This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06170857 8

Unown
SC

RÉGÉNÉRATION

L'HOMME, DE LA FAMILLE, DE LA SOCIÉTÉ,

DES ADMINISTRATIONS GOUVERNEMENTALES.

RECOMMANDATION

De Sa Grandeur, monseigneur Jérôme d'Andréa,

ARCHEVÊQUE DE MÉLETÈNE, NONCE APOSTOLIQUE.

Connaissant le zèle dont est animé M. l'abbé Gavairon, nous conseillons à tous les prêtres de lire cet ouvrage, propre à les éclairer sur plusieurs points d'administration.

† **JÉROME D'ANDRÉA,**
Archevêque de Méletène. Nonce apostolique.

Lucerne, 4 décembre 1845.

CORBEIL, IMP. DE CRÉTÉ.

RÉGÉNÉRATION

DE L'HOMME, DE LA FAMILLE, DE LA SOCIÉTÉ,

DES ADMINISTRATIONS GOUVERNEMENTALES.

OU

CONDITIONS UNIQUES DE PAIX, DE SALUT, DE VIE,

de progrès humanitaires, pour l'homme individuel, social et politique,

SUIVI

D'UN MANUEL POLITIQUE

THÉORIQUE, CRITIQUE, PRATIQUE,

DÉFINISSANT :

LES ATTRIBUTIONS DU POUVOIR TEMPOREL ET SPIRITUEL,

dans leurs divers points de contact:

PAR

M. L'ABBÉ GAVAIRON.

NEW-YORK

PARIS,

ALPHONSE LECLÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue des Grès, 5, et rue Neuve-des-Poirées, 1,

PRÈS DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DU MONT.

1846

PREMIÈRE PARTIE.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Le titre seul de cet ouvrage en indique déjà l'importance et l'actualité.

Écrit d'un style vigoureux, souvent sublime, toujours parfaitement clair et net, il est assez heureux pour s'adresser indistinctement à tous les esprits et à toutes les portées d'intelligence.

L'incrédule y trouvera de hautes considérations, des preuves saisissantes, des arguments lumineux et incisifs, qui le ramèneront, par une douce violence, à la religion de ses pères.

Le jeune homme, qui est travaillé par le doute, ou qui ne fut jamais initié solidement aux vérités chrétiennes, entrera avec bonheur dans un nouveau sanctuaire de croyance et de foi, où, de toutes parts, dans les splendides et gigantesques proportions de l'édifice divin, il contemplera, il admirera avec ravissement, le doigt suprême de Dieu. Et ses études ne seront ni longues ni fastidieuses, il n'aura qu'à jeter les yeux çà et là, qu'à lire avec quelque attention, et sa rai-

son sera bientôt illuminée de toutes les splendeurs de la vérité catholique.

Le politique matériel verra, à son tour, l'abîme béant que creusent, toujours plus profond, toutes les méthodes d'éducation, modernes, destinées à l'un et l'autre sexe, aux écoles primaires et supérieures, qui ne s'appuient point sur la religion, comme sur une base essentielle et première; — les maux incalculables des empiétements de l'État sur le domaine de l'Église; — et les résultats funestes et antisociaux d'un faux système de tolérance en matière de religion.

Ainsi, destiné à rayonner sur toutes les classes de la société, à défendre les vérités qui périssent, *diminutæ sunt veritates a filiis hominum,* vérités, hélas! que remplacent, de toutes parts, les opinions les plus divergentes et les plus funestes, nous avons l'espoir fondé que cet écrit, simple et élevé tout à la fois, remplira sa haute mission dans toute l'étendue de la France, et au delà de la belle et noble France.

Nous n'ajoutons qu'un mot sur l'introduction : c'est une scène historique, piquante, spirituelle, qui plaira à tout le monde, surtout à la jeunesse, si désireuse d'émotions et de scènes dramatiques, et qui, en même temps, met déjà en relief toutes les vérités capitales, qui doivent être traitées dans le corps de l'ouvrage.

INTRODUCTION.

SCÈNE HISTORIQUE.

Le lecteur sera bien aise de connaître le fait historique, si plein d'intérêt, qui donna lieu à cette importante publication. Nous allons en reproduire tous les intéressants détails, et commencer *ab ovo*, pour laisser, autant qu'il nous sera possible, tout son piquant et tout son charme, à la scène dramatique et solennelle, qui nous mit sur la voie de traiter une série de questions, des plus hautes, des plus délicates, et des plus difficiles, dans nos temps modernes.

Nous nous rencontrâmes, naguères, dans la noble demeure d'une des plus hautes sommités littéraires de France, et il y avait, ce jour-là, réunion fort nombreuse : des académiciens, des professeurs du Collége de France, plusieurs illustres voyageurs, Suisses, Anglais et Français, un maire de la campagne qui, à part, et dans l'embrasure d'une croisée, parlait chaudement, à un sous-préfet de province, de ses démêlés avec le curé de sa commune, — et quelques dames, mêlées à deux groupes d'élégants fashionables, aux manières qui nous parurent un peu tranchantes. Tandis que les académiciens et les voyageurs de la belle et noble France, s'entretenaient avec prudence et mesure de la politique en général, et de l'état politique actuel de la Suisse, en particulier, j'aperçus deux

méthodistes anglais qui faisaient de la controverse, avec beaucoup de chaleur, puis les professeurs, un seul excepté, qui discutaient, les uns, sur des ossements fossiles, qu'on avait récemment découverts et qui, disait-on, tendaient à démentir les écrits de Moïse, et d'autres, sur les diverses transformations qu'aurait subies l'humanité, avant d'arriver à son organisme présent : transformation de l'homme plante, puis de l'homme singe, puis de l'homme véritable et perfectionné.

Jamais, vraiment, il ne nous avait été donné d'entendre et d'aussi profonds politiques, et d'aussi savants géologues, et d'aussi habiles naturalistes.

Nous fîmes là, en peu d'heures, un excellent cours de théodicée, de géologie, de pédagogie; car, comme on le verra bientôt, la grande et capitale question de l'enseignement fut soulevée aussi; —et, enfin de politique, théorique, critique et pratique : on en jugera, du reste, par la suite de cet ouvrage.

Jusqu'ici, tout ébloui que j'étais d'une atmosphère si nouvelle et si brillante, nous avions eu soin de nous tenir parfaitement à l'écart, et nous n'échangions, de temps en temps, que quelques mots avec nos hôtes, polis, honnêtes, comme il n'est pas possible, et tous de la plus éminente piété.

Toutefois, un violent orage se préparait.

On venait de remarquer, je le vis bien, une soutane dans l'ombre, qui parut singulièrement éveiller l'attention.

Un jésuite, murmurèrent quelques voix; un jésuite !... Aussitôt un cercle de philosophes se forma à l'entour du *papiste*, et ce fut à qui lui adresserait le plus de questions et d'objections.

Les Anglais entrèrent les premiers en lice, et lui présentèrent, comme appât, le grandiose spectacle de cent neuf sectes qui se disputent la *pure parole* de Dieu, dans Londres, et à l'entour de Londres !

Prit ensuite la parole un vieil enfant de Rousseau, citoyen

Genevois. J'avais grande envie de connaître son nom, sa famille, la rue qu'il habite, mais il ne voulut satisfaire la curiosité de personne, à cet égard. L'illustre citoyen m'adressa les cinq questions suivantes :

« 1° Me démontreriez-vous, M. le Prêtre, par des preuves fortes et irrécusables, l'existence de cette Révélation divine, sur laquelle vous appuyez tout votre système religieux ?

« 2° Je suis philosophe, et j'exige que vous me donniez des preuves philosophiques et intrinsèques de l'existence de cette Révélation ; or, permettez que je vous en défie, et avec vous, tous les prêtres de l'univers.

« 3° Que nous importe une Révélation divine, si elle ne sert à rien? Une religion toute philosophique ne suffit-elle pas, pour établir et maintenir le lien social? Et, si la religion naturelle des philosophes suffit, pourquoi ne rejetterais-je pas votre Révélation divine?

« 4° Cette Révélation divine admise, aurions-nous un moyen sûr et infaillible, pour la discerner des fausses révélations? Prouvez que ce moyen existe.

« 5° Quelle voie m'indiquerez-vous, lorsque j'aurais reçu votre Bible, votre Nouveau Testament, comme la parole de Dieu, pour connaître au juste, le sens vrai de tant de passages obscurs, que les catholiques interprètent d'une façon et les protestants d'une autre? Cette voie, est-ce la raison? Dans ce cas, je préfère la mienne à la vôtre. Est-ce l'inspiration d'en haut? Cela conduit à l'illusion et au fanatisme. Est-ce l'autorité d'une Église dirigée et établie par l'auteur même de la Révélation? Mais, au milieu de tant d'Églises qui se sont dites, et qui se disent encore la véritable, quel moyen de démêler celle que vous assurez être l'épouse unique du Christ? »

Mon vénérable philosophe de Genève avait les yeux petits, pétillants et malins, le teint enluminé, une bouche au sourire moqueur, les cheveux crépus avec, parfois, des boucles de blanc, une voix grêle et grasseyante, une taille au-dessous de

la moyenne; en un mot, c'est un petit homme, mais qui parle avec un ton d'autorité remarquable. Quelqu'un, sans doute, pourra le reconnaître à ces traits.

Je vis bien que le petit vieillard avait quelque envie de m'imposer. Voici pourtant ce que je répondis d'abord à son *primo*.

La Révélation faite à Moïse, aux Prophètes et ensuite, par Jésus-Christ, aux Apôtres, est un fait public, garanti par un grand nombre d'autres faits qui s'y lient, et qui subsistent encore. — Ce fait grand et extraordinaire, que l'incrédule renie dans la crainte de devenir meilleur, je l'établis, par des preuves de témoignages variés et nombreux, par un grand nombre de monuments publics, et de faits miraculeux qui s'y rattachent, et par la déposition, et la croyance invincible d'un nombre infini de témoins irrécusables. Si vous repoussez le témoignage public, je ne dis pas de quelques hommes, mais de plusieurs centaines d'hommes, de plusieurs peuples, de plusieurs nations, vous êtes forcé aussi de repousser tous les autres faits historiques, et de douter de l'existence d'Alexandre le Grand, de ses guerres et de ses victoires; de l'existence de Cicéron, de César et même de celle, jadis, de Lacédémone et d'Athènes.

Je dis à son *secondo*. Vous êtes philosophe, dites-vous, et vous exigez des preuves philosophiques et intrinsèques : soit; je puis vous satisfaire à cet égard et vous démontrer, très-clairement, que le langage, la parole, toutes les vérités qui unissent l'homme à l'homme, et l'homme à Dieu, ne sont pas et n'ont jamais été des inventions de messieurs les philosophes, mais des dons de Dieu. Ainsi Religion naturelle, telle que vous l'entendez, impossible : Révélation positive, rigoureusement nécessaire.

Je répliquai à son *tertio*. Il vous souvient, sans doute, d'avoir lu dans quels excès monstrueux se plongèrent tous les peuples idolâtres, et quelle fut la morale honteuse, et les croyances absurdes, même des philosophes les plus distin-

gués : or, voilà ce qui prouve la nécessité de la Révélation divine. Ne savez-vous pas, monsieur, qu'on adorait soixante mille dieux ! Ne savez-vous pas que pour faire plaisir aux dieux et aux demi-dieux, les pères et les mères tuaient leurs enfants, ou les faisaient brûler dans la statue de Saturne !

Et puis, bien qu'il y ait encore des philosophes de nos jours, qui aiment beaucoup trop certains dieux, de l'antiquité : Bacchus, Vénus, par exemple, et même Mercure, éclairés qu'ils sont des lumières que leur fournit cette Révélation qu'ils affectent de couvrir d'un superbe dédain, ils ne vont plus, comme autrefois les Platon et les Socrate, jusqu'à élever des temples à ces divinités... Ah ! messieurs les philosophes, faites comme nous, faites comme tous les peuples, bénissez donc le Ciel de vous avoir donné la Révélation. Sans elle, vénérable vieillard, peut-être, comme ce philosophe de l'antiquité, dont vous vantez si souvent la sagesse, vous feriez à présent le sacrifice d'un coq à Esculape !

J'en étais déjà à la démonstration de l'autorité de l'Église catholique, lorsqu'un ministre du saint Évangile, qui, jusqu'alors était resté mollement étendu dans les bras d'un voluptueux fauteuil, se leva brusquement, et, tirant de sa poche une Bible dont la tranche était rouge, verte et jaune, dit : — « Trêve de tant de démonstrations inutiles ! Laissez, laissez cette Babylone catholique, qu'abandonnèrent nos vénérables pères Luther, Calvin, Zwingle, Mélancthon, fatigués de ses superstitions et de son idolâtrie. Je vais montrer à vos regards, messieurs, la parole révélée du Christ, pure, nette, et sans fard, qui dit tout, qui enseigne tout. » Il jette deux Bibles sur la table, l'une, traduction du ministre Martin, l'autre en Grec, qu'il nomme le texte original, et il s'écrie : « Voilà la Révélation, voilà l'Église unique du Christ. Quiconque écoute ces livres divins, a la vraie religion : Quiconque écoute ces livres divins, est de la vraie Église. »

Messieurs les philosophes s'approchèrent tous, pour voir

s'ils pourraient découvrir l'Église pure et unique du Christ, et discerner la parole révélée, pure, nette et sans fard.

Ils écoutaient et ils regardaient.

Ils virent deux livres, qu'on disait être séparés de leurs auteurs par une distance de dix-huit siècles. Alors le vieillard de Genève prit la parole et dit : « O livres ! qui avez déjà traversé tant de siècles ; O livres ! que nous présente aujourd'hui un homme sans caractère public, connu, et qui confesse, si humblement, que ni lui, ni sa secte, ni ses devanciers, ne sont et n'ont été infaillibles, de qui nous venez-vous ? Quelle est votre origine ? Êtes-vous de Dieu ? Êtes-vous des hommes ? » Et les livres ne répondaient pas. « O livres ! objets de tant de contestations, livres qui imposez des devoirs si pénibles aux humains, livres qu'on dit avoir été si multipliés, presque aussitôt que vous eûtes parus, qui vous a démêlés, d'une manière sûre, des Évangiles faux et apocryphes ? Qui vous a conservés, depuis ces temps si reculés, purs, intègres et sans fard ? » Et les livres ne répondaient pas, ne parlaient pas.

Quoique ces arguments de M. le Philosophe se ressentissent un peu du ton ironique de son vénérable père, je les trouvais pourtant forts et pressants pour monsieur le ministre, qui n'avait que ces livres muets, sa raison individuelle, ou son inspiration particulière, pour se défendre. Je le regardais, je le fixais avec anxiété, dans l'espérance pourtant, qu'il allait rudement défendre l'inspiration divine, l'authenticité et l'intégrité de nos saints livres ; puis, je me disais tout bas : Voilà, sans doute, ce qui va servir à réconcilier M. le Ministre avec l'Église catholique, puisque, c'est d'elle seule que ses augustes pères, Luther et Calvin, reçurent ces livres sacrés, comme étant divins, intègres, purs, sans fard, soigneusement et saintement conservés dans son sein, et dans tous les âges du Christianisme.

Le ministre répondit : « Vous me tendez ici un piége habilement et fort adroitement, M. le Philosophe. Non, je n'in-

voquerai ni infaillibilité, ni tradition, ni témoignage humain, ni Eglise catholique..... Plus de traditions romaines! s'écrièrent nos pères; plus de traditions catholiques! s'écrient leurs fils. Les livres que je vous présente portent, en eux-mêmes, leur caractère de véracité, d'inspiration divine et d'intégrité; ils parlent, ils s'expliquent seuls et d'eux-mêmes, à quiconque prête une oreille attentive. »

Alors, le vieillard prit les deux Bibles et s'écria : « Bible du ministre Martin, dis-moi si tu es fidèlement traduite, si rien d'humain, d'erroné, de faux, d'impur, ne te souille? » et la Bible du ministre Martin ne répondait pas.

Il saisit la Bible grecque, à son tour : « Bible grecque, qu'on me dit être plus sûre, dis-moi si tous les livres, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, qui te composent, sont la parole de Dieu, la Révélation, la morale certaine, la Religion divine? Dis-moi, s'il a été impossible à l'homme, ignorant ou passionné, de rien mêler, de rien inventer lui-même? Dis-moi, si tu es le texte original pur? Dis-moi, si aucun hélléniste ne t'a corrompue? Dis-moi, si rien de falsifié et de faux ne te souille? » Et la Bible grecque ne répondait pas, ne parlait pas!

Le Ministre, qui savait fort bien qu'il y avait eu maintes contestations dans sa secte, et dans plusieurs autres sectes, sœurs ou amies, pour l'admission de certains livres, de certains passages, de certaines parties de l'Ancien et du Nouveau Testament; et, de plus, qu'il y avait des contestations continuelles, pour l'explication d'un grand nombre de textes scripturaires, par prudence, ne répondit rien, et le philosophe inhumain de Genève continua de le mettre aux étrivières, pour le punir de ce qu'il ne voulait parler, ni de tradition, ni d'Eglise catholique, ni d'infaillibilité.

Si M. le Ministre avait pu découvrir un corps de pasteurs remontant, d'anneau en anneau, par la chaîne apostolique, jusqu'à Jésus-Christ, une Eglise enseignante divinement constituée, par l'auteur de la Révélation, toujours assistée, toujours soutenue, soit pour conserver le dépôt de la Révélation, in-

tègre, soit pour l'expliquer, il échappait, à coup sûr, aux poursuites du malin Philosophe.

Le vieillard, triomphant, poursuivit et s'écria avec force :

« Livres qui devez tout nous enseigner, livres qui devez tout nous expliquer, livres qui êtes la lumière des lettrés, qui savent lire, livres qui êtes la lumière des ignorants, qui ne savent pas lire, ah ! si vous ne pouvez me répondre de votre céleste origine et de votre intégrité, dites-moi, au moins, si M. le Ministre, que voilà, est de la vraie Eglise ? S'il possède et enseigne la vraie Religion? si c'est un véritable envoyé du Christ, que je doive écouter? ou un ministre de Satan, que je doive repousser? Dites-nous s'il fait un saint usage de la parole divine? ou s'il en abuse, par des interprétations fausses, mensongères? Dites-nous lequel des deux, du ministre ou du prêtre, a tort ou raison? Dites-nous lesquels des Catholiques ou des Protestants, comprennent mieux la Cène et la Justification ! Parmi tant de sectes, qui existent et qui ont existé, dites-nous la secte qui fut, et qui a encore le bonheur d'être la vraie Eglise ! »

Le Ministre, indigné, s'adresse à un savant Lyonnais, avocat au tribunal de première instance, à Dijon : « M. l'avocat, vous avez sans doute un code des lois ; êtes-vous exempt de le lire ? et si vous le lisez, ne répond-il pas? ne parle-t-il pas? ne dit-il pas tout? n'explique-t-il pas tout? »

L'avocat : « Ah ! sans doute, M. le Ministre du saint Evangile ; c'est pour cela, qu'en France, nous n'avons ni procureurs, ni avocats, ni juges, ni tribunaux, ni procès, ni contestations quelconques, tant toutes les lois sont parfaitement claires, parfaitement connues, et fidèlement exécutées. » Il jette un Code sur la table et dit : « Voilà, Messieurs, un gouvernement facile, heureux et à bon marché ! »

Oh ! comme l'hilarité de tous nos philosophes fut grande, ici ! tous s'égayaient de bon cœur. Le petit vieillard, un peu asthmatique, riait aussi et toussait en même temps, à perdre haleine. Pour moi, j'étais malheureux, je me mordais les

lèvres jusqu'au sang, pour ne pas manquer de respect à M. le Ministre qui, mécontent de la rudesse de ces messieurs, disparut pour toute la soirée. Plus tard, nous apprîmes qu'il était allé prouver, dans l'ardeur de son zèle, sa mission divine aux domestiques de la maison, et sans Bible, sans grec et sans latin, parce que, ni la femme de charge ni le valet de chambre, ne savaient même lire une Bible en français.

Nos joyeux voyageurs de France continuaient d'abonder en bons mots; je crus toutes les discussions terminées, et je me disposais à prendre quelques notes. Mais un Anglican, dont le nom était Lancaster, si je me souviens, reprit la conversation au sérieux. Il étala un beau plan d'éducation dans lequel 1°, la religion n'entrait pour rien; 2°, qui renfermait le privilége spécial de paralyser son influence, dans le cas qu'il fallût la faire intervenir; 3°, qui paraissait, tant soit peu, matérialiser la jeunesse; 4°, qui était du goût, au non plus, de l'enfance pétulante, distraite et portée à la dissipation. Voilà un chef-d'œuvre philosophique! s'écria un Bernois. Qu'on mêle encore les sexes, dit un grand penseur de Lucerne, et, à coup sûr, il ne restera plus, dans nos heureuses contrées, de préjugés, de pudeur tyrannique, ni de sentiments religieux. Un jeune philosophe de Fribourg, aux idées neuves, riait et applaudissait à tout. Le petit vieillard, distrait, et tout occupé de son affaire avec M. le Ministre, gardait le silence.

« Que dites-vous de ma nouvelle méthode d'enseignement? me dit l'Anglais touriste.

— On l'improuve dans bien des pays, en Irlande, en Ecosse, en Hollande, en Allemagne.

— Mais votre sentiment?

— Je partage celui de bien des sages qui, mieux que moi, pauvre curé de campagne, savent apprécier les choses à leur juste valeur.

Il insistait : Votre sentiment, je vous prie?

— L'éducation est une chose bien importante, bien déli-

cate, Monsieur, c'est tout notre avenir; c'est le sort de toute la société; c'est tout à la fois la paix et le salut du monde; c'est le bonheur ou le malheur des pères et des mères; c'est la prospérité ou la ruine des familles; c'est le repos ou la perpétuelle angoisse des gouvernements.

— Assez, assez; votre sentiment sur notre méthode, clairement, nettement?

— L'enseignement simultané peut présenter des avantages réels. On le met en pratique, avec succès, dans certaines corporations religieuses de l'un et de l'autre sexe, chez les Frères ignorantins, par exemple, et chez les sœurs de la Charité et de Saint-Joseph; mais, dans votre méthode, je trouve de grandes lacunes, je vous avoue.

— Quelles lacunes, s'il vous plaît?

— Point de maître qui enseigne! rien qui inspire la véritable obéissance! rien qui encourage les enfants plus vertueux! la Religion ne figurant, dans votre méthode, que comme un être secondaire et peu utile, rien, ou presque rien qui unisse l'homme à son Créateur! Les enfants étant tous maîtres, tous moniteurs indistinctement, rien d'honorable, de moralisant, qui lie l'homme à l'homme! rien qui établisse les véritables rapports sociaux! rien pour la politesse, pour la culture des sentiments, pour les bonnes mœurs! et rien qui donne et qui puisse donner une saine et sage direction à l'activité de l'esprit humain! Le moniteur dicte, l'élève répète la dictée, lit, écrit. Le moniteur passe et présente rapidement son tableau. On efface : tout est consommé! Ainsi, Monsieur, où trouverons-nous quelque chose dans cette méthode éducative, qui puisse sainement développer l'esprit et alimenter, exciter, les bons sentiments? Or, voilà de quoi se plaignent les Prêtres dans votre système nouveau d'éducation. Les accusez-vous encore d'être opposés aux progrès des lumières, retardataires, ennemis de l'éducation du peuple?

L'Anglais me quitta fort brusquement, et continua de développer sa méthode sublime à ses frères et amis, qui ne

voyaient rien au monde de si beau, de si grand, de si bien imaginé. J'en excepte le petit vieillard qui ne disait pas un mot ; et, si je ne me trompe, qui parut avoir écouté avec plaisir mes réponses à l'Anglican.

Une dame Genevoise, d'un grand mérite, m'aborda dans ce moment, et me dit tout bas : « Ces messieurs s'entendent à bâtir des plans d'éducation, comme à fabriquer des religions naturelles ! » Cette sage réflexion me dédommagea de tant d'extravagances philosophiques qui, depuis si longtemps, avaient fatigué mes oreilles : je fus soulagé. Deux autres dames, l'une de Dijon, l'autre belle-sœur de la première et Genevoise comme elle, quittèrent leur sofa et vinrent m'exprimer la peine et l'indignation que leur avaient fait éprouver les déplorables vues de ces messieurs, sur l'intéressante jeunesse. Ces trois respectables dames, auxquelles s'adjoignirent deux Parisiennes, avaient eu la bonté de venir s'asseoir près de moi, et m'entretenaient avec autant d'esprit que d'intérêt, du malheur des pères, des mères et de tout l'ordre social, lorsque les enfants reçoivent une mauvaise éducation.

Mais tout à coup, nous entendîmes MM. les Philosophes qui s'exaltaient de nouveau. Les dames se turent, écoutèrent, et j'écoutai aussi. Celui qui animait ainsi le discours était un docteur de Baden : il déclamait, il criait.

Plus versé, sans doute, dans l'art de gouverner sagement, que ses confrères Suisses, il trouvait que c'était peu de chose, que ce n'était rien encore, d'avoir presque exclu la Religion de l'enseignement, ou paralysé sa divine influence. Il faut, s'écriait-il avec feu, il faut que nous pénétrions jusqu'aux entrailles de l'Église ; alors, seulement alors, s'accomplira notre œuvre ! Il faut que nous pénétrions dans les palais épiscopaux, dans les cures, dans les temples, dans les couvents, dans les sacristies, dans les séminaires, partout où existe le catholicisme, partout où se rencontre ce qui le soutient ou ce qui le favorise. Nous avons spolié, détruit douze couvents déjà : mais ce n'est rien encore ! Nous avons fait

une guerre acharnée aux jésuites; ce n'est rien ! Il faut que nous nous frayions un chemin vers l'administration ecclésiastique pour l'entraver; vers l'enseignement de la théologie, pour y mêler nos doctrines, et peu à peu, pour les faire triompher, au sein même du clergé. Alors que ferons-nous? Tout ce que nous voudrons, tout ce qui nous plaira, Messieurs. N'est-il pas clair et incontestable que les prêtres, que nous aurons éduqués, formés, reçus, placés, etc., etc..., penseront en philosophes, prêcheront en philosophes, et agiront en philosophes? N'est-il pas visible que le catholicisme sera alors paralysé, avili, asservi? N'est-il pas évident que l'Église ne subsistera plus que de nom? N'est-il pas évident que ce vieux temple, au goût gothique, et suranné, où chaque semaine se pressent une foule d'âmes simples et crédules, s'écroulera enfin avec ses voûtes, qui montent sans fin; avec ses longues fenêtres aux mille couleurs; avec toutes ses flèches qui fièrement s'élancent; avec sa tour couverte de mousse et qui va défiant les nues ! Voyez, écoutez comme toutes ces masses se détachent, se précipitent, roulent et tombent, par l'épouvantable secousse que nous donnons tous ensemble !... Notre œuvre est accomplie !....

Le petit vieillard. Votre comparaison est éloquemment présentée; elle est admirable de grandeur; elle est prodigieuse d'effet, pour électriser, et enflammer des philosophes !... Mais, permettez-moi de vous le dire, M. le docteur; elle n'est pas juste...

—La raison de cela, Monsieur ! Vous feriez tomber tous les temples de l'univers, que l'Église catholique durerait encore...

— Elle subsisterait !

Le vieillard. Eh! ne subsista-t-elle pas sous tous les Césars: sous les Néron, sous les Caligula, sous les Maxime, sous les Dioclétien? Y avait-il un seul temple public alors?

Le docteur. Dites-nous donc où est la force de cette Église?

—Ce n'est pas une force physique, mais une force morale terrible, et bien autrement redoutable...

Le DOCTEUR. Une force morale!

— Oui, Monsieur; c'est-à-dire, cette conviction catholique plus forte que toutes les persécutions, que toutes les tyrannies, quelque multipliées qu'elles puissent être. Cette foi une, cette conviction invincible, qui lient tous les enfants de Rome, d'un bout du monde à l'autre, par l'unité dogmatique, l'unité belle et harmonique de culte et de sentiments!...Or, voilà, Monsieur, ce qui dure, ce qui subsiste, dans tous les cœurs, quand même il ne resterait plus un seul temple, un seul autel; et quand même la moitié des prêtres aurait disparu avec eux.

Le DOCTEUR. Ah! le ralliement de tous les catholiques, c'est Rome! Rome, le centre redoutable de cette unité, la force de cette unité, le lien puissant de cette unité; oui, c'est Rome, qu'il faut abattre! Quand le Pontife de Rome, dont relèvent tous les Évêques, tous les prêtres, tous les catholiques dispersés dans l'univers, sera humilié, relégué seul et sans puissance, dans quelque lointaine solitude, dépouillé de son temporel, de ses biens, et de tout ce qui l'aide à soutenir ses communications avec toute la terre, — quand nous aurons fait tout disparaître: ses relations avec les rois, ses congrégations savantes, ses établissements de toutes espèces, ses moyens de toute sorte pour perpétuer l'œuvre des missions, ou faire fleurir les sciences ecclésiastiques, alors seul, inconnu à l'univers, et ne pouvant plus rien, alors, dis-je, cette unité catholique ne tombera-t-elle pas? et, avec elle, cette force morale indestructible? L'édifice ne sera-t-il pas démoli complétement? Restera-t-il une seule pierre?

Le VIEILLARD. Illusion encore, M. le docteur! Le premier chef de cette Église fut Pierre, le second Lin, le troisième Anaclet, le quatrième Clément, le cinquième Évariste et ainsi de suite, toute une longue série de 258 Papes qui, pendant trois siècles, furent tous persécutés ou égorgés!... Y avait-il alors une puissance humaine, grande et redoutée, pour les soutenir?

Nul appui, nulle richesse, nulle dignité extérieure, qui les environnassent, qui les défendissent, dans ces temps de

combat et de carnage, pour l'Église entière!... Toutefois, voyez les faits, consultez les fastes de l'histoire;... les papes furent connus et respectés de tous les chrétiens, répandus à l'orient et à l'occident, et, dès les premiers siècles, disséminés dans le monde entier! Les églises particulières, qui s'élevèrent de toutes parts, reconnurent constamment leur autorité, et se soumirent toutes à leurs hautes décisions!... Que d'exemples à vous citer!... car n'est-il pas reconnu, Monsieur, n'est-il pas prouvé que les pontifes de Rome soutinrent l'unité redoutable, et tout le vaste édifice romain, pendant Rome païenne, comme pendant Rome chrétienne? pendant les jours de leurs humiliations, comme pendant les jours de leur gloire? pendant les jours de guerres sanglantes, comme pendant les jours de prospérité et de paix? En tout temps, chose étrange! chose remarquable! la persécution ne fit que ranimer le zèle, et rendre plus vigoureuse, plus indestructible encore, l'unité catholique.

Le docteur était surpris et combattu, on aurait dit, par plusieurs pensées pénibles; son impatience, et l'impatience de MM. les philosophes auditeurs semblait augmenter, à chaque instant. Il se hâta de dire au vieillard : Je crois que vous êtes catholique, apostolique et romain, Monsieur; je crois vraiment que vous vous êtes entendu avec ce curé, pour jouer ici un rôle!—Le philosophe de Lucerne : Défions-nous de ce petit vieillard qui ne veut décliner son nom à personne. — Le jeune philosophe de Fribourg : C'est un jésuite de fine allure; le Bernois pestait en allemand, et je n'y compris pas un mot.

Quand la tempête helvétique fut un peu apaisée, l'intrépide vieillard de Genève fit doucement observer à ces messieurs qu'il avait déjà soixante et douze ans; et que, sans être catholique, il avait pour lui une longue expérience, qui méritait pour le moins leur attention. Ils se calmèrent, et il put ainsi reprendre le fil de son discours. Premièrement, voici quelques faits, Messieurs, très-dignes de votre attention.

PREMIER FAIT.

Nos maîtres vénérables, Voltaire, Rousseau, Dalembert, Diderot, ont échoué contre l'Église catholique.

DEUXIÈME FAIT.

La révolution française, qu'ils avaient préparée à si grands frais, au prix de tant de veilles et de sueurs, est arrivée, armée de toutes ses foudres! On a déclaré une guerre terrible à cette Église! On a brisé, démoli, renversé, égorgé, noyé, spolié! Que n'a-t-on pas fait pour sa destruction et sa ruine? Eh bien! vaines tentatives, fracas d'un jour! Un vaste tombeau s'est creusé; les révolutionnaires, en se déchirant, sont descendus dans ce tombeau; plus de la moitié des enfants de la patrie y ont été entraînés avec eux; la révolution, hideuse toute tachée de sang, chargée d'anathèmes, y est descendue aussi, et l'Église, plus belle encore, à cause de soixante mille prêtres et évêques martyrs, dans la seule France, a triomphé!

TROISIÈME FAIT.

L'illustre Napoléon conçut un sublime projet. Maître de presque toute l'Europe, puissant par ses armes, puissant par sa réputation, puissant par la terreur que son nom seul répandait au loin; l'illustre Napoléon croit que le moment est venu de se mettre à la place du Pape, d'ajouter à sa couronne impériale, le triple diadème du Pontife romain, et de faire tomber la constitution presque entière de l'Église. Tout l'édifice religieux du catholicisme ne va-t-il pas s'écrouler, cette fois? Déjà l'Italie est envahie! Rome est prise! le Pape est prisonnier! c'est pire que s'il était dans un recoin de l'univers, monsieur le Docteur; mais, sur ces entrefaites, l'illustre Napoléon va en Russie; il entraîne avec lui l'élite de

la jeunesse française, tous les héros qui, déjà, s'étaient tant de fois signalés sous ses drapeaux, une armée formidable, enfin, et la plus belle qu'on eût encore vue. Qu'arriva-t-il? Plus de la moitié de l'armée est anéantie ; le grand Empereur prend la fuite ; — l'illustre Empereur va périr sur un rocher, et sous les coups de la nation la plus ennemie de la France ! Et qu'arriva-t-il encore? Le Pape retourne à Rome ! ! ! et l'unité, la formidable unité repose sur des bases plus solides que jamais !...

— Assez, assez, criait, hurlait le docteur de Baden ; et le Bernois, le Lucernois s'apprêtaient, eux, à précipiter le pauvre vieillard par une croisée du brillant salon, ni plus ni moins !

Alors, et fort heureusement, les Français, toujours polis et aimables, intervinrent ; l'hôte surtout, qui n'avait fait que souffrir pendant tous ces débats, imprudents, impolitiques et déplacés, s'indigna.— Toutes les dames, au cœur sensible et généreux, se récrièrent...Le petit vieillard fut sauvé.

Mais tout n'était pas terminé. Les passions brûlantes de nos radicaux suisses, qui avaient remarqué avec bonheur certaines nuances de sympathie dans le radicalisme et le rationalisme français, voulaient décidément marcher à un triomphe.

Et, faute de mieux, nos fiers habitants de l'Helvétie, avant de quitter le champ de bataille, portèrent un solennel défi et au vieillard genevois, qui leur échappait, et au curé, qu'ils aimaient bien moins encore : — défi sur toutes les questions déjà entamées, et que, maintenant, nous allons traiter plus sérieusement.

CHAPITRE PREMIER.

De la Révélation, considérée sous le point de vue de ses luttes présentes, avec le rationalisme et le radicalisme.

§ I. — La Révélation est un fait grand et public, qu'il est impossible de méconnaître.

Signaler le malaise politique et social qui règne, si ouvertement, au sein de l'Helvétie, et presque de toutes parts, au même degré : ou bien, se borner à reproduire la statistique des crimes nouveaux, le chiffre des vols, des divorces, des séparations scandaleuses, des outrages à la pudeur, des infanticides, des homicides, des assassinats, des suicides, des sacriléges, des émeutes, des révolutions, de l'année qui précèda ou de l'année qui vient de fuir, c'est bien révéler des plaies, des plaies politiques et sociales immenses, mais ce n'est point remonter à la source du mal, ni offrir de remède.

De nos jours les publicistes ne manquent pas. Chaque heure du jour, ne voit-on pas éclore un million de feuilles légères, qui ont la prétention insigne de présenter, les unes à dix mille, les autres à quarante mille abonnés, une infaillible panacée à tous les maux? Mais ce qui manque généralement, ce sont les vrais guérisseurs.

Toutes les questions vitales, politiques, civiles, pédagogiques, religieuses, sont posées par eux, discutées, débattues, mais à rebours, pour l'ordinaire.

On parle beaucoup, on ne dit rien!

On s'agite, on se dispute; et le peuple s'égare, le peuple se perd, à mesure qu'il puise davantage les sciences religieuses et politiques dans les journaux! Pourquoi? Eh! la raison en est trop claire: c'est que toutes ces questions capitales, toutes ces grandes questions de vie et de mort, pour les gouvernements, pour l'Église, pour l'homme individuel, pour la famille, ce n'est pas au point de vue de la vérité, ce n'est pas *ab intrinseco* qu'on les considère,—j'en excepte quelques publicistes catholiques fort remarquables, mais au point de vue d'un parti, d'une coterie, d'un système arrêté d'avance, d'une nationalité étroite et mesquine.

Toutes les vérités politiques et religieuses, ils les font, ils les élaborent, ils les ajustent, comme les phrases de leurs feuilles obéissantes et dociles. Et, comme tout le monde le sait, tout ce travail dissolvant du journalisme passe immédiatement dans nos grands et petits conseils, et se traduit sans cesse par des lois et des actes administratifs, qui en sont l'expression.

Or, une société ainsi ballottée, tiraillée, séduite, leurrée, trompée, ne doit-elle pas périr?

Et, sera-t-il étrange que des émeutes, des troubles convulsifs, des attentats lamentables et inouïs, préparent la catastrophe?

Grâce au ciel, il nous reste encore assez, à nous catholiques, de publicistes, de politiques, de légistes honorables, honnêtes, illustres, en Suisse et ailleurs, nous nous plaisons à le reconnaître, et nous voudrions, de tout notre cœur oser citer ici des noms propres, justement vénérés dans toute l'étendue de la France et de l'Helvétie ; que ceux-là donc, qui ont cent fois plus de lumière et de talents que nous, daignent remonter jusqu'à la cause du mal. — Ah ! si nous ne nous trompons point, elle est tout entière dans l'horreur, dans la frayeur même, qu'on a eue, qu'on a encore pour tout ce qui porte un cachet religieux : Révélation (1), Église, prêtres, évêques,

(1) Quand, en l'année 1825, un des plus illustres députés de France, illustre par ses talents, illustre par la vaste carrière qu'il a fournie, illustre par le parti immense qu'il a groupé à l'entour de son nom, et de ses doctrines, disait, dans son célèbre et chaleureux discours sur le sacrilége : « Le projet de loi qui vous est « présenté est d'un ordre particulier... Non-seulement il intro- « duit dans votre législation un crime nouveau ; mais ce qui est « bien plus extraordinaire, il crée un nouveau principe de cri- « minalité, un ordre de crimes, pour ainsi dire, surnaturels, qui « ne tombent pas sous nos sens, que la raison humaine ne sau- « rait découvrir, ni comprendre et qui ne se manifeste qu'à la « foi religieuse éclairée par la Révélation...

« Voilà le principe que la loi évoque des ténèbres du moyen « âge et des monuments barbares de la persécution religieuse... » principe absurde...

« Dès qu'un seul des dogmes de la Religion catholique passe « dans la loi, cette Religion tout entière doit être tenue pour vraie « et les autres pour fausses...

« Après que la loi a tenu la vérité pour vraie, la vérité à son « tour s'empare de la loi, elle fait les constitutions politiques et « civiles ; c'est-à-dire, Messieurs, qu'elle fait tout, (la conséquence

enseignement religieux! Les plus hardis allèrent jusqu'à renier Dieu lui-même, et jusqu'à deman-

immédiate, c'est que la vérité ne doit rien dire, rien inspirer, rien faire ni dans l'ordre civil ni dans l'ordre politique, système que nous traitons d'absurde, à notre tour, et que nous mettrons en relief, théoriquement et pratiquement, dans la seconde partie).

« Non-seulement, son royaume est de ce monde, mais ce monde « est son royaume. Le sceptre a passé dans ses mains, le prêtre « est roi... (Ce n'est pas le prêtre qui est roi, c'est la vérité qui est et qui doit être reine partout).

« L'alliance de la Religion et de l'État ne saurait comprendre « de la Religion que ce qu'elle a d'extérieur et de visible, son « culte et la condition de ses ministres dans l'État. *La vérité n'y « entre pas* » Extrait du Moniteur, séance du 12 avril, 1825).

Quand, dis-je, le célèbre Royer-Collard s'exprimait ainsi, il révélait tout un vaste système de politique, et très-exactement, sauf les nouvelles nuances du protestantisme et du radicalisme suisse, celui que nous nous proposons de combattre, dans la théorie et dans la réalisation : un système de politique qui suppose :

1° Que la Révélation n'a rien à faire avec l'ordre civil, politique, judiciaire, administratif, exécutif : et que ce n'est jamais à la lumière de son flambeau que les législes, les magistrats, les rois de la terre, doivent s'inspirer.

2° Que, dans l'ordre civil, politique, administratif, gouvernemental, la vérité révélée est un phare odieux, absurde, inadmissible.

3° Que la loi et l'administration, dans leurs points de contact avec le clergé, ne doivent et ne peuvent jamais reconnaître en lui ni caractère divin, ni mission, ni autorité, divines, ou d'un ordre surnaturel.

4° Que le gouvernement, pour toutes les choses de sa sphère, sans exception, ne voit, ne doit voir que des faits physiques, que de la matière, absolument : et que c'est de ce point de vue unique, qu'il doit élaborer les lois, les règlements, les vingt-cinq codes, et rendre la justice!

5° Et, qu'en outre, s'il s'adjuge le monopole de l'enseignement, s'il considère aussi les enfants des deux sexes comme de la ma-

der une législation, un gouvernement, des administrations, des colléges même, athées !

D'autres renièrent la Providence, et ne virent

tière gouvernementale, si, se mettant à la place de Dieu, qui, seul est le maître absolu de l'homme, de l'Église, qui est son envoyée, pour éclairer tout homme venant au monde, des pères et des mères, qui, également prétendent, sur des titres semblables à ceux de l'Église, avoir à connaître de l'éducation de leurs enfants, si, dis-je, le gouvernement s'adjuge, en souverain, la propriété des enfants, par l'éducation, c'est lui, lui seul, qui doit imposer les professeurs, les livres, les méthodes éducatives, tout l'enseignement! Or, nous examinerons avec soin la portée et les conséquences d'un semblable système, lequel, certes, est bien loin d'être l'unique enfant naturel de la belle et brillante imagination de Royer-Collard, car, dans la séance précédente M. le député *Devaux* (11 avril), s'écriait: « La loi civile ne fait jamais d'acte de foi. » Et postérieurement, combien de fois n'a-t-on pas dit, au sein de la noble chambre : « La loi est athée et doit l'être. » En France, on sait par cœur toutes les doctrines politico-religieuses de l'honorable Odilon-Barrot, de M. Isambert et de beaucoup d'autres ; et, ensuite, celles du gouvernement d'Argovie, de Bale-Campagne, de Soleure, du Tessein, de Berne ; la liste des noms propres à citer, serait immense, dans l'Helvétie. Les professions de foi en matière de religion et de politique, sont d'ailleurs écrites, chaque jour, dans des centaines de journaux radicaux, humanitaires, Saint-Simoniens.

Ainsi, pour les rationalistes, pour les radicaux, pour les athées, à plus forte raison, table rase de toutes les vérités révélées, au point de vue légal et gouvermental; table rase de tout l'ordre surnaturel, de tout le christianisme, de tout le catholicisme par conséquent. Système qui, sans cesse traduit par les actes de la législation et de l'administration, produit tout le malaise social actuel, et provoque, depuis plus d'un demi-siècle tant de luttes déchirantes entre l'Église et l'État.

Pour les protestants, et une foule de demi-catholiques, respect pour les vérités révélées, même dans l'ordre politique et civil, mais *haine à l'Église,* qualifiée d'ultramontanisme, et *lutte contre elle,* tantôt sous le prétexte que la *vérité révélée* ne fut point

dans les lois humaines, que l'expression des volontés populaires, ou de quelques magistrats !

Les meilleurs firent table rase de toute Révélation exclusivement donnée à sa garde et à son enseignement, tantôt, sous le prétexte de ses envahissements prétendus.

Système qui se traduit sans cesse, comme le premier, dans tous les actes législatifs et administratifs.

En Suisse, dans quelques villes catholiques seulement, mais en France, surtout, il faut reconnaître avec bonheur un acheminement vers des idées politiques meilleures; mais, presque de toutes parts, reste à vaincre le grand et terrible préjugé contre l'Église.

Tout récemment, c'était en 1844, dans une réponse de l'honorable Chapuys-Montlaville à l'illustre de Lamartine, le célèbre député s'exprimait en ces termes (pages 18 et 20): « Que l'esprit « chrétien enveloppe de plus en plus les âmes dans cette pure lu- « mière qui est l'aube blanchissante de l'éternité; personne ne le « désire plus que nous; mais que la hiérarchie ecclésiastique, qui « tient en dépôt la doctrine, veuille reprendre le gouvernement ma- « tériel des corps et les soumettre à des lois politiques (le gouvernement matériel des corps n'existe guère que dans le champ de Mars, lorsque le capitaine commande par le flanc gauche ou par le flanc droit, ce dont ne se mêla jamais l'Église; mais, presque partout ailleurs, le gouvernement des hommes et d'une infinité de choses qui se produisent à l'extérieur, est *moral* ou *immoral*; les lois politiques elles-mêmes sont morales ou immorales, fort peu indifférentes, et, de celles-là, l'Église n'en a nul souci; or, tout ce qui est *moral*, ou *immoral* est toujours, dans un sens réel de la compétence de l'Église qui reçut en dépôt la saine morale, la saine doctrine,) « c'est ce qui ne pourrait se faire sans un grand « dommage pour la religion et sans un immense péril pour la so- « ciété.» (C'est le contraire, car il y a péril quand l'État ne prend plus la saine morale ou le décalogue pour sa boussole; alors ce n'est plus que le caprice des majorités, qui l'inspire).

« Dans toutes les communes où il se trouvera une majorité ca- « tholique prononcée, l'administration, la justice elle-même, passe- « ront dans les mains du prêtre, il sera le maître de tous les intérêts,

positive, de tout pouvoir sacerdotal, divinement constitué, et ne virent, en fait de Religion, qu'un pur naturalisme, qu'ils transportèrent fidèlement aussi,

« le directeur de tous les mouvements. Les magistrats lui seront « soumis, (point : ils seront soumis à la morale de Jésus-Christ, et ne pourront rien statuer contre)« l'école sera sous sa garde, »(car là, surtout, il doit s'agir de religion, de mœurs, de vérités révélées, de livres éducatifs vrais, et de maîtres religieux.) « Les familles recevront « son inspiration, et les ordres de l'État devront passer à son con« trôle avant d'être obéis. » (comme dans les trois premiers siècles du christianisme, pas autrement.)

« Le prêtre est libre dans le sanctuaire; sa puissance est là « dans sa plénitude. Lorsqu'il parle des dogmes et des préceptes, sa « voix doit être entendue, (et le magistrat, le législateur, le juge ne sont-ils pas hommes, et ne doivent-ils pas entendre cette voix aussi ?) « mais au delà du parvis, cette puissance s'arrête, il entre « dans le domaine de la société et il est tenu, comme un simple « citoyen, de respecter les lois et leurs prescriptions. » (même quand elles outrageraient directement le dogme, la saine morale, la discipline ecclésiastique?) Dans ce cas, il aurait fallu que tous les premiers chrétiens se fussent soumis aux lois païennes ! et partant, eussent adoré les faux dieux !... puis, à l'époque de la révolution de France, que les prêtres eussent accepté la Constitution civile du clergé ! qu'en Irlande, les catholiques et le clergé, eussent accepté, les mains jointes, l'anglicanisme ! la Pologne, le schisme ! etc., car les conséquences à tirer vont loin.

Chose singulière, c'est que l'on se dit, l'on se croit sincèrement catholique, tout en chassant, comme M. Royer-Collard, l'influence et l'action de toutes les vérités révélées, du sanctuaire des lois et du gouvernement, mettant, sans pudeur, un pur *naturalisme* à la place, c'est-à-dire une *morale naturelle* qu'on fait fléchir devant les circonstances, devant les majorités, devant les intérêts nationaux ou privés; ou bien, tout en repoussant la réalisation du christianisme par l'enseignement de l'Eglise, et, l'influence hiérarchique de l'Église sur tout le corps social, si on désire, si on accepte même, comme M. Chapuys-Montlaville, l'heureuse influence des vérités révélées; ces vérités bienfaisantes, on les accepte alors sans

tout comme les premiers, dans tout l'ordre politique, gouvernemental, administratif, social.

Qu'elle immense tâche, par conséquent, que d'entreprendre la régénération universelle de tant de corps politiques et sociaux! et qu'elle est au-dessus de nos forces! Ah! que nos écrivains célèbres se hâtent, s'empressent d'entrer dans la lice!

Plus le mal est grand, d'ailleurs, plus il est urgent d'y porter remède. On a voulu, depuis le règne d'un philosophisme brutal, construire la société sur un nouveau plan, tout bâtir avec de la matière, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique. Démontrons, au contraire, que la société religieuse, civile, politique, domestique, ne vit et ne peut vivre

les accepter, c'est-à-dire qu'on les rejette au même titre que les protestants, à condition qu'on pourra les interpréter comme on voudra, et en se passant toujours de l'interprétation du corps qui fut nécessairement constitué pour les interpréter et les sauvegarder.

Nous verrons successivement l'étrange politique que cet état de chose enfante:

La confusion des pouvoirs qu'il établit;

Les empiètements qu'il inspire et qu'il consacre;

L'horizon sans limites qu'il ouvre à la puissance temporelle;

Et la triste et lamentable carrière de luttes et de combats qu'il élargit et immortalise entre l'Église et l'État, dans tous leurs points de contact.

Pour rétablir l'harmonie et la paix, il ne s'agit plus tout simplement de revendiquer des droits, de signaler des empiètements, de réclamer la liberté, il faut remonter jusqu'à la source du mal, et démonétiser, les uns après les autres, tous ses systèmes d'incréduliété. C'est précisément ce que nous allons faire dans cette première partie; la seconde nous déroulera ensuite le tableau des empiètements et des droits respectifs.

que par l'élément divin des vérités révélées, qu'on a le tort immense de repousser de presque tout l'organisme social.

Commençons par dire, nettement, ce qu'il faut entendre par *vérité divinement et positivement révélée.*

Laissant à part tous les détails inutiles, nous disons : La Révélation positive, dont il s'agit présentement, n'est autre chose que la parole de Dieu *écrite* ou *parlée*, d'abord, par l'organe de tous les patriarches et de tous les prophètes divinement inspirés ; ensuite, par le Verbe de Dieu fait chair, pour habiter au milieu de l'humanité, *Et Verbum caro factum est et habitavit in nobis*; par la bouche même de Notre-Seigneur Jésus-Christ, descendu des cieux, *qui descendit de cœlis,* » dans le but capital d'éclairer tout homme venant au monde, *Illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum;* puis, par l'organe des Apôtres, choisis, envoyés, constitués par l'Homme-Dieu, pour prêcher, expliquer, perpétuer la parole divinement révélée, jusqu'à la consommation des siècles : « Euntes in mundum univer-« sum... prædicate Evangelium omni creaturæ... « sicut, misit me Pater, ego mitto vos. »

La parole de Dieu, *écrite*, fut consignée dans l'Ancien et le Nouveau Testament, et la parole de Dieu, *écrite* et *parlée*, fut donnée en dépôt et confiée à l'enseignement public et perpétuel d'une Église fondée par le Sauveur du monde, et assistée, dans tous les âges de sa durée, par l'Esprit de sagesse et de lu-

mière, qui en fut lui-même, et à la naissance de toute Révélation, le foyer primordial et resplendissant.

Ces principes posés, nous disons :

1° La Révélation est un fait grand et public[1], lié, A, avec le miracle frappant et incontestable de la conservation du peuple Juif, au milieu de tous les peuples, malgré les terribles secousses qui pensèrent l'anéantir, après son déicide; malgré tous les désastres qui sont venus l'atteindre depuis sa dis-

(1) Il ne s'agit, pour l'instant, que de la Révélation solennelle faite à Moïse, en présence de tout le peuple Hébreux,—successivement, aux prophètes, par inspiration surnaturelle, divinement et solennellement constatée, par des miracles ou des faits prophétiques, accomplis,—puis, aux apôtres, aux disciples, à toute l'Église naissante, par le Verbe fait chair, et sous l'éclatante garantie aussi de tant d'autres faits surnaturels, qui s'y rattachent, et qui furent *visibles* à tous les yeux.

Plus tard, en exposant les preuves intrinsèques de la nécessité d'une Révélation première, même pour constituer la Religion, la morale, — que nous appelons *naturelles,* nous démontrerons, simultanément, non-seulement l'existence du fait divin de la Révélation, mais, surtout, sa nécessité physique et métaphysique, dans l'état présent de l'humanité.

Ainsi, sans pénétrer dans les longs et arides détails de l'authenticité des livres divins, et de leur inspiration céleste, nous nous bornons à dire à quiconque a des yeux, qui voient, à quiconque a des oreilles, qui entendent : — Contemplez les faits nombreux et éclatants, qui racontent si haut la Révélation divine! — Et prêtez l'oreille non-seulement au témoignage des prophètes, des apôtres, de nos saints et de nos martyrs, mais, de nos plus acharnés ennemis,—de tous les Juifs, de tous les hérétiques et schismatiques!

Le rationaliste, le radical, l'éclectique,—qui auront le triste courage de nier un pareil concert de témoignages, ne doivent plus espérer de démonstrations : la vérité, l'amour même de la vérité ont fui leur intelligence.

la fureur, la rage, et tout ce que l'enfer put inventer pour les forcer d'abjurer la divine Révélation; impossible de nier le témoignage de tant de témoins; impossible donc de renier la Révélation.

4° La Révélation est un fait grand et public, lié avec le prodige de la conservation de l'Église : prodige qu'il est beau de voir à côté de la chute de tant de trônes et de dynasties, malgré les armées et les grands capitaines; à côté de la chute et de la décadence de tant de royaumes et d'empires; à côté des désastres, des bouleversements qui agitent, remuent, ébranlent et détruisent, une à une, toutes les institutions humaines. Impossible de nier ce prodige qui frappe nos regards, depuis dix-huit siècles; impossible donc de rejeter la Révélation, qui le signala d'avance et proclama sa durée jusqu'à la consommation des temps : *Portæ inferi non prævalebunt adversùs eam.*

5° La Révélation est un fait grand et public, lié avec l'existence actuelle du christianisme[1], fractionné en mille sectes, répandues dans tout l'univers, de l'orient à l'occident, du nord au midi; avec l'existence de coutumes, d'usages, de mœurs, de lois nouvelles. Tout a été pénétré par la divine Révélation : peuples, gouvernements, jurisprudence, sciences et arts. Tout, par elle, par sa divine influence, a pris

(1) Le véritable christianisme n'est que dans le catholicisme, et ne saurait être ailleurs, — mais les lambeaux épars, que les sectes hérétiques en ont détachés, servent admirablement à démontrer, contre le rationaliste et le radical, sa céleste origine.

dans le monde une organisation et une activité, nouvelles : les jeux sanglants des gladiateurs ont cessé : les sacrifices humains ont disparu : le despotisme des Néron, des Domitien, des Sévère, des Dèce, des Valérien et de tous les Césars, est tombé et, avec lui, le despotisme des grands, des riches, des puissants de la terre, se jouant de leurs semblables, les égorgeant, selon leurs caprices, les attelant à leurs charrues, les vendant sur les places publiques, les enfermant comme de vils animaux dans leurs parcs. Peu à peu l'homme est devenu sacré pour l'homme; la divine charité, apportée par la divine Révélation, a régné : la civilisation a fait d'immenses progrès, l'esclavage abrutissant a été aboli, et, partout, la liberté des enfants de Dieu a été proclamée.

Enfin, par la Révélation, la terre entière, ensevelie dans des ombres, dans des ténèbres épaisses, dans une nuit qui semblait éternelle et toujours croissante, tout à coup vit se lever une aurore qui dissipait ces ombres; puis un astre étincelant qui embrasait l'orient et chassait les épaisses ténèbres; puis, des torrents de lumière qui se déversèrent par flots, à l'orient, à l'occident, au nord et au midi, et achevèrent de dissiper la nuit profonde.

Qui niera la Révélation?

Celui-là seul qui se sera mis un bandeau sur les yeux et qui, dans son délire stupide, s'écriera : Je veux nier ce que je vois! je veux nier ce que mes yeux me montrent! je veux nier ce que tous les peuples proclament! je veux nier ce que tant de

monuments m'attestent! je veux nier ce que tous les hommes admirent, et ce qui sauve, régit et gouverne les hommes et les peuples! je resterai seul dans l'univers, seul! avec une religion philosophique, ou bien sans religion, comme la brute qui broute l'herbe dans la prairie, sans aucun lien avec la brute, qui broute à côté d'elle!

Cet homme, plaignons-le; élevons des mains suppliantes vers le ciel pour lui. Vouloir le convaincre, ce serait entreprendre de le flatter dans son affreux délire. Affecterait-il, peut-être, de demander des preuves intrinsèques de la Religion? Comme si la Révélation n'était pas un fait! Et comme si les faits se démontraient par des preuves intrinsèques!! Cependant, parce que des preuves intrinsèques poursuivraient MM. les incrédules, jusque dans leurs derniers retranchements, et leur démontreraient l'impossibilité d'une religion naturelle, vraie, sans la Révélation, donnons des preuves intrinsèques, et démontrons que, ôtée la divine intervention d'une Révélation positive, *nulle Religion effective, véritable et réelle, n'est possible.*

§ 2. — Nécessité d'admettre une Révélation divine, positive.

Les quatre propositions suivantes, que nous développerons successivement, suffisent, à elles seules, pour démontrer péremptoirement le fait et même la nécessité d'une Révélation divine positive; et, ainsi, pour mettre en évidence parfaite le rêve

enseignement religieux! Les plus hardis allèrent jusqu'à renier Dieu lui-même, et jusqu'à deman-

immédiate, c'est que la vérité ne doit rien dire, rien inspirer, rien faire ni dans l'ordre civil ni dans l'ordre politique, système que nous traitons d'absurde, à notre tour, et que nous mettrons en relief, théoriquement et pratiquement, dans la seconde partie).
« Non-seulement, son royaume est de ce monde, mais ce monde « est son royaume. Le sceptre a passé dans ses mains, le prêtre « est roi... (Ce n'est pas le prêtre qui est roi, c'est la vérité qui est et qui doit être reine partout).

« L'alliance (de la Religion et de l'État) ne saurait comprendre « de la Religion que ce qu'elle a d'extérieur et de visible, son « culte et la condition de ses ministres dans l'État. *La vérité n'y « entre pas* » (Extrait du Moniteur, séance du 12 avril, 1825).

Quand, dis-je, le célèbre Royer-Collard s'exprimait ainsi, il révélait tout un vaste système de politique, et très-exactement, sauf les nouvelles nuances du protestantisme et du radicalisme suisse, celui que nous nous proposons de combattre, dans la théorie et dans la réalisation; un système de politique qui suppose:

1° Que la Révélation n'a rien à faire avec l'ordre civil, politique, judiciaire, administratif, exécutif; et que ce n'est jamais à la lumière de son flambeau que les légistes, les magistrats, les rois de la terre, doivent s'inspirer.

2° Que, dans l'ordre civil, politique, administratif, gouvernemental, la vérité révélée est un phare odieux, absurde, inadmissible.

3° Que la loi et l'administration, dans leurs points de contact avec le clergé, ne doivent et ne peuvent jamais reconnaître en lui ni caractère divin, ni mission, ni autorité, divines, ou d'un ordre surnaturel.

4° Que le gouvernement, pour toutes les choses de sa sphère, sans exception, ne voit, ne doit voir que des faits physiques, que de la matière, absolument; et que c'est de ce point de vue unique, qu'il doit élaborer les lois, les règlements, les vingt-cinq codes, et rendre la justice!

5° Et, qu'en outre, s'il s'adjuge le monopole de l'enseignement, s'il considère aussi les enfants des deux sexes comme de la ma-

der une législation, un gouvernement, des administrations, des colléges même, athées !

D'autres renièrent la Providence, et ne virent

tière gouvernementale, si, se mettant à la place de Dieu, qui, seul est le maître absolu de l'homme, de l'Église, qui est son envoyée, pour éclairer tout homme venant au monde, des pères et des mères, qui, également prétendent, sur des titres semblables à ceux de l'Église, avoir à connaître de l'éducation de leurs enfants, si, dis-je, le gouvernement s'adjuge, en souverain, la propriété des enfants, par l'éducation, c'est lui, lui seul, qui doit imposer les professeurs, les livres, les méthodes éducatives, tout l'enseignement! Or, nous examinerons avec soin la portée et les conséquences d'un semblable système, lequel, certes, est bien loin d'être l'unique enfant naturel de la belle et brillante imagination de Royer-Collard, car, dans la séance précédente M. le député *Devaux* (11 avril), s'écriait: « La loi civile ne fait jamais d'acte de foi. » Et postérieurement, combien de fois n'a-t-on pas dit, au sein de la noble chambre: « La loi est athée et doit l'être. » En France, on sait par cœur toutes les doctrines politico-religieuses de l'honorable Odilon-Barrot, de M. Isambert et de beaucoup d'autres; et, ensuite, celles du gouvernement d'Argovie, de Bale-Campagne, de Soleure, du Tessein, de Berne; la liste des noms propres à citer, serait immense, dans l'Helvétie. Les professions de foi en matière de religion et de politique, sont d'ailleurs écrites, chaque jour, dans des centaines de journaux radicaux, humanitaires, Saint-Simoniens.

Ainsi, pour les rationalistes, pour les radicaux, pour les athées, à plus forte raison, table rase de toutes les vérités révélées, au point de vue légal et gouvermental; table rase de tout l'ordre surnaturel, de tout le christianisme, de tout le catholicisme par conséquent. Système qui, sans cesse traduit par les actes de la législation et de l'administration, produit tout le malaise social actuel, et provoque, depuis plus d'un demi-siècle tant de luttes déchirantes entre l'Église et l'État.

Pour les protestants, et une foule de demi-catholiques, respect pour les vérités révélées, même dans l'ordre politique et civil, mais *haine à l'Église,* qualifiée d'ultramontanisme, et *lutte contre elle,* tantôt sous le prétexte que la *vérité révélée* ne fut point

dans les lois humaines, que l'expression des volontés populaires, ou de quelques magistrats !

Les meilleurs firent table rase de toute Révélation exclusivement donnée à sa garde et à son enseignement, tantôt, sous le prétexte de ses envahissements prétendus.

Système qui se traduit sans cesse, comme le premier, dans tous les actes législatifs et administratifs.

En Suisse, dans quelques villes catholiques seulement, mais en France, surtout, il faut reconnaître avec bonheur un acheminement vers des idées politiques meilleures; mais, presque de toutes parts, reste à vaincre le grand et terrible préjugé contre l'Église.

Tout récemment, c'était en 1844, dans une réponse de l'honorable Chapuys-Montlaville à l'illustre de Lamartine, le célèbre député s'exprimait en ces termes (pages 18 et 20) : « Que l'esprit « chrétien enveloppe de plus en plus les âmes dans cette pure lu- « mière qui est l'aube blanchissante de l'éternité; personne ne le « désire plus que nous; mais que la hiérarchie ecclésiastique, qui « tient en dépôt la doctrine, veuille reprendre le gouvernement ma- « tériel des corps et les soumettre à des lois politiques (le gouvernement matériel des corps n'existe guère que dans le champ de Mars, lorsque le capitaine commande par le flanc gauche ou par le flanc droit, ce dont ne se mêla jamais l'Église; mais, presque partout ailleurs, le gouvernement des hommes et d'une infinité de choses qui se produisent à l'extérieur, est *moral* ou *immoral;* les lois politiques elles-mêmes sont morales ou immorales, fort peu indifférentes, et, de celles-là, l'Église n'en a nul souci; or, tout ce qui est *moral,* ou *immoral* est toujours, dans un sens réel de la compétence de l'Église qui reçut en dépôt la saine morale, la saine doctrine,) « c'est ce qui ne pourrait se faire sans un grand « dommage pour la religion et sans un immense péril pour la so- « ciété.» (C'est le contraire, car il y a péril quand l'État ne prend plus la saine morale ou le décalogue pour sa boussole; alors ce n'est plus que le caprice des majorités, qui l'inspire).

« Dans toutes les communes où il se trouvera une majorité ca- « tholique prononcée, l'administration, la justice elle-même, passe- « ront dans les mains du prêtre, il sera le maître de tous les intérêts,

positive, de tout pouvoir sacerdotal, divinement constitué, et ne virent, en fait de Religion, qu'un pur naturalisme, qu'ils transportèrent fidèlement aussi,

« le directeur de tous les mouvements. Les magistrats lui seront « soumis, (point : ils seront soumis à la morale de Jésus-Christ, et ne pourront rien statuer contre) « l'école sera sous sa garde, » (car là, surtout, il doit s'agir de religion, de mœurs, de vérités révélées, de livres éducatifs vrais, et de maîtres religieux.) « Les familles recevront « son inspiration, et les ordres de l'État devront passer à son con- « trôle avant d'être obéis. » (comme dans les trois premiers siècles du christianisme, pas autrement.)

« Le prêtre est libre dans le sanctuaire ; sa puissance est là « dans sa plénitude. Lorsqu'il parle des dogmes et des préceptes, sa « voix doit être entendue, (et le magistrat, le législateur, le juge ne sont-ils pas hommes, et ne doivent-ils pas entendre cette voix aussi ?) « mais au delà du parvis, cette puissance s'arrête, il entre « dans le domaine de la société et il est tenu, comme un simple « citoyen, de respecter les lois et leurs prescriptions. » (même quand elles outrageraient directement le dogme, la saine morale, la discipline ecclésiastique?) Dans ce cas, il aurait fallu que tous les premiers chrétiens se fussent soumis aux lois païennes ! et partant, eussent adoré les faux dieux !... puis, à l'époque de la révolution de France, que les prêtres eussent accepté la Constitution civile du clergé ! qu'en Irlande, les catholiques et le clergé, eussent accepté, les mains jointes, l'anglicanisme ! la Pologne, le schisme ! etc., car les conséquences à tirer vont loin.

Chose singulière, c'est que l'on se dit, l'on se croit sincèrement catholique, tout en chassant, comme M. Royer-Collard, l'influence et l'action de toutes les vérités révélées, du sanctuaire des lois et du gouvernement, mettant, sans pudeur, un pur *naturalisme* à la place, c'est-à-dire une *morale naturelle* qu'on fait fléchir devant les circonstances, devant les majorités, devant les intérêts nationaux ou privés ; ou bien, tout en repoussant la réalisation du christianisme par l'enseignement de l'Eglise, et, l'influence hiérarchique de l'Église sur tout le corps social, si on désire, si on accepte même, comme M. Chapuys-Montlaville, l'heureuse influence des vérités révélées ; ces vérités bienfaisantes, on les accepte alors sans

salut et de force morale, de sa créature. Car oserait-on dire que l'être puissant, auteur aussi de tout cet univers, et de toutes les lois qui le conservent dans l'ordre et l'harmonie, créa l'homme, l'homme, le plus beau et le plus noble de ses ouvrages, pour le voir périr aussitôt faute de législation, de principes sociaux, de règles de conduite, de préceptes et d'assistance divine? pour le voir périr, dis-je, dans le vice, dans le désordre et dans une brutale ignorance? Non, impossible, puisque ce grand Dieu, dit l'Écriture, créa l'homme pour être, à tout jamais, la reproduction de son image et de sa ressemblance : *faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram* (1). Et non, encore, puisque l'idée même de sainteté, de noblesse, de dignité, qui s'attache infailliblement à l'opération suprême d'un Dieu, se déterminant à créer un être moral, social, *né viable*, en un mot, répugne à une semblable hypothèse. Donc, force est-il de conclure que le Créateur, dès le début de l'humanité, lui révéla tous les principes conservateurs de son existence morale et sociale. Car, il fallait bien à l'homme des principes fixes, certains, vrais et obligatoires. Il fallait bien que l'homme sût, sans l'ombre du doute, sans nulle suspicion d'erreur, tout ce qui était permis, tout ce qui était rigoureusement défendu, et cela, sous peine de tomber rapidement, par le choc des intérêts et des passions, dans une abjection physi-

(1) Genèse, 26.

que et morale, hideuse et complète : voilà pour le moral, et pour la conservation physique.

Et il était tout aussi indispensable qu'il connût, positivement, tous les rapports qui devaient le lier aux êtres semblables à lui ; ou bien, création inutile et absurde, et s'attendre à la désorganisation, à la dissolution la plus prompte et la plus inévitable de toute cette société, dont Dieu jetait les fondements, et pour les mêmes causes destructives, que plus haut. Voilà pour l'existence sociale.

Eh bien, sans le secours d'une Révélation positive et divine, l'homme étant ce qu'il est, aurait-il jamais pu connaître, d'une manière sûre et infaillible, les principes conservateurs de son existence morale, sociale? et on pourrait presque ajouter, de son existence physique? Non, très-certainement non; et bientôt les faits viendront en foule confirmer toutes nos preuves.

Ainsi, de l'impuissance absolue et radicale de l'humanité, et posée l'hypothèse que Dieu ne créa l'homme moral et l'homme social, que dans l'intention de parfaire son œuvre, je conclus qu'une Révélation divine, surnaturelle, positive, fut promulguée tout aussitôt que le Dieu de cet univers eut un fils, un enfant, un adorateur, une seule créature raisonnable, sur cette terre, où, pour la première fois, l'homme social posait son pied : partant, le naturalisme des radicaux ou des rationalistes, n'est qu'une gratuite et absurde hypothèse.

§ 1. — Révélation positive de la fin terrestre, et de la destinée surnaturelle et individuelle de l'homme.

Dieu, sans doute, n'a pas jeté l'homme sur cette terre, par le jeu d'un caprice brutal ou irréfléchi. Et en produisant, par l'acte de sa parole puissante, cette créature si belle, il se proposa une fin créatrice digne de sa haute sagesse, et lui réserva, comme terme de la création, une destinée en parfaite harmonie avec tous ces désirs de beauté et de bonheur, infinis, qu'il implanta, dès lors, si avant et si fortement dans son cœur. Car, le peintre, lui, broie-t-il des couleurs, sans se proposer une fin? L'architecte fait-il jeter des pierres au hasard?

Tout homme sensé et raisonnable ne se propose-t-il pas un but premier, avant de mettre la main à l'œuvre? et Dieu aurait-il été moins sage que l'homme? Qui le dira?

Dieu, en créant l'humanité, se proposa, par conséquent, une fin en harmonie avec sa suprême sagesse et sa sainteté infinie; une fin digne de tous ses sublimes attributs, puisque, plus l'homme lui-même est sage, plus le dessein, plus le terme final et premier qu'il se propose dans ses œuvres, est noble.

Mais cette fin essentielle, et cette haute destinée de toute l'humanité, comment l'homme les reconnaîtra-t-il infailliblement, si Dieu ne fait entendre sa voix positive et solennelle?

Certes, tous les hommes devineront-ils *natu-*

rellement, et sauront-ils, à l'aide de leurs seules lumières, de suite et dès l'aurore de la vie, et avec pleine et entière conviction, « qu'ils sont faits pour connaître, aimer et servir Dieu, au prix de tous les sacrifices? » et que c'est là leur fin ici-bas, leur fin première, essentielle, fondamentale, pendant les jours d'épreuves?

Puis, inventeront-ils, *tout naturellement aussi*, que leur destinée future *est le ciel*, séjour magnifique de ce suprême bonheur, que leur cœur appelle, que leur cœur, en se trompant hélas! demande sans cesse, et tour à tour, à toutes les créatures? Inventeront-ils enfin qu'ils ont à opter, par suite du bon ou du mauvais usage de la liberté, que Dieu leur donna en les faisant à son image, par suite de la violation ou de l'accomplissement de la loi morale, entre le ciel et l'enfer? entre un bonheur éternel et un malheur éternel? entre cette double sanction de la loi suprême et inviolable de leur fin, savoir : le triple rassasiement de leur esprit, de leur cœur, de leur volonté, dans le sein éternel de Dieu, s'ils lui sont fidèles ; ou, s'ils foulent aux pieds la fin de leur création, — des maux également infinis en intensité et en durée?

Car, véritablement, quelle fin pourra s'octroyer l'homme abandonné à sa raison vacillante et isolée? et quelle sanction viendra se présenter à ses regards, pour en provoquer l'accomplissement et en punir la transgression?

Ah! il faut bien conclure que le Créateur de

l'homme daigna lui manifester, d'une manière claire et positive, la raison de son être; et pourquoi il apparaissait sur cette terre; et quel serait son sort au sortir de la vie. Mais, pour tout cela, l'acte solennel et positif d'une Révélation divine était d'une impérieuse nécessité. Ainsi, ruine encore du naturalisme.

§ 5. — Révélation primitive de la parole ou du langage; confirmation et développement de tout ce qui précède, partant, ruine complète du naturalisme.

Point de religion révélée, point de leçons dogmatiques, et, tout naturellement, point d'Église catholique et point de prêtres (1), dit tout bas ou tout

(1) Cette théorie, doublement révolutionnaire, parce qu'elle ne s'attaque à la Religion que pour frapper ensuite tout le corps politique et social, et qui ne germe, qui ne se développe, hélas! que trop dans toutes nos campagnes, lorsqu'elles ont le malheur d'avoir à leur tête des incrédules lettrés, riches, puissants, audacieux et imprudents, surtout, est admirablement décrite, peinte, réfutée, dans le sixième *Entretien de Village*, de la récente et admirable publication de *Timon*.

Nous reproduisons, tout entière, cette magnifique scène villageoise de l'illustre Cormenin, tant elle est frappante de vérité.

MAITRE PIERRE.

« Reprenons notre entretien de ce matin. Vois-tu, mon ami, la grande patrie, c'est la France! Or, la connais-tu, la France? l'aimes-tu? »

FRANÇOIS.

« Je ne la connais guère, maître Pierre, je l'avouerai, que par l'impôt et par la conscription, et, par conséquent, je ne devrais guère l'aimer.

MAITRE PIERRE.

« Que dis-tu là, que tu ne devrais guère l'aimer? réfléchis cepen-

haut, suivant le thermomètre politique, la foule toujours croissante, en certains pays, des rationalistes et des radicaux.

dant un moment, François. En défendant, comme soldat, la grande patrie, est-ce que ce n'est pas toi-même, ton père, ta mère, tes jeunes frères et sœurs que tu défends? En acquittant ta part d'impôts, tu aides à payer la police qui veille sur ta sûreté, la justice qui juge tes procès, la construction et la réparation des canaux, routes et chemins publics qui mènent aux foires et marchés, et qui portent aux autres ce que tu as en trop, comme ils te rapportent ce que tu as en moins; l'entretien du gouvernement qui administre l'intérieur de la France, de l'armée qui protége les frontières, de la marine qui garde les côtes; le salaire du maître d'école qui t'instruit, et du curé qui prie avec toi et qui te console.

FRANÇOIS.

« Je vous arrête ici, maître Pierre; car vous savez qu'il y en a qui disent qu'on pourrait fort bien se priver d'églises et de curés; que les curés ne nous donnent ni pain, ni boisson, ni viande; qu'ils ne nous font trouver ni métier, ni femme, ni ouvrage, ni argent; qu'on peut se passer d'eux pour naître, pour se marier, pour mourir; qu'ils ne nous exemptent pas de la conscription; qu'ils ne nous ôtent pas le vent de bise, le froid, le chaud, les maux du corps.

MAITRE PIERRE.

« Et les maladies de l'âme, François, qui les guérira? L'homme ne vit pas seulement de pain, il vit aussi de bonnes paroles, de bonnes actions et d'amour; il n'est pas seulement une bête de travail, il est aussi une créature de Dieu. Il n'est pas seulement un corps, il est aussi un esprit. Il n'a pas seulement des besoins sensuels, des appétits grossiers, il a aussi des besoins intellectuels et moraux, des appétits du cœur, des soupirs vers un autre monde, plus éclairé, meilleur.

« Pour la plupart des ouvriers des villes, la vie se passe dans l'atelier et dans le cabaret, enlevée comme par un tourbillon; mais pour les habitants de la campagne, la paroisse est la petite patrie, la seconde patrie, la véritable patrie, presque. Or, qui représente la

bles qu'il y aurait ici à reproduire; mais, de grâce, que le rationaliste, que le radical, qui ont perdu la foi l'un et l'autre, daignent interroger la Bible d'un Juif, ou même seulement interroger quelques simples rabbins, sur tous les passages scripturaires, auxquels nous venons d'en appeler. Ils verront.

2° La Révélation est un fait grand et public lié avec la destruction de l'idolâtrie, l'anéantissement de ses usages, de ses coutumes, de ses fêtes, de ses lois, de ses sacrifices, de ses temples, de ses soixante mille dieux; lié avec tous les obstacles effrayants, prodigieux, incalculables qu'il fallut vaincre pour implanter la Religion du Christ : — obstacles du côté des vices, qui, tous, étaient divinisés, qui, tous, avaient leur temple, leurs adorateurs; obstacles du côté des habitudes contractées, affermies, enracinées, depuis des siècles; obstacles du côté des riches, des puissants, des philosophes, des rois, des empereurs, des lois païennes, de toute une législation moulée sur l'idolâtrie. Tout était armé contre le christianisme, et tout combattait pour l'idolâtrie. Or, impossible de nier que l'idolâtrie ne soit tombée, partout où a pu briller le divin flambeau de la Révélation; partant, impossible de nier son existence, sa vérité, sa force divine.

3° La Révélation est un fait grand et public, lié avec la mort de dix-huit millions de martyrs qui, pour en attester l'éclatante vérité, affrontèrent les mépris publics, les spoliations, les emprisonnements, les échafauds, les bûchers, les ongles de fer,

la fureur, la rage, et tout ce que l'enfer put inventer pour les forcer d'abjurer la divine Révélation; impossible de nier le témoignage de tant de témoins; impossible donc de renier la Révélation.

4° La Révélation est un fait grand et public, lié avec le prodige de la conservation de l'Église : prodige qu'il est beau de voir à côté de la chute de tant de trônes et de dynasties, malgré les armées et les grands capitaines; à côté de la chute et de la décadence de tant de royaumes et d'empires; à côté des désastres, des bouleversements qui agitent, remuent, ébranlent et détruisent, une à une, toutes les institutions humaines. Impossible de nier ce prodige qui frappe nos regards, depuis dix-huit siècles; impossible donc de rejeter la Révélation, qui le signala d'avance et proclama sa durée jusqu'à la consommation des temps : *Portæ inferi non prævalebunt adversùs eam.*

5° La Révélation est un fait grand et public, lié avec l'existence actuelle du christianisme[1], fractionné en mille sectes, répandues dans tout l'univers, de l'orient à l'occident, du nord au midi; avec l'existence de coutumes, d'usages, de mœurs, de lois nouvelles. Tout a été pénétré par la divine Révélation : peuples, gouvernements, jurisprudence, sciences et arts. Tout, par elle, par sa divine influence, a pris

(1) Le véritable christianisme n'est que dans le catholicisme, et ne saurait être ailleurs, — mais les lambeaux épars, que les sectes hérétiques en ont détachés, servent admirablement à démontrer, contre le rationaliste et le radical, sa céleste origine.

dans le monde une organisation et une activité, nouvelles : les jeux sanglants des gladiateurs ont cessé : les sacrifices humains ont disparu : le despotisme des Néron, des Domitien, des Sévère, des Dèce, des Valérien et de tous les Césars, est tombé et, avec lui, le despotisme des grands, des riches, des puissants de la terre, se jouant de leurs semblables, les égorgeant, selon leurs caprices, les attelant à leurs charrues, les vendant sur les places publiques, les enfermant comme de vils animaux dans leurs parcs. Peu à peu l'homme est devenu sacré pour l'homme; la divine charité, apportée par la divine Révélation, a régné : la civilisation a fait d'immenses progrès, l'esclavage abrutissant a été aboli, et, partout, la liberté des enfants de Dieu a été proclamée.

Enfin, par la Révélation, la terre entière, ensevelie dans des ombres, dans des ténèbres épaisses, dans une nuit qui semblait éternelle et toujours croissante, tout à coup vit se lever une aurore qui dissipait ces ombres; puis un astre étincelant qui embrasait l'orient et chassait les épaisses ténèbres; puis, des torrents de lumière qui se déversèrent par flots, à l'orient, à l'occident, au nord et au midi, et achevèrent de dissiper la nuit profonde.

Qui niera la Révélation?

Celui-là seul qui se sera mis un bandeau sur les yeux et qui, dans son délire stupide, s'écriera : Je veux nier ce que je vois! je veux nier ce que mes yeux me montrent! je veux nier ce que tous les peuples proclament! je veux nier ce que tant de

monuments m'attestent ! je veux nier ce que tous les hommes admirent, et ce qui sauve, régit et gouverne les hommes et les peuples ! je resterai seul dans l'univers, seul ! avec une religion philosophique, ou bien sans religion, comme la brute qui broute l'herbe dans la prairie, sans aucun lien avec la brute, qui broute à côté d'elle !

Cet homme, plaignons-le ; élevons des mains suppliantes vers le ciel pour lui. Vouloir le convaincre, ce serait entreprendre de le flatter dans son affreux délire. Affecterait-il, peut-être, de demander des preuves intrinsèques de la Religion ? Comme si la Révélation n'était pas un fait ! Et comme si les faits se démontraient par des preuves intrinsèques ! ! Cependant, parce que des preuves intrinsèques poursuivraient MM. les incrédules, jusque dans leurs derniers retranchements, et leur démontreraient l'impossibilité d'une religion naturelle, vraie, sans la Révélation, donnons des preuves intrinsèques, et démontrons que, ôtée la divine intervention d'une Révélation positive, *nulle Religion effective, véritable et réelle, n'est possible.*

§ 2. — Nécessité d'admettre une Révélation divine, positive.

Les quatre propositions suivantes, que nous développerons successivement, suffisent, à elles seules, pour démontrer péremptoirement le fait et même la nécessité d'une Révélation divine positive ; et, ainsi, pour mettre en évidence parfaite le rêve

séducteur de la prétendue Religion naturelle des déistes, que caressent ou que réhabilitent, à leur manière, les rationalistes, les radicaux, les humanitaires, de nos temps modernes.

Car, 1° : l'homme ne s'est pas créé, instruit, éduqué lui-même; donc l'Être infiniment bon, qui daigna le faire sortir du néant, lui révéla les principes conservateurs de son existence morale et sociale.

2° L'homme ne peut pas connaître sa fin et sa destinée, par ses propres forces; donc Dieu lui a révélé l'une et l'autre.

3° L'homme n'a pas pu inventer la parole; donc il l'a reçue, et avec elle, les idées, les vérités, la Religion.

4° Une Révélation divine positive a été rigoureusement nécessaire : nécessité démontrée par la simple définition d'une Religion vraie, telle que la raison la conçoit et la formule, et par la nullité complète d'une Religion, qui ne porterait pas un caractère divin, un caractère sûr et infaillible; nécessité démontrée par l'état de la société avant Jésus-Christ, chez tous les peuples, le peuple hébreu seul excepté; nécessité démontrée par les marques rigoureusement inhérentes à la vraie Religion, et, en même temps, par l'impuissance créatrice de tous les philosophes, tant anciens que modernes, par leurs systèmes absurdes, leurs erreurs grossières, leurs doutes, leurs perpétuelles variations.

§ 3. — Révélation positive des principes conservateurs de l'existence morale et sociale de l'homme.

L'homme n'a pu se créer lui-même : cette proposition est évidente.

Il ne doit point non plus son existence primordiale à un autre homme : ce serait consacrer son éternité, en faire un être infini, et tomber dans l'absurde; ni son existence actuelle à ceux que l'on dit, dans un sens fort restreint, les auteurs de ses jours; car, ils auraient dû, dans cette hypothèse, le rendre parfait, c'eût été leur gloire ; et il n'y aurait ni boiteux, ni bossu, ni femme laide et disgraciée. Quoi de plus naturel? Mais l'homme, peut-être, aurait-il été jeté sur cette terre par le hasard? par la combinaison capricieuse des atomes? par le long et capricieux travail de quelque plante?

Eh! de grâce, qu'est-ce que le hasard? que fait le hasard? que peut le hasard, et que peuvent le caprice et le travail des atomes et des plantes?

Autant vaudrait-il dire que le hasard élève des palais, ou qu'il façonne de superbes statues! Ou bien, que c'est au caprice des atomes ou des plantes, cher lecteur, que vous devez la brillante pendule et le superbe tableau, qui décorent votre salon?

Partant, l'homme a été fait par un être supérieur à l'homme. Ce qui nous amène à conclure, de suite, que le Créateur voulut incontestablement tous les principes et tous les moyens de conservation, de vie, de

salut et de force morale, de sa créature. Car oserait-on dire que l'être puissant, auteur aussi de tout cet univers, et de toutes les lois qui le conservent dans l'ordre et l'harmonie, créa l'homme, l'homme, le plus beau et le plus noble de ses ouvrages, pour le voir périr aussitôt faute de législation, de principes sociaux, de règles de conduite, de préceptes et d'assistance divine? pour le voir périr, dis-je, dans le vice, dans le désordre et dans une brutale ignorance? Non, impossible, puisque ce grand Dieu, dit l'Écriture, créa l'homme pour être, à tout jamais, la reproduction de son image et de sa ressemblance : *faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram* (1). Et non, encore, puisque l'idée même de sainteté, de noblesse, de dignité, qui s'attache infailliblement à l'opération suprême d'un Dieu, se déterminant à créer un être moral, social, *né viable*, en un mot, répugne à une semblable hypothèse. Donc, force est-il de conclure que le Créateur, dès le début de l'humanité, lui révéla tous les principes conservateurs de son existence morale et sociale. Car, il fallait bien à l'homme des principes fixes, certains, vrais et obligatoires. Il fallait bien que l'homme sût, sans l'ombre du doute, sans nulle suspicion d'erreur, tout ce qui était permis, tout ce qui était rigoureusement défendu, et cela, sous peine de tomber rapidement, par le choc des intérêts et des passions, dans une abjection physi-

(1) Genèse, 26.

que et morale, hideuse et complète : voilà pour le moral, et pour la conservation physique.

Et il était tout aussi indispensable qu'il connût, positivement, tous les rapports qui devaient le lier aux êtres semblables à lui ; ou bien, création inutile et absurde, et s'attendre à la désorganisation, à la dissolution la plus prompte et la plus inévitable de toute cette société, dont Dieu jetait les fondements, et pour les mêmes causes destructives, que plus haut. Voilà pour l'existence sociale.

Eh bien, sans le secours d'une Révélation positive et divine, l'homme étant ce qu'il est, aurait-il jamais pu connaître, d'une manière sûre et infaillible, les principes conservateurs de son existence morale, sociale? et on pourrait presque ajouter, de son existence physique? Non, très-certainement non; et bientôt les faits viendront en foule confirmer toutes nos preuves.

Ainsi, de l'impuissance absolue et radicale de l'humanité, et posée l'hypothèse que Dieu ne créa l'homme moral et l'homme social, que dans l'intention de parfaire son œuvre, je conclus qu'une Révélation divine, surnaturelle, positive, fut promulguée tout aussitôt que le Dieu de cet univers eut un fils, un enfant, un adorateur, une seule créature raisonnable, sur cette terre, où, pour la première fois, l'homme social posait son pied : partant, le naturalisme des radicaux ou des rationalistes, n'est qu'une gratuite et absurde hypothèse.

§ 4. — Révélation positive de la fin terrestre, et de la destinée surnaturelle et individuelle de l'homme.

Dieu, sans doute, n'a pas jeté l'homme sur cette terre, par le jeu d'un caprice brutal ou irréfléchi. Et en produisant, par l'acte de sa parole puissante, cette créature si belle, il se proposa une fin créatrice digne de sa haute sagesse, et lui réserva, comme terme de la création, une destinée en parfaite harmonie avec tous ces désirs de beauté et de bonheur, infinis, qu'il implanta, dès lors, si avant et si fortement dans son cœur. Car, le peintre, lui, broie-t-il des couleurs, sans se proposer une fin? L'architecte fait-il jeter des pierres au hasard?

Tout homme sensé et raisonnable ne se propose-t-il pas un but premier, avant de mettre la main à l'œuvre? et Dieu aurait-il été moins sage que l'homme? Qui le dira?

Dieu, en créant l'humanité, se proposa, par conséquent, une fin en harmonie avec sa suprême sagesse et sa sainteté infinie; une fin digne de tous ses sublimes attributs, puisque, plus l'homme lui-même est sage, plus le dessein, plus le terme final et premier qu'il se propose dans ses œuvres, est noble.

Mais cette fin essentielle, et cette haute destinée de toute l'humanité, comment l'homme les reconnaîtra-t-il infailliblement, si Dieu ne fait entendre sa voix positive et solennelle?

Certes, tous les hommes devineront-ils *natu-*

rellement, et sauront-ils, à l'aide de leurs seules lumières, de suite et dès l'aurore de la vie, et avec pleine et entière conviction, « qu'ils sont faits pour connaître, aimer et servir Dieu, au prix de tous les sacrifices? » et que c'est là leur fin ici-bas, leur fin première, essentielle, fondamentale, pendant les jours d'épreuves?

Puis, inventeront-ils, *tout naturellement aussi*, que leur destinée future *est le ciel*, séjour magnifique de ce suprême bonheur, que leur cœur appelle, que leur cœur, en se trompant hélas! demande sans cesse, et tour à tour, à toutes les créatures? Inventeront-ils enfin qu'ils ont à opter, par suite du bon ou du mauvais usage de la liberté, que Dieu leur donna en les faisant à son image, par suite de la violation ou de l'accomplissement de la loi morale, entre le ciel et l'enfer? entre un bonheur éternel et un malheur éternel? entre cette double sanction de la loi suprême et inviolable de leur fin, savoir : le triple rassasiement de leur esprit, de leur cœur, de leur volonté, dans le sein éternel de Dieu, s'ils lui sont fidèles ; ou, s'ils foulent aux pieds la fin de leur création, — des maux également infinis en intensité et en durée?

Car, véritablement, quelle fin pourra s'octroyer l'homme abandonné à sa raison vacillante et isolée? et quelle sanction viendra se présenter à ses regards, pour en provoquer l'accomplissement et en punir la transgression?

Ah! il faut bien conclure que le Créateur de

l'homme daigna lui manifester, d'une manière claire et positive, la raison de son être; et pourquoi il apparaissait sur cette terre; et quel serait son sort au sortir de la vie. Mais, pour tout cela, l'acte solennel et positif d'une Révélation divine était d'une impérieuse nécessité. Ainsi, ruine encore du naturalisme.

§ 5. — Révélation primitive de la parole ou du langage; confirmation et développement de tout ce qui précède, partant, ruine complète du naturalisme.

Point de religion révélée, point de leçons dogmatiques, et, tout naturellement, point d'Église catholique et point de prêtres (1), dit tout bas ou tout

(1) Cette théorie, doublement révolutionnaire, parce qu'elle ne s'attaque à la Religion que pour frapper ensuite tout le corps politique et social, et qui ne germe, qui ne se développe, hélas! que trop dans toutes nos campagnes, lorsqu'elles ont le malheur d'avoir à leur tête des incrédules lettrés, riches, puissants, audacieux et imprudents, surtout, est admirablement décrite, peinte, réfutée, dans le sixième *Entretien de Village*, de la récente et admirable, publication de *Timon*.

Nous reproduisons, tout entière, cette magnifique scène villageoise de l'illustre Cormenin, tant elle est frappante de vérité.

MAITRE PIERRE.

« Reprenons notre entretien de ce matin. Vois-tu, mon ami, la grande patrie, c'est la France! Or, la connais-tu, la France? l'aimes-tu? »

FRANÇOIS.

« Je ne la connais guère, maître Pierre, je l'avouerai, que par l'impôt et par la conscription, et, par conséquent, je ne devrais guère l'aimer.

MAITRE PIERRE.

« Que dis-tu là, que tu ne devrais guère l'aimer? réfléchis cepen-

haut, suivant le thermomètre politique, la foule toujours croissante, en certains pays, des rationalistes et des radicaux.

dant un moment, François. En défendant, comme soldat, la grande patrie, est-ce que ce n'est pas toi-même, ton père, ta mère, tes jeunes frères et sœurs que tu défends? En acquittant ta part d'impôts, tu aides à payer la police qui veille sur ta sûreté, la justice qui juge tes procès, la construction et la réparation des canaux, routes et chemins publics qui mènent aux foires et marchés, et qui portent aux autres ce que tu as en trop, comme ils te rapportent ce que tu as en moins; l'entretien du gouvernement qui administre l'intérieur de la France, de l'armée qui protége les frontières, de la marine qui garde les côtes; le salaire du maître d'école qui t'instruit, et du curé qui prie avec toi et qui te console.

FRANÇOIS.

« Je vous arrête ici, maître Pierre; car vous savez qu'il y en a qui disent qu'on pourrait fort bien se priver d'églises et de curés; que les curés ne nous donnent ni pain, ni boisson, ni viande; qu'ils ne nous font trouver ni métier, ni femme, ni ouvrage, ni argent; qu'on peut se passer d'eux pour naître, pour se marier, pour mourir; qu'ils ne nous exemptent pas de la conscription; qu'ils ne nous ôtent pas le vent de bise, le froid, le chaud, les maux du corps.

MAITRE PIERRE.

« Et les maladies de l'âme, François, qui les guérira? L'homme ne vit pas seulement de pain, il vit aussi de bonnes paroles, de bonnes actions et d'amour; il n'est pas seulement une bête de travail, il est aussi une créature de Dieu. Il n'est pas seulement un corps, il est aussi un esprit. Il n'a pas seulement des besoins sensuels, des appétits grossiers, il a aussi des besoins intellectuels et moraux, des appétits du cœur, des soupirs vers un autre monde, plus éclairé, meilleur.

« Pour la plupart des ouvriers des villes, la vie se passe dans l'atelier et dans le cabaret, enlevée comme par un tourbillon; mais pour les habitants de la campagne, la paroisse est la petite patrie, la seconde patrie, la véritable patrie, presque. Or, qui représente la

Or, c'est là, sûrement, une réforme bien plus vaste que celle des Luther et des Calvin! Elle frappe *in radicem*, et jusqu'à ce que mort s'ensuive!....

paroisse? Est-ce la maison d'école? est-ce la mairie? Non, c'est l'église!

« Où as-tu été porté par ta marraine sur les fonts baptismaux, François?

FRANÇOIS.

« A notre église.

MAITRE PIERRE.

« Où as-tu reçu la bénédiction nuptiale?

FRANÇOIS.

« A notre église.

MAITRE PIERRE.

« Et quand tu revenais de l'armée, qu'est-ce que tu as aperçu, avec des transports de joie, au bout de l'horizon?

FRANÇOIS.

« Le clocher de notre église.

MAITRE PIERRE.

« Et quand tu mourras, où veux-tu que l'on t'enterre?

FRANÇOIS.

« Où sont déjà mon père et ma mère, et mes oncles, et mon jeune fils, dans le cimetière de notre église.

MAITRE PIERRE.

« Et qui veux-tu qui chante le *De profundis*, et qui prie sur ta bière et te bénisse?

FRANÇOIS.

« Le curé de notre église.

MAITRE PIERRE.

« Ainsi, François, et c'est toi-même qui viens de le dire, toute l'existence des villageois se groupe autour du clocher : là sont les vases du baptême, le cimetière des morts, la chapelle des mariés, les bancs du catéchisme; au pied du clocher, non loin, du moins, sont assises l'école et la mairie, que le clocher domine, comme pour annoncer que la Religion s'élève au-dessus des intérêts tem-

D'un seul coup, elle anéantit tout enseignement chrétien; elle chasse des colléges et des camps tous les aumôniers; elle fait tomber toutes les prédica-

porels; chaque matin, chaque soir, les cloches sanctifiées de l'église ébranlent l'air et vont porter avec leurs tintements, dans les hameaux lointains, le nom et le souvenir de Dieu.

« Quand le villageois revient des champs, quand ses yeux font la tournée de l'horizon, c'est toujours le clocher qu'il aperçoit.

« Une commune rurale ne se concevrait pas sans l'église. Si Dieu éclate partout, c'est encore plus dans les campagnes que dans les villes; il y assemble les nuages, il y roule la foudre, il y verse ses pluies et ses rosées, il les couvre de ses givres et de ses neiges, il les inonde de ses feux solaires, il s'y révèle avec toute sa magnificence dans la germination des plantes, dans les bruits des forêts, dans la maturité des moissons, dans les chants harmonieux des oiseaux, dans les bêlements des troupeaux, dans la hauteur des montagnes, dans les murmures des grands fleuves, dans l'immensité des plaines, dans la voûte du ciel parsemé d'étoiles et de mondes infinis. Il y accable l'homme de sa majesté, il l'éblouit du spectacle varié des champs, des bois, de la verdure et des eaux, et, en même temps, il le réchauffe de son souffle, il le pénètre de ses rayons, il le calme, il le ranime, il s'insinue dans son cœur, et il l'attire doucement vers lui.

« Il est impossible, lorsqu'on a des mœurs simples et pures, d'habiter la campagne et de n'être pas religieux. La dure nécessité du travail, la contemplation de la nature, le silence des nuits et la solitude où vit habituellement l'homme des champs et qui le rend grave et rêveur, le ramènent presque toujours à l'adoration de Dieu; il y a toujours quelques sentiments de religion chez tous les peuples agriculteurs, même chez ceux qui affectent le plus grossièrement de mépriser les choses saintes, qui les persiflent, et qui s'en moquent, seulement, au lieu d'être religieux, ils sont superstitieux; au lieu de croire à Dieu, ils croient au diable, à des forces occultes, à des puissances invisibles, à des êtres surnaturels, à des fantômes, à des revenants, à des sorciers; ils ne croient pas aux dogmes de la foi et aux mystères, mais ils croient que les prêtres peuvent les délivrer, eux et leurs bestiaux, des sortiléges, des em-

tions; elle abolit rapidement tout culte public, et ferme tous les sanctuaires de la Divinité.

Sans doute, pour ne pas trop troubler l'ordre établi,

bûches et des maladies. N'est-il pas vrai, François, et me trompé-je?

FRANÇOIS.

« Non, maître Pierre, et vous dites bien là la vérité.

MAITRE PIERRE.

« Si je dis là la vérité, si le sentiment religieux vit naturellement dans le cœur de tous les hommes, si les bons et les méchants, si ceux qui croient et qui ne croient pas, ont recours aux prêtres, il ne faut donc pas demander si l'on pourrait fort bien se passer de curés et d'églises. L'église est, d'ordinaire, le plus ancien édifice du village. Pour les campagnards dont la chronologie ne remonte jamais très-haut, l'église se perd dans la nuit des temps, et, se confondant avec la vague mémoire de leurs ancêtres, elle n'en est pour eux que plus sainte et plus vénérable.

« Ce qui augmente leur respect, c'est qu'ils ont vu passer sous leurs yeux bien des nouveautés, des formes, des essais, des systèmes, des administrations, des républiques, des consulats, des royautés, des empires. Ils ont ouï le chantre réciter des *oremus* et des *salvum fac*, *Domine*, pour toutes les espèces de gouvernement. Ils ont vu le couvreur attacher à la pointe de leur clocher, des drapeaux tour à tour bariolés et parsemés d'aigles, de lis, d'abeilles, de bonnets, et de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Mais ils n'ont jamais vu que le même prêtre monter toujours au même autel, chanter les mêmes chants dans les livres consacrés, réciter le même Evangile sur les marches du sanctuaire, et, depuis tant de siècles, il n'y a pas eu une virgule de changée dans la formule du *Credo*, du *Pater*, ni de l'*Ave*.

« Là où est l'Église, là est le village : on dirait que, comme une mère, elle rassemble autour d'elle tous ses enfants; elle est le point central où toute leur vie aboutit; elle est le lien de la commune.

« L'institution des églises a plus fait avancer la civilisation que tout le reste. C'est là seulement que tous les membres de la corporation paroissiale, perdus, isolés, dispersés dans les hameaux, se retrouvent et se rejoignent : c'est là seulement, dans cette en-

et consacré par les siècles, nos radicaux, nos humanitaires et rationalistes, qui tiendront les rênes des gouvernements, useront de réserve et de prudence,

ceinte sacrée, que se réunissent, l'instituteur comme chantre, le curé comme pasteur des âmes et comme ministre de Dieu, le maire comme chef de la commune, les notables comme fabriciens, les habitants comme catholiques. Là sont tous les âges et tous les sexes, les vieillards et les enfants, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Là, sont agenouillés devant la majesté redoutable de Dieu, et confondus tous ensemble, dans la même humilité, dans la même égalité, faibles et puissants, riches et pauvres. Là, du haut de la chaire, le prêtre rappelle aux plus grands la petitesse de leur origine, et aux plus petits, la grandeur de leurs destinées. Là, il donne à tous les hommes, dans la lecture de l'Evangile, les plus beaux modèles en même temps que les plus beaux préceptes de la fraternité : l'orgueilleux sort de l'église plus modeste, le coupable plus repentant, le haineux plus adouci, le malheureux plus résigné. Là, dans l'immensité et l'élévation des arcades et des voussures, dans l'élégance des autels, dans la beauté des vases, des tableaux, des broderies, des statues, des candélabres, des croix d'argent, des lampes d'or, des fleurs et des ornements, dans les flots de parfum et d'encens, dans les sons vastes et ravissants de l'orgue et des cantiques, dans la richesse éclatante et soyeuse des aubes étalées et des longs habits flottants, les pauvres prennent une idée des pompes et des magnificences du grand monde dont ils n'approcheront jamais, et qui sont offerts à leurs sens éblouis, avec autant de profusion et de majesté que dans les palais des rois, et dans les fêtes des grands de la terre.

Après tout, quel est le signe le plus apparent, le signe oculaire de la commune? c'est l'église. On demande où est la mairie, où est l'école? On ne demande pas où est l'église, on la voit. L'église pourrait contenir tous les habitants, tout le village; mais l'église n'est pas seulement l'expression de la commune, le siége et le centre de son existence, son cœur et sa tête, et le rendez-vous religieux, elle est encore le meilleur véhicule de la civilisation. Il ne va aucune femme à la mairie, à l'école, au cabaret; elles vont toutes à l'église. C'est là que, pressées, assises sur les mêmes bancs,

Ils attendront, très-probablement, qu'on ne voie plus aucune trace de sang des dernières guerres civiles de la Suisse... Que tous les vieillards qui vi-

elles se voient, elles se rapprochent, elles se connaissent. C'est en lisant dans leurs livres de prières, qu'elles apprennent à ne pas oublier de lire, ne lisant jamais que là et que cela. C'est là seulement qu'elles mettent pour la première fois, leurs chapeaux de paille ornés de frais rubans, leurs fichus de couleur, leurs bonnets de tulle, blanchis et plissés, leurs souliers de cuir, leurs croix d'or, leurs bas de coton, leurs tabliers de soie et leurs beaux habits des dimanches et fêtes, et, par conséquent, qu'elles les usent, et, par conséquent, qu'elles font aller la fabrication et le commerce des repasseuses, des lingères, des ouvrières, des couturières, des chapeliers, des rubaniers, des drapiers, des cordonniers, des bijoutiers, des bonnetiers et autres ouvriers, marchands et gens d'état de ville. C'est pour entrer et paraître avec plus de décence dans la maison de Dieu, qu'elles arrangent et composent leur toilette... C'est au sortir de l'église, et sur la place publique, que tous les habitants s'assemblent et se groupent, se mêlent, se retrouvent, concluent leurs marchés, font leurs échanges, se proposent des alliances de famille... C'est avant ou après la messe qu'on est sûr de rencontrer les officiers municipaux. C'est avant ou après la messe, que le maire réunit plus facilement le nombre des conseillers nécessaire pour les délibérations. C'est sur le banc de pierre du clocher que le maire monte après la messe, pour lire les publications de l'autorité, les permissions de moissons et de vendanges...

Je ne crois pas me tromper, vois-tu, François, en disant que le gouvernement moral des villages est quasi concentré dans le curé ; car le maître d'école, qui n'est pas assez salarié d'ailleurs, ne fait que de l'instruction, et n'impose pas aux villageois par son caractère, par ses habitudes et par son rang ; le maire et l'adjoint sont, d'ordinaire, absorbés par leurs travaux champêtres, et ne rédigent que de loin en loin quelques actes civils et quelques actes administratifs, et ils vont boire au cabaret et s'y confondre sans distinction, avec le reste des habitants. Le curé seul est professeur de morale ; il tient ses ouailles dans ses mains avec une sainte liberté, avec une incroyable plénitude. Il ne les quitte pas un instant, de-

rent la révolution française, soient descendus dans la tombe; et que l'incendie révolutionnaire soit un peu éteint dans les Espagnes. Pas de révolution sans les bras du peuple, et le peuple, avant de saisir de

puis le berceau jusqu'à la tombe, à la messe, en chaire, au confessionnal, au lit de mort, aux relevailles, au mariage; il est le maître, le directeur, le possesseur de leurs secrets, de leurs joies, de leurs chagrins, de leurs incrédulités, de leurs soupirs, de leurs terreurs. Le dogme, la pénitence, l'absolution, la conduite, les bons et les mauvais désirs, les penchants, les inimitiés, les vengeances, les chutes et les repentirs, il voit tout, il entend tout, il sait tout; il effraye les consciences et il les rassure; il frappe et il console. Il n'y a pas pour lui de chaumière trop petite, ni d'hommes trop pauvres, ni de plaies trop infectes, ni de maladies trop contagieuses, ni de distance trop éloignée, ni de température trop froide ou trop chaude, ni d'heure indue, ni de logis fermé, ni de cœur qui ne s'ouvre, ni de sexe, d'âge, ou d'état avec lesquels, à chaque instant, il ne puisse communiquer, il ne communique; né presque toujours dans la crèche du peuple, nourri, élevé comme lui, avec lui, il connaît mieux, beaucoup mieux que les grands du monde, les besoins du peuple, ses intérêts, ses faiblesses, ses penchants, ses mœurs, ses préjugés, ses défauts, ses qualités, ses vices, ses vertus; il sait mieux les remèdes qui lui conviennent, les paroles qu'il faut lui dire, les côtés sensibles par où il faut le prendre, les plaies de l'âme et du corps par où il faut le sonder. On a vu des pauvres mourir de faim à la porte d'un riche, jamais à la porte d'un curé, s'il leur reste la force de tirer le cordon de sa sonnette.

Y a-t-il quelque discorde entre le père et les enfants, entre frères, entre époux, entre voisins, ce n'est pas au juge de paix qu'on s'adresse, c'est au curé; aucune œuvre charitable ne peut se faire dans le village, eût-on les mains pleines d'or, sans que le curé soit consulté, sans qu'il y participe, sans qu'il la surveille, sans qu'il lui imprime un caractère de simplicité, de désintéressement et de durée. Si le firmament est d'eau ou de feu, il monte à la chaire; il invoque Dieu en commun pour l'éloignement du fléau et pour la prospérité des biens de la terre; il prie en commun pour tous les trépassés; il ouvre en commun à tous les

nouveau les armes, a besoin d'oublier tous les anciens désastres, et de se restaurer; cela fait, on le trompe, on l'électrise, on l'enflamme, le mieux du monde; et tous nos radicaux le savent!... Ainsi,

fidèles rassemblés sous le toit de Dieu, les rosées du ciel, les trésors de la grâce, et les espérances infinies de l'immortalité.

S'il prêche au peuple le respect qu'il doit aux puissances établies, il prêche aux puissances établies le respect qu'elles doivent à la justice; s'il recommande aux pauvres la résignation dans le malheur, il recommande aux riches la charité dans la fortune; s'il ne veut pas qu'on rompe violemment la différence des rangs, il rétablit l'égalité des conditions dans le ciel devant l'égalité des œuvres, et il est bien plus le consolateur spirituel des misérables et des infirmes, qu'il n'est le prêtre des heureux et des puissants.

On pourrait à toute force, dans un village, se passer de maire et d'instituteur; mais de curé, comment?

En quelque lieu sauvage et retiré que soit située une commune, vous, voyageur égaré, vous êtes sûr de trouver un homme plus ou moins instruit que vous, qui vous comprend, et qui vous répond, et n'est-ce pas une chose merveilleuse de voir trente-six mille points lumineux, à la fois moraux, religieux et intellectuels, luire en tous temps, la nuit comme le jour, au bord des rivières, sur les plaines et sur les montagnes, dans les trente-six mille communes de France?

Ainsi, se gardent au foyer de chaque presbytère le culte de Dieu, les devoirs de la morale, et les lettres humaines.

Mais ce n'est pas la seule reconnaissance que la civilisation doive à la Religion.

Supposons que l'on abolisse le culte, les prêtres et les églises; à l'instant, le jour consacré au repos cesse; il n'existe plus de commune que de nom: les habitants ne se connaissent presque plus entre eux; le bourg devient désert, il n'y a plus de cloches pour annoncer les prières du soir et du matin, ni pour faire souvenir des morts. Le cimetière ne repose plus sous la garde de Dieu; les services du conseil municipal manquent, et l'on ne sait plus où ni quand trouver le maire. Chaque habitant reste chez soi, et les affaires, les marchés, les échanges, les alliances, n'ayant plus un

pour parvenir à consommer efficacement son œuvre, le radicalisme, et toutes les fractions protestantes et philosophiques, qui s'y rattachent, ont ensemble une foule de considérants politiques à mûrir et à peser, toute une révolution intellectuelle à opérer dans les masses populaires, instruites par des faits trop récents; toute une révolution d'affaiblissement moral et de servitude, à opérer au sein du clergé.

Or, l'une et l'autre s'accomplit présentement sous nos yeux.

Le peuple, on le trompe, on le leurre, on le pervertit par les journaux, par les assemblées populaires, par les associations politiques, par les livres, par l'enseignement primaire et supérieur, par cent mille autres moyens, que nous aurons l'occasion de signaler, en passant.

Le clergé, on le démonétise aux yeux du peuple par la calomnie et les pamphlets.

Le clergé, on le sépare du peuple, en brisant tous

centre commun, où se prendre, où se faire, languissent; les mères et les filles négligent les soins de la toilette et même de la propreté, ne sachant plus où ni à qui se montrer, achètent peu, consomment moins. Alors, pour tout dire, les hommes et les femmes n'ayant plus d'autre retenue que la pudeur naturelle, barrière malheureusement trop faible contre les passions, tomberaient dans les excès honteux et le pêle-mêle de la bestialité. Les âmes également sans frein, mais non pas sans terreur, se précipiteraient dans la superstition; l'égoïsme remplacerait la charité; l'orgueil, l'humilité; l'intérêt, la conscience; la matérialité des désirs, les plaisirs de l'intelligence; les loups-garous, les saints; les sorciers, le prêtre; les cabarets, le presbytère; le lupanar, l'église; l'enfer, le ciel, et le diable, Dieu.

les liens; les doux liens d'instituteur de la jeunesse et de l'enfance, en lui arrachant l'enseignement; les liens puissants de bienfaiteur et de père des pauvres, en lui ôtant les administrations de charité publique; les liens sacrés même de pasteur, en ameutant partout les ouailles contre leur chef.

Le clergé, on le dépouille, depuis la plante des pieds jusqu'à la tête; on lui ôte ses écoles, on lui ôte la police de son église, on lui ôte, on lui confisque sa sacristie, ses ornements sacrés, le pain et le vin du sacrifice, la liberté du choix de ses évêques, de ses pasteurs (1), et encore du clerc, du marguillier et du sonneur, qui doivent le servir à l'autel.

(1) En voici des preuves bien récentes. Le 24 mai 1842, au moment de l'élaboration d'une constitution nouvelle, dans la république et canton de Genève, le *Fédéral*, journal protestant, gourmandait en ces termes les députés catholiques pour affaire de culte :

« Nous ne nous attendions pas à ce que, à propos de culte ca-
« tholique, on représentât les amendements qui, en second débat,
« avaient été repoussés à une si forte majorité (protestante). Ce-
« pendant M. Bouëgeat a reproduit son amendement, tendant à ce
« que le projet de constitution s'en référât aux Traités, pour toute
« disposition, et, en particulier, à supprimer l'article qui exige que
« la nomination des curés soit soumise à l'approbation du conseil
« d'Etat. Cet amendement a été appuyé par M. l'avocat Chaumontel,
« qui a soutenu, de nouveau, la thèse la plus hardie, nous dirions
« presque la plus burlesque qui se puisse imaginer (*sic*).

« Elle ne tendrait à rien moins qu'à nous imposer, comme prin-
« cipe, dans notre droit public, cette prétention du plus naïf ultra-
« montanisme, à savoir, que le clergé romain ne relève que de Rome,
« et que l'autorité civile n'a aucun contrôle à exercer sur lui;
« qu'ainsi la Constituante était incompétente pour traiter aucune
« question touchant au culte catholique. » — Ce qu'il y a de très-naïf, d'éminemment naïf, ne sont-ce pas de semblables paroles?

Tels sont, ou les actes, ou les prétentions des radicaux. Or, maintenant, hâtons-nous d'apprécier les motifs rationnels et puissants de leur immense réforme sociale et doctrinaire.

Au point de vue religieux, car je n'examine point encore les motifs et les causes politiques de leur œuvre révolutionnaire, ils se réduisent à deux principaux, qui deviennent le fondement de tout le système.

1° Les rationalistes et radicaux, de toute catégorie, prétendent rencontrer une Religion *innée*, ou gravée dans leur cœur, qui exclut radicalement la nécessité et la possibilité d'une Révélation surnaturelle et positive.

2° Tous soutiennent, à quelques nuances près, que cette Religion, gravée dans le fond de leur cœur, se manifeste d'elle-même, par les seules lumières de la raison, sans que qui que ce soit puisse et doive intervenir.

C'était là le beau plan d'éducation religieuse, que dressait Rousseau, pour son Emile. L'illustre philosophe s'écriait, dans son enthousiasme :

« Ce que Dieu veut que l'homme fasse, il ne le « lui fait pas dire par un autre homme, il le lui « dit lui-même, et l'écrit au fond de son cœur. »

Or, cet édifice de religion naturelle, bâti en l'air, et n'ayant pour fondement et pour base que cette double proposition, fausse et absurde, à savoir :

« Que l'homme peut s'instruire en matière de re- « ligion, et qu'il a une connaissance *innée*, ou écrite

« dans le cœur, de ses devoirs religieux », fait un singulier contraste à côté de toutes les preuves qui démontrent la parfaite indigence de l'homme, et qui établissent, par là même, et le besoin qu'il avait de la parole révélée, d'une part; et la bonté infinie du Créateur daignant s'abaisser jusqu'à sa créature, d'une autre part, pour la relever, la soutenir, et lui témoigner tout son amour, par l'ineffable commerce d'une assistance aussi solennelle et aussi immédiate.

Ce rapprochement est une source immense de consolation pour les enfants de la foi, et leur rend bien chère une Religion, qui paraît toujours plus éclatante de lumière, à mesure qu'elle est plus attaquée, par l'incrédulité.

Pénétrons cependant tout le fond de ce système des déistes, et détruisons, d'abord, ces deux propositions de Rousseau par Rousseau lui-même, qui démontre si bien, contre M. de Condillac, que l'homme n'a pas pu inventer la parole, ou s'instruire soi-même, ce qui est tout un.

En effet, si l'homme n'a pas pu inventer la parole, d'une impossibilité rigoureuse et absolue, les deux hypothèses de Rousseau tombent comme absurdes; tout le fondement de la religion naturelle et philosophique s'écroule; les déistes et les athées sont forcés dans leur dernier retranchement, et il faut, affreux malheur sans doute! il faut qu'ils admettent, bon gré, mal gré, les uns : l'existence et la nécessité d'une Révélation positive; les autres : l'existence d'un Être suprême, qui révèle à l'homme

la parole, et, avec la parole, les idées d'ordre, de justice, de devoirs, d'adoration, de culte, exprimées par la parole révélée. Car, la parole qui ne serait pas accompagnée des idées, ne serait qu'un son, et il faut bien convenir que Dieu n'a pas révélé des sons inutiles et vides de sens.

Arrivons aux raisonnements de Rousseau : « Qu'il « me soit permis, dit-il, dans son discours sur l'*O-* « *rigine et les fondements de l'inégalité parmi les* « *hommes*, de considérer un instant les embarras « de l'origine des langues. Je pourrais me contenter « de citer ou de répéter ici les recherches que « M. l'abbé de Condillac a faites sur cette matière ; « mais la manière dont ce philosophe résout les « difficultés qu'il se fait à lui-même sur l'origine « des signes institués, montre qu'il a supposé ce « que je mets en question, savoir : *Une sorte de so-* « *ciété déjà établie entre les inventeurs du langage.* « Je crois, en renvoyant à ses réflexions, devoir y « joindre les miennes, pour exposer les mêmes dif- « ficultés dans le jour qui convient à mon sujet. La « première qui se présente est d'imaginer *comment* « *ces langues purent devenir nécessaires.* Car les « hommes n'ayant nulle correspondance entre eux, « ni *aucun besoin* d'en avoir, on ne conçoit ni *la* « *nécessité de cette invention, ni sa possibilité*, si elle « fût devenue indispensable. Je dirais bien *comme* « *beaucoup d'autres* : que les langues sont nées dans « le commerce domestique des pères, des mères et « des enfants ; mais outre que cela *ne résoudrait*

« *point les objections*, ce serait commettre la faute « de ceux qui, raisonnant sur *l'état de nature*, *y* « *transportent les idées prises de la société;* voyant « toujours la famille assemblée dans une même ha- « bitation, et ses membres gardant entre eux une « union aussi intime et aussi permanente que parmi « nous, où tant d'intérêts communs les réunissent; « au lieu que dans cet *état primitif*, n'ayant ni mai- « sons, ni cabanes, ni propriétés d'aucune espèce, « chacun se logeait au hasard et souvent pour une « seule nuit; les mâles et les femelles s'unissaient « fortuitement, suivant la rencontre, l'occasion et « le désir, sans que la parole fût un interprète fort « nécessaire des choses qu'ils avaient à se dire. Ils « se quittaient avec la même facilité. La mère al- « laitait d'abord les enfants pour son propre besoin; « puis l'habitude les lui ayant rendus chers, elle les « nourrissait ensuite pour le leur. Sitôt qu'ils avaient « la force de chercher leur pâture, ils ne tardaient « pas à quitter la mère elle-même : et, comme il « n'y avait presque point d'autre moyen de se re- « trouver que de ne pas se perdre de vue, ils en « étaient bientôt au point de ne pas même se recon- « naître les uns les autres. Remarquez encore que « l'enfant ayant tous ses besoins à expliquer, et par « conséquent plus de choses à dire à la mère, que « la mère à l'enfant, c'est lui qui doit faire les plus « grands frais de l'invention, et, que la langue qu'il « emploie doit être en grande partie son ouvrage; « ce qui multiplie autant les langues qu'il y a d'in-

« dividus pour les parler : à quoi contribue encore « la vie errante et vagabonde qui ne laisse à aucun « idiome le temps de prendre de la consistance ; car, « de dire que la mère dicta à l'enfant les mots dont « il devra se servir pour lui demander telle ou telle « chose, *cela montre bien comment on enseigne des « langues déjà formées; mais cela n'apprend pas « comment elles se forment.*

« Supposons encore cette première difficulté vain- « cue, franchissons, pour un moment, *l'espace im- « mense qui doit se trouver entre le pur état de nature « et le besoin des langues,* et cherchons, en les sup- « posant nécessaires, comment elles purent com- « mencer à s'établir. Nouvelle difficulté encore pire « que la précédente, *car si les hommes ont eu besoin « de la parole pour apprendre à penser, ils ont eu « bien plus besoin encore de savoir penser pour trou- « ver l'art de la parole;* et quand on comprendrait « comment les sons de la voix ont été pris pour les « interprètes conventionnels de nos idées, il reste- « rait toujours à savoir quels ont pu être les inter- « prètes même de cette convention, *pour les idées « qui n'ayant point un objet sensible,* ne pouvaient « s'indiquer ni par le geste ni par la voix : de sorte « qu'à peine *peut-on former des conjectures suppor- « tables* sur la naissance de cet art, de communi- « quer ses pensées et d'établir un commerce entre « les esprits. Le premier langage de l'homme, le « langage le plus universel, le plus énergique, et le « seul dont il eut besoin avant de persuader les

« hommes assemblés, est le cri de la nature. Comme « ce cri n'était arraché que par une sorte d'instinct, « dans les occasions pressantes, pour implorer du « secours dans les grands dangers, ou du soulage- « ment dans les maux violents, il n'était pas d'un « grand usage dans le cours ordinaire de la vie, où « règnent des sentiments plus modérés. Quand les « idées des hommes commencèrent à s'étendre et à « se multiplier, et qu'il s'établit entre eux une com- « munication plus étroite, ils cherchèrent des si- « gnes plus nombreux, et un langage plus étendu ; « ils multiplièrent les inflexions de la voix, et y joi- « gnirent les gestes qui par leur nature sont plus « expressifs, et dont le sens dépend moins d'une « détermination antérieure. Ils exprimèrent donc « les objets visibles et mobiles par des gestes, et « ceux qui frappent l'ouïe par des sons imitatifs. « Mais comme le geste n'indique guère que les ob- « jets présents ou faciles à décrire, et les actions « visibles; qu'il n'est pas d'un usage universel, « puisque l'obscurité ou l'interposition d'un corps « le rendent inutile, et qu'il exige l'attention plutôt « qu'il ne l'excite, on s'avisa enfin de lui substituer « les articulations de la voix, qui, sans avoir le « même rapport avec certaines idées, sont plus « propres à les représenter toutes comme signes « institués; *substitution qui ne peut se faire que d'un « commun consentement*, et d'une manière assez « difficile à pratiquer par des hommes dont les or- « ganes grossiers n'avaient encore aucun exercice,

« *et plus difficile encore à concevoir en elle-même,*
« *puisque cet accord dut être motivé,* et *que la parole*
« *paraît avoir été fort nécessaire pour établir l'usage*
« *de la parole.*

« Mais, lorsque, par des moyens *que je ne conçois*
« *pas,* nos nouveaux grammairiens commencèrent
« à étendre leurs idées et à généraliser leurs mots,
« l'ignorance des inventeurs dut assujettir cette mé-
« thode à des bornes fort étroites... Comment, par
« exemple, auraient-ils imaginé ou entendu les
« mots de matière, d'esprit, de substance, de mode,
« de figure, de mouvement, puisque nos philoso-
« phes qui s'en servent depuis si longtemps, ont
« bien de la peine à les entendre eux-mêmes; et
« que les idées qu'on attache à ces mots étant pu-
« rement métaphysiques, ils n'en trouvaient aucun
« modèle dans la nature.

« Je m'arrête à ces premiers pas, et je supplie
« mes juges de suspendre ici leur lecture pour
« considérer, sur l'invention des substantifs phy-
« siques, c'est-à-dire sur la partie de la langue la
« plus facile à trouver, le chemin qui lui reste à
« faire, pour exprimer toutes les pensées des hom-
« mes, pour prendre une forme constante, pour
« pouvoir être parlée en public et influer sur la
« société. Je les supplie de réfléchir à tout ce qu'il
« a fallu de temps et de connaissances pour trouver
« les nombres, les mots abstraits, les aoristes et
« tous les temps des verbes, les particules, la syn-
« taxe, lier les propositions, les raisonnements, et

« former toute la logique du discours. Quant à moi,
« effrayé des difficultés qui se multiplient et con-
« vaincu de l'impossibilité presque démontrée que
« les langues aient pu naître et s'établir par des
« moyens purement humains, je laisse, à qui vou-
« dra l'entreprendre, la discussion de ce difficile
« problème : « lequel a été le plus nécessaire de la
« société déjà liée à l'institution des langues, ou
« des langues déjà inventées à l'établissement de
« la société ? »

Lorsqu'on a profondément médité les raisonnements de Jean-Jacques, on trouve le problème tout résolu par Jean-Jacques. Dans l'état de pure nature, état brut et insocial, état où l'on a nulle idée, et où l'on ne peut avoir nulle connaissance des besoins qui se rencontrent dans la société; état, où l'homme ne vit que physiquement et où il n'éprouve que des besoins physiques, tels, à peu près, les êtres privés de raison, ou tels encore quelques sauvages, qu'on dit avoir été rencontrés dans de noires forêts, l'invention des langues n'était ni nécessaire, ni possible; et il le prouve assez bien.

Dans l'état de société, les langues sont indispensables; car, ou il n'y aura point de société parmi les hommes, c'est-à-dire point de communication, point de commerce entre les esprits, ou ils auront un langage pour nommer leurs pensées, leurs désirs, leurs sentiments, leurs affections, leurs croyances, leurs devoirs, leurs fonctions, leurs actes passés, présents ou futurs, les divers objets, leur conve-

nance ou leur disconvenance, les achats, les ventes, la paix, la guerre, l'ordre, la justice, le bien, le mal, tout l'homme, tout ce qui a rapport à l'homme.

Posée l'hypothèse que la parole des gestes et du dessin pût suffire pour exprimer les besoins purement physiques, pour former une agrégation d'êtres qui borneraient leur société à la vie matérielle, cette parole est très-loin encore de pouvoir constituer une société, qui voudra cesser de vivre physiquement. Par les images, le geste, le dessin, on nomme les choses sensibles et matérielles; impossible de nommer, de désigner, d'exprimer les choses morales, intellectuelles : le bien, le mal, les esprits, les êtres abstraits et métaphysiques. J.-J. Rousseau en convient et distingue nettement les objets qui font image et peuvent s'exprimer par le geste, de ceux qui font *idée* et ne s'expriment que par la parole, lorsqu'il dit : « Ce sont là des idées qui ne « peuvent s'introduire dans l'esprit qu'à l'aide des « mots, et l'entendement ne les saisit que par des « propositions; car, sitôt que l'imagination s'arrête, « l'esprit ne marche plus qu'à l'aide du discours. »

Or, si la parole est nécessaire dans l'état de société, la société, telle que nous la désignons, existant déjà de toutes parts, chez les peuples civilisés comme chez les sauvages, il faut opter entre ces deux termes : dire 1° que la société et la parole viennent de Dieu; et alors c'est Dieu qui est auteur de la société, de la parole, de nos idées, de nos connaissances, de toutes les vérités exprimées par la

parole : la Révélation est admise par conséquent.

Dire 2° que la parole vient de l'homme ou de quelques hommes; et, alors, c'est l'homme qui a inventé la société; et la société qui a inventé les idées, les vérités, la morale, la religion, le bien, le mal, Dieu lui-même; en un mot, c'est dire que tout ce que le langage nomme dépend du hasard de l'invention. Avec quelques philosophes, on pourra trouver l'invention de la société mauvaise, funeste et contre nature; avec d'autres, on pourra douter de tout et nier toutes les vérités dogmatiques et morales, comme de pures inventions de hasard et de caprice, connues et accréditées par une convention mutuelle, et ensuite par transmission. Il n'y aura ni bien, ni mal, ni vérité, ni erreur, ni vice, ni vertu, ni justice, ni injustice : tout sera inventé, les vérités métaphysiques elles-mêmes.

Nous venons de voir que Rousseau trouve évident que, ni un homme, ni une société d'hommes, n'ont pu inventer la parole, *la parole,* dit-il, *lui paraissant fort nécessaire pour inventer la parole*, et l'invention de cet artifice merveilleux et extraordinairement compliqué de la langue, lui paraissant au-dessus des forces humaines. Aussi, pour convaincre Rousseau de la nécessité d'une Révélation positive, il n'y a qu'à lui opposer J.-J. Rousseau. Mais pour achever de convaincre tant d'autres déistes, qui se fabriquent eux-mêmes des religions naturelles, ou bien, qui ont foi à Rousseau, à Voltaire, à Diderot, donnons encore d'autres preuves, et com-

mençons par mettre en évidence les absurdités qui apparaissent en foule, supposant le langage *une invention humaine.*

1° Est-ce la société qui a inventé le langage? Impossible : Elle ne subsiste que par les communications que la pensée et les paroles établissent. Qui ne voit pas tout d'abord que, sans une langue parlée et connue dans son sein, nommant les idées, les projets, les volontés, les devoirs, les fonctions de chacun, les actions passées ou futures et tant d'autres choses, qui ne voit pas que ce serait la confusion des langues? que ce serait pis encore que l'histoire des constructeurs de la tour de Babel! Faute de s'entendre et de jamais pouvoir s'entendre, bien vite il faudrait se disperser; la société devenant insupportable et impossible!

Donc la société, loin de pouvoir inventer le langage, ne peut être société, que par un langage tout établi.

De plus, une société se forme-t-elle et peut-elle se former sans des conventions, des lois, des règles d'ordre, de devoir et de justice? Et des conventions, des lois, des règles, pourraient-elles s'établir, se promulguer, sans la parole?

Ainsi, dire que la société a inventé le langage, c'est mettre la fin avant les moyens de l'invention. Quoi de plus absurde?

2° Est-ce une société d'hommes plus habiles, qui a inventé la parole?

Impossible, pour les mêmes raisons et pour d'au-

tres encore. Sans la parole, quel moyen auront les inventeurs pour convenir de quelque chose entre eux? Quel moyen de réussir sans des conventions préalables? quel moyen de s'entendre? quel moyen de convenir même de la chose, dont on voudra s'occuper?

Admise l'hypothèse, inadmissible pourtant, ainsi que nous le verrons, que quelques-uns seraient parvenus à faire comprendre la nécessité d'établir une langue, pour nommer les idées, qui ne pouvaient se nommer par les gestes et le dessin, quel moyen, sans la parole, pour réussir, tous simultanément, à attacher les mêmes idées aux mêmes articulations? et des idées de passé et de futur? d'actions commencées, ou qui auraient commencé? ou qu'on commencerait? seulement avec quelques petites variations! quelques légers changements dans l'inflexion de la voix! Qu'on s'imagine combien d'essais, de calculs, de combinaisons, de force de génie, si, pourtant, on peut avoir du génie sans la parole, pour cette sublime invention, qui deviendra le lien de la société, la vie des intelligences, le dépôt de toutes les vérités, de toutes les lois, de tous les événements! Qui fera connaître les divers rapports entre les êtres physiques, et entre les êtres métaphysiques! qui fera connaître les pensées secrètes, les sentiments intimes! qui, tous les jours enfin, tous les instants du jour, tirera l'intelligence de l'homme du néant, en faisant luire la lumière au milieu des ténèbres! lui montrant ce qu'elle n'avait jamais vu! lui nom-

mant ce qu'elle aurait toujours ignoré!.. Avouons que ces hommes habiles, auraient été de profonds philosophes même avant la parole, puisqu'ils auraient inventé un art qui devient le moyen d'invention, pour tous les arts; un art, qui tient du mystère et qui est en effet mystère, puisqu'il est impossible de concevoir comment les idées s'éveillent par l'articulation de certains sons, de certaines inflexions, et comment il est possible que nous apprenions une langue. Car, certes, la parole n'est pas *innée* et ne désigne pas *naturellement* les idées. Celui qui ne sait pas le grec, le latin, entend-il, comprend-il ceux qui parlent ces langues? Ne faut-il pas que tout le monde apprenne la langue de son père? Et y a-t-il un seul homme qui puisse expliquer comment ses idées, ses connaissances, ses sentiments, en un mot, tout son être intellectuel s'est éveillé, peu à peu, par la parole? Profond mystère!... Qui ne serait pas forcé d'en convenir? ainsi, avec la parole, impossible de concevoir le merveilleux artifice de la parole, et sans la parole, chose étrange! on aurait conçu l'idée de la parole!... on aurait conçu l'idée de cette sublime invention!... Qui le croira?

Ecoutons ce que disent les partisans de cette inexplicable invention: Les inventeurs *examinèrent, comparèrent, convinrent, décidèrent, comprirent, jugèrent;* car il fallait bien tout cela, pour le moins. Quelle déception! Comme si on pouvait juger, comparer, convenir, décider, sans un langage tout établi,

qui rende les idées mutuelles, et qui exprime les conventions, les jugements, les décisions ! — Les inventeurs, ajoutent-ils, affectés de joie, de colère, de tristesse, de frayeur, d'étonnement, d'autres fois, pressés par la faim, accablés par un ennemi, commencèrent à pousser tel cri, à balbutier quelques syllabes, à replier leur langue d'une nouvelle manière; et, l'on convint d'ajouter à ces cris, à ces sons confus, à ces nouvelles articulations, des idées.

Comme si des cris fugitifs, et des syllabes balbutiées au hasard, pouvaient expliquer la formation du langage !

Imaginez-vous des sons confus et des cris fugitifs, conjuguant des verbes au passé et au futur.

Imaginez-vous des sons fugitifs et bizarrement articulés, instruisant les peuples, et donnant l'éveil à mille idées sublimes pour la formation d'une langue ! étonnant changement dans l'espèce humaine ! Nous, maintenant, qui n'avons des idées, nous, qui ne pouvons être instruits, qu'à l'aide de mots exactement connus, et portant déjà avec eux leur idée complète !

Puis, voici bien ce qui paraît fort embarrassant. Tous les peuples, même les sauvages, qui habitent les contrées les plus inaccessibles, ont une langue articulée et complète, parce qu'elle nomme tout ce qui est nécessaire ; or, cette langue, pour le fond, l'essence, la constitution, est identique avec toutes les autres langues établies ; et, parce qu'elle est identique, ou construite sur le même plan, elle

peut se traduire dans toutes celles-ci. Eh bien ! dira-t-on que ces barbares, qui n'ont pas même inventé les arts les plus simples et les plus nécessaires, ont inventé l'art le plus difficile, le plus merveilleux, le plus inconcevable ? Et dira-t-on qu'ils se sont entendus avec les autres peuples, pour inventer une langue sur le même plan ? une langue nommant les mêmes êtres métaphysiques ? une langue attachant les mêmes idées, les mêmes vérités, à des articulations si différentes ?

Ne faut-il pas ici faire trêve de toutes les répugnances pour la Révélation ? et reconnaître, décidément, un instituteur, *un*, *unique*, donnant une langue au premier des hommes, que celui-ci transmet à sa race, comme les pères, maintenant, transmettent leur langue à leurs fils ? une langue, qui nomme à nos premiers parents ce grand Dieu qui vient de les créer, et tout ce que le Très-Haut demande de leur part de reconnaissance et d'amour ? une langue, qui leur nomme les principes conservateurs de leur existence morale et sociale ? une langue, enfin, qui leur nomme toutes les vérités, dont elle devient le dépôt ? Langue qui varie ensuite, de mille manières, avec les mœurs, les arts, les événements, les vices, les erreurs. Langue, qui passe dans cent idiomes divers, car, rien de si facile que de bâtir et de faire toutes sortes d'édifices, lorsque une fois, on a des matériaux, et un édifice modèle.

Et, que Messieurs les rationalistes remarquent ici une chose fort importante : si force est de con-

venir loyalement, que cette première Révélation orale, a été rigoureusement nécessaire, puisqu'il faut que l'homme parle, pour n'être pas assimilé à la brute, et presque brute lui-même, et que, sans l'intervention divine d'une Révélation, impossible d'expliquer l'origine des langues; il faut bien convenir de même, attendu que les vices, les erreurs, les passions des hommes font perpétuellement varier le langage, qu'une seconde Révélation écrite, avec un corps de pasteurs divinement constitués pour la conserver et l'expliquer, sont choses non moins indispensables, pour transmettre pur et intègre le dépôt de toutes les vérités révélées, que les passions et la malice ont intérêt à détruire, tout au moins, à profondément altérer : « Quoniam dimi-« nutæ sunt veritates a filiis hominum. » Ps. XI-2.

Mais, ne perdons pas de vue le roman de M. de Condillac sur l'invention des langues, et opposons-lui les faits : des faits ne combattront-ils pas énergiquement de gratuites hypothèses?

PREMIER FAIT.

Actuellement, au sein même de la civilisation, les hommes reçoivent tous, et doivent tous recevoir la connaissance et l'usage de la parole, sous peine de ne savoir jamais parler; donc il est irrationnel de supposer que des hommes brutes, barbares, aient pu inventer ce que nous devons tous apprendre.

DEUXIÈME FAIT.

Tout le monde sait que les sourds-muets, de naissance, ne parviennent jamais à parler, et ils ne parlent pas, précisément parce qu'ils sont sourds.

TROISIÈME FAIT.

On a cité assez souvent l'exemple de quelques enfants abandonnés, dès leur plus bas âge, et retrouvés plus tard dans les forêts, ne faisant entendre aucune articulation;

QUATRIÈME FAIT.

Et l'exemple de quelques hommes, que des circonstances singulières avaient, pendant longtemps, séquestrés de la société et de tout commerce avec leur semblable, qui ne parlaient plus, et avaient oublié leur propre langue.

Or, ne pouvons-nous pas conclure, de tous ces faits, la démonstration invincible que l'organe de l'ouïe, quoique isolé et physiquement indépendant de l'organe vocal, est absolument nécessaire pour recevoir la connaissance du langage, et qu'il faut entendre parler pour parler, puisque les hommes sont toujours muets et peuvent devenir muets, lorsqu'ils n'ont pas entendu ou qu'ils cessent d'entendre la parole, faute du sens de l'ouïe, ou faute de société? Donc encore, si les hommes parlent, c'est

parce que le Créateur, au commencement, leur donna l'usage et la connaissance de la parole, et, force ici de croire et au récit de la Genèse, et à l'acte surnaturel d'une Révélation positive.

Reste un argument décisif, qui tranche la question, et donne, à toutes les difficultés, une réponse péremptoire, savoir : l'impossibilité physique et métaphysique de l'invention du langage, démontrée par cette proposition rationnelle de M. de Bonald. « L'homme pense sa parole, avant de parler sa pen-« sée; ou bien, l'homme ne peut parler sa pensée, « sans penser sa parole. »

Ici, trois hypothèses : ou nos pensées ne sont que des sensations physiques, et, alors, nul besoin des mots pour penser; ou elles sont des images ou des représentations d'objets physiques, que nos sens aperçoivent; et encore nul besoin de la parole ou des mots pour penser; ou enfin, nos pensées ne sont nullement des sensations, et dans une infinité de cas, nullement des images d'objets physiques, et partant, nécessité des mots ou de la parole, pour penser.

Si les pensées de l'homme, ne sont que des sensations physiques, ou des images d'objets physiques, ainsi que le prétendent les idéologues modernes, il est clair, il est évident, que cette proposition : « L'homme ne peut parler sa pensée, sans penser sa parole », est fausse; et tous les raisonnements, qu'on appuie sur elle, tombent et s'écroulent.

Si, au contraire, il est rigoureusement vrai qu'il

faut des mots pour penser, comme il en faut pour parler; s'il est vrai qu'il y a une infinité d'idées, qui ne sont ni images d'objets physiques, ni résultat de sensations, autres que celles de l'ouïe, telles : les idées métaphysiques et morales; les idées de rapports, de convenance, de disconvenance, dans les diverses doctrines religieuses et philosophiques, qui se choquent et se combattent; tels : les temps, les modes des verbes et tant d'autres idées auxquelles l'homme ne peut s'élever qu'à l'aide de la parole, que la parole seule produit, dont la parole seule nous donne la conscience, qui n'existent pour nous, que par la parole, qui en est l'expression naturelle et nécessaire, cette proposition : « que l'homme ne peut parler sa pensée sans penser sa parole » est vraie; et dans ce cas, il est absolument démontré que l'invention des langues, dont l'inextricable mécanisme renferme tant d'idées de ce genre, a été impossible, par la raison décisive, qu'il fallait déjà la parole pour inventer la parole. « S'il faut des mots pour penser ce que l'on exprime « avec des mots, dit M. de Bonald, il est donc im« possible d'une impossibilité physique et méta« physique que l'homme ait inventé la parole, puis« que l'invention suppose la pensée et que la pensée « suppose la *concomitance* nécessaire de la pa« role (1). » C'est aussi ce qui a fait dire à J.-J. Rousseau (2) : « La parole me paraît avoir été fort né-

(1) Législation primitive, tome 3, page 160.
(2) Discours sur l'inégalité.

cessaire pour inventer la parole; » et à M. de Condillac (1), qui pourtant, s'évertue à démontrer l'invention des langues : « Il paraît d'abord bien « difficile d'imaginer (*même avec une langue!*) com- « ment les hommes ont donné des noms aux opé- « rations de l'entendement. En effet, ils ne pou- « vaient pas les montrer avec des gestes, comme « ils avaient montré les objets sensibles, et il n'en « était pas de ces opérations comme des sentiments « de l'âme, dont les noms se trouvent faits dans « les accents de la nature. » Et page 134, ce qui est plus décisif encore, pour faire tomber toutes les gratuites hypothèses : « Dans chaque mot, vous « avez considéré chaque idée séparément, et dans « deux mots que vous avez rapprochés, vous avez « observé le rapport que deux idées ont l'une à « l'autre. C'est donc à l'usage des mots, que vous « devez le pouvoir de considérer vos idées, chacune « en elle-même, et de les comparer les unes avec « les autres, pour en découvrir les rapports. » Qui dira que tout cela n'était pas nécessaire aussi, même pour concevoir l'idée et le projet d'une langue, si on ne peut ni considérer, ni comparer ses idées, ni en découvrir les rapports, sans des mots? Il est évident que, sans des mots, elles sont pour nous, comme si elles n'étaient pas. Donc, nécessité des mots ou de la parole, pour avoir la conscience, la vue, la perception de ses idées; donc, par là

(1) Cours d'étude, page 163.

même, nécessité de la parole pour penser, comme pour parler.

L'idée, sans doute, existe indépendamment du mot, et précède le mot : qui ne le voit pas ? D'abord, l'idée et toujours la même, tandis que l'expression, qui la représente, peut varier cent fois. Le mot *justice*, en français, en latin, en grec, en allemand, ne présente-t-il pas toujours la même idée? Puis, si le mot était l'unique raison de la pensée, une pensée ne devrait-elle pas alors toujours correspondre à chaque combinaison de son? et ne suffirait-il pas d'entendre une langue pour la comprendre ?

Pour penser il faut donc une idée : sans l'idée, le mot ne vaudrait que comme son, et impossible que nous pussions nous comprendre nous-mêmes ; et nécessité encore que cette idée soit dans l'esprit de celui à qui je parle, sous peine, en lui parlant, de n'en être pas compris, sous peine de ne faire retentir qu'un vain bruit à ses oreilles.

C'est pour cette raison qu'il est impossible, physiquement et métaphysiquement, que les hommes aient inventé l'idée de la Divinité. Car, ou l'inventeur ne se serait jamais compris lui-même, s'il avait inventé le mot avant d'avoir l'idée, ou il n'aurait jamais été compris des autres, s'il leur avait adressé des mots auxquels ils n'eussent pu attacher aucune idée.

Rien de plus clair, par conséquent, que cette vérité : l'idée précède le mot ; l'idée, en elle-même, est indépendante du mot. L'idée est un être qui existe

ou qui peut exister; mais que nous pouvons connaître ou ne pas connaître; or, cet *être*, que j'appelle *idée*, attendu qu'il devient l'objet de mon intelligence, est, d'une part, ou une vérité, soit un être métaphysique, moral, intellectuel, incorporel, ou, d'autre part, un être physique existant, qui a existé ou qui pourrait exister, un être enfin que nos yeux voient, que nos mains palpent, que nos sens aperçoivent par les sensations; sensation de l'odorat, du goût, du tact, de l'ouïe, de la vue.

Or, toute la question est de savoir par quel moyen nous parvenons à la connaissance des êtres de la première et de la seconde classe, et quel est le langage ou l'expression nécessaire et naturelle, des uns et des autres.

1° Le langage naturel et nécessaire des sensations, tout le monde le sait, ce sont les accents de la nature, les cris de douleur, les éclats de joie, le rire, les larmes, les mouvements d'approbation, de répulsion; et, ce qui en est la source, ce sont tous les corps qui agissent sur les sens; ce n'est pas autre chose, comme on le voit, que la vie physique; et les brutes, qui sentent aussi, ont, comme nous, leur manière d'exprimer leurs sensations physiques, agréables ou douloureuses. Sans doute, ce n'est nullement par là que nous voyons briller encore l'intelligence de l'homme, et ce n'est point, par ce côté non plus, que nous sommes conduits à la nécessité d'un langage articulé, langage de l'intelligence humaine. Les sourds-muets, qui ont tous des

sensations, et les mêmes sensations que ceux qui parlent, ne sont jamais parvenus, aidés, guidés par elles, à inventer une langue, quoique réunis en grand nombre dans les beaux et vastes établissements des capitales. Et quel besoin d'une langue, quand on ne vit que physiquement? Quel besoin d'une langue, quand on est sans instruction, c'est-à-dire sans idées, sans connaissances? Quel besoin d'une langue, tandis que la parole, ou écrite ou articulée, qui seule donne l'éveil à l'intelligence, *Illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* (1), n'a pas encore été entendue, ni connue? Nous-mêmes, n'avons-nous pas tous eu besoin d'être instruits par la parole, pour avoir des idées, des connaissances intellectuelles, des connaissances élevées au-dessus des choses visibles? Et, n'est-ce pas un fait reconnu par ceux qui ont le plus suivi et étudié les sourds-muets, par M. l'abbé l'Épée, M. Sicard, M. Laurentie et le docte Jamet, recteur de l'académie de Caen, fondateur d'une illustre école de sourds-muets, que les sourds-muets sont et restent sans idées intellectuelles, sans connaissance, sans instruction quelconque, jusqu'à ce que, à l'aide de la parole, on ait donné l'éveil à leur intelligence. Tels nos yeux, qui ne sauraient voir les objets divers qui nous entourent, sans le secours de la lumière, — de même notre intelligence, sans la parole qui lui donne l'éveil, lui fournit des maté-

(1) Saint Jean, ch. I-9.

riaux et la met en activité, toujours elle resterait nulle, inerte, paralysée.

Poursuivons et nous verrons bientôt le besoin de la parole pour penser et parler, apparaître plus clairement encore.

2° Le langage naturel et nécessaire de l'imagination ou des images d'objets physiques, qui nous frappent en se peignant à nos regards, c'est le dessin, ce sont les gestes; et ce qui est la source de toutes ces images, qui ensuite se spiritualisent, en quelque sorte, par l'imagination, la mémoire, ce sont tous les objets visibles. Les gestes, le dessin, tel est le langage des sourds-muets jusqu'à ce qu'ils aient été instruits à l'aide de la parole. Jusqu'à ce moment, n'ayant que des images ou des sensations, le langage des images et des sensations, seul, leur est nécessaire.

3° Mais quel sera le langage, ou l'expression de tout ce qui ne fait pas image? de tout ce qui n'est pas représentation d'objets physiques? de tout ce qui n'est ni image ni sensation, c'est-à-dire, pour mieux préciser encore, le langage de tout ce qui n'est ni rond, ni carré, ni d'une forme quelconque; ni blanc, ni noir, d'aucune couleur, sans étendue, sans épaisseur ni profondeur? Le langage de ce qui ne fait aucun mal ni aucun bien à notre corps? le langage de ce qui n'est ni d'un son aigu ni d'un son grave, ni d'une odeur ou d'un goût agréable ou méphitique? Le langage enfin de ce qui est purement et uniquement intellectuel, et dont rien de

terrestre ne fournit ni image, ni ressemblance, — quel sera-t-il ?

D'abord, ce langage ne sera pas celui des sensations : crier, pleurer, rire : voilà, à coup sûr, une langue qui ne peut pas établir et faire connaître la distinction du vice et de la vertu, ni donner des notions de l'Être suprême !

Ce langage ne sera pas non plus celui de l'imagination, puisque, ce n'est ni le geste ni le dessin qui peuvent être l'expression ou le langage de ce qui est incorporel, métaphysique, moral. D'ailleurs qui ne sait, de reste, que l'imagination, elle qui s'efforce de tout matérialiser, ne fait souvent que fausser les idées, quand il s'agit de choses intellectuelles? et, bien plus, jeter dans de perpétuelles erreurs, si elle n'est comprimée et retenue dans ses justes limites ?

Partant, concluons que l'expression des idées intellectuelles, que le langage de l'intelligence, naturel et nécessaire, c'est la parole : parole intérieure, quand on ne fait que penser; parole articulée, parole écrite, quand on veut manifester sa pensée.

Et maintenant, la source, l'origine des idées intellectuelles, sera-ce les sensations, les images ? Mais où sont les traits de ressemblance? Une cause peut-elle produire un être qu'elle ne contient ni en réalité ni en puissance ?

L'infini existe, puisque nous en avons tous l'idée; de même la sainteté infinie, la justice infinie, la miséricorde infinie, la sagesse infinie. Or, qui dira

que les êtres physiques, qui se peignent à notre imagination, ont été la source de ces idées? Quelle analogie? quelle corrélation?... Qu'on nous permette de demander quelle sensation il faudrait avoir, quel geste il faudrait faire, ou bien quelle figure, pour faire naître et exprimer l'idée de l'infini? l'idée de la sagesse, de la sainteté, de la justice, suprêmes?

Ici, ne faut-il pas imposer silence à notre imagination et à tous nos sens? Notre intelligence, faite seule à l'image de Dieu, n'éprouve-t-elle pas le pressant besoin de rester seule pour penser, *à l'aide de la parole révélée,* à son Auteur, et s'élever, autant qu'il est donné à sa faiblesse, jusque dans le sein de son immensité?

Donc, nécessité de la parole, non pas pour avoir des sensations et en manifester, non pas pour avoir des images et les produire au dehors, mais nécessité rigoureuse de la parole pour avoir des pensées intellectuelles; nécessité de la parole pour avoir la conscience, la perception ou la vue de ces pensées; nécessité de la parole pour établir des rapports de comparaison entre ces pensées, tirer ensuite des conséquences et former des jugements. Nécessité de la parole, ou l'intelligence reste inactive et paralysée; nécessité de la parole, ou l'homme ne vit que physiquement.

Ainsi, impossibilité physique et métaphysique que l'homme ait inventé le langage; et preuve irréfragable d'une Révélation positive et surnaturelle.

Maintenant, dira-t-on avec Rousseau, avec les déistes, avec tous ceux qui nient l'existence de la Révélation, et d'une Religion positivement révélée, dira-t-on qu'il y a une Religion *innée* ou gravée dans le cœur de l'homme, connue *naturellement*, invinciblement, sans le ministère de personne, sans nulle intervention surnaturelle, pas même celle du Créateur.

La question est déjà résolue.

Nulle idée connue, sans la parole, nous l'avons vu; ni instruction, ni idées métaphysiques, ni connaissances intellectuelles, quelconques, dans l'homme, sans la parole; or, la parole n'étant pas *innée*, et n'ayant pas non plus été *inventée* par les hommes, il faut dire au contraire: « Point de Religion *innée*, et gravée dans le cœur de l'homme, connue *naturellement* et sans secours extérieur. » Ainsi, Révélation positive et surnaturelle des vérités de la Religion pleinement démontrée; par conséquent ruine du déisme, du rationalisme, et de toutes les sectes modernes, qui bâtissent sur le même plan et sur la même base.

Et à tout ceci, on peut ajouter comme argument nouveau, ces trois questions capitales, auxquelles on défie MM. les philosophes déistes de répondre, d'une manière satisfaisante.

1° Pourquoi cette Religion innée et gravée dans le cœur, se manifeste-t-elle, et s'est-elle manifestée *si différente*, dans les philosophes eux-mêmes?

2° Pourquoi ne s'est-elle jamais manifestée dans

les hommes privés d'instruction, d'éducation, et du bienfait de la parole ?

3° Pourquoi, étant *innée* et gravée dans le cœur, s'est-elle si vite et si généralement effacée ou obscurcie, pendant le règne du paganisme? Comment, de nos jours, paraît-elle anéantie dans ceux qui enseignent qu'il n'y a point de Dieu, et qui nient la distinction du vice et de la vertu ? Car, ce qui est *naturel*, *inné*, gravé dans le cœur, ce qui fait partie intégrante de la nature de l'homme, peut-il s'obscurcir, s'effacer, s'anéantir?

Sans doute, il y a quelque chose de spirituel, de grand, de divin et d'*inné* dans l'homme, puisqu'il est fait à l'image de Dieu : *Creavit Deus hominem ad imaginem suam* (1). Son intelligence, sa faculté de connaître la vérité, son pouvoir de choisir librement entre le bien et le mal, sa faculté d'aimer, et, ajouterai-je, des facultés plus ou moins heureuses, à raison de l'organisme animal et du tempérament, voilà ce qui est *inné*, qui en doute? Mais ce qui n'est pas *inné*, c'est la lumière qui devient ensuite l'aliment de cette intelligence ; ce qui n'est pas *inné*, ce sont les vérités qui doivent lui être révélées par la parole. Ce qui n'est pas *inné*, c'est ce secours de Dieu, dont l'homme aura perpétuellement besoin pour se mettre en rapport avec son Créateur, et accomplir ses volontés adorables.

On fait trois objections : Le grand Apôtre, dit-on,

(1) Genèse, ch. I-27.

n'a-t-il pas reconnu lui-même la loi naturelle ? N'a-t-il pas reproché aux philosophes païens de l'avoir négligée, abandonnée, quoiqu'elle fût gravée dans leur cœur? et, l'on conclut qu'il existe véritablement une loi proprement et positivement naturelle, ou innée, mais conclusion fausse. L'apôtre saint Paul, ne voulait point parler d'une loi naturelle, telle que la conçoivent MM. les philosophes modernes, qui affectent de ne reconnaître que celle-là, pour la façonner à leur gré. Saint Paul parlait d'une loi naturelle, qui remontait jusqu'à la création du premier homme, mais que l'homme n'avait pas inventée; d'une loi naturelle, que ce grand Dieu promulgua lui-même à la créature raisonnable, qui sortait de ses mains; d'une loi tellement faite pour notre raison, pour notre conscience, qu'il n'y a que la force des passions qui puisse affaiblir et faire repousser cette loi, ensuite perpétuellement promulguée par les parents, l'éducation, la société; d'une loi enfin, qui, à cause de sa conformité avec la raison, et de sa nécessité pour la conservation et le développement de l'homme, porte, à bien juste titre, le nom de loi naturelle et de loi gravée (1), dans le cœur; loi du juste et de l'injuste, loi de notre soumission envers Dieu, loi de nos devoirs envers le prochain, loi que le Créateur révéla à notre

(1) D'ailleurs, l'Écriture ne consacre-t-elle pas des expressions identiques, lorsque, par la bouche du prophète Jérémie, elle dit, en proclamant d'avance la loi nouvelle: « Je graverai ma loi dans leurs entrailles et je l'écrirai dans leur cœur » (Jérémie XXXI, 33.)

premier père, loi qu'Adam apprit à ses descendants, et ses descendants à leur race. Cette loi, cette religion furent obscurcies, affaiblies chez les païens, mais jamais totalement effacées : c'eût été la ruine des familles, des nations et de la société tout entière.

On ajoute : La loi naturelle doit se concilier avec le libre arbitre. Malgré la loi naturelle, l'homme demeure maître de ses actes, libre de se conduire, d'après les lumières de la loi, libre de les choquer par des actes ou des croyances contraires. Et, l'on conclut que l'homme peut effacer, détruire, choquer les lois innées de la religion naturelle, sans, pour tout cela, qu'elles cessent d'être innées. Conclusion erronnée de tout point.

Une loi naturelle, *innée,* positivement *gravée* dans le cœur, comme l'entendent les adversaires, doit impérieusement et nécessairement se faire entendre à tous les hommes : impossible de jamais méconnaître cette loi, puisqu'elle est *innée*. Or, une telle loi peut-elle être détruite par le mauvais usage de la liberté ? Pourra-t-elle même être obscurcie par l'emportement des plus fougueuses passions ? Pourra-t-elle être positivement choquée, contrariée, par des lois contraires ? Y aurait-il deux lois écrites dans le cœur ? Ou bien l'une serait-elle écrite, une non écrite ? L'une gravée dans le cœur, une autre, non gravée dans le cœur, plus forte, plus impérieuse, qui pourra détruire la première ! Qu'on se rappelle l'abîme où les prétendus réformateurs

tombèrent ici ; ils crurent aux idées innées, eux ; ils crurent à une loi naturelle, positivement gravée dans le cœur ; ils défendirent avec acharnement ce système, pourquoi? N'était-ce pas pour rendre Dieu responsable et auteur de toutes leurs œuvres iniques ! Ne tombèrent-ils pas dans cet exécrable blasphème? Et comme une erreur mène à une autre erreur, qu'on les suive ensuite dans leurs égarements sans fin, sur le péché originel, sur le salut, sur la justification. Repoussons donc un système qui est faux premièrement, mais qui conduit encore à d'aussi déplorables conséquences !

2° Il est démontré que le sauvage qui a été élevé, seul, loin du monde, dans les épaisseurs d'une forêt, ou dans un antre inaccessible, n'a aucune loi, aucune connaissance : il est pauvre, aveugle, d'une nudité extrême : *Pauper, cœcus et nudus,* tel il sortit du sein de sa mère. Or, répliquera-t-on que les abus de sa liberté ont détruit dans son âme la loi naturelle? N'est-il pas évident que cette loi n'existe pas dans lui, parce qu'il ne l'a pas reçue de la société, chargée de transmettre la loi primitivement révélée et perpétuellement développée par la raison, qui peut ensuite bâtir, édifier; qui ne l'avouerait? mais, avec les matériaux que lui donna le Créateur, au commencement, et que la société continue de lui transmettre?

On objecte en troisième lieu : Le Créateur n'a-t-il pas pu donner une loi *innée,* des connaissances de tous nos devoirs, *innées,* et s'il l'a pu, pourquoi s'ob-

stinerait-on à croire qu'il ne l'a pas fait? car, ne répugne-t-il pas de dire que l'homme arrive sur cette terre sans nulle idée, sans nul exercice de l'intelligence, végétant ici-bas, à la manière des brutes, jusqu'à la connaissance, jusqu'à la transmission de l'usage de la parole?

Que le Créateur ait pu donner à l'homme une loi *innée*, des idées *innées*; ceci n'est pas et ne peut pas être l'objet d'une discussion. Nous sommes trop petits, pour sonder les profondeurs de la sagesse et de la puissance de l'Être-Suprême. Sa majesté opprime et écrase l'imprudent qui ose en devenir le scrutateur : *Sic qui scrutator est majestatis, opprimetur a gloria* (1). Mais, l'a-t-il vraiment donnée cette loi *innée*, ou cette religion *innée*? Non, nous ne le voyons point; tout démontre, au contraire, que le Très-Haut a créé l'homme pauvre et indigent.

1° Pour obliger l'homme à reconnaître sa dépendance absolue de son père, qui est dans les cieux : *Pater noster qui es in cœlis;* et dans le dessein de s'unir l'humanité, par tous les liens à la fois, les doux liens de père et de fils, par la confiance; les liens de bienfaiteur et de protégé, par la reconnaissance; les liens ineffables et ravissants de Créateur, foyer de vérité, de beauté, de charité, de toute puissance et de toute sagesse, et les liens de créature remontant et gravitant sans cesse vers sa céleste origine, pour y puiser la lumière, y soutenir sa faiblesse, y ras-

(1) Prov. 25-27.

sasier tout son cœur dans la beauté et l'amour de son Dieu : *Satiabor cum apparuerit gloria tua.*

Or, c'est la Révélation orale et écrite de la parole (1), et, à l'aide de la parole, la Révélation du

(1) Un ouvrage fort remarquable, dû à la plume d'un avocat de Bordeaux, M. Auguste Nicolas, et qui sort en ce moment des presses de M. Vaton, traite toute cette grande question plus brièvement, mais exactement comme nous; voir le premier volume, page 190. « Toute la question est de savoir, dit l'illustre auteur, si les *vérités nécessaires,* les idéees universelles, sont innées dans chacun de nous; car, si elles ne sont pas *innées*, elles sont *importées*, socialement d'abord aux individus, et divinement en principe à la société. »

« Or, le système des idées innées, généralement abandonné, n'a consisté, d'après ses premiers partisans, dont les plus éminents sont Descartes et Leibnitz, que dans quelques prénotions si confuses qu'elles se confondent presque avec nos facultés, sans avoir assez de *virtualité* pour s'en détacher, en s'élevant à la hauteur et à la spécialité d'*une idée.* »

Cette doctrine, même ainsi entendue, n'inspirait tant de zèle à ses partisans que par leur répulsion bien fondée pour la doctrine opposée, savoir : *qu'aucune idée n'est dans l'esprit avant d'avoir été dans la sensation ; Nihil est in intellectu quod non fuerit in sensu,* doctrine professée, comme on le sait, par Locke et Condillac, et qui nous a valu le matérialisme de Cabanis et de Broussais »... (il se sont rétractés l'un et l'autre.)

« En fait, il est démenti par l'observation que les vérités nécessaires, telles que celles de la divinité et de la morale, nous viennent des expériences sensibles. Il n'est pas moins démenti par l'observation qu'elles nous soient innées, et que la seule réflexion puisse les tirer d'une intelligence solitaire ; enfin, il est inexact aussi de dire qu'elles viennent de l'action de l'esprit sur les impressions sensibles, comme a essayé de le prétendre M. Laromiguière. Ce qui réfute ces trois systèmes, c'est qu'un individu, élevé dans un complet isolement de l'espèce, restera dans une nudité intellectuelle complète, bien qu'il soit armé de tous les instruments à l'aide desquels s'opère le travail des idées en nous. »

culte, de la prière, de tous les préceptes, qui est le nœud sublime de cette dépendance, et de ses suaves épanchements entre la créature et le Créateur.

« Les vérités nécessaires, qui portent tout l'édifice de nos connaissances, proviennent toutes, en principe, de notre contact avec la société, où elles existent par le fait, et où tout se transmet et s'apprend, même la vertu. Voilà qui est fondé en observation, et que tout ce que nous avons dit précédemment sur la marche de la civilisation et des lumières dans le monde, élève à la hauteur évidentielle d'un *fait*. »

« Il en résulte que ce patrimoine de vérités que possède la société, ne lui vient pas fondamentalement des hommes, puisque ceux-ci ne font qu'y puiser; et que, ne venant pas des hommes, il ne peut lui venir que de Dieu. »

Ainsi ce programme de principes que nous appelons la *raison*, ce code de morale que nous appelons la *conscience*, la loi *naturelle* en un mot, n'est telle que par rapport à une Révélation postérieure et aux applications positives que nous en faisons; mais en elle-même, et, par rapport à notre nature propre et individuelle, cette loi *naturelle* n'est aussi qu'une loi révélée, une loi apprise, une loi transmise, et ce n'est que par réaction que nos facultés, prédisposées à la recevoir, se la font naturelle. »

Il ajoute: « L'origine de la parole humaine est absolument inexplicable, sans une première Révélation. Qu'est-ce que la parole, dit-il? c'est évidemment l'expression sensible et comme le corps de la pensée. La pensée doit donc préexister à la parole. Il faut savoir déjà penser pour pouvoir parler, et (pour abréger) ceux qui ont parlé les premiers, s'ils ont été les inventeurs de leur parole, n'ont pu l'être qu'à l'aide et à l'impulsion de la pensée. Ceci est incontestable. »

« Mais cette pensée, qui a dû présider à l'invention de la parole, qu'est-elle elle-même, sinon une parole intérieure de l'esprit avec lui-même? et, si cela est, comment a-t-on pu penser si on ne savait déjà parler? La parole aurait donc précédé la pensée? Mais nous venons de voir que l'invention de la parole est inexplicable elle-même sans le secours et la préexistence de la pensée; cercle fatal dans lequel l'humanité aurait été enfermée, et d'où on ne

2° Pour unir aussi l'homme à l'homme, les familles aux familles, les protégés aux protecteurs,

conçoit pas qu'elle aurait pu sortir autrement que comme l'individu-enfant en sort tous les jours, en recevant tout à la fois la parole et le mouvement de la pensée d'une autorité amie antérieure à lui. »

« Cette conséquence est inévitable, s'il est vrai que la pensée, sans le secours de laquelle on ne peut concevoir l'invention de la parole, ne peut se concevoir elle-même, sans le secours d'une parole préexistante ou même seulement coexistante. »

« Tout dépend donc de ce point. »

Un peu plus loin (page 197) : « une expérience vulgaire va achever de rendre cette vérité palpable pour tout le monde : quand nous parlons dans une langue étrangère qu'arrive-t-il? c'est qu'avant d'exprimer au dehors notre pensée dans cette langue étrangère, nous nous la formulons à nous-mêmes, dans notre langue maternelle, puis nous la traduisons dans l'autre. Avec quelque rapidité que cela se fasse, le phénomène de ce double langage successif a toujours lieu. On pense en français, je suppose, et on parle en anglais : preuve évidente d'une parole divine, primitivement révélée ; » c'est sa conclusion. Et, mettant en opposition Rousseau avec Jean-Jacques, il s'écrie, page 208 : « Je ne m'étonne pas d'entendre le plus fervent des déistes et le partisan le plus déclaré du rationalisme contre la Révélation nous dire, dans un moment de lassitude et d'abandon, sur l'éclatante vérité d'un Dieu : L'*Être incompréhensible n'est ni visible à nos yeux ni palpable à nos mains ; l'ouvrage se montre, mais l'ouvrier se cache ; ce n'est pas une petite affaire de connaître enfin qu'il existe.* « Voilà où l'on arrive quand on veut se passer du secours révélateur. » Autre preuve de la nécessité d'une Révélation positive, même pour connaître, avec certitude, le premier dogme de la Religion naturelle.

Mais, d'ailleurs, l'impuissance de la raison, non-seulement pour l'invention d'une langue primordiale, mais pour atteindre, avec quelque certitude, avec quelque unanimité, une seule vérité morale, est confessée, proclamée hautement par les plus fiers rationalistes. « Notre raison, c'est Bayle qui parle, n'est propre qu'à brouil-« ler tout, qu'à faire douter de tout ; elle n'a pas plutôt bâti un

tout le corps social au gouvernement spirituel et temporel, par les soins tendres et affectueux des deux pouvoirs; tous les gouvernants et les gouvernés, par les actes réitérés de dévouement, de charité, de confiance mutuelle et d'obéissance filiale; tous les supérieurs et les subordonnés, par l'incessante rivalité des bons offices et de la douce reconnaissance; et tous les fidèles avec les pasteurs, par la transmission constante et assurée des vérités religieuses, civilisatrices, sociales. Toutes choses, comme on le voit bien, qui devaient s'établir, se réaliser, s'accomplir, chaque jour, à l'aide d'un enseignement religieux, et d'une éducation essentiellement basée sur toutes les vérités révélées.

Or, l'indigence absolue de l'homme bien consta-

« ouvrage, qu'elle nous montre les moyens de le ruiner. C'est une « véritable Pénélope qui, pendant la nuit, défait la toile qu'elle « avait faite pendant le jour. Ainsi le meilleur usage qu'on puisse « faire de la philosophie est de connaître qu'elle est une voie d'éga- « rement et que nous devons chercher un autre guide, qui est *la* « *lumière révélée.* » (Dict. crit. art. *Manichéens*, note D.)

Partant, les incrédules les plus avancés avouent eux-mêmes que toutes les vérités fuient de l'intelligence à mesure qu'on abandonne le riche domaine de la Révélation. Notre dessein à nous, est aussi de le démontrer par les faits. Or, entre une intelligence qui n'a plus de *vérité*, qui est ballottée par le doute, tourmentée par le scepticisme, et une intelligence qui a failli, qui est tombée dans la folie, qui n'est plus *vraie* dans aucune de ses pensées et de ses actes, quelle distance y a-t-il? Donc, ou il faut que l'homme soit religieux et croyant, ou bien qu'il soit fou! Nous aurons l'occasion de le démontrer plus d'une fois, en comparant les divers systèmes du philosophisme.

tée, le besoin rigoureux d'un enseignement religieux et d'une éducation chrétienne prouvés, le système d'une *religion innée,* démontré parfaitement faux et menteur, que de conséquences terribles à déduire, dans des temps comme ceux où nous vivons!

Et d'abord, crime et malheur de l'indifférence, en matière de religion; qui ne le voit?

Crime et malheur de tous les propagateurs des mauvaises doctrines.

Crime et malheur des parents qui n'apprennent rien de chrétien, rien de moral à leurs enfants, ou presque rien. Que pourront devenir ces infortunés, sinon des êtres avilis, qui se précipiteront, tête baissée, dans toutes sortes de désordres?

Crime et malheur des pères et des mères, qui livrent leurs enfants à des instituteurs sans principes, sans religion. Leurs enfants, élevés sans croyances comme leurs maîtres, feront la désolation de leurs vieux ans, l'opprobre de leurs familles, et le tourment de la société. Que de désastres, que de forfaits, ils seront capables d'enfanter? Ah! sans doute, la loi *innée* ne parlera pas dans leur cœur. Ah! certainement non, la loi *innée* n'arrêtera pas le fer meurtrier, qui ensanglantera leurs mains homicides ou parricides; ni la torche de feu, qu'ils porteront pour incendier la maison de leur ennemi.

Et crime et malheur des parents, qui laissent lire à leurs enfants les horribles et dégoûtantes productions de nos modernes philosophes, athées, déistes, radicaux, épicuriens, lesquels effacent, détruisent,

dans leurs coupables pamphlets (1), jusqu'à l'idée de la vertu, jusqu'à la distinction du juste et de l'injuste.

Et crime et malheur des États, défenseurs et protecteurs nés de la société, qui laissent circuler le poison de l'erreur, le poison du libertinage, d'une corruption systématique, et de l'incrédulité, dans l'enseignement public, dans mille écrits licencieux, et au sein même des administrations et des conseils. Ah!.. Quelle société d'hommes ils préparent! Naguères, trois députés de France, M. Corne, M. Leyrand et M. de Peyramont, ne se récriaient-ils pas sur l'envahissement d'une immense corruption, partant des écoles (2), et gagnant, peu à peu,

(1) Est-il rien de plus anti-social que le *Juif-Errant*, les *Mystères de Paris*, les livres de *Michelet* et *Quinet*, de *Georges Sand*, de la plupart des romans et feuilletons du jour? — Et que dire des écoles du théâtre, où, tous les jours, l'on met en scène les crimes les plus monstrueux, pour en donner l'idée, et les mettre d'avance en honneur!..

(2) Paroles de M. Corne (extraites de l'*Époque*, séance du 19 janvier 1846.) « Les élèves que vous avez armés à votre école de « matérialisme s'en vont partout prêcher leurs doctrines aux élec- « teurs. Il leur disent que l'élection est un moyen de parvenir; « que l'élection est un acheminement aux fonctions publiques; « enfin que l'élection est un capital, un domaine qu'il n'est pas « permis de laisser en friche.

« Comment voulez-vous qu'en présence de telles doctrines, de « tels enseignements, toute moralité ne disparaisse pas du corps « électoral... je me demande où peut arriver un peuple ainsi di- « rigé? je n'hésite pas à le dire: à l'abjection du Bas-Empire. »

Dans le canton de Genève, les élections se font généralement dans les écoles, grand foyer des lumières nouvelles, et par trois

tout l'ordre administratif et social? Mais, en Suisse, dans le canton de Vaud, à Berne, en Argovie, hélas! quelle triste, quelle lamentable société politique, civile et religieuse! Et, où va la Suisse, tout entière, depuis l'invasion des doctrines de mort qu'elle laisse universellement circuler, depuis les écoles primaires, jusque dans les hautes chaires académiques! dans les journaux, dans les livres, partout!

§ 6. Les caractères essentiels au culte, à la Religion, proclament la nécessité d'une Révélation divine, positive.

L'homme étant corps et esprit, ou une intelligence servie par des organes, la Religion vraie doit rigoureusement embrasser tout l'ensemble de son être, pour en faire l'hommage complet et intégral au Créateur. Car, Dieu n'a-t-il pas fait l'homme tout entier pour sa gloire? Et, se déterminant à produire l'être moral, ne devait-il pas devenir le terme final de ses soupirs, par la confiance et l'amour, illimités; « diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, ex totâ mente tuâ; » — l'archétype de toutes ses pensées, par la communion de son intelligence, avec les pensées divines; « sine fide impossibile est placere Deo; » — la règle suprême, le modérateur souverain, de tous les actes de sa volonté, par des commandements, expression fidèle des hauts attributs de la sagesse, de la justice, de

personnes, dans plus d'une commune, savoir : le garde champêtre, le régent ou la régente, et le maire! Presque tous de se vendre au plus offrant! N'est-ce pas fort moral? et parfaitement patriotique?..

la sainteté, divines; «si vis salvus fieri, serva mandata; » — enfin, le pontife consécrateur de l'âme et du corps, en recueillant les adorations de l'un et de l'autre, par la foi, l'espérance, la charité, le culte extérieur, le parfait accomplissement, en un mot, de tout ce qui devait unir l'homme à son auteur, et tous les hommes entre eux?

Ainsi, la vraie Religion doit renfermer un culte, puis un ensemble de vérités, de maximes et de préceptes, qui lient l'homme à l'homme, et l'homme à Dieu. Or, ces vérités pour être crues fermement, ce culte, ces préceptes, ces maximes, pour obliger tous les hommes, doivent nécessairement être connus et promulgués. Rigoureuse nécessité, par conséquent, d'une Révélation positive, qui promulgue le culte, les croyances et les préceptes.

De plus, pour obliger tous les hommes, ces préceptes, ce culte, ces vérités, doivent être marqués d'un sceau divin. Où l'homme, en effet, puiserait-il l'autorité infinie, nécessaire pour enchaîner les passions de l'homme, nécessaire pour lui imposer des devoirs publics et secrets, et souvent accompagnés des plus grands sacrifices?

L'homme est-il, peut-il être au-dessus de l'homme?

Mais ce sceau divin nécessaire, n'est-ce pas la manifestation solennelle que Dieu fera lui-même de sa loi? Ce sceau divin, n'est-ce pas ce caractère de sainteté, ce caractère de sagesse, ce caractère de justice et de conformité avec tous les attributs divins, dont porteront l'empreinte, le culte, la loi, et tous

les préceptes? Or, pour tout cela, ne fallait-il pas une Révélation positive? Qui peut positivement et infailliblement savoir ce qui est une expression de la sainteté de Dieu, que Dieu lui-même? Qui peut positivement et infailliblement savoir ce qui est conforme à l'infinie justice, que celui qui est la justice par essence? Et qui pourra le savoir, si ce grand Dieu ne le manifeste?

Donc, nulle vérité dogmatique ne peut être fermement crue, et de manière à établir une foi divine et infaillible, — et nul précepte, nulle loi, nulle Religion ne peuvent être positivement et infailliblement connus comme saints, comme justes, comme étant une expression de la volonté positive de Dieu et de ses hauts attributs, sans une Révélation positive.

Et, partant, point de Religion possible, sans Révélation divine, parce que point de Religion, sans l'obligation rigoureuse de croire tous ses dogmes *fermement,* et sans le rigoureux devoir d'observer, de même, et son culte et ses préceptes.

En outre, une expérience de presque quatre mille ans de ténèbres et d'erreurs monstrueuses, pendant lesquels la Révélation fut presque totalement abandonnée des nations, le profond abîme où se précipitèrent tous les plus célèbres philosophes de l'antiquité, les tergiversations, les incertitudes, les innombrables et incurables erreurs de tant d'incrédules (1) encore, qui dédaignent le divin flambeau de

(1) Chose très-remarquable, c'est que l'Allemagne, plus travaillée encore par le potestantisme que la France, enfante tous les

la Révélation, de nos jours, voilà ce qui achève de prouver invinciblement l'impossibilité d'une Religion vraie, rigoureusement obligatoire, et à l'abri de tout doute, sans l'acte tout divin d'une Révélation positive et solennelle.

jours des philosophes qui dépassent cent fois Rousseau et Voltaire. Telles sont en effet, les doctrines de ces sommités philosophiques des temps modernes.

Herwegh donne cet admirable conseil à la jeunesse Allemande.

« Doute et doute toujours, sans croire ni savoir,
« Dût ton cœur se briser sans espoir. »

Ailleurs il dit :

« Éclaire ton esprit à la lumière innée,
« Examine le soir, recherche le matin.
« Jamais ne sois content et que le lendemain,
« La foi revienne encore à ta barrière citée ! »

C'est littéralement la copie de l'éclectisme de France ; mais voici en quoi il le dépasse, car, en France, on n'est pas si brutal, pour le quart d'heure.

« Qu'il soit un Dieu, qu'il n'en soit pas,
« Que m'importe ce Dieu, quand je crois au trépas ;
« Toute lumière ici fait faute à mon désir,
« Et rien n'est vrai que le plaisir !

Guillaume Marr, lui, déclare franchement que les dogmes de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme ne sont que des contes de vieilles femmes, depuis longtemps jetés au rebut ! Et, faisant l'application de ses doctrines, il dit : « Je veux de grands « crimes, des crimes sanglants, colossaux. Quand ne verrai-je plus « cette triviale morale, ces vertus qui m'ennuient ! « et ailleurs : » Il « faut à l'Allemagne une refonte radicale, religieuse et sociale, et si, « dans cette refonte, l'Église et l'État s'en vont en fumée, ce sera « tant mieux. »

« Le malheur de l'homme, dit un écrivain de l'école Hégélienne, « a commencé le jour où l'homme *a conçu un être supérieur à*

Conclusion de ce qui précède.

Il résulte de tout ce qui précède que l'intelligence humaine est bien la belle et sublime faculté de percevoir, de connaître et de goûter la vérité incréée, mais qu'elle n'est pas la vérité elle-même; que la vérité est son élément, sa lumière, sa vie; mais que cette vie et cette lumière ont leur foyer primordial ailleurs; qu'elle est éminemment faite pour la vérité, mais qu'elle est également susceptible de parfaite ignorance ou de complète erreur, faute de vérité parlée ou écrite.

Mais, si Dieu seul est le foyer primordial de la

« *lui!* ce jour-là, il a renoncé à son indépendance native; il s'est « laissé imposer le joug d'une loi dont lui-même n'est pas l'auteur. « Il s'est laissé ravir un bien qu'il vient de reconquérir à jamais. « Ce bien suprême, ce droit imprescriptible, c'est le *penser*, qui « n'ayant plus d'autre règle que lui-même, est devenu notre ab- « solue, notre unique autorité. »

Qu'on juge maintenant de l'avenir, si de tels hommes devenaient généralement légistes, magistrats, professeurs!

Tout le monde connait maintenant la doctrine des communistes: Weisshaupt disait:

« Le premier ennemi de l'espèce humaine est celui qui osa s'approprier une portion de terre et s'en constituer une propriété individuelle, contrairement au vœu de la nature, qui veut que tout appartienne à tous. »

Et Weitling établit en principe que tant qu'il y aura sur la terre un seul individu qui ne possède pas tout ce qu'il voit possédé par un autre, la loi de la nature étant violée, il n'existera pas de bonheur réel sur la terre, et que le seul devoir que l'homme ait à remplir sur la terre étant de se procurer le bonheur, il est de son droit et de son devoir même de travailler au renversement de tout ce qui peut s'opposer à ce bonheur!

vérité, il est évident que la parole de Dieu, écrite ou parlée, fut nécessaire pour en donner constamment à l'homme la douce et radieuse intuition; et c'est là une démonstration péremptoire de la nécessité absolue d'une Révélation primitive, et, en outre, de la transmission sûre et constante de cette Révélation première, par un organe divin. Cependant, c'est ici que s'ouvre le plus vaste champ de bataille; ici que s'avancent, en rangs serrés et compactes, un million de sectaires philosophes ou de sectaires hérétiques, tous en lutte, plus ou moins, contre la vérité révélée.

Parmi les philosophes incrédules, quatre catégories.

Les premiers renient ouvertement l'existence de Dieu, et ne voient, sur cette terre, que les intérêts du temps et que des jouissances fugitives à satisfaire; ce sont les matérialistes et les athées (1). Puis les sceptiques et les éclectiques : car douter, c'est nier; puis les panthéistes et les radicaux avancés : les panthéistes, attendu qu'ils renient véritablement Dieu en le confondant avec la matière, ou le grand tout de cet univers; les radicaux, parce que, voulant tout reconstruire à neuf, ils renient Dieu aussi, en faisant table nette de tout ce qu'il a fait dans l'ordre religieux et social.

Les seconds proclament l'existence d'un être su-

(1) On sait que l'athéisme est prêché audacieusement dans le canton de Vaud et dans plusieurs autres cantons Suisses, par les radicaux, les humanitaires, les saint-simoniens.

prême ; mais ils rejettent sa providence et nient la Révélation, l'Eglise, Jésus-Christ. Leur unique symbole, c'est le fatalisme et le naturalisme, car ils prétendent construire la société tout entière avec de la matière, avec des chiffres, avec des lois votées à la majorité des voix, sans qu'il puisse être question de morale, de conscience, de religion révélée ; enfin, avec des calculs d'économie politique, voilà tout. Ce sont tous les déistes, tous les fatalistes, et les radicaux et humanitaires, moins avancés.

Les troisièmes font profession de croire à l'existence de Dieu, à la Providence, à une certaine morale naturelle, dont leur raison, éclairée de Dieu immédiatement, serait le juge et l'interprète unique ici-bas. Morale, religion, comme nous allons le voir dans le chapitre suivant, qu'ils font fléchir selon les circonstances, selon les intérêts, et qu'ils interprètent comme les protestants interprètent la Bible. Tels sont les rationalistes purs et la caste des parlementaires.

Les quatrièmes s'évertuent à dire qu'ils croient à la Révélation et même à l'Eglise catholique, dans le sein de laquelle, en effet, ils furent baptisés ; mais, tout en faisant un choix des dogmes, des préceptes, des décisions de morale, des règles de discipline, des canons de l'Eglise !... ce sont les néo-chrétiens et ils sont nombreux, tant l'éducation publique est viciée et généralement hostile à l'Eglise !

Sans rejeter précisément l'Eglise catholique,

ceux-ci s'allient avec tous les autres, pour lui imposer des lois de servitude et de tyrannie; et leurs réclamations, en sa faveur, ne se font entendre, on l'a vu, que lorsqu'il s'agirait d'une perturbation générale et de menacer et le culte extérieur et l'existence même du catholicisme. Le clergé, ils l'abhorrent presque à un égal degré, et ils triomphent de ses humiliations et de ses défaites. Ils se retranchent sur une foule de préjugés et d'objections, que nous aurons soin de réfuter successivement : c'est rare, du reste, quand ils ne perdent pas absolument la foi; car, une position aussi irrationnelle, n'est logiquement pas tenable.

Viennent ensuite toutes les catégories de protestants, d'hérétiques, de schismatiques, qui ne croient qu'à la Révélation et point à l'établissement divin et surnaturel d'une Eglise invariable et indestructible.

Or, dans le chapitre qui va suivre, nous allons démontrer, par des faits nombreux, que tous les philosophes séparés de l'Eglise, quels qu'aient été leurs talents ou leurs systèmes, ne purent jamais élever l'édifice sacré d'une religion naturelle, vraie, ni même conserver, par leurs prédications sublimes, en prose et en vers, les vérités morales les plus nécessaires à l'ordre civil, domestique et social. Et, quand il sera question de politique, les faits encore, des faits lamentables, viendront nous révéler les brèches terribles qu'ils font, qu'ils feront constamment, à cette *morale naturelle!*

Puis, jetant nos regards sur les sectes hérétiques, qui croient à la Révélation, nous leur démontrerons *par des faits* aussi, mais surtout par un terrible argument *ad hominem*, en invoquant, sans cesse, cette Bible à laquelle ils ne cessent de renvoyer eux-mêmes, qu'en se séparant de la sainte Eglise, qui seule reçut le dépôt des vérités révélées, ils finissent par adandonner toutes ces vérités *une à une*, et par descendre, tous rapidement, et par des chemins divers, dans le tombeau du doute, puis du scepticisme universel, puis de l'incrédulité absolue.

Il se fait, de nos jours, un grand travail de l'intelligence, dit-on, c'est vrai; jamais il n'y eût autant d'esprits malades, malades à la mort! L'incertitude et le doute sont en effet de cruelles maladies; et leur terme final, c'est le scepticisme ou l'incrédulité complète, c'est-à-dire, la suprême négation, qui est la mort de l'intelligence. Mais l'on va plus loin: — quand on a douté de la Révélation, douté de l'Eglise, douté de Jésus-Christ, douté de tous les miracles, douté de tous les hauts faits du christianisme, impossible de s'arrêter dans cette voie; car, pourquoi ne douterait-on pas aussi de l'histoire profane? des phénomènes naturels? du monde physique? et enfin de sa propre existence? Toutes choses, certes, qui ne sont ni plus *visibles*, ni plus *démontrées*, ni plus *évidentes*, que les *hauts faits* de la Religion! — Et c'est précisément, hélas! ce qui arrive, car la punition de cet orgueilleux qui osa laisser sa raison s'insurger

contre Dieu et son Eglise, c'est la folie. Et qui en est plus près que le sceptique? Le panthéiste? l'éclectique? le philosophe incrédule, en un mot? Qu'on se rappelle l'histoire si triste de Rousseau! et qu'on veuille bien considérer le nombre prodigieux de fous parmi les lettrés, incrédules et impies du jour, et dans les rangs des sectes protestantes, si multiples et si bariolées!

CHAPITRE II.

Marques essentiellement inhérentes à la vraie Religion.

La pierre de touche, suprême et infaillible, de tout ce qui est faux, c'est l'incohérence et la versatilité, et le premier caractère de beauté et de grandeur, qui s'imprime à tout ce qui est vrai, c'est toujours, c'est invariablement le noble et indélébile caractère d'*unité*. Et tel est, en effet, le cachet premier de la Religion catholique, et le splendide rayon de lumière qui l'illumine dans toutes ses parties constitutives. Or, dans toutes les doctrines philosophiques où fut rejetée ou méconnue la Révélation, y eut-il jamais *unité*? Eh! quelles furent donc les écoles philosophiques de l'antiquité d'accord entre elles et d'accord avec elles-mêmes? Quel est le philosophe païen qui ne s'est pas contredit cent fois, en même temps qu'il contredisait tous les autres, sur les points les plus essentiels? Puis, où sont les philosophes modernes, athées, déistes ou matérialistes, qui présentent plus d'ensemble dans leurs principes? Qui ne reculera pas de honte et d'épouvante devant le chaos immense où ils se précipitent, eux et leurs adeptes? car, tous furent impuissants à construire l'édifice

religieux; tous furent incapables de rallier les intelligences dans un symbole de foi; tous succombèrent à la tâche énorme et surhumaine de commander à l'esprit de l'homme, et d'imposer une croyance à deux êtres vivants. Les faits le prouvent, à l'heure qu'il est, puisque la philosophie incrédule du jour, c'est l'éclectisme où le scepticisme. Et les faits le prouvèrent dans tous les siècles. Certes, oserait-on bien prendre pour de la Religion, des doutes, des opinions, des systèmes contradictoires?

Écoutons Rousseau dans cette violente apostrophe qu'il adresse aux philosophes : « Quelles sont « les leçons de ces amis de la sagesse ? A les enten- « dre, ne les prendrait-on pas pour une troupe de « charlatans qui crient chacun de son côté, sur « une place publique : Venez à moi, c'est moi seul « qui ne se trompe point. L'un prétend qu'il n'y a « point de corps et que tout est en représentation. « L'autre qu'il n'y a point d'autre substance que la « matière. Celui-ci avance qu'il n'y a ni vertu ni « vice et que le bien et le mal sont des chimères ; « celui-là que les hommes sont des loups et peu- « vent se dévorer en sûreté de conscience. »

Point *d'unité* partout où ne brille pas la Révélation; donc point de Religion vraie sans la Révélation: la vérité étant une, même au point de vue philosophique.

Un second caractère, qui distingue essentiellement la vraie Religion, c'est l'immutabilité et la pleine certitude dans les principes, dans les dogmes, dans la mo-

rale. Or c'est un fait attesté que, parmi les philosophes, tant anciens que modernes, méconnaissant ou rejetant la Révélation, il n'y eut jamais fixité dans les principes, ni pour le dogme, ni pour la morale. Platon, dans *l'Epinomis*, donne pour avis à un législateur de ne jamais toucher à la Religion « de peur, « dit-il, de lui en substituer une moins certaine; « car, ajoute ce philosophe, il doit savoir qu'il n'est « pas possible à une nature mortelle d'avoir rien « de certain sur cette matière. »

Dans le second *Alcibiade*, il fait dire à Socrate : « Il faut attendre que quelqu'un vienne nous « instruire de la manière dont nous devons nous « comporter envers les dieux et envers les hommes. »

Dans le *Phédon*, Socrate parlant de l'immortalité de l'âme, dit : « La connaissance claire de ces choses, dans cette vie, est impossible ou du moins très-difficile. »

Cicéron, dans les *Tusculanes*, après avoir rapporté ce que les anciens ont dit pour et contre le même dogme, ajoute : « C'est l'affaire d'un Dieu de voir « laquelle de ces opinions est la plus vraie ; pour « nous, nous ne sommes pas même en état de dé- « terminer laquelle est la plus probable ». Même perplexité dans les philosophes modernes. Donc, sans Révélation, point de religion vraie possible, la vérité religieuse devant absolument exclure, de toute nécessité, hésitation, doute, incertitude, contradiction, sous peine d'impuissance et de nullité.

Un troisième caractère inséparable de la vraie Re-

ligion, c'est la *sainteté* dans les dogmes, la sainteté dans la morale, la sainteté n'étant que la vérité *réalisée*. Or, c'est un fait livré au grand jour, que les philosophes anciens et modernes, même les plus célèbres, allèrent jusqu'à consacrer, en principes, les plus grossières turpitudes, les plus intolérables monstruosités : les combats des gladiateurs, les amours impudiques et contre nature, l'exposition, le meurtre des enfants, les sacrifices humains, les avortements, la cruauté envers les esclaves, ne parurent point au plus grand nombre de ces prétendus sages, des désordres contraires à la loi naturelle. Platon veut, dans sa république, qu'on s'enivre aux fêtes de Bacchus ! Il ordonne des combats où il ôte aux deux sexes les armes et les vêtements de la pudeur ! Platon, qui le croirait ! paraît approuver la communauté des femmes ! Caton cède son épouse à Hortensius, après s'être montré tout disposé à lui céder sa fille ! Marc-Aurèle, quel nom cependant ! fait mettre sa femme au nombre des divinités, après l'avoir laissée, pendant sa vie, se souiller par les plus honteuses débauches, aux yeux de tout l'empire !...

Autant, et plus peut-être, d'indélicatesse et d'immoralité dans bien des philosophes modernes. Les Bolingbroke ne vont-ils pas jusqu'à justifier la polygamie, le libertinage, l'adultère, l'inceste ? Et n'ont-ils pas l'impudence de les mettre, en certains cas, au rang des devoirs (1) ?

(1) Bolingbro. Worhs, vol. V, pages 165, 172, 176.

Rousseau, en avouant que la continence est un devoir de morale, n'ajoute-t-il pas *que les devoirs* ont leurs modifications, leurs exceptions? et il ne manque pas d'en trouver *au devoir de la continence*, fondé sur ce que la faiblesse humaine rend quelquefois le crime *inévitable!* Puis, qui ne connaît pas les abominables principes de Dupuis, d'Helvétius et du trop célèbre philosophe de Fernex!

Eh! messieurs les rationalistes, est-ce la loi naturelle qui faisait dire à Helvétius que la *vertu* et le *vice* ne sont *que de* vains *mots!* le *remords* une *vaine terreur!* les *rapports sociaux*, l'*amour* de la *patrie* et de ses *parents*, qu'une *affaire d'intérêt!* (1).

Est-ce la loi naturelle, est-ce la raison qui mettait dans la bouche de M. de Voltaire ces singulières paroles. « Mentez, mes amis, mentez..... non « pas timidement, non pas pour un temps, mais « hardiment et toujours (1)! »

Point de sainteté, dans les doctrines où fut rejetée la Révélation, donc point de religion vraie là où ne brille pas la Révélation.

Un quatrième caractère essentiel à la vraie Religion, c'est de conduire l'homme à sa fin. Dieu n'ayant créé l'homme et n'ayant pu le créer que pour sa gloire il est manifeste que Dieu seul est la fin de l'homme. Pour quel autre être le Créateur aurait-il pu agir? Et, qui est digne de Dieu, si ce n'est Dieu lui-même? L'homme est créé pour la

(1) Livre de l'homme.
(2) Lettre à Thiriot, 21 octobre, 1736.

sainteté, sans doute; il est créé pour la justice, il est créé pour le bien; or, Dieu seul est la suprême sainteté, la suprême justice, le souverain bien; ainsi, il faut bien conclure que l'homme est créé pour Dieu seul. Noble et sublime destinée de l'homme! Le voilà appelé à redire et à réaliser, selon sa nature, tous les attributs de la divinité! Appelé à copier Dieu lui-même, et toutes ses sublimes perfections! De là, cette exclamation du prophète : O hommes, vous êtes des Dieux (1) : *Dii estis!*

Et, de cette vérité, que Dieu est nécessairement la fin de l'homme, découlent des conséquences d'une importance infinie. D'abord, il résulte de là, que Dieu a dû, primitivement, se manifester à l'être humain, terrestre et naturel, pour l'élever jusqu'à lui, c'est-à-dire, jusqu'à l'ordre surnaturel; — puis, que des moyens surnaturels ont dû constamment s'interposer entre Dieu et l'homme, pour que l'homme put parvenir à sa fin; le fini ne pouvant, par lui-même, s'unir à l'infini. Mais tout cela suppose évidemment la sage et puissante économie d'une Religion divinement et positivement révélée :

Révélation de Dieu et de ses attributs, que devait imiter et copier l'homme, pour se dessiner à son image, *ad similitudinem Dei* (2), et tendre ainsi à sa fin.

Révélation de Dieu et de sa nature, *une* et *indivisible*, pour que l'homme ne prostituat point à un dieu

(1) Isaie., XL, 23.
(2) Gen., V, 1.

ou à des dieux, supposés, ses hommages et son amour;

Révélation des moyens par lesquels l'homme dégradé, dégénéré, séparé de Dieu par ses crimes, pourrait opérer sa réconciliation, et rentrer dans la voie de sa fin.

Or, avoir démontré que, la Révélation ôtée, il n'y a pour l'homme aucun moyen possible de connaître et d'accomplir sa fin, c'est avoir écrasé tous les systèmes des déistes à la fois; c'est avoir prouvé à tous les rationalistes ensemble, que, si la Révélation n'intervient, nul d'entre eux n'est capable de répondre à cette simple et première question : « Pourquoi Dieu nous a-t-il créés et mis au monde? »

Cinquième caractère de la vraie Religion, la *paix*, la *douce union*, la *tendre charité* qu'elle établit, qu'elle entretient, par la force seule de ses doctrines et de ses préceptes.

Une religion, qui ne resserre pas les liens de la société, les liens des familles; une religion qui tend à diviser, à isoler les hommes, à les scinder, en partis, n'est pas vraie; car la vérité doit nécessairement unir.

Eh bien, telles ont été toutes les religions inventées par les hommes; telles sont toutes les doctrines des philosophes, tant anciens que modernes, qui ignorèrent ou rejetèrent le divin flambeau de la Révélation.

Comment des systèmes incohérents, bâtis par un philosophe, détruits par un autre philosophe, resserreraient-ils les liens de la société?

Comment des systèmes qui n'annoncent, dans leurs auteurs, qu'une confusion d'idées et des doutes perpétuels, uniraient-ils les esprits, et resserreraient-ils les liens domestiques, civils, politiques et sociaux ?

Comment des systèmes scandaleux qui mettent tout en problème : Dieu, la vertu, le remords, le juste, l'injuste, le bien, le mal, feraient-ils régner sur la terre la douce paix, la concorde, la parfaite harmonie des esprits et des cœurs?

« Oui, certes, la philosophie du dix-huitième siècle « nous semble fort dissolvante et fort corruptrice, « s'écriait récemment un journal fort distingué « (l'*Époque*, 18 janvier 1846). La glorification de « la matière, l'âme humaine tombée sous la loi « du scapel, la morale réduite scientifiquement à « l'égoïsme, tout cela est fort peu capable de main- « tenir une société et de favoriser la civilisation. »

« Les doctrines, et surtout les intentions des « philosophes du dernier siècle, » écrivait, le 30 janvier de cette année, dans le journal *la France*, l'illustre et incomparable évêque de Chartres, « ne « sont nulle part plus sûrement indiquées, que « dans la fameuse lettre de Raynal, à l'Assemblée « constituante. Cet écrivain, si fougueux et si intré- « pide, y montre une modération visiblement dictée « par de tristes présages. Il s'effraie, il s'afflige, il « cherche à contenir ces nouveaux maîtres de la « France, que l'éclat et la douceur du pouvoir « éblouissent et emportent, et qui ne croient pas

« pouvoir mieux mériter de la philosophie régnante « qu'en touchant à tout et en brisant tout ce qui « existe. *Modérez*, leur disait Raynal, *votre ardeur « périlleuse, jamais les conceptions hardies de la « philosophie n'ont été présentées par nous comme « la mesure rigoureuse des actes de la législation.* »

Oh! oui, la Révolution française est là, toute sanglante encore, toute hideuse et horrible, pour nous attester ce que produisent les livres des philosophes substitués à l'Evangile, les enseignements des philosophes, substitués à l'enseignement des prêtres, les doctrines des philosophes, substituées à la doctrine de la Révélation!...

Car, quel effrayant spectacle, quand la Convention eut commencé à rédiger ses lois, d'après la doctrine des écrivains déistes et athées!...

Quand tout le peuple crut une fois au Catéchisme philosophique de Voltaire, au Contrat social de Rousseau, à la nouvelle méthode d'éducation de l'Emile, au livre de l'Esprit et de l'homme d'Helvétius, au système de Diderot, de Naigeon, de Raynal et d'Holbach, que l'incrédule Frédéric crut devoir réfuter lui-même, dans l'intérêt des trônes, et qui indigna jusqu'à l'âme de Voltaire!...

Quand la nation eut cessé de croire à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme!...

Quand, à la place de Jésus-Christ, et pour renverser l'antique superstition, on eut mis sur les autels une prostituée!...

Quand tous les philosophes purent enfin venir

ensemble, avec l'immense foule de leurs adeptes, adorer leur déesse Raison, et danser à l'entour de l'arbre de la science philosophique!...

Quand la vertu, la pudeur, l'honnêteté ne furent plus qu'un vain mot!...

Quand le brigandage, les spoliations, les assassinats furent publiquement permis, et mis en pratique!

Quand on put s'enivrer (1) du sang des nobles, des prêtres et des rois!...

Quand le beau tapage (2), désiré et préparé (3) par Voltaire, d'Alembert, Condorcet, Damilaville, etc., fut enfin arrivé, et que cent mille mains invisibles eurent percé le monstre (4)!...

Quand tout fut renversé et bouleversé!...

Quand toute l'Europe fut en feu!

Voilà quelques faits à l'honneur des doctrines déistes, rationalistes et soi-disant philosophiques! puis en voici encore un :

Plus de trois millions (5) de volumes, tous sortis de la plume des philosophes modernes, régénéra-

(1) Exclamation ordinaire de Diderot : « Quand verrai-je le dernier des rois étranglé avec les boyaux du dernier des prêtres !

(2) « Tout ce que je vois jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais ils arrivent. La lumière s'est tellement répandue de proche en proche qu'on éclatera à la première occasion, et alors ce sera un beau tapage. Les jeunes gens seront bien heureux, il verront de belles choses!... »

Voltaire au marquis Chauvelin, 2 mars 1764.

(3) Aveux des rédacteurs du Mercure de France, du 7 août 1790.

(4) Lettres de Voltaire à d'Alembert, 1er mai 1768.

(5) Editions de Voltaire publiées à Paris, depuis le mois de

teurs de la société et propagateurs des lumières, circulent actuellement dans la seule France et, plus ou moins, partout ailleurs, en Suisse surtout, où existe la liberté de tout dire et de tout écrire; et que voit-on? On voit un peuple nombreux, débauché, voluptueux, impie, profanateur des dimanches, mécontent, ambitieux, inquiet, avide de désastres et de révolutions. Demain, peut-être, le sang coulera à grands flots! demain, peut-être, on verra des révolutions nouvelles, des constitutions nouvelles, ou l'anarchie, le brigandage et la mort! Eh! c'est à la lettre, l'histoire de la Suisse protestante à l'heure qu'il est.

Qu'entend-on dire?

Que perpétuellement on attente à la vie des citoyens (2)!

Que des centaines de jeunes gens, initiés au radicalisme, se dévouent à donner la mort pour la mort (3)!

Que les tribunaux retentissent du bruit des scélératesses les plus inouies, des crimes les plus effrayants!

février 1817, jusqu'au 31 décembre, 1824, au nombre de 1,538,000 volumes. Editions de Rousseau publiées à Paris, durant le même espace de temps : 480,500, volumes. Ouvrages détachés de l'un et de l'autre publiés à Paris, durant le même espace de temps : 81,000, volumes. Mille autres ouvrages impies, obcènes, imprimés également par milliers de volumes.

(2) Lire les journaux suisses de l'année 1845. — Lire le mandement de Monseigneur de Cahors, pour le carême de 1846.

(3) Se rappeler tout ce qui se passe dans les cantons d'Argovie,

Qu'il n'y a plus de respect pour les autorités, plus de respect pour les parents, plus de frein, plus de retenue, plus de mœurs, plus de foi, plus de probité (1)!

Oh! qui nous délivrera donc de cette hideuse philosophie qui dégrade les hommes, les arme les uns contre les autres, et brise complétement le lien social?

Qui nous délivrera de cette nouvelle et étrange philosophie, qui porte avec elle toutes les torches de l'enfer, pour embraser le monde, et qui effraye, qui épouvante les philosophes eux-mêmes? « Philosophie désastreuse, disait le marquis d'Argent, « qui, la hache à la main, le bandeau sur les yeux, « abat, renverse, détruit tout, et n'élève rien; qui, « dans son délire impie, fait son Dieu de la matière, « ne distingue l'homme d'avec la brute, que par « les doigts, et, pour le perfectionner, le renvoie « disputer aux animaux le gland dans les forêts. »

Philosophie souverainement méprisable dans ses adeptes, comme dans ses coryphées, tous orgueilleux, altiers, hypocrites et souvent scélérats. Ecou-

de Berne, de Zurich, de Soleure, contre les Lucernois catholiques, conservateurs.

(1) Quelle foi surtout, dans les rangs du peuple, dans un rayon de trente lieues d'étendue, à l'entour de Paris! *L'Univers*, disait le 6 mars 1846 : « Les personnes qui ne s'abusent point sur la vé« ritable situation de la France s'effraient surtout de l'anarchie « morale, au milieu de laquelle nous vivons aujourd'hui, — quelle « que soit d'ailleurs la diversité de leur croyance. »

tons les aveux de J.-J. Rousseau, qui se connaissait si bien lui-même, et qui connaissait mieux encore ses collègues : « Je regardais, dit-il, tous ces graves « écrivains comme des hommes modestes, sages, « vertueux, irréprochables... Enfin je les ai vus : « ce préjugé puéril s'est dissipé et c'est la seule er- « reur dont ils m'aient guéri... »

Ailleurs : « Je consultais les philosophes, je feuil- « letais leurs livres, j'examinais leurs diverses « opinions. Je les trouvais tous fiers, affirmatifs, « dogmatiques, même dans leur scepticisme pré- « tendu, n'ignorant rien, ne prouvant rien, se mo- « quant les uns des autres; et ce point, commun à « tous, me parut le seul sur lequel ils ont tous « raison. Triomphants quand ils attaquent, ils sont « sans vigueur en se défendant. Si vous pesez leurs « raisons, ils n'en ont que pour détruire; si vous « comptez les voix, chacun est réduit à la sienne : « ils ne s'accordent que pour disputer. Les écouter, « n'était pas le moyen de sortir de mon incertitude. « Je conçus que l'insuffisance de l'esprit humain « est la première cause de cette prodigieuse diver- « sité de sentiments, et que l'orgueil est la se- « conde (1).

« Fuyez ceux qui, sous prétexte d'expliquer la « nature, sèment dans les cœurs des hommes de « désolantes doctrines, et dont le scepticisme ap- « parent est cent fois plus affirmatif et plus dogma-

(1) Émile, tome 3, pag., 25.

« tique que le ton décidé de leurs adversaires. Sous « le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, « vrais, de bonne foi, ils nous soumettent impé- « rieusement à leurs décisions tranchantes, et pré- « tendent nous donner, pour les vrais principes des « choses, les inintelligibles systèmes qu'ils ont bâtis « dans leur imagination. Du reste, renversant, dé- « truisant, foulant aux pieds tout ce que les hom- « mes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière « consolation de leur misère; aux puissants et aux « riches, le seul frein de leurs passions; ils arra- « chent du fonds des cœurs les remords du crime, « l'espoir de la vertu, et se vantent encore d'être « les bienfaiteurs du genre humain. Jamais, disent « ils, la vérité n'est nuisible aux hommes. Je le « crois comme eux, et c'est, à mon avis, une « preuve que ce qu'ils *enseignent n'est pas la vé-* « *rité* (1).

« Plût à Dieu que la plupart de nos écrivains « fussent demeurés oisifs! Les mœurs en seraient « plus saines, et la société plus paisible. Mais ces « vains déclamateurs vont de tous côtés, armés de « leurs funestes paradoxes, sapant les bases de la « foi, et anéantissant la vertu. Ils sourient dédai- « gneusement à ces vieux mots de patrie et de « religion, et consacrent leurs talents et leur phi- « losophie à détruire et avilir tout ce qu'il y a de « sacré parmi les hommes... Que contiennent les

(1) Emile, tom. 3, page 181.

« écrits des philosophes les plus connus? L'un pré-
« tend qu'il n'y a d'autre Dieu que le monde,
« l'autre que le bien et le mal moral sont des chi-
« mères... Voilà les sages maximes qu'ils nous en-
« seignent, et que nous transmettons d'âge en âge
« à nos descendants. Le paganisme livré à tous les
« égarements de la raison humaine, a-t-il laissé à
« la postérité rien qu'on puisse comparer *aux mo-*
« *numents honteux* que lui a préparé l'imprimerie
« sous le règne de l'Evangile? Les écrits impies des
« Leucippe et des Diagoras ont péri avec eux :
« mais, grâce aux caractères typographiques et à
« l'usage que nous en faisons, les dangereuses rêve-
« ries des Hobbes et des Spinosa resteront à jamais.
« Allez, écrits célèbres, dont la simplicité de nos
« pères n'aurait pas été capable, accompagnez chez
« nos descendants ces ouvrages plus dangereux
« encore, d'où s'*exhale la corruption des mœurs de*
« *notre siècle;* et portez ensemble aux siècles à ve-
« nir une histoire fidèle de nos progrès et de nos
« sciences. S'ils vous lisent, et qu'ils ne soient pas
« plus insensés que nous, ils lèveront leurs mains
« au ciel, et diront dans l'amertume de leur cœur :
« Dieu tout-puissant, toi qui tiens dans tes mains
« les esprits, délivre-nous des funestes lumières
« de nos pères, et rends nous l'innocence, le seul
« bien qui puisse faire notre bonheur, et qui soit pré-
« cieux devant toi. » Puis, prévoyant les malheurs,
les catastrophes, que de pareils écrits devaient néces-
sairement enfanter, Rousseau poursuit et ajoute

aussitôt cette mémorable sentence : « A considérer « les désordres effroyables que l'imprimerie a déjà « causés en Europe, et à juger de l'avenir par le pro- « grès que le mal fait d'un jour à l'autre, on peut « prévoir aisément que les souverains ne tarderont « pas à se repentir d'avoir introduit cet art terrible « dans leurs États (1). »

Voilà donc les philosophes eux-mêmes qui, loin de trouver dans leurs doctrines des caractères de charité et de philanthropie, des caractères de vérité et de sainteté n'y voyent, de toutes parts, que des caractères de désordre, d'opprobre, de désolation et de destruction. Lisez et relisez encore leurs incroyables aveux. Voyez comme ils maudissent leurs *inintelligibles systèmes*, leurs *dangereuses rêveries* et tous ces *monuments honteux* sortis de leur plume. Ne croirait-on pas avoir ici sous les yeux les pages séditieuses du *Contrat social*, les mille paradoxes, les cent mille contradictions, semés dans *l'Émile*... et les préceptes de libertinage qui remplissent la *Nouvelle Héloïse*, et les obscénités et les turpitudes du livre cynique des *Confessions?*...

Or, toutes ces graves accusations des philosophes contre les philosophes, tant de témoignages accablants contre leurs divers systèmes de religiosité, tant d'incohérence, de versatilité, d'abjection et d'excès de tout genre..., qui s'y font remarquer, de-

(1) Discours de J.-J. Rousseau, qui remporta le prix à l'académie de Dijon. Édition in-4° de Genève, 1782. fol. 5e, pages 44, 55, 56.

vraient bien suffire pour leur donner le coup de grâce. Cependant encore un trait.

Qu'il me soit permis de leur dire, et toujours par la bouche du coryphée des déistes : Messieurs, quand il vous arrive, en certains cas et en certaines rencontres, de tympaniser le vol et les voleurs, d'exalter l'honneur et la fidélité du lit conjugal, daignez nous dire quelle est la sanction suprême et imposante de vos maximes philosophiques ? Car, point de *sanction*, point de *religion naturelle!*

Vous dites bien dans certaines pages de vos livres, que les remords sont l'affreux châtiment du vice... Que les douceurs, les amabilités, les charmes de la vertu en sont la noble et suave récompense...

Les terreurs du remords ! mais d'où vient que vous dites, ailleurs, que les remords ne sont que les fantômes du préjugé? ou les restes honteux d'une éducation grotesque et superstitieuse ? Puis, comment se fait-il que vous sachiez si bien vous en débarrasser ?

Votre *sanction imposante*, c'est donc vous qui la faites voler les premiers en poudre et en poussière !

Les charmes de la vertu !... de quelles vertus, s'il vous plaît ? car vous appelez fort souvent bien ce qui est mal et mal ce qui est bien !

Les charmes de la vertu !... ces charmes vous ont-ils rendus justes et paisibles ? non, puisque vous vous êtes faits émeutiers, perturbateurs du repos public, révolutionnaires ! Vous ont-ils rendus continents et chastes ? point ; vous écrivez des

romans, des feuilletons, des livres infâmes; la bouche parle de l'abondance du cœur !

Vous le voyez, nulle sanction dans votre religion naturelle. Or, pas de sanction, pas de religion. En effet, qui dit religion (*religio, religare*), dit *lien suprême* des intelligences par des croyances, *une* et *fixes; lien puissant* des cœurs, par des devoirs de charité, précis, inviolables; lien et règles infaillibles de la volonté humaine, par des commandements tout formulés, et lien harmonique de tous les actes extérieurs avec les devoirs et les croyances, par le culte. Ainsi, la religion est un ensemble de vérités, de lois, de préceptes promulgués aux hommes par le Créateur, et que les hommes ne peuvent fouler aux pieds sans s'insurger contre Dieu lui-même.

Or, toute loi demande une sanction. Les déistes, les rationalistes, les radicaux même le savent bien, puisque, quand ils tiennent les rênes du gouvernement, ils s'écrient : « Les contrevenants à la loi seront passibles d'amende, les contempteurs de la loi subiront la prison à temps, les audacieux réfractaires seront éternellement séparés de la société et périront dans les cachots ou sur l'échafaud. » Nul d'entre eux, certes, ne s'en rapporte alors aux charmes de la vertu ou bien aux terreurs du remords ?

Résumons tout ceci :

Pas de sanction dans la *religion naturelle* des philosophes; donc, religion élastique, vaporeuse, fausse et nulle de tout point.

O vous jeunes gens, si chers à nos cœurs, qui vous êtes laissés éblouir, par les brillantes théories de ces écrivains trop fameux! O vous qui vous êtes laissés séduire et emporter, par leurs satires, leurs sarcasmes, leurs perpétuelles déclamations, contre *ce qu'il y a de plus sacré,* levez donc les yeux, regardez l'œuvre des philosophes impies!!! Et fuyez, fuyez enfin ceux qui, sous prétexte d'expliquer la nature, d'éclairer les hommes, de faire tomber la superstition, sèment dans les cœurs de désolantes doctrines, ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches, le seul frein de leurs passions, arrachant du fond des cœurs les remords du crime, l'espoir de la vertu, et se vantant encore d'être les bienfaiteurs du genre humain. Puissiez-vous, au moins, les reconnaître aux fruits de mort et de malédiction qu'ils produisent : *A fructibus eorum cognoscetis eos* (1), et à la fin lamentable qu'ils préparent à leurs auteurs : fin lamentable de d'Alembert, auquel on arrache son dernier espoir; fin lamentable de Rousseau, qui se suicide; fin horrible de Voltaire : « Je viens d'être « témoin du plus effrayant spectacle, » s'écriait épouvanté le médecin Tronchin : « Je quitte le lit de « Voltaire; il s'y débat contre la mort. Son état est « la plus frappante réfutation de ses écrits. Que ne « puis-je amener avec moi une douzaine de jeunes « gens, les plus imbus de ses principes, à chaque « visite que je lui fais ! »

(1) Matth. VII, 16.

— « Je suis perdu devant Dieu et devant les hom-
« mes, disait amèrement de Voltaire à Tronchin ;
« faites-moi vivre, mon cher docteur, » ajoutait-il,
en lui serrant la main, « que je répare encore, s'il
« est possible, tout le mal que j'ai fait (1). »

Ah ! puissiez-vous apprécier les funestes livres du philosophisme, non par le style et la diction, non par quelques phrases sonores et harmonieuses, mais par le poison qu'ils recèlent avec tant d'habileté et d'hypocrisie. N'est-il pas temps, n'est-il pas grand temps de vous défier de cette coupe enchantée qu'on approche de vos lèvres, dont les bords sont ornés de fleurs, et qui est faite avec un art infini, et qui est toute d'or, et qui brille de mille pierreries, et qui ravit vos regards ! ah ! plus elle vous paraît belle et brillante, plus la liqueur qu'elle renferme vous semble délicieuse et suave au goût, plus vous êtes assurés de boire la mort.

Quelle illusion d'aller chercher le beau et le sublime dans des sources si impures ?

Quelle fatigue ridicule d'aller remuer tant de boue, pour en retirer péniblement quelques perles, sans valeur ?

Quel défaut de goût, de délicatesse et de jugement, de préférer des productions puantes et éphémères à nos divines Écritures ? Eh ! ne l'emportent-elles pas cent fois, mille fois, sur tout ce que ces écrivains ont dit de mieux et de plus élevé ? Quelles poésies

(1) Déposition de Tronchin et du comte de Cluzel.

ont-ils faites qui puissent approcher des chants sublimes de David, des élans divins d'Isaïe, et des tendres gémissements de Jérémie, pleurant sur les ruines de la cité sainte ? Qu'est-ce que toutes leurs vaines théories sur la formation de cet univers, sur la création de l'homme, sur sa fin, sur son origine, sur ses destinées? Les comparez-vous au récit simple et magnifique de la Genèse? Ici, ne vous semble-t-il pas voir le Très-Haut, assis dans les splendeurs des cieux, tirant d'une parole ce vaste univers du néant, débrouillant le chaos, semant les étoiles étincelantes dans l'espace, lançant dans leurs routes les deux globes de feu, qui ont l'empire du jour et de la nuit, embellissant la terre par l'immense variété des arbres et des plantes, animant les airs, les forêts, les fleuves et les mers, par la multitude des animaux!... Après tant de merveilles, soufflant sur un peu d'argile pour couronner son œuvre... produisant l'homme de la vie de sa vie : *insufflavit!* et le faisant l'image de tout son être divin, l'image de sa liberté, de sa justice, de sa sainteté, de presque tous ses hauts attributs : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram* (1)!!! Voilà le livre de Moïse. Mais que verrez-vous dans les livres des philosophes impies? Des atômes qui s'accrochent au hasard ! les mondes, qui roulent sur nos têtes, sortant du néant, comme d'un jeu de loterie ! toute l'harmonie de l'univers, le résultat

(1) Genèse, I, 26.

unique et l'effet prodigieux du sort ! puis l'homme plante ! ensuite, l'homme poisson ! et enfin l'homme errant dans les forêts, dans un état grossier et sauvage, des siècles et des siècles, sans liaison avec ses semblables ! puis, après des milliers de siècles, commençant à articuler des sons ! à sentir le besoin de vivre en société ! et inventant la parole !.... et bâtissant des villes !... et se partageant les terres !... Voilà les livres des philosophes ! et quand ils voulurent se mêler d'écrire sur la religion, sur la morale, ils ne firent également que tomber dans l'étrange et le ridicule : ce fut une *religion naturelle gravée dans le cœur*, et qui, *dans tous les cœurs*, se manifestait différente et opposée ! ce fut une morale *pure*, *sainte*, et qui était sans fondement, sans efficacité, sans sanction ! surtout, une morale commode, facile, qui trouvait des exceptions et des exemptions pour tous les devoirs ! Qui ne sourirait de pitié ?

Réussissant si peu à bâtir des religions naturelles, d'autres philosophes essayèrent, pour se venger, sans doute, les satires les plus mordantes et les objections, de toute espèce, contre la religion révélée. Ils se réunirent, ils se coalisèrent pour *écraser l'infâme !* (1) pour *percer le monstre de mille coups !*

(1) « Brave Diderot, intrépide d'Alembert, joignez-vous à mon cher Damilaville ; courez sus aux fanatiques... » Voltaire à Damilaville, l'an 1765. « Travaillez à la vigne, écrasez l'infâme, écrasez l'infâme. » Volt. 13 fév. 1664. « Confondez l'infâme le plus que vous pourrez ; dites hardiment tout ce que vous avez sur le cœur ;

pour *courir sus aux fanatiques!* pour *anéantir la superstition!* Les voilà, tous ensemble, qu'ils se mettent à fouiller toutes les histoires avec fureur, à interroger tous les monuments antiques, tous les arts, toutes les sciences, physique, chimie, géologie, astronomie... Et, à qui toutes les sciences ont-elles rendu hommage? A qui est resté le triomphe? N'est-ce pas à nos livres saints? Les Voltaire n'ont-ils pas été convaincus de mauvaise foi, d'imposture et d'impudence, par l'abbé Guénée et Nonotte? les Rousseau, par l'abbé Bergier? Les Collin, Toland, Edelmann, Cuvier, Delucs..., par l'abbé Duclot, Janssens, Victor de Bonald, et mille autres.

Oh! est-il un seul ouvrage des philosophes qu'on puisse comparer à l'Evangile? Un seul homme, dans le monde, qui puisse soutenir le plus léger parallèle avec son divin auteur? Est-il un seul philosophe, à moins que ses passions trop ardentes lui paralysent la faculté de sentir et d'apprécier, qui puisse n'être pas frappé d'admiration, pour la morale sublime de Jésus, et pour les exemples plus sublimes encore, que, pendant trente-trois ans, il ne cessa de donner à toute la Judée? Est-il un seul philosophe, à moins qu'il n'ait l'âme de Voltaire, qui ne soit forcé de reconnaître l'onction divine et entraînante de toutes les paroles du Sauveur, et l'onction plus entraînante

frappez et cachez votre main.» Volt. à Damilav. mai, 1761. « Il faut qu'il y ait cent mille mains invisibles qui percent le monstre et qu'il tombe sous mille coups redoublés. » Lettre de Volt. à d'Alembert, 1er mai 1768.

encore de toutes ses douleurs, de toutes ses humiliations, de tous ses longs sacrifices? Est-il un seul philosophe qui ne soit forcé de reconnaître, et de proclamer les caractères de simplicité et de grandeur, de vérité et de charité, de bonté et de miséricorde, empreints dans toutes les pages du Nouveau-Testament? et plus marqués encore dans toutes les actions, dans toutes les démarches, dans toute la vie de celui qui en fut le héros? L'occasion est venue, hâtons-nous de comparer ce que le philosophe Jean-Jacques a dit de tous nos docteurs modernes, et de leurs doctrines, avec ce qu'il dit de Jésus-Christ et de l'Evangile : écoutons le plus beau morceau d'éloquence qui soit sorti de la plume du citoyen génevois : écoutez, ô vous surtout qui vous livrez avec tant d'enthousiasme aux doctrines du plus fameux des déistes, presque comme à une divinité de l'Olympe! et qui conduisez vos enfants couronnés de fleurs, comme aux jours du paganisme, aux pieds de ses autels! et qui lui consacrez des monuments superbes, après avoir brisé et abattu ceux du Christ! et qui lui consacrez des hymnes, des fêtes, de fastueuses inscriptions, des processions solennelles, des salves d'artillerie, des transports, tels les catholiques, à Dieu lui-même, au jour de la Fête-Dieu!... Écoutez donc ce que la parole révélée, et son divin auteur, arrachèrent de la bouche de Jean-Jacques Rousseau :

« Je vous avoue que la majesté des Écritures m'é-
« tonne; la sainteté de l'Évangile parle à mon cœur.

« Voyez les livres des philosophes avec toute leur « pompe; qu'ils sont petits près de cela! Se peut-il « qu'un livre, à la fois si sublime et si simple, soit « l'ouvrage des hommes? Se peut-il que celui dont « il fait l'histoire, ne soit qu'un homme lui-même? « est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambi- « tieux sectaire? Quelle douceur, quelle pureté dans « ses mœurs! quelle grâce touchante dans ses in- « structions! quelle élévation dans ses maximes! « quelle profonde sagesse dans ses discours! quelle « présence d'esprit, quelle finesse et quelle justesse « dans ses réponses! quel empire sur ses passions! « où est l'homme, où est le sage qui sait agir, souf- « frir et mourir sans faiblesse et sans ostentation? « Quand Platon peint son juste imaginaire couvert « de tout l'opprobre du crime, et digne de tous les « prix de la vertu, il peint trait pour trait Jésus- « Christ : la ressemblance est si frappante que tous « les Pères l'ont sentie, et il n'est pas possible de « s'y tromper. Quels préjugés, quel aveuglement « ne faut-il point avoir pour comparer le fils de So- « phronisque au fils de Marie! quelle distance de « l'un à l'autre! Socrate mourant sans douleur, « sans ignominie soutint aisément jusqu'au bout « son personnage; et si cette facile mort n'eût ho- « noré sa vie, on douterait si Socrate avec tout son « esprit, fût tout autre chose qu'un sophiste. Il « inventa dit-on la morale. D'autres avant lui l'a- « vaient mise en pratique; il ne fit que dire ce qu'ils « avaient fait, il ne fit que mettre en leçons leurs

« exemples. Aristide avait été juste avant que So-
« crate eût dit ce que c'était que la justice ; Léonidas
« était mort pour son pays avant que Socrate eût
« fait un devoir d'aimer la patrie ; Sparte était sobre
« avant que Socrate eût loué la sobriété ; avant qu'il
« eût défini la vertu, la Grèce abondait en hommes
« vertueux. Mais où Jésus avait-il pris, chez les
« siens, cette morale élevée et pure dont lui seul a
« donné les leçons et l'exemple ; du sein du plus
« furieux fanatisme, la plus haute sagesse se fit en-
« tendre, et la simplicité des plus héroïques vertus
« honora le plus vil de tous les peuples. La mort de
« Socrate philosophant tranquillement avec ses
« amis, est la plus douce qu'on puisse désirer ; celle
« de Jésus expirant dans les tourments, injurié,
« raillé, maudit de tout un peuple, est la plus hor-
« rible qu'on puisse craindre. Socrate prenant la
« coupe empoisonnée, bénit celui qui la lui présente
« et qui pleure ; Jésus au milieu d'un supplice af-
« freux, prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si
« la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie
« et la mort de Jésus sont d'un Dieu. Dirons-nous
« que l'histoire de l'Évangile est inventée à plaisir ?
« Ce n'est pas ainsi qu'on invente, et les faits de
« Socrate, dont personne ne doute, sont moins at-
« testés que ceux de Jésus-Christ. Au fait c'est re-
« culer la difficulté sans la détruire ; il serait plus
« inconcevable que plusieurs hommes d'accord eus-
« sent fabriqué ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en
« ait fourni le sujet. Jamais des auteurs juifs n'eus-

« sent trouvé, ni ce ton, ni cette morale, et l'Évan-
« gile a des caractères de *vérité* si grands, si frap-
« pants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur
« en serait plus étonnant que le héros ! (1). »

§ 2. — Conclusion des deux chapitres.

1° Il faut admettre la Révélation, parce qu'elle est un fait grand et public : ou admettre ce fait, parfaitement constaté, ou renier tous les autres faits historiques.

2° Sans la Révélation, l'homme ne peut connaître ni son origine, ni sa fin, ni ses destinées, ni les principes conservateurs de son existence morale et sociale. Donc, ou admettre la Révélation, ou se précipiter dans le doute, dans le scepticisme, dans l'indifférence, en matière de religion, et, de là, dans tous les crimes, dans tous les désordres; ce qui est la ruine tout à la fois de l'homme individuel, et de l'homme social.

3° Sans l'intervention d'une Révélation divine, l'homme ne peut avoir ni l'usage, ni la connaissance de la parole ; partant, force d'admettre une Révélation positive, en dépit des déistes.

4° Sans le bienfait d'une Révélation, point de religion *vraie* et *obligatoire* possible. Donc ou la religion révélée, ou point de religion.

5° Ou la religion révélée, ou le règne des doc-

(1) Émile, tome 3, page 165, et lettre page 108.

trines philosophico-rationalistes; et, alors, le règne du doute, de l'immoralité, de la licence et de l'impiété! le règne de l'athéisme et du matérialisme! le règne des révolutions sanglantes! le règne de l'anarchie! le règne de tous les affreux désastres! le règne de l'enfer!...

Au surplus, dans le chapitre qui va suivre, nous allons démontrer qu'il y a un moyen sûr et infaillible de discerner : 1° la vraie Révélation des Révélations fausses; 2° un moyen sûr et infaillible de conserver pur et intègre le dépôt de la parole révélée; 3° un moyen sûr et infaillible de connaître perpétuellement le sens véritable de la parole révélée. Ainsi s'évanouiront, toutes ensemble, les perfides insinuations des philosophes rationalistes, qui affectèrent et affectent toujours de confondre nos divines Ecritures, avec les prétendues révélations des imposteurs et des fanatiques; ainsi tombera et s'évanouira leur supposée impossibilité de parvenir au vrai sens de la parole révélée, et de s'accorder, et de s'entendre, et de vivre en harmonie, et de former l'*unité*, et de maintenir l'*unité*, la foi *une*, la croyance *une*, l'union spirituelle de tous les peuples en un seul peuple, de toutes les familles en une seule famille, en Dieu, en Jésus-Christ : *Unus Dominus una fides* (1). Et leurs condoléances, ou leurs longues diatribes sur les maux prétendus de la Révélation, sur l'inutilité, l'impuissance, l'ineffi-

(1) Eph., IV, 5.

cacité de la Révélation, ne seront que ridicules, ou bien elles ne s'adresseront efficacement qu'à ces esprits rebelles qui, marchant sur leurs traces, abusent de tout, de leur esprit, de leur raison, de leur savoir, et de *la Révélation même,* pour faire un peu de bruit! pour porter le titre fastueux de réformateurs! de chefs de parti! d'hommes à progrès et à systèmes! en tout, pour caresser le honteux idole de l'orgueil... Elles s'adresseront aux hérésiarques et à tous les hérétiques, qui ont tordu et qui tordent encore les Ecritures à leur gré, et selon leurs passions. Elles s'adresseront aux hérésiarques, aux hérétiques, qui veulent que la Religion révélée ne soit pas plus stationnaire, que la *religion naturelle* des déistes de toutes nuances, que nous combattons.

CHAPITRE III.

A qui fut confié le dépôt de la Révélation, et l'interprétation des choses révélées.

Maintenant, deux graves questions restent à éclaircir. Il est de la plus haute importance de savoir, d'abord, comment cette divine Révélation, si nécessaire pour dicter nos croyances, si essentielle pour marquer nos devoirs, si indispensable pour nous sauver du doute, du désordre et de l'erreur, nous sera individuellement communiquée? Et comment nous la distinguerons, nous la discernerons des inventions de tant de fanatiques, de tant d'imposteurs, qui, sur des révélations prétendues, tentèrent d'élever un édifice de religion?

Secondement. La Révélation divine prouvée et mise au grand jour; tous les livres sacrés nettement démêlés des écrits fallacieusement dits inspirés, toutes les vérités traditionnelles discernées et séparées des fausses traditions; il n'est pas moins important de connaître comment nous nous assurerons du véritable sens de chaque livre inspiré et de chaque tradition? Par quel moyen tous les hommes, savants, ignorants, pourront parvenir à la connaissance, non-seulement de la parole révélatrice, écrite ou parlée,

mais encore à la certitude du vrai sens, de la véritable interprétation des choses révélées? Par quelle voie puissante, la mauvaise foi sera forcée, sous peine d'audace et de révolte ouverte, d'adopter ce qu'elle voudrait rejeter, ou ce qu'elle voudrait mal interpréter? Par quelle force humaine l'intérêt, l'esprit de parti, l'orgueil, l'inconstance, la curiosité, toutes les passions, toutes les faiblesses de l'homme, pourront être enchaînés?

Or, deux moyens uniques se présentent pour l'une comme pour l'autre question. Premier moyen: La discussion ou l'examen particulier, consacré par chaque individu, d'abord, pour discerner toutes les lettres divines, transmises du ciel à la terre, des révélations supposées par l'imposture; puis, le vrai sens, la véritable interprétation de la parole céleste.

Deuxième moyen : Une autorité ou une Eglise enseignante, chargée du dépôt précieux des saintes Ecritures, par mission divine, puis, divinement chargée de la vraie interprétation de tous les livres saints.

Dieu ayant voulu enseigner aux hommes leur croyance, leurs devoirs, le culte qu'il en exige, il est incontestable qu'en même temps, il a consacré des moyens sûrs, 1° pour que le fait de la Révélation et le dépôt de la Révélation pussent parvenir à la connaissance de tous; 2° des moyens efficaces pour que tous, cette Révélation étant connue vraie et authentique, pussent arriver au vrai sens, à la véritable interprétation de tout ce qui est révélé. Qui ne voit pas que, sans l'une et l'autre de ces condi-

tions, c'eût été chose inutile, chose absurde de révéler?

Or l'examen particulier du fait de la Révélation, pour la discerner d'une Révélation fausse, l'examen approfondi de tous les livres inspirés et de toutes les traditions, fondées sur une Révélation véritable, afin de les discerner et de les séparer des écrits et des traditions, appuyés sur l'imposture, en outre, l'examen loyal, sincère, éclairé du sens divin de tout ce qui est révélé, sont choses très-impraticables à ceux qui n'ont pas assez de sagacité, de justesse dans le jugement, de bonne foi, de bonne volonté, d'amour de s'instruire, partant, impraticables, à l'immense multitude : impraticables à tous ceux qui ne savent pas lire, ou qui n'ont pas le temps de s'appliquer aux sciences, c'est-à-dire impraticables à presque toute l'humanité; impraticables à tous ceux qui ignorent les langues anciennes, l'hébreu, le grec, le latin; donc, impraticables au deux tiers des hommes, pour le moins; impraticables à tous ceux qui n'ont pas assez de fortune pour faire de longues études, pour se procurer les livres originaux, pour aller, de toutes parts, consulter les polyglottes, fouiller les anciens monuments, et par conséquent, impraticables à presque tout le genre humain. Ainsi, nécessité de conclure que l'examen particulier n'est pas le moyen voulu par la suprême sagesse.

Bien plus, la méthode d'examen particulier ou de discussion aura, pour résultat premier, le doute,

l'hésitation, l'incertitude, sur presque chaque ligne de la Bible. Ceci est démontré par les faits. Quel chaos! Quelle effrayante confusion de doctrines, au milieu de toutes les sectes qui livrèrent à chaque individu le soin d'interpréter les pages sacrées (1)? Que de variations ont succédé et succèdent encore aux variations signalées par le grand Bossuet! Ainsi le moyen d'examen individuel n'a pas pu, n'a pas dû être consacré par un Dieu infiniment sage, infiniment bon; car aurait-il voulu rendre la Révélation inutile, absurde, nuisible? Qui dira que ce grand Dieu aurait ainsi livré ses pensées et ses volontés aux caprices, à l'orgueil, et à toutes les passions humaines? Et quel est le législateur, doué de sagesse, qui livre son code de lois à l'interprétation de la multitude? Quel est le gouvernement sage qui n'a pas ses juges, ses tribunaux, ses jurisconsultes, pour interpréter la loi et l'appliquer?

(1) Luther fit une version de l'Écriture en langue vulgaire; le savant Emser, docteur de Leipsick y découvrit plus de mille faussetés! Zwingle, après l'avoir examinée, publia qu'elle corrompait la parole de Dieu! Les luthériens dirent la même chose de la version de Zwingle! Æcolampade et les théologiens de Bâle firent une autre version, mais suivant le fameux Bèze, elle était impie en plusieurs endroits. Et ceux de Bâle en dirent autant de celle de Bèze! En effet, ajoute Dumoulin, autre savant ministre, il y change le texte de l'Écriture! et, en parlant de celle de Calvin, il dit que Calvin fait violence à la lettre évangélique, qu'il a transposé et ajouté du sien! Les ministres génevois se crurent obligés de faire une version exacte; mais Jacques 1er, roi et pape d'Angleterre, déclara au colloque de Hamptoncourt, que de toutes les versions, c'était la plus méchante et la plus infidèle!!!

3° Posée l'hypothèse que Dieu révèle des mystères, et n'en révèlera-t-il pas nécessairement, s'il parle de sa nature, s'il parle du moyen qui unira le fini à l'infini, ou l'homme à Dieu; s'il parle d'une autre vie, d'une résurrection future, d'un jugement général, d'une éternité? Mais alors que fera la raison individuelle? Quel sera le résultat d'une discussion?

4° La voie de discussion ou d'examen particulier, crée essentiellement des divisions, des schismes, des hérésies, des haines interminables, indestructibles, puisque point d'autorité, point de juges des controverses! partant, impossible qu'un tel moyen ait été consacré par la sagesse de Dieu.

5° La longue et pénible méthode d'examen individuel favorise au dernier point l'orgueil, la vanité, le fanatisme en octroyant à chacun la sotte et fastueuse prétention de mieux comprendre qu'un autre, ou d'être mieux inspiré. En conséquence, il répugne trop, il répugne infiniment d'admettre, de supposer même que la divine sagesse ait pu consacrer pour tous un aussi dangereux et aussi redoutable moyen d'instruction religieuse.

Reste donc, aux yeux de la saine raison, comme aux yeux de la foi, le moyen si naturel, et, si à la portée de tous, d'une autorité divinement établie; autorité recevant, d'une part, le dépôt sacré de la Révélation tout entière, et, d'une autre part, la double mission de conserver pur et intègre ce dépôt divin, et d'en transmettre à tous et dans tous

les âges la véritable et légitime interprétation, dans chaque point du dogme, de la morale et du culte.

Ici, par conséquent, nous apparaît d'une manière aussi splendide que consolante la grande et noble figure de l'Eglise catholique.

Eglise, autorité, dont la raison loyale et sincère, les faits, l'expérience, la nature de l'homme, proclamèrent sans cesse la nécessité.

La raison : Débile, vacillante, timide, incertaine, elle appela toujours une lumière supérieure à son secours.

L'expérience : Dans toutes les sociétés humaines, il n'y eut que confusion, désordre, anarchie, quand l'autorité eût disparu, même pour quelques instants (1).

Les faits : Ils sont solennels et nombreux. Chez toutes les sectes protestantes, il y a autant de sentiments religieux, divergents et contradictoires, que de têtes ; autant de religions, autant d'églises, autant d'évangiles et de bibles que d'individus.

Ne voulant pas hérisser le texte de citations, nous rejetons à la note (2) quelques faits seulement, car, ils se pressent, ils s'accumulent depuis trois siècles.

(1) M. Johnson, Anglais, avait dans sa maison, à Amsterdam, une église composée de quatre individus : bientôt elle fut divisée et réduite à deux, attendu que ledit Johnson excommunia son père et son frère, qui, de leur côté, l'excommunièrent aussi.

(2) Que de conférences, que de disputes entre Luther, Bucer, Zwingle, Mélanchthon, Calvin, Æcolampade sur la Cène et sur l'explication seulement de ces paroles : *Ceci est mon corps.* « Je ne refuse pas, écrivait Mélanchthon, d'entrer en conférence (à Marburg) avec

La nature de l'homme : Depuis l'origine des siècles, la raison débile de l'enfant, chercha à s'éclairer aux lumières de la raison plus haute de son père et de sa mère. De temps immémorial, chez les sectaires de toutes les époques, au sein de toutes les catégories de protestants, l'élève des classes supérieures et inférieures, malgré le principe de la réforme, fit fléchir sa raison devant la raison du maître; et, tous les dimanches encore, par la plus étrange et la plus insigne contradiction, l'enfant protestant va s'instruire au catéchisme de son mi-

Ecolampade; car de parler à Zwingle, c'est temps perdu. Ce n'est pas toutefois une légère entreprise, parce que leur opinion est agréable à plusieurs, qui veulent toucher les mystères de Dieu à la main et se laissent cependant conduire à leur curiosité. » Luther, répondant au landgrave lui dit : « A quoi sert cette conférence, si les uns et les autres y portent une opinion préjugée, et viennent avec la résolution de ne céder rien ? Je sais certainement qu'ils errent; ce sont des ruses du diable; toutes choses vont par ce moyen en pis. »—Les luthériens déclarèrent, en plein synode, sur les principes du réformateur Mélanchthon : « qu'il avait si souvent changé d'opinion sur la primauté du pape, sur la justification par la foi seule, sur la Cène, sur le libre arbitre, que toutes ses incertitudes avaient fait changer les faibles dans ces questions fondamentales, et empêché un grand nombre d'embrasser la confession d'Ausbourg: qu'en changeant et rechangeant ses écrits, il n'avait donné que trop de sujet aux *Pontificaux* de relever ses variations, et aux fidèles de ne savoir plus à quoi s'en tenir sur la véritable doctrine (colloq. Allemb; fol. 502, 503, an 1568). » — Ils ajoutent « que son fameux ouvrage sur les lieux théologiques pourrait plus convenablement s'appeler *Traités sur les jeux théologiques.* » Luther appelle les sacramentaires : « une faction à deux langues (Luth. ép. ad. Serd. Franc. hosp. ad. 1533, 128). » Et à cause de leurs équivoques perpétuelles, il les accuse de faire : « un jeu diabolique des paroles de Notre-Seigneur. »

nistre, tandis que le père et la mère vont à son sermon.

Eglise, autorité, qu'annoncèrent tous les prophètes, comme devant succéder à l'autorité du sanhédrin, à la mission de la synagogue, au sacerdoce d'Aaron, et dominer tous les temps, tous les siècles, tous les pays du monde : *Regnum tuum, regnum omnium sæculorum!* Ainsi chantaient David, Salomon, Daniel, Isaïe, Tobie, tous les prophètes, tous les patriarches.

Eglise, autorité signalée, caractérisée par notre Seigneur J.-C., par les apôtres, par tous les premiers Pères, dans son organisme divin, dans sa hiérarchie, dans son unité, dans son universalité, sa visibilité, sa perpétuité, et toutes ses magnifiques destinées.

Dans son organisme divin, dans sa hiérarchie : car, ce qui frappe partout nos regards à l'heure qu'il est, au sein du catholicisme, n'est que la reproduction historique, textuelle, pratique de ce passage de saint Paul, chapitre quatrième, ℣. II, de son Epître aux Ephésiens, savoir : « Que dans la « vraie Eglise, il y aura toujours des pasteurs et des « docteurs pour accomplir le ministère, et édifier « le corps de Jésus-Christ qui est l'Eglise, jusqu'à « ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la « foi et de la connaissance du fils de Dieu. »

Dans son unité doctrinale et *hiérarchique :* c'est la réalisation complète de cette belle et touchante prière du Sauveur, citée par saint Jean, lorsqu'il demandait au Père céleste l'union parfaite des es-

prits par la foi une, *una fides*, l'union et l'harmonie parfaite de tous les cœurs, de toutes les volontés par la divine charité, lien suprême d'unité :

« Père saint, conservez dans votre nom ceux « que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un « comme nous. Quand j'étais avec eux, je les con- « servais dans votre nom. J'ai gardé ceux que « vous m'avez donnés, et pas un d'eux n'a péri, « hors le fils de perdition, afin que l'Écriture fut « accomplie. Et maintenant je vais à vous... Je « leur ai donné votre parole... sanctifiez-les dans « la vérité. Votre parole est vérité. Comme vous « m'avez envoyé dans le monde, moi aussi je les « envoie dans le monde... Je ne prie pas pour eux « seulement, mais encore pour ceux qui, par leur « parole croiront en moi. Afin que tous ils soient « un, comme vous, Père, êtes en moi et moi en « vous, afin qu'eux aussi soient un en nous. » (Saint Jean XVII, 2 et suivants.)

Dans sa perpétuité, dans son universalité : « Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles, » disait le divin Maître au sacré collége de l'Eglise enseignante.

Dans sa visibilité : car c'était sur les montagnes élevées que cette Eglise devait faire briller et resplendir le phare évangélique ; *vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi suprà montem posita* (1). C'était sur les toits qu'elle devait prêcher : *Prædicate su-*

(1) Matth. v, 14.

per tecta (1). C'était par toute la terre : *euntes in mundum universum.* C'était à toute créature : *prædicate Evangelium omni creaturæ* (2).

Or, comment un corps de pasteurs qui prêchent, qui doivent prêcher, qui sont envoyés positivement et divinement pour prêcher : *Quomodò verò prædicabunt, nisi mittantur;* comment, dis-je, pourrait-il cesser d'être autorité enseignante, autorité nécessaire, autorité toujours *visible?*

Aussi Mélanchthon, un des principaux réformateurs du seizième siècle, faisait-il cet aveu forcé : « On « ne peut se dispenser de reconnaître une Eglise « toujours visible ; c'est à elle que le Sauveur nous « a ordonné d'avoir recours ; c'est elle dont parle « saint Paul, lorsqu'il dit que nous sommes deve- « nus un spectacle aux hommes, aux anges et à « l'univers. »

Eglise, autorité tellement nécessaire que le grand Augustin, le plus savant, le plus érudit de tous les saints Pères, s'écriait, en s'adressant aux novateurs de son temps : « Ou vous voulez que je croie à « l'Eglise catholique, ou vous ne le voulez pas. Pre- « nez votre parti. Si vous êtes contents que j'écoute « l'Eglise catholique, retirez-vous, car cette Eglise « vous a condamnés, et elle m'ordonne de vous re- « garder comme des novateurs. Si vous me défen- « dez de l'écouter, retirez-vous encore, et ne pro- « duisez plus contre moi aucun texte de l'Evangile,

(1) Matth. x, 25.
(2) Ep. Pauli. Rom. x, 17, 14, 15.

« puisque l'autorité de l'Eglise catholique étant ren-
« versée, il n'y a plus pour moi d'Evangile. Vous
« voudriez, poursuit-il, que j'obéisse à cette Eglise,
« lorsqu'elle m'ordonne de recevoir l'Evangile comme
« la parole de Dieu; mais vous ne voulez pas que
« je lui obéisse lorsqu'elle m'ordonne d'expliquer
« ce même Evangile autrement que vous ne
« l'expliquez, c'est-à-dire que vous voulez, sans
« aucune raison, que je croie ce qui vous plaît, et
« que je ne croie pas à ce qui ne vous plaît pas. Je
« le comprends, vous me traitez comme un in-
« sensé, en exigeant de moi une soumission si ex-
« travagante. » *Ego verò Evangelio non crederem,* nisi me Ecclesiæ catholicæ *commoveret auctoritas.*— August. Epist. fundam. chap. 5, tom. 6, edit. Frob. p. 118.

Ces remarquables paroles s'échappent encore de sa bouche éloquente dans une Epître à Donat, 152e:
« Quelque irréprochable que puisse être la vie d'un
« chrétien, s'il est séparé de l'unité de l'Eglise ca-
« tholique, il ne laissera pas de ressentir toutes les
« rigueurs de la colère d'un Dieu vengeur. »

Nous allons, du reste, donner tous les développements convenables, dans le chapitre suivant, à la question si grande que nous venons d'aborder.

Conclusion de tout ce chapitre.

Mais, déjà, la judicieuse et impartiale observation des faits, qui s'offrent à tous les regards et partout,

suffit largement pour élever toutes ces premières démonstrations à leur apogée d'évidence et de splendeur.

En effet :

C'est depuis soixante siècles qu'ils proclament d'un bout du monde à l'autre, les faits de l'ordre moral comme de l'ordre physique, que la *voie d'autorité* a sa raison dans le fond intime de la nature humaine, dans tous les besoins individuels, religieux, politiques, civils, domestiques, sociaux, de l'homme, de la famille et des peuples.

En théorie, les déistes, les radicaux, les rationalistes, les protestants de toutes nuances, ne voulant relever que de soi, prêchent bien à son de trompe le parfait affranchissement de l'esprit humain, mais voyez !.... ce n'est que par hostilité pour l'autorité de l'Église catholique, et pour tomber tous bientôt dans d'étranges et perpétuelles contradictions dans la pratique.

Les protestants rejettent le concile œcuménique, et ils admettent l'autorité pauvre et amaigrie de leurs conciliabules de ministres !

Ils abandonnent l'autorité du Pape et des évêques, et ils se soumettent humblement aux décisions parfaitement ridicules des consistoires, des synodes et du conseil d'État !

Ils refusent de recevoir l'instruction religieuse d'un prêtre, en communion avec l'Evêque diocésain, avec le souverain Pontife, avec l'Église entière, et ils la reçoivent, à genoux, d'un ministre solitaire,

isolé, sans caractère, et qui impose ses opinions personnelles bien plus, cent fois plus, que celles du consistoire et du synode!

Ils prétendent admettre la *Bible seule* comme règle de foi et de mœurs, et ils étudient des catéchismes dogmatiques et moraux! et ils entendent des sermons! et ils lisent des traités soi-disant bibliques, qui sont à des millions de lieues, et pour la lettre et pour le sens, des divines Ecritures!

L'autorité : Les déistes, les rationalistes et les radicaux les plus extra-révolutionnaires l'admettent dans la pratique comme les protestants, et plus despotiquement peut-être.

Ils l'admettent tous dans l'ordre domestique, car ils prétendent bien commander en maîtres absolus à leurs enfants, à leurs valets, à leurs fermiers, à tous leurs serviteurs, à leur épouse même, à laquelle ils arrachent trop souvent la faculté naturelle et imprescriptible de remplir les devoirs religieux! Cette femme eut le malheur d'épouser un païen; tout aussitôt, elle est retombée, hélas! dans la condition de servitude des femmes païennes!

Ils l'admettent dans l'ordre civil : tous, magistrats inférieurs, ou juges suprêmes, prétendent du haut de leur trépied, rendre des sentences irréformables!

Ils l'admettent dans l'ordre militaire : pas un de nos fiers colonels et capitaines radicaux de l'Helvétie qui, jusqu'à ce jour, aient dit à leurs soldats : « Messieurs, voudriez-vous bien porter les armes! »

Ils l'admettent dans l'ordre politique : Tous les gouvernements matérialistes du monde, monarchiques ou démocratiques outrés, *commandent*, *absolutè*, et prétendent être obéis de même ! Que vous compreniez la loi ou non, qu'elle vous paraisse inutile, absurde ou nuisible, l'obéissance ou la prison ! l'obéissance ou la mort !

Chose étrange ! les radicaux admettent la *voie d'autorité* jusque dans les clubs révolutionnaires ; car n'ont-ils pas des présidents, tous ces clubs ? Ils l'admettent jusqu'au sein de ces associations ténébreuses subversives du trône, de l'autel, de la famille, de tout l'ordre social ! car ne comptent-elles pas des degrés hiérarchiques ? N'ont-elles pas pour chef, un rose-croix ? un grand orient ?

Et, ce qu'il y a de fort remarquable, c'est que plus l'autorité de l'Église est conspuée par eux, comme irrationelle et liberticide, plus leur autorité usurpée, à eux, pèse despotiquement sur les masses ! En ce moment, et depuis plusieurs années, les radicaux d'Argovie, de Berne, de Bâle-Campagne, de Soleure et du Tessein, ne pressurent-ils pas les catholiques fidèles ? Et ne s'efforcent-ils pas d'implanter leur autorité monstrueuse jusque dans les cantons libres et souverains de Lucerne, de Fribourg et du Vallais ?

En outre, quelle inquisition lamentable exercée, durant trois siècles, par les anglicans, sur les catholiques d'Irlande ? par les luthériens de Suède et de la Prusse et du Danemarck, sur les ressortissants

catholiques? par les Calvinistes de Genève, sur les enfants de Rome? *Mentita est iniquitas sibi!*

Poursuivons :

Laissant pour le quart d'heure, les radicaux et les déistes, qui sont déjà aux dernières limites du protestantisme, qu'arrive-t-il à tous les autres protestants, non encore entachés d'incrédulité parfaite, lorsqu'ils pressent les dernières conséquences du principe fondamental de la réforme?

Qu'alors, en effet, ils rejettent et abandonnent *toute autorité* religieuse constituée : celle du ministre, du consistoire, des synodes, et tout ce qui émane de leur plume ou de leurs décisions dogmatiques, morales et disciplinaires : symboles de foi, catéchismes, liturgie, sermons et prêches : *Il ne leur reste plus que la Bible.*

Tel est réellement (car les symboles de foi, les synodes, les consistoires, ne restent debout que pour la forme, et pour le bas peuple!) l'état du protestantisme moderne en Suisse et en France; et il fut officiellement avoué dans le dernier synode de Paris, présidé par M. Guizot, et dans les synodes tout récents de Lausanne et de Genève : « Je pose la Bible sur l'autel de la réformation, s'écria un ministre français, dans le grand jubilé protestant de 1835, célébré à Genève, et je propose que ce soit là notre profession de foi unique. » Cette profession de foi étrange, elle obtint l'adhésion générale, sauf les réclamations isolées et perdues dans le hourra tumultueux qui les accueillit, des ministres méthodis-

tes, Grandpierre de Paris et Harteley de Londres.

Toutefois, leur reste-t-elle, véritablement, cette Bible silencieuse et solitaire? N'en croyez rien; elle n'est plus là que pour la forme, pour l'immense majorité! *La Bible*, elle subsiste infiniment moins que les consistoires, que les prêches et les sermons, qui ne sont, qui ne peuvent être à l'heure qu'il est, que des jeux de comédie.

Car l'autorité divine, qui reçut en dépôt tous les livres sacrés de la Révélation, étant conspuée, et foulée aux pieds par chaque protestant, voici venir une foule de questions sur la Révélation tout entière :

Questions sur l'origine de chaque livre scripturaire;

Questions sur l'inspiration divine;

Questions sur la non-interpolation, sur l'intégrité, sur le sens de chaque texte...; et voilà, tout à coup, la raison isolée du novateur en présence d'une foule d'objections et de doutes!...

Et pour les résoudre, que faudra-t-il? Etudier les langues orientales? comparer les textes hébreux, grecs, latins, français? Oui, mais ce n'est là que le prélude! Devenir historien érudit, judicieux, profond, pour confirmer les récits de Moïse, par les récits historiques et même fabuleux de tous les historiens antiques? Oui, et ce n'est pas tout, tant s'en faut, car l'incrédulité est devenue populaire depuis le seizième siècle!

Restent donc à résoudre :

Toutes les objections des géologues incrédules!

Toutes celles des chimistes, des physiciens, des astronomes, des antiquaires, des idéologues incrédules! Donc, pour chaque protestant qui n'a pas encore entièrement fait naufrage dans la foi chrétienne, nécessité pour lui, indispensable, et sous peine de doute et de scepticisme, d'étudier à fond la géologie, la cosmologie, l'archéologie, l'astronomie, la géographie ancienne, les sciences physiques, etc...; car, aux yeux du sectaire réformé, point d'autorité divinement constituée pour lui dire : « La Bible est un livre saint et divin, dans toutes ses parties. »

Bornons-nous à une seule considération. Dix-huit siècles séparent le protestant de Jésus-Christ, qui donna la parole évangélique aux apôtres. Tout autant de siècles le séparent des apôtres, qui écrivirent les Épîtres sacrées, par inspiration divine. Et bien, par conséquent, voilà tous les fils de Calvin et de Luther, entraînés forcément dans des doutes partiels, progressifs, effrayants! Mais de là, au déisme, au rationalisme, à l'incrédulité absolue, quelle est la distance?

Sans doute, dans l'ordre moral et social, la Révélation est un fait, qui frappe autant nos regards que les armées d'astres étincelants, qui roulent sur nos têtes, et que nos yeux contemplent, admirent, comme l'œuvre grandiose et magnifique du Tout-Puissant; mais le fait de la divine institution d'une Eglise, n'est-il pas corrélatif au fait de la Révélation? Ne faut-il pas le reconnaître de la même manière, et

pour les mêmes motifs, sous risque de tomber d'abîme en abîme, jusqu'au scepticisme le plus complet? Disons jusqu'à la folie! Et c'est bien, certes, friser l'aliénation mentale, dans toute l'acception du terme, que de nier un fait qui s'appuie sur les mêmes témoignages *visibles* et *publics* que la Révélation; un fait connu, avoué, proclamé, dans toute la suite des âges, par les hérétiques même, qui ne firent autre chose que de s'évertuer à le combattre.

On nous objectera que plusieurs catholiques éminents, dans des discussions de même nature, négligèrent la voie d'autorité, pour suivre la méthode d'examen particulier du novateur, et que, défendant comme nous les vérités révélées, ils crurent devoir s'imposer la rude tâche d'entrer, tout comme le protestant, dans l'examen approfondi de toutes les difficultés et de toutes les objections, pour réfuter, une à une, toutes les hypothèses gratuites ou absurdes des géologues, des philologues et des autres. Telle fut la marche du savant abbé Ducloz, la lumière, le guide et le bienfaiteur de mes jeunes ans; ah! que le ciel lui donne au centuple !... celle aussi des admirables abbé Guénée, Nonotte, Bullet et de l'illustre abbé Glaire, doyen et professeur d'Ecriture sainte à la Faculté de théologie de Paris, qui, dans deux volumes in-8°, publiés en 1845, renchérissant encore sur tous les autres apologistes, ne laissa plus une seule objection du rationalisme moderne, debout. Par leurs

rudes travaux, la science véritable triompha de la science factice et mensongère, et nous nous plaisons aussi à leur rendre tout hommage. Mais, il faut en convenir, leur plan était laborieux, long, difficile, et à la portée de peu de personnes. En conséquence, nous négligeons absolument un plan de détail, qui met la science en relief, flatte l'impie, et n'amène le plus souvent aucun heureux résultat. Désirant du fond de notre âme, intéresser toutes les classes, les classes inférieures surtout, qui semblent avoir atteint les dernières limites du mal intellectuel et moral, nous sommes heureux de ne suivre que la voie tracée par Jésus-Christ lui-même : la voie large et claire des faits, semés comme des jalons indestructibles, sur la route des siècles. Et, le grand fait de la Révélation, et son corrélatif, le fait non moins éclatant de l'institution divine d'une Église pour perpétuer la parole révélée, mis l'un et l'autre en pleine lumière, que signifient alors toutes les objections faites et à faire? Des objections, ne peut-on pas en improviser chaque jour contre tout ce qui existe? Le sceptique fait des objections contre sa propre existence!

Ainsi :

1° Le fait solennel de l'institution divine d'une autorité enseignante, ou d'une Église visible, universelle, indéfectible, proclamé et garanti par la parole révélée, est donc aussi inattaquable que la Révélation elle-même, qui est son corrélatif.

2° Ce fait, grand et public comme la Révélation,

est aussi inexpliquable que la Révélation elle-même, aussi absurde, aussi impossible, aussi mystérieux, si on vient à supposer que tous les hommes, et tous les peuples, l'aient admis sans qu'il fût garanti par des faits miraculeux, nombreux et publics. Tel était l'argument de saint Augustin, au cinquième siècle, contre les incrédules de son temps.

3° Ce fait n'est pas moins fondé sur la raison, sur le fond de la nature humaine, sur tous les besoins individuels et sociaux, puisque l'hérétique et l'incrédule ne rejettent l'autorité de l'Église que pour en créer une autre, qui n'est que de l'arbitraire, du despotisme et de la brutalité.

4° Ce fait, toutes les sectes hérétiques essayèrent de s'en emparer, s'écriant : « Nous sommes l'Eglise de Christ, nous. » Or, démontrons qu'elles mentirent hautement, qu'elles mentent encore.

CHAPITRE IV.

Marques divines et éclatantes de la vraie Église.

§ 1. — L'Église catholique est la seule, parmi tant de sectes qui se sont octroyées la qualification d'Eglise du Christ, qui présente, à l'état d'action et de fait accompli, la pleine réalisation de tous les textes de l'Écriture.

Sans doute qu'en ce moment, plusieurs voix dissidentes s'élèvent pour nous demander où est donc cette Eglise toujours visible, et, par conséquent, catholique ou universelle, indéfectible, indestructible, infaillible?.. Car, en effet, l'Eglise véritable doit être revêtue de tous ces nobles et graves caractères, puisque Jésus-Christ lui a promis son assistance : *Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles* (1); qu'elle fût bâtie sur le roc inébranlable, et inaccessible à toutes les fureurs de l'enfer en courroux : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (2); et qu'elle fût envoyée comme Jésus-Christ lui-même : *Je vous envoie comme mon*

(1) Saint Matth. XXVIII, 20.
(2) Saint Matth. XVI, 18.

père m'a envoyé (1); que c'est à elle que l'auguste mission fut donnée de prévenir, et d'étouffer toutes les controverses, toutes les contradictions : « Portez à l'Eglise vos contestations : » *Dic Ecclesiæ* (2), « adhérez aux décisions de l'Église, sous peine de crime, sous peine d'être regardé comme païen et publicain : » *Sicut ethnicus et publicanus* (3); puisque, comme les Apôtres, c'est toujours cette Église qui doit prêcher, baptiser, remettre ou retenir les péchés, lier et délier : « *Allez dans tout cet univers, prêchez l'Évangile à toute créature; celui qui croira sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné* (4). *Les péchés que vous remettrez seront remis, ceux que vous retiendrez seront retenus* (5). *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel;* puisque, comme les apôtres, c'est toujours cette Église qui doit donner le Saint-Esprit, par l'imposition des mains : *Les apôtres qui étaient à Jérusalem, ayant appris que ceux de Samarie avaient reçu la parole de Dieu, leur envoyèrent Pierre et Jean, qui étant venus, firent des prières pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit; car il n'était encore descendu sur aucun d'eux; mais ils avaient seulement été baptisés au nom du seigneur Jésus. Mais alors ils*

(1) Saint Jean, xx, 21.
(2) Saint Matth. xviii, 17.
(3) Saint Marc. xvi, 15.
(4) Saint Jean, xx, 23.
(5) Saint Matth. xviii, 18.

leur imposèrent les mains, et ils reçurent le Saint-Esprit (1); et faire couler l'huile sainte sur les malades : *Quelqu'un parmi vous est-il malade? qu'il appelle les prêtres de l'Église, et qu'ils prient sur lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur, et la prière de la foi, jointe à cette onction sainte sauvera le malade* (2); et nourrir les fidèles de la divine Eucharistie, pour leur communiquer, perpétuellement, une nouvelle vigueur et une nouvelle vie : *En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Mais celui qui mange ma chair, et boit mon sang, a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. Car ma chair est véritablement une nourriture, et mon sang est véritablement un breuvage. Celui donc qui mange ma chair, et boit mon sang, demeure en moi et moi en lui* (3), et, perpétuer, enfin, toutes les fonctions du ministère apostolique, par des hommes choisis et consacrés; comme furent choisis, appelés, consacrés, les Tite (4), les Timothée (5), les sept évêques d'Asie, d'Éphèse, de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardes, de Philadelphie, de Laodicée (6); et, plus tard, les Polycarpe, les Clément, les Martial, les Ignace, martyr,

(1) Act. des apôtres, VIII, 14, 15, 16, 17.
(2) Epît. de saint Jacques, V, 14, 15.
(3) Saint Jean, VI, 54, 55, 56, 57.
(4) 1re épître de saint Paul à Tite, I, 5.
(5) 1re épître de saint Paul à Tim. I, 3.
(6) Apoc. I, II, III.

les Papias (1); puis, les saints Irénée, et les saints Pothins, évêques de Lyon; les saints Lin, Anaclet, Clément, successeurs immédiats de saint Pierre, à Rome; et tous les Evêques, tous les Papes, jusqu'à nos jours. Eh bien, cette Église éternelle, et toujours visible à l'univers, la chercherons-nous au sein des sectes obscures de nos temps modernes, ou parmi les sectes perdues des temps d'ignorance?... Non, car l'Eglise de Jésus-Christ, instituée pour éclairer toutes les nations, doit se montrer éclatante, comme l'astre radieux qui verse des flots de lumière : tous les siècles passés ont dû la voir, et tous les siècles futurs doivent la contempler encore. Or, fut-elle chez les Ebionites,

Chez les Cérinthiens,
Les Gnostiques,
Les Adamites,
Les Marcionites,
Les Montanistes,
Les Séleuciens,
Les Manichéens,
Les Donatistes,
Les Macédoniens,
Les Jovinianistes,
Les Pélagiens,
Les Monothélites,
Les Wicléfites,
Les Hussites?

(1) Histoire ecclésiastique.

Nullement; car toutes ces sectes ont successivement disparu; nulle d'entre elles ne remonte jusqu'à Jésus-Christ; et pas une qui ait montré, dans la nature du ministère de ses pasteurs ou dans son organisme, la réalisation des textes sacrés : marques évidentes d'erreur et de fausseté! Mais faudra-t-il démêler cette Eglise à travers ce cataclysme de sectes qu'enfanta le seizième siècle?

Secte des Luthériens,
Des Mélanchtoniens philippistes,
Des Universalistes,
Des Particularistes,
Des Ubiquistes,
Des Sacramentaires,
Des Zwingliens,
Des Calvinistes,
Des Anabaptistes,
Des Anglicans,
Des Méthodistes,
Des Quakers,
Des Frères Moraves,
Des Mômiers ?...

Pas davantage; car toutes ces sectes s'étant modifiées et fractionnées à l'infini; toutes ces sectes ne cessant encore de se scinder en mille religiosités, il en résulte 1° qu'au moment où l'on croit les voir, déjà elles ont fui dans les ténèbres de la mort... Serait-ce là l'Eglise visible de Jésus-Christ?

Il en résulte 2° qu'au moment où l'on croit découvrir nettement ce que ces sectes croient; vain

espoir! Tout fut changé hier! et demain on changera de symbole encore; attendu, probablement, que ce qui était divinement vrai hier, n'est plus divinement vrai aujourd'hui! attendu que Jésus-Christ est le oui et le non, tout à la fois!!! (1) ou, que les textes sacrés de l'Ecriture sainte peuvent, selon l'intérêt ou la passion du jour, s'interpréter de cent mille manières différentes, de cent mille manières contradictoires, sans se jouer le moins du monde, pour tout cela, de la parole de Dieu!!!

Oh non! dans aucune des sectes nées du protestantisme, ou antérieures au protestantisme, nos regards ne peuvent découvrir l'Eglise caractérisée par l'Ecriture sainte : l'Eglise une, l'Eglise sainte, l'Eglise assistée par Jésus-Christ, l'Eglise remontant jusqu'aux Apôtres. Malgré tout le désir possible d'être tolérant, on ne peut voir, au milieu de toutes ces sectes, et dans chacune de ces sectes, qu'un vaste chaos que, chaque jour, de nouvelles erreurs, de nouvelles passions creusent plus profond encore.

« Je cherche une voie large qui puisse infailli-
« blement me conduire au port, nous disait un
« frère séparé et ami; infructueuses recherches!
« Jusques ici je m'égare au milieu de mille sentiers;
« tout à coup je crois saisir une route, et, aussi su-
« bitement, je suis forcé de revenir sur mes pas!...

(1) « Jésus-Christ, fils de Dieu, qui vous a été prêché par nous, c'est-à-dire par moi, par Silvain et par Timothée, n'est pas tel, que le oui et le non se trouvent en lui. » 2e épître de saint Paul aux Corinth. I, 19.

« Je veux une lumière vive, éclatante; je n'aper-
« çois que de pâles lueurs. Je crois voir : voilà que je
« ne vois plus ! Tels sont ces feux nocturnes, qui ne
« semblent apparaître que pour tromper le voyageur.

« On me dit de prendre une Bible : je l'ai prise,
« reprise un million de fois, je la sais toute par
« cœur; pas plus avancé suis-je, puisque je me
« perds, je m'égare, sur le sens de mille passages.

« Après bien des années de recherches, de tra-
« vaux, et animé du plus réel désir d'être à Christ,
« me voilà encore sans foi, sans croyances fixes.
« Je me suis obstiné, hélas! à détourner mes
« yeux de votre Eglise, tant, dès mon enfance, on
« prit soin de me la décrier et de la noircir...

« Je me suis constamment adressé à nos pasteurs;
« mais, chose étonnante! je les ai vus divisés en
« Angleterre, divisés en France, divisés à Genève,
« à Lausanne : de toutes parts, je les ai vus tom-
« bant en contradictions avec eux-mêmes! J'ai vu
« leur croyance changer de jour en jour, et d'un
« jour à l'autre! Depuis Luther, depuis Calvin,
« j'ai vu, j'ai confronté une multitude de symboles :
« Confession tétrapolitaine, dressée dans la diète
« d'Augsbourg, en 1530; les trois confessions helvé-
« tiques; la première, composée en 1536, la se-
« conde, ou la première refondue, en 1566, la troi-
« sième, dite de Mulhausen, publiée en 1532; les
« XXXIX articles, ou le symbole de l'Eglise angli-
« cane; les décisions dogmatiques du synode d'Or-
« drecht, de 1618 à 1619; le catéchisme de Heidel-

« berg; la confession d'Augsbourg!... Et, pas un de « ces symboles qui dure!... pas une de ces confes- « sions qui s'harmonise!

« En matière de religion, j'ai donc vu chaque « protestant abandonné à lui-même, et seul dans « l'univers; *seul!* affreuse solitude dont je voudrais « sortir. Car, que m'importe d'aller avec certaines « gens, chanter des psaumes, entendre un pasteur, « écouter une prétendue explication de Bible ou de « Nouveau Testament? Toujours suis-je réduit, pour « le moins, à douter si ce qu'on me dit est la vé- « rité; toujours n'ai-je pas de croyance fixe, cer- « taine, invariable, caractères essentiels de la vérité; « toujours suis-je *seul*, je le sens. Toujours, entre « nous protestants, n'y aura-t-il jamais aucun lien « véritable, puisque jamais, d'après nos principes, « il ne pourra y avoir d'unité.

« Que de fois j'ai déjà tourné mes regards vers « l'Eglise catholique! Mais la honte d'abandonner « mon parti!.. des motifs que je ne sais expliquer... « mille préjugés de l'enfance qui me reviennent, et « dont je reconnais pourtant la malice et l'absur- « dité!... Par-dessus tout, la crainte exagérée « d'une Religion qui me paraît sévère!.. Infortuné! « Je sens quelque chose qui me pousse, quelque « chose qui me retient. Tel, saint Augustin dans « ses combats; tel, un ancien pasteur de Genève, « pendant plus de dix ans (1); tels, plusieurs de mes

(1) M. Dejoux.

mouvement de progrès humain, et à *perfectionner* l'œuvre même de la Révélation! Sachez que, comme le grand Apôtre, l'Eglise catholique aussi condamne les *opinions flottantes* (1) des hommes, en matière de religion. Oui, elle est stationnaire comme Dieu, comme la vérité qui en émane; cette Eglise que vous anathématisez comme ennemie des progrès. Oui, elle a la *manie Athanasienne*, et, chose affreuse! au même degré que les apôtres qui, eux aussi, s'avisèrent de dresser un symbole, pour préciser les principaux articles de la foi. Chargée de conserver pur et intègre le dépôt des vérités révélées (2), chargée de prêcher et d'expliquer l'Évangile à toute créature, à mesure qu'elle voit surgir des opinions nouvelles, dangereuses, erronées, contraires aux divines Ecritures et aux traditions apostoliques, elle apparaît, comme un mur d'airain, pour s'opposer à leurs coupables fauteurs et propagateurs; elle se montre avec une force et une puissance qui, depuis dix-huit siècles, défient toute la force, et toute la puissance, et toute la fureur des incrédules et des hérésiarques coalisés.

Qui ne serait frappé de cette longue et effrayante liste d'erreurs, d'hérésies, de schismes, de persécutions, de troubles intérieurs, de troubles extérieurs, d'attaques de tout genre, de toute espèce, dirigées

(1) Ep. de saint Paul aux Hébreux, XIII, 8-9.

(2) « O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiæ. » Ep. de saint Paul à Timoth. VI, 20.

contre l'Eglise, dès sa naissance, dans chaque âge du christianisme, et jusqu'à nos jours?

Au commencement, tous les Juifs, tout le Sanhédrin et toute la Synagogue, acharnés contre les apôtres et contre les disciples!.. ensuite, les Juifs judaïsant, presque aussi dangereux au christianisme que la Synagogue elle-même, et obligeant déjà les apôtres à se rassembler en concile, pour étouffer les contestations naissantes (1)!... Puis, les Simoniens, les Ébionites, les Cérinthiens, les Nicolaïtes et mille autres sectaires, qu'il faut combattre!.. Puis, plus de douze évangiles apocryphes dont il faut démasquer la fausseté! évangile selon les Hébreux, évangile selon les Égyptiens, évangile de Nicodème, évangile éternel, évangile d'Appelles, de Basilides, de Cérinthe, des Gnostiques, de Marcion, etc.!.. Puis, les violentes déclamations des Celse et des autres philosophes païens! Les sanglants édits de Néron et de tous les Césars! Ainsi s'écoulent trois siècles.

Mais, comme les faits sont toujours les arguments les plus irrésistibles, et les plus à la portée de toutes les intelligences, un résumé succinct des dix-huit conciles généraux, servira à constater non-seulement les longues et difficiles luttes de l'Eglise, mais ce qui est infiniment consolant, infiniment beau à contempler, la réalisation solennelle, publique, manifeste à tous les peuples de la terre, de cette divine promesse que lui fit le Christ : « Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

(1) Act. xv, 28.

§ 2. — Les faits témoignent aussi en faveur de l'Église catholique.

Au témoignage des textes sacrés vient donc s'unir, en faveur de l'Eglise catholique, le témoignage solennel des faits; faits accomplis dans la célébration successive de dix-huit conciles œcuméniques; faits accomplis dans autant de victoires, qu'il y eut de luttes, d'attaques, d'hérésiarques et de novateurs, dans la série des siècles chrétiens !

Ainsi, après avoir triomphé d'une multitude d'hérétiques obscurs, dans les premiers siècles, et de la fureur des Juifs, et de la férocité des Néron, des Caligula, des Dioclétiens et de tant d'autres, pendant trois cents ans, de sang et de carnage, l'Église va triompher maintenant des hérésiarques les plus fameux, et d'abord des Ariens.

En 325, un concile général se rassemble à Nicée, pour proscrire et étouffer l'hérésie de l'impie Arius, prêtre d'Alexandrie, qui, contre les passages les plus clairs de l'Evangile, contre la croyance des trois siècles qui viennent de s'écouler, contre le témoignage de trois cent dix-huit évêques, venus de l'orient et de l'occident, pour être les témoins de la foi constante, niait, *seul* contre tous, la divinité de Jésus-Christ, dogme fondamental du christianisme. Tel fut le germe de la secte des Ariens.

En 381, nécessité d'un second concile général, pour défendre l'antique foi et la vraie interprétation des saints livres : 150 évêques orientaux, auxquels

se joignirent, l'année suivante, le pape Damase, puis tous les évêques d'Occident, proscrivent, à Constantinople, l'hérésie d'Apollinaire, qui niait la vérité de l'incarnation du Verbe, et l'hérésie de Macédonius, qui niait la divinité du Saint-Esprit : Apollinaire fut donc la source première de la secte des apollinaristes ; et Macédonius, le principe de celle des macédoniens.

En 431, les erreurs de Pélage sur la grâce, sur le péché originel, sur la rédemption ; les erreurs de Nestorius, qui déniait à Marie le titre de mère de Dieu, et enseignait qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ, deux Christs différents, répandent le trouble et la confusion dans l'Orient ; deux cents Évêques se rassemblent à Ephèse pour arrêter les progrès des hérésiarques ; un anathème solennel est prononcé contre Nestorius par saint Cyrille, qui préside le concile au nom du Saint-Siége, et la sentence de condamnation, déjà portée par le pape Zozime contre Pélage, moine de Bangor, est solennellement confirmée. Pélage et Nestorius furent donc les inventeurs de l'hérésie des pélagiens et des nestoriens.

En 431, convocation d'un nouveau concile général, pour signaler et éteindre l'hérésie d'Eutychès qui confondait, contre la foi constante de l'Eglise, la divinité et l'humanité de N.-S. J.-C. en une seule nature. Six cent trente évêques, les légats présents du pape, comme dans tous les conciles œcuméniques, examinent la nouvelle doctrine à Calcédoine ; tous lui portent anathème, comme contraire aux

saintes Ecritures et à l'enseignement perpétuel, et décident, unanimement, que : « Jésus-Christ notre « Seigneur est vraiment Dieu et vraiment homme, « composé d'une âme raisonnable et d'un corps, « consubstantiel au Père, selon la divinité, et con- « substantiel à nous, selon l'humanité, Seigneur en « deux natures, sans confusion, sans changement, « sans division, sans séparation, et sans que l'union « ôte les propriétés et la différence des deux natu- « res ; en sorte qu'il n'y a pas en lui deux personnes, « mais une seule, que c'est un seul et même fils « unique de Dieu. » Ainsi furent condamnées, tout à la fois, quatre hérésies, celle des ariens, des apollinaristes, des nestoriens et des eutychiens.

En 553, les trois Chapitres, ou trois écrits favorisant l'hérésie de Nestorius, causaient des troubles et des divisions de toutes parts. Le cinquième concile général, composé de cent soixante cinq Évêques, se rassemble à Constantinople ; les trois Chapitres sont examinés et condamnés.

En 680, encore un concile général à Constantinople pour paralyser et arrêter les erreurs des monothélites, qui enseignaient qu'il n'y a qu'une seule volonté en Jésus-Christ et une seule opération ; erreurs qui reproduisaient l'eutychianisme. Cent soixante Évêques protestèrent contre la nouvelle hérésie, lui dirent anathème, et confirmèrent, unanimement, tous les décrets des cinq premiers conciles généraux.

En 787, une nouvelle secte, soutenue par l'autorité des empereurs, cause des troubles incroyables dans la bergerie de Jésus-Christ; elle brise les crucifix, les croix, les images, les tableaux; tout ce qui rappelle le souvenir des souffrances du Sauveur; tout ce qui redit les triomphes des martyrs, le dévouement, les combats, les sublimes vertus des apôtres, des vierges, des confesseurs, des pontifes!... telle est l'hérésie des Iconoclastes. Un concile général, composé de trois cent cinquante Évêques, tous témoins du respect des siècles passés pour la croix, le crucifix, le souvenir des saints, se rassemble à Nicée. Jamais discussion plus facile : les Pères avaient sous les yeux, 1° les ordres de Dieu lui-même, pour le confectionnement de l'arche, où figuraient deux chérubins (1); et cette multitude (2) de prodiges qui s'opéraient dans le camp des Israélites, à la vue, seule, d'un signe de salut qu'on élevait chaque jour; c'étaient bien là des figures et des images autorisées par l'Ecriture! 2° la résurrection des morts opérée, au seul attouchement des os du prophète Elysée (3)! des guérisons soudaines de malades par l'ombre de saint Pierre (4) et la seule application de linges qui avaient touché au corps de saint Paul (5)!

(1) Exode, xxv.

(2) Serpent d'airain, Nombres, xxi. Plus, Besaleelem, choisi par Jéhova, pour exécuter dans tous les genres, en or, en argent, en airain, les conceptions les plus ingénieuses.

(3) IV liv. des Rois, xiii, 21.

(4) Act. iv, 15.

(5) Ibid. xix, 12.

ce qui autorisait de même la vénération des reliques ; 3° les paroles des apôtres, qui, eux-mêmes, s'étaient recommandés au prières des saints ; 4° mille traits de l'Ancien Testament, qui établissaient le culte de respect et de vénération, rendu par les Patriarches, aux fidèles ambassadeurs (1) de Dieu ; ce qui autorisait parfaitement aussi et l'invocation des saints par la prière, et le culte de vénération que l'Église leur rend; et, enfin, le symbole apostolique, où le dogme si touchant de la communion des saints, dont alors les disciples de Jésus faisaient profession aussi, était exprimé en toutes lettres.

Relativement aux images, le saint concile définit (2) : « Que le vrai effet des images est d'élever les « esprits aux originaux, et que l'honneur de l'image « passe à l'original, et qu'en adorant l'image on « adore celui qui y est dépeint ; » et, comme ce terme *adoration* est un mot général, qui s'appliquait à Dieu, aux anges, à la personne des empereurs, à leurs statues, aux images de Jésus-Christ, à celles des saints, aux choses animées, comme à celles qui ne le sont pas, ce qui est avoué par les hommes instruits, à quel-

(1) Act. VI.

(2) « Loth ayant aperçu les deux anges se leva, allant au-devant « d'eux, et les adora en se prosternant. » (Genèse, X) « Abra- « ham ayant vu venir ces trois hommes, courut à leur rencontre et « adora la face contre terre. » (Gen. XVIII.) « Juda, les en- « fants de ton père t'adoreront. » (Gen. XLIX) Il est écrit que David adora Saul, que Chusi adora Joab, qu'Achimaas adora le roi, qu'Arenna adora David. (IIe des Rois XVIII. — IVe des Rois, IV. etc., etc.

que parti qu'ils appartiennent, le concile distingue, par des caractères certains, l'adoration due à Dieu seul, d'avec le culte de vénération, qui peut se rendre à d'autres objets. Il appelle la première, adoration de latrie; la seconde, qui s'applique aux créatures, il la nomme salutation, adoration honoraire, adoration relative. Enfin, après que la croyance de l'Eglise eut été clairement précisée et justifiée, tous les Pères du concile élevèrent la voix pour dire, *anathème* aux iconoclastes, comme encore maintenant tout le monde, sans doute, dirait *anathème* aux furieux qui briseraient les tableaux, les images, les statues, destinés à perpétuer la mémoire de parents chéris, d'amis, de bienfaiteurs, d'hommes illustres. Quoi de plus naturel, que d'aimer à perpétuer le souvenir de ceux qui furent bons, vertueux, bienfaiteurs, exemplaires, pendant tous les jours de leur vie? Quoi de plus naturel que de décorer nos églises de tant de monuments, qui ne cessent de prêcher la vertu d'une manière si animée, si éloquente, même aux plus ignorants? Dire que les catholiques *se prosternent devant la toile, adorent la toile,* c'est chose ridicule! Dans les pompeuses cérémonies, qui ont lieu chaque année à Genève, où toute la jeunesse, toute la ville, pères, mères, filles, garçons, vont en procession solennelle vénérer la statue de l'illustre Jean-Jacques, personne, pas même un enfant, je pense, n'a la pensée d'adorer ladite statue comme son créateur et son souverain seigneur!

En 866, Photius bouleversa l'Église Grecque,

fidèle jusqu'alors, et constamment unie à la communion des Latins : de simple laïque, il se fait ordonner évêque en six jours, usurpe le siége épiscopal de Constantinople, prend le titre fasteux de patriarche œcuménique, et commence ce schisme déplorable qui, tour à tour, recommencera, cessera, pour recommencer encore : en 869, sous le pape Adrien II, la Providence permet qu'un concile général puisse se rassembler dans cette ville : on se hâte d'y réparer les maux causés par le schisme de l'intrus, et on y dresse vingt-sept canons de discipline.

En 1123, l'Église se rassemble à Latran, sous le pape Calixte II, pour combattre contre des ennemis d'un autre genre : c'étaient des Judas avares qui tentaient, comme autrefois Simon, de trafiquer, des choses saintes : c'étaient des ambitieux, qui spoliaient indignement les biens de l'Église; c'étaient des moines prévaricateurs, qui usurpaient la juridiction et les fonctions ecclésiastiques. Le saint concile dresse, en conséquence, plusieurs canons de discipline pour remédier à ces maux.

En 1139, nouveaux troubles dans l'Église, par le schisme de Pierre de Léon, par les erreurs de Pierre de Buis et d'Arnaud de Bresse. Pour la première fois, en 1047, Béranger avait nié la présence réelle de notre Seigneur Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie : condamné successivement par plusieurs papes et plusieurs conciles particuliers ; réfuté invinciblement par le savant traité *du corps et du sang du Seigneur* de Lanfranc, archevêque

de Cantorbéry; par les écrits de Guitmond, Évêque d'Averse, et ceux du prêtre Alger, scolastique de Liége, ouvrages tous vantés par Erasme, préférés, même, par l'illustre écrivain, à ceux qui parurent, au seizième siècle, sur la même matière, — Béranger vaincu, rétracta humblement ses erreurs, et avoua sa défaite. Mais Pierre de Buis, et Arnaud de Bresse, ressuscitèrent la même hérésie et en ajoutèrent d'autres. Ils rejetèrent le saint sacrifice de la messe, le baptême des enfants, la prière pour les morts, le culte de la croix, les alliances matrimoniales, etc. Le dixième concile général, composé d'environ mille Pères se rassembla donc à Latran, sous le pape Innocent II. Il remédia d'abord au schisme; annula les actes de Pierre de Léon, et lança l'anathème contre les arnaldistes et les pétrobrusiens; tel fut le canon vingt-troisième du saint concile : *eos, qui religiositatis speciem simulantes Domini corporis et sanguinis sacramentum, baptismum parvulorum, sacerdotium, cæteros ecclesiasticos ordines, et legitima damnant fœdera nuptiarum, tanquam hereticos ab Ecclesiâ Dei pellimus et damnamus.*

En 1179, il fallut prendre des moyens pour combattre encore des ennemis intérieurs, et signaler des sectes nouvelles, qui corrompaient la saine doctrine. Trois cents Évêques, présidés par le pape Alexandre III se rassemblent, en troisième lieu, dans la basilique de Latran. Le saint concile dresse des règlements pour prévenir désormais tout schisme, dans l'élection des Papes; renouvelle les canons des con-

ciles précédents sur la discipline; fait tous ses efforts pour arrêter le brigandage des seigneurs, pour réprimer le luxe, faire fleurir dans tous les ordres, l'intégrité des mœurs; puis condamne et proscrit les erreurs 1°, des Albigeois qui, aussi stupides que les anciens manichéens, admettaient A, deux principes, l'un bon, l'autre méchant, le premier, créateur des choses spirituelles et invisibles; le second créateur des corps et auteur de l'Ancien Testament; B deux Christs, l'un méchant qui n'était mort et ressuscité qu'en apparence, l'autre bon, qui n'avait pas été vu en ce monde; C, que les âmes étaient des démons émigrés dans les corps humains, à cause de leurs crimes. Ils rejetaient, en outre, la résurrection future, le purgatoire, la prière pour les morts, le baptême, le mariage, etc.; 2°, les erreurs des Vaudois. Pierre Valdo, marchand de Lyon, homme simple et fanatique, frappé de l'ivraie qu'il avait aperçu dans le champ du Seigneur, se mit en tête qu'il fallait tout arracher et bouleverser; ses partisans, appelés Vaudois du nom de leur chef, commencèrent à faire bruit en 1160. Ils enseignaient que nul ne pouvait remettre les péchés, consacrer le corps et le sang du Seigneur, validement exercer les fonctions ecclésiastiques, s'il n'était pauvre, et rigide observateur de tous les conseils évangéliques.

En 1215, nouveaux efforts de l'Église contre les loups intérieurs et extérieurs, qui ravageaient la bergerie. Un concile, composé de plus de cinq cents Évêques, présidés par Innocent III, se célèbre, pour

la quatrième fois, à Latran : il fait un exposé de la foi catholique, contre les Albigeois et les Vaudois ; condamne le traité de l'abbé Joachim, lancé contre Pierre Lombard, comme entaché d'hérésie : proscrit les erreurs d'Aumauri, qui rejetait l'enfer, la résurrection des morts, le culte d'honneur rendu aux saints, et poussait le délire, jusqu'à enseigner que Dieu était la matière première ; en outre, il dresse soixante et dix canons de discipline qui, de nos jours, sont encore généralement en vigueur : le onzième, renouvelle les canons des conciles précédents, pour faire refleurir dans les collégiales, les cathédrales, les églises métropolitaines, les sciences humaines et théologiques : monuments des efforts de l'Église pour sauver, dans ces temps d'anarchie et de guerres continuelles, les lettres négligées et abandonnées, par tous les laïques! le vingt-unième, porté à l'occasion des Albigeois et des Vaudois, qui prétendaient recevoir l'absolution de leurs péchés par l'imposition des mains de leurs chefs, prescrit à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, de se confesser à leur propre prêtre, *au moins une fois l'an*, et de recevoir la divine Eucharistie, *au moins à Pâque. L'Abrégé d'Histoire Ecclésiastique de Genève,* qui suppose que la confession fut inventée par ce tardif concile, ne peut que faire grandement pitié. Les Grecs séparés, qui conservent la confession comme les Latins, toutes les anciennes liturgies, et mille écrits des anciens Pères attestent combien celui qui fut auteur de l'opuscule génevois, est ignorant ou de mauvaise foi !

Ab uno disce omnes. Et qu'on juge, par ce trait, si les enfants de la noble république sucent, de bonne heure, le préjugé et l'erreur.

En 1245, l'Eglise, spécialement dans la personne de son chef, était vexée et tourmentée par Frédéric II. Le pape Innocent IV, rassemble un concile général à Lyon, pour mettre un terme aux crimes et aux persécutions du tyran. Tous les griefs examinés, le pontife lance l'anathème, en présence de Baudouin, empereur de Constantinople, des comtes de Provence et de Toulouse, des ambassadeurs des autres souverains et de 140 Évêques, qui répètent immédiatement le foudroyant anathème.

En 1274, grand triomphe pour l'Eglise catholique, disait Voltaire. Les Grecs, séparés de sa communion depuis Photius et pour quatre points seulement, se réunissent aux Latins, dans le quatorzième concile général, célébré à Lyon. Plus de 500 Évêques, et, à leur tête, le pape Grégoire X, composent l'auguste assemblée. Tous, Grecs et Latins, signent une même profession de foi, chantent le symbole de Nicée, reconnaissent la primauté et la juridiction du saint siège sur toutes les églises, la procession du Saint-Esprit, et la légitime addition des mots : *Qui a Patre Filioque procedit.*

En 1311, proscription, à Vienne, en Dauphiné, de l'ordre des Templiers, convaincus des crimes les plus odieux : de renier Jésus-Christ au jour de leur réception dans l'ordre, d'outrages atroces au crucifix, d'adorer une idole, et d'impudicités énormes ;

— et, condamnation des Beggards, ennemis d'un autre genre, qui corrompaient la doctrine pure et enseignaient, dans leur inepte fanatisme, que l'homme peut monter à un si haut degré, qu'alors, il ne peut plus croître en grâces, devient impeccable et peut tout accorder à son corps! de là, disaient-ils, l'inutilité des prières, des jeûnes, de la pratique de la vertu. 114 Évêques, présidés par le pape Clément V, les Cardinaux, le Patriarche d'Alexandrie et d'Antioche, composaient le saint concile.

En 1414, le seizième concile général, composé de 300 Évêques, se célèbre à Constance. Il avise aux moyens d'étouffer les schismes qui affligeaient l'Eglise à cette époque, et condamne les erreurs de Wiclef, de Jean Huss, de Jérôme de Prague et de Jean Petit qui, en 1408, avait osé soutenir la proposition que voici : « Il est permis d'user de sur-« prise, de trahison, et de toutes sortes de moyens « pour se défaire d'un tyran, et de lui violer la foi « promise. » Cette doctrine fut déclarée *hérétique, scandaleuse* et *séditieuse*. Celle des trois premiers, qui n'était pas moins funeste, subit le même sort. Wiclef avait enseigné que tous les péchés qui se commettent dans le monde, sont nécessaires et inévitables; que tout ici-bas arrive par nécessité; que Dieu, lui-même, ne peut rien produire en lui et hors de lui, qu'il ne le produise nécessairement. Horrible fatalité de Luther! horrible voie à tous les désordres, que les prétendus réformateurs du seizième siècle viendront élargir encore, par leurs décrets

absolus de prédestination et de réprobation! Avec tout cela, Jean Huss, Wiclef, Jérôme de Prague renversaient la divine hiérarchie, anéantissaient le sacerdoce, plaçaient l'Eglise dans les seuls prédestinés, et causaient partout d'irréparables désordres, par leurs fougueuses déclamations contre les autorités civiles et religieuses.

En 1436, retour, encore une fois, des Grecs dans le sein de l'unité, au dix-septième Concile général, qui, de Bâle et de Ferrare, avait été transféré à Florence. Le pape Eugène IV présidait lui-même le saint concile, composé d'un grand nombre d'Évêques, grecs et latins. On discuta les quatre points contestés, savoir : le dogme de la procession du Saint-Esprit et l'addition du mot *Filioque* au symbole de Nicée; l'usage du pain azyme, dans la consécration de la divine Eucharistie ; le dogme du purgatoire ou l'état des âmes, après la mort; la primauté et la juridiction du Pape sur l'Eglise universelle. Les Latins prouvèrent aux Grecs le dogme de la procession du Saint-Esprit, et la légitime addition du mot *Filioque* au symbole, non-seulement par les divines Ecritures, mais encore par les écrits des Pères grecs, de manière qu'ils n'eurent rien à objecter. Il en fut de même des autres articles. Ensuite, tous les Évêques grecs et latins, signèrent la même profession de foi, comme autrefois dans le concile général de Lyon. Après le départ des Grecs, le concile se prolongea encore à Florence, puis à Latran; et, à la grande consolation de l'Eglise, plusieurs

sectes, les Arméniens, les Jacobites, les Ethiopiens, les Syriens, les Caldéens et les Maronites, séparés de Rome par le schisme et l'hérésie, vinrent aussi abjurer leurs erreurs entre les mains d'Eugène IV, pour goûter le bonheur de l'unité et de la foi pure.

En 1545, état déplorable de toute l'Europe, et convocation, à Trente, du dix-huitième concile général pour tout sauver à la fois : les mœurs, la discipline, les dogmes, le canon des saints livres (1), le sacerdoce, la divine hiérarchie (2), la tranquillité des

(1) Les prétendus réformateurs rejetèrent les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui contrariaient trop ouvertement leur nouvelle doctrine : les livres des Machabées, parce que le second parle de la prière pour les morts : l'épître de saint Jacques, qui excitait toutes les fureurs de Luther, parce qu'elle établit la nécessité des bonnes œuvres : l'Apocalypse, etc., etc.

(2) Les réformateurs ne voulurent plus relever du Pape et des Évêques, qui pouvaient prouver leur mission divine; mais ils ne tardèrent pas à subir d'autres chefs : Micon, successeur d'Ecolampade dans le ministère de Bâle, dit : « Les laïcs s'attribuent tout et le magistrat s'est fait pape. » — Mêmes plaintes encore de nos jours contre l'autorité civile, de la part des ministres ; voici un fait récent : la chaire ayant été interdite par le gouvernement de Genève à M. le pasteur Chènevière (et dans le canton de Vaud, à trente ministres à la fois, en 1845, par le conseil d'État vaudois...) en vertu de la constitution qui accorde aux magistrats *la police* et *la surveillance du culte et de l'instruction* (art. 106), MM. les ministres poussent en ce moment (1837, 1846) les hauts cris, et comprennent, sans doute, qu'ils ne peuvent plus rien faute d'autorité, faute de mission divine, faute de cette hiérarchie qu'ils ont foulée aux pieds : « Ce fait, dit M. Couriard, pasteur de « l'église de Genève (lettre à un membre du conseil législatif « page 32), ce fait soulève une question vitale pour l'église « de Genève. Si l'administration, sur de simples ouï-dire, sans « avoir entendu ni lu un discours, a le droit de suspendre ou de

gouvernements (1), le respect pour les lois, le repos des peuples (2), même les liens naturels qui unissent l'homme à l'homme, même l'honneur de l'humanité

« casser le prédicateur qui l'a prononcé, que deviennent l'indé-
« pendance de la chaire et sa dignité?... Imaginez un prédicateur
« que l'administration puisse ainsi suspendre ou destituer sans au-
« tre forme de procès qu'un simple extrait des registres, et sans au-
« tre volonté que la sienne, et dites-moi ce qui lui restera d'aban-
« don, de franchise, et conséquemment d'autorité? — Gardien des
« intérêts de l'Église comme de ceux de la foi, des mœurs comme
« des institutions qui les fécondent, c'est une sentinelle qui aura
« la conscience d'un danger, et qui ne pourra sonner le cri d'a-
« larme sous peine d'être sévèrement punie; ou plutôt, c'est un va-
« let soumis aux moindres caprices de son maître, qu'on tance ou
« qu'on renvoie, parce qu'il plaît à celui-ci de se plaindre et de
« s'irriter. Et qu'on ne dise pas que j'exagère, que je presse des
« conséquences impossibles; comme s'il s'agissait des hommes qui
« nous gouvernent et non d'un *principe qui leur survivra*. Oui, je le
« répète, parce que j'en ai la conviction profonde, avec *une telle*
« *doctrine*, il n'y a point de prédication possible. » Bien! mais toutes les plaintes, en ce genre, de la part de MM. les ministres ne seront jamais que ridicules, puisqu'ils n'ont point de *mission divine* pour prêcher. De qui pourraient-ils relever, si ce n'est des gouvernements?

(1) En 1520, Luther publie son livre *de la Liberté chrétienne*, où il décide que le chrétien n'est sujet à aucun homme, et où il déclame contre tous les souverains : livre incendiaire, qui alluma la guerre des anabaptistes. Même doctrine de la part de Calvin ; il écrit qu'il faut « exterminer les zélés faquins qui s'opposeront à l'éta-
« blissement de la réforme; que de pareils monstres devraient être étouffés ; » il appuie cette doctrine par son exemple et fait un traité exprès pour le prouver: voir les lettres de Calvin à M. Poël; et encore : *Fidelis expositio*.

(2) Bayle, dans son *Avis aux réfugiés*, publié en 1690, reproche aux calvinistes d'avoir poussé la licence des écrits satiriques à un excès dont on avait point encore donné d'exemples : d'avoir, dès leur naissance, introduit en France l'usage des libelles diffamatoires

puisque le bien était appelé mal, la vertu une souillure (1), les bonnes œuvres, des actes inutiles et nuisibles! Tels étaient les éléments subversifs et corrupteurs, qui étaient en jeu dans cette réformation prétendue du seizième siècle.... Ah! jamais révolution plus désastreuse, et en elle-même, et par toutes celles dont elle devenait la source inépuisable. Quatre ou cinq esprits superbes (2), qui se déchiraient comme

et calomnié, l'évangile à la main, les vivants et les morts, avec une insigne audace... «Il n'y a, continue Bayle, point de fondement de « la tranquillité publique que vous ne sapiez, point de frein capable « de retenir les peuples dans l'obéissance, que vous ne brisiez»... Il fait voir que les païens ont enseigné une doctrine plus pure que la leur, touchant l'obéissance que l'on doit aux lois et à la patrie.

(1) « Opus, bonum optime factum, est veniale peccatum... Omne « opus justi damnabile est et peccatum mortale, si judicio Dei judi- « cetur.» Luther. Assert. omn. art. opp. tom. II, fol. 325.

Plusieurs disciples de Luther enseignèrent que les bonnes œuvres étaient nuisibles au salut, et d'autres allèrent jusqu'à dire que c'était un blasphème de soutenir qu'elles fussent nécessaires.

Mélanchton (Lieux théologiques), dit, pag. 158: « Nos docuimus, « justificari sola fide... opera nostra, conatus nostros, nihil nisi « peccatum esse.»

(2) « J'ai le Pape en tête, dit Luther; j'ai à dos les sacramentai- « res et les anabaptistes, mais je marcherai moi seul contre eux « tous; je les défierai au combat, je les foulerai aux pieds... Je dirai « sans vanité que depuis mille ans l'Écriture n'a jamais été ni si « repurgée ni si bien expliquée, ni mieux entendue, qu'elle ne « l'est maintenant par moi.» Ad. Maled. red. Aug. tom. II, p. 498. En parlant des zwingliens, Luther dit: « qu'il n'y a point de milieu, « et qu'eux ou lui sont des ministres de satan» Voy. tom II, Jean, épît. p. 202. Du Pape il dit: (Disp. 1540, prop. 59) « qu'il est un « loup possédé du malin esprit, qu'il faut s'assembler de tous les « villages et de tous les bourgs contre lui.» Calvin dit de Luther: « véritablement Luther est fort vicieux: plût à Dieu qu'il eût pris

des tigres, par la fureur de faire prévaloir, tantôt un point de liturgie de création nouvelle, tantôt un point de doctrine hyprocritement et sacrilégement étayé

« soin de réfréner davantage l'intempérance qui bouillonne en lui « de tous côtés ! Plût à Dieu qu'il eût songé davantage à re- « connaître ses vices ! » Epît. au card. Sadolet 1628. Voir encore les lettres de Calv. à Mélanc.

L'église de Zurich (contre la confession de Luth. p. 61) s'exprime ainsi : « Luther nous traite de secte exécrable et damnée, mais qu'il « prenne garde qu'il ne se déclare lui-même pour archi-hérétique, « par cela même qu'il ne veut et ne peut s'associer avec ceux qui « confessent le Christ. Mais que cet homme se laisse étrangement « emporter par ses démons ! Que son langage est sale et que ses pa- « roles sont pleines des diables d'enfer ! Il dit que le diable habite « maintenant et pour toujours dans le corps des zwingliens ; que « les blasphèmes s'exhalent de leur sein ensatanisé, sursatanisé, et « persatanisé ; que leur langue n'est qu'une langue mensongère, « remuée au gré de Satan, infusée, perfusée et transfusée dans son « venin infernal. Vit-on jamais de tels discours sortir d'un dé- « mon en fureur ? » « Il n'est point rare, disait Zwingle, de voir « Luther se contredire d'une page à l'autre. » tom II, respons. ad. Confess. Lutheri, fol. 454 et (ibidem) fol. 381 : « à le voir au mi- « lieu des siens, vous le croiriez obsédé d'une phalange de démons ! » Indigné de l'accueil que Luther avait fait à sa version des Écritures, Zwingle l'appelle : « un imposteur qui change et rechange la sainte parole. » « Ton école, répondit Calvin au luthérien Wesphal, n'est « qu'une puante étable à pourceaux... M'entends-tu, chien ? m'en- « tends-tu frénétique ? m'entends-tu grosse bête ? » « Calvin, disait « Bucer, est un vrai chien enragé. Cet homme est mauvais, et juge « des gens suivant qu'il les aime ou les haït. » « Zwingle, écrivait « Luther, est mort et damné, voulant comme un larron et un sédi- « tieux contraindre les autres, par force d'armes, à suivre son er- « reur. » Tom. II, fol. 36, cité dans Florim. Luther, en parlant de ses confrères *Réformateurs* dit : « Satan règne tellement parmi « eux qu'ils ne peuvent plus dire que des mensonges. » Epist. ad. Jac. prep. Brem. ad. hosp. « J'ai aboli, dit Luther, l'élévation de « l'hostie pour braver le Pape, et je l'aurais fait plus tôt, si je n'a-

sur l'Écriture, tantôt une interprétation inouïe, forcée et scandaleuse du texte sacré, — quatre ou cinq monstres, prêtres ou moines apostats qui, à jalousie, et avec une impiété insigne, se hâtaient de faire éclater la corruption profonde de leur cœur, en violant leurs vœux, en répudiant le froc, en contractant des mariages scandaleux et sacriléges (1), en autorisant et con-

« vais voulu mortifier Carlostad.» Confess. parv. Ce furieux allait jusqu'à donner des soufflets à Melancthon : « ab ipso colaphos « acceperim : » epist. ad. Theodorum. « Bucer est un fourbe, « Osiander un homme de mœurs abominables.» disait Luther, « Car- « lostad est un ignorant et un brutal, disait Melancthon. »

« (1) Le moine Æcolampade, dit Erasme, a voulu prendre une « femme, une jeune et jolie fille ; il veut sans doute se mortifier. « Certaines personnes appellent le luthérianisme une tragédie, moi, « je l'appelle une comédie, où tous les malheurs finissent généra- « lement par un mariage. » Calvin épouse Me Idelette, veuve Bure. Bucer épouse successivement trois femmes, parmi lesquelles une religieuse, la veuve Æcolampade, qui fut aussi femme de Capiton. Le moine Luther épouse la religieuse Catherine Bore, laquelle, par l'entremise de Léonard Roppen, s'échappa de son couvent avec huit de ses compagnes. A cette occasion, Henri VIII écrivit à Luther et lui dit: « Je m'esmerveille plus, ô Luther, comment tu n'es « honteux à bon escient, et comment tu oses lever les yeux et de- « vant Dieu et devant les hommes, puisque tu as été si léger et si « volage de t'être laissé transporter par l'instigation du diable à tes « folles concupiscences. Toi, frère de l'ordre de Saint-Augustin, a « le premier abusé d'une nonain sacrée : lequel péché eût été, le « temps passé, si rigoureusement puni, qu'elle eût été enterrée vive, « et toi fouetté jusqu'à rendre l'âme. Mais tant s'en faut que tu ayes « corrigé ta faute, qu'encore, chose exécrable ! tu l'as publiquement « prise pour femme, ayant contracté avec elle des noces inces- « tueuses, et abusé de la pauvre et misérable P... au grand scan- « dale du monde, reproche et vitupère de ta nation, mépris du « saint mariage, très-grand déshonneur et injure des vœux faits à « Dieu fidèlement; et ce qui est encore plus détestable, c'est qu'au

sacrant la polygamie (1), par des actes solennels, en publiant les flammes impures qui les dévoraient, en prêchant la nécessité du péché (2), l'impossibilité d'ac-

« lieu que le plaisir et honte de ton incestueux mariage te dût abattre « et accabler, ô misérable! tu en fais gloire; et, au lieu de requérir « pardon de ton malheureux forfait, tu provoque tous religieux dé- « bauchés par tes lettres, par tes écrits d'en faire de même.» Floriam. p. 299. L'infamie des *Réformateurs* était telle que Luther disait: « Je « brûle de mille feux dans une chair indomptée; je me sens poussé « vers les f..... avec une rage qui va presque à la folie., moi qui « devrais être fervent en esprit, je ne le suis qu'en impureté. » Luth. entretiens de table. Il témoigne « qu'étant catholique il avait passé sa vie en austérités, en veilles, en jeûnes, en oraisons, avec pauvreté, chasteté, obéissance. » tom. 5, in. cap. 1 ad Galat. v. 14. Une fois réformé, c'est un autre homme; il dit que « comme il ne dépend pas de lui de n'être point homme, il ne dépend pas de lui non plus d'être sans f..... et qu'il ne peut pas plus s'en passer, que de subvenir aux nécessités naturelles les plus viles. » Ibid. (Sermon sur le mariage), fol. 119. « Je ne saurais, dit Zwingle de lui- « même, dissimuler le feu qui me brûle et me pousse à l'inconti- « nence, puisqu'il est vrai que ses effets ne m'ont déjà que trop « attiré de reproches déshonorants parmi les églises ». In Paren. ad. helv. tom. 1, p. 113.

(1) Les *Réformateurs* permettent, par acte signé, au landgrave de Hesse d'avoir deux femmes à la fois.

(2) Zwingle, dans son écrit *sur la Providence* adressé au landgrave de Hesse, (1530) dit: « que Dieu est l'auteur du péché, qu'il invite et porte l'homme au mal, qu'il se sert de la créature pour opérer l'injustice.» Calvin, dit en cent endroits divers, que l'homme fait par l'impulsion de Dieu, ce qui ne lui est pas permis de faire, que son cœur se tourne au mal par une inspiration divine, qu'il tombe parce que Dieu l'a ainsi ordonné. Calv. Inst. liv. 4, ch. 18, § 2. « Homo justo Dei impulsu agit quod non sibi licet. » c. III, c. 23. § 8. « Cadit igitur homo, Dei providentia sic ordinante. » Bèze (Aph. XXII) dit: que non-seulement Dieu excite et pousse au péché, mais qu'il n'a créé une partie des hommes que dans le but de s'en servir pour faire le mal. Luther s'exprime ainsi sur le libre arbitre: « Quidquid

complir les commandements de Dieu, l'anéantissement du libre arbitre, l'entière corruption de l'homme, l'inamissibilité de la justice, l'impuissance de résister à

fit a nobis, non libero arbitrio, sed merâ necessitate fieri. Luth. de servo arbitr. adv. Erasm. edit. lat. Jen. tom III, fol. 177. Mélancthon dans son Commentaire sur l'épître aux Romains, édition de 1525 dit : que Dieu opère toutes choses, le mal comme le bien ; qu'il est l'auteur de l'adultère de David, de la trahison de Judas aussi bien que de la conversion de saint Paul : voici le texte : « Hoc sit vera « sententia, a Deo fieri omnia, tam bona quam mala nos dicimus, « non solùm permittere Deum creaturis ut operentur, sed ipsum « omnia proprie agere, ut sicut fatentur, proprium Dei opus fuisse « Pauli vocationem, ita fateantur, opera Dei propria esse, sive « quæ media vocantur, ut comedere, sive quæ mala sunt ut Da- « vidis adulterium ; constat enim Deum omnia facere non per- « missive, sed potenter, ut sit ejus proprium opus Judæ pro- « ditio, sicut Pauli vocatio. » Calvin dans ses Institutions (liv. 2, chap. 3, p. 93) dit : « ex corruptâ hominis naturâ nihil nisi *damna-* « *bile* prodire. » Luther s'exprime ainsi (in Psal. L.) : « Lutum illud « ex quo vasculum hoc fingi cœpit, damnabile est. Fœtus in utero, « antequam nascimur et homines esse incipimus, peccatum est. » Les symboles luthériens enseignent que l'homme dégradé *est tout mal* et dans son corps et dans son âme. Solid. declar. II, de lib. arb. 914, p. 632 : « docent, ut ex ingenio et naturâ suâ totus sit malus. » Un point capital de la doctrine des calvinistes est que la justice ou la sainteté du vrai chrétien est *inamissible ;* qu'un fidèle, une fois justifié par la foi en Jésus-Christ, c'est-à-dire qui croit que la justice de Jésus-Christ lui est imputée, ne peut plus déchoir de cet état, lors-même qu'il tombe dans des crimes griefs, tels que l'adultère, le vol, le meurtre, etc.; voir les décisions du symbole de Dordrecht, les divers écrits de Calvin. Ecoutons là-dessus le fameux Luther : (Luth. de Captiv. Babyl. tom. II, fol. 284) : « Ita vides, quam dives « sit homo Christianus, *etiam volens non potest perdere salutem* « *suam quantiscumque peccatis, nisi nolit credere.* Nulla enim « peccata possunt eum damnare, nisi sola incredulitas... » En 1521 Luther écrivait à Mélancthon de Wartbourg : « Sois pécheur et pèche « fortement ; mais plus fortement encore crois et te réjouis en J.-C.

la concupiscence, la prédestination des hommes au Ciel ou à l'enfer, sans nulle attention aux œuvres, aux mérites, aux crimes ou aux vertus.... (1) tels étaient les nouveaux apôtres qui prétendaient réformer la Religion et l'Église! sainte et bienheureuse réformation! qui ne le dirait? sainte et bienheureuse réformation!... Qui, pour rendre le succès plus infaillible, plus infernalement durable, faisait un appel à toutes les passions ensemble : à l'orgueil, en permettant à chaque individu de tordre les divines Écritures à sa manière; à la vanité, en criant à

« le vainqueur du péché, de la mort et du monde. Nous devons « pécher tant que nous sommes ici-bas. Cette vie n'est pas la de- « meure de la justice; mais nous attendons, dit saint Pierre, de « nouveaux cieux et une nouvelle terre, où la justice fait son séjour. « Il suffit que, par les richesses de la gloire de Dieu, nous connais- « sions l'Agneau qui enlève les péchés du monde. Dès lors le péché « ne peut nous arracher de J.-C., quand, en un jour, nous commet- « trions cent mille meurtres, cent mille adultères. » Ailleurs : « Les « âmes pieuses qui font le bien pour gagner le royaume des cieux, « non-seulement n'y parviendront jamais; mais il faut même les « compter parmi les impies, et il est plus urgent de se prémunir « contre les bonnes œuvres que contre le péché. » Opp. Wittemb. tom. VI, p. 160.

(1) Calvin définit ainsi la prédestination : « Nous appelons pré- « destination le décret éternel par lequel Dieu a fixé le sort de chaque « homme en particulier; car tous ne sont pas créés pour la même « fin : les uns sont destinés à la vie éternelle, les autres aux peines « de l'enfer. Ainsi donc, suivant que tel homme a été choisi pour l'une « ou pour l'autre de ces conditions, nous disons qu'il a été prédes- « tiné à la vie ou à la mort. » Calv., Instit., liv. 3, ch. 21, n° 5, p. 337, n° 7, et p. 339 : « Nous prétendons que Dieu, par un décret éter- « nel, a déterminé quelles de ses créatures il rendrait bienheureu- « ses, et quelles il dévouerait à la damnation. A l'égard des élus, ce « décret est uniquement fondé sur la miséricorde divine; les ré-

la multitude de se moquer de l'Église, du Pape, de tous les Evêques, de tous les Pères, de tous les Conciles, de tous les siècles; à la volupté, en invitant, par la doctrine et par l'exemple, tous les mauvais prêtres, tous les moines scandaleux, toutes les religieuses perverties, à violer leurs vœux; à la sensualité, à la mollesse, en traitant de superstition toutes les pénitences, toutes les mortifications, tous les jeûnes, toutes les abstinences ; à l'insubordination, en affranchissant les chrétiens de toute obéissance aux hommes, et, par conséquent, aux lois émanées des hommes, des gouvernements et des rois; à l'ambition, à la cupidité, en prêchant la spoliation des évêchés, des monastères et des autels (1); à la haine, à la vengeance, par les noirceurs, les calomnies, les brutales injures, perpétuellement vomies contre l'Église et ses ministres (2); à toutes les pas-

« prouvés au contraire sont exclus de la vie par un jugement juste, mais « incompréhensible. » Tel fut aussi l'enseignement de la Confession de France, de Belgique et des députés suisses assemblés à Zurich.

(1) Luther, dans son traité du *Fisc commun,* prêchait qu'il fallait piller les églises, les monastères, et les évêchés : ce qui le fit mettre au banc de l'empire, en 1521.

(2) Peu de temps s'est écoulé encore, depuis qu'un ministre débitait un sermon à Lausanne, où il disait que la bête de l'Apocalypse figurait évidemment le Pape!... Je n'ai lu qu'un seul des sermons, que MM. les ministres ont prononcés à Genève, dans leur grand jubilé de 1835: or, la première partie de ce discours, était tout entière, un tissu d'injures et de calomnies, contre la religion catholique. L'extrait suivant que je prends, au hasard, dans un sermon de M. Chènevière, (sur le jeûne improvisé de 1837) va montrer combien ces messieurs s'appliquent constamment à inspirer, et à maintenir la haine, l'antipathie et les préjugés: « Vous savez aussi ce que nous serions au-

sions, enfin, par la destruction de tous les motifs, et de tous les moyens capables d'inspirer et d'alimenter les vertus chrétiennes ! par le dogme hideusement impie de l'utilité et de la nécessité du crime, pour faire abonder la grâce ! par l'horrible nécessité d'être pervers faute de liberté, faute de puissance pour résister aux tentations ! Ah ! si on connaît l'arbre à ses fruits, quel arbre plus horriblement infernal, vraiment, que celui planté par les prétendus réformateurs du seizième siècle ! Qui s'étonnerait qu'ils aient pu se vanter d'avoir eu des révélations de Satan (1) ? et qui s'étonnerait de leur satanique succès ?

« jourd'hui, sans les travaux de nos immortels réformateurs, de Fro-
« ment, de Farel, de Viret et de Calvin, dont les voix ont retenti
« dans ce saint lieu, une ville de Savoie de 12 à 13,000 âmes, as-
« sujettie aux prêtres, sans gloire et sans nom ! » Aussi, c'est chose remarquable comme MM. les pasteurs de Genève réussissent, sous ce rapport, à fasciner le peuple génevois. Là, les catholiques sont regardés, sauf les honorables exceptions, comme des sots abrutis par les prêtres ! puis comme des hommes dangereux et ennemis, qu'il faut éloigner, chasser ou protestantiser (voir une brochure publiée par M. Decandolle, fils, et les statuts de l'union protestante, publiés par le ministre Martin) ! enfin, comme des misérables incapables de patriotisme, de générosité et de grandeur ! Inutile de dire comment les prêtres, eux, y sont considérés, puisque, les préjugés semés dans le cœur des petits enfants sont tels, que ces pauvres petites créatures frémissent à la simple vue du prêtre ! Oh ! c'est bien déplorable que messieurs les ministres puissent ainsi abuser un peuple, qui, du reste, est bon, humain, sensible, intelligent, doué de plusieurs excellentes qualités. Que les prêtres sont éloignés de soutenir la religion, par de semblables moyens !

(1) Luther décrit (tom. VII, p. 216 de Abrog. miss. priv.) la conférence qu'il eût avec Satan, pour la condamnation de la messe ; la frayeur dont il fut saisi, sa sueur, son tremblement, et son horrible

Outre la séduisante et facile doctrine, tout, dans ce siècle de triste mémoire, ne contribuait-il pas à la propager et à l'enraciner ? La multitude de ceux qui ressemblaient, par leur mœurs, aux moines Luther Æcolampade, Bucer, Carlostad, et au proscrit de Noyon ! la propension du peuple à confondre les abus, les scandales, les individus avec la Religion elle-même ! l'autorité et la puissance des monarques déjà séduits ! les guerres sanglantes et dévastatrices qui soutenaient, le *Nouvel Évangile* (1) ! l'intolérance prodigieuse des novateurs, toutes les fois qu'ils étaient les plus forts (2) ! les violences atroces exer-

battement de cœur dans cette dispute ; les pressants arguments du démon, qui ne laissent aucun repos à son esprit ; le son de sa puissante voix ; ses manières de disputer accablantes : « Je sentis alors, « dit-il, comme il arrive si souvent qu'on meure si subitement, « vers le matin ; c'est que le diable peut tuer et étrangler les « hommes, et, sans tout cela, les mettre si fort à l'étroit par ses « disputes, qu'il y a de quoi en mourir, comme je l'ai plusieurs « fois expérimenté. » Zwingle se vante aussi de la même vision. (Hosp. ad an. 1533, p. 131). Voilà donc des religions qui viennent de Satan !!! Cela seul ne devrait-il pas dessiller les yeux ?

(1) Après que l'Allemagne et la Suisse eurent été bouleversées, l'incendie pénétra en France : on y brisait les images, on y répandit des libelles séditieux ; on affichait des placards révolutionnaires, jusqu'aux portes du Louvre. Voyez Bayle (que personne ne peut suspecter dans cette matière) dans son *Avis aux réfugiés ;* voyez l'histoire de la *Réforme*, en Suisse, en Angleterre... Que de troubles ! Que de cruautés !

(2) Proscription de la religion catholique en Hollande, en Suède, en Suisse, en Angleterre, souvent même contre la foi des traités. Voici comment s'exprime un auteur contemporain, sur l'introduction de la *Réforme* dans le pays de Vaud. « Les confédérés s'avan- « cèrent pillant, saccageant et faisant la guerre comme on la faisait

cées pour introduire des ministres dans les églises ! pour en chasser les prêtres ! pour implanter le culte nouveau, et forcer les catholiques à l'apostasie ! Hélas ! l'abomination de la désolation étaient dans le lieu saint... Il semblait que l'Église de Jésus-Christ allait périr, que la barque de Pierre allait se briser, et que tant de loups, qui s'élançaient à la fois

« alors. Les Bernois, qui depuis peu avaient changé la messe contre « le sermon, insultèrent aux croix, aux images, et portèrent le ra- « vage dans les couvents. A Morges, ils se logèrent en grand nombre « dans la maison des frères mineurs, et s'étant fait ouvrir l'église, « ils y allumèrent un grand feu et y jetèrent le ciboire, les tableaux « et les statues. Vint ensuite le tour des castels. Celui de M. de « Vufflens, celui d'Allamand, celui de Perroy, celui de Begnins, « une maison du châtelain de Nyon, tout fût brûlé. A Rolle, ils mi- « rent aussi le feu au château qui était d'une beauté remarquable. « Arrivés à Genève, le 7 octobre, les Bernois allèrent partout brisant « les croix, maltraitant les religieux et les prêtres »... Les seigneurs de Berne ordonnèrent à tous les baillis du pays de Vaud, après avoir fait spolier les églises, de démolir les autels, de brûler ou briser les images et les statues dans les temples de leur dépendance : une bonne escorte les accompagnait, et, de plus, les paroisses auxquelles on arrachait ainsi leur religion et leur culte étaient encore obligées, par la force, à payer les frais de la démolition. On leur inposait ensuite des ministres en remplacement des prêtres que, souvent, on traquait d'une manière féroce; on établissait des surveillants secrets, dans chaque localité, pour dénoncer aux magistrats les fidèles qui n'auraient pas été au prêche, qui n'auraient pas apostasié, qui n'auraient pas adopté la hideuse et dégoûtante *Réforme*. Les paroisses de Lutry, Cully, Saint-Saphorin, et Corsier, refusant d'aller au prêche, le 23 octobre 1537, on lance une ordonnance portant : que les chapelles seraient murées ; que chacun, tant hommes que femmes, devrait aller au prêche tous les dimanches, sous peine d'une amende de 60 sous, et qu'il serait établi des surveillants, pour y prendre garde. Une inquisition de cette nature redit assez les autres moyens que MM. les *réformateurs* consacrèrent encore.

dans le divin bercail, allaient tout dévorer, brebis et pasteurs : que c'en était fait ! que le Sauveur cessait d'être avec son Epouse ! que les portes de l'enfer allaient prévaloir ! que tout allait tomber et périr, dans cette vaste confusion ! Mais, comme autrefois, Jésus ne faisait que sommeiller dans la barque de Pierre. Paul III, effrayé de la furieuse tempête, se hâte d'éveiller celui qui avait solennellement promis son assistance à son Église, jusqu'à la consommation des siècles, et, en même temps, il crie à tous ses frères dispersés dans l'univers, de se rassembler dans la ville de Trente : bientôt arrivent, de toutes les contrées du monde, trois-cents Evêques, parmi lesquels plusieurs Cardinaux, plusieurs Patriarches, une infinité de docteurs, d'abbés de monastères, de savants théologiens. On commence par l'oblation de la victime pure et sans tache qui, selon le prophète Malachie (1), doit être perpétuellement immolée, de l'orient à l'occident : tous les Pères lèvent leurs mains suppliantes vers le ciel, et les voûtes du temple, retentissent de leurs pieux gémissements. Ensuite, s'ouvrent les sessions et les discussions. Ici, chose remarquable, qui devrait en-

« (1) Depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, mon nom est « grand parmi les nations; et, en tout lieu, on m'offre des sacrifices, « et on présente à mon nom une oblation toute pure... » Malach. I, 2. Or, cette *oblation toute pure* fût répudiée par les *Réformateurs :* voir avec quelle fureur ils abolirent la messe dans le canton de Vaud. (Histoire de la révolution du seizième siècle, par M. Haller.)

core toucher les sectaires et vivement les éclairer ! Malgré que tout condamnait d'avance leur nouvelle doctrine : la raison, à cause de l'impiété de ses maximes et la nouveauté de son symbole, puisque point de religion nouvelle possible ; les divines Écritures, qu'elle tordait indignement ; la liturgie antique, que nul hérésiarque antérieur n'avait osé rejeter ; la divine tradition, tous les écrits des saints Pères, grecs et latins, l'Eglise grecque séparée elle-même, tous les conciles généraux, déjà célébrés, qui, pourtant, sont bien et doivent nécessairement être l'Église enseignante, puisqu'ils ne sont que ce que notre Seigneur Jésus-Christ a établi, à savoir : Pierre et les apôtres, ou le Pape et les Évêques, envoyés pour évangéliser, baptiser, lier et délier, exercer toutes les fonctions du saint ministère, jusqu'à la fin des temps. Eh bien, malgré tout cela, la doctrine novatrice fut examinée, pesée, discutée, pendant dix-huit ans, que dura le saint concile. De plus, en même temps que toutes les erreurs, dont elle pullule, furent proscrites, et que des canons redisaient et publiaient, avec une sagesse et une précision divine, l'antique croyance et le vrai sens des Écritures, d'autres canons établissaient, à leur tour, la véritable réforme que l'Église seule avait le pouvoir et la mission d'opérer : réforme des mœurs, réforme des abus, réforme des mauvais prêtres. Ainsi, le saint concile de Trente arrache avec prudence et peu à peu, l'ivraie immonde qu'il y avait alors dans le champ du Seigneur. Il censure, il in-

terdit, il dépose, mais seulement les rebelles et les scandaleux incorrigibles.

Au lieu de briser et d'anéantir toutes choses et de fond en comble, comme les prétendus réformateurs, il fait des règlements diciplinaires admirables, qui émondent l'arbre toujours vigoureux, planté dans la terre de Jérusalem, par la main même de Jésus-Christ, mais il se garde bien de frapper la racine de l'arbre divin : et tout ce qui tombe, à droite et à gauche, ce n'est que des branches mortes ou parasites !

Cette opération faite par le glaive divin dont fut armée l'Église, *Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus*, cette opération faite, dis-je, toutes les vertus chrétiennes, un moment cachées ou obscurcies, renaissent et éclatent de toutes parts : et alors, en effet, brillaient les saint Charles Borromée et les saint Ignace de Loyola !

Puis, toutes les pertes qu'elle venait d'essuyer en Allemagne, en Suisse, en France, en Angleterre, elle les réparait plus que surabondamment dans le Japon, dans toutes les Indes, par les ardentes et miraculeuses prédications des saint François Xavier.

Or, pendant ce temps-là, que faisaient les réformateurs ? et voyons-les à l'œuvre : *A fructibus eorum cognoscetis eos ;* on doit les reconnaître à leurs fruits, dit le Sauveur.

Ce qu'ils font, lecteur ! Ils se disputent sans fin dans leurs inutiles synodes et conciliabules !..... Ils s'anathématisent tous !..... Ils se fractionnent

en mille sectes !..... Ils se lamentent sur l'impiété toujours croissante de leurs adhérents, ils s'alarment, ils poussent les hauts cris, sur la conduite scandaleuse des ministres (1), et sur leur impuissance complète, pour réédifier !... et porter remède aux maux de la réforme. Car, écoutez les plaintes amères de Luther et de Melancthon (1),

(1) Luther dit : (*In Postillâ sup. 1. Dom. advent.*) « Le monde « empire tous les jours et devient plus méchant. Les hommes sont « aujourd'hui plus acharnés à la vengeance, plus avares, dénués de « toute miséricorde, moins modestes et plus incorrigibles ; enfin, « plus mauvais qu'en la papauté. » Il dit ailleurs : (*In serm. Conviv. German.* fol. 56). « Une chose aussi étonnante que scan- « daleuse, est de voir que, depuis que la pure doctrine de l'Évan- « gile vient d'être remise en lumière, le monde s'en aille jour- « nellement de mal en pis. » Il dit (sur la première Épître aux Corinth. ch. xv) : « Les nobles et les paysans en sont venus à se van- « ter sans façon qu'ils n'ont que faire d'être prêchés ; qu'ils aiment « mieux qu'on les débarrasse tout à fait de la parole de Dieu, et qu'ils « ne donneraient pas une obole de tous nos sermons ensemble. Eh ! « comment leur en faire un crime, dès qu'ils ne tiennent nulle « compte de la vie future ? Ils vivent comme ils croient ; ils sont et « restent des pourceaux, croient en pourceaux, et meurent en « pourceaux. »

(2) « L'Elbe, écrivait Mélancthon à son ami Camérarius (liv. 2, « Ép. 202), l'Elbe avec tous ses flots ne saurait me fournir assez « de larmes pour pleurer les malheurs de la réforme divisée. » « Vous voyez les emportements de la multitude et ses aveugles « désirs, » écrivait-il encore à Camérarius, en 1532. Il dit des Églises luthériennes : « Que la discipline y est entièrement ruinée, « qu'on y doute des plus grandes choses, et que, non plus que « parmi les autres, on n'y veut point entendre parler d'expliquer « nettement les dogmes, que ces maux sont incurables. » (Liv. 4, Épît. 135). Ailleurs il se plaint qu'on ne traite de la Théologie que dans les festins.

et les étranges aveux de Capiton (1) et de Calvin (2). Et de nos jours, mêmes malheurs et de plus grands encore à déplorer, puisqu'on en est venu généralement à se précipiter dans le rationalisme, dans le

(1) Capiton, collègue de Bucer à Strasbourg, écrivait à son ami Farel : « L'autorité des ministres est entièrement abolie, tout « se perd, tout va en ruines. Il n'y a parmi nous aucune Église, pas « même une seule où il y ait de la discipline... Le peuple nous dit « hardiment : Vous voulez faire les tyrans de l'Église qui est li- « bre, vous voulez établir une nouvelle papauté. Dieu me fait « connaître ce que c'est qu'être pasteur, et le tort que nous avons « fait à l'Église par le jugement précipité et la véhémence incon- « sidérée, qui nous ont fait rejeter le Pape. Car le peuple, accoutumé « et comme nourri à la licence, a rejeté tout à fait le frein... Il nous « crie : Je sais assez l'Évangile ; qu'ai-je besoin de votre secours « pour trouver Jésus-Christ ? Allez prêcher ceux qui veulent vous « entendre ! » (Int. Ép. Calv. p. 5).

(2) Calvin dit : (liv. sur les Scand. p. 128) « Les pasteurs, oui, les pasteurs eux-mêmes qui montent en chaire... sont les plus hon- « teux exemples de la perversité et des autres vices. De là vient « que leurs sermons n'obtiennent ni plus de crédit, ni plus d'auto- « rité que les fables débitées sur la scène par un histrion. Et ces « Messieurs pourtant osent bien encore se plaindre qu'on les mé- « prise et les montre au doigt pour les tourner en ridicule. « Quant à moi je m'étonne plutôt de la patience du peuple ; je « m'étonne que les femmes et les enfants ne les couvrent pas de « boue et d'ordures. » Bucer faisait les mêmes aveux en 1549 et il ajoutait : « qu'on n'avait rien tant cherché, en embrassant la *Réforme*, que le plaisir d'y vivre à sa fantaisie. « Ceux que j'avais « connus purs, écrivait Erasme auteur contemporain des préten- « dus réformateurs, pleins de candeur et de simplicité, je les ai « vus depuis, une fois passés à la secte (des évangéliques), com- « mencer à parler de filles, courir les jeux de hasard, mettre de « côté la prière, s'adonner tout entiers à leurs intérêts, devenus les « plus impatients, vindicatifs et frivoles, changés d'hommes en « vipères. Je sais bien ce que j'en dis. (Ép. aux frères de la Basse All.)

radicalisme, et dans l'incrédulité la plus complète ! Le protestantisme (1), déjà en dissolution dès les premiers jours de son existence, n'est plus maintenant qu'un souvenir !... souvenir qu'on appelle national (2), et que les familles conservent en haine de

(1) Le calvinisme, « c'est, dit M. Chenevière, ministre protestant à « Genève, de toutes les formes qu'a prises la religion dans un « cerveau d'homme, la plus rebutante, et dans les temps moder- « nes, la plus haïssable. » (Voy. Essai sur la prédestination.) Si ce n'est que cela, il faut avouer que M. le pasteur, ainsi que les siens, doivent peu y tenir!

(2) Rien de si curieux à cet égard, que les aveux du *Fédéral,* journal génevois, et les poignants reproches qu'il adressait le 21 mai, 1842. à M. *Pons :*

« Un second reproche non moins grave, une autre lacune qu'il « m'est impossible de passer sous silence, c'est que, dans la défi- « nition de la nationalité génevoise, il ne fait aucune mention de « l'élément principal qui la constitue, je parle du protestantisme. « Peu importe que Genève soit canton mixte ; un trait, j'ose le « dire, gravé au plus profond de notre caractère, c'est l'attache- « ment à notre Église ; et, si malheureusement les circonstances « le voulaient, on trouverait dans notre peuple, le vieux sang qui « coulait chez nos ancêtres persécutés (lisez persécuteurs !), pour « leur foi, (lisez pour leurs vacillantes et dangereuses opinions !) « Nous sommes canton mixte ! mais nous nous appelons, on nous « appelle encore *la Rome protestante !* Je le demande aux vrais « génevois. Notre pays arriverait au plus haut degré de dévelop- « pement industriel, littéraire, scientifique et commercial ; nous « possèderions dans toutes les parties de l'organisme social, les amé- « liorations les plus désirables, notre belle nature continuerait à « nous prodiguer tous ses sourires, si Genève devenait catholique, « serait-ce bien notre patrie ? La reconnaîtrions-nous encore ? « Non. Mais, après avoir offert inutilement le sacrifice de notre « vie et de notre fortune, il ne nous resterait plus qu'à gémir « sur les dernières ruines de sa nationalité, et aller cacher dans « une terre étrangère nos larmes et nos éternels regrets. A nos

l'Église, pour maintenir la triste séparation. Mais, de doctrine, il n'y en a plus ! de croyance fixe, plus ! l'Évangile n'est, pour la plupart, que l'histoire d'un homme habile ! ou bien un code de morale, que chacun peut suivre à sa manière ! c'est là tout ce qui reste de la *Réformation* du seizième siècle.

Ah ! frères séparés de Genève, jetez un regard sur cet aperçu rapide, que nous venons de tracer sur les combats et les victoires de l'Eglise, et cessez de la noircir, aux yeux de vos enfants ; cessez de l'appeler la Prostituée ou la Babylone. Si le doigt de Dieu n'était pas sur elle ; si l'assistance promise ne se réalisait pas constamment, en sa faveur, voyez donc vous-mêmes, et sous le regard de ce grand Dieu qui vous jugera, si elle aurait réellement pu triompher, depuis dix-neuf siècles, de tant d'erreurs et de tant d'attaques ! Voyez si tous ces Évêques, qui se sont rassemblés dans les conciles généraux, auraient pu toujours tomber d'accord, soutenir la même doctrine, et rester invinciblement unis au Pontife de Rome ! voyez s'il était possible que l'unité pût se maintenir au milieu de tant de vicissitudes et d'éléments de dissolution : ardeur des hérésiarques,

« yeux, et aux yeux du monde entier, le protestantisme est le « premier trait de notre nationalité. Comment expliquer chez « M. Pons une pareille omission ? »

Or, par protestantisme, vous venez de le voir, tout le prouve du reste, il ne faut nullement entendre une *croyance religieuse dogmatique ;* point ! l'unique symbole, c'est la haine au catholicisme, quand même !

avidité de la nouveauté, efforts des passions, abus introduits, discipline relâchée, ennemis intérieurs et extérieurs, tout s'armait contre l'Église! Le temps d'ailleurs ne suffit-il pas pour démolir tous les ouvrages humains? Et les choses que le temps ne peut détruire, peuvent-elles résister aux fougueuses et terribles passions des hommes? On a vu tous les royaumes, tous les empires, toutes les républiques du monde changer de maîtres, se mêler et se confondre; on a vu naître mille chartes, mille constitutions nouvelles, au sein des gouvernements; l'Eglise seule est restée immobile, impassible, au milieu des tempêtes révolutionnaires qui ont tout brisé à côté d'elle! l'Eglise seule a conservé sa même constitution, sa même hiérarchie, ses mêmes dogmes, sa même doctrine! point de concile œcuménique qui ait contredit un autre concile œcuménique; point de décision dogmatique, dans le concile de Trente, qui ne s'harmonise avec les décisions de tous les autres conciles généraux; point d'article de foi, cru maintenant, qui n'ait été cru dans tous les âges du christianisme, point de catéchisme approuvé par l'Eglise, qui ne soit en harmonie avec les catéchismes de tous les diocèses. Chose admirable! le catéchisme de la petite paroisse de Soral que j'ai l'honneur de diriger, se rapporte au catéchisme catholique enseigné à Rome, à Paris, à Turin, à Londres, à Vienne, à Madrid, et, à coup sûr, aux catéchismes de toutes les contrées de l'Univers, où se retrouve le culte catholique. Chose bien plus admirable en-

core! Tous les dogmes, tous les préceptes, répandus dans ce petit livre élémentaire, je les retrouve dispersés : 1° dans les écrits des saint Irénée, évêque de Lyon; des saint Clément, pape; des saint Ignace, évêque d'Antioche et disciple de saint Jean l'évangéliste; des saint Théophile, évêque du même siége : Pères illustres, qui touchaient tous aux temps apostoliques, et qui florissaient dans le premier et le deuxième siècle; 2° dans les écrits des Tertullien, des saint Hippolyte, des saint Grégoire, évêque de Néocésarée, et des saint Cyprien, évêque de Carthage, qui florissaient au troisième siècle; 3° dans les écrits des saint Athanase, des saint Cyrille, patriarche de Jérusalem, des saint Ephrem, diacre d'Edesse, des saint Ephrem, évêque de Salamine, des saint Basile, des saint Grégoire de Nazianze, des saint Grégoire, évêque de Nysse et des saint Ambroise, qui florissaient au quatrième siècle; 4° dans les écrits des saint Jérome, des saint Augustin, des saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, des saint Paulin, évêque de Nole, des Cassien, des saint Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne, des saint Léon, pape et docteur, qui florissaient au cinquième siècle de l'Eglise; 5° dans les écrits des saint Grégoire, évêque de Tours, des saint Grégoire pape, des saints Isidore de Séville et des Fulgence, qui florissaient au sixième siècle; 6° dans les écrits d'Eugène, évêque de Tolède, de saint Maxime, abbé, d'Agathon et de Léon II, papes, qui florissaient au septième siècle; 7° dans

les écrits des saint Jean Damascène, des sain-Paulin, patriarche d'Aquilée, des Alcuin, diacre de l'Eglise d'Yorck, qui florissaient au huitième siècle; 8° dans les écrits des Agobard, archevêque de Lyon, des Raban-Maur, archevêque de Mayence, des Pascase Ratberd, abbé de Corbie, qui florissaient au neuvième siècle; 9° dans les écrits des saint Odon, second abbé de Clugny, qui florissait dans le dixième siècle; 10° dans les écrits des saint Odilon, cinquième abbé de Clugny; des Fulbert, évêque de Chartres, des Pierre Damien, cardinal, des Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, qui florissaient dans le onzième siècle; 11° dans les écrits des saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, des saint Bernard, abbé de Clairvaux, des Hugues de Saint-Victor, des Yves, évêque de Chartres, qui florissaient dans le douxième siècle; dans les écrits des saint Tho-d'Aquin, des saint Bonaventure, évêque d'Albano et cardinal, qui florissaient au treizième siècle; dans les écrits des Gerson, chanoine et chancelier de l'église de Paris, des saint Antonin, archevêque de Florence, des Jean Duns Scot, qui florissaient dans le quatorzième et le quinzième siècle, et dans tous les canons des conciles généraux, depuis celui de Nicée jusqu'à celui de Trente, et dans toutes les liturgies, et dans tous les enseignements de Jésus-Christ et des apôtres.

Qui ne féliciterait donc pas la paroisse, qui m'est chère, et toutes celles qui portent le beau nom de catholique, de se trouver ainsi en communion de

foi, de croyance, de culte, de pratiques religieuses, avec tous les docteurs de l'Eglise, et les saints de tous les siècles, jusqu'à Jésus-Christ lui-même, auteur et consommateur de la foi!... Ces heureuses et nobles paroisses croient comme leur curé; le curé croit comme son Evêque; l'Evêque croit comme le Pape; et le Pape actuel croit comme tous les Papes jusqu'à saint Pierre! comme tous les conciles œcuméniques, jusqu'à celui de Nicée! jusqu'à celui de Jérusalem! comme tous les apôtres, qui enseignèrent et professèrent la même doctrine! et comme notre Seigneur Jésus-Christ, enfin, qui reste perpétuellement avec son Eglise : *Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles* (1)!

Hélas! le novateur croit quelquefois comme son ministre qui hésite, qui doute, *qui ne sait pas ce qu'il croit!* La théologie ne doit pas être *stationnaire*, lui dit-on : à ce compte, attendons! puisque la vérité peut se perfectionner, deux fois deux pourraient bien donner cinq demain, et cinq et demi, un peu plus tard!

Assez pour l'unité et l'apostolicité de l'Eglise et de la doctrine; arrivons maintenant à un autre caractère qui est la sainteté.

Les sectaires ne comptent aucun saint parmi eux. La branche ne fut pas plutôt séparée du tronc, qu'elle dessécha pour toujours. La *sainteté* ne doit-elle pas être, pourtant, tout aussi bien que l'*unité*,

(1) Matt., XXVIII, 20.

l'*apostolicité*, un caractère de la vraie Eglise? N'est-il pas dit que l'Epouse de Jésus-Christ sera *sans ride* et *sans tache?* Ne fut-elle pas établie, pour consommer le nombre des élus? Aussi, qu'on parcourt tous les âges du christianisme, et qu'on dise, si ce n'est pas ici surtout, où l'Eglise catholique triomphe! où l'Eglise catholique est belle de la beauté de Dieu même! *Sine maculâ, sine rugâ,* dit saint Paul.

Dans les trois premiers siècles, ce sont les Papes, les Evêques, les prêtres, les diacres, les vierges, les fidèles en masse, qui lui rendent témoignage par le martyre : huit millions de martyrs de tout âge et de tout sexe!

Dans les siècles postérieurs, dix millions de martyrs encore!

A l'époque de la révolution française, quarante mille prêtres martyrs ou confesseurs, dans la seule France!

Et, dans la Chine, dans la Cochinchine, dans toutes les Indes, qui pourrait compter le nombre des missionnaires, qui lui donnèrent leurs sueurs, leur sang et leur vie, jusqu'à ce jour?

Si ce n'est pas assez pour sa gloire, qu'on ajoute maintenant toutes les vertus de ses ordres religieux illustres, toutes les austérités de ses anachorètes, tout le dévouement de ses confesseurs, toute la générosité et toute la candeur de ses anges des cloîtres, des monastères et des maisons d'éducation!... cette longue liste, en un mot, de tous les saints, depuis dix-huit siècles, que les novateurs eux-mêmes sont

obligés de faire figurer dans leur calendrier, faute de rencontrer des saints partout ailleurs.

C'est trop déjà pour confondre l'obstination de toutes les sectes qui désertèrent les bannières de la sainte Eglise; toutefois, voici venir le témoignage solennel de Dieu lui-même, pendant tous les âges de sa durée : c'est-à-dire, le haut témoignage des miracles, qu'elle fit du temps des apôtres; le haut témoignage des miracles qu'elle fit par l'entremise de presque tous les martyrs des trois premiers siècles; le haut témoignage des miracles qu'elle ne cessa d'opérer ensuite par les saint Grégoire, les saint Martin de Tours, les saint Bernard, les saint Liguori....

Dans l'impuissance d'opérer des miracles, toutes les sectes hérétiques ne cessèrent de les accueillir par le rire amer..., mais, que peuvent des sarcasmes contre des faits? Depuis quand des railleries furent-elles des raisons péremptoires? et pour qui?

Eh! vraiment, est-ce sur des preuves si légères qu'on proclame, à Rome, les miracles dans les procès de canonisation? Les protestants qui se donnent la peine de lire, de méditer ces procès de canonisation, se convertissent! Est-ce sur des preuves puériles et frivoles, que furent reconnus, dans des temps très-rapprochés de nous, les miracles qui attestaient la sainteté des saint François Xavier, des saint Ignace de Loyola, des saint Vincent de Paule, des saint Charles Borromée, des saint François de Sales, des sainte Jeanne de Chantal, et, tout récem-

ment encore, de saint Labre, de saint Liguori et de saint François Jérôme ?

Les miracles, du reste, sont des faits!... surnaturels, à la vérité, mais qu'il est aussi aisé de voir, d'attester, et de démontrer, que tous les autres faits publics.

Quand le Sauveur du monde eut rendu la vue à l'aveugle-né, quand il eut ressuscité Lazare, quand il se fut ressuscité lui-même, il y eut là une série de faits surnaturels, mais que les yeux de l'homme virent tout aussi bien que le lever et le coucher diurne et phénoménal de l'astre splendide, qui verse chaque jour la lumière aux deux hémisphères.

Des faits publics, des faits attestés, publiés, garantis par le sang même d'une foule de témoins, qui assurent les avoir vus de leurs yeux, palpés de leurs mains, comment les renier sans folie (1) ?

(1) Je ne signale qu'un seul fait miraculeux qui, lui-même, a été l'objet d'un ouvrage intitulé : *la Religion chrétienne prouvée par un seul fait*. (Paris, 1829.) Je le relate en deux mots. Hunéric, roi des Vandales, fit trancher, à Typase, la langue à plusieurs catholiques qui proclamaient, haut, la divinité de Jésus-Christ contre les Ariens, entre autres, à Réparat, qui était sous-diacre. Or, tous de parler et d'exalter le nom adorable de Jésus, comme auparavant : *quomodò anteà loquebantur*, écrivait l'historien Victor, évêque de Vite. Lieu du miracle, poursuit l'historien : la place publique, à Typase, *in medio foro;* témoins : la province entière : *congregatâ omni provinciâ*. Année de miracle, 484.

Second témoignage historique non moins imposant, celui de *l'empereur Justinien*, qui écrit dans une constitution impériale, adressée au préfet Archélaüs : « Nous avons vu nous-même de ces hommes vénérables qui, ayant souffert l'amputation de la langue

Or, voilà pour les miracles opérés par le Christ et les apôtres; mais les miracles d'une foule de saints, n'eurent-ils pas le même éclat? la même publicité? et je dirai, vu les minutieuses précautions qu'on prend à Rome, dans tous les procès de canonisation, plus de garantie encore?

Partant, les miracles opérés à la toute-puissante prière des saints, comment les renier? les rejeter? les conspuer, comme le fait l'hérésie et l'incrédulité! Oui, comment les fouler aux pieds sans folie et sans blasphème!... puisqu'ils ne sont que des œuvres de Dieu, promises, prédites, prophétisées, par la bouche même de l'Homme-Dieu : *Opera quæ ego facio, et ipse faciet, et majora* (1).

§ 3. — Conclusion de tout le chapitre, résumé de toutes les preuves, et série de tous les témoignages qui déposent en faveur de l'Église catholique.

1° Témoignage de l'Ancien Testament. Daniel, Isaïe, David, Salomon, Tobie, tous les prophètes, chantèrent, célébrèrent à l'envi, le royaume éternel de Jésus-Christ : *Regnum tuum, regnum omnium sæculorum,* s'écriait le sublime roi-prophète! le royaume que le Dieu du ciel se suscitera, ne sera ni ébranlé, ni dissipé par les efforts réunis des hommes, s'écriait Daniel, à la vue de la sainte Eglise! Eh bien! où est-

jusqu'à la racine, faisaient le récit touchant des maux qu'ils avaient endurés. » *Codex Jnst.*, liv. I, t. 27, promulg. en 534.

(1) Saint Jean, XIV, 9.

il, dans cet univers, ce royaume qui brave le temps destructeur de tout ce qui est humain, et toutes les tempêtes révolutionnaires? ce royaume qui brave tout ce qui brise, ce qui disloque, ce qui anéantit les royaumes fondés, soutenus par la main débile des hommes, où est-il, si ce n'est pas le royaume impérissable de Jésus-Christ? Et, cet arbre prodigieux, dont les vastes et frais ombrages devaient abriter les peuples de toutes les tribus, de toutes les langues, où est-il, si ce n'est pas l'arbre majestueux de l'Eglise, dont le germe ne fut qu'un grain de sénevé, jeté à Jérusalem, mais dont les verts rameaux s'étendent maintenant d'un bout du monde à l'autre? Car, certes, nul royaume dans l'univers, si ce n'est l'Eglise catholique, qui puisse compter dix-neuf siècles d'existence! Et nul arbre, si ce n'est celui de la sainte Eglise catholique, qui ombrage et abrite tous les peuples du monde !

2° Témoignage du Nouveau Testament. Les quatre Evangélistes, les Actes des apôtres, toutes les Epîtres de saint Paul, de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Jude et de saint Jean, redisent trait pour trait, et dans mille passages cités, toute la divine organisation qui caractérise l'Eglise catholique, à savoir : *Magisterium*, la magistrature de ses pasteurs, qui sont revêtus du haut pouvoir des clefs, qui ouvrent et ferment le ciel, qui lient, délient et gouvernent, par mission divine, tout le peuple des fidèles : *Posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.*

Ministerium : Le ministère de ses pontifes et de

ses prêtres, qui baptisent, qui prêchent l'Evangile, qui remettent les péchés, qui sont les dispensateurs de tous les mystères de Dieu : « Prêchez l'Evangile à toute créature; baptisez tous les peuples; remettez ou retenez les péchés. »

Imperium : La juridiction universelle du successeur de Pierre, sur tous les fidèles, sur tous les prêtres, sur tous les Evêques du monde, c'est-à-dire, sa juridiction universelle, selon les termes mêmes du texte sacré, sur tous les agneaux et les brebis : *Pascite agnos meos, pascite oves meas.*

En outre, la translation du sacerdoce antique, dans le sacerdoce de la loi nouvelle : *Translato enim sacerdotio*, dit saint Paul. Sacerdoce immolant, sur toutes les plages de la terre, et depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, la *victime pure et sans tache*, chantée tant de siècles d'avance, par Malachie; la victime consacrée, immolée pour la première fois, dans la cène dernière, par le grand prêtre, selon l'ordre de Melchisédech, auquel furent associés tous les autres prêtres, par cette divine parole : *Hoc facite in meam commemorationem.*

Organisation de l'Eglise, qui est donc à l'état d'action, dans le corps enseignant, administrant et gouvernant, depuis dix-neuf siècles, ce qu'elle est dans la théorie sacrée, c'est-à-dire, dans une foule de textes, aussi clairs que précis. Et organisme qui ne se rencontre nulle part, dans les sectes séparées, puisque aucune ne présente les caractères de cette divine hiérarchie, ni les éléments de cette organi-

sation *une*, ni surtout, la succession immortelle du chef suprême qui, d'âge en âge, depuis Pierre, fait paître les agneaux et les brebis.

Témoignage de la doctrine, du culte, et de la morale de cette Eglise. Témoignage de la doctrine : le caractère essentiel de la vérité, en bonne philosophie, c'est sans doute de rester éternellement *une;* car, ce qui était divinement vrai hier, sera divinement vrai, dans cent ans encore.

Or, l'unité la plus rigoureuse, la plus complète, règne et règnera toujours dans l'enseignement dogmatique de cette Eglise.

Unité dans les sacrements, qu'elle reconnut constamment au nombre de sept; qu'elle défendit envers tous les hérésiarques, et par les textes scripturaires qui les appuient, et par les preuves traditionnelles, qui en font remonter l'institution divine jusqu'aux apôtres, jusqu'à Jésus-Christ.

Unité dans tous les autres points dogmatiques : en sorte que, tout ce que la sainte Eglise croit et enseigne dogmatiquement aujourd'hui de l'Eucharistie, du saint sacrifice de la messe, du purgatoire, du jugement dernier, du culte des saints, et de tous les autres dogmes, elle l'enseigna, elle le crut depuis les temps apostoliques. Les conciles généraux, les catéchismes de chaque diocèse, les livres liturgiques universellement consacrés, en fournissent la preuve la plus claire.

Unité dans la hiérarchie : c'est trop évident, puisque, depuis le pape saint Pierre et ses successeurs

immédiats, Lin, Clet, Anaclet et Clément, jusqu'à Grégoire XVI, glorieusement régnant, on vit constamment les membres dispersés du troupeau de Jésus, unis au chef suprême. *Unum ovile, unus pastor,* « Il n'y aura qu'un bercail et qu'un pasteur » avait dit le Sauveur au chef suprême de Rome, d'où partent les brefs apostoliques, les bulles, les institutions des Evêques, les confirmations des conciles généraux, et tout ce qui est de nature à rallier les brebis et les agneaux, en un seul corps, *unum ovile,* dans la foi, l'espérance et la charité de Jésus-Christ.

Inutile ici, sans doute, de rétablir le parallèle entre les doctrines des incrédules, des hérétiques, des schismatiques et la doctrine de l'Eglise. Seule, elle possède la robe sans couture du Sauveur, et toutes les sectes dissidentes ne possèdent que des lambeaux, que des opinions mobiles, vacillantes, contradictoires. Nous l'avons démontré, et les faits du reste, parlent assez haut.

Témoignage de son culte noble et sublime : — puisque, toutes les cérémonies de l'adorable sacrifice, toutes celles de la semaine sainte et de Noël, de Pâque, de l'Ascension, de la Fête-Dieu, du carême et de l'Avent, sont tout autant de prédications animées et sensibles de la passion, de la mort, de la résurrection, de la mission divine, des œuvres, des institutions, de la vie entière de Jésus-Christ.

Et les cérémonies funèbres, les honneurs rendus aux défunts, les cierges qui brûlent à l'entour d'un catafalque, cette croix qui est à la tête d'un convoi,

ce prêtre qui prie, qu'est-ce autre chose que la plus émouvante et la plus pathétique prédication du jugement de Dieu? que l'image la plus sensible de la vie future? en même temps qu'elles sont le baume de consolation le plus efficace, le seul efficace, dirai-je, pour les parents délaissés.

Les fêtes des martyrs, des confesseurs de la foi, des saints de tout âge et de tout sexe, que sont-elles sinon des encouragements continuels à la vertu, et des tableaux animés de tous les genres de sacrifice?

Les fêtes de Marie, surtout, que ne disent-elles pas de doux et de suave à la fille généreuse, qui a fait vœu de chasteté, et qui veut être pure et belle comme Marie?

Elles prêchent les fêtes de la sainte Vierge, bien mieux, bien plus éloquemment que toutes nos prédications, à nous qui n'avons de force et d'onction divine, que par les ardentes prières de Marie! Qu'elle soit éternellement glorifiée et bénie : *Benedicta tu in mulieribus!*

Témoignage de la morale. Morale vraiment divine, qui proclame la charité fraternelle dans la charité divine de Jésus-Christ : *Diligite invicem... sicut dilexit vos;* l'union sublime de tous les esprits et de tous les cœurs, dans l'unité de la foi : *Ut sint consummati in unum;* l'égalité de tous les hommes devant Dieu, par l'unité d'origine, de fin, de destination; le respect de tous les états, de toutes les conditions; la sainte harmonie qui doit régner, entre les riches et les pauvres, entre les sujets et les su-

périeurs, entre les domestiques et leurs maîtres, entre les enfants et les auteurs de leurs jours, entre l'époux et l'épouse : *Ut sint consummati in unum.*

Morale qui relève l'humilité dans les humiliations mêmes de Jésus-Christ : *Discite à me quia mitis sum et humilis corde*, et fait de cette vertu, si difficile et si inconnue des peuples païens et de la foule des incrédules, une vertu fondamentale, et plus nécessaire encore aux grands du monde, qu'aux classes inférieures : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. »

Morale qui fait un devoir si rigoureux de la chasteté, qu'elle condamne comme un crime, même le désir, même la pensée du mal, lorsque ce désir et cette pensée, sont volontaires : *Omnis qui viderit mulierem ad concupiscendam eam, jam mœchatus est eam in corde suo.*

Morale qui ne cesse de prêcher et d'inspirer toutes les vertus civiles, sociales, chrétiennes, comme des conditions de salut et de vie : pénitence et mortification, pour amortir les feux de la concupiscence; aumône, générosité, soin et visite des malades et des indigents, pour anéantir l'avarice, qui matérialise, si puissamment, le cœur de l'homme; nécessité et amour du travail, parce que rien de plus lâche, de plus mou, de plus vicieux que l'homme oisif, et pas de fardeau plus onéreux à la société et à la famille; justice et probité, car elle ne cesse de redire : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fût fait à vous-même. »

Et, à côté de cette morale de l'Eglise catholique, impossible, certes, de placer celle, par exemple, des prétendus réformateurs du seizième siècle..., eux, qui firent de l'homme une machine, qui renièrent sa liberté, son libre arbitre! qui le prédestinèrent au ciel ou à l'enfer, sans nul égard à ses œuvres! et qui prétendirent, (car, s'il le faut, qu'on relise Luther, Melanchton, Calvin...), que les *meilleures* n'étaient, ne pouvaient être que tout autant de péchés mortels!... Ni avec la morale si révoltante, si impure, des déistes, des athées du dix-huitième siècle, qui renièrent la possibilité de la vertu! excusèrent tous les désordres! divinisèrent toutes les passions d'ignominie!

On objecte qu'il y a dans les rangs des catholiques, de grands coupables aussi; et à ce titre, on demande si leur morale, leur religion, vaut mieux que celle des protestants, ou des philosophes rationalistes.

L'objection est spécieuse, mais la réponse est facile. Premièrement, on ne doit point qualifier de catholiques, ceux, hélas! qui n'en portent le beau nom que pour le déshonorer et le trahir; ceux qui ne font plus de pâques, n'observent plus la loi du dimanche, ne font plus acte de religion, quelconque, et ne se soumettent, en aucune façon, ni à l'Eglise, ni à leurs pasteurs respectifs. Car, un soldat, n'est-il pas traître et ennemi manifeste, dès qu'il a foulé aux pieds la discipline militaire, déserté son drapeau, méprisé et abandonné ses chefs?

Et, en second lieu, comment appeler catholiques,

tant d'infortunés déserteurs, qui, non-seulement n'obéissent plus, mais s'associent ouvertement aux plus chaleureux ennemis du catholicisme, pour le conspuer, le flétrir, le crucifier sur la croix sanglante où fut attaché, cloué, son divin fondateur?

Toutefois, il faut avouer aussi, pour être vrai, qu'il y a des catholiques fort scandaleux, fort criminels, qui font profession de croire, de pratiquer parfois... Mais vraiment, que peut-on conclure de là, contre la sainteté, l'efficacité, la puissance civilisatrice de notre morale, de notre culte, de notre religion? Par cette morale et ce culte, pense-t-on que Dieu a voulu renverser et détruire la liberté de l'homme? qui le dira? le Sauveur ne nous a-t-il pas prévenus que, même au sein des fidèles, il y aurait toujours de l'ivraie?

Il y a des catholiques très-scandaleux, très-coupables! Eh! oui, malheureusement. Mais, que n'avoue-t-on aussi, avec franchise, qu'il y a, en même temps, au sein du catholicisme et dans l'Église de Jésus-Christ, des saints, de très-grands saints, qui rendent le plus magnifique témoignage à la morale, par leur entière conformité à la morale; au culte, par leur empressement à y puiser la force et la vie; à la foi par tous les généreux sacrifices qu'ils font, chaque jour, à cette foi divine de l'Église?

Ainsi, justification complète de cette morale, de ce culte, de cette foi, de cette religion, puisqu'ils eurent la divine puissance d'enfanter des saints dans tous les âges. A cette Eglise seule, en effet, appar-

tiennent tous les héros de la thébaïde : les Antoine, les Paul ermite, les Hilarion; toutes les saintes vierges et les confesseurs : les Geneviève, les Agnès, les Agathe, les Scolastique, les Cécile, les Catherine de Sienne, les François Xavier, les Vincent de Paule, les François de Sales; tous les martyrs : dix-huit millions de martyrs à ce jour!

Justification complète de cette morale, de ce culte divin; puisque telle est leur puissance que, non-seulement ils produisent des saints, des martyrs, des héros, mais transforment, chose peut-être plus magnifique encore, l'ivraie impure en un pur et jaune froment! les loups en agneaux fidèles! les bêtes fauves et immondes, en brebis douces et dociles! les plus grands pécheurs, les plus éhontées pécheresses, les Madeleine, les Marie d'Egypte, les Augustin, en des pénitents illustres, en des saints admirables! *Mirabilis Deus in sanctis suis.*

Témoignage des saints Pères, des savants, des docteurs, des panégyristes, des prédicateurs, les plus distingués, dans chaque siècle de l'ère chrétienne.

Au second siècle, le grand Irénée, évêque de Lyon, écrit cinq livres pour la défense de cette Eglise, et la réfutation de toutes les sectes, qui s'en sont séparées.

Au troisième siècle, Tertullien écrit son immortel ouvrage des Prescriptions en sa faveur, et contre toutes les hérésies passées et futures.

Au quatrième siècle, saint Cyprien, évêque de

Carthage, prononce ces mémorables paroles en faveur de l'Eglise : « Celui qui n'a pas l'Eglise pour mère, ne saurait avoir Dieu pour père. »

A la fin du quatrième, l'éloquent Chrysostome s'écrie, avec d'autres Pères : « que hors de l'Eglise catholique, on peut avoir toutes choses, excepté le salut. »

Au cinquième et au quatrième siècles, les Augustin, dans son Epître 50e à Boniface, les Fulgence, dans son livre de la Foi, les Grégoire, au 14e livre des Morales, renchérissant encore sur tous les autres, s'écrient unanimement et dans les mêmes termes : « Hors de l'Eglise point de salut. » Mais, impossible de reproduire tant de témoignages, puisque les presses si fécondes de l'illustre abbé Migne, peuvent à peine les renfermer, les resserrer, dans le format compacte de trois cents énormes volumes!

A tous ces témoignages, si éclatants, viennent se joindre ceux des plus célèbres docteurs, prédicateurs, panégyristes de tous les âges. Nous en avons cité un grand nombre, et nous n'ajoutons ici que ceux des Gerdils, des Bergier, des Huet, des Massillon, des Bourdaloue; et, enfin, des Bossuet et des Fénélon, qui, dans leur saint enthousiasme pour l'Eglise catholique, laissent échapper ces belles et touchantes paroles de l'amour : « Que ma langue s'attache à mon palais, si je l'oublie! »

Témoignage des miracles : Jésus-Christ disait aux Juifs aveuglés : « si vous ne voulez pas croire à mon témoignage, croyez à celui de mes œuvres » : *Si mihi*

non vultis credere, credite operibus : Voyez! les aveugles voient, les muets parlent, les sourds entendent, les morts sortent du tombeau... *propter ipsa opera, credite* (1).

Et l'Eglise de s'écrier de même, en présence de l'incrédulité : Si mon témoignage ne peut vous suffire, croyez du moins aux œuvres qui se font dans mon sein, et que vos yeux voient, et que vos mains peuvent palper. Nierez-vous, par exemple, les miracles de saint Vincent de Paule, et de saint François Xavier? Nierez-vous cette promesse si solennelle de l'homme-Dieu : *Opera quæ ego facio, et ipse faciet, et majora* (2)?

Témoignage des faits. Qu'il est imposant le témoignage unanime de dix-huit conciles généraux, composés d'évêques de toutes les langues et de toutes les nations, et s'accordant tous, dans leurs luttes contre les hérésies, à exalter, à défendre la sainte Eglise : *Credo.... sanctam Ecclesiam catholicam*, s'écrient toutes ces voix réunies, au sein de ces illustres assemblées.

Témoignage d'un fait unique dans l'histoire du monde ; je veux dire le fait, si frappant, de la conservation, depuis dix-neuf siècles, et au milieu de tant d'orages et de tempêtes, de notre sainte et vénérable Église.

Les empires et les royaumes passent, disparais-

(1) Jean. 14.
(2) Jean. 12.

sent... l'Église reste debout, au milieu des ruines du monde !

Les dynasties succèdent aux dynasties, les trônes s'ébranlent, les sceptres se brisent, malgré les armées innombrables et la valeur des capitaines ; mais l'Église, sans armée, sans généraux, reste debout et inébranlable, sur le roc où elle fut assise !

Dans les trois premiers siècles, cette Église est cruellement persécutée par tous les Césars ; les Césars meurent, et l'Église reste debout !

Aux premières persécutions, succèdent les fureurs des Ariens, des Nestoriens, des Macédoniens, des Iconoclastes, des Pélagiens ; puis des Julien l'Apostat, avec des légions de Grecs perfides ; puis des Attila, à la tête de ses Huns, de ses Daces, et de ses Goths, s'appelant lui-même la terreur de l'univers et le fléau de Dieu ; puis des Scandinaves, des Lombards, des Sarrazins, des Slaves, des Hérules, des Quades et des Vandales ;... toutes ces sectes terribles disparaissent, tous ces peuples barbares s'éclipsent, les Julien et les Attila descendent eux-mêmes dans la tombe ; et l'Église reste impassible !

Voici Mahomet, au septième siècle ; avec lui se lèvent, contre l'Église, des nuées épaisses de musulmans, le sabre et le cimeterre au poing. On se rue, on se précipite sur Constantinople, sur Vienne, sur l'Italie... On menace l'Europe entière... Dieu souffle sur Mahomet, et l'Église poursuit sa marche glorieuse et triomphante !

D'autres ennemis viennent à leur tour ; les Albi-

geois, vers les douzième et treizième siècles; les Luthériens et le Calvinistes, vers le seizième, des armées de déistes, vers le dix-huitième... les autels sont abattus, les Eglises sont démolies, les pierres du sanctuaire sont dispersées, les ministres de la religion périssent en exil et sur les échafauds; le pape lui-même est enchaîné... On croirait que l'heure dernière de l'Eglise a sonné... Mais, chose toute divine! les vents et les tempêtes n'ont fait que chasser l'ivraie immonde, qui déshonorait le champ du Père de famille! Tout tourne à la gloire du Très-Haut! L'Eglise sort plus belle, plus radieuse encore du creuset sanglant de tant d'épreuves! « Les portes de l'enfer ne sauraient prévaloir contre elle! »

Or, après tant de miracles, tant de témoignages, comment ne pas nous écrier avec transport : « Le doigt de Dieu est ici; » *digitus Dei est hic*. Oui, vraiment, au milieu de tant de sectes, qui se disent chrétiennes, c'est bien l'Eglise catholique qui est l'unique épouse du Sauveur; oui, l'épouse immaculée, sans tache et sans rides, comme s'exprime le grand apôtre.

Mais est-ce tout? Et n'apercevons-nous pas une multitude de témoignages encore, tous d'une ravissante beauté, burinés en lettres d'or, imprimés en lettres de feu, sur chaque pierre de nos sanctuaires, sur chacune des institutions de cette divine Eglise... sur le marbre de nos autels, sur la porte de nos tabernacles, sur la table de communion, sur

les fonds sacrés du baptême, sur les tribunaux de la réconciliation, sur la chaire d'où tombe, chaque dimanche, chaque jour de fête, la parole évangélique, sur la terre même, froide et glacée de nos cimetières; bien plus, sur la nature des fonctions divines de chaque curé, de chaque évêque, de tous les pontifes de Rome, de tous les missionnaires, de tous les corps religieux, et, dans la noble et belle France, sur la générosité, sur le magnifique dévouement de toutes les admirables conférences de saint Vincent de Paule, sur l'œuvre de saint François Xavier, de saint François Régis, de l'immaculée Conception, des Crèches, des Orphelins de la Providence, des sociétés de Patronage, des sœurs de Saint-André, et de mille autres, car le sol français en est couvert, et l'immense capitale les multiplie, à mesure que se mutiplient et les besoins physiques et les besoins moraux, plus grands, plus lamentables encore, que les besoins physiques; or, ces hauts et puissants témoignages, ne sont-ce pas ceux d'une charité immense, universelle, toute divine, dont chacune des institutions ici esquissées, sont l'âme, le but, le terme final?

1° Charité divine imprimée en lettres de feu sur le marbre de nos autels, où, comme jadis, sur la croix sanglante de Golgotha, le Sauveur continue d'offrir, de présenter tout le sang de ses veines à son Père, pour la rédemption du monde: *Ecce venio!* où dans son amour, dans sa tendresse de médiateur, de rédempteur, il mêle, il unit, il con-

fond, toutes les prières de l'Eglise, de la sainte Vierge, des anges et des saints, toutes les supplications des fidèles, avec ses divines prières, pour qu'elles deviennent toutes saintes, par lui qui s'est fait notre adorateur, notre intercesseur, notre médiateur unique; et de là cette éternelle conclusion de toutes les oraisons de l'Eglise, chaque fois qu'un prêtre prie, chaque fois qu'un prêtre célèbre la sainte messe : *Per Dominum nostrum Jesum Christum.*

2° Charité divinement écrite sur la table de communion, et sur la porte de tous nos tabernacles, puisqu'à toute heure, le jour, la nuit, sans cesse, l'Eglise les ouvre, ces divins tabernacles, non-seulement pour nous conduire jusqu'à Dieu, mais pour nous le faire toucher, comme la femme de l'Evangile qui, elle, ne voulait qu'avoir le bonheur d'approcher sa main de la frange de sa robe; pour nous le faire recevoir, comme les douze apôtres, au jour heureux de la cène dernière, que Jésus avait tant désirée : *desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum;* comme les disciples chéris qui, les premiers, recueillirent ces divines paroles de la bouche du Sauveur : « Prenez et mangez, ceci est mon corps, qui « sera immolé pour vous; » « Prenez et buvez, ceci est la coupe de mon sang, qui sera répandu pour vous. »

Ah! Il n'y a qu'un cœur de séraphin qui puisse redire tout ce qu'il y a d'amour, dans la divine eucharistie que nous donne, que nous distribue la sainte Eglise, l'Eglise dépositaire de cet ordre de la

charité et de l'amour : « venez à moi, ô vous tous qui souffrez, qui languissez, qui périssez, et je vous soulagerai : « *venite ad me omnes qui laboratis, et onerati estis, et ego reficiam vos :* venez, car « si vous ne mangez la chair du fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous ne pouvez avoir la vie. »

Les effets suaves, divins, infinis de l'Eucharistie, Ah ! les voici surtout, dans ces paroles toutes célestes, qu'exhalait, naguères à Rome, un ange qui vient d'y mourir, à l'âge de vingt-deux ans :

« Patrie !.. c'est le lieu où l'on rêve, où l'on aime, où l'on voudrait être, après lequel on soupire ! La patrie ne peut être que le ciel ! c'est vous, mon Dieu ! Et s'il faut se choisir une patrie sur la terre, elle est dans vos églises, dans le lieu où l'on vous adore ; elle est dans la croix, qui rappelle vos souffrances pour nous ; elle est dans la prière, elle est dans le cœur qui désire votre amour ! Oh, oui, mon Dieu ! toute la terre m'est indifférente : je peux à peine voir combien vous l'avez faite belle.

« Quand on me montre une belle vue, mes yeux, malgré moi, se lèvent vers le ciel, toujours plus beau que tout ; et j'oublie d'admirer la terre. Oh ! j'aime à regarder le ciel, à le fixer, à m'en éblouir, à m'en épuiser les yeux ; je ne sais pas de chagrin dont ne me consolerait pas la vue du ciel ; le seul chagrin inconsolable est de vous offenser ; et même alors, je regarde le ciel ; car là seulement, je trouverai le pardon. Mon Dieu, soyez seul mon rêve, ma pensée, mon amour, ma patrie !... Mon Dieu,

que vous aviez bien dit que vous êtes la vie, et que vous la donnez à ceux qui la demandent! Hier, j'étais morte, puisque j'étais froide en priant, et que la vie sans la prière, est pire que la mort; j'ai été à vous, pour que vous me ranimiez; ce matin, au moment où le prêtre me donnait l'absolution, j'ai senti comme un feu qui entrait dans mon cœur si refroidi; votre grande grâce m'a rendu le sentiment de votre amour, que j'aime toujours sentir.

« J'ai pleuré, j'ai été heureuse, merci, oh mon Dieu! oh! que doit donc être l'amour des saints et des anges dans le ciel? puisque, déjà celui que j'éprouve, qui ne doit être que l'ombre, l'ombre de l'amour divin, me remplit, me brûle le cœur! et je sens que s'il durait toujours, comme dans les courts moments où vous me bénissez, je ne pourrais pas vivre. Je comprends comme cela que l'excès d'amour doit être la fin de tout. Quand on est arrivé à ce point, où rien ne distrait de la contemplation, de l'adoration, alors on est trop près de vous pour rester sur la terre. On est ange; il faut mourir. Voilà comme cela a été pour vos saints!... »

3° Charité divinement écrite sur les fonts sacrés du baptême, où nous reçûmes à la fois, et une nouvelle naissance : *nisi quis renatus fuerit;* et la qualité, et le caractère, et l'onction de roi, de chrétiens, de frères de Jésus-Christ, et d'enfants de Dieu : *qui nobis dedit filios Dei fieri.*

4° Charité divinement écrite sur tous les confessionnaux. Oh! que de prodiges de charité s'y accom-

plissent à toute heure : et là, d'abord, cessation et délivrance du cruel tourment des remords. Ce grand criminel, dont la vie entière, peut-être, n'avait été qu'un long tissu de désordres, de scandales... vient un jour se confesser, le trouble dans l'âme, et sur le point de se livrer à un éternel désespoir... Il rencontre un fidèle Ananie qui l'encourage, et qui lui montre les éternelles miséricordes du Seigneur... à ses pieds, comme aux pieds mêmes de Jésus-Christ, dont le prêtre n'est ici que l'organe et le mandataire, en vertu même de ces paroles : « Les péchés que vous remettrez sur la terre, seront remis dans les cieux, » aux pieds de ce prêtre, dis-je, il soulage entièrement son cœur, il dit tout, il accuse tout, et vide son âme entière... il pleure, il gémit, son pardon est certain, ce prêtre vénérable s'est empressé de lui dire : *ego te absolvo,* je vous absous, mon cher frère; maintenant ne péchez plus. Puis, voici le miracle visible de la charité; tout aussitôt, le calme s'est fait dans cette conscience agitée, et la douce et suave espérance lui a été complétement rendue. Saint Augustin, ce grand pécheur de l'Afrique, fut-il le même homme, lorsqu'une fois, il eut été se plonger dans la piscine sainte de la pénitence? Qu'on en juge, d'après le livre si touchant de ses confessions ! d'après les grands traits de sa vie épiscopale !

Et là, dans ce tribunal si décrié par quelques néo-philosophes du jour, voyez combien d'autres prodiges encore.

Deux époux se fuyaient, se heurtaient, se déchiraient, et, chose bien triste à dire, se mettaient tous les jours, et par des torrents d'injures, dans l'impossibilité de faire l'éducation chrétienne de leurs enfants. Mais, charitablement exhortés, pressés, sollicités par le vénérable curé de la paroisse, un jour, ils viennent se confesser tous deux. Ils revoient ces autels, qui furent témoins de leurs serments de fidélité, d'amour et de concorde; ils se retrouvent dans ce même confessional, aux pieds de ce même prêtre, qui avait été témoin des nobles sentiments qu'ils se juraient alors, et que l'Eglise consacrait, sanctionnait, de ses bénédictions divines... Ils sont émus; des larmes s'échappent de leurs yeux; ils frappent leur poitrine de douleur : *meâ culpâ, meâ maximâ culpâ*, s'écrient-ils en récitant le *Confiteor*... et le prêtre, profondément ému lui-même, se hâte de pardonner, au nom de Jésus-Christ : *ego te absolvo*. Tout est consommé. Voilà des enfants qui avaient perdu leur père, qui n'avaient plus de mère, qui étaient cent fois plus malheureux, cent fois plus abandonnés, que s'ils eussent été orphelins, qui, tout à coup, par la divine et charitable intervention d'un confesseur, retrouvent les auteurs de leurs jours, et voient renaître la paix, l'harmonie, le bonheur, toutes les joies de la famille!

C'est un jeune homme qui vient se confesser, c'est une jeune personne. L'un et l'autre trompaient la surveillance de leurs parents, fuyaient leurs regards, et, chose trop commune, en étaient venus à

détester la maison paternelle, à livrer leur cœur à des étrangers, à spolier, à dilapider un héritage qui ne leur appartenait point encore...

Les voilà, pressés qu'ils sont par une grâce puissante, entraînés dans le saint tribunal. Que se passe-t-il ? Ah ! des choses vraiment divines... A mesure qu'ils accusent, qu'ils avouent leurs longs égarements, ils découvrent, ils mesurent, avec effroi, l'abîme où ils s'enfonçaient... Ils s'effraient de l'opprobre éternel qu'ils allaient imprimer sur leur front et sur la maison paternelle elle-même : *surgam et ibo ad patrem,* s'écrient-ils enfin, avec le prodigue ; oui, mon père, nous voulons suivre, et dès ce jour, tous vos avis.— De ce pas, nous retournons à notre Dieu, et en même temps à notre père et à notre mère, que nous n'eussions jamais dû trahir, jamais abandonner : *surgam et ibo ad patrem.*

5° Charité divinement écrite sur les chaires sacrées de tous nos sanctuaires, puisque, dans elles, par elles, la mission même de Jésus-Christ et des Apôtres ne fait que se perpétuer ; car, que fait l'Église par l'organe de tous ses pontifes et de tous ses prêtres, si ce n'est de prêcher l'Évangile et de rechercher partout la brebis perdue d'Israël ?

6° Charité divinement écrite sur la terre même de tous nos cimetières. Hélas ! après bien des larmes, on oublie enfin ceux qui nous étaient les plus chers, un père, une mère, un époux, un fils... mais l'Eglise catholique, plus aimante que la meilleure de toutes les mères, n'oublie jamais, elle, ses enfants dé-

funts : tous les jours elle va bénir de nouveau leur dépouille, qu'elle dépose avec tant d'honneur dans la terre sainte ; tous les jours elle met dans la bouche du prêtre, de tous les prêtres, une prière pour eux au *Memento* des morts : *Memento Domine famulorum tuorum et famularum tuarum, qui nos præcesserunt cum signo fidei.*

7° Charité de l'Eglise, dans l'ardente sollicitude de chaque pasteur à la tête d'une paroisse : sollicitude pour l'instruction religieuse des enfants ; sollicitude pour n'en laisser mourir aucun sans baptême, sollicitude pour le temps de la première communion, pour l'époque du choix d'un état, pour le moment redoutable de la mort ; car le bon pasteur, il aime, il affectionne, il porte dans ses entrailles de père toutes ses ouailles, tous ses chers paroissiens, et, s'ils sont malades, il va les visiter; s'ils sont dans le chagrin, il va les consoler ; s'ils sont dans l'indigence, il mendie pour eux ; s'ils s'égarent, s'ils se perdent, il n'a de repos, nuit et jour, que lorsqu'il a pu les ramener dans le bercail : *unum ovile.*

8° Charité de l'Eglise, dans l'ardente sollicitude de chaque évêque à la tête d'un diocèse : sollicitude pour défendre tout le troupeau de l'invasion des mauvais livres, des mauvais journaux, des romans pernicieux, et de l'action si puissante et si délétère des mauvaises écoles et des mauvais professeurs ; sollicitude pour préparer aux fidèles, dans le séminaire, des prédicateurs, des docteurs, des curés, pieux, savants, dévoués à leurs ouailles à la vie et à

la mort ; sollicitude pour envoyer à chaque paroisse le curé, le vicaire, le prédicateur, le professeur, le régent, l'institutrice, que réclament les besoins divers : *posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.*

9° Charité de l'Eglise dans l'ardente sollicitude du pontife de Rome, à qui fut dévolue la suprême sollicitude de toutes les églises ; sollicitude pour envoyer des évêques dans chaque diocèse, et maintenir, de toutes parts, la triple chaîne apostolique de hiérarchie, de doctrine et de culte ; sollicitude pour envoyer des nonces apostoliques dans chaque royaume, et surveiller, par eux, le troupeau tout entier, fidèles et pasteurs ; sollicitude pour envoyer des vicaires apostoliques, des préfets apostoliques, des missionnaires, des catéchistes au delà des mers et dans toutes les contrées plongées encore dans l'idolâtrie. — puisque c'est à lui à rassembler, d'un pôle à l'autre, tous les peuples, toutes les nations, toutes les tribus dans la bergerie *une*, *unum ovile*, dont il reçut la garde suprême, et dont il fut fait le centre d'unité, à jamais : *super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.*

Charité de l'Eglise dans le dévouement de tous les corps religieux :

Les sœurs du Bon-Pasteur rassainissent l'âme et le corps de la fille tombée dans l'ignominie.

Les sœurs de Charité se donnent au pauvre, au malade, à l'enfant abandonné, à toutes les souffrances et à toutes les douleurs.

Les sœurs de la Providence vont à la recherche de tous les pauvres petits orphelins.

Les frères de Saint-Jean de Dieu pansent toutes les plaies, consolent toutes les douleurs.

Les frères des écoles chrétiennes instruisent, élèvent, ennoblissent des nuées d'enfants qui, sans leur dévouement héroïque, seraient devenus des hommes dangereux à la société, de très-mauvais pères de famille, et peut-être des assassins.

Les Jésuites, les Dominicains, les Lazaristes, les Capucins, une foule d'autres corps religieux, parcourent gratuitement les hameaux, les bourgs, et les villes, pour y semer la parole de Dieu, y convertir des pécheurs, y gagner, y enfanter partout des âmes à Jésus-Christ, et, en même temps, au bonheur de la vie présente et de la vie future : *Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ.*

Que tu es belle, ô sainte Eglise catholique! et qui ne te saluerait, avec un divin transport d'amour, comme la seule vraie Eglise!

Et sur quelle autre Eglise pourrions-nous donc reporter nos regards, puisque toi seule, peux te glorifier d'avoir reçu, conservé, et garanti de tout alliage, le dépôt sacré de toutes les vérités révélées! puisque, toi seule, peux nous montrer les titres augustes et solennels de ton institution divine! puisque, toi seule, comme un astre bienfaisant chargé de toujours éclairer et de toujours féconder la terre, peux te vanter, dans l'ordre moral, d'avoir constamment accompli cette double mission, depuis que cette parole fut tombée des lèvres de ton divin fonda-

teur : *Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ ; baptisantes omnes gentes.*

O sainte Eglise catholique ! tu es vraiment l'arche du salut, puisque, seule, durant le long cours des siècles, tu as pu conserver les paroles de la vie : *Ecclesiæ Dei vivi columna, et firmamentum veritatis.* Sans tes prédications célestes, sans ta vigilance de mère, sans tous les anathèmes de tes conciles, contre la foule des novateurs, des imposteurs, des traîtres, qui voulurent déchirer tes entrailles, ah ! depuis combien de siècles elle se serait enfuie de l'Europe, enfuie du monde entier, la vérité divine, dont tu as la garde sacrée !... Et, qu'il y a longtemps, déjà, que toutes les nations de la terre, tant de fois mêlées à la barbarie, seraient retombées dans la barbarie, étrangère à tes bienfaits, étrangère à l'Evangile !

O sainte Eglise catholique ! quelle suave consolation pour nous, tes chers enfants, pour nous, qui avons toujours sucé le lait de ta pure doctrine, pour nous qui avons toujours pu puiser dans les ineffables trésors, dont tu es gardienne, et libérale dispensatrice ! oh ! oui, quelle immense consolation !... Nous ne sommes point flottants, comme toutes ces sectes qui te quittèrent, à tout vent de doctrine ; nous croyons, nous, sans hésiter, sans l'ombre de nuage et de doute, et nous goûtons, dans les ravissantes harmonies de la foi, le double repos, la double quiétude, de l'intelligence et du cœur.

O sainte Eglise catholique ! puisse donc ma lan-

gue s'attacher à mon palais, plutôt que de cesser de redire, de publier, de chanter, que tu es, seule, la vraie Eglise de Jésus! Oui, par Jésus, et dans l'Église unique de Jésus, se retrouve pour moi, pour tous, la voie qui ramène à Dieu, la vérité, qui sauve l'intelligence humaine, la vie qui sauve l'homme tout entier : *ego sum via, veritas et vita.*

CHAPITRE V.

De l'éducation.

§ 1. — A qui elle appartient.

Depuis trois siècles, l'éducation se métamorphosa, et ne fut plus qu'un levier politique, ou *politico-religieux*, au sein de tous les Etats protestants.

Changeant complétement de nature, au lieu de s'appliquer à créer des enfants de Dieu, elle n'eût plus à cœur qu'à faire des enfants de la patrie; et au lieu de tendre à enfanter des chrétiens, elle ne s'appliqua plus qu'à lutter contre le catholicisme d'une part, et qu'à multiplier les sectateurs de tel ou tel hérésiarque, d'une autre part.

Aujourd'hui, tous les Etats protestants, sans exception, ne se servent de l'éducation encore, que comme moyen d'établir ou de consolider leur double nationalité politique et religieuse. Et une foule de gouvernements européens, débordés par le radicalisme protestant ou philosophique, se sont pris à exploiter le domaine de l'éducation dans les mêmes vues.

Ne voyant plus de Révélation, et plus d'Eglise,

divinement constituée pour l'enseignement, ils expulsèrent l'un et l'autre de l'école, tantôt ouvertement, tantôt d'une manière indirecte, à l'aide des méthodes éducatives, des maîtres et des livres choisis par eux. — Il en advint tous les vices et tous les maux que nous allons signaler avec conscience et franchise.

Puis, suivant de quel point de vue ils considérèrent les intérêts terrestres et matériels, qu'ils voulaient *seuls* atteindre, à l'aide de l'éducation, ils bâtirent, modifièrent, changèrent, tour à tour, mille systèmes éducatifs, pour les y adapter. Les uns se proposant, avant tout, d'obtenir des soldats et de fiers républicains, exigèrent que les garçons et les filles iraient la marche au pas, dans les écoles, et ne pourraient ni chiffrer, ni écrire, si ce n'est à l'aide d'évolutions militaires. D'autres, au contraire, n'estimant ici bas, que les progrès industriels, les mécaniques, les manufactures, le commerce, les sciences naturelles, firent de la science le seul vrai Dieu de l'éducation moderne, tandis que, pour les premiers, le Moloch, c'était la patrie! Mais tous, sous mille autres prétextes plus ou moins faux, prétendirent que ni les prêtres, ni les ordres religieux, ni même les catholiques, vrais et sincères, n'étaient plus capables de faire l'éducation du peuple !

Aux prêtres, aux religieux, on leur reprocha d'être impuissants à former des lettrés et des savants ; et c'étaient les corps religieux et les prêtres seuls, qui avaient formé le siècle de Louis XIV,

dont celui-ci et le siècle dernier sont à si grande distance !

On les accusa, on les accuse de ne pouvoir produire de grands orateurs ; et tous nos orateurs modernes de courir aux éloquentes prédications des Lacordaire et des Ravignan (1), pour se former ! Tous, de chercher des modèles d'éloquence et de littérature dans les Massillon, les Bourdaloue et les Bossuet, qui furent prêtres, et même Jésuites !

On disait, on dit que les prêtres et les ordres religieux ne peuvent point produire de bons citoyens, parce qu'ils ne relèvent pas immédiatement de l'Etat ; ni de bons pères de famille, parce qu'ils se sont voués au célibat. Double mensonge, de droit et de fait. De droit : « La piété est utile à tout,

(1) « Daignez, Messieurs, disait récemment à la tribune, le plus courageux défenseur de la religion en France, le comte de Montalembert, remarquer ce qui se passe autour de vous. La chaire chrétienne a toujours été une des gloires de la France, même sous le point de vue intellectuel et littéraire. Eh bien ! quel est le phénomène qu'elle nous présente aujourd'hui ? Deux hommes, rivaux par l'éloquence, mais profondément unis par leur affection réciproque, par le but de leurs travaux, par l'analogie des révolutions de leur vie; l'un dont la parole bondit comme un torrent impétueux, entraîne et terrasse, par des élans imprévus et invincibles ; l'autre qui, comme un fleuve majestueux, répand les flots de son éloquence, toujours harmonieuse et correcte ; l'un qui domine et ébranle par l'enthousiasme, portant jusqu'au fond des cœurs les plus rebelles, des éclairs de foi, d'humilité et d'amour ; l'autre qui persuade et émeut autant par le charme que par l'autorité de son langage, et qui redresse les intelligences en purifiant les âmes ; tous les deux, le dominicain et le jésuite, enchaînant successivement, d'année en année, au pied de la plus haute des tribunes, des milliers d'audi-

dit l'Ecriture sainte, et l'homme de bonne volonté, seul, est capable des grandes choses. » Or, cette double perfectibilité morale de l'homme, les prêtres, les corps religieux, les instituteurs et institutrices, véritablement catholiques, l'obtiennent infailliblement, à moins d'une résistance systématique de la part de l'enfant ou des parents; ils l'obtiennent parce que c'est Dieu qui agit lui-même par la puissance de cette religion qui, dans leur méthode, est le premier moteur éducatif.

Mais, parmi les matérialistes d'une école athée, trouvez un citoyen qui sache obéir au gouvernement, en présence du choc de ses intérêts personnels et de ses passions! Car, depuis quand les révolutions sont-elles en permanence? Et trouvez un fils, une fille, qui fassent le sacrifice de leur volonté à leurs parents, en matière de plaisirs? Produisez un père, une mère qui, dans certaines circonstances délicates, aient la force de rester fidèles à l'honneur et aux intérêts sacrés de la famille?

De fait : L'Eglise ne produit-elle pas ses millions de héros depuis dix-huit siècles? ses héros parmi les guerriers : les saint George, les saint Maurice,

teurs attentifs, charmés, surtout étonnés de s'y trouver, tous les deux rendant ainsi à la chaire française un éclat, une popularité et une gloire qu'elle n'avait pas connus depuis les jours de Massillon; eh bien, ces deux hommes, l'honneur de la France catholique, ces deux hommes dont je chercherais difficilement les rivaux et surtout les supérieurs à aucune autre tribune, soit politique, soit littéraire, ces deux hommes, vous... les déclarez incapables d'être maîtres d'études. »

la légion Thébaine, les Turenne, les maréchal de Villars, les ducs de Berwich, les Suisses au 10 août! ses héros parmi les grands politiques : les Charlemagne, les saint Bernard, les saint Louis! ses héros dans la magistrature, par une éternelle fidélité au serment; ses héros parmi les pères et mères, incapables de divorce, incapables de toutes les séparations scandaleuses, dont donnent si souvent le funeste exemple les sectateurs de l'hérésie et du matérialisme; ses héros parmi les jeunes gens : ce n'est jamais parmi eux que se rencontrent les révolutionnaires ou les enfants prodigues; ses héros parmi les domestiques et les serviteurs; car c'est là, seulement, que se retrouvent la vieille fidélité, et le sincère attachement de jadis. Assez, qu'on lise plutôt la vie des saints, et la vie des enfants des doctrines nouvelles.

Ces premières difficultés éclaircies, je réponds à la question proposée par ce dilemme.

Ou la révélation et l'Eglise de Jésus-Christ, sont les instruments éducatifs de tout homme venant au monde; et alors, l'éducation appartient essentiellement aux prêtres, ou aux catholiques laïques, sincères et instruits, que l'évêque d'un diocèse, de concert avec le gouvernement, pour la bonne harmonie, aura appelés au département de l'éducation;

Ou bien l'homme n'apparaît ici-bas, que pour des intérêts matériels;

Dans ce cas, il serait livré, corps et âme, au plus habile exploitant! Nous ne pensons pas que ce puisse

être la pensée d'aucun catholique, ni d'aucun gouvernement catholique. La première hypothèse est donc seule admissible, si l'on ne veut pas transporter complétement, dans le domaine de l'éducation, le naturalisme et le déisme des protestants, ou le matérialisme brutal des athées.

Cependant, comme certains myopes se retranchent sur les diverses branches de l'éducation, pour tout brouiller, et tout confondre, en demandant, avec une naïveté admirable, ce que la religion peut avoir affaire avec l'histoire, la philosophie, la physique, la grammaire, la médecine, la jurisprudence, nous nous efforcerons de dissiper leurs nuages, lorsqu'il sera question, dans la seconde partie, de la politique des gouvernements sur cette matière.

§ 2. — Importance et dangers de l'éducation dans nos temps modernes.

Une foule de passages scripturaires, que nous avons cités dans les discussions précédentes, et qu'il serait fastidieux de reproduire ici, s'associent à toutes les preuves d'expérience et de haute raison, pour dire l'immense obligation qui pèse sur les pasteurs de la sainte Eglise, sur les pères, les mères, les instituteurs, les institutrices, et sur tous ceux qui assument la responsabilité, si grande, d'élever la jeunesse, d'adopter, de choisir, franchement, un genre éducatif, instructif, pédagogique, qui fasse loyalement intervenir l'élément religieux en toutes choses et en tous : dans les méthodes, dans les livres, dans

les pratiques, dans la discipline, dans les exemples, surtout, et dans les maîtres.

Cela posé, nous disons que l'enseignement des doctrines révélées, confiées, données à l'Eglise catholique, exclusivement, est la base rigoureusement nécessaire de l'éducation tout entière.

Nous aurons plus d'une fois l'occasion, dans le cours de cet ouvrage, de formuler les hauts motifs de notre assertion. Toutefois, et d'après tout ce qui a été dit dans les chapitres qui précèdent, rien au monde, ce me semble, ne doit paraître plus rationnel, plus évident.

Aujourd'hui, hélas! on s'efforce, presque partout, de transformer les enfants, l'adolescence, toute la jeunesse des deux sexes, en des petits raisonneurs éhontés, en des philosophes sententieux et trancheurs.

On ne s'adresse qu'à l'intelligence, ou qu'à la mémoire; presque plus au cœur; presque plus à la puissance de l'autorité.

Or, ce ne fut là, en aucune façon, la méthode doctrinale de Jésus-Christ; ce n'est point la méthode éducative de l'Evangile.

Hoc fac et vives, disait le Sauveur du monde, à ce jeune homme qui, de la bouche divine, voulut savoir la route de salut.

« Faites cela et vous vivrez, » répètent, avec la même autorité, et l'Eglise, et tous les pasteurs de l'Eglise.

En est-il ainsi, au sein de la plupart des écoles,

qui affectent de ne plus relever de l'enseignement catholique?

Non certes, car tous de crier à l'ardente jeunesse : « Enfants des générations présentes, plus d'autorité divine dans la carrière de vos études et de votre éducation ! »

« Heureux enfants de nos temps modernes, d'indépendance et de liberté, lisez tout, examinez tout, jugez tout vous-mêmes, et gardez-vous, comme dans les temps d'une tyrannie toute sacerdotale, de croire sur parole, le curé de votre paroisse, l'évêque de votre diocèse, ou le religieux, la religieuse envoyés par eux, ou le régent et la régente, qui en relèveraient ! »

Tel est, en peu de mots, l'abîme sans fond, creusé pour l'enfance et pour la jeunesse de toutes les classes, dans presque toutes les écoles et les colléges, qui ont levé publiquement, ou d'une manière plus ou moins déguisée, l'étendard de la révolte contre les divins enseignements de l'Eglise catholique.

Ainsi, nécessité d'opter entre un enseignement sincèrement et exclusivement catholique, par les livres, les méthodes et les maîtres; ou bien, s'attendre à ne rencontrer plus que des incrédules, sur la face de la terre, et, partant, des armées de conspirateurs, de révolutionnaires, d'hommes et de femmes complétement et parfaitement démoralisés.

§ 3. — Nécessité d'un enseignement exclusivement catholique pour le bien moral de l'homme individuel, et le bien général des familles et de la société.

A l'aide d'un enseignement sincèrement catholique, les enfants auront le bonheur d'abord, et dès l'aurore de la vie, de connaître leur Créateur, de l'aimer et de le servir; partant, d'être éclairés, et de la manière la plus formelle et la plus explicite, sur leur fin en ce monde, et sur leur destination au delà du tombeau.

Or, c'était bien là, sans doute, le premier jalon de la vie à planter.

Ensuite, et par l'entremise toute puissante de cet enseignement divin, leur esprit, la plus belle portion d'eux-mêmes, sera préservé de toute doctrine fallacieuse, des doutes funestes, de l'incrédulité ou de l'indifférence, mère de tous les désordres.

Par lui, leur imagination, si incandescente à l'âge des passions, saura se faire jour, à travers tous les rêves mensongers, et au milieu de toutes les illusions séduisantes.

Par lui, et lui seul, leur cœur, si tendre, si facile à se laisser enlever alors, sera fixé : c'est-à-dire qu'il ne s'enflammera pas, pour des chimères, pour des fantômes ; c'est-à-dire qu'il ne se livrera pas à de stériles désirs, à des amours désordonnés, à des amères et scandaleuses déceptions ; ce cœur, instruit à l'école de la religion, aura appris, de bonne heure en effet, que c'est Dieu seul qui donne le bonheur,

Dieu seul qui rassasie l'âme, Dieu seul, par conséquent, qu'il faut aimer au-dessus de tout, par-dessus tout : *diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, ex totâ mente tuâ.*

Et par lui, enfin, toutes les actions, tous les projets de l'enfance, de la jeunesse, de l'âge viril, de tous les âges, étant inspirés, dirigés, commandés, aux sources pures des vérités révélées, leurs actes et leurs projets ne seront plus que des actes et des pensées de sainteté et de justice.

Pères et mères, quelle est donc précieuse, pour vos chers enfants, cette Révélation divine, donnée, confiée à l'Église catholique, et par elle, distribuée à tous en nourriture et en breuvage!

Ah ! sans les suaves et divins enseignements de ses dogmes et de sa morale, sans toute la puissance et l'efficacité pratique de son culte, quelle triste apparition ils feraient sur cette terre, ces petits nourrissons, que vous affectionnez si tendrement! Le désordre de leur conduite ne suivrait-il pas, infailliblement le désordre de leurs pensées? Les tristes restes du péché originel n'iraient-ils pas toujours en se développant? Cette effrayante inclination au mal, que tout homme apporte en venant au monde, ne creuserait-elle pas, sans cesse, des abîmes sous leurs pas?

Après avoir fait le malheur de leur famille, la honte et l'opprobre de leurs parents, ne feraient-ils pas aussi le malheur et l'opprobre de la société? Toutes les annales des peuples, tous les siècles, ne crient-ils pas ce que peut l'homme sans principes et

sans frein? s'il le faut, pour satisfaire et rassasier ses passions, ne devient-il pas assassin, empoisonneur, corrupteur, fourbe, voleur, faussaire, révolutionnaire ? Y a-t-il, sous le ciel, un crime capable de le faire frémir ? Y a-t-il une atrocité, trop noire, pour son cœur insatiable de désordres? Ne peut-il pas devenir le tyran, le bourreau même des auteurs de ses jours, même de sa société la plus intime? Les exemples déplorables et effrayants d'homicides, de parricides, de fratricides, d'infanticides, de suicides (1), sont-ils si rares, depuis que l'éducation est devenue toute matérielle ? depuis qu'on a cru que c'était assez d'apprendre aux enfants à lire, chiffrer, écrire, quelques arts d'agréments, quelques connaissances de physique, d'astronomie, d'histoire?

Eh! qu'a-t-on vu et que voit-on encore, sur presque toutes les plages de l'Europe, depuis que l'éducation fut enserrée dans les mesquines proportions des intérêts matériels? Dès lors, que sont devenues les mœurs publiques? Qu'est devenue l'antique bonne foi? Pourquoi faut-il prendre tant de mesures de sécurité dans le commerce et dans les affaires? Pourquoi est-il si difficile et si rare de retrouver de la probité et de la justice dans le monde? Pourquoi les journaux ne font-ils autre chose que de parler d'attentats nouveaux, de crimes inouis,

(1) Ma plume se refuse à dire le nombre effrayant de ceux commis en France dans le courant des années 1837 et suivantes : voir les journaux.

de révoltes, de révolutions? Mais, pour verser des larmes amères, n'arrêtons nos regards que sur l'intéressante jeunesse. Hélas! qui pourrait peindre l'état d'insubordination, de pédanterie, d'immoralité, de matérialisme parfait, d'une foule de jeunes imberbes, qui effrayent les villes et les campagnes, épouvantent les tribunaux et les gouvernements? Un meilleur avenir semble s'annoncer, je l'avoue, mais, vraiment, pourra-t-il se réaliser sans une réforme complète, et dans l'éducation de l'homme et dans l'éducation de la femme? réforme dans les méthodes, qui n'exercent que la mémoire et presque nullement l'esprit et le cœur; réforme dans les livres plutôt païens que religieux; réforme dans les instituteurs et institutrices, lorsqu'ils ne prêchent point d'exemple, et lorsqu'ils ne se dévouent pas à tout réduire *en pratique;* réforme dans presque tous les principes d'enseignement consacrés par divers États et une multitude de professeurs.

§ 4. — Vices principaux des méthodes et des principes d'éducation.

La religion révélée, la religion du Christ, devant tenir le premier rang dans l'éducation, je dis :

1° Vice intolérable de ces écoles où l'enfant n'apprendra pas, par-dessus tout et avant tout, à connaître, à aimer et à servir son Dieu.

2° Vice intolérable de ces écoles où les enfants pourront s'apercevoir que la religion est la chose la plus négligée, et le sacerdoce de Jésus-Christ, l'état

le plus haï, le plus baffoué, et le plus suspecté de tous les états.

3° Vice intolérable de ces écoles, où la dissipation serait comme consacrée par des méthodes fausses, plus propres à distraire qu'à faire réfléchir; la religion ne pouvant s'allier au tumulte, évidemment, et la religion ne pouvant être goûtée et comprise, qu'au milieu du calme et à l'aide d'un recueillement religieux.

Hélas! n'est-ce pas la dissipation qui fait le malheur de tous les âges de la vie? La dissipation qui est la cause funeste que personne ne rentre dans son cœur, comme dit le Prophète (1) : *Desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde.*

4° Vice intolérable de ces écoles qui, par la méthode, la discipline, les livres consacrés, ne tendraient pas à faire constamment aimer et pratiquer la religion.

5° Vice intolérable de ces écoles, qui paraîtraient confondre plusieurs religions, comme également vraies, comme également bonnes (2), comme également divines et propres à conduire l'homme à sa fin; ce qui est manifestement absurde; mais ce qui aura aussi pour résultat de jeter l'homme dans une

(1) Jérémie, XII, 11.

(2) Plus tard nous verrons l'explication de la maxime: « hors de l'Église point de salut; » ou de cette vérité de l'Évangile: « celui qui croira sera sauvé; celui qui ne croira pas sera condamné. » Saint Marc, XVI, 16.

parfaite indifférence en matière de religion, ou dans un égal mépris des unes et des autres.

6° Vice intolérable de ces écoles où l'on n'enseignerait que le doute ou le scepticisme (1).

(1) Le 4 février 1846, l'*Univers*, dans une admirable analyse de l'admirable discours de l'illustre et honorable Guizot, signalait, avec nous, quelques-uns de ces vices intolérables de l'éducation moderne.

Le ministre célèbre a confessé en face de la France : « que les enfants appartiennent à la famille avant d'appartenir à l'État; qu'en France (et ceci s'applique trop bien aux institutions gouvernementales d'instruction publique en Suisse), l'université... avait tous les vices du gouvernement absolu » ; que, dans son régime et son organisme, il y avait « excès de despotisme, qu'elle blessait les droits des familles et ne tenait pas compte des croyances religieuses. »

Dans le canton de Genève, la loi est plus déguisée; elle consacre des comités locaux, elle laisse deux prêtres dans la commission d'instruction publique, elle souffre que le curé respectif soit membre du comité local; telle est la sagesse et l'habileté de la loi; mais, en réalité, la religion ne tient dans les écoles publiques qu'un rang obscur, subalterne et fort triste; et ni les deux prêtres de la commission, ni les curés, ni les pères de famille, n'ont de droits positifs, efficaces, reconnus dans la réalité. La loi a eu soin de consacrer leur présence matérielle, mais elle s'est empressée d'annuler leur présence morale et efficace. Ce qui produit, ce qui multiplie tous les vices que nous signalons avec loyauté et franchise.

Ici, nous savons ce que les hommes du pouvoir se hâtent de répondre à nos justes réclamations : « vous voudriez donc arracher l'enseignement public à l'État ?»

Qu'il nous soit permis de leur dire, à notre tour, par la bouche d'un grand évêque, dont nous empruntons les énergiques paroles:

Et vous, Messieurs, « vous voulez (donc) disposer souverainement, dans toutes les écoles, de toutes les doctrines, quand « vous-mêmes n'avez pas de doctrines ni religieuse ni morale? « Alors, nous qui avons des doctrines révélées, nous qui vous di-

7° Vice intolérable de ces écoles, où les ministres de la religion paraîtraient n'avoir qu'une influence secondaire ou de pure convenance : Ce qui dirait aux jeunes gens, bien plus haut qu'on ne pense,

« sons que vous êtes incompétents, et que votre monopole est in-
« juste, absurde, impie, — nous vous repoussons comme nous vous
« repousserions du tabernacle, si, de vos mains profanes, vous vou-
« liez y saisir le Saint des saints pour en disposer à votre gré ; parce
« que le Verbe de Dieu est tout aussi adorable pour nous quand il
« est transmis par la parole, que lorsqu'il est distribué sous les es-
« pèces mystérieuses. » (Mgr. Parisis, Liberté de l'Eglise, troisième examen, p. 62).

Nous ajoutons :

O hommes du pouvoir ! ou vous êtes rationalistes, éclectiques, matérialistes, sceptiques, indifférents..... et vous prétendez traduire en actes, en lois, en règlements, vos systèmes divers, dans tout le domaine de l'éducation publique. Mais alors, voyez ce que vont devenir tous les enfants des catholiques, qui fréquentent vos écoles ! Voyez dans quel abîme d'anxiété et de douleur vous placez un prêtre, un évêque, qui ont charge d'âmes ! et un père et une mère, qui ont souci du sort éternel des enfants de leur sein ! Ou bien, vous êtes protestants, et vous avez la pensée d'effacer les fortes impressions du catholicisme, en faisant disparaître de l'école livres et usages pieux ; d'insinuer peu à peu vos préjugés, vos erreurs, vos opinions, vos mœurs, par l'action puissante des méthodes, des livres et de l'influence civile ; d'inoculer, tout au moins, des sentiments de tolérance religieuse, par l'action des maîtres, des comités et autres gouvernants.....

Or, dans chacune de ces hypothèses, voyez si vous ne vous adjugez pas la part énorme du lion, dans l'affaire capitale de l'enseignement ; et si les catholiques n'ont pas lieu de réclamer et de trembler pour l'avenir, si les réclamations sont impuissantes !

Mais, lorsque l'Etat, laissant là tous les systèmes de philosophisme ou d'hérésie, daignera considérer l'Eglise à son véritable point de vue, c'est-à-dire, comme l'organe divin, seul et unique de la vérité qui doit illuminer tout homme venant au monde, — oh ! alors, il

que la religion aussi, n'est là que comme un être secondaire et peu utile.

8° Vice intolérable de ces écoles où ne serait pas senti et consacré ce principe : l'*éducation ne s'improvise pas* : elle n'est sage, elle n'est bonne, elle n'est durable qu'autant qu'il y a pratique et longue habitude. L'expérience ne le dit-elle pas? Qu'importe qu'on apprenne la lecture, l'écriture, l'arithmétique dans six mois, si, après la révolution de trois ans de non-usage, tout est déjà effacé, tout a disparu? Et ce qui est vrai ici pour la lecture ou pour l'écriture, ne l'est-il pas infinement plus pour la religion?

9° Vice intolérable de ces écoles, où l'esprit de subordination et d'abnégation ne sera pas inspiré par tous les moyens possibles, un des premiers penchants de l'homme étant de dominer.

10° Vice intolérable de ces écoles qui, par leurs principes, leur organisation et leur discipline, tendraient à inspirer un esprit d'orgueil et d'indépendance; et ainsi, à faire naître des ressentiments, des haines, de noires jalousies, des révoltes... Ah! vice intolérable ! ah! malheur affreux pour les familles, pour l'Eglise, pour les gouvernements, pour le repos et le bonheur de toute la société ! quand, par

lui sera doux, à l'Eglise, de s'entendre cordialement avec l'Etat! — de s'entendre avec toute la magistrature, avec les princes, avec les républiques, avec tous les gouvernements ; c'est bien le vœu le plus cher de tout le clergé, qui est aussi dévoué à l'Etat, aussi patriotique, pour le moins, que ses redoutables adversaires.

des leçons pratiques, on apprend à la jeunesse à méconnaître la vertu d'obéissance ; quand, par des méthodes désastreuses, on va jusqu'à transformer chaque enfant en un petit magister, ou en un petit seigneur suzerain des siècles barbares ! Que deviendront des enfants ainsi élevés ? Respecteront-ils les ordres de leur père, de leur mère, de leurs magistrats? et, dans les camps, de leurs chefs, de leur capitaine? Accoutumés eux-mêmes à commander, dès leur tendre jeunesse, se résoudront-ils bien à obéir, lorsqu'ils auront plus d'orgueil encore, et mille fois plus de prétentions ? Se résoudront-ils à obéir, lorsqu'il faudra sacrifice, abnégation, dévouement ?

Sans doute les résultats seront moins déplorables chez les catholiques, à cause des prodigieux efforts de messieurs les régents (1), à cause de leur habileté à rendre moins funeste une arme fort dangereuse, à cause de l'esprit de foi, à cause de la religion ; mais, hélas! quels seront-ils parmi ceux, dont les croyances religieuses sont déjà livrées à la disposition et au libre arbitre de chaque individu ?

Et parlerais-je de ces écoles où aurait lieu le mélange des deux sexes ? Que pourrais-je dire puisque le spectacle seul de ce mélange révolte! puisque toutes les âmes honnêtes, catholiques et protestants, s'étonnent de le voir encore quelque part ! Là où il est toléré, là où on le veut, croit-on à l'existence du péché originel? ou plutôt croit-on qu'il faut s'opposer à ses ravages? Croit-on que la vertu est tout,

(1) Dans le canton de Genève.

et qu'il faut la sauver quoiqu'il en coûte ? Un intérêt matériel peut-il balancer une aussi grave inconvenance, ou plutôt une aussi grande calamité? La plume tombe des mains! Partout on crie qu'il n'y a plus d'enfants, plus de simplicité, plus d'innocence; et on ne frémit pas d'attiser le feu de ce vaste incendie !

L'enfance, dit-on, se précipite dans ses fougueux désirs : l'enfance est avide de licence autant et plus encore que l'âge mûr : l'enfance ne connaît aucune loi, et à peine la loi de la honte et de la pudeur. Et voilà qu'on lui fournit mille moyens de désordre et mille occasions corruptrices! Et voilà qu'on détruit et qu'on rend impossible la belle modestie, sauvegarde de l'honneur du sexe! Et voilà que, par la nature des choses, on met en jeu la première et la plus désastreuse des passions! N'est-ce pas là comme consacrer en principe des sources évidentes d'immoralité?

Pauvres enfants! comme vous apprendrez bien à connaître, à aimer et à servir votre Dieu!

Pères et mères! quel air de candeur, quel air de modestie et d'innocence vous verrez briller sur le front de vos filles élevées *militairement*, avec les garçons? Que de grâce il y aura dans leur allure et leurs manières!

Après une éducation si appropriée à leur destinée dans le monde, correspondant si bien avec les besoins des familles, elles auront très-incontestablement la plus grande facilité, pour manier l'aiguille et le fu-

seau, soigner le linge, diriger un ménage, tenir tout en ordre! accoutumées de bonne heure à tous ces petits détails domestiques, comment y seraient-elles étrangères, lorsque le moment sera venu?

Sous tous les rapports, on aura formé d'excellentes mères de famille, de parfaites épouses? Les époux, à coup sûr, auront les prémices des affections de leurs épouses? Vraiment, c'est par trop mépriser les femmes que de les élever de cette façon! c'est par trop se jouer de leur honneur, de leur dignité, de leur caractère, de leur destinée! Ainsi que bien d'autres, nous en sommes pénétrés d'amertume, et, quoique monseigneur Fénélon ait déjà beaucoup dit sur l'importance de l'éducation des femmes, nous croyons qu'il sera très-utile de traiter ce sujet sous un nouveau point de vue, et selon les besoins du temps. Puisse le Seigneur seconder nos efforts et récompenser, par un heureux succès, nos bonnes intentions!

Pères et mères! Vous êtes après l'Église, les premiers instituteurs de vos enfants : à vous donc le soin de graver, dès le berceau, les vérités révélées dans leur cœur. A vous la sollicitude de les mettre en communication, le plus tôt possible, avec l'Église de Jésus-Christ, chargée du dépôt de la Révélation et de l'interprétation de la parole révélée. A vous, le soin de vous faire remplacer, par de bons instituteurs, des instituteurs approuvés par l'Église, si vous-mêmes ne pouvez remplir les devoirs sacrés de l'amour paternel. A vous, à choisir des écoles chrétiennes où l'étude de la religion tienne le premier

rang parmi toutes les autres études (1); des écoles où la foi, la moralité, soient à l'abri de la contagion du siècle; des écoles, où tous les livres soient orthodoxes

« (1). L'homme appartient à deux sociétés, la société religieuse « et la société civile. Le principe de celle-ci se trouve dans celle-là, « parce qu'il faut remonter plus haut que l'homme pour décou- « vrir la raison du pouvoir et des devoirs. Il faut donc que « l'homme soit formé à la fois par ces deux sociétés et pour ces « deux sociétés ; tel est le but de l'éducation. Et comme la vie de « l'homme n'est qu'un composé d'habitudes, il est nécessaire de « lui donner des habitudes d'esprit, c'est-à-dire, des croyances so- « ciales; des habitudes de cœur, c'est-à-dire, des sentiments so- « ciaux; des habitudes d'actions sociales ou de devoirs, c'est-à- « dire, des vertus. Voilà tout l'homme, parce que voilà toute la « société.

« Toute autre instruction, fût-elle la plus étendue et la plus par- « faite dans son genre, n'est pas une instruction sociale ; car il n'y « a de société qu'entre les êtres intelligents, et tous les liens so- « ciaux sont relatifs à l'intelligence. Les besoins du corps rappro- « chent quelquefois, divisent le plus souvent, mais n'unissent ja- « mais ; et c'est ce qui fait qu'il n'y a point de vraie société entre « les animaux. Or, apprendre aux enfants à lire, écrire, chiffrer, « pour qu'ils pourvoient plus aisément, à l'aide de ces connaissan- « ces, aux besoins du corps, et exclure tout autre enseignement, « ce n'est pas donner à l'enfant une éducation sociale, c'est le con- « sidérer comme un simple animal, d'une espèce supérieure, si « l'on veut; mais enfin on a tout fait pour lui, comme pour la « brute, quand on lui a donné le moyen de satisfaire aux besoins « du corps, de le nourrir, de le vêtir, en un mot, de le conserver: « système contre nature, et qui, par cela même qu'il ne considère « que le corps, tend à la destruction de la société, et à la destruc- « tion de l'homme ; car *l'homme ne vit pas seulement de pain*, « dit l'auteur de l'homme et le suprême législateur de la société.

« Je viens de peindre les anciennes et les nouvelles écoles, les « écoles chrétiennes et les écoles d'enseignement mutuel. Qu'est-ce « en effet qu'une école chrétienne? Une petite société organisée « sur le modèle de la grande, une société de préparation. L'intel-

et capables de former le cœur et l'esprit; des écoles où les maîtres, les professeurs, les institutrices, soient recommandables par leur crainte de Dieu,

« ligence, le cœur, le corps même, y sont formés aux habitudes « sociales, et à la première de toutes, l'obéissance : obéissance à « Dieu et à ses ministres dans l'ordre spirituel ; obéissance au pou- « voir de cette petite société, à ses lois, à sa police, à cause de « Dieu : obéissance à la destinée même de l'homme par la néces- « sité du travail. En sortant de cette école, l'enfant ne trouve pas « dans le monde d'autres devoirs. Sa vie entière est déterminée « par ses premières habitudes ; et je m'étonne qu'on reproche aux « frères leur méthode *lente et laborieuse,* c'est-à-dire précisément « ce qui en fait l'excellence ; car toutes les habitudes, et surtout « celle de l'ordre, se forment *lentement ;* et l'habitude du travail, « qu'on ne peut guère acquérir, ce me semble, que par des mé- « thodes *laborieuses,* est un des plus grands dons que la société « puisse faire à l'homme.

« L'homme ainsi élevé, a des lumières, puisqu'il connaît tou- « tes les vérités nécessaires. Il sait d'où il vient, où il doit tendre, « et comment il peut arriver ; ce que le savant ne sait pas toujours. « Que lui faut-il de plus ? du bonheur ? Mais le bonheur n'est que « la constante habitude de l'ordre ; et cette habitude, on a pris « soin de la lui faire contracter. On n'est pas heureux par les dé- « sirs, mais par les devoirs qui apprennent à en triompher, et finis- « sent par les empêcher même de naître.

« Dans le cours de cette éducation, l'enfant, outre le nécessaire, « a reçu encore l'utile, il a acquis des connaissances élémentaires ; « on lui a mis entre les mains un instrument dont il usera pour « son bien-être et l'avantage de la société, parce qu'on a d'abord « réglé les passions qui, seules, en abusent. Et néanmoins, dans la « crainte qu'elles ne le laissent égarer, une sage politique con- « seille de ne distribuer qu'avec réserve cet instrument dangereux, « ces armes terribles de l'esprit, quelquefois si fatales aux peu- « ples.

« A cette éducation vraiment sociale, on a tenté récemment de « substituer une éducation bien différente, et contre laquelle le « bon sens public s'est aussitôt soulevé. Ce n'était pas sans mo-

leur foi, leurs bons principes, leur conduite exemplaire; des écoles, des pensionnats, des colléges loués et encouragés par vos pasteurs, chargés, par mission

« tif, car la méthode de Lancaster n'est qu'une application de l'a-
« vilissante définition de l'homme par Saint-Lambert. *L'homme est*
« *une masse organisée, qui reçoit l'esprit de tout ce qui l'envi-*
« *ronne et de ses besoins.* On y soumet le corps et l'esprit même à
« une sorte de mécanisme uniforme, dont quelques bonnes gens
« sont émerveillés, parce qu'enfin cela se voit, et qu'il ne faut pour
« cela que des yeux. Il en résulte peut-être une circulation plus
« rapide des signes, mais nul exercice de la pensée. Même sous ce
« rapport très-secondaire, l'enseignement mutuel n'offre donc au-
« cun avantage réel. Il n'est qu'une conséquence d'instinct du ma-
« térialisme qui se remarque aujourd'hui partout, dans l'éducation
« comme dans la philosophie, dans les lois comme dans les mœurs.
« On se hâte, parce que tout va finir. L'homme s'arrange pour un
« provisoire de quelques années, la société pour un provisoire
« quelquefois plus court encore.

« Un des principes du système nouveau est de ne prescrire à
« l'enfant aucune croyance. Par respect pour sa raison, on s'abs-
« tient de s'occuper d'elle : on lui abandonne le soin de se for-
« mer elle-même, à l'aide des instruments qu'on fournit à l'en-
« fant. Au lieu de déposer la vérité dans son intelligence, de lui
« donner l'habitude de croire, on lui procure les moyens de cher-
« cher, où? dans les livres. Mais qui déterminera le choix qu'il
« doit faire? souvent le hasard, plus souvent encore les passions.
« On se figure aisément ce qui peut résulter de là, dans un temps
« surtout où les livres séditieux, impies, obscènes, colportés à des-
« sein jusque dans les chaumières, y sont donnés plutôt que ven-
« dus. Et qu'est-ce d'ailleurs que lire un livre? C'est, ou obéir à
« la raison de celui qui l'a écrit, ou combattre contre elle. Or, dans
« ce combat qui sera vainqueur ordinairement? C'est ainsi que les
« peuples perdent leur liberté, et même leur existence, en se lais-
« sant asservir par la raison de quelques hommes égarés ou per-
« vertis.

« Obéir au pouvoir légitime, voilà tout l'ordre religieux, social,
« domestique. Prend-on, dans les nouvelles écoles, l'habitude de

divine, de surveiller la foi et les mœurs ; de prêcher la saine doctrine, et de préserver tout le troupeau des loups ravisseurs; et, parmi tous les pensionnats, parmi tous les colléges, ceux, surtout, que dirige, avec tant de succès, de gloire et d'honneur, cette précieuse compagnie qui, depuis 300 ans, s'immole

« cette obéissance? Loin de là, on y dénature complétement la no-
« tion même du pouvoir, en remettant à l'enfance le commande-
« ment, et en rendant l'autorité aussi mobile que les vanités de
« trois cents marmots, qui, du régime auquel on les soumet, doi-
« vent conclure que le pouvoir n'est qu'une supériorité d'esprit,
« et qu'il appartient de droit au plus habile.

« On veut les élever pour la société, on le dit du moins ; et on
« prétend qu'il faut faire de l'éducation un amusement. Quelle pi-
« tié ! Je voudrais bien qu'on m'apprît ce qu'il y a de si amusant
« dans la vie humaine, toute composée de devoirs pénibles auxquels
« on doit se plier malgré les passions; et, ce qu'il y a de si sage à
« accoutumer l'enfance à s'amuser, ou plutôt à se jouer de tout, de
« l'autorité comme de l'obéissance, et de l'étude comme des
« devoirs..... »

« Mais, comme on n'a pu ou osé faire de la religion un amuse-
« ment, on l'a bannie de cette éducation... (Voici les propres pa-
« roles du rapport fait en 1817, à la soicété établie à Londres pour
« la propagation des écoles d'enseignement mutuel) : les nations
« étrangères préfèrent notre méthode, non-seulement parce qu'elle
« est plus efficace et plus économique qu'aucune autre, mais en-
« core parce qu'en inculquant les principes de la plus pure morale,
« tirés de la source sacrée des Écritures, on ne prescrit aucune
« croyance, on ne tente de faire aucun prosélyte, et on laisse les cons-
« ciences libres de toutes chaînes. (Report of the Bristishand Foreign
« school society to the general meeting, may 1817, with an appen-
« dix, p. 19. London, 1817).

« Et cependant on nous parle de morale, d'une morale indé-
« pendante de la foi ! Qui s'attendait à voir renouveler cette même
« absurdité ?... » (Mélanges religieux et philosophiques par M. de la Mennais. p. 372).

pour la jeunesse; et, parmi toutes les petites écoles, celles que font fleurir les vénérables frères de la doctrine chrétienne; et, parmi toutes les institutrices, celles qui sont séparées du monde, celles qui n'agissent pour aucun motif d'intérêt, celles qui se dévouent, qui se sacrifient!

Régents, instituteurs, institutrices des écoles chrétiennes! à quelles nobles et intéressantes fonctions vous êtes appelés! et quel grand dévoûment, et quelle abondante charité, elles vous commandent chaque jour! Que de moyens à prendre, que d'occasions à saisir, pour déposer, peu à peu, les vérités révélées dans des esprits encore si distraits et si légers! Que de moyens à prendre et d'occasions à saisir, pour plier tant de cœurs, si avides de licence, aux préceptes austères de la morale de Jésus! Que de moyens à prendre, que d'occasions à saisir pour réprimer mille passions naissantes : jalousie, haine, orgueil, colère, volupté, insubordination..... Quel zèle, quelle vigilance pour tout voir, tout surveiller : les manières, les propos, les signes, les petits écrits, certaines représentations qu'on fait secrètement circuler, tous les moyens incalculables que des enfants, malins et espiègles, inventent pour se perdre, et pour perdre les autres! Quel malheur! si, sous vos yeux, la brebis galeuse pouvait impunément répandre et communiquer son venin? Que ce serait peu, et, bien plus, combien ce serait funeste, si vous vous borniez à ne donner que des leçons de lecture ou de calcul! Qu'auriez-vous fait pour le bonheur

de vos semblables ? Est-on plus sage lorsqu'on sait lire et chiffrer ? lorsqu'on sait la physique, ou les mathématiques ? Est-on plus probe, plus honnête, plus intègre ? Hélas ! souvent plus rempli d'orgueil; plus exercé à la duplicité et à la fourberie !

Régents, instituteurs, institutrices, faites donc tout pour former le cœur des enfants confiés à vos soins.

Faites tout pour que la religion soit honorée, connue, aimée, respectée.

Faites tout pour que ces chers enfants, espérance de l'avenir, mettent constamment leur conduite en harmonie avec la Religion de Jésus qui, seule, peut les conduire à leur fin, à savoir : « connaître, aimer et servir Dieu; connaître et remplir tous leurs devoirs envers leurs semblables, et, par ce moyen, obtenir un éternel bonheur. »

S'il nous était donné de faire entendre notre faible voix aux gouvernements, nous leur dirions, nous leur crierions de se ressouvenir que c'est la Religion seule, qui fait les sujets fidèles, les citoyens dévoués; la Religion seule, qui enfante la justice et la paix. Que peut la force humaine ? Que peut l'homme contre l'homme ? Jusqu'où ne se précipiteront pas des passions violentes, lorsqu'elles n'apercevront aucun frein ? Et quel autre frein plus puissant que celui qu'impose la Religion !

Prêtres du Seigneur ! plus l'éducation des enfants semble vous échapper, plus vous devez faire d'efforts pour la ressaisir, tout au moins, pour la diriger. Ne s'agit-il pas toujours de prêcher l'Évangile à toute

créature? et à tous les peuples? Ne s'agit-il pas toujours de gagner des âmes à Jésus-Christ? Ne s'agit-il pas toujours d'écarter et de combattre les faux prophètes? Ne s'agit-il pas toujours de courir sus après la quatre-vingt-dix-neuvième brebis? Ne sagit-il par toujours d'être bon pasteur! et le bon pasteur redoute-t-il la peine! Le bon pasteur ne perd-il pas la vie quand il le faut?

Prêtres du Seigneur! surveillez la foi, surveillez les mœurs, surveillez les écoles, surveillez les livres. Que faisons-nous sur cette terre, si nous ne remplissons pas des devoirs si importants! Si nous nous laissons écraser par les obstacles! Comment, alors, oserons-nous dire que nous sommes successeurs des Apôtres, successeurs des Martyrs, des Confesseurs et de tant de saints Prêtres, qui, dans tous les âges, illustrèrent l'Église de Jésus-Christ par leur héroïque courage?

Prêtres du Seigneur! soyons doux, humbles, patients, pleins de charité et d'égards; mais crions en même temps: *non licet,* « il n'est pas permis! » toutes les fois qu'on voudrait nous forcer de faire alliance avec Bélial; toutes les fois qu'on voudrait nous forcer à perdre de vue que nous sommes les défenseurs nés de la foi, des mœurs de nos chers paroissiens : ils sont confiés à notre houlette; comment les abandonnerions-nous?

Un jour viendra que le Seigneur nous demandera un compte rigoureux de leurs âmes; comment les abandonnerions-nous?

Nulle voix, excepté la nôtre, ne s'élèvera jamais pour défendre leurs plus chers intérêts; comment les abandonnerions-nous?

Non jamais; nous sommes tout à eux; nous sommes pères et ils sont notre famille: leurs enfants sont nos enfants, leurs âmes sont nos âmes, leur salut est notre salut. Le capitaine meurt avec ses soldats et pour ses soldats: le pasteur meurt avec les siens et pour les siens; tel le divin Maître, tels tous les Apôtres; tels plus de soixante mille prêtres, à l'époque de la révolution française!

§ 5. — Coup d'œil sur les écoles primaires de Lancaster.

Plus d'une fois, ainsi qu'on l'aura sans doute remarqué, nous avons fait allusion aux écoles primaires de la création Lancaster. Or, condamnerons-nous sans réserve, sans restriction, la méthode anglaise, implantée dans nos contrées? N'a-t-elle rien, absolument rien d'utile et qu'on puisse retenir? Serait-il impossible, en la modifiant, de lui enlever un peu de ce qu'elle a de nuisible, de funeste? Ne pourrait-on pas y faire intervenir davantage les maîtres? Ne pourrait-on pas y rendre à la Religion tous ses droits et toute sa divine influence? Consacrée et protégée dans ma patrie, et comptant peu qu'on pense à lui en substituer une meilleure, il nous serait doux de rencontrer quelques bons côtés; il nous serait doux de découvrir quelques voies à des améliorations:

Que pourrait-on retenir ?

Que faudrait-il supprimer ?

Que faudrait-il ajouter ?

Je renferme tout l'examen que je vais aborder, dans ces trois questions; mais, bien entendu, que je suppose avant tout, et par-dessus tout, un bon régent. Que pourrait la plus parfaite méthode d'enseignement entre les mains d'un homme irréligieux, immoral, lâche, indifférent, peu instruit ? et une méthode vitieuse, mauvaise, ne deviendrait-elle pas cent fois pire dans cette triste hypothèse ? Ce premier point établi, j'estime qu'on pourrait retenir :

1° L'ordre que la méthode de Lancaster établit ; tout étant réglé et fixé d'avance, invariablement.

2° Tout ce qui se fait par signes et unanimement, ce qui aide puissamment le maître, ce qui favorise beaucoup le silence, ce qui fixe considérablement l'attention des enfants.

3° La variété d'exercices. Les enfants se délassent ainsi de la fatigue d'une leçon, en passant à une autre.

4° Le moyen d'occuper tous les enfants à la fois ; ainsi point d'intervalles inutiles ; point de temps perdu.

5° Force étant de conserver, dans notre hypothèse, le fond de la méthode, retenir même le système monitorial, mais avec d'importantes modifications :

1. Changer de but : Vouloir que chaque enfant commande et obéisse, indistinctement, c'est détruire dans leur esprit l'idée d'autorité et de mérite. C'est

les pénétrer tous du désir et de la manie de commander sans motif raisonnable, et, de plus, c'est avilir l'obéissance, et en dénaturer la notion.

2. Diminuer considérablement le nombre des moniteurs. Cet office sera alors plus estimé, plus remarqué, et pourra devenir, par les soins de monsieur le régent, un mobile, pour inspirer la vertu, la faire pratiquer, aimer, estimer; car, incontestablement, une bonne méthode doit fournir les moyens, si elle n'est pas athée, antichrétienne, insociale, de mettre en pratique tous les actes de la religion, toutes les vertus chrétiennes, morales et sociales; comme aussi, elle doit réduire en pratique, par des exemples multipliés, chaque principe de grammaire, d'arithmétique... faute de cela, éducation mécanique et matérielle; et qu'importe une éducation de ce genre pour le bonheur de l'enfant et pour le bonheur de la société ?

3. N'accorder la fonction de moniteur, qu'à ceux qui, visiblement, seront plus appliqués à tous leurs devoirs; à ceux qui seront plus soumis, plus respecteux envers leur maître; à ceux qui se montreront plus religieux; à ceux qui seront plus réguliers aux offices de l'Église; à ceux qui se distingueront par leur modestie dans la maison de Dieu; à ceux qui l'emporteront sur tous les autres par leur zèle à étudier les leçons du catéchisme; à ceux qui se sont fait remarquer par leur politesse, leurs bonnes manières, et le nombre des bonnes notes.

4. Environner cette petite charge d'une grande

considération : il en résultera que les enfants ne verront le vrai mérite que dans la vertu, et, alors, ils seront poussés à la conquérir, plus encore que tout le reste.

5. Charger les moniteurs de surveiller, hors de l'école, la conduite de ceux qui fréquentent l'école, et de donner une liste, un jour désigné dans la semaine, pour révéler les fautes gravement répréhensibles : vols, maraudes, blasphêmes, batailles, jets de pierres, immodesties, incivilités graves.

6. Charger les moniteurs de rassembler, par un moyen convenu, les enfants de chaque village et de les conduire à l'école deux à deux : de suite, après l'école, de reprendre leur petite division, pour la reconduire dans les villages respectifs. On sentira combien ce serait éviter d'inconvénients.

Et supprimer 1° ce qui est tumultueux, propre à dissiper, à distraire, à étourdir ; telle que la marche bruyante et au pas militaire ; telle que la pose bruyante des mains sur papier, sur ardoise : je dis bruyante, car l'acte simultanée pourrait très-bien se conserver.

Supprimer 2° le nombre, beaucoup trop multiplié, de classifications, pour diminuer le nombre des moniteurs, pour diminuer la confusion par tant de cercles, et de lectures à la fois, afin que le maître puisse facilement tout voir, tout entendre, et présider à tout.

Supprimer 3° la lecture au cercle des trois premières divisions, et la remplacer par l'excellente

manière des frères de la doctrine chrétienne : les autres divisions écriraient pendant ce temps-là.

Supprimer 4°, la récitation du catéchisme au cercle, et ne confier cette importante leçon qu'à monsieur le régent.

Ajouter 1°, une fois chaque semaine, à la fin de la leçon du catéchisme, une lecture de Vie de saints faite par monsieur le régent, dans la petite estrade, pour faire comprendre aux enfants à quelles sublimes vertus conduit la doctrine qu'ils viennent d'étudier, et à quelle haute félicité; il saisirait aussi ce moment pour donner d'utiles admonitions.

Ajouter 2° un règlement religieux et obligatoire, qui enjoindrait à messieurs les instituteurs de conduire : I. tous les élèves à la sainte messe, une ou deux fois par semaine; II. les jours de fêtes et de dimanche, après les avoir rassemblés à l'école et fait l'appel nominal; III. à confesse, tous les deux ou trois mois, pour le plus tard, et lorsque les enfants n'auraient pas encore fait leur première communion; IV. à tenir un registre de notes bonnes et mauvaises, dont copie serait remise à monsieur le curé une fois par mois, portée précisément, par les élèves qui mériteraient éloge, encouragement, ou correction, admonition; portée aussi, dans certains cas, à monsieur le maire lorsqu'il y aurait un délit grave : vol, maraude, bataille.

Ajouter 3° une leçon de politesse et de civilité, une fois par semaine : obliger tous les élèves à mettre en pratique les règles données; et, à la fin de l'an-

née, donner un prix à celui qui aurait le plus de bonnes notes, à cet égard.

Ajouter 4°, un examen solennel de catéchisme, comme il en existe un de lecture et d'écriture, fait par monsieur le curé, en présence des autres examinateurs, et, un examen de prières pour les petits enfants. On sait que la jeunesse aussi n'est portée à estimer les choses, que d'après l'importance qu'on leur donne.

Comme on le voit, la Religion pourrait alors exercer toute sa divine influence dans l'école; et la méthode, étant ainsi toute pénétrée de cet esprit religieux, l'esprit et le cœur des enfants seraient tout à la fois éclairés, améliorés, transformés, et presque irrésistiblement, lorsque, d'une autre part, tous les livres seraient chrétiens et bien choisis, et que les parents seconderaient la méthode et les maîtres, par leur conduite exemplaire et leur vigilance. Alors, quel bonheur pour les familles! quel bonheur pour la société !

§ 5. — Importance du choix des maîtres.

Si les livres, les méthodes, les règlements disciplinaires exercent, à leur manière, une influence prodigieuse et immense, dans le haut domaine de l'éducation primaire et supérieure, que dirons-nous, d'assez énergique, sur la puissante influence des maîtres, en bien comme en mal?

« *Magister dixit, causa finita est*, » disaient les anciens.

Mais cet adage ne fut-il pas vrai dans tous les siècles, et chez tous les peuples?

Il fut un temps où les célèbres Broussais et Cabanis professèrent le matérialisme. Eh bien, la foule des élèves ne s'est-elle pas attachée aveuglément à la trace des professeurs? Combien, parmi eux, restèrent croyants?

L'illustre Michelet, a publiquement professé, dans ses leçons si excentriques, qu'il détestait de tout son cœur et les jésuites et le catholicisme; eh bien, quel élève a pu échapper aux préjugés et à la haine immense du professeur célèbre? Qu'on dise si les démonstrations récentes, à la cour de Sorbonne et dans les rues, n'étaient pas la traduction pratique et solennelle de l'adage latin : « Nous, élèves du « collége de France, nous ne jurons que par no- « tre professeur Michelet, et en dépit du ministère! »

Donc, en thèse générale, les élèves deviennent incrédules, si les maîtres sont incrédules; croyants, si les maîtres sont croyants, et quels que soient l'art ou la science qu'ils professent, serait-ce la médecine, l'histoire, le grec ou le latin : car voilà les faits! Et les exceptions rares et très-clairsemées qu'il y aurait à faire, ne font que confirmer plus hautement le principe.

Cela étant, il faut reconnaître trois choses :

1° Que le salut de la société, ou son imminente dissolution, que le bonheur ou le malheur des parents, que la paix ou la perpétuelle perturbation de l'État, que la gloire ou l'opprobre de l'Église, que la

moralité ou l'irrémédiable débauche des étudiants, dépendent, en majeure partie, du choix des maîtres.

2° Que la science littéraire, philosophique, médicale, astronomique, législative, quoique infiniment désirable, ne doit jamais, *seule*, déterminer le choix des maîtres.

3° Que, puisqu'il est non-seulement possible, mais certain, qu'on peut mêler et qu'on mêle en effet à toute espèce de leçons, scientifiques et littéraires, des enseignements qui empoisonnent des générations entières, il faut faire un choix de *croyants*, un choix de catholiques, si on veut obtenir des catholiques; un choix de protestants, si c'est des protestants qu'on désire; un choix de schismatiques, si c'est la religion de Nicolas ou de défunt Guillaume qu'on veut mettre en honneur. Mais, faire élection de *radicaux*, de rationalistes, d'indifférents ou d'athées, c'est tout perdre et de fond en comble; des démagogues mécontents, enthousiastes et sans principes religieux ou politiques, quelconques, comment, certes, donneraient-ils des amis, des défenseurs, des citoyens fidèles à l'État, à la patrie? et comment formeraient-ils des pères de famille honnêtes? et des époux fidèles, bons et vertueux ? Oh! l'état social actuel, dans les campagnes, plus encore que dans les villes, et dans les royaumes voisins, comme dans toute la Suisse, ne suffirait-il pas pour décider, au fond de la conscience de tous, si, pour enseigner, même les sciences humaines, même le

grec et le latin, il ne faut pas être religieux avant tout, par-dessus tout?

Hélas! dans peut-être plus de cinq mille paroisses d'un beau et vaste royaume, les hommes, les jeunes gens, les pères de famille, qui devraient donner le bon exemple, ne vont plus à la messe, ne font plus de pâques, ne sanctifient plus le dimanche, ne croient plus ni au ciel, ni à l'enfer, et meurent sans sacrements... Pourquoi? Eh! c'est que la jeunesse eut, de temps immémorial, au sein de ces infortunées communes, des maîtres *esprits-forts*, qui se riaient de tout cela, et, bien loin de relever, par quelques points et en quelque manière, de leur pasteur, lui faisaient une satirique et implacable opposition.

En Suisse, des cantons autrefois pieux, et éminemment catholiques, étalent, aujourd'hui, l'effrayant spectacle de toutes les divisions intérieures, d'individu à individu, de famille à famille, et les scènes réitérées de toutes les extravagances du radicalisme et du saint-simonisme; pourquoi? Eh! demandez quels professeurs, quels régents, envahissent, depuis quelque temps, les écoles et les colléges!

Le choix des maîtres, c'est presque tout; car, voyez avec quelle ardeur les radicaux et les protestants se coalisent pour expulser les jésuites de la Suisse.

Voyez quelle frayeur pour les rationalistes du canton de Genève, que l'inauguration du collége catholique d'Onex! voyez que d'efforts réunis pour tuer ce pauvre petit collége, dont on expulse, par haute délibération, les prêtres étrangers! voyez

enfin, pour plus grande démonstration de l'importance de ce choix professoral, voyez la conduite si habile, si une, si admirable de la Rome protestante, lors de l'invasion de son territoire par Napoléon. Concentrant tous les débris de la république dans le collége, dans l'académie, dans la caisse économique, qui était destinée à les alimenter, les protestants de Genève, sauvent et leur collége et leur académie, en dépit de l'université impériale, et continuent de nommer les professeurs et les régents, comme ils continuent de choisir tous les livres, et toutes les méthodes éducatives. Quel exemple pour tous les catholiques!

Mais inutile d'insister; oui, le choix des maîtres (et il en est de même du choix des maîtresses pour les écoles de filles, dont nous allons nous occuper) décide de l'avenir religieux des nations, quelles que soient les sciences professées par l'instituteur ou le professeur.

Or, à qui doit être dévolu un choix aussi important?

Est-ce, pour les paroisses rurales à l'officier civil? mais, s'il n'a ni religion, ni mœurs, ou bien, s'il est protestant, et que la paroisse soit catholique? Non, il ne peut venir en tête de personne de livrer tout l'avenir d'une population, à l'ignorance, aux caprices, au mauvais vouloir d'un seul homme.

Est-ce à une réunion de savants? Nous l'avons dit, la science seule ne saurait être la chose première, en matière d'éducation.

Est-ce au gouvernement seul? Eh! certes, s'il est protestant, et qu'il s'agisse de nommer des maîtres et maîtresses catholiques! se rencontra-t-il jamais des juges pour abandonner aux parties intéressées le soin de se juger et de s'administrer, dans leur propre cause, et aux frais et dépens de la partie adverse?

Est-ce au gouvernement seul? Mais s'il ne professe aucune religion, et s'il ne voit, lui, que la science? Dans cette hypothèse encore où est la garantie du salut des élèves? de la confiance des parents? de l'espoir de la société? et de la sollicitude de l'Église?

Maintenant la question est résolue.

Si l'État est protestant, il aura des écoles et des colléges, siens.

Si l'État est rationaliste, il aura aussi des écoles et des colléges de ses opinions et de ses principes. Et si l'un et l'autre ont des catholiques ressortissants, la liberté, qui est le domaine inaliénable de tous, tranche toute difficulté. Il faut que les uns et les autres permettent également aux catholiques, sous peine d'encourir la double qualification de despotes et d'hommes de contradiction flagrante, d'avoir des maîtres, des écoles et des colléges, de leur création, de leur opinion, et de leur croyance.

Si l'État au contraire est catholique, nulle difficulté.

l'Église peut dire :

C'est à moi de connaître, par l'organe de mes

ayant-droit, les catholiques religieux, moraux, dignes de toute confiance.

C'est aux savants, délégués par l'Etat, d'apprécier les excellents rhéteurs, les physiciens parfaits, les célèbres philologues, ainsi de suite.

Donc, entendons-nous.

En dernière analyse, l'enseignement et le choix des maîtres ne peuvent pas plus être étrangers à l'Eglise, que la Révélation elle-même, qu'il s'agit de conserver, et de faire passer dans l'âme, la raison et la conscience des enfants.

CHAPITRE VI.

De l'éducation des filles en général, et surtout des filles du peuple.

§ 1. — Combien l'éducation des filles est négligée, mal conçue, mal dirigée.

En jetant nos regards sur les diverses positions sociales, nous voyons tout d'abord apparaître trois classes de jeunes personnes. Première classe : celles qui figurent dans la haute société, qui sont appelées à devenir les épouses des grands de la terre et à diriger, à conduire et surveiller un train de maison considérable.

Seconde classe : celles qui appartiennent à la bourgeoisie et sont dans le cas de s'allier à des négociants, à des artistes, à des hommes de professions libérales.

Troisième classe : les filles du peuple, qui épousent le laboureur, l'artisan, l'humble manœuvre.

Or, s'il est incontestable que l'éducation doit se graduer et se modifier, selon le rôle probable de la femme, il est évident aussi qu'il y a des points éducatifs essentiels, fondamentaux, de stricte et rigoureuse nécessité pour toutes les jeunes personnes, sans exception ; et ce sont les points, précisément,

que nous allons soumettre à un examen sévère, impartial, consciencieux, selon la mesure de nos forces et de notre expérience sur ce vaste et immense théâtre du monde.

Il n'entre pas dans notre plan de dire jusqu'à quel point il est convenable que les demoiselles, qui, un jour, doivent représenter dans un salon, se rencontrer souvent avec des sommités littéraires et scientifiques, et, devenues épouses, jeter les fondements de l'éducation de leurs fils, appelés eux-mêmes à se placer au sommet de l'échelle sociale, doivent étudier et cultiver les arts et les sciences.

Nous nous bornons à faire remarquer que les femmes *savantes, esprit fort, bel esprit,* sont les êtres les plus inutiles, et, trop souvent, les plus nuisibles à un époux, à des enfants, et à tous les intérêts moraux et matériels d'une maison opulente, par la raison bien simple que, plus elles se piquent de science, plus elles dédaignent les détails infiniment minutieux et infiniment importants, néanmoins, du gouvernement domestique. Malheur irréparable! car la femme doit être avant tout, par sa sagesse, sa vigilance, son activité, son tact exquis, sa douceur, sa vie laborieuse, son esprit d'ordre, la providence de toute une maison, et le secours, la consolation, l'exemple, le modèle et l'encouragement de tous. Mais si, loin de là, elle se prend à jouer l'homme de cabinet, ou bien, à parader successivement du petit lever au grand lever, et de six heures du soir à minuit, dans les salons, les bals

et les théâtres, la sagesse, l'œil, la providence de la maison ont disparu !

Madame Staël fut, sans doute, un écrivain aussi spirituel, que sensible et élégant. Elle possèda un trésor de connaissances, elle écrivit des pages admirables et toute semées de roses fraîches et jolies. En tout, elle avait beaucoup d'esprit, plus même qu'elle n'en pouvait gouverner. Mais qui dira qu'elle fut excellente épouse, et mère de famille accomplie? Or, n'eût-il pas bien mieux valu qu'elle se fût beaucoup moins occupée de science et de littérature, et davantage des vertus de son sexe ? son époux, ses enfants, ses nombreux domestiques, tous n'eussent-ils pas considérablement gagné à ce qu'elle s'occupât moins des autres, et plus de ses devoirs de mère, de maîtresse, d'épouse ?

Sans doute qu'on a rencontré, plus d'une fois, des femmes extraordinaires qui ont su briller partout, et dans tous les genres, même sur le trône ; mais cela est phénoménal. Et l'éducation ne doit pas prendre de nobles et rares exceptions, pour type.

En rencontrera-t-on souvent des sainte Thérèse, des dames de Maintenon, de Sévigné, des Bastard de Saulieu qui, à leur rares talents, sachent allier la modestie, l'humilité chrétienne, l'accomplissement de tous les devoirs, la religion du cœur, en un mot, sans laquelle la science enfle, séduit, égare trop souvent les hommes les plus célèbres, mais bien plus facilement encore la femme, si sensible et si impressionnable, et qui, dans un état de choses pareil,

ne vit plus que dans une atmosphère d'adulation et de flatterie, et dans des nuages d'encens et de suaves parfums !

La vanité, l'orgueil, le sensualisme, sont des écueils terribles pour la femme, et, à notre avis, c'est cruauté de laisser errer la frêle nacelle de leur existence, à l'entour d'un seul de ces écueils.

Ajoutons que, pour l'ordinaire, la musique et le dessin ne sont pas autre chose, non plus, que des leurres jetés sur le chemin de leur vie, qui, non-seulement sont de nature à trop alimenter ces passions enivrantes, mais de nature surtout à transformer la jeune épouse en une plante parasite, auprès de son cher époux. Il n'aura, ce brave homme, rencontré qu'une idole, très-éprise d'elle-même, très-émerveillée de son savoir, de son rang, de son haut mérite, musical, littéraire, scientifique etc., etc., laquelle idole il ne pourra jamais venir à bout d'encenser assez, ni assez faire encenser, ni même de déplacer, hélas ! de dessus son haut piédestal, dans les cas de détresse et de revers de fortune.

Chose qui nous paraît déplorable, c'est qu'une éducation presque identique, conçue sur le même plan, et dans les mêmes proportions, est généralement distribuée à toutes les jeunes personnes, à la fille du seigneur, comme à celle du négociant et de l'artiste, dans la foule des pensionnats du monde, et malheureusement, dans plus d'une maison religieuse (car on y est contraint par le vouloir impérieux des parents). Oui, certes, elle devrait être indentique,

sous bien des rapports, l'éducation des jeunes personnes; mais sous le beau et noble point de vue que voici : c'est-à-dire, que dans tous les pensionnats, et par l'entremise de toutes les institutrices, l'on devrait s'appliquer, franchement, à former de véritables chrétiennes, d'excellentes mères de famille, des femmes d'ordre, des femmes laborieuses, et capables, toutes, sans exception quelconque, à tenir le gouvernement d'une maison, et même à gagner à la sueur de leur front le pain de leur famille, si elles venaient à déchoir. Au contraire, l'éducation ne se ressemble partout, que dans les points où il faudrait divergence parfaite, car, de toutes parts, on ne prépare à la société que des baronnes, des comtesses, des duchesses et des princesses ; ou bien des femmes poètes, astronomes, orateurs, pianistes, guitaristes, linguistes, esthétiques, que sais-je ?

Or, voici les résultats.

1° Toutes ces femmes, sauf les honorables exceptions, laissent les châteaux ou les humbles demeures dans lesquelles elles viennent fixer à jamais leur séjour, dans le plus grand désordre moral et matériel.

2° Au lieu d'entendre une sage économie domestique, qui leur permettrait de faire bien des charités aux pauvres, et de pourvoir, partout où elles habitent, à la décence des linges, des ornements et du culte dans leur paroisse respective, elles ne savent que s'endetter énormément, pour satisfaire un luxe effréné; elles n'ont de budget ouvert, que pour les

capitales et essentielles à la femme. Que faire? on dédaigna tous les travaux ordinaires; on n'en contracta ni le goût, ni l'habitude; et d'un autre côté, on a parfaitement appris à danser, à chanter, à déclamer des pièces de vers, à plaire, à parader! On se livre à ses goûts, c'est tout naturel! on joue la marquise, ou la duchesse, en second! ou en troisième! ou en quatrième! ou bien, si cette corde se brise, on monte sur le théâtre; car on sait déjà l'art, l'art merveilleux de l'actrice!

C'était là, tout ce que nous avions à dire de général, sur l'éducation donnée, dans nos temps modernes, aux jeunes personnes de la première et de la seconde classe. Maintenant, reportons nos regards sur l'éducation des filles du peuple, et c'est convenable de leur donner la plus grande part, car, elles forment la majorité; puis, elles sont tout aussi négligées, et peut-être plus; et sont, du reste, tout aussi utiles ou tout aussi nuisibles aux familles et à l'ordre social, que les premières, suivant que leur éducation est bonne ou mauvaise. Au surplus, il nous sera souvent impossible de signaler les vices de l'éducation de celles-ci, sans parler aussi pour les deux autres classes. Toutes les femmes n'ont-elles pas des écueils communs à décliner?

Ah! que de choses pénibles nous avons à raconter, et combien il nous en coûte!

Pour supprimer des abus criants, devenus universels, presque inaperçus par l'habitude et l'ignorance, nous eûmes, presque au début de notre

ministère pastoral, à lutter pendant plus de huit années contre le torrent. Oh! que d'inexprimables angoisses nous éprouvâmes, pendant ce long et douloureux combat! nos efforts furent enfin couronnés de succès; mais, que des actions de grâces vives et affectueuses soient rendues ici à nos paroissiens, qui s'associèrent à notre constance et sollicitèrent tant de fois, par l'honorable organe du conseil municipal, ce que nous avions tant à cœur d'obtenir, nous, pour l'honneur et le bonheur de leurs familles! Mais qu'est-ce que c'est qu'un mal aussi grand, supprimé dans une ou deux localités? Ne subsiste-t-il pas presque partout encore, dans ces parages auxquels nous faisons allusion? Dans une infinité de bourgs et de paroisses de l'Helvétie? dans quelques localités de la Savoie? et peut-être dans plus d'un département arriéré de la France, s'il faut en croire à certaines affirmations.

Quoi qu'il en soit, si ce mal est identique avec celui que nous avons vu, étudié, sondé, pendant plusieurs années, et dans un grand nombre de localités, nous n'en pouvons parler qu'avec l'accent de la plus vive douleur, car il est irréparable, dans ce sens qu'il dépouille radicalement et à tout jamais, la jeune fille de la pudeur naturelle! Ah! qu'on nous excuse, qu'on nous pardonne si quelques expressions de vivacité et d'indignation viennent à s'échapper de notre plume!

En effet :

A voir comment les jeunes filles du peuple sont

élevées dans quelques contrées, et surtout dans plusieurs localités importantes de l'Helvétie, savoir : « pêle-mêle avec les garçons, sous l'influence de la méthode de M. Lancaster, par de jeunes moniteurs, de jeunes monitrices, au milieu d'évolutions militaires!... »

Ne serait-on pas tenté de dire avec effroi : La pudeur est-elle connue dans ces pays? ou n'est-elle qu'un vain mot? et les enfants de ces contrées ont-ils des pères et des mères ?.. S'ils en ont, ces pères, ces mères, sont-ils civilisés? sont-ils barbares? croient-ils en Dieu? croient-ils à la vertu?

Ces pères, ces mères connaissent-ils leurs intérêts au moins? ou bien sont-ils tous stupides, tous esclaves, tous asservis par la force?

Dans ces pays, est-ce que personne ne réclame? Est-ce que la pensée est enchaînée? est-ce que les progrès des lumières sont défendus? est-ce que l'avilissement et la dégradation du peuple sont décrétés? est-ce que, peut-être, il n'y aurait de liberté que pour la propagation des mauvaises doctrines et des faux systèmes?

Sans doute, dans les hautes classes de la société, cet hideux mélange des sexes n'a lieu nulle part, pas plus en Suisse, pas plus dans les pays mixtes ou protestants, qu'ailleurs. Les riches en rougiraient.

Mais, qui donne trop généralement les leçons de langues, de musique, de dessin, de gymnastique, aux demoiselles?

Et quels livres met-on entre leurs mains?

Et quels plans d'éducation est-ce qu'on suit?

Sous le voile d'une plus grande délicatesse, de plus de modestie et de retenue, n'arrive-t-on pas souvent au même résultat?

Ne sont-ce pas des instituteurs qui leur apprennent, à ces jeunes personnes, la danse et le piano?... les lettres et le dessin!...

Des instituteurs, qui leur expliquent la loi naturelle des déistes, l'*Origine des cultes* des Dupuis et des Volney, la *Nouvelle Héloïse* d'un séducteur fameux, le *Système de la nature* d'un plus grand corrupteur encore; puis enfin, puis nécessairement, pour une brillante et complète éducation! le beau, le piquant de tous les chastes poèmes, de toutes les comédies, de toutes les tragédies, de tous les romans à la mode!

Oh! affreuse et déplorable éducation (1)! qui ne le dira, dans l'amertume de son âme? Et cependant, n'ont-elles pas de graves, de difficiles et d'importants devoir à remplir les femmes? Devoirs, dit monseigneur Fénelon, « qui sont le fondement de toute « la vie humaine. Ne sont-ce pas les femmes qui

(1) Le nombre des folles se multiplie prodigieusement parmi les demoiselles et les filles du peuple; or, de l'avis des médecins, des aumôniers des divers hospices, les grandes causes de cette maladie affreuse, sont au nombre de trois: excitation de l'orgueil, de l'ambition, du sensualisme, 1° par les mauvaises lectures de l'enfance: feuilletons, romans, poésies lascives, pièces de théâtre dangereuses; 2° par une initiation précoce à l'intrigue; 3° par la corruption de l'esprit, le doute, l'incrédulité, l'indifférence, en matière de religion.

« ruinent ou qui soutiennent les maisons, qui « règlent tout le détail des choses domestiques, et « qui, par conséquent, décident de ce qui touche le « plus près à tout le genre humain? Par là, elles ont « la principale part aux bonnes ou aux mauvaises « mœurs de presque tout le monde.

« Une femme judicieuse, appliquée et pleine de « religion, est l'âme de toute une grande maison; « elle y met l'ordre pour les biens temporels et « pour le salut. Les hommes mêmes qui ont toute « l'autorité en public, ne peuvent, par leurs déli- « bérations, établir aucun bien effectif, si les femmes « ne leur aident à l'exécuter.

« Le monde n'est point un fantôme, c'est l'as- « semblage de toutes les familles; et qui est-ce « qui peut les policer avec un soin plus exact que « les femmes, qui, outre leur autorité naturelle et « leur assiduité dans leur maison, ont encore l'a- « vantage d'être nées soigneuses, attentives au dé- « tail, industrieuses, insinuantes et persuasives? « Mais les hommes peuvent-ils espérer pour eux- « mêmes quelque douceur de vie, si leur plus étroite « société, qui est celle du mariage, se tourne en « amertume? Mais les enfants qui feront dans la suite « tout le genre humain, que deviendront-ils, si les « mères les gâtent dès leurs premières années?

« Voilà donc les occupations des femmes, qui ne « sont guère moins importantes au public que celles « des hommes, puisqu'elles ont une maison à ré- « gler, un mari à rendre heureux, des enfants à

« bien élever. Ajoutez que la vertu n'est pas moins « pour les femmes que pour les hommes, sans par- « ler du bien ou du mal qu'elles peuvent faire au « public; elles sont la moitié du genre humain, ra- « cheté du sang de Jésus-Christ, et destiné à la vie « éternelle.

« Enfin il faut considérer, outre le bien que font « les femmes quand elles sont bien élevées, le « mal qu'elles causent dans le monde quand elles « manquent d'une éducation qui leur inspire la « vertu. Il est constant que la mauvaise éducation « des femmes fait plus de mal que celle des hom- « mes, puisque les désordres des hommes viennent « souvent de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue « de leurs mères, et des passions que d'autres fem- « mes leur ont inspirées, dans un âge peu avancé.

« Quelles intrigues se présentent à nous dans les « histoires ! Quel renversement des lois et des « mœurs ! Quelles guerres sanglantes ! quelles nou- « veautés contre la religion ! quelles révolutions « d'État causées par le déréglement des femmes ! « Voilà ce qui prouve l'importance de bien élever les « filles (1). »

Ce rapide exposé de monseigneur l'Archevêque de Cambrai, sur les devoirs importants et nombreux que les femmes ont à remplir dans la société, sur l'influence prodigieuse qu'elles y exercent, sur le rôle immense qu'elles y jouent, pour son bonheur ou

(1) Fénélon : *Éducation des filles*, chap. 1.

pour son malheur, pour son opprobre ou pour sa gloire, nous crie donc bien haut combien est déplorable, combien est profonde la plaie de l'éducation actuelle.

Amis de l'humanité, défenseurs de l'ordre et de la vertu, magistrats éclairés et intègres, réunissons nos forces, et faisons tomber des systèmes de mort. Ne permettons pas que ce sexe, qui fut rendu à sa dignité première, par la religion de Jésus-Christ, soit de nouveau précipité dans un stupide abrutissement, par cette masse d'épicuriens, de déistes, d'athées qui, dans leur dégoûtant cynisme, ne voient dans la femme qu'un vil instrument de plaisir!!!

Est-il étrange que de pareils hommes ne respectent, dans leurs livres et dans leurs méthodes d'enseignement, ni décence, ni pudeur, ni convenance?

Faisons-les rougir.

Montrons le crime qu'ils commettent contre les familles, et contre la patrie.

Avertissons, prémunissons les pères et les mères, en leur révélant les suites funestes de la mauvaise éducation de leurs filles, et l'importance capitale de cette éducation.

Les six propositions, suivantes, que nous allons successivement développer, éclairciront, je l'espère, les plus simples, comme les plus aveuglés.

1° Éducation de la fille, importante pour son bonheur sur cette terre, et pour la vie future.

2° Éducation de la fille, importante pour son mari étant devenue épouse.

3° Éducation de la fille, importante pour ses enfants, étant devenue mère.

4° Éducation de la fille, importante pour les deux familles alliées.

5° Éducation de la fille, importante pour le bonheur et la moralité de tout un village, de toute une ville.

6° Éducation de la fille, importante pour le bonheur de la société tout entière.

§ 1. — Éducation de la fille importante pour son bonheur sur cette terre, et au delà de la vie présente.

La femme devant, par sa destinée, vivre dans la solitude d'un ménage, au milieu des travaux domestiques, de bonne heure, elle doit contracter l'habitude du travail et d'une vie retirée. Si une fois son cœur, ses pensées, son imagination, ses désirs s'égarent; si une fois elle vient à se dissiper et à secouer le joug de cette pudeur, qui lui est si nécessaire et si naturelle, si une fois elle s'est créé une autre félicité, que celle de vivre en paix, dans le sein de sa famille, sous l'aimable empire de la vertu, infortunée ! tout est perdu pour elle : elle touche à des jours de deuil, de honte et d'opprobre. Plus le monde, qui l'aura perdue, semblera lui sourire, plus ses regrets vont de venir cuisants et amers, lorsque le monde dégoûté la rejettera.

Le temps de l'ivresse durera peu : à peine aura-t-elle perdu le précieux trésor de son innocence, à peine son inconduite aura-t-elle légèrement trans-

piré dans le public, que le public inexorable, et ses séducteurs eux-mêmes, lui imprimeront une note d'infamie, qui la chassera de toutes les assemblées honnêtes, de toutes les fêtes publiques; une note de honte et d'abandon, qui la fera fuir de tous les gens de bien, comme une peste morale; une note de mépris public, qui détruira à tout jamais toutes ses prétentions à un établissement honorable, et qui établira un mur de séparation entre elle et ses voisins, entre elle et ses bienfaiteurs, entre elle et ses parents peut-être.

Rarement on pardonne à une femme vicieuse; le public, jamais.

Malheureuse en ce monde, infiniment plus malheureuse sera-t-elle encore dans l'autre.

Le juste juge, qui sonde les reins et les cœurs, récompenserait-il une vie tissue de scandales, d'intrigues, d'obcénités? « Rien de souillé n'entrera dans le royaume des cieux (1). »

§ 2. — Éducation de la femme, importante pour le mari dont elle deviendra l'épouse.

Son intention, à cet homme honnête et judicieux, est de s'associer une compagne digne de toute sa confiance, dévouée à tous ses intérêts, ne formant avec lui qu'un cœur et qu'une âme; même union que celle qui lie Jésus-Christ à son Église;

(1) Apoc. XXI, 27.

une compagne heureuse de l'avoir pour chef et pour ami unique, une compagne dans le sein de laquelle il puisse verser tous ses secrets, toutes ses pensées, toutes ses peines, tous ses soucis, toutes ses douleurs, une compagne au cœur pur et intègre, mettant tous ses soins, comme tout son bonheur, à ne plaire qu'à son époux ; une compagne douce, laborieuse, prévenante, charitable, pieuse, compatissante. Telle est cette femme forte dont fait le portrait Salomon dans ses Proverbes (1).

« Le cœur de son mari met sa confiance en elle ;
« il est sûr de son affection et de sa fidélité ; et se
« reposant sur elle des soins de sa maison, il ne
« manquera de rien, et ne sera point obligé de faire
« subsister sa famille des dépouilles de ses enne-
« mis.

« Elle répondra toujours parfaitement à cette
« confiance de son mari. Elle lui rendra le bien et
« non le mal, pendant tous les jours de sa vie.

« Elle a cherché avec soin la laine et le lin né-
« cessaires pour l'entretien de sa maison ; et elle
« les a travaillés elle-même avec des mains sages
« et ingénieuses.

« De sorte qu'elle est, par son adresse et par sa
« prévoyance, comme le vaisseau d'un marchand
« qui porte le fruit de ses travaux chez les étran-
« gers, et qui apporte de loin son pain ; et tout ce
« qui est nécessaire pour sa famille.

(1) Chap. XXXI.

« Sa vigilance n'est pas moins admirable que « son travail. Elle se lève lorsqu'il est encore nuit; « et avant qu'il soit jour, elle a partagé le butin ou « les vivres nécessaires à ses domestiques, et la « nourriture à ses servantes, afin que rien ne re- « tarde leur travail.

« Elle est attentive à tout ce qui peut lui être « avantageux, et elle se conduit en tout avec une « extrême prudence. Elle a considéré un champ « qui lui a paru fertile, et elle l'a acheté; elle y a « planté une vigne du fruit et du travail de ses « mains.

« Elle ne s'est point découragée dans ses tra- « vaux; mais elle a ceint ses reins de force, et elle « a affermi son bras.

« Elle a goûté, et elle a vu par sa propre expé- « rience qne son trafic est bon; c'est pourquoi sa « lampe ne s'éteindra point pendant la nuit; mais « elle la tiendra allumée, afin de continuer ses ou- « vrages.

« Tantôt elle a porté sa main à des choses fortes « et tantôt ses doigts ont pris le fuseau, se trou- « vant également propre pour les grandes et pour « les petites choses, et profitant de tout pour s'en- « richir, non par amour pour l'argent, mais par le « désir de faire du bien.

« Car au lieu de retenir ses richesses dans son « sein, elle a ouvert sa main à l'indigent; elle a « étendu ses bras vers le pauvre, et elle leur a « donné des aumônes abondantes.

« Elle ne craindra point pour sa maison le froid
« ni la neige, parce que tous ses domestiques ont
« un double vêtement capable de les en garantir.

« Elle s'est fait des meubles et des tours de lit
« de tapisseries; elle se revêt elle-même de lin et
« de pourpre.

« Son mari sera illustre dans l'assemblée des
« juges; la prudence, la sagesse et l'habileté de sa
« femme le feront regarder avec respect, lorsqu'il
« sera assis avec les sénateurs de la terre.

« Elle a fait un linceul d'une toile fine; et après
« l'avoir orné de petits ouvrages de sa main, elle
« la vendu; et elle a donné de même une ceinture
« enrichie de broderies au marchand Chananéen,
« pour la vendre en son pays.

« Elle a fait voir dans tous ses ouvrages qu'elle
« est revêtue de force et de beauté; et se condui-
« sant en tout avec beaucoup de sagesse et de
« prudence, elle rira au dernier jour, et elle jouira
« d'une constante prospérité.

« Elle a ouvert la bouche à la sagesse, et la loi
« de la clémence est sur sa langue, s'étant fait une
« loi à elle-même de ne parler qu'avec douceur et
« avec bonté.

« Elle a considéré les sentiers de sa maison; elle
« a examiné avec soin tout ce qui s'y passe; et elle
« n'a point mangé son pain dans l'oisiveté.

« Ses enfants se sont levés au milieu de l'as-
« semblée des peuples, et ont publié qu'elle était

« très-heureuse ; son mari s'est levé de même, et « l'a louée hautement.

« Comme le soleil se levant dans le ciel qui est « le trône de Dieu, orne le monde, ainsi le visage « d'une femme vertueuse est l'ornement de sa « maison.

« La femme sage et posée, demeure ferme sur ses « pieds, comme des colonnes d'or sur des bases « d'argent ; rien ne peut l'ébranler. »

Le jeune homme qui songe sérieusement à épouser une demoiselle, devrait, ce nous semble, depuis l'âge de dix-huit ans, jusqu'à l'âge de vingt-cinq, adresser tous les jours au ciel cette prière courte, sentencieuse, et qui résume si bien tout ce que nous avons déjà dit et tout ce que nous dirons encore, sur ce grand sujet :

« Père saint, délivrez-moi d'une femme oisive, « coquette, savante, esprit fort ou bibliste. »

« Ange saint, qui daignâtes conduire le jeune « Tobie dans la difficile et périlleuse entreprise de « son mariage, et lui obtenir de la bonté divine, la « pieuse, candide, chaste et laborieuse Sara, ne « permettez pas la triple ruine de mon repos et de « mon honneur, de ma maison et de ma famille, « en me laissant, dans l'ardeur de mes caprices, « m'associer une épouse, dont l'éducation aurait « bouleversé de fond en comble, le caractère, la « nature, les habitudes sédentaires, le goût des « travaux domestiques, et les destinées providen- « tielles. »

§ 3. — Éducation de la femme, importante pour ses enfants.

S'ils ont le bonheur d'avoir une mère vertueuse, qu'ils se rassurent, même au milieu de la plus grande indigence. Suçant toutes les vertus avec le lait maternel, s'accoutumant de bonne heure à être religieux, polis, honnêtes, justes, laborieux, poussés comme irrésistiblement au bien, par les leçons et les exemples de cette femme forte, plus ils grandiront, plus la société les accueillira. Ils seront estimés, aimés, chéris. On se les disputera pour ouvriers et pour domestiques. Le riche en passant, ne pourra s'empêcher de dire : Voilà une famille que je vénère : voilà des enfants que j'aime à rencontrer. Peut-être ira-t-il jusqu'à dire, dans son cœur : Ah ! si mes enfants étaient aussi sages ! Ah ! si mon épouse ressemblait à cette épouse !

Dans une femme, il ne reste que la vertu; la beauté, bon gré malgré elle, s'enfuit plus rapidement que l'éclair qui sillonne la nue.

« Ne considérez point la beauté d'une femme (1), « et ne la désirez point pour votre épouse parce « qu'elle est agréable; mais cherchez plutôt celle « qui a un esprit bien fait et qui est d'une humeur « douce et paisible. » Elle seule est capable d'élever une famille.

(1) Eccl., XXV.

§ 4. — Éducation de la femme, importante pour les familles alliées.

Son inaltérable douceur, ses bonnes manières, sa modestie, sa vie retirée et laborieuse, son austère vertu, lui concilieront bien vite l'estime et l'affection de tous ses parents. Elle saura s'accommoder de tous les caractères, de toutes les humeurs, de tous les âges. Son cœur bon et compatissant, ne connaîtra que les bons procédés, que le parti de la paix et de la justice. Si quelque nuage venait à s'élever, c'est elle qui les dissiperait aussitôt. C'est elle qui, la première, céderait et ferait les premières démarches pour rétablir la bonne union, la bonne harmonie. Elle sera en même temps bonne mère, épouse accomplie, belle-sœur aimable, belle-fille soumise. Occupée de ses propres devoirs, elle tâchera de les remplir tous, fidèlement, laissant aux autres le soin d'accomplir les leurs. Elle n'aura point l'esprit de critique, l'esprit de contradiction; elle ne connaîtra ni la noire jalousie, ni la défiance, ni la haine, ni les murmures, ni l'esprit de domination et d'orgueil.

Elle saura souffrir, quand il faut souffrir, s'humilier quand il faut s'humilier, fléchir quand il faut fléchir. Sa maison, sera la maison du bonheur.

Comme on le voit, ce qui aura formé cette femme précieuse, c'est l'éducation du cœur, des sentiments, des bonnes manières, des goûts sédentaires, des goûts d'ordre, de ménage, de travaux domes-

tiques; plutôt que des goûts d'art et de science, plutôt que des goûts de musique, de dessin, de parure, et même de vie romantique, nés de cette fureur à les initier à l'art funeste de la comédie et de la tragédie, par des représentations aussi dangereuses, qu'elles sont inutiles, frivoles, perdues même pour l'œuvre capitale de leur éducation.

Car, qu'importe à une femme des connaissances frivoles? surtout lorsqu'elles sont accompagnées de la vanité, de sottes prétentions, de l'orgueil, de tous les caprices, de tous les vices du cœur à la fois?

« La femme querelleuse et qui n'est hautaine, fière, querelleuse, que parce qu'elle fut mal élevée (1), est, dit le texte sacré, comme un toit d'où « l'eau dégoutte toujours et qui rend ainsi la maison « inhabitable. »

§ 5. — Éducation de la femme, importante pour le bonheur d'un village et de toute une paroisse.

Autant de bien peut faire une femme vertueuse, autant et cent fois plus de mal, peut faire une femme perdue : car, elle a des moyens infinis pour le mal; elle a des ressorts diaboliques pour consommer les plus sinistres desseins; elle saura ravir, s'il le faut, à l'enfer tous ses secrets. « Toute malice (2) est lé-

(1) Prov. XIX, 13.
(2) Eccl. XXV, 26.

« gère auprès de la malice de la femme, » dit l'Ecriture.

Une seule femme peut bouleverser un village, tout un bourg, toute une ville. La langue n'est-elle pas un feu dévorant? la langue n'est-elle pas un *monde d'iniquité* (1)? et qui mania jamais mieux la langue, que la femme au front éhonté, et sans pudeur? dégoûtée du travail, lasse de sa propre famille, ne pouvant se souffrir dans sa maison, obligée de tuer le temps et de chercher des distractions, gourmande, paresseuse, ne la voit-on pas aller de toutes parts, exploitant les ménages pour les désunir et pour les corrompre? Tantôt, répandant le venin de la médisance et de la calomnie, tantôt tenant les propos les plus hideux, les plus infâmes, et ne respectant pas même l'enfance! chose déplorable! allant jusqu'à ravir aux épouses leurs époux, aux pères et aux mères leurs enfants! Femme monstre, qui se trouve partout, près de toutes les fontaines, dans tous les carrefours, sur toutes les place publiques, même dans les salons dorés. Ah! qui pourra peindre la femme perdue? Elle est, dit l'Esprit saint (2), « comme un joug flottant et mal « attaché sur le cou des bœufs; celui qui la prend « pour son épouse et la retient avec lui, est comme « un homme qui prend un scorpion qui doit le faire « mourir. »

(1) Épît. de saint Jacques, III, 6.
(2) Eccl. XXVII, 10.

§ 6. — Éducation de la femme, importante pour toute la société.

Si l'on veut vivre au milieu d'un peuple de frères et d'amis, si l'on veut bannir du commerce les fraudes et les injustices, si l'on veut obtenir des domestiques sages, fidèles, doux, obéissants, religieux, des militaires intrépides, disciplinés, incorruptibles, qu'on s'applique à former des mères vertueuses.

Ce sont les mères qui forment les enfants. Les principes gravés dans notre cœur, par une bonne mère, ne s'effacent jamais.

Il me souvient des leçons et des exemples de ma vertueuse mère, dira la fille dans les occasions séduisantes.

Il me souvient des leçons et des exemples de ma mère, dira le militaire dans le tumulte des camps.

Il me souvient des leçons et des exemples de ma mère, dira le serviteur exposé aux séductions de la trahison domestique, des fraudes, du vol, des injustices.

Tout le monde se plaint amèrement du service de la plupart des domestiques, en ces jours : plus de dévouement, plus d'attachement durable et sincère! plus de cette vieille probité et générosité de jadis! plus de fidélité même! Ah! la raison en est bien simple; on a initié les *domestiques, les filles même, à toutes choses!* même aux arts et aux sciences. Et on a oublié de les initier à la chose essentielle : à la vertu, à la Religion!

CHAPITRE VII.

Nécessité d'une éducation spéciale pour la femme.

La femme ayant plus de légèreté dans l'esprit que l'homme, un jugement moins solide, une imagination infiniment plus ardente, un cœur plus aimant et plus facile à être enchaîné, une plus grande sensibilité, un plus grand besoin de chercher abri et protection, courant aussi plus de dangers que l'homme par ses qualités naturelles, qui souvent se changent en prestiges, en enchantements, il est de la plus haute évidence que la femme mérite toutes sortes de soins et d'égards, pour être garantie de tant d'écueils, semés sous ses pas, et pour que, un jour, elle puisse devenir utile à la société. De là, nécessité absolue pour elle, d'une éducation toute spéciale.

§ 1. — Éducation que nul autre ne pourra lui donner, sauf la partie fondamentale de l'instruction religieuse, que la femme elle-même.

La femme seule peut connaître la femme.

La femme seule peut avoir la pleine confiance de la femme, dans les jours de la jeunesse.

La femme seule connaît les moyens de conduire et de diriger la femme.

La femme seule, surtout, peut entrer dans les détails que nécessite l'éducation de la femme.

De plus, n'y a-t-il pas inconvenance, que cette éducation soit donnée par un homme? Inconvenance! Que dis-je? mille exemples, mille autorités, ne crient-ils pas qu'il y a désordre, violence à la nature, dangers de tous genres? — Des exemples, il n'est pas permis, il n'est pas décent d'en citer; citons des auteurs célèbres: citons la théologie. Quel est le catholique qui la repoussera (1)?

« Neque his puellis indulgeat confessarius, ut a « viris doceantur legere, et tantò minùs scribere. « Quot puellæ simplices, quia didicerunt legere, « animæ jacturam luxere! Hæc si non est proxima « peccati occasio, saltem est non parum pericu- « losa; si cupiunt talia addicere, curent ut do- « ceantur ab aliquâ muliere, aut ab aliquo fratre « parvulo (et adhuc cum cautelâ): alioquin eas non « absolvat, nec etiam absolvat matres quæ hæc « permittunt. »

Voilà les paroles d'un Évêque, les paroles d'un savant, les paroles d'un saint. Il ne dit pas qu'il faut tolérer l'abus; il prononce la sentence: « Point de sacrement aux mères et aux filles coupables: » *Alioquin eas non absolvat.*

Écoutez ce que dit, à ce sujet, le saint Évêque

(1) *Théologia mor.* B. A. M. De Ligorio: Praxis *conf.* §111, n° 101.

dans ses instructions sur le Décalogue (1) : « Que « le père de famille ne permette pas qu'un homme « étranger enseigne à lire à ses filles, c'est très- « dangereux ; souvent au lieu d'apprendre à lire, « elles apprennent à commettre des péchés mor- « tels. Qu'on les fasse instruire par une femme ou « par un de leurs jeunes frères ; je dis jeunes, « parce qu'il y a des dangers quand ils sont grands. » Dans le même ouvrage (2), il dit encore. — « Ceci « me ramène à vous répéter de ne pas permettre « que des hommes apprennent à lire à vos filles, « fussent-ils des saint Paul..... il n'y a de vrais « saints qu'en Paradis. »

« Les parents, ajoute le Rituel de Toulon, doivent avoir soin de séparer leurs enfants de différent sexe, même dans leurs amusements ; les mères devraient, selon l'avis de saint Jérôme, apprendre à leurs filles à ne s'amuser avec leur frère qu'avec crainte. Ils doivent encore être plus soigneux de ne pas confier leurs enfants à des domestiques d'un sexe différent : le défaut de cette précaution est d'une très-dangereuse conséquence. »

Qu'aurait dit monsieur l'abbé La Mennais si, en France, on avait tenté de confier à des régents l'éducation des filles, comme on tente d'imposer aux institutrices l'obligation de subir un examen par-devant des hommes ? Écoutons le savant écrivain.

(1) Part. 1, chap. IV, § 2.
(2) Mélanges, page 176.

« Ainsi, suivant ces sages dispositions, il faudra « que des jeunes personnes, surmontant cette pu- « deur timide, leur première vertu et celle qui con- « serve toutes les autres, comparaissent devant « des examinateurs chargés de vérifier si elles « possèdent les qualités nécessaires pour enseigner les enfants de leur sexe. Je doute qu'on ait « jamais rien imaginé de plus absurde et de plus « indécent. Représentez-vous des hommes graves, « faisant lire, écrire, coudre et tricoter une pauvre « maîtresse d'école, et dressant procès verbal de « cet important examen. Comment n'a-t-on pas « été frappé de cet excès de ridicule? Et, où trouvera-t-on des gens assez imbéciles pour consentir à jouer un rôle dans cette sotte comédie?

« Il s'en est trouvé, et, s'il était permis de rappeler les scènes scandaleuses auxquelles ces étranges examens ont donné lieu, on s'en étonnerait « peut-être, même dans un temps où il semble « qu'on ne doive plus s'étonner de rien (1825). »

Le célèbre M. de Bonald (1) s'exprime de cette manière sur l'éducation des femmes :

« Elle doit être domestique dans son objet, et « elles devraient la trouver dans le giron maternel, « si nos mœurs permettaient aux mères de remplir le devoir d'élever leurs filles, bien plus sacré « que celui d'allaiter leurs enfants, dont la philoso « phie moderne leur a fait une loi. En attendant ce

(1) Tome III, page 112.

« moment, encore éloigné, il faut des maisons d'é-
« ducation, où un ordre de filles se voue à l'instruc-
« tion de cette portion de l'espèce humaine, d'au-
« tant plus intéressante aux yeux de la société,
« qu'elle est presque exclusivement chargée de
« donner aux enfants la première éducation (1).

« L'éducation des jeunes personnes ne doit pas
« être la même que celle des jeunes gens, puis-
« qu'elles n'ont pas reçu de la nature la même des-
« tination. Tout, dans leur instruction, doit être
« dirigé vers l'utilité domestique, comme tout, dans
« l'instruction des jeunes gens, doit être dirigé vers
« l'utilité publique. C'est une éducation fausse que
« celle qui donne aux inclinations une direction
« contre nature, qui fait que les sexes aiment à tro-
« quer d'occupations comme d'habits (2).

« Voyez la nature, et admirez comment elle dis-
« tingue le sexe qu'elle appelle à exercer les fonc-
« tions publiques de celui qu'elle destine aux soins
« de la famille. Elle donne à l'un, dès l'âge le plus
« tendre, le goût de l'action politique et même re-
« ligieuse, le goût des chevaux, des armes, des cé-
« rémonies religieuses; elle donne à l'autre le goût
« des travaux sédentaires et domestiques, des
« soins du ménage, des poupées : voilà les princi-
« pes, et le meilleur système d'éducation ne doit
« en être que le développement (3). »

(1) Tome III, page 114.
(2) Tome III, page 116.
(3) Tome III, page 118.

« On doit, dans l'éducation des jeunes personnes,
« dit Rousseau, parler à leur cœur autant ou plus
« qu'à leur raison... leur inspirer beaucoup plus
« que leur apprendre, parce que les femmes ont
« reçu en sentiment leur portion de raison.

« Soit que je considère la destination particu-
« lière du sexe, soit que j'observe ses penchants,
« soit que je compte ses devoirs, tout concourt
« également à m'inspirer la forme d'éducation qui
« lui convient... Donnez sans scrupule une éduca-
« tion de femme aux femmes, faites qu'elles ai-
« ment les soins de leur sexe, qu'elles aient de la
« modestie, qu'elles sachent veiller à leur ménage
« et s'occuper dans leurs maisons (1).

Ailleurs, on voit cet écrivain redouter les maîtres pour les femmes. « C'est le père et la mère de So-
« phie qui doivent lui apprendre certains arts. » Il craint pour le maître, lorsqu'il fera lever les yeux à la jeune écolière ; il craint pour le maître la main délicate et blanche de la jeune écolière : « Je sais
« bien que pour tout au monde je ne voudrais pas
« être ce maître-là, » dit-il. Ha ! que n'eût-il toujours cette crainte ! Lui-même est un exemple fameux que jamais on ne doit confier à l'homme l'éducation de la femme. « A combien de jeunes per-
« sonnes (Muratori) n'a-t-il fallu qu'une heure
« d'entretien pour les perdre ? »

(1) Pages 238 et 256 de l'*Émile* de Rousseau.

Assez de citations ; celles-ci suffisent bien et largement pour démontrer toute ma thèse, à savoir

1° Qu'il faut à la femme une éducation spéciale bien différente de celle qui convient à l'homme.

2° Qu'une éducation assimilée et identique à celle des garçons, serait une violence à la nature, et un coup mortel porté aux familles.

3° Que l'éducation des filles ne peut et ne doit être donnée que par les mères de famille, ou par des femmes estimables, dignes de les remplacer.

4° Qu'il y aurait indécence, absurdité, scandale, de confier cette éducation à des hommes.

Est-ce trop d'éloigner des dangers évidents ?

Est-ce trop de prendre les moyens, rigoureusement nécessaires, pour conserver à la femme sa vertu la plus nécessaire de toutes ?

Est-ce trop de lui laisser sa pudeur ?

Que ceux qui seraient tentés ici de crier à l'exagération, daignent écouter Rousseau, encore Rousseau. Dira-t-on qu'il fut exagéré en matière de mœurs, lui ? « Rien n'est méprisable, dit le philo-« sophe de Genève, de ce qui tend à garder la pu-« reté et ce sont les petites précautions qui con-« servent les grandes vertus. »

Rousseau déclare que *la femme infidèle dissout la famille et brise tous les liens de la nature...* que l'honneur et la réputation lui sont *non moins indispensables que la chasteté ;* en conséquence, il prescrit aux femmes l'*attention la plus scrupuleuse sur leur conduite, sur leurs manières, sur leur main-*

tien... (1). Je vois (2), dit-il, « où tendent les « maximes de la philosophie moderne en tournant « en dérision la pudeur du sexe et sa fausseté pré- « tendue, et je vois que l'effet le plus assuré « de cette philosophie, sera d'ôter aux femmes « de notre siècle, le peu d'honneur qui leur est « resté. »

Nous voyons aussi, nous, que le résultat le plus certain des moyens éducatifs que l'on consacre sans pudeur et sans presque de réclamations, maintenant, en élevant les filles de la campagne, quelques filles même des bourgs et des villes, par des maîtres et dans des écoles mixtes, sera d'en faire des dissipées, des coureuses, des dévergondées, des filles de festins, de plaisir, et même de cabaret! des filles sans goût, sans habitude, sans connaissance des vertus, des qualités et des devoirs de leur sexe !

Est-ce trop dire, puisque les faits parlent partout, et d'une manière si écrasante ? que tant de villes, de villages et de hameaux sont généralement démoralisés (3) et perdus ? que tant de

(1) *Émile.*

(2) Page 29.

(3) « Les faiseurs d'idylles, dit Timon, page 10 de ses *Entretiens de village*, vantent beaucoup la simplicité et la pureté des mœurs du village, et ils déclament contre la corruption des villes ; mais, les faits démentent leurs imaginations. »

« Dans les villages reculés... Les paysans ne mènent que trop souvent une vie de brute. Il y a chez eux un jurement de langage qui est plutôt de la rudesse que de la simplicité ; il y a une façon

familles sont dans l'opprobre ? que tant de ménages sont troublés et malheureux ?

« Quatre pères de famille tenaient tout récemment

de vivre qui est plutôt de la grossièreté que de la tempérance. Il y a, dans les occasions, un pêle-mêle de garçons et de filles qui est plutôt de la bestialité que de l'innocence... Les filles reviennent des fêtes sans leurs mères, bras croisés avec les garçons, fort avant dans la nuit, et combien se marient, étant déjà... Les hommes, époux ou célibataires, abusent de leurs servantes ; des multitudes d'enfants périssent en bas âge faute de soins, de remèdes et de médecins, et par l'avarice des parents. Les vieillards sont délaissés et jetés là sur de la paille et dans un coin...

« La férocité des habitudes, l'individualisme de la personne ou de la famille, et l'amour sordide du gain, y étouffent presque tous les instincts de sociabilité. Il y a tel pauvre ouvrier de ville, tel cordonnier, tel menuisier, tel tailleur, qui gagne trois francs par jour, et qui, pour soulager un malheureux, donnera par souscription, vingt ou trente sous ; et tel campagnard, riche de trente ou quarante mille francs de patrimoine, ne pourra se décider, qu'après une heure de très-mûres réflexions, à lâcher cinquante centimes. Je n'hésite pas à dire que les belles actions, les actions vertueuses, courageuses, désintéressées et fraternelles sont, pour les villes, dans la proportion de cent, et pour les campagnes, dans la proportion de dix seulement. »

L'illustre Timon dit vrai. Mais, hélas ! comment cet état social ne se manifesterait-il pas dans une multitude de localités, puisque, d'une part, les filles sont élevées dans un grossier pêle-mêle avec les garçons ; ce qui éteint toute pudeur, tout sentiment honnête et élevé ; et que, d'un autre côté, il y a un système d'opposition généralement organisé contre tout ce que commande ou tout ce que défend le curé, en matière de mœurs, de discipline, de culte, de bonnes œuvres, de bien et de mal. Eh ! c'est justement sur cette grossièreté de mœurs, et sur cette avarice native, que spéculent les impies de chaque village, pour grossir leur parti, et tuer, tout ensemble, la religion et le prêtre !

Partout, c'est là religion seule qui sauve les hommes du naufrage des passions et de la barbarie ; c'est vrai pour les habitants

cette étrange conversation, dans le canton de Vaud. « Ah ! il ne reste pourtant pas une seule fille, dans nos quatre communes, qui conservent l'honneur ! »

Puissent, enfin, les personnes influentes, amies des bonnes mœurs, amies du bonheur et de l'harmonie des ménages, amies de l'honneur et de la dignité du sexe, amies du repos, de la sûreté, de la tranquillité et de l'honneur des familles, le désordre et l'immoralité étant leur tombeau, combattre partout, et extirper du sein de toutes les écoles de villes et de villages, le hideux cancer du mélange des sexes, et l'abus, non moins dangereux et immoral, des leçons données par les maîtres de langues ou de musique !

§ 2. — Éducation qui doit mettre la religion au premier rang, à la tête de toutes les études et de tous les devoirs.

Nous disions plus haut : Malheur au jeune homme qui s'associe, pour épouse, la femme savante et bel-

des villes, c'est vrai pour les campagnards, surtout, qui n'ont de sentiment honnête et digne, eux, que par la religion. Or, le prêtre, c'est aux yeux du paysan la Religion personnifiée, s'il hait le prêtre, il hait la religion. Eh bien, ne sème-t-on pas, à pleines mains, la plus odieuse antipathie contre le clergé ? voyez comment, et jusqu'à quel point un grand député de France a peur du prêtre : « Dans « toutes les communes où il se trouvera une majorité catholique « prononcée, l'administration, la justice elle-même, passeront « dans les mains du prêtre, il sera le maître de tous les intérêts, « le directeur de tous les mouvements. Les magistrats lui seront « soumis, l'école sera sous sa garde, les familles recevront son « inspiration !.... » (M. Chapuys-Montlaville.)

esprit ; ici, je dis au contraire : Malheur à l'époux et aux enfants, quand l'épouse et la mère n'est pas savante en matière de religion : savante, non-seulement dans la question fondamentale de la Révélation et de l'Église, mais encore (suivant le haut rang qu'elle occupe) dans l'Histoire sainte, dans l'histoire ecclésiastique, et même liturgique. La raison de ceci saute aux yeux : c'est que, de nos jours, les femmes sont généralement obligées de faire l'éducation religieuse de leur mari, qui, en matière de religion, ne reçut guère, pour bagage doctrinal, que des préjugés et des objections ; puis, l'éducation religieuse de leurs enfants, et souvent même celle de tous les domestiques de la maison.

Une bonne éducation religieuse, théorique et pratique, voilà, à notre avis, le but essentiel que doivent se proposer l'institutrice solitaire, le pensionnat, la maison religieuse, l'école primaire, qui assument la responsabilité énorme de tout l'avenir d'une femme ; et telle est la dot première que la jeune épouse doit apporter, dans sa nouvelle famille, pour le bonheur de tous.

Mais, pour peu qu'on réfléchisse sur les éléments qui entourent ou qui composent la vie de la femme, on verra bien que la religion lui est encore nécessaire, à elle, de tout point.

En effet, la Religion, seule, donne la force de briser les passions et de commander les grands sacrifices. La Religion, seule, peut adoucir et rendre tolérables les innombrables misères dont la vie de

la femme est toute semée. La Religion, seule, peut lui donner ces grandes vertus, que sa destinée sur cette terre exige d'elle, plus impérieusement encore que de l'homme ; vertus que la femme devra sans cesse cultiver sous peine d'être avilie, méprisée, malheureuse ; sous peine de faire le malheur d'une famille, le malheur d'un époux, le malheur de la société.

A combien d'épreuves la femme n'est-elle pas soumise, depuis sa tendre jeunesse jusqu'au tombeau ? Et combien sa position, en général, est plus dure que celle de l'homme ! Triste effet de la faute immense de la première de toutes les femmes ! Condamnée, dès le commencement, à enfanter avec douleur, toute sa vie n'est presque qu'une longue douleur.

Fille, il faut qu'elle soit à l'épreuve de toutes les séductions ; une seule tache connue, divulguée, la perd pour toujours. Et quelle violence ! quelle gêne il s'ensuit pour elle ! quelle attention sur tous ses sens ! quel soin, quel zèle à se dérober à tant de piéges ? à tant de fourberies ? à tant de promesses perfides ? à tant d'occasions toujours renaissantes ? toujours obligée de combattre contre la vanité, contre l'orgueil, contre les traits dangereux du monde, si la nature lui a prodigué des grâces ! toujours également obligée de combattre contre la noire jalousie, contre les humiliations et le dépit, si elle les lui a refusées ! Ainsi s'écoulent ses premiers ans.

Épouse, il faut qu'elle vive sous l'empire d'un

mari souvent brutal, féroce, intempérant, débauché, dilapidateur!

Mère, hélas! que n'endure-t-elle pas, pendant les neuf mois qu'elle porte l'homme dans son sein? que n'endure-t-elle pas pendant son enfance? que de soins pour corriger tant de vivacités, de colères, de caprices, de défauts de tous genres? que d'efforts, que d'essais, pour apprendre à son enfant à bégayer quelques paroles! pour graver dans son cœur quelques principes de vertus! que de craintes, que de veilles, au milieu de tant de maladies et d'infirmités qui investissent ses premiers ans!

Plus tard, souvent les larmes de la mère ne deviennent que plus amères. Une fille égarée, un fils libertin, des revers de fortune : enfants, époux, soin de tout un ménage, tout l'écrase à la fois!

D'où lui viendra donc cette force d'âme qui lui est si nécessaire? d'où lui viendra cet héroïsme de patience au milieu de tant d'épreuves?

D'où lui viendra ce renoncement sublime et constant à sa volonté et à tous ses penchants?

D'où lui viendra l'humilité, la chasteté, la douceur, l'esprit d'ordre, l'attachement à tous ses devoirs? d'où lui viendra la lumière, au milieu de tant de ténèbres et de séductions? d'où lui viendra le sacrifice continuel d'elle-même?

J'entends les philanthropes modernes : il faut, disent-ils, des écoles primaires partout. Il faut de l'instruction, il faut que tous sachent lire, chiffrer, écrire....

C'est bien : mais dites-nous, je vous prie, si on est vertueux, parce qu'on sait lire et écrire?

Dites-nous, si toutes ces pauvres filles qu'on fait élever militairement, dans les écoles à la Lancaster, pêle-mêle avec les garçons, pourront devenir d'excellentes mères de famille, parce qu'elles auront appris le calcul, l'écriture, la lecture; puis, *la marche au pas, diverses évolutions; ..... certaines tournures de phrases*, etc.... dans ces cercles hideux, composés de filles et de garçons, de onze ans, de treize ans, de seize ans même!

Dites-nous, si c'est là qu'elles puiseront le goût de la retraite, le goût des occupations domestiques? et puis, l'humilité, le recueillement, l'innocence, la candeur, la modestie, la simplicité, le trésor de la pudeur?

Les filles de théâtres, les ..... et les faiseuses de romans obscènes et impies, ne savent-elles pas lire, chiffrer, écrire? et, parfois, débiter quelques sentences de morale?

O étonnant scandale! comme si la vertu n'était qu'un vain mot!...

Ah! faut-il tout sacrifier à des connaissances, qui ne sont qu'accessoires, et qui, souvent, deviennent dangereuses? puissent ceux qui ont partagé cette déplorable illusion, méditer les paroles remarquables, que M. le ministre des cultes, en France, adressait dans ces derniers temps, aux instituteurs (1).

(1) 1834.

Effrayé qu'il était de voir les écarts de la tendre jeunesse, et les crimes dont elle est déjà coupable (1), et de tout ce que des enfants osèrent, tentèrent, au milieu des désordres, qui ont affligé les deux plus grandes villes de la France, il veut, lui, il ordonne que la religion vienne enfin occuper un premier rang dans l'enseignement de la jeunesse, et que « la vertu soit une pensée constante des instituteurs. » Qu'on daigne lire la circulaire en entier (2).

Qu'on lise aussi un article très-frappant du *Constitutionnel*, sur ce qu'il appelait, il y a quelques années, les *Gamins de Paris*. Sa voix n'invoquait-elle pas aussi une régénération pour la jeunesse? un changement dans les plans d'éducation, de la religion enfin, plus encore que de l'orthographe et du calcul.

« C'est la vertu, dit Locke (3), la pure vertu, la « simple vertu, qui est le point difficile et essentiel « qu'il faut se proposer dans l'éducation. C'est là « ce qu'il faut tâcher de procurer avant tout « autre chose aux enfants, et non pas des manières « hardies. »

« Le vice, ajoute-t-il (4), si nous en croyons les « plaintes générales, arrive aujourd'hui si promptement à son comble dans les jeunes gens, qu'il

(1) Qu'on voie certaines feuilles des tribunaux.
(2) 1834.
(3) Education des enfants, page 142.
(4) Page 140.

est impossible de sauver un enfant de la corruption, si on l'expose dans la foule. » Qu'aurait dit Locke, si, de son temps, on avait osé mélanger les sexes, comme on a l'imprudence de le faire maintenant.

« Il faut que vous fassiez grand cas des mots, dit « encore Locke (1), si, préférant le langage des an- « ciens, Grecs et Romains, à ce qui a produit de si « grands hommes parmi eux, vous croyez qu'il soit « raisonnable de hasarder l'innocence et la vertu « de votre enfant, pour un peu de grec et de latin. » Ce serait le cas de dire ici pour un peu de français et d'arithmétique.

Hélas! je m'efforce de retrouver la religion dans ce genre d'éducation qui, dans trop de contrées, a prévalu de nos jours. Vains efforts : où elle est exclue, ou elle joue un rôle subalterne, infiniment dangereux par là même. Éducation matérielle, remplie de dangers : Presque rien pour l'âme, pour la vertu, pour sauver les familles, pour resserrer les nœuds de la société, rien, plus rien pour rattacher l'homme à son Dieu ! plus rien, pour l'autre vie !

Nos campagnes ont singulièrement pris le change, dans cette haute question ; elles s'imaginèrent, leurrées qu'elles étaient, que lire et apprendre quelques sentences de morale, c'était de la religion ; comme si la religion consistait dans une lecture ou dans un simple jeu de mémoire ! « On aura de la morale,

(1) Page 131.

« s'écrie un célèbre écrivain déjà cité (1), parce « qu'on saura lire, écrire et chiffrer! On aura de la « morale, parce qu'on aura tracé sur le sable, avec le « doigt, quelques sentences des livres saints! qu'on « n'en doute pas, les passions passeront bientôt le « rouleau sur ce sable, moins mobile que les sen- « timents de notre cœur, quand il est destitué de « la règle à laquelle la religion seule le soumet. » Oui, il faut bien en convenir, quelque chose de plus puissant que ce qu'on appelle *culture de l'esprit, progrès des lumières,* est nécessaire pour former une excellente épouse, et une bonne mère de famille.

Philosophes, trêve de tous les vains systèmes! Ah! jetez enfin vos regards sur la religion de Jésus; c'est elle, qui doit intervenir avant tout; c'est elle, qui est la chose du monde la plus nécessaire, dans l'éducation de la jeunesse, de la fille et du jeune homme. Là, réside la puissance infinie qui subjugue tous les cœurs, qui enchaîne toutes les passions, qui console toutes les infortunes, qui adoucit tous les maux.

Là, réside la lumière, la force et la vie : *Ego sum via, veritas et vita; je suis la voie, la vérité et la vie,* dit Jésus-Christ (2). A l'école de la religion de Jésus, la fille apprendra avec certitude, sans qu'il lui soit nécessaire pour cela, de devenir théologienne, tout ce qu'elle doit croire, tout ce qu'elle doit espérer, tout ce qu'elle doit aimer, pendant les jours de son

(1) M. de Lamennais, *Mélanges.*
(2) Saint Jean, XIV, 16.

épreuve sur cette terre. La foi, l'espérance, la charité, en l'unissant aux pensées de son Dieu et à ses volontés adorables, en l'associant d'avance au bonheur qu'il promet au juste, en consacrant, par l'amour le plus pur, toutes ses peines et ses souffrances, elles seront pour elle une source immense de consolation, de force et de bonheur, au milieu de tant de combats.

A l'école de la religion de Jésus, la jeune fille sera comme irrésistiblement conduite à la pratique de toutes les vertus. Tout parlera à la fois à son cœur, à son esprit, à son imagination, à tous ses sens : la majesté du culte, qui, dans ses poétiques et touchantes cérémonies, ne cessera de lui représenter un Dieu fait homme pour elle ; né dans la pauvreté et les humiliations pour elle ; persécuté, condamné, couronné d'épines, cloué à une croix pour elle ! les sacrements, qui lui rendront la vie, lorsqu'elle l'aura perdue, les consolations et l'espérance, lorsqu'elle sera dans l'accablement, et qui augmenteront et doubleront ses forces, son courage, ses lumières ; la prédication des saints jours, qui ne cessera de lui redire les plus belles, les plus sublimes maximes de morale : « Qu'il faut se faire violence ; que la voie du « ciel est étroite ; que le salut est la seule chose né- « cessaire ; que la figure de ce monde passe, qu'il « faut user des créatures comme n'en usant pas, et « que bienheureux sont ceux qui souffrent et qui « pleurent. »

Ce n'est qu'à l'aide de tout cet ensemble merveil-

leux et puissant que son cœur, vivement impressionné, et naturellement sensible et bon, deviendra chrétien, sans presque qu'elle s'en aperçoive et comme par enchantement. Elle deviendra humble, à cause de l'humilité de Jésus; elle deviendra douce, soumise, résignée, modeste, à cause de la douceur, de la modestie et de la résignation de Jésus. Si elle est condamnée à l'indigence, ou bien si son âme veut s'enfler d'orgueil et de vanité, ses yeux verront la crèche de Jésus! si une autorité dure pèse sur elle, et si elle est tentée de secouer ce joug, elle se rappellera l'obéissance de Jésus! si l'affreux désespoir la poursuit, si son âme est abîmée de tristesse, si de longues et douloureuses maladies viennent l'accabler, si la mort lui ravit ce qu'elle a de plus cher, elle regardera la solitude, l'isolement, l'abandon, l'affreux calice d'amertume, de celui qui pensa périr dans le jardin des Olives! elle verra, de ses yeux mouillés de larmes, la croix et le calvaire sanglants! Alors elle entendra s'échapper de son sein ces accents de consolation : Seigneur, que votre volonté soit faite; *Fiat volontas tua sicut in cœlo et in terra.*

A l'école de la religion de Jésus, la femme deviendra généreuse, intrépide, héroïne, s'il le faut. Elle passera six mois auprès du lit d'un malade, sans goûter le repos, sans se lasser un seul jour: elle partagera son linge et ses aliments avec un étranger, qui lui montrera ses haillons, et qui lui révélera la faim qui le presse : elle pénètrera jusque

dans les plus obscurs réduits, pour aller panser quelque blessure, ou pour porter une boisson à un vieillard abandonné; si elle n'a rien elle-même, ou si elle n'a pas assez, elle ira, en pleurant, faire la quête; elle ira partout, tendant la main pour les autres, comme une mendiante: elle ira au milieu des combats, bravant la mort, tantôt pour arrêter le fer meurtrier, en se plaçant au milieu des ennemis, tantôt pour empêcher qu'on foule aux pieds les victimes; toujours pour consoler et secourir. Son cœur ne sera point étranger à la patrie, elle en sentira tous les maux, et comme Judith, elle se dévouera pour son salut; comme les Esther, elle sera prête à s'immoler pour le peuple.

Dans l'intérieur de la famille elle fera mille prodiges secrets: tous les jours, elle se sacrifiera pour secourir son vieux père ou sa mère courbée sous le poids des ans: tous les jours, ses travaux surpasseront ses forces. Quelquefois, tandis que son époux dilapidera tout en débauches, elle continuera pourtant de l'aimer, de le soigner; et seule, par son courage, elle soutiendra la famille entière.

Inspirée par la religion, elle ira jusqu'à tout immoler: liberté, affections naturelles, espérances flatteuses du monde, brillant avenir, et la vie même; elle ira au delà des mers; elle ira à cent lieues de son pays, elle ira partout où la réclamera le zèle et la charité, pour être jusqu'au tombeau, dans la plus sublime vocation, la servante de tous les pauvres, de tous les malades, de tous les malheureux.

Qu'on se rappelle les admirables lettres que publiait l'*Univers*, l'année dernière, au sujet du dévouement dont sont capables des filles, des religieuses, inspirées par le christianisme.

Dans un autre ordre de choses, comme les Susanne, les Agnès, les Agathe, la femme chrétienne ira jusqu'à braver les tortures, les bûchers, le fer et le feu, plutôt que de laisser flétrir la belle pudeur.

Et comme la mère des Machabées, comme les Félicité et les Perpétue, elle se dévouera à la mort la plus cruelle, plutôt que de trahir la foi de ses pères.

Tels sont les prodiges que la religion opère, infailliblement, lorsqu'on a la sagesse de faire concourir toutes ses précieuses ressources, dans l'éducation : livres, exercices de piété, enseignement religieux, coutumes et usages consacrés dans l'école, exemples, discours, pressantes exhortations de l'institutrice. L'homme étant tout habitude, il faut nécessairement réduire en pratique, de bonne heure, et par tous les moyens, ce qui doit être une sainte habitude de toute la vie : la douce et suave pratique de la religion, jusqu'au tombeau, car, ce n'est qu'à cette condition unique que l'homme accomplit sa fin ; mais ici, je crois entendre une objection fort à la mode : Ceux qui ne m'ont pas compris se récrient et disent : « Voilà juste l'éducation des couvents : voilà l'école monacale en plein ! tout à la religion, rien à l'étude des choses nécessaires à la vie. » Erreurs ! — Toutes les études, comme

toutes les actions des hommes, ne doivent-elles pas avoir un but moral, et avoué par la raison? — L'homme, qui n'est pas matière, ne doit, certes, ni se confondre ni s'identifier totalement avec la matière. — Ainsi, de même que le professeur de médecine, de jurisprudence, de physique, doit constamment s'appliquer, s'il n'est matérialiste, à élever son élève jusqu'au Créateur, et jusqu'à sa fin, — à l'aide même des créatures qui sont l'objet de la leçon, — de même l'institutrice chrétienne, tout en donnant ses leçons d'orthographe, de calcul, ou de couture, doit conduire sa jeune écolière et à son Dieu et à l'accomplissement intégral de toutes ses destinées terrestres.

§ 3. — Éducation qui fera contracter de bonne heure l'habitude du travail.

Un mot suffit pour faire sentir combien il est important que la femme contracte, dès l'aurore de la vie, le goût et l'habitude des travaux, en harmonie avec ses destinées.

Le travail la retiendra dans la maison de son père, ou de son époux, et l'y affectionnera. Le travail occupera son imagination, son cœur, toutes ses pensées. Le travail la délivrera des compagnies funestes, et de l'amour des fêtes et des plaisirs.

Le travail la rendra d'une humeur douce, d'un caractère aimable et gai.

L'habitude du travail empêchera qu'elle ne devienne curieuse, inquiète, jalouse, envieuse, mé-

disante; défauts si ordinaires aux femmes oisives, et qui les rendent si redoutables.

Le travail, lui assurera une position honorable et indépendante.

Le travail la fera échapper à l'horrible et dégradante servitude, source, trop souvent, de la prostitution et de tous les désordres.

Qu'on se hâte donc d'apprendre à la femme à manier l'aiguille et le fuseau; voilà ce qui lui fera plus d'honneur; voilà ce qui la rendra plus utile; voilà ce qui la délivrera de l' ennui et de mille dangers. Mais pour tout cela, il faut des écoles de filles, des écoles chrétiennes, des écoles dirigées par une institutrice qui ait le sentiment de ses devoirs, et des devoirs de son sexe. Car, en Suisse, et dans des localités que nous nous abstenons de nommer, il y a quelques rares écoles de filles, à la vérité; mais écoles, où les filles sont positivement élevées *en garçons,* tant par le défaut de la méthode éducative, que par l'ignorance, l'incurie, la prétention à la science, ou la mauvaise volonté des institutrices. Et, chose remarquable, ce sont même des inspecteurs qui dirigent entièrement ces écoles, car, point d'inspectrices!

§ 4. — Éducation qui écartera les mauvaises lectures, et tout ce qui peut éveiller l'orgueil, la vanité et l'amour profane.

1° Point de romans.

Les romans sont des corrupteurs audacieux, qui disent tout, et qui disent les choses les plus per-

verses. En est-il un seul, où il ne soit question d'entrevues, de liaisons, d'intrigues, d'obcénités ? En est-il un seul, où il n'y ait quelque peinture séduisante, et propre à porter le poison dans le sein d'une jeune personne, encore sans expérience ?

Pères et mères, à la première lecture de ces livres funestes votre fille sera scandalisée : elle ne lira que légèrement, le premier jour, ce qui choque sa modestie : le corrupteur lui tombera des mains peut-être : elle rougira ; mais, étant tout près d'elle, étant sous ses yeux, qu'arrivera-t-il ? Sa curiosité ne le lui fera-t-elle pas reprendre ? Elle lira, elle relira encore des passages obscurs, qui laisseront des traces de mots dans son esprit : elle retiendra des phrases, des parties de phrases : elle les citera : elle les chantera : elle se les rappellera avec plaisir : peu à peu son cœur deviendra tout chair : elle perdra le goût de la piété, le goût des bonnes lectures, le goût du travail, le goût et l'habitude de ses devoirs. Et, quelle indifférence pour ses parents, quelle conduite dissimulée et tortueuse, quels tristes écarts, lorsque son cœur et son imagination seront égarés !

2° Point de liaisons avec des jeunes gens. Pères et mères, si la passion de l'amour profane entre une fois dans le cœur de votre fille, dès ce moment même elle va vous échapper ; dès ce moment, elle va conspirer contre vous, contre vos intérêts, contre votre honneur peut-être : dès ce moment, son orgueil, sa vanité, son ambition, vont s'enflammer plus qu'il n'est possible de le dire. Rêvant à

une nouvelle maison, à une nouvelle famille, à un nouveau ménage, n'étant plus à vous, ni par son cœur, ni par ses pensées, elle ne s'occupera plus que d'elle-même, à vos dépens; elle deviendra habile à vous mentir, à vous tromper et à jouer tous les rôles.

Pères et mères, il y a un vice qui renferme tous les vices; or, votre fille étant une fois infectée de ce vice, malheur à vous ! et malheur à elle-même !

Pères et mères, faites que le cœur de votre fille reste pur : faites que l'aimable pudeur colore toujours son front : faites que la vertu angélique soit son plus bel ornement, son plus bel héritage, sa plus belle dot. Mais, alors, pas de romans, pas de danse, pas de théâtre, pas de seul à seul, et pas de mélange des sexes dans les écoles.

Ah ! vraiment, qui ne pleurerait ici de douleur à la vue de tout ce qui se passe chez les parents, dans certains pensionnats, et dans les écoles publiques de quelques pays ! Indicible, étrange aveuglement ! Des pensionnats où l'on donne le goût de la danse et de la comédie ? Des pensionnats où on lit des romans, où l'on étudie des poésies lascives, où l'on reçoit, sans presque de surveillance (elle est d'ailleurs presque impossible dans ce cas), des hommes pour maîtres de dessin, de musique, de langues, que sais-je ? Et dans une foule de campagnes, des écoles publiques, où les filles s'élèvent, pêle-mêle, avec les garçons ! Faisant des évolutions militaires avec eux, comme dans un camp, apprenant tous

es jours à se dissiper et à fouler aux pieds cette belle pudeur qui fut toujours l'ornement du sexe ! Cette belle pudeur, que tous les siècles connurent, et que tous les siècles honorèrent ; cette belle pudeur dont la Providence a revêtu la femme pour la forcer, en quelque sorte, à se respecter, et qui, en effet, en retient un si grand nombre sur le bord de l'abîme !

O Dieu ! vous dites dans l'Écriture (1) : que « la « prostitution (de la femme) se reconnaîtra à son « regard altier et à l'immodestie de ses yeux. »

Vous dites (2) : « Redoublez votre vigilance à l'é« gard de la fille qui ne détournera point sa vue « des hommes, de peur qu'elle ne se perde elle« même, si elle en trouve l'occasion.

« Veillez sur celle qui a l'impudence dans les « yeux (3). »

Et voilà des hommes, se posant en philanthropes, en humanitaires, en progresseurs, qui ne frémissent pas d'opposer leurs pensées aux vôtres ! et qui obligent la jeune vierge, au sein de cette école, création brillante de leur génie, de lever la tête dans un cercle de jeunes gens ! de fixer le jeune homme qu'elle fait lire, chiffrer, écrire ! de lui diriger la main de sa main délicate et blanche, si elle est monitrice ! ou de l'avoir dirigée et con-

(1) Eccl. XXVI, 12.
(2) Eccl. XXVI, 13.
(3) Eccl. XXVI, 14.

duite par lui, si le jeune homme est moniteur!

Impossible d'inventer quelque chose de plus évidemment contraire à la nature, à la raison et aux divines Écritures!

Et il suffirait de voir ce spectacle étrange, une seule fois, pour être écrasé d'amertume. Néanmoins, c'est depuis vingt-cinq ans déjà, que la plupart de nos paroisses et de nos confrères, sont condamnés à le subir!

Puissent ces pages, toutes tracées dans l'intention de nous rendre utile à notre pays, dans le désir ardent de porter quelque remède à des maux évidents, êtres senties et méditées! Ah! daigne le Seigneur, qui manie les cœurs, qui change les esprits, opérer une salutaire révolution de pensées et de vues dans tous ceux qui, jusqu'à présent, se seraient montrés les fauteurs de cet immense désordre! Et puisse l'éducation des filles, si essentielle, si importante, être enfin améliorée!

Conclusion des deux chapitres.

Convaincu que le salut de la société, l'honneur des familles, la félicité des époux, l'avenir des enfants, et le bien-être moral et matériel des femmes, reposent, en majeure partie, sur l'éducation publique qui est distribuée aux jeunes personnes, nous avons dit que cette éducation, si pleine d'avenir, devait se proposer, avant tout :

1° De semer dans le cœur de la femme toutes les vertus domestiques;

2° De la soustraire à toutes les séductions qui sont de nature à égarer son imagination, son cœur, ses sens, et à surexciter les terribles passions de la vanité, de l'orgueil, de l'ambition, ou des prétentions ridicules et exagérées. Lui laisser rêver des grandeurs impossibles, des positions qui n'ont de réalité que dans la comédie ou les romans, c'est la nourrir de déceptions et lui préparer toutes les souffrances morales et physiques. Eh ! l'on s'exposerait encore à lui faire épouser, un jour, le premier habit fin, le plus joli danseur ou la première figure, aimable et belle, qui se rencontrerait sur le chemin périlleux de sa vie !

3° De rendre son esprit sérieux, son jugement solide, en élagant les sciences et les arts, qui tendraient à la faire sortir de sa sphère, ou à lui faire perdre un temps précieux ;

4° De l'accoutumer de suite à tous les travaux de son sexe ;

5° D'implanter fortement en elle le sentiment religieux, et, en matière de religion, de la rendre savante, si possible !

Mais un rapide extrait des statuts de l'illustre maison impériale Napoléon-d'Écouen, emprunté au charmant opuscule de madame Campan, qui en était la digne supérieure, intitulé : *Lettres de deux jeunes amies* (t. III, Paris, 1822), donnera, aux yeux des personnes du monde, une autorité irrésistible à toutes nos vues sur l'éducation des filles.

Là, l'éducation était, avant tout, pratique ; son but

principal, c'était de former des bonnes femmes de ménage. Les élèves, plus âgées, confectionnaient elles-mêmes leurs robes et leurs chapeaux, et marquaient leur trousseau. Madame Campan écrivit un jour ces lignes à la reine Hortense : « Vos filles excellent dans la couture de tous les genres ; elles sont employées dans toutes les branches de l'administration; il ne s'écrit pas un mémoire de dépenses, pas un état de dépôts qui ne soit de l'écriture d'une élève; elles aident à donner, à compter, à recevoir le linge; elles font leur lit, nettoyent et balayent leurs classes ; enfin, elles soignent maternellement leurs plus jeunes compagnes. » Le lever avait lieu à six heures; après la prière, on se rendait à la chapelle pour entendre la messe. Madame Campan avait mis dans le règlement : « Les élèves entendront la messe tous les dimanches et les jeudis. » Napoléon raya ces six derniers mots, et écrivit en marge : « Tous les jours. » Les statuts consacraient la clôture, comme dans les anciens couvents. Aucun homme ne pouvait y entrer, à l'exception des membres de la famille impériale et des grands dignitaires. Les élèves ne pouvaient écrire qu'à leurs père et mère et aux grands parents. Les dames dignitaires faisaient les cours ; l'empereur *avait proscrit l'enseignement des hommes.* Pour s'exercer à parler avec pureté, les pensionnaires *ne jouaient point des tragédies* comme à Saint-Cyr, mais elles récitaient des poésies sacrées et des dialogues composés par madame Campan. La discipline de la maison était sévère, les élèves ne res-

taient pas seules un instant, et les règlements étaient suivis à la lettre.

L'instruction qu'on y donnait était forte, sérieuse, étendue. L'empereur, qui détestait tant les *idéologues*, n'eut pas voulu que les filles de ses généraux et de ses soldats devinssent des *femmes savantes*, (dans la mauvaise acception de ce mot); sa pensée était de former des femmes réellement instruites, qui pussent bien élever leurs enfants, et, par leur moyen, régénérer la France. Madame Campan, si digne de comprendre Napoléon, expose ainsi les vues du fondateur d'Ecouen : « Nous sommes, dit-elle, une es-
« pèce d'université de femmes, où la jeunesse doit
« être élevée, et où doit se former, en même temps,
« une école normale de femmes enseignantes. Le
« but de l'éducation doit être porté : 1° Vers les ver-
« tus domestiques ; 2° à un tel degré de perfection
« que toutes les élèves soient assurées du bonheur
« de pouvoir instruire elles-mêmes leurs filles.
« L'éducation publique des femmes finira par servir
« l'éducation maternelle. »

Aujourd'hui, au contraire, il semble que l'éducation des femmes n'ait plus qu'un but, diamétralement opposé : le but de les détourner de toutes les vertus, de tous les goûts, de tous les soins, de tous les travaux de leur sexe et de leur vocation ! Ah ! puissent ces quelques pages éclairer les parents et tous les hauts placés qui s'intéressent à l'éducation des filles !

—

CHAPITRE VIII.

De la tolérance religieuse.

§ 1. — L'Église consacre la tolérance chrétienne.

Un grand cri d'*intolérance* d'*absolutisme* et de *despotisme* s'élève contre l'Eglise, et des rangs même de ceux qui se disent catholiques, lorsqu'elle ose revendiquer, comme son droit naturel et imprescriptible, la haute mission d'enseignement, le choix des livres d'éducation, et des méthodes pédagogiques, l'approbation ou la mise en retraite des régents ou des professeurs, l'approbation ou la condamnation des livres éducatifs, et, surtout, la condamnation des erreurs, en matière de religion, et de leurs propagateurs; eh bien! examinons si de tels reproches sont fondés, et pénétrons jusque dans les entrailles de cette grande question de tolérance et d'intolérance. Et, d'abord, l'Eglise catholique admet la tolérance chrétienne des personnes, si elle n'admet pas, et ne peut point admettre celle des erreurs, car voici son cri d'amour et de tolérance, à elle.

« Vous aimerez votre prochain comme vous mê-

me. » Divines paroles qui sont sans cesse sur les lèvres de l'Eglise, et qui nous montrent des frères de toutes parts ! divines paroles par lesquelles elle nous dit : que, dans les desseins de Dieu, tous les hommes doivent être comme un seul homme, tous les peuples comme un seul peuple, tous les gouvernements comme un seul gouvernement! Magnifique unité, comme il y a unité dans Dieu! Unité entre Dieu et tous les élus! Unité qui est la consommation de la charité.

O Eglise catholique! unité divine, que tu nous redis, toi, par ton admirable hiérarchie, par tes dogmes invariablement les mêmes, par tes sacrements, qui jamais ne pourront être ni diminués ni augmentés, par toute ta doctrine, expression de la vérité, et aussi immuable que la vérité.

O Eglise catholique! unité divine, que tu nous redis, par les liens étroits qui unissent tous tes enfants d'un bout du monde à l'autre, tous les fidèles aux fidèles, tous les Évêques aux Évêques, tous les Évêques au Pontife de Rome, et tous les fidèles, tous les prêtres, tous les Évêques et le Pontife de Rome, à Jésus-Christ.

O Eglise catholique! unité divine, que tu nous redis par la sublime alliance de dix-huit siècles que tu viens de parcourir, avec tant de gloire, au milieu de tant de persécutions!

O Eglise catholique! unité que tu ne cesses de redire, puisque tous tes enfants pensent, croient, aiment, espèrent, ce que pensèrent, crurent, aimèrent,

espérèrent, tous les élus qui règnent maintenant dans les cieux. Unité du ciel, unité de l'Eglise de Jésus-Christ, vous êtes la même unité. Vous émanez de Dieu et vous retournez à Dieu.

O Eglise du ciel, aide à l'Eglise qui milite encore, à rassembler de l'orient à l'occident, selon sa mission divine, *euntes in mundum universum*, tous ceux qui sont encore divisés de croyance, divisés de sentiments, divisés de vues, dans l'unique bercail, *unum ovile*, afin que la terre entière ressemble au ciel, et consomme d'avance la grande et magnifique unité (1) !

« Vous aimerez votre prochain comme vous-même; » voilà la parole qui fait voler tant de saints prêtres, tant de saints missionnaires, au secours de ceux qui sont encore sous l'empire de l'idolâtrie, du mahométisme, du schisme ou de l'hérésie.

« Vous aimerez le prochain comme vous-même; » voilà la parole qui fait répandre des prières ferventes pour la conversion de tant de malheureux qui s'égarent.

(1) Alors régnera sur toute la face de la terre cette paix solide, que plusieurs écrivains célèbres appellent de tous leurs vœux, et, spécialement, l'honorable et illustre comte de Selon, président de la société de la paix établie à Genève: honneur à ses excellentes vues! honneur à la générosité qui lui commanda tant de sacrifices! honneur aussi à ses collègues! Puissent leurs travaux réunis, puissent toutes les distinctions promises à l'écrivain qui aura remporté le prix du *concours*, pour la paix, conduire tous les esprits égarés de nos jours à reconnaître que l'unité seule peut être la source de la paix religieuse, domestique, politique!

« Vous aimerez le prochain comme vous-même ; » voilà la parole qui fait verser des larmes amères sur les fausses voies de tant de frères, en quelque lieu qu'ils habitent, à quelque peuple qu'ils appartiennent.

« Vous aimerez votre prochain comme vous-même ; » voilà la parole qui rend impossible l'indifférence sur le malheur des autres, sur la perte de leur âme, sur la ruine de leur salut.

« Vous aimerez votre prochain comme vous-même ; » voilà la parole qui me fait voir dans le musulman, dans le juif, dans le Grec séparé, dans le méthodiste, dans le luthérien, dans le calviniste, tout autant d'amis, tout autant de frères pour lesquels le prêtre, le vrai chrétien, donneraient tout leur sang pour gagner leur âme à Jésus-Christ.

« Vous aimerez votre prochain comme vous-même ; » telle est la parole enfin qui inspire à l'Eglise des accents si tendres, le Vendredi Saint, pour tous ceux qui ne sont pas encore dans le bercail sacré.

Ainsi non-seulement tolérance ; ô non ! ce n'est pas assez, mais encore amour, mais encore charité, mais bienfaits, dévouement, sacrifices de tout genre, pour tous ; tous étant faits à l'image de Dieu, tous étant faits pour le ciel, tous étant faits pour conquérir la même félicité, les mêmes délices dans le sein de Dieu, pendant les siècles des siècles.

§ 2. — Sens et vérité de cette maxime : *Hors de l'Église point de salut.*

« Hors de l'Eglise point de salut, » parce que notre

Seigneur Jésus-Christ ne veut dans la société chrétienne « qu'un seul troupeau, qu'un seul pasteur, » *unum ovile et unus pastor* (1). Donc, en premier lieu, c'est se mettre en acte d'hostilité flagrante contre Jésus-Christ, par sa pure faute et, par conséquent, s'exclure volontairement soi-même du ciel, que de refuser obstinément de faire partie de ce *troupeau* et de se soumettre à ce *chef unique*.

Puis, « Hors de l'Eglise point de salut, » parce qu'il faut être soumis à l'Eglise de Jésus-Christ sous peine d'être frappé de ce terrible anathème : *si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus* (2). Il est trop évident que, par ces paroles, notre Seigneur Jésus-Christ exclut du ciel tous les enfants de révolte.

« Hors de l'Eglise point de salut, » parce que ne point appartenir à l'Eglise, c'est la mépriser et mépriser l'Eglise, c'est mépriser Jésus-Christ : *qui vos spernit, me spernit* (3). Ainsi, ne pas être de l'Eglise, c'est, *ipso facto*, encourir l'exclusion du ciel.

« Hors de l'Eglise point de salut, » parce que ce n'est qu'à l'Eglise que le Sauveur confia la mission sublime de prêcher toutes les vérités nécessaires au salut : *Elegit duodecim ex ipsis* (4) ;—et il leur dit : « Allez par tout le monde, et prêchez l'Evan-
« gile à toute créature ; celui qui croira, et qui sera

(1) Saint Jean, x, 16.
(2) Saint Matt. XVIII, 17.
(3) Saint Luc, x, 16.
(4) Saint Luc, VI, 13.

« baptisé, sera sauvé : celui qui ne croira pas sera « condamné (1). »

Quomod overo prædicabunt nisi mittantur? « Comment prêcheront-ils, s'ils ne sont pas envoyés » (2)? Or, ne pas être de l'Eglise, c'est se mettre dans l'impossibilité de connaître ces vérités et, par là, s'exclure volontairement du ciel.

« Hors de l'Eglise point de salut », parce qu'il y a nécessité de croire tout ce qu'énseigne l'Église : *qui vero non crediderit condemnabitur*. Or, comme refuser d'appartenir à l'Eglise, c'est refuser de croire, c'est tout juste aussi encourir l'anathème de la condamnation éternelle.

« Hors de l'Église point de salut, » parce que l'Eglise est l'épouse de Jésus-Christ : *vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesiæ* (3). Jésus-Christ n'a pas plusieurs épouses : il n'en reconnaît qu'une seule, celle pour laquelle il s'est livré, *et seipsum tradidit pro ea* (4). Il n'en reconnaît qu'une « qu'il a sanctifiée, qu'il couronna de gloire, qui est « sans ride et sans tache, qui est immaculée (5). » Donc, c'est trop évident, quiconque n'est l'enfant de cette épouse, est enfant illégitime ! enfant inconnu et désavoué ! enfant dépouillé de tout titre pour participer à l'héritage du Père céleste ! Par-

(1) Saint Marc, XVI, 16.
(2) Saint Paul aux Rom. X, 15.
(3) Eph : V, 23.
(4) Eph. V, 25.
(5) Eph: V, 26-27.

tant, exclusion du ciel pour tous ceux qui ne sont pas enfants de l'épouse de Jésus-Christ.

« Hors de l'Église point de salut, » parce que l'Eglise est le corps de Jésus-Christ; or, Jésus-Christ n'a pas plusieurs corps : *sicut enim corpus unum est, et membra habet multa ; omnia autem membra corporis cum sint multa, unum tamen corpus sunt : ita et Christus,..* (1). Partant, il faut ou appartenir à ce corps pour être de Jésus-Christ, ou s'attendre à être condamné et perdu, comme tous ceux qui ne sont pas de Jésus-Christ. En outre, tous les membres d'un corps correspondant au même chef, tous reçoivent la même vie d'un même principe, de même que les rameaux d'un même arbre se nourrissent de la même séve : les rameaux d'un arbre, les membres d'un corps sont frappés de stérilité, ils tombent et périssent, dès qu'il n'y a plus corrélation et sympathie : vraie image de l'Église de Jésus-Christ ; car, là aussi, il y aurait désorganisation, mort, destruction, dès que les fidèles ne communiqueraient plus avec Jésus-Christ, plus avec les sacrements, plus avec les pasteurs, plus avec les moyens de vie spirituelle, qu'il a établis pour le salut de tous.

« Hors de l'Eglise point de salut. » Ne serait-il pas absurde que notre Seigneur Jésus-Christ eût établi une Eglise pour enseigner, et qu'impunément l'on pût rejeter les dogmes de cette Eglise ? ab-

(1) Saint Paul aux Cor., XII, 12.

surde que notre Seigneur Jésus-Christ eût assuré à cette Eglise le pouvoir de diriger les fidèles, par des lois [*tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel* (1).] et que, impunément, on pût fouler aux pieds ces lois ? absurde que notre Seigneur Jésus-Christ eût laissé à son Eglise des moyens sûrs et nécessaires, pour la justification, pour la destruction du péché [*les péchés que vous remettrez seront remis ; ceux que vous retiendrez seront retenus* (2)....] pour faire couler sur nous le torrent de ses grâces, et que ces moyens divers de salut, confiés à son Eglise, on pût impunément s'en déclarer les contempteurs ! Jésus-Christ aurait établi un sacrement pour remettre toutes nos fautes, Jésus-Christ aurait chargé son Eglise d'arroser du sang de la rédemption les cœurs contrits et humiliés ; il aurait attaché cette grâce à une confession sincère et douloureuse, [*si confiteamur peccata nostra, et fidelis est et justus, ut remittat nobis peccata nostra, et mundet nos ab omni iniquitate* (3),] à un repentir véritable et efficace ; et l'orgueilleux, qui refuse d'aller courber sa tête aux pieds des ministres de cette Eglise, serait sauvé ! et l'impie qui appellera les sacrements *pratiques vaines*, *superstitions*, *puérilités*, pourra triompher dans son impiété ! Et l'infortuné qui voudra choisir entre les dogmes, recevant les uns, abandonnant les autres, avec dédain, au *stupide*

(1) Saint Matth. XVI, 19.
(2) Saint Jean, II, 23.
(3) Epist. Joan, I, 9.

vulgaire, irait un jour s'asseoir à côté de ceux qui jamais n'auront rougi de la *folie de la croix!* Donc, point de salut pour celui qui refuse d'appartenir à l'Eglise. « Celui qui ne croira pas sera condamné : » *qui non crediderit condemnabitur* (1)... « Celui qui n'a pas Dieu pour père, ne saurait avoir l'Eglise pour mère, » dit saint Cyprien dans son traité *de Unitate Ecclesiæ;* et cette parole de saint Cyprien, elle fut redite dans tous les conciles généraux et particuliers, puisque tous eurent pour but, de condamner le schisme et l'hérésie.

§ 3. — Sens véritable, et applications diverses de cette maxime : *Hors de l'Église point de salut.*

Maintenant, il nous reste à repousser bien des insinuations perfides, et bien des déclamations furibondes et mensongères, sur le sens et l'application de cette redoutable maxime, inscrite au frontispice de notre Eglise, depuis le Christ et les apôtres.

Qui ne sait par cœur, à cet égard, les pages amères tracées par la main cauteleuse et acerbe de Jean-Jacques, de M. de Voltaire, et de plusieurs centaines de ministres protestants, depuis trois siècles? Or, il suffit d'exposer avec simplicité et franchise notre doctrine à ce sujet, pour dissiper toute cette atmosphère de calomnies.

Nous disons donc 1° : « Hors de l'Église point de

(1) Saint Marc, XVI, 16.

salut, » *pour les enfants morts sans baptême.* Exclusion de la vision céleste pour eux, et perte irréparable et éternelle de la félicité suprême; oui, nous le proclamons du haut des chaires évangéliques, puisque l'homme-Dieu le proclama aussi en termes si formels : « Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé, » avait-il dit, et ailleurs : *Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei* (1). Mais, en même temps que l'Église professe cette doctrine, elle nous permet de croire que ces enfants n'auront pas à supporter les peines déchirantes des réprouvés, coupables de crimes volontaires; elle nous permet de croire qu'ils n'ont point à dévorer, ainsi qu'aiment à le supposer les incrédules, l'horreur des flammes éternelles, l'horreur de la peine du *sens*. Leur malheur consiste donc à être privé de la vue de Dieu, éternellement. Malheur immense, sans doute; mais à quel titre mériteraient-ils d'être admis dans le sanctuaire de la Divinité? Et, comment l'être impur pourrait-il se mêler avec l'être infiniment saint? ou bien seulement, et laissant tout à fait à part la tache originelle, comment l'être *naturel* pourrait-il opérer son élévation à l'ordre *surnaturel*, et franchir, sans l'aide du Médiateur, le chaos qui s'interpose entre le fini et l'infini? — Le mariage du sauvageon n'ayant pas été célébré, au saint Baptême, par le mystère d'un *greffage* tout divin, avec l'arbre de

(1) Saint Jean, chap. III, 5.

vie, qui est Jésus-Christ, le nouveau-né reste et meurt dans les conditions de sa naissance; quoi de plus naturel? — Le sauvageon aussi reste sauvageon, sans le mystère de la greffe. Au surplus, plusieurs saints docteurs de l'Église accordèrent même à ces enfants une félicité naturelle, ou une condition meilleure que le néant. Telle fut la croyance de saint Augustin, si je ne me trompe, de saint Grégoire de Naziance, de saint Thomas, de saint Bernard, et il ne s'éleva, dans l'Église, aucune réclamation contre eux.

Nous disons 2° : « Hors de l'Eglise point de salut» pour les idolâtres, les infidèles et les mécréants, va sans dire, puisque l'Ecriture les compare au païen et au publicain. — Toutefois, l'idolâtre et l'infidèle seront sauvés, tandis que l'Européen mécréant sera perdu sans ressource, si seulement ils ont le désir du saint Baptême, le désir de connaître et de servir Jésus-Christ; car l'Eglise reconnaît encore deux autres genres de baptême, également valides, le baptême de *désir*, que tous les païens peuvent si facilement avoir, et le baptême de sang, qui suffit jadis à tant de généreux martyrs.

Nous disons 3° : « Hors de l'Eglise point de salut» pour les *schismatiques* et les *hérétiques*, sous quelque dénomination qu'ils soient. Ils ne sont hérétiques, ils ne sont schismatiques, que parce qu'ils luttent contre l'Eglise, et conséquemment, contre Jésus-Christ. Mais distinguons ici entre l'erreur vincible, l'erreur crasse et volontaire, et l'erreur invincible.

— Tout hérétique qui doute, et cependaut néglige de s'instruire, est condamnable, parce que son ignorance est volontaire. – Tout hérétique, qui connaît la nouveauté de sa secte, les discordes de ses pasteurs, les variations perpétuelles de leur croyance, la confusion effroyable de leur doctrine, le défaut frappant d'unité qui existe jusque dans le sein même des familles, et cependant, reste mollement plongé dans une léthargique indifférence, au lieu de rechercher avec ardeur là où est la vérité, est condamnable, parce que son ignorance est crasse et volontaire. Ainsi point de salut pour lui.

A présent, portons nos regards sur le cas d'*ignorance invincible*, car c'est là encore que nous allons voir éclater la sagesse et la tolérance de l'Eglise, dans les nombreuses exceptions qu'elle admet.

§ 4. — Tolérance qu'admet cette maxime : *Hors de l'Église point de salut.*

Il n'est pas de crime sans volonté : On ne saurait être coupable devant Dieu, lorsque le cœur est innocent. Telle est la morale de l'Église catholique. Donc cette maxime de la religion : « Hors de l'Église point de salut » ne s'applique ni aux hérétiques, ni aux schismatiques de bonne foi. Ainsi s'exprime saint Augustin, un des plus illustres défenseurs de l'unité, et le fléau le plus redoutable de l'hérésie(1) :

(1) Quarante-troisième lettre à Glorius.

« Il ne faut pas mettre au rang des hérétiques « ceux mêmes dont les erreurs sont plus perni- « cieuses, pourvu qu'ils ne les défendent pas « opiniâtrément; et l'on doit particulièrement faire « cette justice à ceux dont les erreurs ne sont point « le fruit de leur présomption, ni de leur témérité, « et qui, ne s'y trouvant engagés que par le malheur « qu'ont eu leurs pères de s'y laisser séduire, se « mettent en peine de chercher la vérité, prêts à « revenir de leurs égarements, dès qu'elle leur ap- « paraîtra. »

Sont donc excusables : 1° Tous les enfants des hérétiques validement baptisés. Dans toutes les communions chrétiennes, distinctes de la catholique, le baptême administré aux enfants, selon le rit nécessaire, produit son effet : ces enfants, quoique baptisés hors de l'Église, sont néanmoins membres de l'Église, par le sacrement de baptême, qui est son bien propre; et s'ils meurent avant l'âge de raison, le royaume des cieux leur est assuré.

2° Dès que ces enfants ont atteint l'âge de raison, s'ils professent les principaux points de la foi chrétienne, supposant qu'ils aient été conservés par leur secte, ils demeurent incontestablement membres de la vraie Église, si, en même temps, ils demeurent de bonne foi. Or, cette bonne foi peut se supposer, dans un grand nombre d'enfants. Instruits, dominés par leurs parents, leurs maîtres, leurs pasteurs, et par les exemples de tout ce qui les entoure, il est difficile qu'ils aient la pensée, qu'ils sont élevés dans

une fausse religion, et qu'ils sont trompés par les personnes que la nature leur apprend à respecter et aimer le plus.

3° Restent aussi membres de l'Église, tous ceux qui, dans l'âge viril, conservent parfaitement cette bonne foi de l'enfance. Ainsi s'exprime la Sorbonne, dans la *Censure de l'Émile*. Après avoir parlé des enfants baptisés dans les communions séparées, et de ces hommes simples, dont Dieu connaît le nombre, qui se trompent dans l'impossibilité de connaître la véritable Église, elle ajoute : « Tous ces enfants et « ces simples ne participent, ni à l'hérésie, ni au « schisme; ils en sont excusés par l'ignorance in- « vincible de l'état des choses, et l'on ne doit pas « les regarder comme n'appartenant pas à l'Église, « hors de laquelle il n'y a point de salut. »

Ainsi, « hors de l'Église point de salut, » mais seulement pour les hérétiques, et les schismatiques qui, étant parfaitement convaincus de leurs erreurs, ou doutant de leurs erreurs, y restent, y persistent, y meurent, malgré tous les cris de leur conscience; car, nous l'avons reconnu, et nous nous plaisons à le repéter, tous les adultes, parmi les hérétiques, les schismatiques, les sectaires de n'importe quelle caste, qui se trompent de bonne foi, et, pendant toute leur vie, conservent, sans trouble ni remords, cette bonne foi parfaite, tous ces adultes, dis-je, demeurent véritablement membres de l'Église, et ne seront responsables devant le Juge suprême, que de leurs mauvaises actions.

Si l'on demande maintenant, si, parmi les protestants, ou toute autre société séparée, il existe beaucoup de personnes de bonne foi, je réponds que c'est là le secret de Dieu, que le cœur de l'homme est profond comme les abîmes; que les passions, l'orgueil, l'intérêt, la volupté, sont une source d'erreurs; qu'on ne doit pas confondre cette fausse sécurité, par laquelle on se trompe soi-même, avec cette droiture, cette sincérité, qui justifient devant Dieu. L'illusion n'est pas la bonne foi : trop souvent elle est une ignorance que l'homme ne se reproche pas, et qui n'en est pas moins criminelle. Peut-on se rendre le témoignage qu'on aime la vérité, qu'on a pris les moyens de la connaître, qu'on n'a pas mis d'obstacles volontaires à la communication de sa lumière? Voilà d'abord ce qu'il importe de savoir. Aussi, ne doit-on pas être rassuré sur le sort de ceux qui sont dans l'erreur, et ne pas discontinuer de travailler avec zèle à les ramener à l'unité. Loin de nous cette indifférence, qui met au même rang le mensonge et la vérité, et qui finit par y mettre aussi le vice et la vertu.

Conclusion.

Chère Genève, ô chère patrie! Aurais-tu quitté le divin bercail de Jésus pour toujours? Faudrait-il désespérer, et t'abandonner? Ah! comment le pourrai-je, moi, qui suis né dans ton sein! qui compte tant de vrais amis, au milieu de tes enfants! qui con-

nais toute l'étendue de tes maux! qui suis le témoin de toutes tes discordes religieuses! Comment le pourrai-je!!! Tous les jours, mon cœur ne bat-il pas pour le bonheur de ses concitoyens! Tous les jours, n'adressé-je pas des vœux ardents au ciel, pour qu'il daigne, dans son immense miséricorde, faire surgir au milieu de tes enfants, un nouveau François de Sales!... Ah! chère patrie, puisses-tu tourner enfin les yeux vers la lumière!

Nest-ce pas assez de trois siècles d'égarements?

N'est-ce pas assez de trois siècles de troubles et de confusion? Chère patrie, reviens à l'unité catholique, et hâte-toi de goûter le bonheur du parfait repos, de la parfaite et suave quiétude du cœur. Écoute, écoute ce mot divin : *Paix aux hommes de bonne volonté!* oui, mille fois, je te la souhaite cette paix, *pax vobis!* la douce paix qui conduit au bonheur! la douce paix qui conduit à l'unité! la douce paix qui conduit à la parfaite charité, qui est la consommation de l'unité!

CHAPITRE IX.

De la tolérance politique.

§ 1. — Les gouvernements sont-ils tolérants, et le sont-ils comme l'Église catholique?

Une série de questions graves, difficiles, infiniment délicates, vient s'offrir, maintenant, aux méditations de l'homme religieux et politique.

Et, d'abord, il est fort naturel de se demander, en présence de ce cataclysme de violentes récriminations contre notre sainte Eglise, si les gouvernements eux-mêmes, les gouvernements protestants, surtout, sont tolérants? s'ils le sont au même degré que l'Eglise? s'ils le sont pour des motifs aussi rationnels?

S'ils sont tolérants?... c'est une question de fait, qui ne peut, qui ne doit se résoudre que par les faits.

Eh bien, faisant comparaître, tour à tour, les divers gouvernements de l'Europe, qu'on dise si l'Angleterre est tolérante en faveur de l'Irlande, comme Rome l'a été et l'est encore envers les juifs et les protestants; si la Russie l'est envers la Polo-

gne, au même degré, si la Suède, le Danemarck, l'Ecosse, la Suisse protestante, le sont de la même manière, au même point, envers leurs ressortissants catholiques.

L'Eglise proclama toujours la liberté des opinions : *in dubiis libertas*, s'écrie-t-elle. En a-t-il été ainsi, en est-il ainsi encore des gouvernements? Du temps de l'Empire, qui osait révéler sa pensée intime? Et du temps de la Convention, du Directoire, de Marat, de Danton et de Robespierre!...

Les gouvernements déistes, naturalistes, ou matérialistes, qui persécutent l'Eglise catholique, dans ses enseignements, et à cause de ses enseignements, ont-ils des motifs que puisse avouer la raison ?

Aucun; puisque tous se disent faillibles, et le prouvent assez bien.

Et les gouvernements protestants bien moins encore, puisque, ayant proclamé eux-mêmes, comme principe de la réforme, la liberté pour tous de s'octroyer une religion à souhait, en persécutant pour cause religieuse quelconque, ils tombent dans la contradiction la plus insigne.

§ 2. — Les gouvernements doivent-ils être tolérants?

Oui et non.

Oui; lorsqu'il s'agit de laisser à leurs sujets libre carrière pour la poursuite de leur vocation, ou le choix d'un état de vie : les armes ou le barreau,

la médecine ou l'enseignement, le célibat ou le mariage, la prêtrise ou l'état religieux, tel genre d'industrie, ou telle branche de commerce. Car le gouvernement, n'ayant que le pouvoir qui lui fut délégué d'en haut, ainsi que nous allons bientôt le démontrer, ne peut ravir à l'homme la liberté, dont le Créateur daigna le gratifier à toujours.

Non; toutes les fois, au contraire, que l'homme tente d'user de sa liberté pour ravir celle des autres, traquer, tourmenter, voler, spolier, déchirer, tuer, assassiner ses semblables. C'est alors que l'Etat doit user du glaive que le ciel lui départit.

§ 3. — Sur quoi doit s'étendre l'intolérance des gouvernements.

Est-ce sur la religion? sur l'enseignement? sur la presse?

De deux choses l'une : ou l'État est catholique; et alors, possédant la plénitude de la vérité, il sera tolérant avec l'Église, et comme l'Église.

Ou l'État n'est pas catholique; et, dans ce cas, livré au doute lui-même, livré, tantôt au naturalisme et au radicalisme, tantôt au matérialisme pur, tantôt à un demi-christianisme, comme en quelques pays protestants, aujourd'hui à ce système, demain à un autre, dans ce cas, dis-je, il ne doit ni ne peut, sans le despotisme le plus cruel et le plus illogique, imposer aux autres des opinions qu'il n'aura peut-être pas demain. Alors, sa bannière unique ne peut être que la liberté la plus illimitée sur ces matières.

Pour lui, rien de vrai, rien de faux; c'est la position qu'il a choisie. Qu'on se rappelle ces paroles si remarquables de Royer-Collard :

« L'alliance (de la religion et de l'État) ne sau-
« rait comprendre de la religion que ce qu'elle a
« d'extérieur et de visible, son culte et la condition
« de ses ministres dans l'État. La vérité n'y entre
« pas. » (*Moniteur*, 12 avril.)

§ 4. — Quelles sont les limites de l'action gouvernementale, en matière de conscience et de religion.

Un gouvernement qui s'est placé sur le terrain de l'indifférence, du doute, du matérialisme, n'a plus de boussole.

Sa politique, elle ne peut être que versatile, tortueuse, arbitraire, dangereuse pour tous.

Ses lois, il arrivera que, souvent, hélas! elles seront positivement contraires à celles de Dieu! de son Église, de la saine morale, des saints canons, de tout l'ordre spirituel divinement établi! suivant le nombre des votants, et le degré d'incrédulité ou de haine irreligieuse des légistes.

Ses actes administratifs étant, de tous points, la fidèle expression de la politique et des lois, ils viendront sans cesse jeter la confusion et le trouble dans les consciences et dans tout l'ordre religieux. Oh! état lamentable, insoutenable, parce qu'il est sans règle et sans limites.

Si le grand Nicolas, en effet, était décidé à pour-

suivre la marche de son système d'omnipotence, qui pourrait dire où s'arrêteront les ukases barbares et atroces?

Ceci, comme on voit, nous conduit à faire un examen sérieux des attributions politiques de l'Etat, et de tous les points de contact de l'Eglise et de l'Etat. Ce sera l'objet de la seconde partie de cet ouvrage.

Conclusion de la première partie.

Résumons, dans une série de faits incontestables, tout ce qui précède.

PREMIER FAIT.

Un malaise général et profond, caractérisé par des crimes inouis, par un sensualisme effrayant, par un égoïsme universel, par des ambitions précoces poussées à l'excès, par des luttes incessantes entre tous les pouvoirs, par des révolutions subversives de tout ce qui était, de tout ce qui est, et par la plus étrange comme la plus désastreuse variabilité de systèmes politiques, frappe de toutes parts les regards atterrés des publicistes. Presque tous de s'écrier, quoique dans des vues et des intérêts différents : corruption dans l'ordre politique! corruption jusque dans le domaine pacifique de l'éducation!

SECOND FAIT.

Le remède à tant de maux n'est pas, ne peut pas

être dans les systèmes politiques et religieux des déistes, des rationalistes, des protestants, des radicaux, des saint-simoniens, des matérialistes et des athées. Il n'y a que la vérité qui unisse et qui rallie; il n'y a que la justice et la moralité qui puissent fonder la paix, la confiance, l'ordre et l'harmonie; mais, au contraire, sur les drapeaux du philosophisme et du protestantisme, sont écrites ces sentences de mort, pour l'homme individuel, l'homme social, l'homme religieux, l'homme politique, à savoir : contradictions, erreurs, doute, scepticisme, incrédulité!

TROISIÈME FAIT.

Les déistes, les rationalistes, les radicaux, prétendant ne devoir chercher la vérité, en religion, en éducation, en politique, que dans l'intelligence solitaire, qui leur fut individuellement octroyée; tombent, dès le début, dans une erreur capitale, parce que :

QUATRIÈME FAIT.

La vérité n'est pas *innée* dans l'intelligence humaine; et il n'y a, précisément, tant de divergence et de contradictions dans les systèmes philosophiques, que par la raison péremptoire, que la vérité a son siége primordial et nécessaire ailleurs.

CINQUIÈME FAIT.

Les déistes, les rationalistes, les radicaux, ne re-

jettent une révélation divine et positive, que sous le prétexte qu'elle est inutile, que sous l'orgueilleux prétexte que l'homme peut s'instruire soi-même, et découvrir, dans son propre fonds, tous ses rapports avec la divinité, tous ses rapports individuels, sociaux et politiques avec les êtres semblables à lui. Mais ce qui les confond, nous l'avons vu, c'est la double impossibilité, physique et métaphysique, de l'homme, à inventer même une langue. Et, partant, les rationalistes sont forcés de reconnaître la révélation divine et positive du langage, comme de la vérité, dont la parole n'est que le véhicule.

SIXIÈME FAIT.

Cette révélation première est démontrée par des preuves intrinsèques irréfutables, mais la seconde révélation, divine et positive, accomplie par l'organe des prophètes, du Messie, des apôtres, repose sur tant de faits historiques éclatants, sur des monuments publics si remarquables, et sur une telle série de faits, qui frappent tellement encore à l'heure qu'il est tous les regards, qu'il est plus impossible même de nier la seconde révélation, que la première.

SEPTIÈME FAIT.

Les centaines et les milliers d'hérétiques qui apparurent à l'horizon des âges, depuis dix-neuf siècles, admirent cette seconde révélation, malgré leur

constante et rigoureuse opposition à l'Eglise catholique; les Grecs schismatiques, séparés depuis le neuvième siècle, la reconnaissent; les protestants de toutes les nuances font profession publique d'y croire; en conséquence, pas de fait historique plus certain que la révélation; mais, par cela même qu'elle est véritablement la parole de Dieu écrite ou parlée, ne faut-il pas reconnaître que son divin auteur, infiniment sage et infiniment bon, sachant l'avenir comme le passé, comptant d'avance tous les hérétiques par leur nom, et tous ceux qui devaient tenter d'abuser, d'altérer, de mal interpréter la parole révélée, ne prétendit faire ni une œuvre inutile, ni jeter, par elle, une pomme de discorde au sein de l'humanité ? Cela étant, force de confesser simultanément cet autre fait, consigné dans la parole révélée, à savoir : la fondation d'une Eglise, dépositaire, interprète, organe, de cette divine parole, pour la sauvegarder, et la transmettre, d'âge en âge, à toutes générations.

HUITIÈME FAIT.

Or, 1° : l'Ecriture sainte est la lumière qui vient dissiper notre ignorance native; donc c'est à l'Eglise, qui lui sert de véhicule et d'interprète, d'enseigner la jeunesse, toute née dans les ténèbres. Ainsi lui enlever l'éducation, ce serait ôter la lumière et semer progressivement le doute, l'erreur, et tous les

vices qu'ils inspirent, commandent et entraînent.

2° L'Ecriture sainte, ou la pensée de Dieu révélée, est le grand et solennel adversaire de toutes les erreurs païennes et philosophiques, et de tous les vices, de toutes les iniquités, de toutes les injustices, de toutes les oppressions et de toutes les tyrannies, que l'erreur, les passions, le caprice, le droit du plus fort, enfantaient; donc elle est naturellement intolérante, et l'Eglise catholique doit l'être comme elle, et dans le même sens.

3° L'Ecriture Sainte, et, ce qui est identique, l'enseignement universel de l'Eglise, fondée, dirigée, assistée par Jésus-Christ, définit tous les rapports moraux de l'homme avec Dieu, tous les rapports de l'homme avec l'homme, de l'inférieur avec son supérieur, du sujet avec le monarque, du serviteur avec son maître, de l'enfant avec son père, de l'époux avec son épouse; car elle est la lumière même de Dieu; donc la révélation embrasse non-seulement l'ordre religieux, proprement dit, mais tout l'ordre civil, social et politique; c'est-à-dire, que tous les hommes, prêtres, magistrats, législateurs, jurisconsultes, rois et sujets, doivent s'inspirer à ce foyer divin, donné à l'humanité.

4° Tous les actes des hommes devant avoir un but moral et surnaturel, tout au moins raisonnable, il s'ensuit que séparer, dans un sens que tout le monde doit comprendre, la politique et même les choses purement matérielles, d'un but moral, religieux, juste, équitable, ce n'est pas jouer simple-

ment le déiste, le rationaliste, mais le matérialiste et l'athée (1).

(1) Nous répondrons, en peu de mots, et par les paroles graves et solennelles de l'illustre de Maistre, à certaines objections que nous voyons d'ici, sur les lèvres de certains docteurs modernes.

« Pour l'homme prévenu, et dont le cœur surtout a convaincu la « tête, les événements ne prouvent rien; le parti étant pris irrévo- « cablement en oui ou en non, l'observation et le raisonnement « sont également inutiles. Mais vous tous, hommes de bonne foi, « qui niez ou qui doutez, peut-être que cette époque du christia- « nisme fixera vos irrésolutions. Depuis dix-huit siècles, il règne « sur une grande partie du monde, et particulièrement sur la por- « tion la plus éclairée du globe. Cette religion ne s'arrête pas même « à cette époque antique; arrivée à son fondateur, elle se noue à « un autre ordre de choses, à une religion typique qui l'a précédée. « L'une ne peut être vraie sans que l'autre le soit; l'une se vante « de promettre ce que, l'autre se vante de tenir; en sorte que « celle-ci, par un enchaînement qui *est un fait visible,* remonte à « l'origine du monde.

Elle naquit le jour que naquirent les jours.

« Il n'y a pas d'exemple d'une telle durée; et, à s'en tenir même « au christianisme, aucune institution dans l'univers, ne peut lui « être opposée. C'est pour chicaner qu'on lui compare d'autres « religions : plusieurs caractères frappants excluent toute compa- « raison; ce n'est pas ici le lieu de les détailler : un mot seule- « ment et c'est assez. Qu'on nous montre une autre religion *fondée* « *sur des faits miraculeux*, et révélant des dogmes incompréhen- « sibles, crue pendant dix-huit siècles, par une grande partie du « genre humain, et défendue d'âge en âge par les premiers hommes « du temps, depuis Origène jusqu'à Pascal, malgré les derniers « efforts d'une secte ennemie, qui n'a cessé de rugir, depuis Celse « jusqu'à Condorcet.

« Chose admirable! lorsqu'on réfléchit sur cette grande institu- « tion, l'hypothèse la plus naturelle, celle que toutes les vraisem- « blances environnent, c'est celle d'un établissement divin. Si

Telle est, en substance, la première partie de cet ouvrage. Maintenant, passons aux applications immé-

« l'œuvre est humaine, il n'y a plus moyen d'en expliquer le succès;
« en excluant le prodige on le ramène.

« Toutes les nations, dit-on, ont pris du cuivre pour de l'or. Fort
« bien : mais ce cuivre a-t-il été jeté dans le creuset européen, et
« soumis, pendant dix-huit siècles, à notre chimie observatrice?
« Ou, s'il a subi cette épreuve, s'en est-il tiré à son honneur?
« Newton croyait à l'incarnation; mais Platon je pense, croyait peu
« à la naissance merveilleuse de Bacchus.

« Le christianisme a été prêché par des ignorants et cru par des
« savants, et c'est en quoi il ne ressemble à rien de connu.

« De plus, il s'est tiré de toutes les épreuves. On dit que la per-
« sécution est un vent qui nourrit et propage la flamme du fana-
« tisme, soit : Dioclétien favorisa le christianisme; mais, dans cette
« supposition, Constantin devait l'étouffer, et c'est ce qui n'est pas
« arrivé. Il a résisté à tout, à la paix, à la guerre, aux échafauds,
« aux triomphes, aux poignards, aux délices, à l'orgueil, à l'humi-
« liation, à la pauvreté, à l'opulence, à la nuit du moyen âge et au
« grand jour des siècles de Léon X et de Louis XIV. Un empereur
« tout-puissant et maître de la plus grande partie du monde connu,
« épuisa jadis contre lui toutes les ressources de son génie; il
« n'oublia rien pour relever les dogmes anciens; il les associa habi-
« lement aux idées platoniques, qui étaient à la mode. Cachant la
« rage qui l'animait sous le masque d'une tolérance purement
« extérieure, il employa contre le culte ennemi les armes aux-
« quelles nul ouvrage humain n'a résisté; il le livra au ridicule :
« il appauvrit le sacerdoce pour le faire mépriser; il le priva de
« tous les appuis que l'homme peut donner à ses œuvres : diffa-
« mations, cabales, injustice, oppression, ridicule, force et adresse,
« tout fut inutile; *le Galiléen* l'emporta sur Julien le philosophe.

« Aujourd'hui, enfin, l'expérience *s'est répétée* avec des circon-
« stances encore plus favorables.... Vous disiez que le sceptre sou-
« tenait la tiare; eh bien!... il n'y a plus de sceptre..., et les
« morceaux sont jetés dans la boue.

« Vous ne saviez pas jusqu'à quel point l'influence d'un sacer-
« doce riche et puissant pouvait soutenir les dogmes qu'il prêchait.

diates des systèmes politico-religieux des déistes, des rationalistes, des radicaux et des matérialistes purs.

« Je ne crois pas trop qu'il y ait une puissance, de faire croire : « mais passons.... plus de prêtres, on les a chassés, égorgés, avi- « lis; on les a dépouillés : et ceux qui ont échappé à la guillotine, « aux poignards, aux fusillades, aux noyades, à la déportation, « reçoivent aujourd'hui l'aumône qu'ils donnaient jadis. Vous « craigniez la force de la coutume, l'ascendant de l'autorité, les « illusions de l'imagination : il n'y a plus rien de tout cela; il n'y « a plus de coutume, plus de maître; l'esprit de chaque homme « est à lui. La philosophie ayant rongé le ciment qui unissait les « hommes, il n'y a plus d'agrégations morales. L'autorité civile, « favorisant de toutes ses forces le renversement du système an- « cien, donne aux ennemis du christianisme tout l'appui qu'elle « lui accordait jadis. L'esprit humain prend toutes les formes ima- « ginables pour combattre l'ancienne religion. Ses efforts sont « applaudis et payés, et les efforts contraires sont des crimes. Vous « n'avez plus rien à craindre de l'enchantement des yeux, qui sont « toujours les premiers trompés; un appareil pompeux, de vaines « cérémonies, n'en imposent plus à des hommes devant lesquels « on se joue de tout, depuis sept ans. Les temples sont fermés, ou « ne s'ouvrent qu'aux délibérations bruyantes et aux bacchanales « d'un peuple effréné. Les autels sont renversés; on a promené « dans les rues des animaux immondes sous les vêtements des pon- « tifes; les coupes sacrées ont servi à d'abominables orgies; et sur « ces autels que la foi antique environne de chérubins éblouis, on « a fait monter des prostituées nues!... Le philosophisme n'a donc « plus de plaintes à faire; toutes les chances humaines sont en sa « faveur; on fait tout pour lui et tout contre sa rivale. S'il est « vainqueur, il ne dira pas comme César : *Je suis venu, j'ai vu, et « j'ai vaincu*... Mais, si le christianisme sort de cette épreuve ter- « rible plus pur et plus vigoureux; cette victoire miraculeuse, « ce fait (car c'est un fait maintenant), ne doit-il pas conquérir « au catholicisme, les plus aveuglés?... les plus rébelles?... »

(*Considérations sur la France*, chap. 5.)

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

La seconde partie de cet ouvrage, suite et développement intégral de tout ce qui précède, est l'entière reproduction de deux conférences ecclésiastiques, tenues récemment, l'une à Soral-Laconnex, l'autre dans l'église d'Avusy, canton de Genève. Nous n'avons rien changé au plan général, qui avait été déterminé et précisé par les supérieurs ; et les notes importantes, que nous ajoutons, les autorités hautes et puissantes, que nous avons cru devoir citer encore, ne feront que donner un nouveau prix et un nouveau lustre à un travail qui, au sein de la plus belle et de la plus nombreuse réunion d'ecclésiastiques, tous, aussi pieux que savants et érudits, reçut, unanimement, l'accueil le plus gracieux et le plus flatteur. Et, nous nous empressons de le dire, ce sont même les vœux si sincères qui nous furent expri- de le voir livré à l'impression, pour devenir le domaine de tous, et, en une multitude de cas,

une sage et sainte règle de direction, qui nous engagent aujourd'hui à le publier

Puisse cet essai, en pareilles matières, être également accueilli par tous les autres membres du clergé! Puisse-t-il, surtout, faire tout le bien que nous nous proposons, en traçant à chacun, à une époque de tant de luttes, et de si désastreux empiétements dans le sanctuaire, une voie claire, large et sûre, soit, pour la prudente manifestation de nos doctrines et de nos opinions politiques, soit, surtout, pour les décisions à donner ou les moyens administratifs à prendre dans tous nos points de contact, avec l'autorité civile.

Nous allons, à la vérité, toucher les difficultés les plus délicates et les plus ardues, mais il était grand temps de chercher à les éclaircir. Et, si nous ne pouvons pas nous flatter d'avoir parfaitement réussi, on nous saura gré, du moins, de nos efforts dans des sentiers aussi semés d'écueils. Nous nous appuierons, constamment du reste, sur une multitude de preuves et de faits incontestables, et les raisonnements auxquels nous aurons recours, dans cette difficile polémique, ne seront pas moins forts et imposants.

Daigne celui qui protége et défend son Église, depuis dix-neuf siècles, nous soutenir nous-même et bénir tout notre labeur!

INTRODUCTION.

Définir l'art et la science, politiques, et tous les points de contact du pouvoir temporel, avec la sainte Église de Jésus-Christ, c'est bien, à l'époque où nous vivons, marcher sur le terrain le plus brûlant, — mais, c'est bien aussi, ce semble, toucher la question la plus vitale, comme la plus palpitante d'actualité.

Qui ne s'occupe de politique, de nos jours ?

Et, depuis les publicistes sérieux et érudits, jusqu'aux innombrables folliculaires, qui aveuglent et pervertissent les masses, et qui écrivent, dans la rapidité de leurs publications, avec la plus incroyable légèreté, sur les matières les plus hautes ; depuis les sublimes orateurs des Chambres, du Ministère, des cours de Justice, des grands et petits Conseils, des États républicains et démocratiques, — jusqu'aux petits maîtres de village,—qui ne tranche, et théoriquement, et par les actes, les plus hautes questions de politique, de philosophie, et de religion ?

Il en est résulté, hélas ! une étrange confusion d'opinions improvisées, qui se choquent et se brisent ! un aliment volcanique et incessant, à des débats terribles de tribunes poli-

tiques, qui s'érigent, en Suisse maintenant, dans tous les villages, dans toutes les échoppes et estaminets! — et, bientôt au même degré d'ardeur et d'extension, dans tous les autres États européens! puis, une série épouvantable de voies de fait, d'actes excentriques d'administration, — d'empiétements inouis, — qui excitent et provoquent sans fin, la défiance, la discorde et la haine, — et relâchent, de plus en plus, tous les liens sociaux! — Le tout, en raison directe des notions politiques, plus ou moins exactes, plus ou moins fausses et erronées, que l'on s'est faites ou que l'on s'est laissé imposer! et, en vertu desquelles, on coupe, on taille, à droite et à gauche, tous les jours, dans le domaine de la politique et de la religion! Oh! qui dira tous les maux qui sortent, chaque jour, de la coupe empoisonnée des menteuses doctrines politico-religieuses, qui viennent d'envahir les masses, après avoir dominé et enlacé ceux qui promettaient de sauver le peuple tout entier! que de fautes irréparables d'administration! que d'abus de pouvoir, dans une multitude d'agents subalternes! Que de sacriléges empiétements! que de concessions coupables, déshonorantes, perfides et traîtres, d'une autre part! Que de conflits déplorables, en un mot, qui naissent et renaissent sans fin, sans terme, *sans mesure quelconque*, entre des autorités, civiles et ecclésiastiques, qui devraient toujours se tendre la main de bienveillance et de protection, se soutenir et s'aimer!...

Ajoutons à tout cela les émeutes continuelles des écoles! les nouvelles scènes politico-religieuses de la Prusse! la sanglante et interminable révolution des Espagnes! le bouleversement général de la Suisse, et l'horrible fléau de la guerre civile, au sein de plusieurs de ses cantons!... Ah! la guerre civile!... qui est toujours d'un exemple si contagieux pour les États limitrophes : la France, l'Autriche, l'Italie et la Savoie.

Qu'à tout ce spectacle si sombre de nos temps modernes, on ajoute encore toutes ces innombrables tentatives de corruption publique et privée, dans les élections populaires de la Suisse et d'ailleurs ! tous ces attentats énormes du radicalisme, du déisme, du matérialisme, à la liberté publique et individuelle ! toutes les lois d'omnipotence et d'arbitraire !

Or, pour nous former des idées justes, claires, précises, de la science et de l'art, politiques, il est nécessaire, avant même de définir l'un et l'autre, et d'entrer dans les questions de détail, et d'actualité, de remonter jusqu'à la source de tous les pouvoirs humains ; d'établir, nettement, la distinction des deux puissances ; de préciser la nature, le but, les moyens d'exécution des deux pouvoirs, spirituel et temporel ; et de réfuter plusieurs objections, soulevées de nos jours, par la presse, ou les administrations politiques, ou politico-religieuses.

Ces premières questions discutées, nous passerons aux corollaires et à tous les points de détails, théoriques, critiques, pratiques. Et, après avoir déterminé, sous le regard de Dieu, avec franchise et conscience, ce qui est rigoureusement du domaine de l'État, et ce qui est du domaine de l'Église, nous éclaircirons, selon nos forces, toutes les questions pratiques suivantes, savoir :

La politique doit-elle servir la religion ? ou bien la religion doit-elle servir la politique ?

Le prêtre peut-il et doit-il rester étranger à la politique ?

Que doit éviter le prêtre en matière politique ?

Que peut-il accorder ? Que doit-il refuser, dans les matières mixtes ou politico-religieuses : à un maire ? à un conseil municipal ? à un conseil de fabrique ? à une administration quelconque, qui a des points de contact avec son ministère.

Et, partant, quelles sont les attributions, dans les matières

qui touchent à la religion, d'un maire? d'une municipalité? d'un conseil de fabrique? ou de toute autre administration?

Dans les affaires purement civiles, que doit éviter le prêtre? quelle doit être sa mesure d'action dans la haute et capitale question des élections, s'il est électeur? et de quelle nature doit être son intervention?

Dans ses rapports avec les hommes politiques, avec les sociétés brillantes du monde, et, en certaines circonstances, avec les ennemis publics de la foi, que doit éviter le prêtre?

Questions bien graves, bien hautes, bien délicates, sans doute, sur lesquelles, néanmoins, nous allons jeter assez de lumières, pour tracer une voie sûre et digne.

CHAPITRE PREMIER.

§ 1. — Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont d'origine divine.

Dans la première partie de cet ouvrage, nous avons démontré, par des preuves de droit, de raison, de fait, inattaquables, que le pouvoir spirituel de l'Eglise catholique est, de tout point, la création immédiate de Dieu même; et, bientôt nous en fournirons de nouvelles preuves: mais le pouvoir temporel, étant aussi d'origine divine, quoique *médiatement*, dans notre état politique actuel, il s'ensuit que toute obéissance, tout respect, sont également dus à l'un et à l'autre pouvoir.

Ainsi, s'insurger contre l'autorité divine de l'Eglise, ou contre la puissance sacrée des gouvernements, quels qu'ils soient, monarchiques ou démocratiques, c'est ébranler ce que Dieu lui-même a voulu et consacré : *non est enim potestas nisi a Deo* (1)... *reddite ergo Cæsari, quæ sunt Cæsaris, et quæ sunt Dei Deo;* c'est briser le lien social; c'est jeter la

(1) Epît. de Saint Paul aux Rom. XIII, 21.

confusion partout à la fois : dans le sanctuaire, dans la famille, dans tous les ordres de l'Etat; c'est, par l'attentat le plus digne des châtiments du ciel et de la terre, agiter avec furie, tous les brandons incendiaires, et semer les émeutes, les révolutions et le carnage...

Telle fut bien, en effet, la marche tachée de sang, de la plupart des politiques du siècle dernier. « Le droit barbare de l'inégalité, s'écriaient-ils, n'est le plus juste, que parce qu'il est le plus fort. » Selon ces nouveaux docteurs, l'autorité des rois, des gouvernements, des magistrats, n'était que de la tyrannie; celle de l'Eglise catholique, que le fruit de la crédulité superstitieuse des peuples et de la fourberie des prêtres!

En Suisse, telles sont encore exactement les maximes que professent une foule de radicaux démagogues : leur profession de foi, tous les jours ils l'écrivent dans leurs feuilles révolutionnaires.

Et cependant, chose étrange! sont-ils venus à bout de renverser un gouvernement, vite, voilà qu'ils se mettent à la place des magistrats déchus, et qu'ils se jettent, qu'ils se ruent, qu'ils se précipitent sur les premiers degrés du pouvoir, de ce pouvoir administratif, législatif, exécutif, judiciaire, que, depuis dix ans, peut-être, ils travaillaient, sans relâche, à stigmatiser et à démolir!...

Et que font-ils?

Restituent-ils la liberté au peuple?

Diminuent-ils les impôts?

Laissent-ils libre carrière à l'industrie? au commerce? à la vocation individuelle?

Les faits nous révéleront leur politique envers le peuple!

Mais, comme c'est l'Eglise catholique qu'ils ont toujours eu plus à cœur d'asservir, et d'écraser, en foulant aux pieds ses droits, en entravant ses actes administratifs et législatifs, en usurpant, sans pudeur, ses attributions divines et inviolables, en s'immisçant sans cesse, à tout ce qui n'est et qui ne peut être que de son ressort, en lui ravissant même la mission divine et fondamentale de l'enseignement, nous allons, avant tout, remonter jusqu'à la céleste origine du pouvoir spirituel de l'Eglise, préciser l'étendue et la nature de ce pouvoir, établir, péremptoirement, en quoi il diffère et combien il diffère du pouvoir civil, et réfuter les objections ordinaires des politiques, qui s'efforcent aujourd'hui de fondre toute autorité spirituelle dans l'autorité de l'Etat; cette grande thèse, élucidée, nous frayera un chemin plus clair à celles qui n'en sont que le développement, ou la conséquence.

§ 2. — Preuves scripturaires de la distinction des deux puissances.

L'Eglise est-elle soumise, dans l'ordre des choses spirituelles, à la puissance civile? Est-elle indépendante? grave question qu'il ne fut jamais plus utile et plus urgent d'éclaircir, que de nos jours; jours de deuil pour l'Eglise, jours de servitude.

A cela nous répondons tout d'abord : trois points essentiels et fondamentaux distinguent et séparent radicalement les deux puissances (1), à savoir :

(1) On sait de reste, tous les efforts du radicalisme suisse et allemand, pour effacer la distinction des deux puissances. Et, que d'empiétements, que de voies de fait, il y aurait aussi à constater de la part de la haute et petite magistrature savoisienne! Trop rapprochée de la Suisse, pour ne pas épouser peu à peu ses principes, elle ne se ferait pas faute de frapper tout aussi fort, il est triste de le dire, si elle n'avait à sa tête le plus pieux, le plus sage, le plus ferme de tous les monarques... honneur à lui! et que le ciel prolonge et triple ses jours!

Quant à la France, un fait récent, c'était le 14 janvier 1845, vint mettre en lumière sa profession de foi politique, à cet égard. Lorsque M. le comte de Montalembert, dans un admirable discours, eut prononcé ces paroles : « Ce sont deux puissances (l'Église et « l'État) collatérales, souveraines, indépendantes, chacune dans « son domaine; » les mécréants s'empressèrent de les qualifier d'*extravagance;* les hommes politiques, en grand nombre, les accueillirent comme une insulte faite à leurs droits, et, dans la chambre des Pairs, elles n'eurent d'écho que dans une faible et imperceptible minorité. Le premier germe de la dénégation radicale de la distinction des deux puissances, avait été l'inauguration de ce principe suprême de la réforme, en apparence si pieux : « Rien que la Bible! » Son entier développement fut signalé à l'apparition de l'impie *constitution civile du clergé*, en 1790. Qu'au milieu de ce déluge de maux enfantés par la Révolution française, on signale à juste titre, certains abus énormes qu'elle fît disparaître, c'est bien; mais, oubliant tout le sang qu'elle répandit, toutes les larmes des pères et des mères qu'elle fît couler, tous les châteaux qu'elle brûla, toutes les églises, tous les clochers, qu'elle fît crouler, et tous les autels et tous les monuments de la foi antique, qu'elle renversa, ne la loue-t-on pas, ne l'exalte-t-on pas outre mesure?... Ah! pourra-t-on jamais la louer d'avoir jeté cette éternelle *pomme de discorde* dans le monde, d'avoir construit l'édifice odieux de cette *constitution civile du clergé*, qui déifiait, à toujours, le gou-

L'origine, la nature, la fin, le but de l'un et de l'autre pouvoir.

L'*origine de l'Église*, qui est immédiatement divine : divine dans son organisme, et divine dans

vernement ! elle pourtant, qui venait de tout bouleverser, pour tuer le despotisme des nobles et des rois !!! La *constitution civile du clergé*, soyons-en sûr, vit dans le cœur, dans la volonté, dans la pensée constante de bien des gouvernants modernes, plus tyrans que les nobles de jadis. Et jamais, il ne fut plus nécessaire de solidement établir le dogme de la distinction des deux puissances ; nécessité, sous le point de vue religieux, pour sauver le christianisme, la Révélation, l'Église de Jésus-Christ ; nécessité, sous le point de vue de la liberté humaine, pour empêcher qu'un despotisme aussi brutal que celui du czar, ne vienne à consommer l'asservissement de toutes les intelligences, par un nivellement doctrinal complet ; nécessité pour retarder la chute entière de la raison universelle, car, si déjà, certains gouvernements ont interdit à l'homme de produire à l'extérieur les sentiments de sa foi, de sa conscience, de sa religion, il lui serait bientôt généralement interdit et de parler, et de penser, et d'écrire, si ce n'est comme l'État et avec l'État ! Cette considération mérite d'être pesée, même par les radicaux et les protestants. Toutefois, comme nous allons démontrer la distinction des deux puissances, principalement par l'Écriture, prévenons deux objections qu'on ne manquerait pas de nous adresser.

Les rationalistes se hâtent de nous dire : *ruit tota tua thesis*, parce que nous ne croyons pas même à la Révélation ; les protestants : *ruit tota tua thesis*, parce que croyant à la parole révélée, nous n'interprétons point les textes scripturaires, allégués, comme vous.

A ce cataclysme de dénégations rationalistes et protestantes, nous serions fort tenté de répliquer par ce simple adage : *plus negat asinus, quam probat philosophus* ; ne prouve-il pas autant que des dénégations ? Néanmoins, passons outre.

Vous niez, messieurs, les uns, la Révélation, les autres, la justesse de l'application de nos textes évangéliques, soit : mais, en

son mode de transmission ; nous allons le démontrer par les textes scripturaires les plus précis. Or, le pouvoir temporel, quoique divin dans son principe, *omnis enim potestas a Deo*, n'est divin, ni dans son mode de transmission, ni dans son élément

même temps, nous l'avons démontré plus haut, vous reniez tous les faits visibles, frappants, universels, constants, humainement impossibles, sur lesquels s'appuient et le *fait révélateur* lui-même, et le double fait de la divine institution, et de la divine conservation de l'Église!.. A vous, messieurs les rationalistes et protestants, la suprême responsabilité, devant Dieu et devant les hommes, maintenant et au grand jour des justices, de cette obstination étrange, illogique, irrationelle et absurde! Vous niez, soit : Mais voici deux choses auxquelles, en vertu même de vos principes, vous ne sauriez échapper, et cela suffit pour que notre thèse soit maintenue intacte, et pour que vous soyez, tout comme les autres, forcés d'admettre la distinction des deux puissances, si ce n'est de droit, au moins de fait : et comme vous n'admettez que les faits que vos mains palpent, cela suffit, je le répète.

1° Vous ne pouvez vous octroyer le monopole de la vérité, puisque, étant tous les jouets de cent systèmes divers, contradictoires, mobiles comme les vagues des mers, vous êtes, *ipso facto*, aussi bien et davantage, sceptiques et pyrrhoniens, que protestants et rationalistes. Donc n'étant, ni les uns ni les autres, une *incarnation de la vérité*, vous ne sauriez imposer vos opinions, ni un enseignement quelconque à personne, pas plus à l'Église catholique qu'à d'autres; et si vous êtes gouvernement, vous voilà bien obligés de lui reconnaître autant de droits qu'à vous.

2° Ne possédant point, de votre aveu, le monopole de la vérité, vous ne sauriez confisquer à l'Eglise le droit d'enseignement ; et, ne pouvant non plus vous octroyer le monopole de la liberté, ce bien sacré de tous, vous ne sauriez l'enlever à l'Église. De tout point, il faut donc la reconnaître en fait et en égalité de droit, sous le rapport principal de sa mission, qui est d'enseigner : *docete omnes gentes.*

organique ou constitutif, qu'il soit héréditaire, aristocratique ou démocratique.

La nature du pouvoir ecclésiastique. Ainsi que nous le ferons voir, la puissance spirituelle reçut du Sauveur, la mission positive et directe, non-seulement de transmettre toutes les vérités révélées, mais d'agir sur les volontés, d'agir sur les cœurs, d'agir sur toutes les déterminations de l'homme, par la double et constante mise en application des commandements divins, des préceptes ecclésiastiques et des sacrements. Les pouvoirs politiques, au contraire, ne devant ni ne pouvant se poser comme des incarnations de la vérité, ni comme le verbe humain du Verbe divin, ni comme des agents divinement constitués pour élever l'homme à l'ordre surnaturel, à des vertus surnaturelles, à des sacrifices surnaturels, ils restent, naturellement, dans la sphère des actes exclusivement humains et extérieurs. Le *but*, *la fin* que l'État se propose et doit se proposer, nous les examinerons dans un article spécial; mais le *but* et *la fin* de l'Église, c'est évidemment le salut des âmes, par la vérité, l'éducation, l'enseignement, et tous les autres agents surnaturels qui furent mis dans ses mains par le divin Auteur de la Religion révélée.

Trois systèmes aussi ont arboré l'étendard de la révolte contre l'Eglise catholique dans ces derniers jours : le *Système des Rationalistes*, qui, en élaborant la *Constitution civile du clergé*, en 1790, pré-

tendirent effacer complétement la distinction des deux puissances, qui, pourtant, existait de fait depuis dix-sept siècles écoulés! afin d'inféoder à jamais l'Eglise à l'État civil : de même que les éclectiques modernes, les rationalistes d'alors ne voyaient ici-bas que la raison isolée, que l'homme pur, que des faits humains; et l'Eglise, qui était et qui est encore un *obstacle* pour eux, ils décrétèrent de l'absorber et de l'anéantir.

Le *Système des Jansénistes et des théologiens protestants,* qui, en admettant la Révélation, ont supposé que les pouvoirs divins, concédés par Jésus-Christ à l'Eglise, avaient passé à toute la communauté chrétienne, et, par suite, aux pouvoirs temporels de chaque Etat. Système plus impie, plus absurde que le premier, puisqu'il fait fléchir les institutions invariables de l'homme-Dieu devant la volonté des magistrats, expression vraie ou factice de la volonté générale, et modifie le christianisme selon les temps! transforme les vérités révélées en opinions mobiles! l'œuvre du Sauveur en religions d'États! en églises nationales! en religions votées à la majorité des voix!

Le *Système parlementaire,* qui paraît reconnaître l'autorité de l'Église *sur les âmes* et dans l'intérieur du sanctuaire, mais qui lui enlève l'enseignement, la discipline, et toute action sur les choses du culte. De là une foule d'objections, que nous aurons soin de réfuter, et tant de prétentions et d'empiétements excentriques!

Avant tout, démontrons l'origine et la nature, toute céleste, de l'Eglise catholique.

Or, ouvrant les livres sacrés nous lisons :

1° Que Jésus-Christ fonda une Eglise sur le roc inébranlable *tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam* (1).

2° Une Eglise inaccessible à tous les efforts de l'enfer; *et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.*

3° Une Eglise qui doit durer jusqu'à la consommation des siècles : *usque ad consummationem sæculi* (2).

4° Une Eglise que le Sauveur du monde assistera lui-même : *ecce ego vobiscum sum* (3).

5° Une Eglise chargée d'enseigner toutes les nations : *prædicate Evangelium omni creaturæ* (4).

6° Une Eglise qui doit affronter tous les dangers, tous les périls, braver les mépris, la haine, la mort, pour établir, en dépit de tous les obstacles, le règne de Jésus-Christ, et porter son nom jusqu'aux dernières limites de cet univers : *ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum... Tradent enim vos in conciliis... et ad præsides et ad reges ducemini...*(5)

7° Une Eglise revêtue du pouvoir sublime de lier et de délier les consciences : *quæcumque alligaveritis*

(1) Matt. XVI, 18.
(2) Matt. XXVIII, 20.
(3) Matt. XXVIII,
(4) Marc. XVI, 15.
(5) Matt. X, 16, 17, 18.

super terram, erunt ligata et in cœlo; et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlo (1).

8° Une Eglise revêtue du pouvoir de remettre et de retenir les péchés : *quorum remiseritis peccata, remittuntur eis; et quorum retinueritis retenta sunt* (2).

9° Une Eglise constituée par l'Esprit saint, pour se régir elle-même : *attendite vobis et universo gregi, in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei* (4).

10° Une Eglise qui porte les clefs du royaume céleste, *claves regni cœlorum* (4), et qui, dès les premiers jours, fait usage de ces clefs divines, non pas seulement pour fixer le dogme, non pas seulement pour déterminer des points de morale ; mais pour statuer sur la discipline et lancer des censures : censures jetées sur l'incestueux de Corinthe ; et points diciplinaires réglés au Concile de Jérusalem : *Visum est Spiritui sancto et nobis nihil ultra imponere vobis oneri, quàm hæc necessaria, ut abstineatis vos ab immolatis simulacrorum et sanguine et suffocato et fornicatione.*

11° Une Eglise qui fut envoyée comme le Sauveur lui-même, avec la même mission, avec la même puissance, dans le même but : *sicut misit me Pater et ego mitto vos.*

(1) Matt. XVIII, 18.
(2) Joan XX, 22, 23.
(3) Act. XX, 28.
(4) Matt. XVI, 19.
(5) Act. XV, 28, 29.

12° Une Eglise constituée juge et arbitre souverain de toutes les controverses, et que le Christ ordonne de respecter, comme sa propre personne divine : *qui vos spernit, me spernit;* d'écouter comme lui-même : *qui vos audit me audit;* et sous la menace terrible de devenir anathème, païen, publicain : *sicut ethnicus et publicanus.*

1° Or, une Eglise que Jésus-Christ assiste, qui est bâtie sur un roc, que nulle secousse ne peut ébranler, et qui est plus forte que toutes les persécutions, que toutes les erreurs, que tout l'enfer conjuré... c'est bien, sans doute, une société distincte, et indépendante de toutes les autres sociétés humaines, toujours si bornées dans leur durée et, pendant leur rapide passage sur la terre, toujours si versatiles, et si souvent ébranlées dans leurs constitutions politiques. Que deviendrait cette société divine, fondée par Jésus-Christ, si, bien qu'elle soit dans l'État et mêlée aux États divers, elle était liée aux vicissitudes des États?

2° Une Église qui est dépositaire de la vraie doctrine, et qui est, en outre, divinement déléguée et instituée, pour la prêcher à toute créature, pour la faire entendre aux peuples comme aux rois, et la transmettre, d'âge en âge, d'un bout du monde à l'autre, et jusqu'à la ruine de cet univers, constitue une société hiérarchique, évidemment supérieure à toute autre société humaine, puisque la doctrine, dont elle a le dépôt sacré, ne relevant que de Dieu seul, dont elle est la pensée éternelle, ne peut en

aucune façon, dépendre des chartres, des constitutions, ou des constituantes populaires (soit dit, en passant, au *Fédéral génevois*, à l'honorable Fazi pasteur, et consorts); ni s'assimiler avec une nationalité politico-religieuse, de croyance calviniste à Genève, de croyance luthérienne à Wittenberg; ni être modifiée, altérée, changée, transformée, par des rois ou par des empereurs, par des États républicains ou par des États monarchiques.

Ici la raison seule devinerait l'indépendance du pouvoir spirituel, posée l'hypothèse qu'il y a eu Révélation divine, positive, et mission divinement départie au corps des pasteurs, pour conserver, perpétuer, toutes les vérités révélées: hypothèse qui ne doit paraître gratuite, du reste, à personne, si on a daigné lire, avec quelque attention, toutes les preuves que nous avons données plus haut; en effet, l'Église se trouvant mêlée tantôt avec des gouvernements persécuteurs, tantôt avec des gouvernements hérétiques, schismatiques, athées quelquefois, ne devait-elle pas, sous peine de n'être pas *née viable*, être divinement distincte et divinement indépendante de leurs passions, de leurs caprices, de leurs mauvais vouloirs, et de leurs intérêts divers? distincte, indépendante, dans tous les enseignements dogmatiques, moraux, disciplinaires, liturgiques, qu'elle venait de recevoir de son fondateur? Et ne répugne-t-il pas à la raison de penser que l'auteur du christianisme eût livré son

œuvre tout entière aux mêmes phases de vicissitudes et de transformations, que subissent, successivement, toutes les chartres, toutes les constitutions civiles, et toutes les nationalités du monde?

Le dire, ce serait renier, non-seulement l'Église, mais l'Evangile, et Jésus-Christ, et toute la Révélation, et tout l'ordre surnaturel.

Il est trop clair, pour tous ceux qui croient à la divinité de Jésus-Christ, et à l'inspiration divine des livres saints, que l'homme-Dieu n'a pu, ni dû abandonner sa doctrine, son culte, et le corps des pasteurs, qui en a le dépôt sacré, à des gouvernements qui, dans bien des cas nullement métaphysiques, à l'heure qu'il est, ne se feraient faute de changer le culte, et d'altérer, et de corrompre toute la doctrine, en échange d'une doctrine élaborée en constituante nationale, ni d'opérer la transformation complète des pasteurs de l'Église, en des fonctionnaires de l'État.

Ainsi, pour tous ces motifs, irrésistibles et irréfragables, aux yeux de quiconque n'a pas abjuré complétement le christianisme, je formule, en ces termes, la conclusion de tout ce qui précède:
« L'Église catholique, chargée par mission divine
« d'enseigner la doctrine immuable et invariable,
« dont elle reçut le dépôt; revêtue, divinement,
« d'un pouvoir spirituel, figuré par les clefs du
« céleste royaume, concédées à elle seule; consti-
« tuée, pour lier, délier, régir, gouverner, est
« donc un pouvoir enseignant, législatif, et admini-

« stratif, non-seulement *indépendant* et *distinct* du
« pouvoir des gouvernements, avec lesquels elle se
« trouve temporairement mêlée, mais encore de tous
« les gouvernements du monde, passés et à venir. »

§ 3. — La distinction des deux puissances ressort encore de la différence du but et des moyens, que l'un et l'autre pouvoir se propose.

La nature et l'origine du pouvoir ecclésiastique ainsi déterminées, portons nos regards sur le but capital qu'il se propose, et sur les moyens divers qu'il consacre, pour l'atteindre ; en même temps, sur le but et les moyens de l'autorité civile, afin d'établir, sous ce point de vue encore, la distinction pleine et entière des deux pouvoirs.

But premier et capital de l'Eglise catholique : c'est de guérir toute l'humanité par le sang de Jésus-Christ, dont elle est libérale dispensatrice, par l'administration des sacrements ;

C'est de régénérer tout homme venant au monde, en l'identifiant, par le baptême et l'eucharistie, autant avec l'homme-Dieu que la greffe s'identifie avec le sauvageon, et le sarment avec son tuteur ;

C'est de transformer tous les pécheurs en autant de justes, tous les esclaves de la chair et du sang, en autant d'âmes sublimes et généreuses ;

C'est de provoquer, d'exciter, d'encourager toutes les vertus chrétiennes : chasteté, humilité, charité, douceur, patience, résignation, probité et justice :

Et, ainsi, dissiper toutes les erreurs et tous les

vices qui perdent, qui corrompent; procurer le salut de toute chair; frayer à tous, gouvernants et gouvernés, la voie à une immortelle vie de félicité et de suaves délices.

Les moyens qu'elle consacre :

Ils ne sont pas et ne peuvent point être arbitraires, et ils ne sont et ne peuvent rigoureusement être que ce que le divin maître a consacré et établi, savoir : l'enseignement divin que l'homme ne saurait changer; le sacrifice et les sacrements institués par le Christ; et tout ce qui dérive du pouvoir des clefs.

Le but premier et capital, au contraire, que se propose l'Etat, nous le signalerons bientôt plus au long; c'est la prospérité du commerce, le progrès de l'industrie nationale, la sûreté du pays et des individus; en un mot, le bien terrestre des peuples, selon cette parole de l'Apôtre : « *Ut quietam et tran-* « *quillam vitam agamus, in omni pietate et castitate.* »

Et ses moyens d'action, c'est tout ce qui est de nature à favoriser la prospérité publique, à étendre les relations commerciales, à garantir et consolider la paix; et voilà pourquoi Dieu arma le magistrat de l'épée; ordonna le tribut et l'obéissance; commanda de rendre à César ce qui est à César.

Partant, distinction complète entre le but et les moyens de l'un et de l'autre pouvoir, et fusion des deux autorités, impossible.

§ 4. — Preuves traditionnelles de la distinction des deux pouvoirs.

Reste à faire intervenir, sur ce grave sujet, l'au-

torité imposante et décisive des saints Pères, des docteurs, des jurisconsultes, et même des rois de la terre, depuis dix-huit siècles.

Commençons par ces belles paroles d'Osius, de Cordoue, à l'empereur Constance : « Ne vous mêlez « point des choses ecclésiastiques, et ne prétendez « pas nous donner des ordres sur ces matières. « Dieu vous a confié l'empire, et à nous, son Eglise; « et de même que celui qui contemple votre autorité « avec des yeux jaloux, contredit l'ordre divin, de « même craignez, en attirant à vous ce qui appar- « tient à l'Eglise, de vous rendre coupable d'un « grand crime. *Donnez,* est-il écrit, *à César ce qui est « à César, et à Dieu ce qui est à Dieu;* il n'est donc « pas permis à nous de prétendre à l'empire sur la « terre, ni à vous d'usurper l'encensoir et le pou- « voir sur les choses sacrées (1). »

Paroles de saint Athanase : « Quand le jugement « de l'Eglise a-t-il emprunté de l'empereur son au- « torité? Beaucoup de synodes ont été convoqués, « beaucoup de décrets y ont été rendus ; mais ja- « mais vos pères ne cherchèrent à persuader de « pareilles choses à l'empereur ; jamais l'empereur « lui-même ne porta un œil curieux sur les choses « ecclésiastiques (2). »

Paroles de saint Grégoire de Naziance : « Princes

(1) Osii Cordul., *Epist. ad Constantium Imp.* apud Athanas., in *Epist. ad solit. vitam agentes.*

(2) S. Ath.; *ead. epist.*

« de la terre, ne m'écouterez-vous pas avec in-
« dulgence, car la loi de Jésus-Christ vous soumet,
« comme les autres hommes, à mon empire et à
« mon tribunal? Oui, nous exerçons aussi un em-
« pire plus parfait et plus noble que le vôtre; autant
« que l'esprit est au-dessus du corps et le ciel de la
« terre. Vous prendrez, en bonne part, ma liberté,
« j'en suis assuré; vous êtes les brebis de mon trou-
« peau, vous êtes les élèves du grand pasteur (1). »

Paroles de saint Ambroise : « L'Eglise est à Dieu;
« elle ne peut pas être attribuée à César. Ce serait
« ne pas honorer l'empereur que de contester cette
« vérité; car, que peut avoir de plus honorable un
« prince, que d'être appelé le fils de l'Eglise! Un
« bon empereur est dans l'Eglise, et n'est pas au-
« dessus d'elle (2). »

Paroles de saint Jean Damascène : « Nous ne
« permettrons point qu'on obéisse à l'édit de l'em-
« pereur, destructeur du culte des images, et de-
« structeur des usages consacrés et maintenus par
« les saints Pères... sur ces objets, ce n'est pas aux
« empereurs, c'est aux Evêques qu'il appartient
« de prononcer. Ce n'est pas aux rois que Jésus-
« Christ a donné le pouvoir de lier et de délier;
« mais à ses Apôtres et à leurs successeurs. (3) Le
« pouvoir des rois ne s'étend pas à donner des lois

(1) Greg., Naz. *orat.* 17.

(2) Amb.; *conc. contra Auxent.*

(3) Joan. Damasc.; *de Imag. orat.* 1, *circa fin.* Et ailleurs : orat. 2, *de Imag.*

« à l'Église; Dieu ne les a pas appelés pour la régir.
« L'administration civile, voilà ce qui appartient
« aux rois; mais la constitution ecclésiastique est
« du ressort des pasteurs et des docteurs. »

Léon l'Arménien, ayant rassemblé des Evêques pour entrer en discussion avec eux, sur le culte des images, Emilien, évêque de Cyzique lui répondit :
« De pareilles questions doivent être traitées dans
« les Eglises et non dans les palais des rois (1). »

Paroles de saint Théodore Studite; « O empe-
« reur, ne tentez point de dissoudre la hiérarchie
« ecclésiastique; car, dit l'Apôtre, Dieu a choisi ceux
« qu'il a placés à la tête de son Eglise; les uns sont
« apôtres, d'autres prophètes, pasteurs, docteurs;
« ici les rois sont exclus. A vous, ô empereur, ap-
« partient tout l'ordre civil; le soin de l'Eglise n'est
« que du ressort des pasteurs et des docteurs. »

Paroles du pape Félix III, à l'empereur Zénon :
« C'est certainement une disposition salutaire pour
« vos affaires, que, lorsqu'il s'agit des causes de
« Dieu, conformément à sa suprême loi, vous sou-
« mettiez la volonté royale aux prêtres du Christ,
« et que vous ne la préfériez pas à leur enseigne-
« ment; que vous appreniez d'eux les choses sa-
« crées, au lieu de les instruire; que vous suiviez
« les lois de l'Eglise, et que vous ne prétendiez pas
« lui donner des lois humaines; que vous ne veuil-

(1) Emil. Cyzic. apud. *Baron. ad an.* 814, n° X.

(2) S. Theod. *stud.* apud *Baron, ad an.* 814, n°s XII et XXI.

« liez pas enfin dominer celle à qui Dieu a voulu que « vous fussiez soumis, afin de ne point offenser ce- « lui qui a dicté les canons, en les enseignant (1). »

Paroles de saint Gélase à l'empereur Anastase : « Il « y a, auguste empereur, deux choses par lesquel- « les ce monde est gouverné : l'autorité sacrée des « pontifes et la puissance royale, entre lesquelles « la charge des prêtres est d'autant plus pesante, « qu'ils doivent rendre compte à Dieu, dans le der- « nier examen, même de l'âme des rois. Vous n'i- « gnorez pas, mon cher fils, que, quoique votre di- « gnité vous fasse présider au genre humain, dans « les choses divines, vous courbez avec dévotion « votre tête devant les pontifes ; vous leur deman- « dez les moyens de votre salut ; vous recevez d'eux « les sacrements ; et, sur tout ce qui les concerne, « vous devez leur être soumis, et non les diriger. « Vous savez donc que, sur ces choses, vous dépen- « dez de leur jugement ; et vous n'avez pas le droit « de les régir à votre volonté ; car si, d'après les « dispositions de la suprême Providence, dans les « choses humaines, les pontifes de la religion vous « obéissent, avec quelle affection ne devez-vous « pas obéir à ceux qui sont établis pour vous distri- « buer les saints mystères (1) ? »

Paroles de l'immortel archevêque Cambrai : « Il « est vrai que le prince, pieux et zélé, est nommé

(1) Felix III, *epist.* IX *ad Zenon Aug.*
(2) Sanct. Galasius I; *epist.* VIII *ad Anast. Aug.*

« l'évêque du dehors et le protecteur des canons;
« expression que nous répétons sans cesse avec
« joie, dans le sens modéré des anciens qui s'en
« sont servi. Mais l'évêque du dehors ne doit ja-
« mais entreprendre les fonctions de celui du de-
« dans. Il tient le glaive à la main, à la porte du
« sanctuaire, mais, prend garde de n'y entrer pas.
« En même temps qu'il protége, il obéit; il protége
« les décisions; mais il n'en fait aucune. Voici les
« deux fonctions auxquelles il se borne; la pre-
« mière est de maintenir l'Eglise en pleine liberté
« contre les ennemis du dehors, afin qu'elle puisse
« au dedans sans aucune gêne, prononcer, décider,
« approuver, corriger, abattre toute hauteur qui
« s'élève contre la science de Dieu; la seconde, est
« d'appuyer ces mêmes décisions, dès qu'elles sont
« faites, sans se permettre jamais, sous aucun pré-
« texte, de les interpréter. Cette protection des
« canons se tourne donc uniquement contre les en-
« nemis de l'Eglise, c'est-à-dire contre les nova-
« teurs, contre les esprits indociles et contagieux,
« contre tous ceux qui refusent la correction. A
« Dieu ne plaise que le protecteur gouverne, ne
« prévienne jamais rien de ce que l'Eglise réglera.
« Il attend, il écoute humblement, il croit sans hé-
« siter, il obéit lui-même: il fait obéir autant par
« l'autorité de son exemple, que par la puissance
« qu'il tient dans ses mains.

« Mais, enfin, le protecteur de la liberté ne la di-
« minue jamais; sa protection ne serait plus un se-

« cours, mais un joug déguisé, s'il voulait détermi-
« ner l'Église, au lieu de se laisser déterminer par
« elle (1). »

Paroles de l'empereur Valentinien, relativement à des affaires ecclésiastiques, qu'on voulait lui faire décider : « Il ne m'est pas permis, à moi, placé dans « l'ordre des laïcs, de m'interposer dans ces sortes « de choses; mais que les prêtres et les Evêques, à « qui ce soin est confié, s'assemblent entre eux, « où ils voudront (2). »

Paroles de l'empereur Honorius à son frère Arcadius : « S'il s'élève entre les pontifes une dis-
« cussion sur la religion, il faut qu'elle soit décidée
« par le jugement des Evêques, car, à eux, appar-
« tient l'interprétation des choses divines, à nous
« l'obéissance à la religion (3). »

Paroles de l'empereur Basile, au huitième concile général : — « Il n'est nullement permis aux laïcs de « décider sur les choses ecclésiastiques, ni de con-
« tredire l'Eglise et son concile; cette décision
« appartient aux patriarches, aux pontifes, et aux
« prêtres, et non pas aux laïcs (4). »

Paroles de Charles IX, adressées au Concile de Trente, pour solliciter divers règlements de discipline; il déclare : « Qu'il était trop instruit des prin-

(1) Monseig. Fénelon, *sermon prêché*, en 1707, *au sacre de l'électeur de Cologne.*

(2) Sozomen., *Hist. Eccl.*, *liv.* VI, *chap.* 7

(3) *Epist.*, *Honor. Aug. ad. Arcad.*

(4) *Orat.* Basilii *Imp.* in *conc. Constanti.*

« cipes de la religion chrétienne, pour ignorer que « c'était au concile qu'appartenait la connaissance « et le jugement de ces matières (1). »

Paroles de Louis XIV, dans son édit de 1695, art. 34 : « J'ordonne que la connaissance des « causes concernant les vœux de religion, l'office « divin, la discipline ecclésiastique et autres, pure- « ment ecclésiastiques, appartiendra aux juges de « l'Eglise. »

Paroles de Gilbert, célèbre avocat, au parlement de Paris : « Nous reconnaissons toujours « la distinction et l'indépendance de deux puissan- « ces établies sur la terre pour la conduite des « hommes, le sacerdoce et l'empire, la puissance de « la religion et celle du gouvernement temporel. « Toutes deux, immédiatement émanées de Dieu, « elles trouvent chacune en elle-même le pouvoir « qui convient à leur fin (2). »

Paroles de Bénigne Millétot : « Ce sont deux puis- « sances distinctes et séparées que l'ecclésiastique « et la séculière ; toutes deux établies de Dieu, elles « ont chacune leur fin, leurs magistrats, leurs lois, « leurs peines, et ne peuvent entreprendre les unes « sur les autres, sinon avec désordre et confusion (3).

Enfin le grand et saint pontife, Pie VI, condamne comme hérétique, par une sentence irréformable

(1) *Petiones, Caroli IX nomine factæ, ab illust. orat. in Conc. Trident.*

(2) *Requis.* de M. Gilbert de Voisins, du 20 février 1731.

(3) *Traité du délit commun et du cas privil. art.* V.

la proposition que voici : « Ce serait abuser de « l'autorité de l'Eglise, que de la porter au delà « des limites de la doctrine et des mœurs, en l'éten- « dant aux choses extérieures, et en exigeant par « la force ce qui dépend de la persuasion du cœur ; « il lui appartient bien moins encore d'exiger par « la force extérieure l'obéissance à ses décrets (1). »

Conclusion du paragraphe.

Résumant, en quelques mots, toutes les citations et tous les siècles, voici l'heureux concert des faits, des actes, des paroles, puis, des pontifes, des rois,

(1) C'est la IVe des propositions condamnées par la bulle, *auctorem fidei*, dont voici les paroles :

« De potestate Ecclesiæ quoad constituendam et sanciendam « exteriorem disciplinam. IVa propositio affirmans, *abusum fore « auctoritatis Ecclesiæ transferendo illam ultrà limites doc- « trinæ, ac morum, et eam extendendo ad res exteriores, et per « vim exigendo id, quod pendet à persuasione, et corde*, tùm « etiam, *multò minùs ad eam pertinere, exigere per vim exte- « riorem subjectionem suis decretis*. Quatenùs, indeterminatis « verbis, *extendendo ad res exteriores*, notet velut abusum aucto- « ritatis Ecclesiæ, usum ejus potestatis acceptæ à Deo, quâ usi sunt « et ipsimet Apostoli in disciplinâ exteriore constituendâ et san- » ciendâ.

HÆRETICA :

« Va Quâ parte insinuat, Ecclesiam non habere auctoritatem sub- « jectionis suis decretis exigendæ aliter quam per media, quæ « pendent à persuasione ; quatenùs intendat Ecclesiam *non habere « collatam sibi à Deo potestatem non solùm dirigendi per con- « cilia et suasiones, sed etiam jubendi per leges, ac devios, « contumacesque, exteriore judicio, ac salubribus pœnis, coer- « cendi, atque cogendi.* »

des Pères, des légistes, des magistrats et des prêtres, qui vient, pendant le long cours des siècles, s'offrir à notre admiration.

De Constantin à Théodose le Jeune, protection ouverte à l'Eglise, à ses dogmes, à sa discipline, et pas un mot qui, de près ou de loin, ait quelque analogie avec les *appels* comme d'abus, ou avec l'intervention immédiate et légale de l'autorité temporelle, dans les matières d'enseignement, de culte, de discipline et de morale. Au lieu de prévenir l'extension de la juridiction ecclésiastique, même sur les choses civiles, le législateur la favorise. Il ne tolère pas seulement l'exercice de ce pouvoir, il le consacre, et les fidèles forcent les Evêques à en user. Saint Augustin se plaint d'être arraché à ses fonctions spirituelles, et d'être contraint d'entendre et de juger les plaideurs. Les Evêques administrent, sans contrôle, les biens des clercs, des pauvres de l'Eglise. Point de contestations à ce sujet; les contestations pénibles et déchirantes, c'est sous les Parlements qu'elles font irruption; c'est depuis que le protestantisme et le philosophisme, se donnant la main, font naître le Joséphisme, et peu à peu, la confusion de tous les pouvoirs.

L'auteur du Code Justinien suit les mêmes principes d'administration et de législation, et, même, il les dépasse. Dans ses idées, les canons de l'Eglise sont des lois de l'Etat. Le prince doit les faire respecter. « Nous sommes, disait-il, les vengeurs et les tuteurs des canons. »

Puis les actes des empereurs, d'accord avec leurs paroles expresses, sont tous conformes à cette indépendance spirituelle de l'Eglise ; car voici, tout à la fois, le fait, la pratique, le droit, la reconnaissance du droit :

« Comme laïque, dit Valentinien Ier, il ne m'est « pas permis de me mêler de semblables affaires. »

« C'est un crime, ajoutent Théodose le Jeune et « Valentinien III , à quiconque n'est pas inscrit au « catalogue des Evêques, de s'ingérer dans les cau- « ses ecclésiastiques. »

« Elles doivent être renvoyées aux Evêques, re- « prend Justinien. »

« Les laïques ne peuvent en aucune manière les « traiter, ajoute l'empereur Basile. »

C'était là, d'ailleurs, l'évidente reconnaissance de ces axiomes tant de fois proclamés par les Pères et par les conciles, par les Osius, les Ambroise, les Hilaire :

« Vous n'avez pas plus le droit de vous mêler des « affaires ecclésiastiques, que nous, des affaires ci- « viles.

« Vous êtes le protecteur et non le maître de l'E- « glise, l'évêque du dehors, et non celui qui entre « dans le temple. »

« Quand est-ce, s'écrie saint Athanase, que le ju- « gement des Evêques a reçu son autorité de l'em- « pereur? »

En Orient, les apocrisiaires du pape réglent, décident toujours les affaires de discipline ecclésiastique, directement ou médiatement.

« Si la question est peu importante, dit le saint « pape Grégoire le Grand, que nos apocrisiaires la « décident; si elle est ardue, qu'on la renvoie au « Saint-Siége, pour être terminée par une décision « émanée de nous. »

En France, sous les rois de la première et seconde race, la juridiction spirituelle est tout aussi respectée par ces derniers, que par les empereurs de Constantinople.

Et l'on sait que, pendant le moyen âge, depuis le neuvième jusqu'au quatorzième siècle, il n'y eut plus de lois humaines que celles qui émanèrent de Rome. La civilisation s'était entièrement refugiée dans le sanctuaire, et la faiblesse, les vaincus, les opprimés, ne rencontraient de salut, contre l'ignorance et la barbarie, que dans l'Eglise. Elle était obligée, elle, pour sauver l'ordre social, de faire tous les jours l'application du *Décalogue,* non-seulement à l'intérieur et par le redressement solitaire des consciences, mais même à l'extérieur, pour le redressement de toutes les injustices parvenues à l'état de fait accompli. Ainsi le tribunal suprême, qui siége dans l'ancienne maîtresse du monde, recevait les appels de toute espèce de jugements, et, pour toute espèce de personnes et de matières ecclésiastiques... On lui soumettait les matières du droit public, les grandes questions du droit des gens, et même celles qui disposent des couronnes.

Le quatorzième siècle s'ouvrit. Et Pierre de Cugnières, qui, le premier, venait raviver les droits du

souverain temporel, écrivait cependant : « *Nullus a curiâ prælatorum appellat ad curiam regiam* »

En 1414, le Parlement déclarait aussi : « *Curia ecclesiastica non resortitur ad temporalem.* »

Puis vint la Pragmatique de Charles VII, qui commença à jeter toutes les semences de division entre les deux autorités, à mettre en lutte perpétuelle, les parlements et les Evêques, et à porter la plus grave atteinte à la primauté du Saint-Siége.

Le Concordat de 1516 vint abolir la fameuse Pragmatique, qui, d'ailleurs, n'avait été qu'un démenti audacieux à toute la tradition, à tous les saints Pères, et même aux axiomes reconnus par les légistes royaux.

Inutile d'insister. La distinction des deux puissances est donc un fait historique et scripturaire, d'une égale évidence.

§ 5. — Réfutation des objections dont on a hérissé cette matière.

La difficulté capitale, mère hargneuse de toutes celles que les politiques radicaux font sans cesse surgir, fut résolue, lorsque nous démontrâmes, dans la première partie de cet ouvrage, qu'il existe réellement un ordre surnaturel de choses sur cette terre : d'une part, une Révélation divine, donnée en dépôt à l'Église ; d'une autre part, cette Église divinement constituée, pour conserver et étendre le domaine des vérités révélées, et régir, gouverner, administrer, par mission divine, la société spirituelle.

Cette thèse a renversé le naturalisme, religieux et politique, par sa base, et a dû prouver aux magistrats des monarchies comme des républiques,... qu'ils ont tous à respecter un corps de pasteurs, divinement établi, au-dessus d'eux, non-seulement lorsque ce corps sacré enseigne, mais aussi lorsqu'il exerce le divin pouvoir des clefs.

Et, en présence de toutes les preuves que nous avons accumulées, preuves aussi simples qu'irrécusables, tout le monde, le simple député des champs, comme le savant député des villes, l'humble conseiller municipal d'une commune, comme celui de l'élégante cité, tous, ce nous semble, doivent être en mesure d'apprécier tant d'actes subversifs qui se succèdent aujourd'hui, sans interruption, dans toute l'étendue de la Suisse : à Soleure et dans le Tessein où, chaque jour, chaque heure du jour, le radicalisme détache une pierre de l'édifice catholique; dans le canton de Vaud, où, maintenant, les maires et les régents montent en chaire, à la place des ministres du saint Évangile, (c'est logique d'ailleurs); à Genève, où l'on élabora, dans la constituante de 1842, une constitution politico-religieuse pour les ressortissants catholiques, comme pour les protestants; dans tous les cantons protestants suisses, en général, où depuis trois siècles, on fabrique des religions, comme des constitutions civiles! où l'on définit la juridiction et les attributions des pasteurs, comme la juridiction et les attributions des maires et des gardes champêtres! où l'on coupe, où l'on taille,

dans le domaine religieux, comme dans le domaine civil! au sein de l'humble mairie, comme dans les hauts conseils!

Mais, toutefois, n'hésitons point de prêter une oreille attentive aux objections qu'on nous adresse.

On dit, en feignant de croire aux saintes Écritures, ou par une espèce d'argument *ad hominem* :

« Le Christ ayant prononcé ces solennelles paro-
« les : *mon royaume n'est pas de ce monde,* a posé,
« par là même, la limite infranchissable du pou-
« voir spirituel, et il en résulte que tout ce qui se
« produit sous une forme terrestre, extérieure (1),
« sensible; tout ce qui est corporel, quoique lié

(1) « Un des supplices les plus affreux, dit monseigneur Parisis, dans l'ouvrage précité, imaginés par l'enfer contre les martyrs de Jésus-Christ, ce fut, non pas de leur trancher la tête ou de leur rompre les membres, mais de faire subir à leur corps tout vivant l'effroyable opération de l'excoriation totale. La mort précédait toujours l'achèvement de cette horrible exécution.

« Nous ne voulons rien exagérer : nous ne voudrions non plus rien écrire, qui fût désavoué par la saine raison ou par le bon goût; mais ne resterons-nous pas dans le vrai, en disant que c'est précisément à ce supplice, que les persécuteurs modernes veulent partout aujourd'hui condamner l'Église? Ils prétendent laisser intacte sa foi, qui est comme son intelligence et sa tête; ils affectent beaucoup de respect et d'amour pour sa charité, qui est son cœur; ils laissent une certaine liberté individuelle aux prêtres et aux fidèles, qui sont ses membres; mais ils s'efforcent de lui ôter, dans tout ce qu'elle a d'apparent, et surtout dans son gouvernement et sa discipline, les formes extérieures et sensibles les plus adhérentes à sa nature, pour les remplacer par les vêtements ignobles et meurtriers imposés par la bureaucratie financière et par la civilisation rationaliste.

« Voyez, si ce n'est pas là ce qui se passe autour de nous, non-

« au spirituel ; tout ce qui tient simultanément de « l'un et l'autre, est du domaine inaliénable du « pouvoir temporel. »

seulement sous la main écrasante de ce czar qui arracha à l'unité des provinces en masse, pasteurs et peuples, sans leur demander aucune nouvelle profession de foi, et simplement en les soumettant de fait, à son *saint Synode,* ou, en leur faisant suivre machinalement sa liturgie *orthodoxe.* Mais, tout près de nous, voyez encore si ce n'est pas là ce qui se passe :

« 1° Dans le Luxembourg, où une administration subalterne, enchérissant sur le mauvais vouloir du protestantisme régnant, va jusqu'à ne pas craindre d'altérer par des falsifications compromettantes, les actes, même officiels, de l'autorité épiscopale, en même temps qu'elle étouffe toutes les réclamations de la presse catholique, sous l'oppression inflexible de la censure.

« 2° Dans la Prusse, où, malgré les dispositions personnelles du prince régnant, les droits prétendus royaux *circà sacra* pour la nomination à certains emplois catholiques, ces droits déjà fort à craindre quand ils étaient commis aux régences provinciales, qui pouvaient être mixtes, viennent d'être tout nouvellement conférés par ordonnance à la volonté discrétionnaire des gouverneurs provinciaux, qui sont tous protestants.

« 3° Et surtout dans le Wurtemberg, où l'autorité, même spirituelle de l'évêque de Rothembourg, seul évêque de tout le royaume, a disparu tout entière sous l'envahissement d'une commission nommée par l'État, qui, à l'ombre du titre peu effrayant de *Conseil catholique des affaires ecclésiastiques*, ne conseille pas seulement, mais gouverne souverainement tout ce qui a rapport au culte et à la discipline, avec exclusion formelle du Pape, de l'Évêque et de son chapitre; qui dirige, seule, toutes les écoles même cléricales, au point d'avoir pu remplacer la théologie dogmatique par l'étude des belles-lettres; qui nomme sans contrôle à tous les emplois, même ayant charge d'âmes, et ne cherche dans les pasteurs que des auxiliaires serviles du gouvernement, au point d'avoir réduit l'évêque lui-même au rôle exclusif d'exécuteur aveugle de toutes les volontés du pouvoir.

« Or, dans ces trois pays (rapprochons ici les prétentions et les

Partant, la discipline de l'Église anéantie, car elle se produit sous une forme corporelle et sensible!

Et ses couvents, ses écoles, ses séminaires, ses

rôles divers, des gouvernements suisses), est-ce que les gouvernements dogmatisent? est-ce qu'ils imposent formellement aucune erreur? est-ce qu'ils attaquent directement aucun article de foi? Non, ils ne font rien de tout cela, et cependant l'hérésie, marchant enseignes déployées, pourrait-elle faire à l'Église autant de mal par ses blasphêmes, que lui en font par toutes leurs mesures oppressives et dégradantes, les administrations matérialistes dont nous venons de parler?

« Pour ne revenir que sur le Wurtemberg, ne sait-on pas que sous l'influence de ce système, qui semble ne s'attaquer qu'aux dehors de l'Église, le mal y a pénétré jusqu'à sa substance la plus intime?

« Ainsi, sous prétexte d'éviter entre les diverses communions des conflits dangereux pour la paix publique, et aussi, afin de ne pas mécontenter les incroyants, le *Conseil ecclésiastique*, a banni de la chaire et surtout des écoles publiques, toute exposition raisonnée du dogme...

« De l'ignorance du dogme, est résultée une indifférence mortelle pour tout ce qui s'y rattache : indifférence pour les sacrements, qui sont reçus sans discernement et sans goût par les uns, et dédaignés par les autres : indifférence pour la morale qui, n'étant plus appuyée sur les vérités sans lesquelles elle manque entièrement de sanction, n'oppose plus qu'une digue impuissante aux progrès effrayants d'une dépravation sans voile et sans remords. Indifférence surtout pour les dogmes eux-mêmes, et notamment pour ceux dont l'enseignement est spécialement interdit, comme la présence réelle de N.-S., dans l'eucharistie, le très-saint sacrifice de la Messe, l'unité de l'Église, les droits de sa hiérarchie, etc. De la sorte, la foi se meurt... par défaut total d'aliment. La foi se meurt dans les fidèles, et, ce qui est le plus alarmant, elle se meurt surtout dans le clergé.

« Les prêtres, ne sentant plus l'action d'aucune autre autorité que celle de l'État, paraissent avoir entièrement oublié l'autorité de l'Église; et, sur l'ordre du *Conseil ecclésiastique*, ils n'ont pas de

colléges, ses fonds sacrés, ses fondations pies, anéantis, et complétement absorbés par l'Etat!

Eh bien plus! l'Église, pareillement tout absorbée et détruite, car elle est visible, sensible, corporelle aussi, puisqu'elle administre et enseigne par un corps de pasteurs, et point par des anges invisibles!

Et avec elle, toutes les cérémonies, qui ont le tort de se produire également sous des formes corporelles et sensibles : tous les sacrements, le saint sacrifice lui-même! les processions! le culte et tout ce qui sert au culte : le pain et le vin eucharistiques! les cierges qui brûlent à l'autel! les or-

répugnance à promettre de dénoncer toute correspondance venant de Rome. Dans la persuasion où ils vivent, que c'est au gouvernement seul qu'il appartient de tout régler en toute chose, ils ne savent plus que la liturgie est du domaine spirituel.... » « l'*ordo*, le règlement des cérémonies, le classement des fêtes, tout ce qui se produit sous une forme extérieure, ils le reçoivent de l'état civil! » Voilà bien la pleine réalisation du *système parlementaire;* eh bien! qui dira qu'un semblable système politique, sur la distinction des deux puissances, laisse et peut laisser le catholicisme debout?

«Qu'on y prenne garde, ce n'est que peu à peu, que les ennemis pénètrent dans le sanctuaire, afin de tout anéantir progressivement. D'abord, c'est sous prétexte de supprimer des abus; sous prétexte de pourvoir aux besoins du culte, comme fabricien; sous le banal prétexte enfin qu'il ne s'agit que de choses purement extérieures et temporelles, et, de soulager le peuple, en supprimant les taxes, les quêtes, les offrandes pieuses... en réalité, c'est pour mettre la main sur toutes choses, et tout faire relever du pouvoir civil! et c'est bien de cette manière, comme par une infinité d'autres ténébreux sentiers, que certaines administrations commencent, dans le canton de Genève, à compromettre gravement le catholicisme.

nements sacerdotaux ! les vases sacrés ! et la prédication encore! qui est tenue de se produire corporellement, sensiblement, sous l'enveloppe de la parole écrite et parlée.

Messieurs les radicaux, dites-nous ce qui reste de l'Église, si nous cédons à votre puissante objection, et à vos vues?

On fait intervenir les lois de l'Etat, d'antiques coutumes, la haute volonté du peuple, une constitution, une constituante?...

Et l'on dit : « nous, magistrats, maires, syndics « et conseil d'Etat, nous sommes obligés de faire « fléchir les lois de l'Eglise catholique, devant la « constitution du pays. »

Et l'Eglise catholique de répondre : *voyez vous-mêmes, s'il ne faut pas obéir à Dieu, plutôt qu'aux hommes!...* car, en vertu de quel principe, le Dieu du ciel sera-t-il obligé de renoncer à l'ordre qu'il a établi, pour fléchir devant les lois mobiles et capricieuses de sa créature?

« Mais l'Eglise n'est-elle pas dans l'Etat, ajoute-« t-on, et à ce titre ne faut-il pas qu'elle en re-« lève forcément ? »

Point : l'Eglise catholique ne fut jamais resserrée dans les limites nationales d'un Etat quelconque : elle est, au contraire, dans tous les États du monde, et pas plus, au point de vue de la doctrine, dans l'un que dans l'autre : *euntes in mundum universum!...* Elle n'est dans l'Etat, que comme Dieu lui-même, et dans le même but, et au même titre,

parce qu'elle n'est que son délégué et son ambassadeur, pour distribuer à tous, indistinctement, avec la volonté ou non de l'Etat, la somme des grâces divines, dont elle a le dépôt; partant, l'Eglise catholique n'est pas plus, et ne peut pas plus être nationale que le Dieu du ciel, qui fait lever son soleil, avec la même tendresse de père, pour tous les peuples de la terre.

Autre subterfuge : « La puissance civile relevant « aussi de Dieu : *non est enim potestas nisi à Deo*, « n'a-t-elle pas, dans les cas de luttes et de con- « flits, des droits égaux, des prétentions aussi justes « et aussi fondées, que l'Église, qui en relève, au « même degré ? »

Au même degré, nous le verrons plus tard : mais que la puissance civile soit d'origine divine, nous l'accordons avec bonheur, et nous en fournirons même d'assez bonnes preuves, bientôt. Toutefois, est-elle sans limites? voilà toute la question.

Est-elle divine et peut-elle l'être, cette puissance, lorsqu'elle dépasse le but et le terme final de sa mission? lorsqu'elle outrepasse toutes ses attributions naturelles? lorsqu'elle s'insurge contre Dieu lui-même !

Dioclétien, Néron, Caligula, usaient-ils d'une puissance divine, lorsqu'ils faisaient couler des fleuves de sang?

Lorsqu'ils égorgeaient tous les papes, tous les évêques, tous les chrétiens en masse, qui tombaient dans les serres cruelles de leurs bourreaux?

Et Henri VIII, usait-il d'une puissance céleste, lorsqu'il s'érigeait en souverain pontife de l'Angleterre! lorsqu'il spoliait les églises, les couvents, les évêchés, le culte, et faisait disparaître jusqu'aux dernières traces de catholicisme! Puis enfin, aurait-on bien la force de soutenir que le gouvernement anglais, que l'empereur Nicolas, ont constamment usé, eux, d'une puissance divine? divine au même degré, au même titre que celle de l'Église catholique, l'un envers l'Irlande! l'autre envers la Pologne! Pauvre Irlande et pauvre Pologne, que votre cœur, bon et généreux dans bien des cas, MM. les radicaux et humanitaires, plaignent autant que nous, et avec autant de persistance!...

Honneur à la France! honneur à la chambre des Pairs, encore cette année, pour ses énergiques réclamations et protestations à ce sujet! Nous eûmes le bonheur bien doux naguère, d'y entendre les belles et chaleureuses paroles, si bien accueillies et si vivement appuyées, de l'honorable et illustre M. Villemain; oh! honneur à lui! honneur à ses collègues!

On objecte, en dernier lieu, le salaire et la protection octroyés au clergé et à l'Eglise, et l'on dit :

« L'État protége l'Église, donc l'Eglise doit le « faire intervenir dans son gouvernement spirituel, « en tout ce qui touche au temporel.

« L'État salarie le clergé, donc le clergé est fonc- « tionnaire de l'État. »

Je réponds, *ad primum* : Ou l'autorité civile veut examiner les décisions solennelles de l'Eglise, et

pouvoir les révoquer; examiner les points disciplinaires, et pouvoir les annuler; examiner, sonder, scruter ses fondations pies, l'état matériel de ses bénéfices ecclésiastiques et de ses biens sacrés, le passif ou les avoirs de ses fabriques, et pouvoir spolier et détourner ses fonds;

En outre :

Examiner ses Évêques, ses prêtres, ses professeurs, ses vicaires, ses prédicateurs et ses missionnaires, ses ordres religieux, ses congrégations de charité, ses confréries, ses pieuses associations, etc..., et pouvoir, de son seul coup de massue, les repousser, les destituer, les interdire, les vexer et les traquer;

Alors : Est-ce de la protection ou de la domination? de la protection, ou de l'usurpation, et du despotisme?

Constantin le Grand, un grand nombre d'autres rois chrétiens, portèrent, à la vérité, le nom auguste d'*évêque extérieur;* et ils protégèrent, en effet, les décisions dogmatiques de l'Eglise, les bulles des papes, les canons disciplinaires des conciles, et même les fondations pies, les couvents, les églises; car, qui défendit mieux l'Eglise que les Charlemagne et que les saint Louis? et qui lui fit jamais autant de largesses? Mais leur vint-il une seule fois en tête de s'arroger le titre d'*évêque intérieur?* Jamais, nous l'avons vu; et c'eût été bouleverser totalement la divine constitution de l'Eglise.

Je réponds, *ad secundùm* : L'honoraire donné au

clergé est un droit (1), puisque ce n'est que la restitution minime des biens qui lui furent confisqués par l'Etat, à diverses époques.

En outre, cet honoraire répond à un double devoir de tous les gouvernements : devoir sacré d'utiliser, pour le bien des peuples, l'impôt qu'ils reçoivent des peuples; devoir, non moins sacré, de contribuer à leur propre salut, moral et politique, en alimentant, des deniers de l'Etat, celui de tous les corps qui est le plus utile et le plus nécessaire à l'Etat. — Nous nous réservons d'entrer plus avant encore dans cette question, lorsque le moment sera venu.

§ 6. — Accord de l'Eglise avec tous les Etats, monarchiques, démocratiques, aristocratiques, quelle que soit leur forme organique et constitutive.

« Rendez à César ce qui est à César; obéissez à vos préposés,... oui, obéissez, seraient-ils païens : » *obedite præpositis vestris... subditi estote... etiam dyscolis.* Voilà ce que l'Eglise proclame dans ses chaires, et ce que jamais elle ne perdit de vue.

Tout acte de rébellion, toute manifestation hostile, elle les désapprouve, de quelque part qu'ils viennent, partiraient-ils de quelque membre du sanctuaire.

(1) « Apostolus dicit sic Dominum disposuisse, ut qui Evange-« lium annuncient, de Evangelio vivant. » (Ex serm. S. Augustini. Ex concil. Aquis. gran. anno 816. lib. 1. cap. 12.) « Dignum est « ut qui altario deservit, de altario vivat. » (S. Bernard. *Epist*, 2.)

Aux militaires, elle leur commande de servir fidèlement, de respecter la discipline, d'honorer leur chef, et de mourir pour la patrie.

Aux magistrats, elle leur prescrit de respecter la sainteté de leur serment, de travailler à la gloire de l'Etat.

Au peuple, elle ne cesse de lui montrer Dieu lui-même dans les supérieurs : *non est potestas nisi à Deo;* d'abord, afin qu'il les vénère, mais aussi, afin de lui rendre plus doux, plus léger le joug des lois, des douanes, des impôts, de la police et de toutes les charges nécessaires, pour l'entretien et la bonne administration de l'Etat.

L'Eglise, n'étant et ne pouvant être, sous le rapport religieux, d'aucun gouvernement en particulier, parce qu'elle doit s'accomoder à tous les gouvernements passés, présents et à venir, son premier soin, tandis qu'un gouvernement passe à côté d'elle, est de l'aider, de le soutenir, pour maintenir l'ordre et la paix. Ainsi, harmonie nécessairement entre l'Eglise et tous les Etats, puisque l'Eglise se fait un devoir de reconnaître l'autorité divine de tous les gouvernements légitimes, quelle que soit leur forme *constitutive.*

Harmonie entre l'Eglise et tous les Etats : l'Eglise ne cessant de prêcher et d'inspirer la subordination et la paix à tous ses enfants. Harmonie entre l'Eglise et tous les Etats : l'Église ne voulant que faire fleurir la religion, régner la vertu, et conduire les âmes au ciel; et l'Etat n'ayant pour but, que

d'établir le règne des prospérités temporelles.

Harmonie entre l'Eglise et l'Etat : la pratique des devoirs de la religion, tels que, aller à la messe, se confesser, recevoir les sacrements, visiter les malades, consoler les malheureux, enseigner les pauvres, pratiquer les conseils évangéliques, prier, jeûner, recevoir des mandements de son Evêque, ou des bulles du Pape, concernant la foi, la discipline ou les mœurs, ne pouvant, en rien, contrarier le but et les moyens des gouvernements établis pour des objets bien différents, à savoir : la tranquillité de la nation, la sûreté des sujets, le progrès de l'industrie, le bonheur terrestre des ressortissants.

Oui, harmonie parfaite entre l'Eglise et un Etat quelconque, à moins que l'Etat déclare la guerre à l'Eglise et tente son anéantissement ; car, alors seulement, il y aura guerre, vexations, usurpations, asservissement, effusion de sang peut-être, non pas de la part de l'Eglise : semblables à son divin fondateur, ses enfants fidèles ne sauraient que souffrir et mourir; mais du côté de l'Etat, qui a des armées, des prisons et des cachots.

Examinons maintenant ce que c'est, et ce que doit être la *science* et l'*art, politiques*, dans un Etat, dans les administrations, dans les hommes politiques, en général.

CHAPITRE II.

§ 1. — De la science et de l'art, politiques.

La politique ayant pour objet tout ce qui touche au bien-être temporel et moral de l'humanité, et tout ce qui a rapport aux droits et aux devoirs civils et sociaux de l'homme d'Etat et de l'homme privé, elle peut être considérée sous ce triple point de vue :

Comme la science qui met en lumière les moyens administratifs, législatifs, et économiques qui doivent opérer, plus efficacement, la félicité d'un peuple ;

Comme l'art d'appliquer heureusement ces divers moyens civilisateurs, ou comme l'art de bien gouverner ;

Ou bien, sortant de la vie théorique, comme analyse et synthèse, tout à la fois, de tel ou tel système gouvernemental, mis en jeu.

Mais, ne voulant point ici faire des volumes, je me renferme dans les hautes questions d'actualité, et je définis la politique :

« La science de connaître, et l'art de procurer aux peuples, une autorité gouvernante, sage, juste et

légitime, et, pour tous leurs intérêts moraux et matériels, le mode et les moyens administratifs, législatifs et économiques, en harmonie, non-seulement avec la félicité publique et privée, mais surtout avec la loi divine (1), et l'ordre religieux divinement établi. »

Cette définition, que je me propose de justifier dans tous ses points, nous fait remonter, ainsi que je l'ai annoncé plus haut, jusqu'à la source même

(1) L'élégant et judicieux journal, l'*Époque*, rendant compte d'un ouvrage de M. le prince de Polignac, sur la politique dit (n° du 18 janvier, 1846) : « M. de Polignac propose pour fondement de « la politique une conformité parfaite entre la loi divine et la loi « humaine. Une pareille idée est d'une vérité incontestable et « d'une justesse évidente: une société qui serait en contradic- « tion flagrante avec les principes de la loi divine ne serait pas une « société, mais une cohue provisoire. »

Quant à la forme du gouvernement, qui entre pour beaucoup dans notre définition, l'*Époque* s'exprime ainsi : « La loi divine « est à peu près désintéressée dans la forme de gouvernement que se « donne une société. Que la pairie soit héréditaire ou à vie ; que « l'on soit électeur à 300 fr. ou à 500 fr. qu'est-ce que cela fait « aux vérités chrétiennes ? »

Et il ajoute, sur les grands principes d'une saine et sainte politique, ce que nous dirons bientôt, ce que nous avons déjà dit en partie, ces remarquables paroles : « Le domaine de la loi divine « dans les choses de ce monde, c'est la famille et la pro- « priété..... Dignité et devoirs de l'épouse; élévation morale « et obligations des enfants; domination modérée, protec- « trice, et limitée du père; inviolabilité du bien acquis; « sentiment libéral et généreux qui accueille avec honneur le « travail et le mérite de quelque part qu'ils viennent : voilà les « principes sociaux que le christianisme a introduits dans le monde « et que le temps a fait pénétrer dans le cœur des sociétés civi- « lisées. »

de l'autorité temporelle. Depuis soixante siècles, sans doute, la science politique nous disait la nécessité de l'autorité. Dans la famille, elle nous la montra dans le père qui, chez tous les peuples de la terre, ne cessa de commander en roi, à tous ses fils, à tous ses serviteurs. — A la tête des armées, elle nous fit voir un généralissime, de qui relevaient soldats et officiers. — Et parmi tous les peuples, elle nous offrit constamment le spectacle d'un chef suprême, patriarche, juge, empereur, roi, syndic ou conseil d'État. Mais, toutefois, une révélation positive est venue confirmer le grand fait de l'humanité, et il le fallait bien, puisque, malgré le cri de la nature et de la nécessité, il y eut si souvent des insurrections, même contre l'autorité paternelle. En ouvrant les pages sacrées, nous voyons donc que Dieu formula ce double précepte : enfants, obéissez à votre père et à votre mère : *honora patrem tuum et matrem tuam* (1) ; sujets, rendez à César ce qui est à César, et obéissez à tous vos préposés : *reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari* (2)... *obedite præpositis vestris* (3). Cela étant, je dis que la bonne et véritable politique est la science de connaître, et l'art de procurer aux peuples une autorité gouvernante, sage, juste et légitime. Il se présente, comme tout le monde sait, plusieurs systèmes gouvernementaux : le régime

(1) Exod. xx, 12.
(2) Matth. xxii, 21.
(3) Hebr. xxxi, 17.

absolu, le monarchique constitutionnel ou tempéré, le mode aristocratique, démocratique etc.; — viennent aussi les populations, de mœurs, d'usages, d'intérêts si différents, les unes barbares, idolâtres, — d'autres déjà policées, et en progrès de civilisation. Or, de tout cela il résulte que c'est à la science, et même à un talent supérieur, de savoir distinguer, choisir et réaliser le mode ou le régime gouvernemental le plus heureux ou le plus en rapport avec le bien-être des populations, spirituel et temporel. Ainsi les Jésuites du Paraguay, surent-ils, eux, donner à un peuple nouveau, et formé à l'école de la vraie religion, une forme gouvernementale qui fit rapidement, de toutes ces peuplades, naguères incultes, les plus prospères et les plus heureuses qu'il y eût dans l'univers.

Quand donc Dieu lui-même n'a pas fixé, par l'organe de ses prophètes, comme il le fit pour Saul et David (1), ou à l'aide de l'hérédité (2), ainsi qu'il le fit par rapport au sage Salomon, le chef suprême de l'État et le mode gouvernemental, il cesse, par

(1) Saul, dit l'Écriture, cherchait les ânesses de son père Cis ; David paissait les brebis de son père Isaïe, quand Dieu les a élevés d'une condition si vulgaire, à la royauté (I Reg. IX, 10-16.)

(2) Le Seigneur, dit David, « a choisi les princes dans la tribu « de Juda, et dans la tribu de Juda il a choisi ma famille, et il « m'a choisi parmi tous mes frères ; et, parmi mes enfants, il a « choisi mon fils Salomon, pour être assis sur le trône du royaume « du Seigneur, sur tout Israël ; et il m'a dit : J'affermirai son rè- « gne à jamais s'il persévère dans l'obéissance qu'il doit à mes « lois. » (Paralip. XXVIII, 4-5-7.)

conséquent, de donner le pouvoir temporel d'une manière immédiate (Voir Bellarmin, Suarez, Billuart, saint Thomas, Saavedra, etc.); mais il les donne par d'autres voies : par la voie des élections populaires (*moyennant le conseil et l'élection de la part de l'homme*, dit Bellarmin); par la voie des votes de quelque grand corps établi; et même, quelquefois, par des voies de justice terrible, lorsque, dans sa colère, il brise les sceptres qui se sont élevés contre lui ! — délivre les peuples opprimés ou scandalisés par la voix tonnante des prophètes (1), ou de souverains pontifes ! — transfère le pouvoir à un Hazaël, pour être roi de Syrie (2) ! à un Jéhu pour châtier la maison d'Achab, et régner sur Israël (3) ! — ou bien encore, à un Attila ou à un Napoléon, pour être la verge de son courroux, car Attila se disait lui-même le *fléau de Dieu!*

Ainsi, nous voyons que la science et l'art, politiques, considérés au point de vue de notre définition, s'empressent de reconnaître, d'admettre, de louer même, les diverses formes gouvernementales, selon qu'elles ont paru ou qu'elles paraissent mieux sym-

(1) « Je t'ai élevé de la poussière, dit au nom du Très-Haut le « prophète Jéhu à Baasa, troisième roi d'Israël, et je t'ai donné la « conduite de mon peuple d'Israël; et tu as marché sur les voies « de Jéroboam, et tu as excité mon indignation contre toi : je te « perdrai, toi, et ta maison. » (Reg. XVI, 1-2-3.)

(2) « Va, dit Dieu au prophète, retourne sur tes pas par le désert jusqu'à Damas; et quand tu y seras arrivé, tu joindras Hazaël, pour être roi de Syrie. (III Reg. XIX, 15; IV Reg. IX.)

(3) IX Reg. IX, 4, 5.

pathiser avec les intérêts moraux, religieux et matériels des peuples, et, soit que le pouvoir gouvernemental émane de Dieu immédiatement, comme autrefois, ou médiatement, comme de nos jours. De quelque manière, en effet, qu'il se produise, par l'élection populaire, par l'hérédité, ou par l'intervention divine, immédiate, c'est toujours Dieu et Dieu seul, qui en est la source suprême : *omnis potestas a Deo.* Triste politique, hélas ! que celle qui ferait dériver le pouvoir, que revêt l'homme sur son semblable, des complots, des émeutes, de la force brutale. Qui ne comprend que ce serait livrer les peuples à l'arbitraire, et au plus vil des esclavages ? Qui ne voit que ce serait consacrer la révolution, le régicide et l'assassinat?

Ces premiers principes posés, tous les autres termes de la définition donnée, s'élucident et paraissent avec éclat. Car, si j'ai démontré, d'une manière irréfragable, que l'autorité royale ou républicaine, doit constamment émaner de Dieu, médiatement ou immédiatement, j'ai prouvé, par là même, que le pouvoir de l'homme sur l'homme doit toujours être *légitime*, toujours *sage* et *juste*. Conditions tellement de rigueur dans la définition, que, en ôter une seule, ce serait, ce qui est frappant d'évidence comme on va le voir, laisser le pouvoir gouvernemental, exécutif, législatif, administratif, sans boussole, sans règles, sans limites ; ce serait lui ouvrir la voie à toutes les injustices, à toutes les tyrannies, puisque, ces trois conditions supprimées, on aurait

alors un gouvernement athée, ou transformé en Dieu, ou en Molongo, être suprême du Monomotapa !.....

Chose bien douloureuse à dire, c'est là, sans doute, le lamentable système de bien des gouvernants modernes ; nous aurons bientôt l'occasion de nous en convaincre. Mais, qui ne s'aperçoit, que c'est hautement ressusciter l'idolâtrie hideuse des temps barbares, avec tout son affreux cortége de servitude et de despotisme ?

Maintenant les derniers termes de la définition, ainsi conçus : « que les lois, règlements, arrêtés, actes administratifs, civils, militaires, judiciaires... doivent toujours être en parfaite harmonie avec la loi divine, et l'ordre religieux, divinement établis ; » ces derniers termes, dis-je, ne sont que des conséquences justes et immédiates de ce qui précède. Car, puisque le pouvoir gouvernemental n'a d'autre autorité que celle qui lui fut divinement octroyée, il est trop clair que ce pouvoir d'emprunt et de délégation, ne peut jamais, ne peut dans aucun cas, sans le plus révoltant des crimes, se tourner contre son divin auteur ; qui dira que Dieu pourrait fournir des armes meurtrières contre lui ? — Ni contre sa loi sainte : n'est-ce pas elle, en effet, qui doit être la première boussole de tous les actes de l'autorité terrestre ? « C'est pourquoi l'une des principales cérémonies du « sacre des rois de Judas, dit le texte sacré, était de lui « mettre en main la loi de Dieu. Ils prirent le fils « du roi, et ils lui mirent le diadème sur le front, et

« la loi de Dieu à la main ; et le pontife Joiada l'oi-
« gnit avec ses enfants, et ils crièrent : vive le
« roi (1) ; » — Ni contre l'ordre religieux, divinement établi, puisque c'est des prêtres de l'Église, précisément, que l'autorité temporelle doit recevoir la loi sacrée, qui règle toutes les autres lois : « Quand
« le roi, ajoute le texte divin, sera assis sur le trône
« de son empire, il fera décrire en un volume la
« loi du Deutéronome (qui est l'abrégé de toute la
« loi de Moïse), dont il recevra un exemplaire des
« sacrificateurs de la race de Lévi, et il l'aura avec
« lui ; et il le lira tous les jours de la vie ; afin qu'il
« apprenne à craindre le Seigneur son Dieu, et à gar-
« der ses paroles (2). »

Ainsi, elle les proclame radicalement nulles, la politique sacrée, toutes ces lois d'iniquité, tous ces actes d'odieux arbitraire, qui fronderaient, qui blesseraient sacrilégement, la loi divine : « il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes (3), » s'écrie le souverain juge de toutes les justices, et le même qui a dit : « peuples de la terre obéissez au roi (4). » Et, pour les mêmes causes, elle les proclame injustes et criants, tous ces actes civils, judiciaires, militaires, administratifs..... qui oseraient fouler aux pieds les attributions de l'autorité spirituelle, ou les solennelles décisions de l'Église du Christ : « celui

(1) Par. XXIII, 11.
(2) Deut. XVII, 18-19.
(3) Act. V, 29.
(4) I Petri. II, 13-14.

« qui vous écoute, m'écoute, dit le Seigneur à ses « envoyés immédiats, celui qui vous méprise, me « méprise, et celui qui me méprise, méprise celui « qui m'a envoyé (1) ; — et celui qui méprise l'E- « glise, ajoute-t-il, sera regardé comme un païen « et un publicain (2). »

Enfin, j'ai dû supposer, ainsi qu'on l'aura remarqué dans la définition, que tous les actes gouvernementaux devaient être aussi en harmonie parfaite, avec la félicité du peuple, avec le bien moral et matériel des familles et des individus. Pas de plus déplorable et de plus injuste politique, certes, que celle qui immolerait à l'unique avantage des gouvernants, les hauts intérêts de la nation, ou qui sacrifierait brutalement aux caprices du souverain, ou à la passion de ses ministres, les intérêts non moins sacrés des familles et des individus, soit religieux, soit temporels. — L'Être suprême, auteur unique de l'homme, de la famille, du gouvernement, de la société, pourrait-il jamais, dans sa sagesse et sa sainteté infinie, concéder des pouvoirs pour le malheur et la ruine des peuples? pour la démoralisation et l'ignominie des familles et des individus? pour l'anéantissement de la religion qu'il a établie, et la destruction du lien social? Quelle âme censée oserait le dire?

Tout ceci, sans doute, nous annonce qu'il peut y

(1) Luc. x, 16.
(2) Matt. XVIII, 17.

avoir d'énormes abus de pouvoir... et nous laisse vivement regretter qu'il n'y ait pas, dans nos jours de despotisme et de révolutions sanglantes, un arbitre suprême, un arbitre haut placé entre tous les rois de la terre, entre tous les gouvernements monarchiques ou républicains et le peuple, pour prononcer, au nom de Dieu même, tantôt contre l'émeute, tantôt contre l'absolutisme brutal, le sublime et pacificateur : *Non licet !*

Il existait, il existe encore ; mais on a préféré le débordement de tous les crimes, et le hideux spectacle des incessantes révolutions !

§ 2. — Politique des déistes au dix-huitième siècle.

Le dix-huitième siècle vit naître un roman politique fameux. L'illustre Jean-Jacques, sentant fort bien la haute portée des doctrines politiques de nos docteurs (1) et de tous nos célèbres écrivains ecclé-

(1) Bossuet, récemment l'abbé Balmès, tous les docteurs de l'Église précités, soutinrent exactement, si je ne me trompe, les doctrines politiques que j'essaye de défendre; mais à cet égard, voici ce qui est de foi divine :

1° Que la puissance temporelle émane de Dieu, et non pas de l'homme : *Non est enim potestas nisi a Deo.* (Rom. XIII, 1.) « Toute puissance vient de Dieu. »

2° Qu'il faut obéir aux rois de la terre, à leurs gouverneurs, et aux magistrats d'une république, comme à ceux d'un empire ou d'un royaume : « Obéissez au roi, comme à celui à qui appartient l'autorité suprême ; et au gouverneur, comme à celui qu'il vous envoie. » (I Petri. II, 13.) « Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne

siastiques, inventa, à l'aide d'un prétendu *Contrat social*, que Voltaire lui-même dénommait : « le contrat insocial de l'insociable Rousseau, » un

vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre. » (Rom. XIII, 1 et seq.)

3° Qu'il faut obéir aux puissances établies, quand même elles seraient dures, hérétiques ou infidèles : « Conduisez-vous parmi les gentils d'une manière sainte... soyez donc soumis pour l'amour de Dieu, à toutes sortes de personnes, soit au roi, comme au souverain, soit aux gouverneurs... Rendez à tous l'honneur qui leur est dû... honorez le roi... soyez soumis à vos maîtres avec toute sorte de respect, non-seulement à ceux qui sont bons et doux, mais même à ceux qui sont rudes et fâcheux. » (I Petri. II, 12 et suiv.) Daniel dit à Nabuchodonosor, qui était idolâtre et impie : « Vous êtes le roi des rois, et le Dieu du ciel vous a donné le « royaume et la puissance, et l'empire et la gloire. » (Daniel. II, 37.) Isaïe appelle Cyrus : « L'oint du Seigneur. » (Is. XLV, 1.) Et c'était sous Tibère, non-seulement infidèle, mais encore méchant, que Notre-Seigneur dit aux Juifs : « Rendez à César, ce qui est à César. » (Matth. XXII, 21.)

4° Qu'on leur doit l'obéissance, l'impôt, le tribut, non-seulement par sentiment de crainte, mais par devoir de conscience : « Il est donc nécessaire de vous y soumettre, non-seulement par « la crainte du châtiment, mais aussi par un devoir de con- « science. C'est pour cette même raison que vous payez le tribut « aux princes : parce qu'ils sont les ministres de Dieu... Rendez « donc à chacun ce qui lui est dû; le tribut à qui vous devez « le tribut, les impôts à qui vous devez les impôts... » (Rom. XIII, 7.)

5° Qu'il y a une distinction divine et essentielle entre l'autorité temporelle et l'autorité ecclésiastique, non-seulement parce que l'autorité de l'Église émane de Dieu, d'une manière immédiate, mais parce que Dieu l'a positivement réglé ainsi, et de la manière la plus formelle : « Il institua les Evêques pour gouverner l'Église, » indépendamment du pouvoir temporel : *posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.* Il donna aux apôtres et à Pierre « les

système politique, aussi romanesque qu'il était impie, et, bourré, de pied en cap, des plus étranges contradictions.

En supposant les masses populaires, source première et unique du pouvoir, il reniait la Providence, il reniait Dieu, l'infortuné! et il jetait les fondements de toutes les révolutions futures! et il préparait le règne à toutes les tyrannies! et il semait la plus épouvantable confusion dans tout l'ordre social, car, le misérable! il ôtait, d'un seul coup, toute boussole, toute digue, toute limite aux pouvoirs terrestres.... et il préparait une affreuse rivalité entre l'autorité spirituelle et gouvernementale... Que de tempêtes dans l'Eglise et dans l'Etat depuis Rousseau!

Et qu'on ne vienne pas dire que la haute volonté du peuple, que l'élection libre et spontanée, par le peuple, instrument, dit-on, de ce prétendu contrat social, sont, elles-mêmes, cette limite infranchissable, cette boussole et cette règle sainte... Quoi! la volonté de mille passions déchaînées, *une règle*

clefs du royaume des cieux, » qu'il ne concède point aux rois; et leur ordonna d'enseigner, de baptiser, de remettre les péchés, de conférer la grâce de la confirmation, le pouvoir de l'ordre, etc., choses qu'il n'a dévolues à aucune autorité temporelle.

6° Que, partant, les attributions de l'autorité ecclésiastique sont aussi respectables, pour ne rien dire de plus, et aussi inattaquables que les attributions de l'autorité civile : « *Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo.* » (Matt. XXII, 21.)

7° Et qu'ainsi, ces deux autorités ne doivent jamais empiéter l'une sur l'autre, mais s'entr'aider au contraire, pour obéir intégralement à l'ordre voulu du Créateur de cet univers.

sainte! et la volonté de cent mille révolutionnaires, criant de toutes leurs forces, à bas Dieu lui-même! à bas ses commandements, sa religion, son Eglise, ses prêtres! à bas tous les rois et tous les trônes... *une limite sacrée! « Risum teneatis amici,»* disait le bon Horace.

Mais allons plus avant, et considérons l'immense déception du roman Jean-Jacques.

Sans doute que les constituantes révolutionnaires lui doivent leur noble origine;

Mais est-ce bien réellement la volonté du peuple, qui devient loi constitutionnelle, ou bien la volonté de quelques meneurs, ou de quelques hauts placés?... Et cependant voilà un livre qui enleva tous les suffrages, et qui électrisa, et qui enflamma la plèbe elle-même! Elle se crut bientôt souverain! elle ne tarda pas de se qualifier pompeusement le *peuple souverain*. Mais, toutefois, jamais moins de souveraineté, jamais moins de liberté réelle que dans les pays protestants, où le *Contrat social* fut le plus en honneur. En Suède, le peintre Nilson était tellement libre, tellement souverain, qu'il a dû s'exiler pour servir Dieu selon sa conscience! En Argovie, à Berne, le peuple est tellement libre et souverain, que quiconque fait ses études chez les Jésuites est expulsé de toutes les places!

Sans doute que les élections populaires, telles qu'elles se pratiquent à l'heure qu'il est dans la plupart des cantons suisses, passent aussi pour être l'œuvre immortelle du philosophe de Genève; ce-

pendant, peut-on réellement dire qu'elles constituent un contrat entre l'homme du peuple et le magistrat ? Outre que, là, comme ailleurs, le peuple n'est qu'un enfant qu'il faut gouverner, et qu'il n'est, pour l'ordinaire, qu'une machine immense que remuent, qu'agitent, que corrompent, que leurrent des nuées d'ambitieux, le peuple peut-il donner le pouvoir souverain et suprême, tel que l'entend le philosophe déiste, athée, panthéiste, tel que l'entendent la plupart même des protestants, c'est-à-dire, le pouvoir impie, qui s'étend jusqu'à faire la vérité et la justice !... jusqu'à fabriquer des religions à l'usage de ce peuple dupe !... enfin, jusqu'à renier ou jusqu'à reviser l'Evangile !!!

Le système de Rousseau a servi de type à une foule d'autres systèmes politiques actuellement mis en jeu. Nous allons voir brièvement ce qu'ils ont de faux, de dangereux, et de déplorable, en eux-mêmes, et par les résultats.

§ 3. — Jusqu'où peuvent entraîner les idées fausses en politique.

Par la définition antérieurement formulée sur la politique, comme art et comme science, je me suis séparé par un abîme immense, je l'avoue, et du philosophe Jean-Jacques, et d'un très-grand nombre de politiques modernes.

Le coryphée des déistes, ne faisant relever les lois et l'autorité, que d'un prétendu contrat populaire, chassa toute idée religieuse de sa politique

ignoble, et congédia franchement Dieu lui-même (1). Mais l'impiété a marché dès lors, et les protestants, les radicaux, les panthéistes modernes, ont souvent dépassé Jean-Jacques.

Ne voyant guère les uns et les autres, sur cette terre, que des intérêts matériels à exploiter, n'apercevant, dans l'étroitesse de leur égoïsme, que la devise trop fameuse : « Ote-toi de là que je m'y mette, » et, dans leur désespérant matérialisme, s'obstinant

(1) Rousseau publie dans son *Contrat social*, liv. IV. ch. 8, que « la religion chrétienne, n'ayant aucune relation avec le corps politique, laisse aux lois la seule force qu'elles ont en elles-même sans y en joindre aucune autre; et qu'ainsi un des principaux liens de la société reste sans effet, parce que le christianisme est une religion toute spirituelle qui s'intéresse seulement aux choses célestes. » « Loin d'unir les citoyens à l'État, il les en sépare. Une société de vrais chrétiens ne serait pas une société d'hommes. La perfection de la société chrétienne lui fait manquer d'union et par cela même la rend peu forte et moins durable. » Et dans le même passage, il ose assurer « que la république chrétienne est une contradiction, parce que les vrais chrétiens sont faits pour être esclaves. » On sait que ce fut le *Contrat social* qui forma le plus social et le plus moral des hommes : Robespierre ! Citons encore quelques propositions du fameux Hobbes, commensal, hôte et admirateur, quelques jours du moins, de Jean-Jacques. Il dit : « Les lois civiles sont l'unique règle du bien et du mal, du juste et de l'injuste, de ce qui est honnête ou déshonnête : antérieurement à ces lois, toutes les actions étaient indifférentes de leur nature. » *L'esprit ;* discours II, ch. 4. Le philosophe Helvétius, avait aussi enseigné « Que la sensibilité physique et l'intérêt personnel ont été les auteurs de toute justice. » Que ne disent pas aussi les feuilles radicales, panthéistes et communistes du jour? Quant au *Contrat social*, en voir une complète et très-solide réfutation dans les œuvres posthumes de Barthe Malizia, intitulées : *Riflessioni sul contratto sociale.* p. 135, et suiv. Napoli, 1822.

à toute force à ne voir dans l'homme, dans la famille, dans toute l'humanité, que des destinées purement terrestres et fugitives, à fournir ici-bas, il advint :

I. Que, pour les meilleurs, la politique ne fut que l'art de procurer à une nation, à l'aide de tous les moyens d'astuce, d'hypocrisie, de violence ou de procédés honnêtes et honorables, quand il y a lieu, la plus grande somme possible de gloire, de richesses, de débouchés commerciaux, de progrès industriels, de connaissances profanes, de plaisirs, de jouissances, de repos et de bien-être matériel. Et, ne craignons pas de le dire hautement, c'est bien aujourd'hui, plus que jamais, cette sombre et cauteleuse politique qui, se mettant à la place de Dieu, et s'asseyant audacieusement sur son trône, se permet de faire entièrement relever de son autorité usurpée et tyrannique, et la religion et le culte, et chacun des ministres du Dieu vivant, depuis les sommités de la hiérarchie, jusqu'au curé de campagne.

C'est bien toujours elle qui, en Prusse, en Hollande, en Suisse, en Russie, et quelque peu en France, se met en si bon train de faire la vérité dogmatique, comme la vérité politique !

Elle, qui s'ingère sans cesse à présider à tout l'enseignement, et de nommer à toutes les chaires !

Elle, qui fonde et établit les religions et les églises nationales, dont elle devient le Dieu tout-puissant !

Elle, qui paie, tolère, approuve et favorise même les cultes les plus discordants, pourvu qu'ils se fassent les très-humbles serviteurs de son bon plaisir.

Elle qui chasse, qui expulse les Jésuites, qui traque les ordres religieux, qui sature d'outrages et de persécutions, tantôt sourdes, tantôt violentes, le catholicisme sous le nom d'ultramontanisme ou de papisme, attendu, décidément, que le pontife romain, âme, centre, foyer de la belle unité catholique, est sa bête noire !... et que tous les ordres religieux, les ordres savants, surtout, sont les premières colonnes du gigantesque édifice à faire crouler ! mais, toutefois, car elle est fort habile ! c'est elle aussi qui, de temps en temps, vote des sommes intelligentes, pour la construction des écoles, des hospices de charité, de certains édifices utiles au peuple : une salle d'asile, une fromagerie communale, un presbytère, et même une église, si on a l'espoir de pouvoir y gouverner parfaitement le dogme, le culte, la morale, le curé et son clerc ! Vous riez ! eh ! c'est pourtant de l'histoire.

Elle qui exalte, qui élève aux nues, quelques membres du haut clergé un peu trop complaisants, quelques prêtres dupes ou un peu débonnaires, qui auraient eu la faiblesse de sourire ou de se taire, à la vue de quelque dessein sinistre ! et parfois, chose fort rare pourtant, grâces à Dieu, de se vendre à ses principes, ou à ses agents !... tandis qu'elle écrase, sans merci, *in globo*, tous les prêtres, tous les Evêques et le pontife de Rome encore, lorsqu'ils

osent lui dire en face, *non licet !* Elle qui cherche sans cesse à diviser, à affaiblir et à humilier le clergé, en général, pour lui ravir plus vite son influence, et opérer, avec son asservissement complet, la ruine entière de l'Eglise !

Elle qui s'empare, de toutes parts, même des institutrices humblement destinées à l'enseignement du cathéchisme, du tricot et de la couture, aux petites filles de nos campagnes, et partant, de l'éducation totale de l'un et de l'autre sexe, convaincue qu'elle est, qu'on devient mahométan et luthérien, lorsque l'on a été élevé par des turcs et des luthériens; et, qu'à la longue, toutes les générations seront de sa religion, de ses desseins et de ses vues, lorsque toutes auront bu, à longs traits, à la coupe empoisonnée de ses professeurs mercenaires, de ses moyens et de ses méthodes d'éducation corruptrices, de ses livres et de ses enseignements impurs, parfaitement faux, tout au moins fort dangereux ! La liberté, elle la tue par tous les moyens ! et dépouille le catholicisme autant et plus peut-être que la politique de Caligula.

Dans un autre ordre de choses, c'est elle encore qui vend et qui achète des électeurs et des députés, des généraux et des ministres d'Etat, des ambassadeurs et des amiraux, des préfets et des juges, et jusqu'à des maires et des gardes champêtres, pour des raisons qu'elle aura appelés *de police ou d'État !*

Elle, qui immole des armées, sacrifie par le fer

et le feu, des villages, des bourgs, des populations tout entières, et toutes les moissons, toutes les récoltes, toutes les espérances du pauvre laboureur.... seulement, pour le triomphe d'une opinion! pour humilier un ennemi! ou pour la mesquine conquête d'une ville! Les événements contemporains le démontrent trop; inutile de remuer une seule page de l'histoire.

Elle enfin, chaque fois qu'elle peut y découvrir quelque intérêt, qui souffle le feu des révolutions! qui soudoie les journaux émeutiers! qui corrompt la fidélité! qui sème de fausses alarmes! qui entretient l'agitation, par mille expédients perfides! qui démolit les hautes réputations! et qui démonétise, sans nul égard au rang et aux dignités, quiconque la gêne, la contrarie, ou lui porte ombrage?

Dans cette redoutable politique, un homme, un magistrat, des prêtres, une armée, des princes et des rois, ne sont ne peuvent être que des *leviers politiques*, j'allais dire *mécaniques*.

II. Il advint aussi que la politique, pour une infinité d'autres, plus matériels encore que les premiers, parce qu'ils étaient plus égoïstes, ne fût autre chose que l'art scandaleux d'un puissant et machiavélique savoir faire, aux fins nobles et dignes :

1° D'arriver plus promptement à la puissance et à la domination;

2° De se procurer de la fortune, par le chemin le plus court;

3° De se créer d'abondantes jouissances et la plus

grand somme possible d'honneurs et de volupté.

4° De se maintenir dans les places au prix de toutes les intrigues, de toutes les bassesses, de tous les crimes !.., et contre les intérêts les plus évidents et les plus sacrés du peuple et de toute la nation ! Il est triste de le dire, mais telle est évidemment la politique louvoyante, d'une foule de magistrats et d'employés subalternes qui, pour monter plus haut, ou afin de thésauriser, à plaisir, sont les âmes damnées de quelques chefs supérieurs, et dans le seul et unique intérêt de leur cause, prostituent honneur, conscience, probité, et se vendent à tous les diables ! Il justifient bien ce mot du diplomate de comédie :

« J'ai deux opinions ainsi que deux habits ; l'o-
« pinion de ministre dans la poche de mon habit
« brodé ; l'opinion de l'homme indépendant, dans
« la poche de mon habit râpé. »

Cette politique étrange qui, au premier coup d'œil, semble exagérée et impossible, tous les jours les journaux les plus graves la signalent dans les mêmes termes. Tout récemment, le 13 février 1846, *La France*, dans un article signé *vicomte Danger*, disait : « en face d'un matérialisme dévorant, d'un égoïsme déhonté qui immole tous les devoirs au culte de l'intérêt, en présence de ces croyances d'un jour, qui se flétrissent au soleil de la faveur et du succès, replaçons en idée ces années glorieuses, où notre pays marchait d'un pas ferme dans une voie large et bien tracée, où ses agents à l'intérieur

et à l'extérieur, jaloux de l'honneur national, ne connaissaient point d'écueil qui les forcât de courber la tête, et alors existait l'amour du grand et du beau. La France... n'avait pas encore pressenti l'arrivée de ces mille petites ambitions besogneuses, jalouses de se faire place. »

De nos jours, on s'émeut, on s'étonne de voir cet immense concert de tracasseries, de persécutions, d'injures, d'envahissements sacriléges, dirigés de toutes parts contre l'Eglise, depuis les capitales jusqu'aux villes de province, depuis l'élégante et prétentieuse bourgade, jusqu'au chétif hameau ! Eh bien, voilà une des grandes causes de ce concert impie : *la politique de l'égoïsme !*

Et, nous le disons, hélas ! le rouge sur le front, quand la jalousie, l'ambition, l'avarice, ou d'autres passions non moins ignobles, peuvent réussir à pénétrer quelques membres du clergé, telle est aussi leur politique : politique de dénigrement, de mordante critique et de délation, afin de ruiner la réputation qui fait ombrage, et faire tomber ceux qui se trouvent plus haut placés ! — Politique d'adulation envers le pouvoir civil (1), quelle que soit sa bannière, quelle que soit sa haine contre la religion ! — Politique de basse confiance et de traître flagornerie envers les agents influents de ce pouvoir, quelque misérables qu'ils soient dans leurs mœurs et dans leurs prin-

(1) C'est, trait pour trait, ce qui s'est passé en Suisse, depuis un demi siècle.

cipes!... Politique qui immole, hélas! et des frères, et des principes, et une cause sacrée !... Tel fut, en France, l'infâme politique des abbés Simon, des Grégoire et des Pontard; telle est la politique des Ronge et consorts en Allemagne, et de tous les prêtres apostats qui viennent, de temps en temps, scandaliser Genève; et, dans les événements contemporains de Soleure, de l'Argovie, de Lucerne, du Vallais, du Tessein, telle aussi a été la politique inqualifiable de quelques misérables membres du clergé. En visitant, et hantant sans cesse les fils de Luther, de Rousseau et de Voltaire, peut-on faire moins que de s'associer à leurs mœurs et à leurs vues?

Donc, pour les uns comme pour les autres de ces deux ordres de politiques (j'excepte l'ignorance et la faiblesse d'entraînement), les rapports de l'homme avec Dieu, la valeur surnaturelle de l'homme, les destinées immortelles de l'individu, de la famille, de la société religieuse, le bien et le mal moral, tous les liens divins et véritablement sociaux, sont comme s'ils n'étaient pas, ou comme s'ils devaient sans cesse s'élaborer au jour le jour, et en raison des prétendus progrès, dans l'officine des dieux gouvernants !...

Dans ce lamentable système, vous voyez!.. point de morale, point de religion révélée invariable, et point d'autorité divine, ayant mission d'enseigner, *parce que point de Dieu !*

Et de là, nuls principes sacrés, nulle foi et nulle

sécurité dans le serment, aucun droit garanti, pas une seule propriété en sûreté, point de paix véritable, point d'avenir, point de liberté ! mais le despotisme, la servitude, ou la mort !

Ce n'est pas en un jour, sans doute, qu'en une foule de grands et petits Etats de l'Europe, on est arrivé à cette déplorable politique : les prétendus réformateurs du seizième siècle commencèrent à en jeter les fondements, et ce ne fut que l'auteur du *Contrat social*, et la foule des déistes et des athées qui l'ont suivi, qui enfin, ont pleinement développé cette politique de matérialisme universel.

Dès ce moment fatal, le maître de tous les mondes est devenu étranger à la société qu'il avait faite.

Et le jour néfaste où fut proclamée cette honteuse démocratie, qui ne repose que sur le dogme athée de la souveraineté primitive et absolue du peuple, ce jour fut le signal de la caducité de tous les trônes, le prélude de toutes les révolutions qui hâtent la ruine des nations, des peuples et de la société ; puis ce fut le coup de mort, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, de la liberté publique et privée, puisque l'homme ne devait plus relever que des caprices de l'homme.

Aussi, le nouveau principe politique, en altérant, en brisant tous les anciens rapports sociaux et religieux, ne tarda-t-il pas à semer les haines, à produire les émeutes terribles, à agiter tous les brandons de discorde. Et trop vite, hélas! il vint allumer une guerre cruelle et incessante entre l'Eglise et

l'Etat, entre les rois et les sujets, entre les gouvernants quelconques et les gouvernés !

Toutes les institutions civiles furent bouleversées, perverties successivement ; et toutes, peu à peu, devinrent des conséquences, plus ou moins funestes, de l'absurde principe de Jean-Jacques.

Ce principe, aussi chargé de tempêtes que le nuage électrique d'éclairs et de foudres, régna dès lors en vainqueur dans les esprits, et les domina à leur insu et même malgré eux. Il devint l'âme de la société moderne, et le fond réel, quoique inaperçu, des opinions, en apparence, les plus scindées et les plus divergentes. Combiné avec les idées étroites et matérielles de la politique nouvelle et la corruption morale, que de telles idées engendrent, il finit par enfanter une anarchie hideuse dans les lois, et, dans toute l'administration, une telle ramification de hautaines et excentriques prétentions que, depuis l'humble maire de village jusqu'au faîte du pouvoir, on ne vit jamais de despotisme plus funeste et plus dégradant !

Qu'on se rappelle seulement les faits contemporains, et, parmi la foule de ces faits odieux, les derniers événements de Tulle, de Sens et d'Avignon !

Or, cette immense révolution, dont se délectent tant les illustres Thiers et consorts, et que creusent toujours plus profonde les radicaux suisses et français, n'a cessé, depuis 93, de présenter au monde entier le dégoûtant spectacle de tout le machiavélisme politique que nous avons signalé ! Et, de nos

jours, on la reconnaît bien moins à ses violences qu'à sa haine réfléchie et immense pour le christianisme qui, chose aussi horrible qu'effrayante, se présente constamment à elle *comme un obstacle,* et le seul qui retarde son triomphe complet !... En 93, elle traîna le christianisme sur les échafauds, en poussant des cris de fureur et en le vouant à la haine farouche de tous les hommes de sang. Alors, elle démolissait à coups de marteaux, à coups de massues; alors, elle noyait, elle tuait, elle massacrait !

Changeant de tactique, elle le bannit de la société publique, maintenant, avec plus de calme, et, parfois, avec toutes les formules du respect, armant contre lui, tour à tour, et la basse astuce des légistes! et les ménagements hypocrites de ses agents! et les bouillantes passions de la jeunesse ! et les profonds mépris de ses universitaires! et la corruption froide de la classe qui se vend! et l'ignorance de la populace! tous les emportements d'un infâme journalisme! toute la corruption d'une monstrueuse littérature! jusqu'à l'imbécillité des catholiques niais, et des gens d'Église de bas étage qui, imperturbables dans leur confiance hébétée dans des malheureux qui se jouent de leur incurable innocence, condescendant à leur servir de voile, de masque, d'entremetteurs et de patte de velours, quand il faut!..... Ah ! n'en doutons point, c'est à l'aide de ces moyens divers que le nouveau principe, si infernalement fécond, tend logiquement et avec une infatigable persistance, à transformer successive-

ment les États européens en autant d'antechrists, en même temps qu'il prépare l'apostasie générale des peuples et de chaque mortel.

Tout le monde l'a remarqué, cet athéisme légal s'est graduellement établi au sein de tout l'ordre politique, et dans la plupart des républiques protestantes surtout. Là, qui ne le sait? le peuple souverain, ou le gouvernement, qui est son mandataire, *voilà l'unique et dernière raison de tous les devoirs comme de tous les droits!*

Puis, de l'ordre politique, l'athéisme ou le matérialisme, car ils sont frères de lait, a passé rapidement dans une foule de familles, et, de l'ordre civil et des familles, dans le domaine de l'éducation, et jusque dans l'inviolable sanctuaire des écoles et des colléges publics! d'où le prêtre et la religion sont invariablement et fort respectueusement mis à la porte.

Le troisième chapitre, en nous présentant quelques développements nouveaux, achèvera de nous donner les notions les plus nettes et les plus tranchées, sur la grande question qui nous occupe.

CHAPITRE III.

§ 1. — Coup d'œil rapide sur la sphère d'action que la saine politique reconnaît à l'autorité temporelle, et base salutaire, fondamentale, essentielle, qu'elle lui assigne.

La sphère d'action de tous les Etats ayant pour objet principal tout ce qui concerne la sûreté des individus et le véritable repos des familles et des peuples, nous divisons en trois classes tout ce qui est politiquement du ressort de l'autorité temporelle.

PREMIÈRE CLASSE.

Défense des personnes, physiquement et moralement; sécurité et honneur des familles et de la nation.

SECONDE CLASSE.

Défense des propriétés, haute protection à la moralité publique, à l'enseignement religieux, aux sciences, aux arts, à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, à la liberté du mariage et du culte.

TROISIÈME CLASSE.

Défense et sûreté du gouvernement, moyen politique essentiel de la prospérité et de la paix, publiques.

Tels sont incontestablement les éléments premiers de la félicité des peuples. Mais il s'agit d'en examiner sérieusement la base essentielle. Or, le principal élément de ce bien-être général, qu'il importe tant d'assurer, ne peut et ne saurait reposer sur des lois ou sur des rapports, injustes ou arbitraires; qui ne le comprend tout d'abord? Et l'homme, qui est intelligence, et l'homme qui a une fin surnaturelle à remplir, ne saurait relever du caprice ou de la force matérielle. Ici donc, comme partout, nous éprouvons l'impérieux besoin de contempler, à la tête même de la société, et dans des lieutenants revêtus d'une autorité divine, l'auteur suprême de toute justice, de toute sainteté, de tout ordre, de toute harmonie. Ainsi, les lois éternelles de la vérité, puis de la justice, qui en est la constante réalisation, voilà les seuls et uniques éléments de toute organisation sociale. Et c'est de l'embrassement divin de ces deux grands principes civilisateurs qu'émane, ainsi que nous l'avons vu, l'alliance si intime de la religion avec la saine politique; sublime alliance que le grand Bossuet aussi proclamait d'un bout à l'autre dans sa *Politique sacrée*, et, plus récemment, monseigneur Ance-Antoine Scotti, dans ses *Théorèmes de politique chrétienne*.

§ 2. — Maux qui ont fait irruption sur la société et sur toutes les classes du peuple, depuis que les gouvernants ont dépassé la ligne infranchissable de leurs attributions, et depuis que Dieu et sa loi sainte cessèrent d'être le point de mire et la base de leurs opérations.

Mais il s'en faut bien que la loi divine soit véritablement le point de mire de nos modernes niveleurs; oh! il s'en faut énormément, puisque, dans leur système impie, le Dieu de la société, *c'est le peuple!* et la raison suprême de toutes les lois, *les caprices ou les passions du peuple!* ou, plus réellement, *les caprices et les passions* des hauts placés, qui usent de ce DIEU-PEUPLE comme d'un jouet, et s'en servent tantôt comme de marchepied, tantôt comme de piédestal à leur élévation!

Aussi, le système produit de toutes parts ses fruits amers, voyez les effrayants résultats! voyez ces mille tempêtes révolutionnaires qui ne cessent de déplacer l'autorité et d'en dénaturer la notion essentielle! car, dans ces trop coupables théories du matérialisme, point de force réelle dans les gouvernements!.. point de repos pour la nation!.. point de sécurité pour un pays!

Et ensuite, y aurait-il plus de respect pour les individus, pour les familles, pour les propriétés, pour les vaincus surtout? La loi de Dieu ôtée, le flot révolutionnaire reconnaîtra-t-il quelque obstacle imposant, ou même une seule digue à ses fureurs?... Qui le dira? lorsque partout les faits qui s'accom-

plissent sous nos yeux, l'histoire sanglante de la révolution de 93, tout l'état social présent de la Suisse, de l'Irlande, de la Pologne et de l'Espagne, accumulent les preuves accablantes, crient et hurlent d'horreur !

Et ce ne sont pas seulement les soldats qui, dans ce sauvage et lugubre système, sont immolés, sacrifiés, *comme de la chair à canon*... ni les prêtres, les ordres religieux, les catholiques ultramontains, seuls;... c'est l'enfance, la jeunesse, les familles, les pauvres, la société tout entière !..

L'enfance, que l'on initie aux mystères d'athéisme ou de religion gouvernementale, dans des prétendues salles d'asile, *gouvernementalement administrées*.

La jeunesse, que l'on empoisonne dans les écoles et dans les colléges, où, de toutes parts, les professeurs, régents et régentes, sont livrés corps et âmes, sauf de trop rares exceptions, et aux gouvernants et aux vues des gouvernants.

Les pauvres et les malades, qui, eux aussi, doivent désapprendre la religion, oublier le dévouement et la charité qu'elle inspire à ses prêtres et à ses ordres religieux, et se contenter des remèdes et des tisanes, chaque jour votés et délibérés de par la loi ! et du dévouement mensuel d'infirmiers et d'infirmières qui, malgré les appointements élevés, trouvent toujours le mois trop long.

Les commerçants et les industriels, qui doivent tous demander la permission de vendre et d'ache-

ter (1), ou, ce qui revient au même, la permission de ne pas mourir de faim !

L'époux, l'épouse, qui doivent préalablement dire à l'officier civil : « pourriez-vous nous permettre de ne pas nous accoupler en bêtes ? et nous octroyer, sans amende, ou sans trop de formalités, onéreuses ou impossibles (2), la permission, le droit! d'invoquer sur notre union la bénédiction divine ?

(1) Sans prétendre ici condamner, *in globo*, la loi des patentes, ou le monople de certaines industries, que le gouvernement doit surveiller de plus près, pour mille raisons de moralité publique, je demande quelle est la raison théologique, rationnelle, et véritablement politique, au point de vue de notre définition, qui puisse justifier, par exemple, le monopole des céréales, en Angleterre ? et sous le rapport des besoins premiers du peuple, comme aussi de la santé publique, le monopole des sels et du tabac, en tant de contrées?

On favorise, dit-on, le commerce national : Ah! ce serait mieux de dire le commerce très-particulier de certains gros spéculateurs ; on favorise le fisc, ajoute-t-on. Bien ! et ceci est plus juste. Mais n'est-ce pas au détriment de plus des deux tiers de la nation? Et n'est-ce pas, chose bien douloureuse ! en spéculant sur la vie, sur la santé, sur les sueurs de ce pauvre peuple, que l'on pressure, que l'on écrase, et que l'on démoralise tout à fait, et en le forçant à des contrebandes odieuses, dangereuses, infâmes? et en perpétuant, dans son sein, l'agitation terrible du mécontentement, des murmures? partant, l'exploitation si facile de tous les prétextes révolutionnaires ?

(2) Que l'État cherche à garantir et assurer l'avenir des enfants, de par la sanction même des lois civiles, rien de mieux, puisque tous les ressortissants d'un État ne jouissent pas toujours des avantages, de la haute sagesse, de la prévoyance infinie des lois de l'Église catholique, sur le mariage ; et que, malheureusement, il se rencontre souvent, au sein d'un royaume, d'une république, des Juifs, des protestants, des déistes, des athées même, qui, à tout jamais refuseraient de se marier catholiquement ; mais avouons-le fran-

Les nouveau-nés, dont on livre l'éducation et la vie au hasard de toutes les passions féroces, par la loi scandaleuse du divorce !

chement, puisque le mal, à cet égard est effroyable en bien des pays, quelle distance énorme entre des lois de sage prévoyance et de juste garantie, et *des quasi-impossibilités?...* car des faits nombreux, des faits de tous les jours, redisent le nombre presque infini de malheureux qui, faute d'avoir pu se marier, à force de formalités odieuses, tyranniques, impossibles, dans un grand nombre de cas, vivent et meurent dans le concubinage! Cela vaut-il mieux?... En Suisse, on craint les *émathlos*, le concubinage vaut-il mieux?.. On craint l'exubérance de la population pauvre... Mais toujours la même réponse, et cent autres, que j'abandonne aux réflexions des politiques judicieux.

En France, car c'est la terre des bonnes œuvres, et des sentiments généreux, je lis textuellement dans un ouvrage intitulé, *Manuel des institutions et œuvres de charité de Paris*, page 85 : « La société de *saint François Régis* a été fondée en 1826 pour « faciliter le mariage civil et religieux des pauvres du diocèse de « Paris qui vivent dans le désordre, et la légitimation de leurs en- « fants naturels.

« Elle se charge de toutes les correspondances, de tous les frais « qu'entraîne la célébration du mariage.

« Elle sollicite de l'administration des hospices la remise gra- « tuite des enfants déposés à l'hospice des enfants trouvés et des « orphelins, qui ont été depuis légitimés par le mariage de leurs « parents.

« Elle procure, sur la demande des frères des écoles chétiennes « ou des sœurs de la charité, les actes de baptême requis pour la « première communion des enfants pauvres.

« Elle reçoit le dimanche, de midi à trois heures, rue Garan- « cière, 8, les pauvres qui veulent se marier et qui sont dans les « conditions de l'œuvre.

« Chaque dimanche, à onze heures précises, il est fait à la cha- « pelle des dames de saint Michel, rue saint Jacques, 153, une con- « férence pour l'instruction des pauvres familles qui sollicitent le « mariage ou qui viennent d'être mariées. »

Le père, la mère, toute la famille que l'on convie, en quelque sorte, à briser des liens qui devraient être éternels, et par la consécration impie du contrat civil, et par l'extrême facilité de la rupture et pleine dissolution de ce léger et peu très-grave contrat !

La liberté enfin de toutes les professions, de tous les états : civils, sacrés et profanes ; la liberté de tous les dévouements, de toutes les œuvres de charité ; la liberté même des vœux monastiques, qui ne peuvent plus s'accomplir qu'avec autorisation de la loi et permission de l'État. Permission pour tout : pour être religieux, religieuse, curé d'une paroisse, évêque d'un diocèse, ou négociant en gros et en détail ! Permission pour donner son bien aux pauvres, ou à l'Eglise ! Permission pour fonder des hôpitaux en faveur des malades ! Permission pour servir gratuitement ses frères souffrants et abandonnés ! Permission pour prêcher l'Evangile et exercer le ministère pastoral ! Permission pour pratiquer tout ce que Jésus-Christ conseilla ou ordonna ! Politique qui irait, certes, jusqu'à gêner la circulation du sang dans les veines, s'il était possible !

Ainsi le peuple est *devenu souverain,* et il est partout dans les fers !

Il s'est mis sacrilégement à la place du Très-Haut, et il est tombé dans les serres cruelles de cent mille despotes !

Il a renié la sainte tutelle de l'Eglise qui, seule, sauvegardait son honneur, sa dignité, ses droits, ses libertés ;... il s'est bêtement défié d'une alliance

trop intime entre la religion et la politique gouvernementale ;... il s'est fait lui-même *l'unique raison* des devoirs, et des droits de l'homme social ;... et il est advenu que tous ses droits ont successivement été méconnus, reniés, abolis ! et que tous les devoirs, religieux, moraux, civilisateurs et conservateurs, ont été confisqués au profit de la force et de la tyrannie ! !

Tel est le véritable état social, *depuis que le peuple est Dieu !* ou depuis que la politique, méconnaissant à la fois, et les objets qui sont de son ressort, et les raisons fondamentales et primitives de sa sphère d'action, a complétement abjuré Dieu, sa religion et son Eglise.

Mais laissons à d'autres, plus érudits et mieux placés que nous, le soin de poser les limites infranchissables au pouvoir, dans les matières exclusivement politiques et civiles, et de signaler ou de discuter ses empiétements. C'est bien l'Eglise, à la vérité, ce sont bien les papes et les prêtres qui arrachèrent, jadis, des milliers et des milliers d'esclaves à la tyrannie païenne, et qui sauvèrent et ennoblirent l'homme, la femme, les familles, toutes les conditions, toutes les classes : riches, pauvres, artisans, industriels et mercenaires.... Mais il y a de nos jours d'autres chaînes et d'autres empiétements à signaler, et qui sont bien plus dangereux, et qui sont bien plus criminels ; les chaînes jetées sur l'Eglise, les empiétements qui asservissent la religion d'un Dieu ! les chaînes, les empiétements

qui outragent Jésus-Christ lui-même!!! Ne discutons, n'examinons, par conséquent, que les vrais points de contact de l'Etat avec l'Eglise, et que ce qui intéresse de fort près, et immédiatement, le salut des âmes, la sécurité de leur foi et de leur culte.

§ 3. — Rapports et points de contact que la politique sacrée reconnaît et avoue entre l'Église et l'État, et empiétements qu'elle condamne.

Il se présente ici deux graves questions qui dominent tout le reste, savoir :

1° Quel genre d'intervention législative ou administrative devraient ou ne devraient pas exercer les gouvernements, et toutes les autorités qui en dépendent, sur les objets de la foi, du culte, de l'enseignement et de la discipline ecclésiastique?

2° De quelle nature devraient être les relations qui doivent ou peuvent s'établir entre l'Etat, l'Évêque diocésain, le Pontife de Rome, les Communautés religieuses, et chaque curé de ville et de village, avec les magistrats respectifs?

Questions d'une immense portée, mais qui furent déjà résolues, en partie du moins, lorsque nous avons démontré que le pouvoir des gouvernements émane de Dieu et point du peuple : *Non est enim potestas nisi a Deo;* — lorsque nous avons établi et caractérisé la distinction des deux puissances et la nature de leurs fonctions respectives; — lorsque, enfin, nous avons prouvé et mis en pleine lumière, appuyé sur le triple témoignage des écrivains sacrés, de la raison et des Pères, que nulle loi,

nulle décision judiciaire, nul règlement et nul arrêté, civils, sauf le cas de parfaite indifférence, théorique et pratique, ne peuvent et ne sauraient lier, *ab intrinseco*, la conscience de l'homme, des peuples ou des ministres de la vraie Église, — ni devenir éléments d'organisation civile et sociale, s'ils ne sont des conséquences et des réalisations de la suprême justice, dont Dieu seul est le vaste foyer : « *Egredietur de ore meo justitiæ verbum... meæ sunt* « *justitiæ et imperium* (1); » c'est-à-dire des conséquences directes ou indirectes de ses hauts commandements, formulés et promulgués dans le sublime *Décalogue*.

Hors le cas unique, signalé plus haut, les exceptions paraissent de tout point impossibles, puisqu'il serait absurde de dire que Dieu a octroyé un pouvoir humain choquant son pouvoir divin et suprême ! une autorité terrestre en lutte avec son autorité propre ou l'autorité ecclésiastique, qui le représente immédiatement ! — ou bien qu'il a permis et sanctionné des lois civiles choquant ses lois révélées et divines !

Les gouvernements sont aussi, sans doute, une autorité nécessaire, une autorité divinement consacrée et indépendante, dans la sphère de leurs attributions, nous l'avons reconnu, nous le reconnaissons; —toutefois, autorité qui doit perpétuellement étudier (car le magistrat ne doit-il pas aussi recevoir ses instructions de Dieu ?) l'art de gouverner

(1) Isaïe, XLV, 23, 25.

et d'administrer à l'école de la religion, en se faisant l'humble et docile élève (1) de l'Eglise de Jésus-Christ, qui reçut, elle, le dépôt de toutes les doctrines civilisatrices : *Depositum custodi;* qui, seule, fut constituée la colonne et le fondement inébranlable de toutes les vérités révélées, nécessaires à l'humanité : *Columna et firmamentum veritatis* (2); qui, seule, fut revêtue du don si sublime et si rassurant de l'infaillibité : *Docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi* (3).

Ainsi, de ces principes incontestables, je conclus :

1° Que c'est l'Église de Jésus-Christ, exclusivement, c'est-à-dire le Pape, les Evêques, les prêtres, — au surplus, leurs mandataires directement envoyés, ou de concert avec l'autorité civile (car l'E-

(1) « Le sacerdoce et l'empire sont deux puissances indépen-
« dantes, mais unies dit le grand Bossuet, (*Politique sacrée*, liv. 7,
« prop. 12). Le sacerdoce dans le spirituel, et l'empire dans le
« temporel, ne relèvent que de Dieu. Mais l'ordre ecclésiastique
« reconnaît l'empire dans le temporel; comme les rois, dans le
« spirituel, se reconnaissent humbles enfants de l'Église. Tout l'é-
« tat du monde roule sur ces deux puissances. C'est pourquoi
« elles se doivent l'une à l'autre un secours mutuel. *Zorobabel*
« (qui représentait la puissance temporelle,) *sera revêtu de*
« *gloire et il sera assis et dominera* sur son trône; et le pon-
« tife ou le sacrificateur sera sur le *sien, et il y aura un conseil*
« *de paix entre ces deux*, et un parfait concours. » (Zach. VI, 13).

(2) I Tim. III, 15.

(3) Matth. XXVIII, 19, 20.

glise ne demande pas mieux que de se trouver toujours en harmonie avec le gouvernement), qui enseignent la religion, — non-seulement dans l'étroite enceinte du temple, — mais à l'école primaire, au collége, dans les universités, au milieu des jurisconsultes, — et partout où se rencontre une société d'hommes désireux de connaître leurs devoirs religieux et moraux, leurs droits imprescriptibles, et les droits, non moins sacrés et imprescriptibles, de leurs semblables. — Ici, sans doute, nous entendons un hourra peu flatteur, peu agréable de voix discordantes. Pourquoi, disent les uns, l'État civil ne donnerait-il pas lui-même la haute mission d'enseigner, afin de façonner ainsi toutes les générations à son image (1)? Et que fait donc à l'Eglise l'enseignement du grec et du latin, s'écrient ceux-ci? Et à quel titre, la littérature, l'histoire, la philosophie (2) seraient-elles encore du domaine de la reli-

(1) Si Dieu avait abandonné l'enseignement à l'État, il en résulterait qu'un gouvernement luthérien devrait, en vertu du droit strict de ses attributions divines, faire enseigner le luthéranisme dans toutes les écoles et colléges; un gouvernement idolâtre l'idolâtrie; un État turc, le mahométisme; ainsi de suite; car, pour être à l'image de l'État, il faudrait, avant tout, être de sa religion. Alors, que devient la notion du vrai, en matière de religion? Et que devient la notion même de Dieu?

(2) L'Église ne regarda jamais, comme son domaine propre et exclusif, les sciences naturelles. L'État fait très-bien de les faire fleurir, dans les établissements de sa création, et l'homme individuel peut les cultiver à souhait, sans que l'Église ait autre chose à lui adresser que des éloges et des encouragements. Non, l'Église ne regarda jamais, comme objet de sa mission divine, l'enseigne-

gion, s'écrie une foule de magistrats et de professeurs intéressés? Trois mots répondent à tout; voici le premier : les gouvernements ne peuvent donner la

ment de la médecine, de la physique, de la géologie, de la jurisprudence et des mathématiques, et ce n'est point sur le domaine des vérités naturelles, qu'elle revendique l'infaillibilité; qui ne le sait? Mais comme aujourd'hui toutes ces sciences tendent à sortir de leur sphère, et font souvent, en effet (témoin les cours de l'honorable M. Quinet) d'étranges excursions dans le domaine du dogme, de la morale, du droit canon, de l'Écriture sainte, l'Église, en vertu de sa mission divine, dit : « halte-là! » aux professeurs devenus mauvais théologiens; et à l'État, aux pères et aux mères, aux élèves : « *cavete!* »

Ce n'est pas tout; attendu que toutes les sciences naturelles ont parfois des points de contact avec la religion, la géologie, les mathématiques, la physique, la chimie, l'astronomie, par exemple, avec un grand nombre des récits de Moïse; la philosophie avec la morale et le dogme; la jurisprudence, la politique, avec le Décalogue, les canons de l'Église et le pouvoir divin des clefs; attendu encore que tout enseignement doit avoir un but moral, le but noble et sublime d'élever sans cesse l'homme à Dieu, en lui faisant remarquer sans cesse, en médecine, comme en physique et dans tout le reste, l'action de la Providence, il résulte :

1° Que des hommes éminemment religieux peuvent *seuls* enseigner d'une manière utile.

2° Que des hommes, consommés dans la science de la religion, peuvent *seuls* apercevoir les admirables rapports des vérités scientifiques et religieuses.

3° Qu'il faut, par conséquent, être aussi versé dans les sciences théologiques, que dans les sciences naturelles, pour enseigner sans danger, et d'une manière profitable.

4° Et qu'ainsi, la religion a infiniment plus à voir dans ces sciences mêmes, que l'État.

5° Et que c'est tout à fait dans l'intérêt moral de l'État, des familles, de la société, et de l'homme individuel que l'Église, qui seule a le dépôt des vérités religieuses, intervienne dans l'enseignement général, de concert avec l'État.

mission d'enseigner, parce que le souverain maître de l'humanité ne la confia qu'*à son Église : Docete omnes gentes ;* — ne revêtit de l'infaillibilité, seule garantie que puissent avoir les peuples contre le mensonge et l'erreur, *que son Église : Docete... ecce ego vobiscum sum,* — et ne fit son Eglise elle-même, — les peuples, les gouvernements, les magistrats, chaque mortel, que pour être à son image, et non pas à l'image des rois ou des empereurs de la terre : *Creavit Deus hominem ad imaginem suam* (1).

Pour tous les chrétiens, cette réponse est péremptoire.

Aux démagogues du jour, aux humanitaires, aux protestants rationalistes, je me borne à leur dire : Voyez, messieurs les niveleurs, si, en dehors de l'enseignement catholique, on aperçoit autre chose qu'un chaos d'opinions mobiles et contradictoires ! autre chose qu'un ramassis fangeux de systèmes démoralisants et subversifs ! — Qu'offrez-vous à nos regards, là où vous dominez ? — Des écoles et des colléges de perdition ! des sectes incrédules et blasphématoires ! des lois tyranniques et sauvages ! voyez partout votre œuvre !... En Allemagne, en Angleterre..... au seizième siècle ! en Irlande, et presque dans toute l'étendue de la Suisse, à l'heure qu'il est !

Aux demi-chrétiens qui s'obstinent à dire : Et que fait donc à l'Eglise l'enseignement du grec

(1) Genèse, I, 27.

et du latin? Et à quel titre l'histoire et la philosophie seraient-elles du domaine de la religion? oh! facile de leur répondre.

A quel titre?.... Eh! messieurs, précisément parce que la religion touche à tout (1)! A quel titre? Eh! quel homme, s'il vous plaît, peut ignorer jusqu'à quel point l'erreur et la vérité sont en lutte dans toutes les sciences humaines? à quel point le jugement, l'intelligence, le sentiment, peuvent se fausser, se vicier, se pervertir, non-seulement dans l'enseignement de l'histoire et de la philosophie, mais dans celui même des langues? car n'y étudie-t-on que des mots? Et n'est-ce pas dans l'étude même de la langue maternelle qu'on apprend à connaître Dieu, ou à le blasphémer?

(1) C'est ce que l'honorable M. de Forel, de Fribourg en Suisse, disait si bien et si éloquemment, au sein du grand conseil, en 1845. Je cite ses nobles et courageuses paroles: « La part de l'autorité « ecclésiastique, son action sur l'instruction religieuse ont été, si- « non méconnues, au moins restreintes dans de telles limites que « son rôle se réduit à celui d'un simple catéchiste.

« Or, Messieurs, ce n'est pas là ce que réclame et comporte à lui « seul le besoin d'une école et surtout d'une école catholique. « L'instruction religieuse doit s'étendre sur toutes les branches « de l'enseignement, s'infiltrer par tous les pores; toute l'atmos- « phère de l'école doit en être imprégnée.

« Et qui, en pareille matière, a non-seulement le droit, mais le « devoir de veiller à ce que l'instruction religieuses reçoive tout « le développement nécessaire? qui est le juge compétent des « doctrines qu'on enseigne, sinon le révérendissime Évêque?

« Eh bien! jusqu'à ce jour il a en vain réclamé l'exercice d'un « droit, qu'il ne tient pas de la main ou du caprice des hommes, « *mais qui découle d'une source divine.* » (*Union suisse*, 21 juin 1845.)

Des principes antérieurement posés, — tous garantis, ainsi que nous l'avons vu, par les saintes Ecritures, par les témoignages des saints Pères, de plusieurs empereurs chrétiens, de savants jurisconsultes; partant, appuyés et basés sur la longue et constante tradition de dix-neuf siècles, je conclus :

2° Que le culte, la discipline ecclésiastique, l'administration des sacrements, l'établissement des ordres religieux, les fondations pies, la création des conseils de fabrique, l'érection des confréries et des congrégations religieuses, toutes choses qui ne sont positivement que *des réalisations* et *des manifestations* du dogme, des *applications* et des *manifestations* des maximes et conseils évangéliques, ou des *conditions rigoureuses* de la conservation du dogme, de la morale et du culte, — ne sont, ne peuvent être, de leur nature, que de la compétence et que du ressort absolu de l'Eglise. « Partout ailleurs, « s'écrie Bossuet, la puissance royale donne la loi « et marche la première en souveraine. Dans les « affaires ecclésiastiques, elle ne fait que seconder « et servir : *Famulante, ut decet, potestate nostrâ.* « Ce sont les propres termes d'un empereur, roi de « France. — Dans les affaires non-seulement de « la foi, mais encore de la discipline ecclésiasti- « que, à l'Eglise la décision (1). »

A l'encontre de ces deux importantes conclusions, on demandera s'il n'existe pas, s'il ne pourrait pas

(1) *Politique sacrée*, liv. VII, art. 5, II proposit.

d'argent et toutes les mesures de police qui doivent l'assurer.

Oui, il est évidemment dans les attributions du gouvernement, et il est de devoir rigoureux pour tous les magistrats supérieurs et inférieurs, que cela concerne, de s'enquérir, auprès des Evêques et des curés, quels sonts les besoins des églises, du culte, des fabriques, des écoles, des séminaires, des cathédrales et autres établissements ecclésiastiques, dans le but religieux et paternel de pourvoir équitablement et loyalement à leur entretien, à leur existence; mais là s'arrête l'action de l'État.

Et ce n'est, ni aux gouvernements, ni à des agents civils, quelconques, de nommer directement les Evêques et les curés(1), ou les professeurs des séminaires, et les aumôniers des colléges, ou même les instituteurs, régents, institutrices, qui sont appelés à l'enseignement premier et principal de la religion; ni de leur compétence, de prescrire quels seront les formes intérieures d'une église, ou quelles places occuperont les autels, les bancs, les confessionnaux, la table de communion, le lutrin et les chantres; ni de déterminer à quelles heures auront lieu les offices, ou quel sera le nombre des cierges, et la couleur des ornements; ni de leur ressort, de contrôler les

(1) « Il est bien extraordinaire, dit Bossuet, que pour exercer nos fonctions, il nous faille prendre l'attache de M. le chancelier, et achever de mettre l'Église sous le joug. Pour moi, j'y mettrai ma tête! je ne relâcherai rien de ce côté-là, ni ne déshonorerai pas le ministère. » (Lettre du 1er novembre 1702).

frais du culte, de désigner le rit et la pompe des funérailles, d'ordonner ou de supprimer les fêtes religieuses, de multiplier ou de restreindre le nombre des jeûnes, d'autoriser ou de défendre tels vœux monastiques, telle association religieuse ou telle autre : non, ce n'est point de leur compétence, bon gré malgré tous les politiques de la conférence de Baden, et en dépit des prétentions et empiétements de cent, de mille autres politiques de la même catégorie.

Je ne parle ici, que du droit *stricto jure*, et je laisse, comme des exceptions méritées, ou arrachées par la force, les nominations indirectes, ou plutôt les désignations de quelques Evêques et curés, concédées à des patrons, ou à des gouvernements, par le Saint-Siége. Mais je signale comme des *empiétements déplorables*, et subversifs du dogme, de la foi, de la morale, de la discipline, la *nomination directe*, par l'état civil, des pasteurs, des professeurs, instituteurs, régents, institutrices. Je l'ai déjà dit, on est toujours de la religion de ses professeurs! Donc, le mandat, la mission, la haute surveillance de ceux auxquels il fut dit : *docete omnes gentes*, sont toujours de rigueur.

De nos jours, il faut bien le reconnaître quand les faits parlent si haut, toutes les concessions (1)

(1) « C'est de concession en concession, disait Napoléon, le plus fin des politiques, que mon cher cousin Louis XVI a fini par monter à l'échafaud. » Disons franchement aussi que c'est de concession en concession qu'on avilit, qu'on compromet, qu'on ruine et la religion et le sentiment de la foi, au milieu des peuples.

ont une portée redoutable, oh! infiniment redoutable, puisque, bientôt partout, elles paraissent exploitées au grand détriment de la religion!... Ah! déplorons autant qu'il est en nous, et stigmatisons même l'imprudence insigne, la faiblesse impardonnable des prêtres et des administrateurs inhabiles (1),

(1) On lit textuellement dans le *Dictionnaire de droit canon* de M. André, article des FABRIQUES : « Si quelques ecclésiastiques regardaient la manière d'établir et de diriger les fabriques, comme une occupation de peu d'importance, qu'ils nous permettent de leur dire, après monseigneur l'évêque de Langres (monseigneur Parisis) que : « l'administration régulière du temporel des Églises « non-seulement prête un heureux secours à l'administration spi- « rituelle de chaque paroisse, mais tient aujourd'hui plus que ja- « mais, aux destinées catholiques de la France. » (*Instruction sur la comptabilité des fabriques*).

« Une longue expérience du ministère nous a fait connaître que beaucoup d'ecclésiastiques, même d'un mérite distingué, ignorent, en grande partie du moins, les droits qu'ils doivent avoir sur les églises, les palais épiscopaux, les séminaires, les presbytères, les cimetières, etc., et négligent d'une manière déplorable l'administration de leurs *fabriques;* qu'ils veuillent bien nous permettre encore de mettre sous leurs yeux ces admirables paroles d'un savant canoniste de nos jours, monseigneur l'archevêque de Paris. « Si le premier devoir d'un prêtre, » dit-il, dans son *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*, « est d'instruire, de toucher, « de faire connaître les règles de la morale, de faire aimer, sur- « tout par ses exemples, les vérités saintes de la religion, et, pour « employer la sublime allégorie des livres saints, d'élever avec des « prières vivantes un temple au Seigneur, il doit aussi défendre « des propriétés que la religion consacre, qui sont un moyen né- « cessaire, quoique matériel, de la conserver, soutenir des droits « fondés sur les règles immuables de la morale, et qui ont été res- « pectés chez tous les peuples que n'agite pas la fièvre des révolu- « tions. » (*Avertissement, page* VIII.)

« Nous avons vu que, suivant l'ancienne discipline de l'Église,

qui, soit avant, soit après la révolution, permirent à une multitude de Voltairiens envahisseurs, non-seulement de s'emparer complétement des écoles, des

les Évêques étaient seuls chargés de veiller à l'emploi des revenus des *fabriques*, et d'examiner les comptes de ceux qui en étaient les administrateurs. Le décret du 30 décembre 1809, leur reconnaît encore ce droit ; il est donc bien essentiel qu'ils ne négligent pas cette partie importante de leurs fonctions ; car cette négligence a eu et pourrait encore avoir de bien funestes conséquences pour l'honneur du culte et l'intérêt de l'Église. Il ne faut pas se le dissimuler, le clergé, en beaucoup de localités, ne s'est point assez occupé de l'administration des *fabriques*. De là les empiétements continuels du pouvoir civil sur le temporel de l'Église. Nous sa-
« vons très-pertinemment, » dit à cette occasion monseigneur l'é-
« vêque de Langres, « que l'on s'occupe au ministère des cultes
« d'un projet de loi destiné à remplacer le décret du 30 décem-
« bre 1809, que l'on trouve encore trop ecclésiastique. Dans ce
« ministère, dont le premier devoir est de soutenir les intérêts de
« l'Église, il est des fonctionnaires supérieurs qui verraient avec
« satisfaction les revenus des fabriques versés dans la caisse du
« receveur communal, les budgets du culte, discutés par le conseil
« municipal, et ses comptes réglés par le conseil de préfecture.
« Chacun comprend que ces mesures seraient la ruine des églises,
« mais il est bien vrai qu'elles ne seraient que la conséquence des
« principes posés. » (*De la liberté de l'Église*, page 101).

« Parmi les intérêts les plus chers et les plus importants de vos
« paroisses, dit un autre prélat à son clergé, il en est peu qui mé-
« ritent, de notre part une sollicitude aussi vigilante, et de la vôtre,
« un zèle plus dévoué, que la bonne administration des biens de
« vos églises... Hélas, nos très-chers coopérateurs, continue l'élo-
« quent évêque de Rodez (monseigneur Giraud, actuellement ar-
« chevêque de Cambrai,) vous avez perdu cette haute tutelle que
« vos prédécesseurs exerçaient autrefois sur les établissements de
« charité publique fondés en grande partie par les libéralités de vos
« Evêques ! Vous avez perdu, légalement du moins, la suprême di-
« rection des petites écoles, attribution si essentielle de votre mis-
« sion divine d'enseigner ; ou, si quelque influence vous y est en-

livres éducatifs, des maîtres et des méthodes d'enseignement, mais, sacrilége et dérision étranges! de pénétrer jusqu'au fond du sanctuaire, pour mesurer le vin du sacrifice, la quantité des hosties et des cierges! et finirent par demander, à de tels impies, la permission de placer un banc ou une statue dans le temple du Seigneur! Impossible d'abdiquer plus

« core laissée, cette influence est souvent trop faible et vous donne « une action trop bornée pour corriger les abus et les désordres « qui demandent une prompte répression! Quel surcroît de dis- « grâce si vous perdiez encore la part qui vous revient, si légiti- « mement, dans l'économie des deniers de vos églises, si les obla- « tions des fidèles et les fondations pieuses passaient à une « administration purement civile, si vous étiez contraints d'aller « mendier à la porte d'un bureau subalterne la matière des sacre- « ments et du sacrifice!.... Quel opprobre imprimé au front des « pasteurs et des administrateurs des paroisses, qui seraient ainsi « déclarés incapables de gérer convenablement leurs propres affai- « res, opprobre et plus cruel et plus humiliant encore, si vous aviez la « douleur de vous dire que vous l'avez encouru par votre faute, oui, « faute d'un peu de cette vigilance que nous vous demandons et qui « vous aurait épargné d'amers et d'inutiles regrets. » (*Instruction de monseigneur l'évêque de Rodez, sur l'administration temporelle des paroisses.*) Encyclopédie théologique, ou cours alphabétique et méthodique de droit canon, 2e volume, page 37.

Ajoutons ces mots de monseigneur Parisis dans son récent ouvrage intitulé, *liberté de l'Église :* « L'on voudrait que les fabri- « ques joignissent à l'envoi de leur budget celui des comptes et « des pièces justificatives, ce qui change radicalement l'esprit de « l'art 93 du décret de 1809. La communication du budget de la « fabrique constate son insuffisance, et c'est tout ce que veut le « décret. La présentation des comptes et surtout des pièces justi- « ficatives, soumet ses opérations au jugement du conseil munici- « pal, ce qui la place, par rapport à lui, dans une sorte de subordi- « nation à laquelle Napoléon lui-même, dans ses jours de colère « contre l'Église, n'avait pas songé. » (page 78.)

honteusement! de flétrir avec plus de bassesse la cause de Dieu! et d'humilier plus profondément le Maître auguste que le prêtre représente!

En parlant des attributions nécessaires du clergé, je répondrai, plus au long, à toutes les questions soulevées; je passe au quatrième chapitre.

CHAPITRE IV.

§ 1. — La politique d'un État doit toujours servir à la Religion, mais la Religion ne doit jamais servir à la politique gouvernementale, dans le sens impie de Machiavel, et de la multitude des politiques qui l'ont suivi.

Le Maître de tous les mondes ne saurait devenir l'humble esclave, ou le valet des gouvernements de la terre, puisqu'ils relèvent tous de lui (1) ; qu'ils les a tous créés pour sa gloire (2) ; que ni monarque, ni potentat, ne règne que par lui (3) ; que lui seul est le lien de subordination et d'obéissance, qui soumet les sujets aux rois et à toutes les puissances (4); que lui seul est la raison, la base et la sanction de toutes les lois, en les imprégnant de sa justice, en les marquant de sa force et de son autorité (5) ; que lui seul élève les trônes ou les abaisse, brise les sceptres ou les soutient, renverse les empires ou les fait fleurir (6) ! Or, son Eglise, sa religion, son culte,

(1) Rom. XIII, 3.
(2) Prov. VIII, 15, 16.
(3) Sap. VI, 5.
(4) Saint Thom. *Summ. théol.* quest. I, art. 7 et seqq.
(5) Prov. VIII, 5.
(6) III Reg. XIV, 15.

s'identifiant avec lui-même, puisqu'ils sont l'institution la plus immédiate de Dieu, et la haute et intime expression de ses volontés divines, pour le salut de tout homme, roi ou sujet, il reste démontré qu'ils ne sauraient, sans la plus coupable impiété, se modifier, se plier, s'altérer, en fléchissant devant la volonté d'un potentat, qui leur opposerait un culte, une église, de sa création; ou bien, en s'accommodant, au jour le jour, comme en pays protestants, aux intérêts politiques, et versatiles, de chaque cité ou de chaque province. Le nier, c'est renier Dieu lui-même. Mais ce n'est pas ce qui effraie les politiques incrédules. Machiavel, lui, ne considéra la religion, dans ses sataniques ouvrages, que comme un instrument politique, à prendre ou à laisser, suivant les volontés du prince. Il écrivit qu'une religion quelconque, vraie ou fausse, ne devait être admise qu'autant qu'elle servait les intérêts politiques du pouvoir gouvernemental, qu'elle ne devait être qu'un instrument d'intérêt matériel entre ses mains, l'escabelle de son trône (1), voilà tout! Il y a plus : il publia sans pudeur : « Qu'on pouvait confondre avec « le droit public, jusqu'aux actes des politiques « vicieux (2) ! »

Eh! ce sont bien là aussi, les lamentables principes politiques de l'autocrate de toutes les Russies. Pauvre et chère Pologne!... Qui ne sait encore que,

(1) Possevin, *de Machiavelli scriptis*. p. 197 et seqq.
(2) Wicquefort, *Il Principe*, c. 18, p. 83. Milano, 1804.

dans la Suisse (1), dans les contrées de l'Europe, dans les Etats-Unis, ou règne la prétendue réforme, il y a autant d'Eglises nationales, c'est-à-dire,

(1) Dans les États européens où la morale évangélique, la vraie Religion, Dieu enfin, qui est et qui doit être le suprême régulateur de toutes choses, sont impitoyablement remplacés par la politique des partis, plus violents ou plus habiles, sous le nom risible et par le moyen des *votes populaires*, tout n'est-il pas devenu, au sein de ces États, le triste jouet de la violence, de l'arbitraire, de l'opinion du moment, tout absolument : conscience, religion, éducation, lois, constitution, les magistrats et les gouvernements eux-mêmes? Eh! voyez si tous ces États souverains ne chancellent pas comme un homme ivre! Qu'il nous soit permis de produire encore la Suisse *en exemple;* la Suisse, qui nous est spécialement chère. Eh bien, qui peut dire la politique, les opinions, les lois, la constitution, le gouvernement, les magistrats, la religion, les nouvelles luttes ou les nouveaux échecs de demain, dans tous les cantons protestants et radicaux? Là, depuis que la politique ne s'appuie plus sur des principes religieux, certains et fixes, tous les liens ne sont-ils pas relâchés et en pleine dissolution? Laissons parler le *Fédéral génevois*, qui n'est lui-même que l'organe de plusieurs journaux. Il disait (n° du 9 et du 20 décembre, 1842) : « L'union, l'affec-« tion réciproque, la confiance ne règnent malheureusement « point en Suisse; la lutte des partis qui n'est point terminée en-« core, les secousses révolutionnaires qui l'ont ébranlée depuis « dix ans (disons depuis trois siècles), ont laissé des traces pro-« fondes... »

Si profondes, qu'il y a des révolutions tous les jours! « L'état de « déchirement intérieur, peu susceptible d'être guéri dans les « circonstances présentes, le mécontentement, le malaise qui règne « dans tout le pays, malgré son aisance extérieure, le découra-« gement qui s'est emparé de tous les amis de leur patrie, sont, « dans notre opinion, essentiellement les fruits de la liberté illi-« mitée. » (C'est-à-dire, probablement, du divorce politique, religieux et social, fait avec la loi de Dieu.) « Les feuilles radicales « combattent en Suisse, non pour des principes, mais pour leur « parti, dont, sous le faux drapeau de la liberté et de l'égalité, ils

autant de religions que de gouvernements! chez nous, « autant de bonnets que de clochers! » disait naguère un journal vaudois.

Mais, s'il est absurde, impie, profondément immoral, de faire servir la religion à la politique, dans le sens de Machiavel, doit-on conclure que la politique gouvernementale, au contraire, doit servir à la religion; c'est ce que nous allons brièvement examiner.

§ 2. — La politique des gouvernements doit-elle s'étudier à défendre, à favoriser, à faire fleurir la religion?

Nul doute à cet égard, pour tous ceux qui connaissent entièrement la douceur et la force sociale des doctrines catholiques. Puis, ce semble, la multitude des textes scripturaires, la foule des hauts et imposants témoignages, que nous avons cités dans les chapitres qui précèdent, doivent suffire pour emporter la pleine adhésion de tous les autres. Sans

« approuvent les actes les plus arbitraires. » Il ajoutait, n° du 20 décembre, même année, reproduisant une séance du *Consistoire* de Genève : « Grâce à la déclaration de principes faite par « M. James Fazy, qui n'admet pas que, dans l'église protestante, « il y ait une religion au-dessus du troupeau, c'est, dit l'orateur, « *le troupeau qui fait la religion*, dans le consistoire les membres « laïques, sont seuls les représentants de celle-ci. »

Ainsi, les hommes, les peuples, les gouvernements qui veulent absolument, sous prétexte de liberté (sous prétexte, car ils ne la veulent que pour eux)! gouverner le monde, sans l'intervention de Dieu, et malgré sa loi, creusent leur tombeau, dans les déchirements intérieurs les plus cruels, et dans le sang et la boue.

donc recourir à d'ultérieures considérations, tirées des faits, de l'expérience, de l'utilité publique, même matérielle, nous devons demeurer convaincus, déjà, et à la vue seule de ses principes dogmatiques et moraux, que la Religion (la vraie Religion de Jésus-Christ, j'entends), est le plus ferme appui des trônes (1), et le plus solide rempart d'un gouvernement quelconque. Car, qu'on se rappelle seule-

(1) C'est un grand problème pour les politiques du temps, que la pacification, la civilisation, et la nationalisation de l'Algérie.

Ce triple problème sera résolu avant dix années, si on le veut, et voici les moyens :

1° Ordonner la sanctification du dimanche, dans toute l'étendue de l'Algérie, pour les troupes comme pour les colons.

2° Donner des aumôniers instruits et pieux, à tous les régiments, et faire célébrer les offices des fêtes et du dimanche, régulièrement, avec prône ou sermon, au milieu de toutes les splendeurs du culte, de la musique militaire, du roulement des tambours et des fanfares, des superbes uniformes, des enseignes déployées, et des détonations guerrières, au moment de la consécration et de la bénédiction solennelle : impossible que les Arabes tiennent contre un semblable spectacle, si tout se passe avec ensemble parfait et recueillement religieux! Et qui, mieux que la France, sait donner au monde de tels spectacles de religion et de magnificence, lorsqu'elle le veut?

3° Favoriser l'action de l'Évêque (honneur au gouvernement de Louis-Philippe, qui a déjà eu la belle pensée de relever le siége illustre des saint Augustin !), des prêtres, des missionnaires, des religieux, des sœurs de la charité, des frères des écoles chrétiennes, et permettre qu'ils se répandent partout, et qu'ils aillent et pénètrent dans la chaumière du Bédouin et dans le château du califat. Oui, alors, dans moins de dix ans, l'Afrique est non-seulement française, civilement et politiquement, mais française de cœur ; les enfants, les vieillards, les jeunes époux, le fils et la fille, élèveront les mains aux ciel, pour bénir et glorifier la France! car, une fois

ment ceci : ne crie-t-elle pas tous les jours aux fidèles de tous les rangs, et du haut de toutes les chaires chrétiennes : *Obedite præpositis vestris.... etiam dyscolis?*

Par conséquent, rien de plus naturel aux puissances humaines, rien de si avantageux à la politique de tous les gouvernements, que de protéger, défendre, soutenir une Religion, une Eglise, un culte, qui, de toutes manières, ne cesse d'inspirer et de prêcher : « soumission à la loi, obéissance à l'autorité, paix et concorde entre tous les frères du même Père céleste. »

Mais j'ai dit, remarquez, *la vraie religion du Christ.* Attendu que toutes les religions fausses, hérétiques, schismatiques, idolâtriques et autres, de création humaine, bien loin de soutenir les Etats, les ébranlent et les disloquent d'un million de manières : et en agitant sans cesse les masses, et en attisant le feu de toutes les passions subversives et haineuses, et en multipliant les partis politiques, les émeutes, les révolutions, à mesure que ces sectes

qu'on est catholique, on sent qu'on est dans la vérité; on est heureux!

En outre, veut-on conquérir par l'amour, par la religion, deux peuples à la fois? veut-on régénérer, civiliser, pacifier, humaniser, cette multitude de révolutionnaires, hommes et femmes, au teint hâlé et livide, au regard féroce, à la figure révoltante et hideuse, qu'on rencontre sur tous les points de la France, spécialement dans les classes prolétaires, qu'on ordonne aussi la sanctification du dimanche, et qu'on laisse faire la religion! Telle est la politique, par excellence.

de l'ambition et de l'orgueil, à mesure que ces cultes d'élaboration humaine, se modifient, se fractionnent, se subdivisent, se transforment eux-mêmes. Hélas ! avec le changement de religion, il fallut toujours le changement du personnel des gouvernements, le changement de la législation, le changement des mœurs et des usages, le changement des fêtes civiles et religieuses, de tout, en un mot, ce qui est la condition de la paix et de la félicité publique ! de tout ce qui consolide et affermit les royaumes et les républiques !

Ces assertions sont graves, humiliantes, sans doute; mais qui pourrait les repousser quand, de nos jours encore, il n'y a que bouleversements politiques, partout où les sectes hérétiques continuent de pulluler ! partout où les associations de radicaux ou de communistes se propagent ! Quand les États-Unis, de la religion prétendue réformée, voient journellement éclore, avec les émeutes, avec le fracas des révolutions, des centaines de dissidents nouveaux, aux formes bigarrées et insolites ! Quand, depuis trois siècles, la Suisse protestante, n'est qu'un théâtre de mouvements séditieux et de clubs de conjurateurs ! Quand en Angleterre nous voyons le régicide assis à côté du trône, aussitôt que l'anglo-calvinisme, s'implanta sur ce sol devenu brûlant ! Et, demandez encore aux gouvernements, prussien, danois, hollandais, suédois, si, à l'ombre de la bannière de Luther, ils n'éprouvèrent pas, et assez souvent, de ces lamentables irruptions volcaniques !

En est-il ainsi du catholicisme ?

Sans doute qu'il s'allie bien mieux, sans doute que la cordiale entente est bien plus facile, avec les gouvernements, qui ont le bonheur de le professer avec franchise et sincérité; mais l'histoire le dit, il se soumet fort bien aussi à tous les gouvernements hérétiques, schismatiques ou païens. Les enfants de l'Eglise catholique obéissent toujours ; et quand ils ne peuvent plus obéir, ils souffrent persécution pour la justice, ils meurent ! Le martyre, tel est leur ressource dernière; l'émeute, jamais ! C'est l'histoire de l'Irlande, depuis trois siècles ! Ce fut l'histoire de tous les temps primitifs !

La conclusion qui saute aux yeux maintenant, c'est que tous les Etats, même les gouvernements hérétiques, devraient bénir et favoriser cette sainte et sublime Religion, quand même il n'y aurait d'autres motifs, pour eux, que l'intérêt politique, que le sentiment de leur propre conservation; j'ajoute, dans un second paragraphe, le sentiment de l'utilité publique, morale et matérielle.

§ 3. — La politique de tous les gouvernements devrait leur faire rechercher le catholicisme, non-seulement à cause de l'utilité publique, matérielle, mais dans l'intérêt aussi des mœurs, de l'industrie, de la science et des arts.

On sait les efforts de tous les Etats, qui ont à leur tête de grands et profonds politiques, pour étendre le commerce, faire prospérer l'industrie nationale, alimenter les fabriques, les usines, les fonderies, les

tissages, et donner du travail à tous les ressortissants, afin d'arriver à l'honorable but de procurer une existence honnête à tous, de prévenir le vol, et de comprimer tous les vices enfantés par l'oisiveté et la misère.

Or, j'espère irréfragablement démontrer que le catholicisme, infiniment mieux que tous les autres cultes, a, de par-devers soi, les moyens efficaces d'éteindre l'oisiveté, de consoler les misères, de procurer à tout le monde du travail; mais, avant de fournir d'autres preuves, qu'il me soit permis de signaler un fait constaté par Cobbett, auteur protestant, et qui dit tout à cet égard. Ce fait remarquable, c'est la profonde et dégoûtante misère où est tombée la classe infime du peuple anglais, depuis que la vraie religion fut chassée de la péninsule. Ce fait important, je le livre aux méditations de tous les politiques qui, encore présentement, étalent tant de répugnance contre la foi catholique.

M. Cobbett explique fort au long, et établit par des preuves irrécusables et matérielles, les causes lamentables de la dégénérescence infinie de la plèbe, au sein de sa patrie. Il dit (je résume ces paroles en peu de mots) :

Autrefois, lorsque l'Angleterre était catholique, il y avait dans toute l'étendue de la péninsule de riches abbayes, de somptueux couvents, une multitude de communautés religieuses. Tous ces beaux et nobles établissements occupaient une multitude de petits fermiers, d'industriels, d'artistes, de laboureurs.

Les fermiers s'enrichissaient, et finissaient toujours par transformer la ferme en un joli petit village; les artistes, les commerçants, les industriels, faisant fortune à leur tour, venaient tous se grouper dans l'heureux voisinage du couvent, et élevaient une élégante bourgade, une belle et populeuse cité; et les familles infirmes, malades, vivaient heureuses aussi, puisque chaque matin et à chaque repas, elles retrouvaient, à l'abbaye, le couvert et toute assistance. C'était un beau et consolant spectacle. Enfin le gouvernement n'avait rien à craindre d'un peuple affamé. *O tempora! o mores!* à l'heure qu'il est, tous les monastères, toutes les belles et somptueuses abbayes sont dans les mains de riches capitalistes et de gros milords; et le peuple est abandonné (1).

(1) William Cobbett s'exprime ainsi dans un passage (lettre IV, p. 61) « J'ai dit plus haut que la réforme fut fomentée et alimen-« tée par la *dévastation* et *le pillage*, et dans un autre endroit « (§ 37), que ce ne fut pas une réforme, mais une dévastation « complète de l'Angleterre; et que cette *dévastation appauvrit* « et *dégrada* la masse du peuple. Je vais maintenant prouver la « vérité de ses faits... A l'époque dont nous parlons il y avait 645 « monastères en Angleterre, outre 90 colléges, 100 hôpitaux, et « 2,374 chapelles libres. Ils furent tous confisqués, depuis le pre-« mier jusqu'au dernier, et on les adjugea au roi, qui les distribua « parmi tous les *individus qui l'avaient aidé et assisté dans cette* « *œuvre de pillage*... Ces propriétés n'étaient nullement desti-« nées au seul entretien des moines, des corporations religieuses « et des nonnes; mais la plus grande partie des revenus refluait « directement *sur la masse du peuple;* et si ces propriétés ne « fussent jamais devenues un objet de pillage, l'Angleterre n'au-« rait jamais entendu, ou pour mieux dire, n'aurait jamais pu en-« tendre les mots hideux de *pauvre* et de *taxe* des *pauvres*. » Ces aveux, dans la bouche d'un protestant, ont de la valeur!

Les lords et les milords boivent le sang des fermiers ! Et les hauts industriels, les riches capitalistes, inventent tous les jours des mécaniques, pour arracher aux misérables leur dernier morceau de pain !

Ainsi, les communautés religieuses du catholicisme, première source de prospérité matérielle, offerte à la politique des États.

Seconde ressource : la nature et la pompe du culte catholique. Il faut à chaque pontife d'un diocèse une cathédrale ; il faut à tous les curés des villes et campagnes, des églises; or, les églises, les cathédrales, les métropoles, les basiliques et les humbles chapelles mêmes, ne cessent de demander chaque jour, et à toutes les professions, le tribut de leurs talents et de leur industrie; elles occupent les architectes, les peintres, les sculpteurs, les artistes doreurs et fondeurs; elles convient les orfèvres, les ciseleurs, les graveurs, les musiciens, les facteurs d'instruments, de l'orgue surtout, au son majestueux et solennel, à leur prêter leur art ; elles demandent aux commerçants des matériaux de tous les genres : le fin lin, aux lingeries; les ornements d'or et de soie aux tisseurs; l'encens, la myrrhe, le produit de la diligente abeille, au petit boutiquier; le bois de cèdre et le marbre luisant au chantier du gros négociant; et aux simples maçons et carriers le serpentin tâcheté, le dur granit et le ciment qui les fondent et les établissent sur leurs bases éternelles. Ainsi, quelle alimentation au commerce ! quel puissant moyen d'activité et d'émulation pour tous les artistes !

§ 4. — Rien de plus moralisant et de plus civilisateur que la religion catholique.

Chaque institution du catholicisme offre à la politique des gouvernements, des ressources immenses, pour la moralité, pour la police et l'ordre, publics, pour l'affermissement de la discipline militaire et la bonne intelligence, entre tous les grades hiérarchiques de l'armée et des magistrats.

Il offre les plus précieuses ressources pour la moralité en fondant, de toutes parts, des établissements d'éducation, que le philosophisme et la réforme copient si mal, malgré leur haine de rivalité; puis en ouvrant partout des asiles au malheur et au repentir. Par ce moyen que de familles réhabilitées ! que d'infortunés secourus ! que de suicides et d'assassinats empêchés !

La bonne police, l'ordre public, la paix et la sécurité générale, la religion catholique, les soutient, les appuie ou les conserve, cent fois mieux que tous les tribunaux, que tous les gendarmes et les gardes champêtres, et par le travail obscur et si ardu de chaque curé de ville et de campagne, et par les prédications chaleureuses de ses missionnaires. Ce sont eux seuls, en effet, qui arrêtent véritablement les voleurs, et qui convertissent les assassins !

Les grades hiérarchiques, dans l'ordre civil et militaire, la bonne discipline dans les camps, re-

trouvent, et dans la belle hiérarchie de tout l'ordre sacerdotal, et dans l'admirable discipline qui règne dans son sein, les plus beaux types à l'émulation.

Enfin, le catholicisme ne cesse de prêcher la dignité de l'homme, par l'heureuse influence de la loi du dimanche, que, seul, il a le pouvoir de faire sanctifier ; et la charité fraternelle, l'amour des ennemis, le pardon de injures, la restitution du bien mal acquis, en faisant asseoir le riche à côté du pauvre, à la table sainte, et en appelant sans cesse tous les cœurs ulcérés, coupables, bourrelés de remords, au saint tribunal de la pénitence : oh ! quels hauts et puissants motifs, pour la politique de tous les États, de s'attacher au catholicisme et même de le chérir !

§ 5. — La religion catholique est favorable au développement des sciences et des arts.

Que la religion catholique soit infiniment plus favorable aux sciences que toutes les fausses religions, c'est trop clair.

Toutes les sectes passées et présentes, en effet, en produisant toutes les œuvres de leurs savants au grand jour, quels ouvrages littéraires, philosophiques, historiques, théologiques, poétiques, ascétiques et moraux, peuvent-elles hautement mettre en parallèle avec les trois cents volumes *in-folio* de nos saints Pères ? ou seulement, avec les œuvres des saint Irénée, des Origène, des Tertullien, des saint Ambroise, des saint Cyprien,

des saint Grégoire et des saint Léon, papes, des saint Bazile, des saint Athanase, des saint Jérôme, des saint Augustin, des saint Chrysostôme, des saint Hilaire, des saint Bernard, des saint Thomas (1)?.. Avec les œuvres immenses des Bollan-

(1) « Quel prêtre, qui a une femme et des enfants, dit William « Cobbett, ne tournera pas plutôt son attention sur eux que sur son « troupeau? » il ajoute : « Sera-t-il aussi empressé à faire des au- « mônes, ou à donner des secours de tous les genres avec la même « cordialité qu'il ferait s'il n'avait pas de famille à soutenir? Ne « sera-t-il jamais tenté de s'écarter de son devoir, pour procurer « des protecteurs à ses fils et à ses gendres? Repoussera-il avec la « même hardiesse et le même courage, l'oppression ou les vices « du seigneur, de l'intendant de son village, qu'il le ferait, s'il « n'espérait de sa protection un bénéfice, un grade dans l'armée ou « une sinécure pour quelqu'un de ses enfants? Les penchants, « le babil, ou même les querelles de sa femme avec quelqu'un de « ses paroissiens, ne l'engageront-ils jamais à agir avec partialité « envers eux, ou d'une manière contraire à son devoir? et, sans « parler de cent, de mille autres motifs également puissants que je « pourrais vous mettre en avant, le prêtre qui est marié, serait-il « aussi empressé de se rendre auprès d'un *malade* atteint d'une « maladie contagieuse, que celui qui ne l'est pas? C'est dans cette « circonstance surtout que le devoir du prêtre devient plus impé- « ratif, et c'est précisément dans cette circonstance que le prêtre « marié, cédant à la voix de la nature, sera sourd à celle de son « devoir. Je n'en citerai qu'un exemple sur mille. Pendant la « guerre de 1776, le château royal de Winchester servit de prison « aux Français, que le sort des armes avait mis en notre pouvoir. « Une fièvre épidémique terrible se manifesta parmi eux. Un grand « nombre en mourut. Ils étaient presque tous catholiques, et « deux ou trois prêtres de leur croyance, qui résidaient dans la « ville, les assistèrent dans leurs derniers moments. Mais il y avait « des protestants sur le nombre, qui réclamèrent l'assistance de « leurs ministres.... mais pas un d'eux n'alla consoler les *pro-* « *testants* agonisants (Réforme protestante, lettre IV.).

distes, cinquante-deux volumes in-folio? puis, avec les prodigieux et admirables ouvrages des Bellarmin et des François de Sales? avec les chefs-d'œuvre de Bossuet, de Fénelon, de Corneille, de Massillon et de Bourdaloue?.. avec même les riches et savantes productions de saint Liguori, des de Maistre et des Bonald?

Voilà le fait; et voici maintenant la raison de ce fait prodigieux.

C'est que, d'abord, les catholiques ont des principes sûrs et fixes, qui leur servent de jalons dans toutes les sciences. Les sectaires, les philosophes incrédules, n'ont, au contraire, que des doutes et des idées obscures et vacillantes! C'est qu'en second lieu le célibat du clergé, l'abnégation évangélique, le renoncement au monde, à ses intérêts et à ses plaisirs, favorisent d'une manière remarquable la méditation profonde, le recueillement parfait, les hautes et sublimes inspirations, le labeur rude et assidu. Mais au sein du protestantisme, on sait que le ministre lui-même a autant et plus de soucis de ses enfants, de son épouse (1), de leur avenir,

(1) Aveux de Mallet (*Histoire de la Suisse*, vol. I, p. 105); « Les « moines, par leurs instructions, adoucirent les mœurs féroces « du peuple, et opposèrent leur influence à la tyrannie de la no- « blesse, qui n'avait alors d'autre occupation que la guerre, et était « à charge à tous ses voisins. »

Aveux de Drake (*Heures littéraires*, vol. XI, p. 435): « Les « moines de Cassins, comme l'observe Wharton, se distinguaient « non-seulement par leurs connaissances dans les sciences, mais « encore par l'amour et le zèle qu'ils avaient pour les belles let-

qu'il en a de ses sermons, et qu'il peut en avoir de toute espèce de science religieuse et profane. Son temps est partagé, tous ses travaux littéraires, scientifiques, théologiques sont sans cesse brisés, même par la sollicitude des choses mondaines.

Au surplus, nous l'avons remarqué, pour tous les protestants, ministres ou laïques, c'est table rase de principes fixes et sûrs, en vertu même du principe fondamental de la réforme. Au lieu de pouvoir marcher, comme les catholiques, au beau et splendide soleil de l'Église, « toujours divinement assistée, » ils sont condamnés, eux, à se traîner, dans tous leurs travaux théologiques, à la pâle et vacillante lueur du terne lampion de leur raison individuelle.

Le talent appartient sans doute à tout le monde, à l'incrédule comme au novateur, mais si, dans la composition de leurs œuvres, on remarque, ici et là, quelques belles pages pour le style, l'imagination,

« tres, ainsi que par l'étude approfondie qu'ils avaient faite des « auteurs classiques. Le savant abbé Désidérius fit un choix des « meilleurs auteurs grecs et latins. La communauté composa non- « seulement de savants traités sur la musique, la logique, l'astro- « nomie, l'architecture de Vitruve, mais s'occupait encore à trans- « crire Tacite. »

Aveux de Quarterly Review (décembre 1811) : « Il n'y a jamais « eu sur la terre une classe d'hommes à laquelle le monde ait dû « plus de reconnaissance qu'au célèbre ordre des moines béné- « dictins. »

Cobbett : « Une communauté d'hommes pieux s'adonnant à la « littérature et aux arts utiles, ainsi qu'à l'étude de la religion, « ressemble alors en quelque sorte à une oasis placée au milieu des « déserts. » (*Lettre* V, p. 78).

le sentiment, l'élégance et la délicatesse, qu'on tourne seulement quelques feuilles, qu'on daigne approfondir quelque peu leurs systèmes, comparer les textes, confronter les citations, et l'on verra apparaître les contradictions énormes, les opinions divergentes et ridicules, on verra le doute partout, l'erreur dans tous les systèmes, et la fausseté, l'altération, le mensonge, presque à chaque page de l'histoire, comme de la théologie.

Est-ce là de la science?

Est-ce là, ce qui peut convenir et servir à la politique d'un gouvernement, qui aime le vrai, et qui se fait honneur de préférer la justice à tout? Lecteur honorable, jugez.

Et par rapport aux arts, un mot seulement. Tout est divin, tout est poétique, dans le culte catholique! aussi, quelle secte du monde pourrions-nous lui comparer, pour les nobles et grandes inspirations de la peinture, de la musique, de la sculpture et de l'architecture! Qu'elle est froide et glacée la musique des protestants! Et qui pourra rencontrer un seul temple, bâti de leur main, qui élève l'âme?

CHAPITRE V.

§ 1. — Le prêtre peut-il et doit-il demeurer étranger à la politique?

L'art et la science politiques étendant leur sphère d'activité sur tout ce qui intéresse, de loin ou de près, la félicité des peuples ; comprenant ainsi et le choix des gouvernants et administrateurs qui, en raison de leurs antécédents ou de leurs dispositions présentes, bonnes ou mauvaises, peuvent l'établir ou la compromettre, et tous les actes législatifs, administratifs, exécutifs, financiers, économiques, réglementaires, qui sont de nature à la consolider ou à la perdre, il doit paraître assez évident à tout le monde, ce semble, que le clergé appelé lui-même immédiatement, par vocation divine, à contribuer le plus efficacement à la félicité vraie et durable de toutes les nations de la terre, et par son influence personnelle, et à l'aide surtout de la loi d'amour, de charité, de paix, de concorde, de justice, qu'il doit constamment prêcher, il doit, dis-je, paraître fort naturel qu'il ne peut, ni ne doit, sans une double trahison : trahison de l'esprit de son divin ministère, trahison de sa qualité inaliénable de bon ci-

toyen, demeurer étranger et indifférent à l'art et à la science politiques, envisagés dans leur vraie acception.

Au temps où nous vivons, rien d'aussi vaste, et rien non plus d'aussi important pour le Saint-Siége, pour les Evêques, même pour le simple curé de campagne, que le champ de la politique.

Au Saint-Siége, aux nonces apostoliques, aux Evêques, elle suggère toutes les mesures à prendre pour la conclusion des concordats, l'érection des diocèses, la défense des saints canons, la propagation de la foi, la répression des hérésies, l'érection des séminaires et des colléges, l'établissement des ordres religieux, des confréries, etc.

A chaque pasteur, elle montre, elle inspire, le degré de prudence, de tact, de circonspection, de retenue ou d'énergie et de fermeté, qu'il y a lieu de déployer dans l'accomplissement de tous ses devoirs pastoraux.

Au curé, elle lui trace la ligne qu'il a rigoureusement à tenir, à l'exemple du Sauveur, des apôtres, des premiers chrétiens, dans son dévouement et son amour pour la patrie : matière aussi délicate qu'importante, puisque l'illustre Bossuet, lui consacre, à elle seule, trois superbes chapitres (*Polit. sacrée*, liv. I, p. 40-45-49).

Au curé, à l'Evêque, elle leur fait peser, sous le regard de Dieu et dans la balance du sanctuaire, toutes les démarches, tous les actes, qui ont rapport avec l'autorité civile.

Elle leur fait scrupuleusement étudier, dans les points de contact de l'autorité temporelle avec l'autorité spirituelle, leurs vraies et inaliénables attributions, et les attributions, en matière mixte, d'un ministère, d'un conseil d'État, d'un préfet, d'un maire, d'une municipalité, d'un conseil de fabrique.

Telle est, pour tout le clergé, depuis les hauts degrés de la hiérarchie, jusqu'au dernier échelon, l'importance de l'art et de la science politiques.

§ 2. — Des diverses acceptions du mot politique, peut-on conclure que le clergé doit être politique, et doit se mêler de politique?

Dans ce chapitre et ailleurs, j'ai dû supposer connues de tout le monde, les diverses acceptions du mot politique. Peu d'expressions, comme on sait, plus parfaitement homonymes, plus riches de sens divers, et peu de termes aussi, dont on ait autant abusé. Le déiste d'Alembert définit la politique : « l'art de tromper les hommes. » Le révolutionnaire Pétion, prenant ce mot comme qualification, sans doute, d'un philosophe, dit gracieusement : « le politique est un animal bipède, raisonnant, servant Dieu de manière à ne pas offenser le diable. » On voit qu'avec le terme politique, pris adjectivement, substantivement, comme qualification de noms propres, envisagé comme art, comme principe, comme but et conduite des Etats, les philosophes cités ont toujours eu le soin scrupuleux d'y accoler les doux noms de duplicité, de

fourberie, de matérialisme, d'égoïsme et de scélératesse... Du reste, nous avons eu l'occasion de nous édifier de tous les synonymes de leur incomparable politique, en les voyant à l'œuvre!

Or, dans ce moment, il ne s'agit que de savoir si, des vraies et légitimes acceptions du mot politique, on peut conclure que le clergé doit être politique.

Oui, puisque ce terme, envisagé comme science, dit : « science de faire aux hommes le plus de bien possible. » (Galiani.) « Science de bien gouverner, » (Lamotte-Levayer.) « Bon sens appliqué à la morale publique. » (Locke.) « Science de la félicité publique. » (Boiste.)

Et oui encore, si on l'envisage comme art, comme qualification, ou bien comme synonyme des mots harmonieux de sagesse, de prudence, de franchise et de probité : « la bonne politique, c'est la franchise et la probité. » (Addisson.) « La bonne politique ne diffère pas de la saine morale. » (Mably.) « La véritable politique ne peut être que l'amour éclairé de de la patrie. » « Elle doit être franche et vertueuse. » (Dumouriez.)

CHAPITRE VI.

§ 1. — Quelle doit être la mesure d'action du clergé dans ses actes purement politiques ou mixtes ?

La ligne sainte et sévère que doivent tenir tous les ministres de la religion, dans les matières purement politiques ou mixtes, est toute tracée dans ces trois mots : *Zèle prudent*, *charité active, fermeté inébranlable.*

Zèle prudent. — Il y a un zèle faux, impétueux, que Jésus condamna solennellement, dans deux de ses disciples.

Quand donc il y a d'énormes abus, de criants scandales, que le prêtre se ressouvienne, qu'à son ordination, il ne fut point revêtu d'une épée ; qu'il prie, qu'il attende, qu'il laisse passer la justice de Dieu.

Il y a un zèle peu éclairé, qui brouille tout, qui déconcerte, qui décourage, qui scandalise et qui achève de briser ou de faire fléchir, jusqu'à terre, le roseau déjà courbé ; et Jésus, qui respecta lui-même le frêle roseau de l'humanité coupable, réprouve ce zèle.

Donc, prêtres du Seigneur, jamais de personnalités dans les chaires chrétiennes; ni de diatribes contre des noms propres ignorés, et sans influence pernicieuse; ni de démonstrations politiques, pour telle opinion ou pour telle autre, pour ce parti-ci ou pour celui-là. « Laissez aux morts enterrer leurs morts, » car, le prêtre appartenant à tous les hommes, aux républicains, aux royalistes, aux impérialistes, aux démocrates, il doit son ministère, son amour, son zèle brûlant à tous, pour les sauver tous; le prêtre lui, se soumet toujours à l'ordre établi, et appartient à tous les genres de gouvernement. N'avons-nous pas démontré, que telle est aussi la doctrine de l'Église sainte, dont il relève?

Charité active. — Disciple de Jésus-Christ, le prêtre doit copier son divin Maître, qui vint au monde par charité; qui prit naissance dans l'étable de Bethléem par charité; qui se fit pauvre et artisan, dans l'atelier de Joseph, par charité; qui se fit tout à tous, par charité, dans son commerce avec les disciples rudes et grossiers, avec les Juifs incrédules, les pharisiens, les scribes hypocrites, et tous les mortels de son temps : enfants, vieillards, malades, pécheurs couverts de lèpre, pécheresses publiques, infirmes dégoûtants; qui s'immola enfin, sur le Calvaire, par charité! et qui se donne tous les jours encore dans l'Eucharistie, par charité!!!

Or, qu'à ce sublime exemple du grand et souverain Prêtre, tous les pasteurs des paroisses, des dio-

cèses, se donnent aussi tout à tous, sans acception de personnes, sans acception de partis politiques; d'opinions divergentes, ou de bons et de mauvais procédés à leur égard.

Fermeté inébranlable.—Jésus-Christ est mort pour confirmer dans toute son étendue, la sainteté et la divinité de sa doctrine morale, dogmatique, disciplinaire. Tous les apôtres sont morts pour confirmer aussi leur mission sainte, la vérité de leurs prédications évangéliques, les droits, l'autorité, la juridiction spirituelle de l'Eglise, fondée par le divin Maître. Tous les martyrs ont versé leur sang pour la même cause. Tous les saints Pères, tous les papes, tous les confesseurs, évêques, religieux ou simples prêtres, ont tout sacrifié, tout souffert, et toujours pour les mêmes motifs.

Qu'il est beau ce spectacle de fermeté!

Eh bien! ministres du Très-Haut, telle est la ligne que vous avez à suivre, invariablement, dans la défense du dogme, de la morale et de tous les canons disciplinaires, généralement reçus, généralement consacrés, par la sainte Eglise de Jésus-Christ.

Mais il nous reste, maintenant, à entrer dans quelques détails spéciaux et pratiques.

§ 2. — Le prêtre peut-il se prêter à des actes purement civils? prendre quelque part aux élections des magistrats, des députés, des maires, des municipaux, au sein des démocraties? ou bien, accepter l'emploi de ministre des cultes? ou des emplois analogues, lorsque deux ou plusieurs cultes sont en jeu?

Je répète ces paroles de Jésus-Christ : « Laissez

aux morts enterrer leurs morts. » Elles disent beaucoup dans la question qui nous occupe. Et, s'il le fallait, je rappellerais ce mot si expressif : « Prêtre, quelle est ta fin sacerdotale, » *ad quid venisti?*

Non, « notre royaume n'est pas de ce monde; » et nous avons tous été appelés, comme les disciples et comme les apôtres le furent eux-mêmes, pour ramener, convertir, sauver les brebis perdues d'Israël. Saint Matthieu laissa sa banque, saint Pierre, ses filets, et saint Ambroise, un peu plus tard, toutes les hautes dignités et fonctions qu'il avait dans le gouvernement, lorsqu'ils furent définitivement appelés et consacrés au ministère sublime des autels. Cela posé, hâtons-nous de dire que c'est bien mieux de n'exercer aucun ministère purement politique. L'esprit de notre saint état se conserve mieux; on évite d'exciter les terribles et ardentes rivalités des laïcs; on ne s'expose point aux fumées de l'orgueil, ni aux séductions incessantes de l'ambition et de l'intérêt. Combien il eût été mieux, pour son âme et pour l'Église, que le grand Richelieu eût décliné les honneurs et les hautes dignités de la cour!

Il y a, du reste, des places qui ne peuvent jamais s'accepter. Comment un prêtre, un Evêque, pourraient-ils, par exemple, devenir, sans se compromettre aux yeux de la religion, seule divine et seule vraie, *ministres des cultes?* Le catholicisme reconnaît-il, peut-il reconnaître *des cultes?* plusieurs cultes? plusieurs religions? or, le prêtre, l'Evêque ne sont-ils pas,

ne doivent-ils pas toujours être, une *personnification de cette religion sainte*, dont ils ont l'honneur d'être les ministres? Puis, revêtus d'une fonction pareille, toute pleine de périls, toute semée de contradictions à leurs principes, comment pourraient-ils l'exercer? En faisant de la tolérance dogmatique? En favorisant tous les cultes au même degré? En bénissant, en consacrant tout aussi bien le pape, le ministre luthérien et calviniste, le rabbin, l'évêque anglican, le sacrificateur même des faux dieux, que les pasteurs de la vraie Église? Mais ce serait apostasier, et bien plus, ce serait se faire athée et matérialiste, avec l'État, consécrateur d'un pareil régime!

En dirons-nous autant des ecclésiastiques qui condescendraient à faire partie d'une commission d'instruction publique, de nature mixte, c'est-à-dire, composée de l'élément catholique et protestant, et, partant, qui seraient appelés à siéger, pour tout ce qui concerne les affaires morales et matérielles des écoles, pêle-mêle avec des ministres et des laïcs protestants?

Cette nouvelle question, certes, a de véritables traits de consanguinité avec la première; il s'agit, en effet, de traiter, — comme ministre de la religion catholique, — les intérêts religieux de cultes qui s'excluent, au triple regard de l'Évangile, de la raison et de la saine logique,—et de jeter, souvent, dans une urne des votes, qui devraient être stupéfaits de se rencontrer!

Or, un tel état de choses suppose, d'abord, tous

les cultes également bons, également vrais; premier scandale! et leurre bien plus grand qu'on ne se l'imagine, jeté à tous les catholiques faibles ou peu instruits.

En second lieu, position étrange, qui oblige, *ipso facto,* des ecclésiastiques si déplacés, à faire, bon gré mal gré, à leur insu même, de la tolérance dogmatique, morale et disciplinaire; second scandale plus grand que le premier!

Position, en troisième lieu, qui aide l'hérésie à faire très-bien et très-efficacement ses affaires, en matière d'éducation.

1° Car, à l'aide d'un ou de deux ecclésiastiques qu'elle digue par la loi, qu'elle paralyse par des votes plus nombreux, qu'elle absorbe de mille manières, — elle chasse, à peu près, tous les autres prêtres des écoles, qui, par le fait, y deviennent tous moins que des figures et des ombres.

2° Elle peut se servir d'eux, comme d'un véritable retranchement, derrière lequel elle a toute facilité de s'abriter contre des réclamations relatives à des livres, à des régents ou régentes, ou à tel ou tel désordre.

3° Elle peut s'en servir, même pour faire lestement passer un régent ou une régente, contre la volonté expresse d'un curé et de toute une paroisse.

4° Et même pour souffleter ce curé dans certains cas donnés, pour affaire, par exemple, de police d'école, de méthode éducative, ou de démêlé grave avec un maître ou bien une institutrice : troisième

scandale qui surpasse énormément tous les autres, et qui frise assez la trahison !

Nous ne portons ici nos regards sur personne, ni en Argovie, ni ailleurs ; et nous nous plaisons à reconnaître franchement que bien des nuances de lieux et de circonstances peuvent admirablement servir l'illusion d'hommes de mérite, haut placés, très-honorables. Ce que nous nous sommes proposé, c'est de jeter toute lumière sur des matières si palpitantes d'actualité et d'intérêt, pour l'avenir du catholicisme au sein des pays mixtes.

Maintenant, quant à la question de savoir si un ecclésiastique, pasteur ou vicaire dans une paroisse, doit ou peut convenablement participer aux élections des magistrats, je réponds :

1° Que l'élection des magistrats, des administrateurs, des gouvernants quelconques, est bien plus religieuse que politique. Cet acte si grave, si solennel, si heureux ou si fatal pour la religion, si favorable ou si hostile à la félicité et aux vrais intérêts du peuple, demande autant et plus peut-être les lumières d'en haut, par l'ardente prière, que tous les autres actes de la vie. « Obsecro igitur primùm, « omnium fieri obsecrationes, orationes, postula- « tiones, gratiarum actiones, pro omnibus homini- « bus : pro regibus, et omnibus qui in sublimitate « sunt, ut quietam et tranquillam vitam agamus... « hoc enim bonum est, et acceptum, carum Salva- « tori nostro Deo (1). » Acte donc vraiment reli-

(1) I. Pauli ad Tim., II, 2, et seqq.

gieux et qui exige une conscience droite, une probité à toute épreuve, une véritable profession de foi et de principes, un mépris parfait du respect humain, souvent un abandon complet des affections de familles, et de ses plus chers intérêts, enfin, une parfaite impartialité; acte aussi, qui demande un jugement calme, éclairé, et la connaissance des hommes à principes, à talent, à caractère. Or, toutes choses qui appartiennent bien aux prêtres, et à tous les ministres de la religion, du rang le plus élevé, comme des rangs inférieurs.

2° L'élection des magistrats, maires, municipaux ou autres, est un acte de tout citoyen qui a du zèle pour les hauts intérêts de sa patrie, et quelque dévouement au bien public : donc il est religieux.

3° C'est un acte auquel a légalement droit, au sein des démocraties et du régime constitutionnel, tout citoyen. Or le prêtre, comme saint Paul, peut toujours dire : « civis Romanus sum! » ou bien : « civis Gallus, Hispanus, Helvetiorum, Genevensis sum! » Donc, acte convenable, légitime et patriotique, dans tous ces États.

Mais j'aime mieux ne m'appuyer que sur le haut mandement d'un grand pontife. Aux Evêques à diriger les prêtres et les fidèles, même dans cette matière : « posuit episcopos regere Ecclesiam Dei (1).» Or, voici textuellement les paroles de Son Eminence le cardinal archevêque de Malines, relativement aux élections : « Engelbert Sterckx, par la miséricorde

(1) Act. Apost.

« de Dieu, cardinal, prêtre, etc., etc., archevêque de « Malines, primat de Belgique, grand cordon de « l'ordre Saint-Léopold..., au clergé et aux fidèles « de notre diocèse. »

« Nos très-chers diocésains,

« Quoique le salut éternel de vos âmes soit le but « de notre saint ministère, nous ne pouvons cependant rester insensibles à vos besoins temporels, « ni indifférents à l'égard de la paix et de la prospérité de notre chère patrie, d'autant plus que « l'apôtre saint Paul veut qu'il soit fait des supplications et des prières, afin que nous puissions « mener une vie paisible et tranquille, dans l'exercice de toutes les vertus. (I Tim. 2.)» Après avoir exhorté à la charité ses diocésains, il poursuit : « Le « second objet, sur lequel nous croyons devoir fixer « votre attention, nos très-chers frères, ce sont les « élections pour la chambre des représentants, qui « vont avoir lieu dans toute l'étendue de notre diocèse. Nous n'avons pas besoin d'expliquer à ceux « d'entre vous qui sont électeurs, les devoirs que « la religion leur impose; ils se rappelleront encore « combien nous avons insisté sur la nécessité d'accomplir ces devoirs avec courage et constance, et « sur l'obligation qu'il y a pour eux de suspendre « le soin de leurs affaires, de faire des sacrifices, et « de s'exposer même à des désagréments, pour s'assurer le choix des meilleurs représentants que les

« circonstances permettent d'élire. Nous nous bor-
« nons à vous répéter, que ne pas remplir ses de-
« voirs et surtout de ne pas prier dans une pareille
« circonstance, ce serait manquer en même temps
« à l'Eglise, à Dieu, à vous-mêmes, à votre prochain
« et à votre patrie. »

« Donné à Malines, 21 mai 1845. »

§ 3. — Y a-t-il quelques exceptions à reconnaître et à signaler, dans la participation du prêtre aux élections politiques ?

Je réponds par l'axiome : « point de règle sans exception, et l'exception confirme la règle. »

Si tout ce peuple, par exemple, qui va prendre part aux élections d'un grand conseil, ou d'une municipalité, était acheté d'avance et parfaitement vendu, et parfaitement corrompu, par le vin, par l'argent, par les menaces, par la faveur, ou par le fanatisme d'un parti politique puissant, et décidé à renverser la religion, si la religion devait intervenir par l'organe auguste de ses ministres, je m'écrierai :

« O prêtres, gardez-vous d'aller dans cette caverne de voleurs ! » Là, comme Pierre, ne vous retrouveriez-vous pas avec les valets, les servantes, les séides de Caïphe et de Pilate? puisque, au lieu d'élection libre et de cérémonie religieuse, ce n'est plus qu'une assemblée de traîtres, qui viennent s'entendre pour lier de plus en plus la religion du Christ! Fuyez, fuyez, vous péririez avec eux.

§ 4. — Puisque le prêtre a nécessairement des points de contact avec l'autorité civile, avec une municipalité, un maire, un conseil de fabrique, une administration de charité, doit-il, en conscience, étudier et connaître parfaitement ses attributions et les rigoureuses attributions de tous les autres ?

Quand, dans un diocèse, les règlements épiscopaux définissent nettement, les attributions du curé, ses attributions à l'école, au conseil de fabrique, dans l'Eglise, au cimetière, partout où il y a des points de contact avec quelque administration, le pasteur, dans cette facile et heureuse position, n'a qu'à obéir au premier des pasteurs : *posuit episcopos regere Ecclesiam Dei* (1).

Alors, paix et bénédiction à ce beau diocèse ! paix et bonheur à toutes les paroisses, qui en relèvent !

Oui, paix et félicité. L'homme ennemi peut beaucoup plus difficilement semer l'ivraie, dans le champ du père de famille. Les fils de la révolution peuvent infiniment moins réussir, dans leurs guerres de détail.

Les politiques voltairiens, rencontrant partout les curés, les vicaires, les administrateurs, en rangs serrés et compactes, ne peuvent venir à bout, ni de créer les rivalités d'administration, ni les mordantes critiques, que provoque la diversité de penser et de faire, ni les délations, censures, accusations basses et ignobles; car, dans tout autre état de choses:

(1) Act. Apost.

periculis ex gentibus (1) *periculis, ex falsis fratribus!* et on pourrait ajouter : *periculis ex ignorantiâ.*

A une époque où les ennemis de la religion, du clergé, du culte, sont semés, comme les grains de sables comme dans les déserts de la brûlante Afrique, les herbes mauvaises dans les champs incultes, il est trop difficile qu'il ne s'en rencontre pas toujours assez, dans les campagnes comme dans les villes, et au sein même des administrations pies (qui, pourtant, devraient toujours être composées des hommes les plus religieux), pour travailler sans relâche à des empiétements, et contrarier, et humilier, et compromettre tous les intérêts de l'Église. Mais, si les attributions de chacun sont bien définies, c'est plus de la moitié moins de luttes aigres et déplorables. Que pourra, dans le conseil de fabrique, par exemple, le plus mal intentionné des hommes, si les attributions du curé, dans ce qui concerne la police de l'Église, le placement des meubles sacrés, la pose, la location, l'adjudication des bancs et des chaises, la distribution des places aux chantres, aux fidèles, à tous, l'usage des cloches et de l'orgue, en outre, les décorations de l'Eglise, le renouvellement des statues, des tableaux, des ornements, des vases sacrés, les pompes funéraires et toutes les cérémonies, sont réglées et précisées par l'évêque diocésain? Que fera-t-il, si les attributions du bureau des marguilliers, du président, du

(1) II Cor. II, 26.

trésorier, de tout le conseil de fabrique, sont décrites avec la même clarté ? si un tarif précis arrête les taxes? si tout est défini par rapport aux fondations? si tous les points de contact avec une municipalité sont prévus, déterminés d'avance? Et, s'il n'est permis, à qui que ce soit, prêtre ou séculier, d'ajouter, de retrancher, de modifier un seul point du règlement de fabrique, ni, par-là même, de contrôler à tort, d'usurper, d'empiéter; c'est-à-dire, de se livrer à un odieux et dégoûtant arbitraire (1)?

On peut en dire autant, par rapport aux petites écoles, aux établissements de charité, et à tout autre administration mixte.

Hélas ! on a tout contesté à l'autorité ecclésiastique, et on lui a fait une guerre atroce d'opposition et d'impiété, depuis, surtout, que le philosophisme et l'irruption des sectes, ont tout rendu problématique en Europe! guerre, qui se poursuit sur toute sorte de théâtres, et pour toute espèce d'objets (2), même pour

(1) « Timon, qui s'y connaît, place ces paroles dans la bouche de bien des administrateurs civils : « Nous ne voulons qu'.....opprimer le culte, et nous jouissons à cet égard de plusieurs bonnes petites lois qui feront au besoin assez passablement notre affaire.» — *Feu ! Feu ! p.* 75, seizième édition.

(2) Il y a de tels empiétements de la part de l'autorité civile, et une lutte si constante entre les divers pouvoirs, qu'il est vraiment nécessaire de s'appuyer sur les plus hauts témoignages pour constater cet état de la politique actuelle ; citons encore Mgr Parisis :

« Aujourd'hui, s'écrie l'illustre prélat (*Premier examen des Empiétements, p.* 79), c'est un principe arrêté, que nulle fabrique

l'administration ou le refus des sacrements, la direction des confréries, l'usage des processions, la police des cimetières, le refus des sépultures chré-

ne sera autorisée à bâtir, pour en faire sa propre propriété, ni presbytère, ni église, en sorte que ce n'est plus seulement des possessions elles-mêmes, mais du droit de posséder, que l'on veut dépouiller l'Eglise. Ainsi, tout ce qu'elle pourrait désormais se procurer de temples et de demeures pastorales, serait confisqué de plein droit au profit des communes; et nous verrons tout à l'heure comment cette confiscation s'opère déjà en ce qui regarde les cimetières. Oppression intolérable qui réduit l'Église de France à la condition d'une étrangère, n'ayant plus que des demeures d'emprunt, ne pouvant plus même, comme la loi de servitude au désert, dresser sa propre tente dans son pénible pèlerinage, et condamnée à loger chez un maître superbe, qui peut lui dire chaque matin : *fais ce que je veux, ou sors de chez moi.*

« Cette condition est affreuse sans doute, et cependant on veut la rendre plus dure encore. L'exilé ne possède pas la terre sur laquelle il marche, mais il peut posséder du moins son bâton de pèlerin et ses objets de voyage. Eh bien ! l'Église est exposée à ne pas conserver même cette dernière consolation; l'État prétend la dépouiller même des instruments de son sacrifice et des objets de son culte. Tout cela m'appartient, lui dit-il, je te permets de t'en servir, mais n'oublie pas que c'est à moi seul. Déjà cette déclaration spoliatrice est faite pour les cathédrales; le ministère l'a dit : Les objets antiques et précieux qui en dépendent appartiennent à l'État, quand même l'Eglise les aurait achetés du fruit des offrandes qu'elle reçoit, quand même les fidèles les auraient donnés directement et personnellement, quand même ce serait ce qu'elle a de plus saint : ses ornements sacerdotaux, ses saints tabernacles, ses saints ciboires, ses calices consacrés, ses *missels*, tout cela, selon le ministre des cultes, fait partie du domaine de l'État. Evidemment ce n'est encore là qu'un premier pas dans les *empiétements* que l'on médite. Ce que l'on a fait dans les cathédrales au profit du pouvoir central, on ne tardera pas à le faire dans les églises de paroisse au profit des communes ; et, si Dieu n'arrêtait la France dans

tiennes !.... que sais-je ? car, que l'on daigne consulter, à cet égard, l'excellent livre de M. le grand vicaire, Dieulin, intitulé *Guide des curés ;* là, on voit

cette voie d'égarements, un jour viendrait où le prêtre ne pourrait plus offrir l'adorable sacrifice qu'*avec le pain et le vin du conseil municipal ;* où l'Evêque ne pourrait plus faire brûler dans la cathédrale que les cierges du gouvernement, ni consacrer au Jeudi-saint, que les huiles de l'Etat.... voilà comment l'Eglise *empiète !*

« Mais du moins l'Eglise pourra-t-elle avoir les tombeaux de sa famille ? Cette Eglise à laquelle on défend de posséder des temples pour son sacrifice et des maisons pour ses prêtres, pourra-t-elle au moins déposer la cendre de ses enfants dans une terre qui reste sa propriété ? car cette terre se mêle aux cendres de ses élus, et si quelque chose lui appartient de droit divin, ce sont surtout ces restes mortels qui doivent former éternellement ses pierres vivantes dans le ciel. L'Eglise, qui, seule, a rendu honorables et chers les ossements des morts, pourra-t-elle les conserver dans son domaine ? Hélas ! il s'en faut bien que l'Etat le comprenne ainsi. C'est au contraire de ce côté que ses envahissements ont été plus hâtifs et se trouvent déjà plus complets..... » « Il est donc bien reconnu qu'aujourd'hui, en France, l'Eglise catholique n'a plus de cimetières ! Ses canons lui ordonnent d'en avoir ; mais l'Etat le lui défend ! Elle a sur les sépultures des règles inflexibles qui remontent à la plus haute antiquité, mais l'Etat lui en rend l'exécution légalement impossible !... » Le prélat répond ensuite à une objection de la plupart des journaux (*pag.* 82). « Quoi ! nous dira-t-on, on vous bâtit des églises, des séminaires, des palais ; on vous laisse en paix chanter vos offices, confesser vos pénitents, et presque enterrer vos morts : que vous manque-t-il donc ? »

« Ce qui nous manque ! nous voyons sous nos yeux, sous nos mains, l'Eglise catholique, dont les Evêques ne peuvent légalement ni recevoir les communications de leur chef visible, ni communiquer ensemble, ni transmettre à leur gré l'instruction à leurs ouailles ; nous voyons l'Eglise qui n'a plus à elle-même ni temples pour son culte, ni demeure pour ses ministres, ni terre pour ses défunts ; nous voyons l'Eglise qui n'a plus le droit, ni d'élever, selon

avec surprise, des cas de l'ordre purement spirituel portés devant les tribunaux; et toute sorte de décisions vraiment remarquables, portées par des maires ou des préfets; on y rencontre même des sentences,

ses principes, la jeunesse qui lui appartient, ni de recevoir les dons qu'on veut lui faire, ni de distribuer à ses pauvres, les aumônes publiques, ni enfin de se gouverner d'après ses lois : et vous demandez ce qui lui manque? Il lui manque le plus cher de ses biens, le plus précieux de ses droits, la liberté; oui, la liberté sur des points où elle lui est indispensable. Qu'importent les riches vêtements dont vous pouvez la couvrir, si ce manteau de pourpre que vous lui prêtez, ne fait que cacher et ses plaies et ses chaînes? Qu'importe que vous bâtissiez des temples où vous lui faites arbitrairement la grâce de la recevoir, si en même temps vous ruinez sa constitution, et tarissez en elle les sources de la vie? L'Eglise peut se passer de tout, excepté de son propre gouvernement. »

En présence de tous ces maux de l'Eglise, en France et ailleurs, on serait tenté, sans doute, de se livrer à un triste découragement, et de trembler pour l'avenir. Loin de nous, pourtant, d'aussi sombres pensées. Ce ne sont là que des épreuves passagères. Et le Seigneur des armées saura bien dissiper, aussitôt que nous l'aurons mérité par nos ardentes prières, toutes ces tempêtes de la philosophie du dix-huitième siècle, et de la politique présente.

Dans un autre ouvrage, le *Présent et l'Avenir*, nous avons signalé avec bonheur plusieurs symptômes d'un horizon plus beau et plus pur; et le zèle que Sa Majesté le roi des Français manifeste, chaque jour, pour la restauration de la plupart des églises de France, l'heureux choix qu'il fait. dans la désignation des Evêques, les voies qu'il ouvre au christianisme dans l'Afrique, la piété sincère qui règne dans plusieurs membres de la famille royale, tout cela, et par dessus tout, la force suprême du Très-Haut, qui, d'un souffle, dissipe toute conjuration, et anéantit toute puissance humaine hostile à ces lois, nous dit d'espérer.

En attendant, combattons dans la plaine, les mains levées vers le ciel, et résistons à tous les empiétements, avec autant d'énergie que de charité, de modération et de prudence.

concernant les matières exclusivement ecclésiastiques rendues par des sénats politiques, ou de grands conseils. Toutes choses qui nous disent s'il est nécessaire, s'il est important d'avoir, constamment sous les yeux, la règle bénite et précieuse de l'évêque diocésain !

Toutefois, si elle n'existait malheureusement pas cette sainte et divine règle... faudrait-il alors s'en tenir à la politique de bas étage, et ne consulter que le vent du jour, que l'intérêt du moment? ou bien, faudrait-il céder au plus fort? courir, à voiles déployées, dans l'océan sans rivage de l'arbitraire? et, peu à peu, laisser construire l'édifice *d'une constitution civile du clergé*, en miniature? peut-être sur un plan monstre! Qui le dira?

Jetons donc encore un coup d'œil sur nos devoirs, dans des positions aussi délicates et aussi pénibles.

§ 5. — Ressources du clergé lorsque ses attributions ne sont pas définies par des règlements diocésains.

Grâce à l'indéfectible sagesse de la noble et vigilante Église romaine, rien n'est livré aux caprices, à l'arbitraire de l'homme, dans notre sublime état. Les canons des conciles, les brefs et les bulles des papes, les traditions apostoliques, les rituels, la théologie, la liturgie sacrée, les longs et pieux usages, les écrits des saints Pères, sont tout autant de monuments précieux, qu'elle nous offre, qu'elle nous livre, pour nous y montrer la règle fixe de

tous nos devoirs, de tous nos droits, comme pasteurs, comme administrateurs spirituels, comme chefs d'une église et d'une paroisse. Il faut étudier, il faut compulser plus d'une page, sans doute, mais il le faut, ou laisser ruiner, désoler, avilir l'héritage de Jésus-Christ.

Or, de temps immémorial, il fut réglé dans cette divine Eglise de Jésus, que le lieu auguste du sacrifice, et de l'administration des sacrements, et de la prédication, et de la pieuse réunion des fidèles, « était la maison de prières et la maison même du Très-Haut : » *domus mea, domus orationis!* jamais, par conséquent, le lieu des exercices de la juridiction civile; jamais le lieu d'une cérémonie ou d'une fête profane. Là, dit l'évêque de Meaux: « j'ai « un second, le roi : humble sujet partout ailleurs, « dans la religion, j'ose dire que le prince ne va « que le second (Bossuet, *Serm. pour le samedi de la* 3e *sem. de carême*). » Là, par conséquent, et à plus forte raison! le préfet, le général d'armée, le conseiller d'État, le maire, marchent après le prêtre, écoutent sa voix, lui demandent une place, et se soumettent à l'ordre établi.

Aussi, même à la suite de toutes les tempêtes révolutionnaires, personne, de quelque valeur du moins, qui ait osé contester au pasteur d'une paroisse, la police de son église; elle est reconnue par tous les règlements de fabrique, français.

Cela étant, le curé prêche dans son église avec indépendance, avec une sainte liberté ; c'est à l'E-

vêque, c'est au Saint-Siége, seuls, qu'il doit compte de ses enseignements; il y règle, en outre, le chant sacré et les cérémonies; il y administre les sacrements, selon sa conscience. Il y adjuge des places, il y règle les décorations, il y fait régner la modestie, le recueillement et le bon ordre : puis, s'il vient à s'établir du tumulte dans le temple, il en expulse, par lui ou par d'autres, les perturbateurs. Jésus lui donna l'exemple.

Il a la police de son église. C'est donc lui-même, et sans intervention de l'autorité civile, qui place la chaire, les autels, la table de communion, les confessionnaux, le baptistère, les stalles, les tableaux, les statues, l'orgue, tous les meubles, et même les bancs, que jamais, vu que c'est là uniquement la maison de Dieu, et point la maison de l'homme, il ne doit louer ou vendre *à perpétuité* : disposition qui a beaucoup d'importance, et que les règlements de fabrique, sages, reconnaissent aussi.

Il a la police de son église, et y représente Dieu lui-même, dont il est l'ambassadeur. Donc il ne saurait permettre dans ce lieu trois fois saint, ni fêtes profanes ou civiles, ni réunion musicale, d'amateurs ou d'aventuriers. Quant aux distributions solennelles des prix, de deux choses l'une : ou c'est le prêtre qui préside, ou bien c'est le préfet ou le maire; le maire qui ouvre la cérémonie par un discours, ou tout autre agent; le maire qui appelle les enfants et qui leur distribue les récompenses; le maire, les autorités civiles, enfin, qui

sont acteurs principaux, qui jouent le premier rôle, et qui impriment à toute la cérémonie, au nom du gouvernement qu'ils représentent, le cachet évident, et bien connu de tous, d'une fête civile et profane ; alors, prêter son église à un tel usage, se déplacer, dans le lieu saint, pour colloquer les agents de l'État, c'est tout simplement :

1° Abdiquer honteusement! Jamais un maire n'abdiquera en faveur d'un curé, dans la mairie.

2° Donner à entendre aux enfants que, même dans le lieu saint, l'autorité civile marche la première! qu'ainsi, la religion qu'on y prêche, n'est qu'un accessoire des hautes attributions du domaine politique, et que, comme tout le reste, elle ne vient, elle n'émane, elle ne relève que de l'État!

3° Livrer la maison de Dieu, à tout le tumulte, à toutes les indécences, à toutes les profanations d'une fête civile et purement profane, lorsqu'il y a foule!

4° Et dans l'hypothèse que là aussi, cette distribution solennelle ait lieu pour tous les cultes, c'est faire toutes les imprudences, et se flétrir de toutes les taches, que nous avons signalées plus haut !

Assez; quel prêtre, ayant la foi, voudrait assumer tant de responsabilité devant sa paroisse, et pour le grand jour des justices?... ou bien, c'est le pasteur qui ouvre et clot la cérémonie par la prière; le pasteur qui parle, qui préside, qui distribue les livres, non pas au nom de l'État, ce qui changerait toute la question, mais au nom seul de la religion, au nom seul de cette divine Église, à qui appartient l'en-

seignement religieux et moral; alors, la cérémonie est religieuse, et rien de si beau! rien de si édifiant encore, si toutes les autorités y assistent, car c'est *en second*, et comme elles assistent à la messe et aux vêpres. Et plus la foule sera nombreuse, pour prendre part aux succès de ces petits nourrissons du père de famille, couronnés parce qu'ils sont sages, couronnés parce qu'ils savent tous leurs prières, tous, leur catéchisme, tous, leurs devoirs de bons chrétiens, plus le pasteur sera heureux, et la fête édifiante! Avoir posé ces principes, c'est, en même temps, avoir défini les imprescriptibles attributions du pasteur, dans les écoles, quels que soient, du reste, les empiétements.

Le curé d'une paroisse a de même la police des processions, des pompes funèbres (1), et du *cimetière* qui, d'après le droit canonique, est l'Eglise des morts. Un mot seulement sur les cimetières, que tant de souvenirs pieux, et que tant de cérémonies augustes et touchantes, consacrèrent à la religion. Là, en vertu du rituel romain, ne doivent reposer que les enfants de la foi, que l'Eglise régénéra et bénis; des idolâtres, des juifs, des hérétiques, des athées et des matérialistes, impénitents, jamais! Donc, c'est le curé qui accorde ou refuse la sépulture, sans compte rendre, si ce n'est à l'Evêque.

(1) Malgré les Organiques, qui, s'écrie Timon indigné, « instituent un tribunal de mécréants pour juger des créants, et forcent le prêtre à psalmodier des prières chrétiennes pour des morts « qui ne sont pas chrétiens. (*Feu! Feu!* p. 25.)

Le cimetière, c'est l'Eglise des morts; partant, il en a la police aussi. C'est un lieu saint, un lieu appartenant tout entier à la religion, depuis la cession de terrain faite par la commune, ou plutôt, dès le jour de sa consécration solennelle. Donc, ses productions spontanées, le produit de la concession de terrain pour les monuments funèbres, retournent à l'église, retournent à la fabrique. Mais à l'autorité communale, si la fabrique ne le peut, de réparer la clôture, et de réédifier le signe de la rédemption; à l'autorité civile et sanitaire, de régler la profondeur des fosses, et le temps qui doit s'écouler entre les inhumations. Terminons tout ceci, par ces mots remarquables de Bossuet : « Elle a sa puissance (l'Église), elle a ses « lois et sa police spirituelle, elle a ses ministres et « ses magistrats; malheur à ceux qui la troublent « ou qui se mêlent dans cette céleste administra- « tion, ou qui osent en usurper la moindre partie! « son Dieu prendra en main sa querelle et sera un « rude vengeur contre ceux qui oseront porter leurs « mains sacriléges sur l'arche de son alliance. » (Boss., *Panégyr. de saint Thomas de Cantorbéry.*)

CHAPITRE VII.

§ 1. — Quelles choses doit éviter le prêtre ?

« *Cavete a fermento pharisæorum!* » C'est par ce texte cité par saint Luc et saint Marc (1), trois fois répété dans saint Matthieu, que je commencerai ce dernier chapitre. Car, hélas! un immense réseau de séductions, de piéges, de périls, aux mailles parfaitement serrées, nous entoure, nous presse, nous étreint sur toute la surface de l'Europe et d'un pôle à l'autre : « *in novissimis diebus,* s'écrie l'Apôtre, *instabunt tempora periculosa* (2). Il y a des espions dans toutes nos églises, à la porte de nos presbytères, sur les routes publiques, sous le simple toit de chaume du villageois, dans la personne et dans la maison de tous les philosophes, et d'un grand nombre d'agents de l'autorité civile, « *attendite* (3). »

Or, en présence du *renard Hérode,* Jésus gardait le silence : « *Jesus autem tacebat* (4) ! » Le silence,

(1) Marc. XII, 15.
(2) Tim. III, 1.
(3) Luc. XII, 6.
(4) Matt. XXVI, 63.

l'administration ou le refus des sacrements, la direction des confréries, l'usage des processions, la police des cimetières, le refus des sépultures chré-

ne sera autorisée à bâtir, pour en faire sa propre propriété, ni presbytère, ni église, en sorte que ce n'est plus seulement des possessions elles-mêmes, mais du droit de posséder, que l'on veut dépouiller l'Eglise. Ainsi, tout ce qu'elle pourrait désormais se procurer de temples et de demeures pastorales, serait confisqué de plein droit au profit des communes; et nous verrons tout à l'heure comment cette confiscation s'opère déjà en ce qui regarde les cimetières. Oppression intolérable qui réduit l'Église de France à la condition d'une étrangère, n'ayant plus que des demeures d'emprunt, ne pouvant plus même, comme la loi de servitude au désert, dresser sa propre tente dans son pénible pèlerinage, et condamnée à loger chez un maître superbe, qui peut lui dire chaque matin : *fais ce que je veux, ou sors de chez moi.*

« Cette condition est affreuse sans doute, et cependant on veut la rendre plus dure encore. L'exilé ne possède pas la terre sur laquelle il marche, mais il peut posséder du moins son bâton de pèlerin et ses objets de voyage. Eh bien ! l'Église est exposée à ne pas conserver même cette dernière consolation; l'État prétend la dépouiller même des instruments de son sacrifice et des objets de son culte. Tout cela m'appartient, lui dit-il, je te permets de t'en servir, mais n'oublie pas que c'est à moi seul. Déjà cette déclaration spoliatrice est faite pour les cathédrales; le ministère l'a dit : Les objets antiques et précieux qui en dépendent appartiennent à l'État, quand même l'Eglise les aurait achetés du fruit des offrandes qu'elle reçoit, quand même les fidèles les auraient donnés directement et personnellement, quand même ce serait ce qu'elle a de plus saint : ses ornements sacerdotaux, ses saints tabernacles, ses saints ciboires, ses calices consacrés, ses *missels*, tout cela, selon le ministre des cultes, fait partie du domaine de l'État. Evidemment ce n'est encore là qu'un premier pas dans les *empiétements* que l'on médite. Ce que l'on a fait dans les cathédrales au profit du pouvoir central, on ne tardera pas à le faire dans les églises de paroisse au profit des communes ; et, si Dieu n'arrêtait la France dans

tiennes !.... que sais-je ? car, que l'on daigne consulter, à cet égard, l'excellent livre de M. le grand vicaire, Dieulin, intitulé *Guide des curés ;* là, on voit

cette voie d'égarements, un jour viendrait où le prêtre ne pourrait plus offrir l'adorable sacrifice qu'*avec le pain et le vin du conseil municipal ;* où l'Evêque ne pourrait plus faire brûler dans la cathédrale que les cierges du gouvernement, ni consacrer au Jeudi-saint, que les huiles de l'Etat.... voilà comment l'Eglise *empiète !*

« Mais du moins l'Eglise pourra-t-elle avoir les tombeaux de sa famille ? Cette Eglise à laquelle on défend de posséder des temples pour son sacrifice et des maisons pour ses prêtres, pourra-t-elle au moins déposer la cendre de ses enfants dans une terre qui reste sa propriété ? car cette terre se mêle aux cendres de ses élus, et si quelque chose lui appartient de droit divin, ce sont surtout ces restes mortels qui doivent former éternellement ses pierres vivantes dans le ciel. L'Eglise, qui, seule, a rendu honorables et chers les ossements des morts, pourra-t-elle les conserver dans son domaine ? Hélas ! il s'en faut bien que l'Etat le comprenne ainsi. C'est au contraire de ce côté que ses envahissements ont été plus hâtifs et se trouvent déjà plus complets..... » « Il est donc bien reconnu qu'aujourd'hui, en France, l'Eglise catholique n'a plus de cimetières ! Ses canons lui ordonnent d'en avoir ; mais l'Etat le lui défend ! Elle a sur les sépultures des règles inflexibles qui remontent à la plus haute antiquité, mais l'Etat lui en rend l'exécution légalement impossible !... » Le prélat répond ensuite à une objection de la plupart des journaux (*pag.* 82). « Quoi ! nous dira-t-on, on vous bâtit des églises, des séminaires, des palais ; on vous laisse en paix chanter vos offices, confesser vos pénitents, et presque enterrer vos morts : que vous manque-t-il donc ? »

« Ce qui nous manque ! nous voyons sous nos yeux, sous nos mains, l'Eglise catholique, dont les Evêques ne peuvent légalement ni recevoir les communications de leur chef visible, ni communiquer ensemble, ni transmettre à leur gré l'instruction à leurs ouailles ; nous voyons l'Eglise qui n'a plus à elle-même ni temples pour son culte, ni demeure pour ses ministres, ni terre pour ses défunts ; nous voyons l'Eglise qui n'a plus le droit, ni d'élever, selon

avec surprise, des cas de l'ordre purement spirituel portés devant les tribunaux; et toute sorte de décisions vraiment remarquables, portées par des maires ou des préfets; on y rencontre même des sentences,

ses principes, la jeunesse qui lui appartient, ni de recevoir les dons qu'on veut lui faire, ni de distribuer à ses pauvres, les aumônes publiques, ni enfin de se gouverner d'après ses lois : et vous demandez ce qui lui manque? Il lui manque le plus cher de ses biens, le plus précieux de ses droits, la liberté; oui, la liberté sur des points où elle lui est indispensable. Qu'importent les riches vêtements dont vous pouvez la couvrir, si ce manteau de pourpre que vous lui prêtez, ne fait que cacher et ses plaies et ses chaînes? Qu'importe que vous bâtissiez des temples où vous lui faites arbitrairement la grâce de la recevoir, si en même temps vous ruinez sa constitution, et tarissez en elle les sources de la vie? L'Eglise peut se passer de tout, excepté de son propre gouvernement. »

En présence de tous ces maux de l'Eglise, en France et ailleurs, on serait tenté, sans doute, de se livrer à un triste découragement, et de trembler pour l'avenir. Loin de nous, pourtant, d'aussi sombres pensées. Ce ne sont là que des épreuves passagères. Et le Seigneur des armées saura bien dissiper, aussitôt que nous l'aurons mérité par nos ardentes prières, toutes ces tempêtes de la philosophie du dix-huitième siècle, et de la politique présente.

Dans un autre ouvrage, le *Présent et l'Avenir*, nous avons signalé avec bonheur plusieurs symptômes d'un horizon plus beau et plus pur; et le zèle que Sa Majesté le roi des Français manifeste, chaque jour, pour la restauration de la plupart des églises de France, l'heureux choix qu'il fait. dans la désignation des Evêques, les voies qu'il ouvre au christianisme dans l'Afrique, la piété sincère qui règne dans plusieurs membres de la famille royale, tout cela, et par dessus tout, la force suprême du Très-Haut, qui, d'un souffle, dissipe toute conjuration, et anéantit toute puissance humaine hostile à ces lois, nous dit d'espérer.

En attendant, combattons dans la plaine, les mains levées vers le ciel, et résistons à tous les empiétements, avec autant d'énergie que de charité, de modération et de prudence.

concernant les matières exclusivement ecclésiastiques rendues par des sénats politiques, ou de grands conseils. Toutes choses qui nous disent s'il est nécessaire, s'il est important d'avoir, constamment sous les yeux, la règle bénite et précieuse de l'évêque diocésain !

Toutefois, si elle n'existait malheureusement pas cette sainte et divine règle... faudrait-il alors s'en tenir à la politique de bas étage, et ne consulter que le vent du jour, que l'intérêt du moment? ou bien, faudrait-il céder au plus fort? courir, à voiles déployées, dans l'océan sans rivage de l'arbitraire? et, peu à peu, laisser construire l'édifice *d'une constitution civile du clergé*, en miniature? peut-être sur un plan monstre! Qui le dira?

Jetons donc encore un coup d'œil sur nos devoirs, dans des positions aussi délicates et aussi pénibles.

§5. — Ressources du clergé lorsque ses attributions ne sont pas définies par des règlements diocésains.

Grâce à l'indéfectible sagesse de la noble et vigilante Église romaine, rien n'est livré aux caprices, à l'arbitraire de l'homme, dans notre sublime état. Les canons des conciles, les brefs et les bulles des papes, les traditions apostoliques, les rituels, la théologie, la liturgie sacrée, les longs et pieux usages, les écrits des saints Pères, sont tout autant de monuments précieux, qu'elle nous offre, qu'elle nous livre, pour nous y montrer la règle fixe de

tous nos devoirs, de tous nos droits, comme pasteurs, comme administrateurs spirituels, comme chefs d'une église et d'une paroisse. Il faut étudier, il faut compulser plus d'une page, sans doute, mais il le faut, ou laisser ruiner, désoler, avilir l'héritage de Jésus-Christ.

Or, de temps immémorial, il fut réglé dans cette divine Eglise de Jésus, que le lieu auguste du sacrifice, et de l'administration des sacrements, et de la prédication, et de la pieuse réunion des fidèles, « était la maison de prières et la maison même du Très-Haut : » *domus mea, domus orationis!* jamais, par conséquent, le lieu des exercices de la juridiction civile; jamais le lieu d'une cérémonie ou d'une fête profane. Là, dit l'évêque de Meaux: « j'ai « un second, le roi : humble sujet partout ailleurs, « dans la religion, j'ose dire que le prince ne va « que le second (Bossuet, *Serm. pour le samedi de la* 3e *sem. de carême*). » Là, par conséquent, et à plus forte raison! le préfet, le général d'armée, le conseiller d'État, le maire, marchent après le prêtre, écoutent sa voix, lui demandent une place, et se soumettent à l'ordre établi.

Aussi, même à la suite de toutes les tempêtes révolutionnaires, personne, de quelque valeur du moins, qui ait osé contester au pasteur d'une paroisse, la police de son église; elle est reconnue par tous les règlements de fabrique, français.

Cela étant, le curé prêche dans son église avec indépendance, avec une sainte liberté; c'est à l'E-

vêque, c'est au Saint-Siége, seuls, qu'il doit compte de ses enseignements; il y règle, en outre, le chant sacré et les cérémonies; il y administre les sacrements, selon sa conscience. Il y adjuge des places, il y règle les décorations, il y fait régner la modestie, le recueillement et le bon ordre : puis, s'il vient à s'établir du tumulte dans le temple, il en expulse, par lui ou par d'autres, les perturbateurs. Jésus lui donna l'exemple.

Il a la police de son église. C'est donc lui-même, et sans intervention de l'autorité civile, qui place la chaire, les autels, la table de communion, les confessionnaux, le baptistère, les stalles, les tableaux, les statues, l'orgue, tous les meubles, et même les bancs, que jamais, vu que c'est là uniquement la maison de Dieu, et point la maison de l'homme, il ne doit louer ou vendre *à perpétuité* : disposition qui a beaucoup d'importance, et que les règlements de fabrique, sages, reconnaissent aussi.

Il a la police de son église, et y représente Dieu lui-même, dont il est l'ambassadeur. Donc il ne saurait permettre dans ce lieu trois fois saint, ni fêtes profanes ou civiles, ni réunion musicale, d'amateurs ou d'aventuriers. Quant aux distributions solennelles des prix, de deux choses l'une : ou c'est le prêtre qui préside, ou bien c'est le préfet ou le maire; le maire qui ouvre la cérémonie par un discours, ou tout autre agent; le maire qui appelle les enfants et qui leur distribue les récompenses; le maire, les autorités civiles, enfin, qui

sont acteurs principaux, qui jouent le premier rôle, et qui impriment à toute la cérémonie, au nom du gouvernement qu'ils représentent, le cachet évident, et bien connu de tous, d'une fête civile et profane ; alors, prêter son église à un tel usage, se déplacer, dans le lieu saint, pour colloquer les agents de l'État, c'est tout simplement :

1° Abdiquer honteusement! Jamais un maire n'abdiquera en faveur d'un curé, dans la mairie.

2° Donner à entendre aux enfants que, même dans le lieu saint, l'autorité civile marche la première! qu'ainsi, la religion qu'on y prêche, n'est qu'un accessoire des hautes attributions du domaine politique, et que, comme tout le reste, elle ne vient, elle n'émane, elle ne relève que de l'État!

3° Livrer la maison de Dieu, à tout le tumulte, à toutes les indécences, à toutes les profanations d'une fête civile et purement profane, lorsqu'il y a foule!

4° Et dans l'hypothèse que là aussi, cette distribution solennelle ait lieu pour tous les cultes, c'est faire toutes les imprudences, et se flétrir de toutes les taches, que nous avons signalées plus haut!

Assez; quel prêtre, ayant la foi, voudrait assumer tant de responsabilité devant sa paroisse, et pour le grand jour des justices?... ou bien, c'est le pasteur qui ouvre et clot la cérémonie par la prière; le pasteur qui parle, qui préside, qui distribue les livres, non pas au nom de l'État, ce qui changerait toute la question, mais au nom seul de la religion, au nom seul de cette divine Église, à qui appartient l'en-

seignement religieux et moral; alors, la cérémonie est religieuse, et rien de si beau! rien de si édifiant encore, si toutes les autorités y assistent, car c'est *en second*, et comme elles assistent à la messe et aux vêpres. Et plus la foule sera nombreuse, pour prendre part aux succès de ces petits nourrissons du père de famille, couronnés parce qu'ils sont sages, couronnés parce qu'ils savent tous leurs prières, tous, leur catéchisme, tous, leurs devoirs de bons chrétiens, plus le pasteur sera heureux, et la fête édifiante! Avoir posé ces principes, c'est, en même temps, avoir défini les imprescriptibles attributions du pasteur, dans les écoles, quels que soient, du reste, les empiétements.

Le curé d'une paroisse a de même la police des processions, des pompes funèbres (1), et du *cimetière* qui, d'après le droit canonique, est l'Eglise des morts. Un mot seulement sur les cimetières, que tant de souvenirs pieux, et que tant de cérémonies augustes et touchantes, consacrèrent à la religion. Là, en vertu du rituel romain, ne doivent reposer que les enfants de la foi, que l'Eglise régénéra et bénis; des idolâtres, des juifs, des hérétiques, des athées et des matérialistes, impénitents, jamais! Donc, c'est le curé qui accorde ou refuse la sépulture, sans compte rendre, si ce n'est à l'Evêque.

(1) Malgré les Organiques, qui, s'écrie Timon indigné, « instituent un tribunal de mécréants pour juger des créants, et forcent le prêtre à psalmodier des prières chrétiennes pour des morts « qui ne sont pas chrétiens. (*Feu! Feu!* p. 25.)

Le cimetière, c'est l'Eglise des morts; partant, il en a la police aussi. C'est un lieu saint, un lieu appartenant tout entier à la religion, depuis la cession de terrain faite par la commune, ou plutôt, dès le jour de sa consécration solennelle. Donc, ses productions spontanées, le produit de la concession de terrain pour les monuments funèbres, retournent à l'église, retournent à la fabrique. Mais à l'autorité communale, si la fabrique ne le peut, de réparer la clôture, et de réédifier le signe de la rédemption; à l'autorité civile et sanitaire, de régler la profondeur des fosses, et le temps qui doit s'écouler entre les inhumations. Terminons tout ceci, par ces mots remarquables de Bossuet : « Elle a sa puissance (l'Église), elle a ses « lois et sa police spirituelle, elle a ses ministres et « ses magistrats; malheur à ceux qui la troublent « ou qui se mêlent dans cette céleste administra- « tion, ou qui osent en usurper la moindre partie! « son Dieu prendra en main sa querelle et sera un « rude vengeur contre ceux qui oseront porter leurs « mains sacriléges sur l'arche de son alliance. » (Boss., *Panégyr. de saint Thomas de Cantorbéry.*)

CHAPITRE VII.

§ 1. — Quelles choses doit éviter le prêtre ?

« *Cavete a fermento pharisæorum!* » C'est par ce texte cité par saint Luc et saint Marc (1), trois fois répété dans saint Matthieu, que je commencerai ce dernier chapitre. Car, hélas ! un immense réseau de séductions, de piéges, de périls, aux mailles parfaitement serrées, nous entoure, nous presse, nous étreint sur toute la surface de l'Europe et d'un pôle à l'autre : « *in novissimis diebus*, s'écrie l'Apôtre, *instabunt tempora periculosa* (2). Il y a des espions dans toutes nos églises, à la porte de nos presbytères, sur les routes publiques, sous le simple toit de chaume du villageois, dans la personne et dans la maison de tous les philosophes, et d'un grand nombre d'agents de l'autorité civile, « *attendite* (3). »

Or, en présence du *renard Hérode*, Jésus gardait le silence : « *Jesus autem tacebat* (4) ! » Le silence,

(1) Marc. XII, 15.
(2) Tim. III, 1.
(3) Luc. XII, 6.
(4) Matt. XXVI, 63.

voilà peut-être le point culminant de la politique à notre usage, en présence de tant de pharisiens, ricaneurs, méchants et moqueurs; *Intelligenti, pauca!*

Mais si le flux des paroles est chose si compromettante, en face de l'impiété, qu'il serait affreux, qu'il serait désolant, si nous allions nous y livrer corps et âmes, à elle, en acceptant ses repas, ses cadeaux, ses politesses calculées et étudiées.

Prêtres du Seigneur, ressouvenez-vous de la chute de Pierre, et à l'époque de la révolution de France, de la chute profonde de deux, de trois évêques! serez-vous plus forts qu'eux, lorsque vous irez imprudemment hanter la demeure de celui qui veut se servir de vous, à ce dîner splendide où il vous appelle.... pour avoir le soir à son souper, et en grande compagnie, de son épouse, de ses fils, de ses vertueux amis, un thême tout prêt, pour le sarcasme poignant, pour la critique aux pointes acérées, pour la sanglante parodie de tout ce que vous aurez dit, de tout ce que vous aurez fait? de celui qui veut même se servir de vos mains et de vos ongles, pour écorcher jusqu'au vif, tous les prêtres qui lui ont déplu, et surtout le curé de sa paroisse, qui est forcé de lutter contre ses œuvres et contre ses dires! de celui qui ne veut qu'étudier vos penchants, vos faiblesses, vos passions, et voir de ses yeux, et d'un infernal plaisir, si les basses flatteries, excitent votre orgueil! si les pompeuses promesses, éveillent votre ambition! si l'argent, si les présents menus, peuvent vous faire livrer le juste, ou son représentant, ou quelque

point de discipline ou de dogme, comme il avint à Judas, jadis, et à tant d'autres après lui! Voilà ce qu'il y a d'indispensable à éviter.

Eh! n'allons guère non plus, dans ces cercles brillants, ou dans ces soirées fastueuses du monde, où l'on ne fait, assez généralement, que parler politique à tort et à travers, que se scinder en partis violents, et déchirer et lacérer, en mille lambeaux, les autorités civiles, les autorités ecclésiastiques, par la calomnie et le plus sanglant persiflage. Quelle part vraiment, pourrions-nous prendre à de telles conversations : *Attendite!*.. car, voyez-vous, vénérés confrères, ni là, ni même dans les journaux, presque toujours si fatals aux prêtres, nous ne devons inscrire nos noms en tête d'un parti politique, ou même simplement, de ce qui simulerait, jouerait, friserait la faction.

Et surtout, mais c'est à peine s'il est besoin de le dire... et, surtout, ne paraissons jamais dans les théâtres, dans les soirées dansantes, dans les jeux où figure, où brille et éclate, dans la splendeur d'une parure, et de toutes les grâces de la jeunesse, tout ce monde voluptueux d'un autre sexe.

Si vous êtes fidèles à tous vos devoirs de pasteurs, vous n'avez pas le temps; si vous êtes bons prêtres, vous ne pouvez en avoir la pensée. Toutes ces choses ne sont, ne peuvent être, que pour les *ministres du saint Évangile* (1)! Quant à nous, rappelons con-

(1) C'est ainsi que continuent de se qualifier les ministres *en-*

stamment à notre mémoire ce texte formidable, quand surtout une occasion imprévue, la politesse, ou un grave motif nous auraient tout à coup hissé dans un de ses splendides appartements, où brille ce subtil et dangereux ennemi d'une austère vertu : « *Tradidit eum in manus feminæ, et confodit eum* (1). »

§ 2. — Si le clergé doit s'interdire les luttes de la presse.

Le clergé ne devrait-il pas absolument s'interdire, et plus rigoureusement encore que tout ce qui vient d'être signalé dans le précédent paragraphe, d'entrer en lice avec les ennemis de l'Eglise, publics ou cachés dans l'ombre, tout souffrir, tout tolérer et permettre, sans mot dire, se renfermant à tout jamais dans un inviolable silence, et abandonnant totalement la presse, ce terrible véhicule des luttes humaines, à la foule croissante des journalistes, des publicistes, des pamphlétaires, qui arborent contre lui et contre l'Eglise, l'étendard d'une guerre à mort?

Cette thèse si grave, et si obscurcie par les passions et les intérêts divers, monseigneur Parisis vient de la traiter dignement, dans un ouvrage élevé

voyés consacrés par Calvin et Luther. Or, tout le monde sait comment, depuis trois siècles, ils savent se mettre à la hauteur de leur mission. Qu'on daigne se rappeler les paroles de Cobbett, citées plus haut.

(1) Judith, 16.

et plein d'érudition, qui porte précisément ce titre, que nous aurions pu inscrire en tête de ces dernières considérations : *du silence et de la publicité*. Analysons-le rapidement.

Trois sortes de personnes désirent le silence, s'écrie l'illustre prélat:

1° Les âmes timides et les esprits fatigués, qui cherchent avant tout, à sortir, par la voie la plus courte, des difficultés du moment, sans s'occuper de celles qu'ils se préparent pour l'avenir.

2° Les politiques souples et qui disent : « mes intérêts personnels avant tout. »

3° Les ennemis déclarés de l'Église : c'est ainsi qu'au quatrième siècle, les Ariens conjuraient l'empereur Constantin, « de mettre un terme aux dis-« putes oiseuses sur des questions purement spé-« culatives, afin que tous étant unis, pussent prier « sans relâche, pour le bonheur de son règne, et « pour toute sa famille (1). » Et, telle fut la tactique des Juifs, au temps de Jésus et des apôtres : « Défendons-leur donc avec menaces, disaient les « Juifs, de parler à qui que ce soit au nom de leur « maître, de crainte que cela ne se répande parmi « le peuple (2). » Et, telle est l'insidieuse et habile stratégie encore de tous ceux qui, présentement, ne cessent de crier au clergé : « Prêtres du Seigneur, renfermez-vous rigoureusement dans la solitude du sanctuaire ! »

(1) Socrate, l. I, chap. 26.
(2) Act. VI, 16, 17.

Que plusieurs prêtres *débonnaires*, qu'une foule de bons laïcs catholiques, partagent également cette manière de voir; rien là d'étonnant : trop souvent on finit par croire, ce qu'on entend répéter sans cesse sur tous les tons, et sous toutes les formes.

Il serait juste pourtant de faire remarquer qu'il n'est ni bien honorable, ni fort judicieux de mêler sa voix et ses convictions, avec la voix et les convictions des impies; « *Beatus vir, qui non abiit in consilio impiorum* (1)... *Sed in lege Domini voluntas ejus!* »

Mais, hâtons-nous d'invoquer les leçons graves et solennelles de l'histoire : Ah! elles sont terribles et effrayantes, sur la matière qui fixe notre attention en ce moment.

Pour être rapide et succinct, ici comme ailleurs, nous nous bornons à relater sommairement les trois faits immenses que voici : le schisme d'Orient, la défection de l'Angleterre, l'apostasie douloureuse de notre chère et bien-aimée Genève. C'est notre patrie, hélas! et qui peut parler des maux, des ruines de la patrie, sans attendrissement?

Le schisme d'Orient. Il prit sa source dans les prétentions des empereurs de Constantinople, qui, à tout prix, voulaient effacer la Rome antique; et ces prétentions profanes des princes de la terre furent presque toujours favorisées, par les chefs ecclésiastiques de cette ville ambitieuse. Ce qu'il y

(1) Psal. I, 1, 2.

eut de véritablement fatal, c'est que, ayant sous les yeux les empiétements anticatholiques et de l'empereur, et du patriarche de la ville impériale, les Evêques, si nombreux alors dans ces contrées primitives de l'Eglise, gardèrent presque toujours le silence, et facilitèrent par-là, de la manière la plus déplorable, des innovations que leurs protestations, vigoureuses et unanimes, auraient certainement empêché de se naturaliser insensiblement et d'être, comme elles l'ont été, acceptées ensuite universellement par les peuples.

Le premier pas direct vers le schisme, fut fait par Jean le Jeûneur, archevêque de Constantinople, quand il osa prendre officiellement, dans un concile (589), le titre fastueux d'*Évêque universel.* Il s'insurgeait positivement contre la primauté du siége de Rome.

Le second acte solennel de schisme, fut la célébration du concile *in Trullo* (692), sous le dôme du palais impérial, portant le nom latin de *Trullus* : Il n'avait été convoqué que par la seule autorité de l'empereur Justinien; et les canons qui en émanèrent, furent frappés de nullité par le pape Sergius.

La troisième démonstration de schisme, qui en devint comme la consommation (858), se fit par l'intrusion du courtisan Photius, sur le siége de Constantinople, sous la seule autorité du laïc Bardas.

Ainsi s'écoulèrent près de trois siècles, durant les-

quels les idées de la suprématie de la puissance temporelle, sur les affaires de l'Eglise, s'accréditèrent et, pour ainsi dire, s'acclimatèrent dans tout l'Orient. Pourquoi? uniquement parce que les Evêques avaient gardé un coupable silence. N'ayant point réclamé contre le titre d'*évêque universel*, usurpé par le patriarche de Constantinople, ne s'étant nullement émus de ce que les canons du conciliabule in Trullo, se transformaient en lois ecclésiastiques, malgré les réclamations du Pape, au surplus, ayant même souscrit à l'intrusion de Photius, les peuples, le clergé, inférieur, les corps religieux acceptèrent tout de la même manière; et le langage, les coutumes, les actes publics, mirent le dernier sceau à tous les sacriléges envahissements! Et les progrès du schisme furent rapides : les Evêques cessant tout à fait d'éclairer les peuples sur la marche des affaires ecclésiastiques, ce furent les empereurs eux-mêmes qui s'emparèrent progressivement de toutes les questions disciplinaires, et même, quelquefois, des enseignements dogmatiques. Les uns, comme Isaac Lange (1194), le firent avec une hostilité manifeste; les autres, comme Jean Paléologue (1430), le firent dans un esprit de conciliation; mais tous, en s'unissant ainsi au domaine spirituel, affermirent de plus en plus, dans les peuples, cette idée fausse et fatale : *que la discussion et la définition des doctrines religieuses, appartient au gouvernement.*

Hélas! sans examiner les causes de tout genre qui ont pu y contribuer, n'est-ce pas là l'opinion

aussi, qui tend à s'immobiliser dans toute la Suisse? qu'on jette un seul regard sur les actes législatifs, administratifs et constitutionnels, des divers cantons?

Et depuis la réunion des paroisses catholiques du canton de Genève à l'Helvétie moderne, n'est-ce pas l'opinion encore, que l'on fait germer, que l'on développe, que l'on inscrit dans la législation, dans les articles réglementaires, que l'on traduit en actes quotidiens. Il est cruel de le dire, de l'avouer! mais cette opinion schismatique et hérétique, n'est-elle pas celle de plusieurs de nos municipalités? et de la plupart des partis politiques qui naissent, qui s'accroissent, qui grandissent dans chaque paroisse du canton, pour le malheur de tous? Disons la vérité tout entière, c'est notre dernière voie de salut : n'est-il pas des fractions considérables, déjà, dans ces paroisses catholiques du canton de Genève, qui n'ont plus qu'à dire au maire : « Monsieur, vous êtes tout, venez nous confesser, venez nous dire la messe! »

Continuons d'étudier les causes progressives du schisme des Grecs.

Les Évêques, ayant pendant trois cents ans, par une lâche condescendance pour les empereurs, gardé le silence sur des questions de pure discipline, se trouvèrent plus tard dans l'impuissance de défendre, par la parole, même les points de foi. Quand la question des Azymes et quand celle de la procession du Saint-Esprit se présentèrent à dis-

cuter, on chercha vainement chez les Grecs une voix franche et courageuse pour la défense de la saine doctrine. Il est sûr cependant que beaucoup d'entre eux l'avaient conservée dans le cœur, mais la crainte de déplaire au gouvernement paralysa leur langue et brisa leur plume. Ce furent des écrivains et des orateurs d'Occident qui seuls osèrent parler en faveur de l'unité catholique et de la vraie foi. Ce furent Enée de Paris (868), Anselme de Cantorbéry, Yves de Chartres, Anselme d'Avelbourg, Hugues Etérien de Pise (1177), que l'Église, à diverses époques, chargea d'envoyer quelques rayons de la vérité à ces peuples égarés, par le silence de leurs pasteurs.

Il n'y eut guère, parmi les Grecs, qu'un seul Évêque qui osât se faire écrivain orthodoxe et énergique. Ce fut Jean Veccus, patriarche de Constantinople (1280), mais, malgré d'immenses talents et d'incroyables efforts, il succomba sous la mollesse déplorable et le silence obstiné de ses collègues prévaricateurs.

L'épiscopat grec était arrivé à ce point d'aveuglement et de servilisme, qu'au Concile de Nymphée (1234), il entendit en silence l'empereur proposant : *que chacun, pour la paix, cédât quelque chose de sa croyance;* et il s'agissait de l'intégrité du dogme de la très-sainte Trinité ! Non-seulement ils ne se levèrent pas en masse pour protester contre le blasphème et l'insulte, mais ils s'indignèrent de la résistance des légats du Saint-Siége !

C'est ainsi que la crainte des puissances hu-

maines, quand elle est mise au-dessus de toute considération, paralyse jusqu'aux derniers ressorts de la conscience !

C'est ainsi que les grands de la terre, quand on s'est fait leur adorateur, deviennent des idoles impitoyables, qui exigent le sacrifice de toutes choses, de la liberté, de l'honneur, et du salut !

Tristes et lamentables vérités, que les Évêques, de la Lithuanie et de la Russie Blanche, viennent de confirmer tout récemment encore (1839), par un douloureux exemple !

Mais ce qui doit emporter nos convictions, dans la haute question qui nous préoccupe, en ces jours de grands empiétements et de grands combats, c'est tout ce qui se passa immédiatement après le Concile général de Florence, où fut débattue et signée la réunion et réconciliation des Grecs schismatiques, avec la sainte Église romaine. Les Évêques d'Orient assistèrent au concile en grand nombre; tous, *uno excepto,* apposèrent leur sceau épiscopal au décret d'union sur les points contestés; la joie causée par cet heureux dénouement fut universelle; et le Pape et l'empereur se séparèrent (août 1439), fort persuadés que la paix était définitivement réglée et cimentée.

Mais, hélas ! il était plus d'un élément terrible de discorde, que le saint Concile n'avait pu saisir.

Les fidèles, les prêtres, les religieux, les magistrats, s'étaient longuement habitués à considérer le pontife de Rome comme un *étranger!*

Tous les usages, toutes les vieilles coutumes, tous les actes publics, consacraient le schisme !

Et l'empereur, malgré sa bonne volonté, et les Evêques fidèles, malgré leur ardent désir d'unité, ne purent vaincre le torrent de la coutume... Le schisme triompha ; il était dans les mœurs.

A cette vue qu'on dise donc s'il faut garder le silence ? laisser dire et laisser faire ? et abandonner complétement le champ de bataille aux ennemis envahisseurs !

La défection de l'Angleterre. Bornons-nous à constater ces deux faits :

1° Tant que la voix du clergé défendit hautement les droits de l'Eglise en Angleterre, le schisme y fut impossible, malgré toute les fureurs périodiques des gouvernants.

2° Le schisme ne se consomma sous Henri VIII, qu'à l'aide du silence des Évêques. — En effet :

Ce serait une grave erreur de s'imaginer qu'en 1540, le grand et vaste royaume d'Angleterre passa, tout à coup, par la seule volonté de son roi, d'un catholicisme pur à un schisme complet. Une telle transformation, peut bien être déterminée par l'action d'un homme, mais il faut que, précédemment, elle ait été réellement opérée par le travail des siècles : considération que nous supplions nos vénérés et chers confrères de la Suisse et du canton de Genève de peser, et de méditer, en présence de tous les événements qui se succèdent dans l'infortu-

née Helvétie en général, et au sein de toutes nos paroisses en particulier.

Or, les premiers signes du schisme anglican apparurent dès le onzième et le douzième siècle, dans l'attachement excessif des rois Guillaume le Roux, Henri I et Henri II, pour ce qu'ils appelaient les coutumes du royaume, coutumes qui ont une analogie frappante avec certaines libertés, entendues à la manière de Pithou. En vertu de ces coutumes, ces princes prétendaient disposer du temporel et de la discipline de l'Eglise. Et il y eut, comme toujours, des hommes fort estimables, du reste, qui soutinrent que, pour échapper à des maux plus grands, il fallait fléchir devant ces prétentions gouvernementales, attendu qu'au fond la foi restait toujours sauve.

Cependant, il se rencontra deux Évêques qui se succédèrent sur le siége principal du royaume, et qui, tous deux, résistèrent formellement, publiquement, invariablement, à ces usurpations, en apparence toutes matérielles, de la puissance séculière. Ce furent Anselme (1093) et Thomas (1162), l'un et l'autre archevêques de Cantorbéry, que l'Église a mis au nombre de ses saints, et que toutes les opinions aujourd'hui regardent comme deux des plus grandes gloires de la péninsule.

Inutile de raconter ici ce que, à raison de leur résistance, ces deux grands prélats eurent à souffrir de la violence des princes, et de la faiblesse de ceux qui auraient dû les soutenir. Mais ils persévérèrent, malgré les cruelles douleurs de l'exil, et malgré la

torture, plus grande encore, qu'ils ressentaient de l'abandon forcé, de leurs ouailles fidèles.

Qu'arriva-t-il à la fin? que toute la puissance gouvernementale, et toutes les intrigues des haut placés furent vaincues, par leur sainte et énergique inflexibilité : saint Anselme, lui, remonta sur son siége, après avoir fait triompher la justice, et saint Thomas mourut martyr de son devoir; mais le roi Henri II, dont la parole imprudente avait provoqué sa mort, l'expia, premièrement, par les larmes d'une douleur profonde, par les œuvres d'une pénitence publique, mais surtout, par la solennelle abolition des coutumes anglicanes, contre lesquelles ils n'avaient cessé de combattre l'un et l'autre.

Ces deux admirables exemples restèrent longtemps burinés, en lettres indélébiles, dans le souvenir des rois, comme une imposante leçon, et dans la foi des peuples, comme une règle invariable de conduite.

Aussi, lorsque, cent ans plus tard, les excès de Jean Sans-terre, forcèrent le Saint-Siége à lancer sur la grande Bretagne un interdit terrible, et lorsque, encore un siècle après (1296), le pape Boniface VIII publia sa bulle *clericis laicos*, contre les exactions écrasantes d'Edouard Ier, toujours la parole de l'Église maintint les peuples dans la fidélité à Dieu et y fit revenir les rois. Edouard fit publiquement, à Westminster, l'aveu de ses torts, et les répara; et Jean Sans-terre avait fini par se déclarer le vassal du pape, après l'avoir bravé et vomi

toutes les imprécations contre lui. Ainsi, malgré les brûlantes passions des monarques, le schisme ne put se consommer en Angleterre, tant que les chefs de l'Eglise défendirent hautement ses droits sacrés. Mais, plus tard, Rome finit par combattre presque seule, dans la péninsule. Depuis saint Hugues de Lincoln (1189), qui marcha sur les traces de saint Thomas et de saint Anselme, on entendit fort peu de voix épiscopales, osant protester contre les usurpations et les oppressions, que les monarques continuaient à se permettre.

A partir de la publication des bulles de Grégoire XI, et, au XVe siècle, de celles de Jean XXIII, contre les Wicléfites, perturbateurs politiques autant que sectaires impies, l'épiscopat d'Angleterre garde un silence si profond, que l'on cherche en vain sa trace dans l'histoire. A cet âge de l'Eglise, des questions religieuses, de la plus haute importance, occupaient toutes les âmes catholiques, en France, en Allemagne, en Italie, et se débattaient chaudement, longuement, solennellement dans les conciles de Constance, de Bâle et de Florence; mais le clergé anglais se tenait dans le repos, et commençait à se mourir.

De cette quiétude du clergé, dans la Grande-Bretagne, il advint que le peuple ne vit plus, ne remarqua plus, n'entendit plus que le pouvoir temporel, et il commença à s'opérer un travail de dissolution, *inaperçu*, dans toutes les consciences chrétiennes, cléricales et laïques.

On s'imaginait, sans doute, comme on peut se l'imaginer, dans plus d'une localité de l'Helvétie, que rien n'était altéré dans la foi, parce que rien ne paraissait changé dans le culte; on pensait que le royaume était toujours catholique, parce qu'il conservait officiellement avec Rome, des rapports de bonne harmonie, parce que les rois d'Angleterré recevaient respectueusement du Pape, tantôt un chapeau et une épée, bénits, tantôt des dispenses de proche parenté ou des bulles d'indulgences; mais une terrible et dernière épreuve fit bientôt voir que des germes de révolte peuvent exister sous les dehors rassurants de cette soumission d'étiquette, et que souvent, pour des hommes d'État, certains actes de religion, étalés en cour romaine, ne sont que des politesses diplomatiques, destinées à mieux masquer les désunions profondes, et les ruptures définitives que l'on prépare.

Ce qui étonne, ce qui effraye, ce qui humilie plus que tout le reste, dans l'histoire lamentable du schisme de Henri VIII, c'est l'inaction et l'impuissance du clergé, en présence de cette épouvantable catastrophe.

Quand Henri attaqua, pour la première fois (1530), les immunités des églises, on entendit bien d'abord quelques voix isolées, comme celle de Jean Fisher, évêque de Rochester, réclamant un instant; mais elles s'éteignirent presque aussitôt dans l'ombre, sans écho, sans succès.

Quand se présenta la question du divorce, il y

eut bien d'abord quelques discussions dans les universités d'Oxford et de Cambridge; mais tout le corps professoral fut promptement terrassé par la violence, ou acheté par l'argent.

Le monarque subjugué par sa passion, et désappris de toute subordination à l'Eglise, par tant d'exemples antérieurs, promit, à la vérité, qu'il voulait faire juger ce cas de conscience par le parlement (*par le parlement, déjà!...*) et par le clergé; mais en réalité, ce ne fut qu'au parlement terrestre, qu'il en référa. L'obséquieuse assemblée laïque, peu soucieuse d'un point aussi essentiel de moralité chrétienne, accorda tout; et, pour étouffer la voix du clergé, il le menaça, il lui fit peur, il confondit la cause de tous les prêtres et de tous les évêques, dans celle du cardinal Wolsey.... Le clergé, affaibli, attiédi de longue main, fut frappé comme d'un coup de foudre. Au lieu de protester, prêtres et évêques se réunirent, en toute hâte, pour convenir de la somme qu'on donnerait à Henri VIII!... Dans le but d'apaiser la colère manifestement injuste, et probablement factice du monarque, le clergé de la province de Cantorbéry, résolut unanimement de lui sacrifier, sur les deniers de l'Église, 100,000 livres sterling; et d'ajouter à tous ses titres royaux, le titre hérétique et schismatique *de chef souverain* de l'Église *et des ecclésiastiques du royaume!*

Quelques membres du clergé, à la lecture d'une qualification si nouvelle et si étrange, parurent surpris, indignés... mais aussitôt quelques-uns de

ces hommes, que le monde appelle *prudents*, représentèrent que cette dénomination ayant été exprimée, il pourrait y avoir de graves inconvénients de la faire disparaître avec éclat, et de suite. Cette observation, dictée par l'intérêt, la peur, l'apostasie en germe, produisit son effet sur un corps délabré, et vieux. On hésita ; on tergiversa !

Le lendemain, le laïque Cromwel se présentant à l'assemblée des évêques, dit :

Le titre exprimé par vous, dans la journée d'hier, sourit à Sa Majesté !

Et ce peu de mots ferma la bouche à tout l'épiscopat anglais !... le schisme reçut sa sanction.

Le Pape alarmé, envoya en toute hâte, des réclamations douloureuses et paternelles aux évêques, et à tout le clergé. Ah ! le schisme avait déjà sa racine dans tous les cœurs. Au lieu d'obéir, l'évêque de Londres, en son nom et au nom de ses collègues, sans doute, se rendit au parlement, pour faire recevoir *encore* la décision des universités prévaricatrices, en faveur du divorce !

Quelle série de faits ! et que faudrait-il de plus, pour démontrer les déplorables résultats du silence ! du laisser dire et du laisser faire ! et, enfin, de cette règle de conduite *prudente, doucereuse, pacifique, tolérante*, que prétendraient nous imposer, en nous tympanisant à grand renfort de sarcasmes et de diatribes, dans nos luttes pénibles avec les impies du jour, les *prudents* de la terre, et les *commensaux* des mécréants !

Apostasie de Genève.

Attribuer cette catastrophe immense, qui se consomma si douloureusement, vers la moitié du seizième siècle, dans la noble et élégante ville de Genève, jadis, hélas! si heureuse et si prospère, sous la douce houlette de ses pontifes, jadis si pieuse et si éminemment catholique, quand, dans les anciens jours, elle venait de recevoir, d'une main épiscopale, cette magnifique devise : *Post tenebras lux*, providentiellement destinée, en devenant le plus bel ornement de l'écusson gouvernemental, à lui redire, à tout jamais, de qui elle avait reçu les splendides lumières évangéliques,.... l'attribuer, dis-je, seulement, uniquement, aux déclamations extrinsèques et furibondes de Froment et de Farel, ou bien, aux partis politiques qui l'agitaient, au seizième siècle, ce serait là, bien certainement, méconnaître ce qu'il y a de plus intime au fond de l'humanité.

Oh! non, les hommes quelque divisés qu'ils soient par l'ambition et l'intérêt, n'abandonnent jamais, *en masse* et *subitement*, leurs usages antiques, leurs longues habitudes, leurs mœurs, leur foi, leur culte, tous les sentiments religieux, que leur avaient légués leurs pères.

Et les enfants de Genève, il faut le dire, se confessaient et communiaient encore, à Noël, comme le remarque l'illustre historien de la réforme génevoise, M. Magnin, et recevaient l'évêque diocésain

sous le dais, aux portes de la cité, dans les splendeurs d'une fête brillante, et faisaient des processions publiques et solennelles, qu'ils étaient déjà tout pénétrés et imbus de la réforme, profondément pervertis, et à la veille de l'irrémédiable naufrage!... Et cela est si vrai, que tout ce qui restait catholique de cœur, dans Genève, parmi les hautes et nobles familles, principalement, fuyait, s'expatriait, chaque jour, à la vue prochaine et inévitable de l'apostasie générale.

Esquissons à grands traits ce drame terrible.

Les premières semences du protestantisme génevois :

1° Une foule de laïcs, à cette époque lointaine, comme présentement, n'avaient cessé de s'immiscer à toutes les affaires ecclésiastiques, et principalement, quand il s'agissait du choix des pasteurs et de la nomination des évêques de Genève. Par là, ils étaient parvenus à jeter de perpétuels ferments de discorde, au sein du clergé et du peuple.

2° Le clergé, qui ne savait point jeter un regard pénétrant dans l'avenir, s'était laissé envahir, peu à peu, par le laïcisme, et il y avait des partis, des coteries, des rivalités, des nationalités en lutte et en présence. Et, plus d'une fois, il y eut résistance et scandale, dans la prise de possession d'un nouveau prélat.

3° Deux pouvoirs temporels, deux ordres de laïcs, deux nationalités rivales et exclusives, furent trop souvent en conflit, et autant pour les intérêts spiri-

tuels que temporels : les Génevois et les Savoyards, la magistrature de Genève et les ducs de Savoie, tantôt pour affaire de prérogatives temporelles et de droits civils, et fort souvent aussi, pour se disputer le choix d'un évêque de leur parti politique, ou de leur nationalité.

4° Le triomphe des uns, l'échec humiliant des autres, creusait, de plus en plus, l'abîme qui allait tout engloutir.

5° Au milieu de ces conflits, des fractions considérables du peuple se détachaient des pasteurs, qui avaient eu le tort trop grand de mêler, d'unir, de confondre la sainte cause de l'Église, de la foi, de la religion, avec des intérêts d'un jour.

6° La confusion des pouvoirs s'établissait ainsi, par les empiétements des uns, par les lâches concessions des autres; et, depuis trop longtemps, le pouvoir civil, qui s'était fait peu à peu le rival du pouvoir ecclésiastique, s'était ingéré à réglementer l'Église de Genève, dans un grand nombre de points.

7° Le peuple s'était habitué à cette confusion scandaleuse des pouvoirs, et la notion de l'autorité spirituelle, divine, inviolable, s'était graduellement effacée de son esprit.

Progrès rapides de la réforme génevoise.

1° Parurent Farel et Froment, qui, au début, ouvrirent d'humbles écoles primaires; et c'était un puissant début.

Que firent les catholiques? Séduits par la brillante promesse que Farel leur faisait, d'apprendre à lire, à écrire à leurs enfants, en quelques leçons, ils envoyèrent ces innocentes créatures à l'école, et ils apprirent bien autre chose que la lecture et le calcul! quelques adultes allèrent aussi aux leçons perfides, et la réforme commença à se développer.

Que fit le clergé? Il laissa les écoles s'ouvrir, sans les dénoncer, sans les stigmatiser, du haut de la chaire.

2° Farel, Froment, prêchèrent ensuite dans les cabarets, et au sein de ces assemblées ténébreuses, ils se prirent à déclamer avec acharnement et sans relâche, contre le culte catholique, et surtout contre les prêtres et les évêques, pour finir de les ruiner dans l'esprit du peuple.

Que faisaient les catholiques? Légers de caractère, turbulents, avides de scènes nouvelles, et tout préparés, par des mécontentements antérieurs, ils riaient, ils écoutaient, ils croyaient!

Que faisait le clergé? En secret, il commençait à se plaindre; en public, il s'obstinait à garder un profond silence.

5° Farel, Froment, découvrirent bientôt toutes les rivalités d'intérêts politiques, de bourgeois natifs et d'anciens, de nationaux et d'étrangers, qui scindaient le peuple; toutes les rivalités de pouvoirs qui divisaient, depuis longtemps, la noble république; tous les boute-feu qui étaient prêts à les servir, les uns, par désir de vengeance, les autres,

par impiété et libertinage. Vite, ils exploitèrent ces terribles éléments de trouble. Leur audace s'accrut. Le parti obscur de la réforme, justement qualifié, dans le principe, de parti des libertins, doubla, tripla, à vue d'œil.

Que faisaient les catholiques attiédis, ou tolérants? Les uns disaient : Laissons faire à cause de Berne qui nous menace ; les autres : Écoutons Fribourg qui nous conseille la douceur et la tolérance.

Que faisait le clergé? Les plus hauts fonctionnaires continuaient à dormir de leur sommeil de mort. Les prudents, selon le sang et la chair, disaient : « Ce n'est rien » ! à ceux qu'ils avaient intérêt de flatter. Ceux qui souffraient, qui s'alarmaient, étaient paralysés par les prudentes inhibitions des supérieurs ; et les quelques prêtres que le zèle emporta, au lieu de saisir le glaive de la parole que Jésus leur avait donné, prirent une épée, qui ne leur appartenait point, et s'allèrent faire inutilement égorger sur la place du Molard.

3° Farel, Froment, toujours plus fiers et plus enthousiastes, lancèrent ensuite par centaines et par milliers des pamphlets incisifs, grossiers, calomnieux, persifleurs, à images grotesques, saisissantes et tranchées, le tout recouvert de textes bibliques indignement appliqués! Mais que leur importait? Puis ils hasardèrent enfin une prédication publique sur la place même du Molard, et dans le même style que les pamphlets.

Ces libelles infâmes, les catholiques, malades à

mort, les dévoraient ! Ces prédications dégoûtantes sur le mariage, sur les vœux monastiques, sur l'impossibilité de la continence, ils les écoutaient, ils les savouraient !

Le clergé catholique, lui, répondait-il aux pamphlets par des pamphlets plus incisifs encore ? se livrait-il à des prédications solides, chaleureuses, commandées par les besoins du temps ?

Ah ! il continuait à se renfermer *dans le silence* et dans la douce et *prudente* quiétude de ses habitudes !

4° L'Église de Saint-Germain fut enlevée par l'hérésie !... Et, ce qui confirme trop tout ce qui précède, le pasteur de cette paroisse, mûr comme le reste du peuple, passa dans les rangs de la religiosité nouvelle, et transforma les chasubles et les chapes en vêtements profanes ! qui ne pleurerait de honte et douleur !

5° L'Église des Cordeliers de Rive, fut emportée de même, et le supérieur fut trouvé *mûr* aussi, pour l'apostasie !

6° L'Évêque enfin, s'alarma décidément ; c'était temps, peut-être ? On fit venir un prédicateur de carême, savoisien, faible de doctrine et de vertu, qui ne fit que du mal... l'Evêque en appela un second, plus à la hauteur d'une mission aussi périlleuse et aussi désespérée, pour l'opposer directement, à Farel, à Froment, à Viret, qui prêchaient déjà *officiellement ;* c'est-à-dire, sinon avec mission directe et positive de l'état civil, du moins avec pleine au-

torisation. Mais tout était consommé !... Le gouvernement était mûr lui-même, pour l'erreur !... Devenu plus évêque, que l'Évêque, depuis longues années, il s'avisa de faire le thème au prédicateur catholique; il lui traça son plan, il lui adressa des recommandations et des défenses ! En un mot, poursuivant sa marche antique, il continua de paralyser le ministère du *seul prêtre*, sur qui reposait tout espoir final de salut, et qui venait courageusement se poser en face de tant d'émeutiers triomphants.

Que se passa-t-il ?

Tandis que Farel, Viret, Froment, continuaient, tous les jours, de tonner impunément en chaire et partout, contre le catholicisme, contre toutes les réputations, contre la hiérarchie, les pratiques religieuses et les dogmes, sans peur, sans gêne, soutenus qu'ils étaient par le gouvernement de Berne, par tous les libertins génevois, par une foule de membres du petit et du grand conseil, le prédicateur catholique, lui, fut obligé, de par ordre de l'État, de descendre de chaire. Et de cette chaire auguste de la belle cathédrale de Saint-Pierre, qu'il quittait à jamais, la réforme naissante, si tolérante et si douce, le précipita dans un noir cachot, où elle trouva moyen d'opérer la double ruine du physique et du moral de ce prêtre infortuné, par la misère la plus complète, la faim, la soif, la vermine, et le plus effroyable abandon !

Consommation de l'apostasie génevoise.

L'Évêque, effrayé des progrès du mal, frappé de stupeur, quitte et abandonne la ville, sa cathédrale, son évêché, son peuple, ses prêtres, son chapitre, à toujours !... Il s'embarque, *de nocte,* sur une frêle nacelle, et va porter ses plaintes et ses douleurs, tardives, inconsolables, irrémédiables, aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, dans la Rome éternelle, contre laquelle venait de s'insurger la Rome de Calvin, lui disant :

« Genève est perdue ! »

Oui, Genève était irrémédiablement perdue ! Le prévôt de la cathédrale venait de fuir aussi ; prêtres, religieux, tous se dispersaient ! au lieu d'aller prêcher aussi, sur les places publiques et de mourir, en défendant la foi ; et de mourir en embrassant les autels et les crucifix, que l'on brisait et que l'on brûlait! Ah ! ils n'eussent fait qu'imiter les saint Athanase et tant d'autres prêtres et pontifes, au grand jour des tempêtes de l'arianisme.

Oui, Genève était perdue sans ressource, et un dernier exemple, un exemple donné par des femmes, un exemple admirable de générosité, de grandeur et d'intrépidité, un exemple, qui mettait en relief toute la force, toute la beauté, toute la sainteté, toute la divinité du catholicisme, ne fut pas capable d'éclairer, de toucher, de ramener la pauvre Genève délirante, savoir : la résistance sublime, complète, inébranlable, des religieuses de Sainte-Claire, contre

tous les genres imaginables de séductions, de périls et de persécutions atroces!

Ah! terrible avertissement et sublime exemple pour Genève, qui, à jamais, restera buriné sur toutes les pages de son histoire, comme un reproche de désertion de la vraie foi, et de lâcheté chrétienne!... qui restera éternellement gravé, comme une sentence de condamnation même sur les murs de son hôpital actuel, lequel était, il n'y a que trois cents ans, la sainte et inviolable demeure des bonnes et angéliques sœurs de Sainte-Claire !

Plus heureuses que les sœurs admirables de Sainte-Claire, des femmes aussi, les femmes d'Assens, dans le canton de Vaud, les mères, pour sauver leurs enfants, les filles pour sauver leurs frères, étaient parvenues à chasser l'hérésie, à donner de l'âme, du cœur, de la foi aux hommes, et à maintenir la foi antique !

Oh! oui, Genève, la pauvre et chère Genève était perdue pour toujours..... Mais les causes premières de la perte douloureuse de cette cité noble et célèbre?... mais les causes de ce désolant naufrage de tant d'âmes, de tant de familles, de tant de générations?... Mais les causes progressives?...

Ces causes, ne furent-elles que politiques? Est-ce Berne qui fit tout, par ses menaces? Est-ce Fribourg qui devint cause déterminante, par les conseils de sa louvoyante politique? ou bien, est-ce l'appréhension qu'éprouvait Genève de retomber sous la domination des ducs de Savoie, qui, décidément,

fit pencher la balance, du côté de Froment et de Farel?

N'en croyons rien; toutes ces causes étaient secondaires, accidentelles, concomitantes. Et, il faut reconnaître que la réforme prétendue, que le libertinage des esprits et des cœurs, que la révolte et la pleine insurrection contre l'Église, étaient, depuis trop longtemps en germe, dans les empiétements successifs et les concessions homicides et sacriléges, dans le laisser-aller des prêtres, dans le long silence du pontife, dans les mœurs, dans les habitudes, dans les usages du peuple et de l'Etat.

L'ennemi fit irruption, lorsque tout était prêt.

Le clergé continua de s'endormir.

Voilà, en deux mots, le résumé de l'apostasie génevoise.

Ici, une pensée nous accable, nous oppresse, à la vue de tout ce qui se fait encore depuis la mort, surtout, de l'illustre M. Vuarin, dans ce canton, si cher à notre cœur :

Dans les communes rurales, guerre de détail contre la religion et les curés, par les partis politico-religieux, qu'enfantent et multiplient, les élections populaires!

Dans les communes rurales, élections des municipaux, élections des membres du grand Conseil, qui ont tous, comme on sait, tant à influer sur le sort religieux d'un pays, presque toujours exploitées, dans déjà trop de localités, en faveur de qui-

conque n'a point de religion, ou de quiconque est l'ennemi né de la religion !

Dans les communes rurales, consécration du mélange des sexes, dans une foule d'écoles publiques, depuis vingt-cinq ans !

Dans plusieurs communes rurales, hostilité déclarée aux curés, de la part des maires, de la par tde certaines personnes tenant école gouvernementale, de la part de tous les faisant espionnage, contre rétribution !

Dans la capitale, association politico-religieuse, pour expulser les bons catholiques, et corrompre, par l'argent, les indifférents et les pauvres !

Ajoutez à cela :

L'influence de la constitution, des lois, des règlements, et de la multitude des agents de la *nationalité protestante*.

L'influence du collége de Genève, de l'Académie, de mille pensionnats particuliers, tenus par des ministres, et de mille écoles privées et publiques, presque toutes conduites par le même esprit d'hostilité.

L'influence de cinquante ministres, dont le but avoué n'est plus que de lutter contre ce qu'ils appellent, le *romanisme*.

L'influence de tant de journaux protestants, de feuilles mensuelles, hebdomadaires, tandis que les catholiques n'ont pas même encore un journal en leur faveur.

L'influence d'un nombre infini de pamphlets, violents, infâmes, donnés à nos catholiques, et semés à profusion, sur les grandes routes.

Ce n'est pas que nous craignions, sans doute, un retour général au vieux protestantisme, ou bien une adhésion universelle aux églises nationales ou non nationales de Genève ; non, le vieux protestantisme est mort, enterré par les ministres eux-mêmes ; tout le monde le sait.

Mais, le rationalisme, l'incrédulité, ou bien le calvinisme bâtard des mômiers, ne sont-ils pas aussi funestes, que le vieux protestantisme de Farel?

Catholiques du canton de Genève, méditez ces pages, écrites pour vous!

Et vous, prêtres du canton de Genève, toujours si cordialement attachés à votre belle et intéressante patrie, souffrez que nous vous disions aussi toute notre pensée.

Hélas! nous sommes sans appui humain!.... Ce sont les ministres qui ont les faveurs du gouvernement, nôtre, et que nous aimons, néanmoins, que nous soutenons, que nous défendons autant qu'eux, et bien plus efficacement qu'eux.

Nous n'avons pas même l'appui des Traités!... Qui les fait valoir? et qui pense à nous?

Et nous sommes fort loin de notre Père!... ce qui n'est pas plus un avantage pour nous, pour nos ouailles, que cela n'en fut un pour les enfants de Jacob, lorsque, jadis, loin du vénérable vieillard, ils erraient, isolés, dans les riantes plaines de Dothain.

Ah! du moins, soyons *un*, frères vénérés, et sau-

vons, conservons, les débris que nous avons recouvrés, et qui nous restent de la catastrophe du seizième siècle : serrons-nous à l'entour de cette chère paroisse catholique de Genève, qu'il faut soutenir, pour sauver toutes nos paroisses : serrons-nous à l'entour de ce cher et unique collége catholique d'Onex; qui fera renaître les bons principes, parmi nos catholiques; serrons-nous toujours plus à l'entour de notre Évêque et du Saint-Siége; vous savez que c'est la condition première d'unité et de vie.

Puis, soutenons, défendons, le noble héritage de M. Vuarin, notre modèle : soutenons, défendons les bonnes sœurs de la Charité et de Saint-Joseph, les chers et généreux frères des écoles chrétiennes, qui, tous, jettent les premières semences de la foi et des vertus chrétiennes, dans l'âme de nos pauvres; aimons de cœur, soutenons de cœur, les régents véritablement et courageusement catholiques de nos paroisses; aimons de cœur, soutenons de cœur, et encourageons par les paroles et par les sacrifices, les trois petits établissements de Plainpalais, les établissements plus petits encore de Genève, de Carouge, de Chêne, de Thonex, de Versoix, du Grand-Saconnex, de Collex-Bossy; car c'est là toute notre fortune!

Notre salut, frères très-chers du canton de Genève, du canton de Fribourg, du diocèse de Lausanne et de Genève, c'est de combattre tous sous la même bannière, sans relâche, sans peur, sans motifs humains.

CONCLUSION.

A la vue de tous les désastres qui frappèrent successivement l'humanité, depuis la mise en vogue des systèmes politiques, matériels, athées et menteurs du philosophisme, à la vue si sombre de toutes les perturbations morales et physiques qui, dès lors, n'ont cessé de jeter le trouble et la confusion dans les esprits et les cœurs, en consacrant l'arbitraire, l'empiétement, le droit du plus fort, et souvent, le despotisme le plus brutal, même de la part des agents subalternes du pouvoir, il était urgent de remonter jusqu'à la source, jusqu'à la raison même des deux autorités qui gouvernent le monde; d'étudier, d'approfondir leurs attributions respectives; et de définir enfin, et catégoriquement, ce qu'est, ce que doit être la politique, envisagée comme science administrative et législative, et comme art d'administrer et de gouverner. Nous l'avons fait consciencieusement, et, de tous les principes posés ressortent nettement, ce me semble, et leurs attributions inaliénables, et la ligne rigoureuse et infranchissable de leur autorité respective.

Ah! qu'on les médite donc, avec calme et franchise, ces attributions sacrées et incommunicables des deux puissances; et la paix, la divine paix, si douce et si suave au cœur, ne tardera pas à se réaliser partout, et à se rétablir là où elle est éteinte, entre des administrations faites pour se soutenir

mutuellement, faites pour s'aimer et s'estimer; entre, hélas! bien des municipalités et des conseils de fabrique, entre bien des maires et des pasteurs; et, peut-être, entre plus d'un gouvernement et d'un évêque.

Ces attributions, du reste, n'étaient-elles pas définies déjà, autant par la nature même des choses, qu'elles le sont par la parole expresse de l'homme-Dieu? ou par les canons de l'Eglise, qui n'en sont que le commentaire et le développement?

Ni la religion, certes, ni l'Église, qui en est la dépositaire, l'organe et la personnification, n'émanent et ne peuvent émaner de l'Etat, puisque le gouvernement n'est pas Dieu. Donc ce n'est pas à l'État, et bien moins encore aux agents subalternes de l'Etat, de contrôler la religion, de réglementer l'Eglise, de déterminer les rapports des fidèles avec les pasteurs, et des pasteurs entre eux et avec les fidèles; ni enfin de fixer ou de limiter les conditions du culte divin. C'est évident.

Mais si la religion n'est pas de l'Etat, elle est donc indépendante de l'Etat, et, partant, elle a sa législation, son administration, ses tribunaux, ses attributions sacrées et imprescriptibles, puisqu'elles sont de Dieu lui-même.

Or, ces attributions divines, appartient-il au prêtre de les sacrifier?

Ou bien, appartient-il au pouvoir temporel de les modifier? de les méconnaître? ou de les arracher à ceux qui en furent immédiatement revêtus, par

le souverain dominateur de toute puissance terrestre?

C'était là toute la question, et il me semble qu'elle a été résolue en termes assez clairs, pour tout le monde.

O puissances suprêmes de la terre, ô vous tous qui êtes les nobles et sublimes représentants des rois ou des républiques, venez, enfin, vous réconcilier avec cette religion divine, qui ne veut que vous aider, dans l'accomplissement de vos pénibles devoirs, et qui vous offre, vous prête, vous abandonne avec bonheur toutes ses ressources divines, pour le soulagement de l'humanité!

Il est temps, après les noirs orages des trois siècles qui viennent si tristement de s'écouler, oui, il est temps, venez tendre une main amie à cette Eglise qui vous aime, qui vous tend les bras, qui désire ardemment, et pour le salut d'un si grand nombre, vous presser, vous serrer sur sa poitrine, dans une ineffable étreinte d'amour!

Venez, le pontife de Rome, les Evêques, tous les prêtres, tous les ordres religieux, tous les fidèles sont prêts, puisque de leur part, rien de si désirable que l'alliance des deux puissances, dans un heureux concert d'entente cordiale et d'amour.

Ah! fasse le ciel que ce vœu de mon cœur puisse se réaliser partout où il y a eu lutte, empiétement ou persécution!

J'ai terminé. Puissent les efforts que j'ai faits,

pour mettre en lumière des questions aussi délicates, aussi ardues, me mériter l'indulgence de tous mes confrères, de tous mes lecteurs, si je suis trop resté au-dessous de ma tâche, ou si quelque parole, de nature à leur déplaire, m'était échappée!

Enfant docile de la sainte Eglise, je lui soumets humblement tout mon travail, et je rétracte, je supprime, tout ce qu'elle condamnerait, tout ce qu'elle supprimerait.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR III
INTRODUCTION, scène historique V
CHAPITRE Ier. — De la Révélation considérée sous le point de vue de ses luttes présentes, avec le rationalisme et le radicalisme 1
§ 1. — La Révélation est un fait grand et public, qu'il est impossible de méconnaître 1
§ 2. — Nécessité d'admettre une Révélation divine, positive 35
§ 3. — Révélation positive des principes conservateurs de l'existence morale et sociale de l'homme 37
§ 4. — Révélation positive de la fin terrestre, et de la destinée surnaturelle de l'homme 40
§ 5. — Révélation du langage, et confirmation des deux propositions précédentes, réfutation du système de Condillac, contradictions de Rousseau et des autres déistes 42
§ 6. — Les caractères essentiels au culte, à la Religion, proclament la nécessité d'une Révélation divine, positive ... 91
Conclusion des deux paragraphes 95
CHAPITRE II. — Marques essentiellement inhérentes à la vraie Religion 101
§ 2. — Conclusion des deux chapitres précédents et moyens de discerner la vraie des fausses Révélations 127
CHAPITRE III. — A qui fut confié le dépôt de la Révélation,

et l'interprétation des choses révélées..... 130
Conclusion du chapitre..... 140
CHAPITRE IV. — Marques divines et éclatantes de la vraie Église..... 150
§ I. — L'Église catholique est la seule, parmi tant de sectes qui se sont octroyé la qualification d'Église du Christ, qui présente, à l'état d'action et de fait accompli, la pleine réalisation de tous les textes de l'Écriture..... 150
Aveux et douleurs d'un protestant..... 155
La vraie Église reste debout, et les sectes disparaissent.... 158
§ II. — Luttes et victoires de la vraie Église, pendant dix-huit siècles; ou la vraie Eglise, le véritable enseignement, la vraie et pure morale de l'Évangile, démontrés par le haut fait des luttes et des triomphes de ses dix-huit conciles œcuméniques..... 162
En 325, concile général de Nicée, contre Arius, qui renie la divinité de Jésus-Christ..... 162
En 381, Concile général de Constantinople, contre l'hérétique Apollinaire, qui rejette la vérité de l'incarnation du Verbe..... 162
En 431, concile général à Éphèse, contre Nestorius, qui nie la maternité divine de Marie, et contre Pélage, relativement à ses erreurs sur la grâce..... 163
En 451, concile général à Calcédoine, contre l'hérésie d'Eutychès, qui confond l'humanité et la divinité de J.-C. en une seule nature..... 163
En 553, nouveau concile général à Constantinople, condamnant les trois Chapitres..... 164
En 680, troisième concile général à Constantinople, portant condamnation des Monothélites, qui proclamaient une seule volonté en J.-C. et une seule opération..... 164
En 787, second concile général à Nicée, pour condamner les Iconoclastes ou briseurs d'images, de crucifix, de statues, et tracer les caractères et les preuves traditionnelles du culte de latrie dû à Dieu seul, et du culte d'honneur et de vénération rendu, dès les temps apostoliques, à la sainte Vierge et aux saints..... 165
En 866, quatrième concile général à Constantinople, contre

le schisme et les erreurs de Photius..... 167
En 1123, concile général à Latran, contre la Simonie..... 168
En 1139, second concile général à Latran, contre les erreurs de Pierre de Buis, d'Arnaud de Bresse, contre le schisme de Pierre de Léon, et l'hérésie de Béranger, sur l'Eucharistie..... 168
En 1179, troisième concile général à Latran, contre l'hérésie des Albigeois, qui désolaient la France par leurs fureurs sanglantes et sacriléges, et contre les Vaudois..... 169
En 1215, quatrième concile général à Latran, contre les erreurs de Pierre Lombard, d'Amauri, et encore des Albigeois et des Vaudois..... 170
En 1245, concile général à Lyon, contre les tyranniques et sacriléges entreprises de Frédéric II, et canons disciplinaires..... 172
En 1274, nouveau concile général à Lyon, et paix de l'Église grecque avec l'Église latine, unité de symbole..... 172
En 1311, concile général à Vienne, pour proscrire les Templiers..... 172
En 1414, concile général à Constance, et condamnation des erreurs de Wiclef, de Jean Huss, de Jérôme de Prague... 173
En 1436, concile général à Florence, et retour des Grecs, des Arméniens, des Jacobites, des Éthiopiens, des Syriens, de tous les hérétiques et schismatiques d'alors, dans l'unité catholique..... 174
En 1545, concile général à Trente, contre les erreurs de Luther et de Calvin..... 175
Maux de la Réforme prétendue, aveux de ses auteurs, ses églises nationales..... 175, 185, 192
Ce que l'action des conciles généraux doit faire conclure, en faveur de l'Église catholique..... 193
Pères de l'Église, docteurs, confesseurs, pontifes, qui la défendent, pendant tous les âges de sa durée..... 195
§ 3. — Conclusion de tout le chapitre, résumé de toutes les preuves, et série de tous les témoignages qui déposent en faveur de l'Église catholique..... 201
CHAPITRE V. — De l'éducation..... 227
§ 1. — De l'éducation, à qui elle appartient..... 227
§ 2. — Importance et dangers de l'éducation dans nos temps

modernes..... 232
§ 3. — Nécessité d'un enseignement exclusivement catholique pour le bien moral de l'homme individuel, et le bien général des familles et de la société..... 235
§ 4. — Vices principaux des méthodes et des principes d'éducation en vogue..... 238
§ 5. — Coup d'œil sur les écoles primaires de Lancaster... 255
§ 6. — Importance du choix des maîtres..... 258
Chapitre VI. — De l'éducation des filles en général, et surtout des filles du peuple. — Combien elle est négligée, combien elle est importante..... 265
§ 1. — Éducation de la femme, importante pour son bonheur sur cette terre et au delà de la vie présente. 279
§ 2. — Éducation de la femme, importante pour le mari, dont elle deviendra l'épouse. 280
§ 3. — Éducation de la femme, importante pour ses enfants. 285
§ 4. — Éducation de la femme, importante pour les familles alliées. 286
§ 5. — Éducation de la femme, importante pour le bonheur d'un village, et de toute une paroisse. 287
§ 6. — Éducation de la femme, importante pour toute la société..... 289
Chapitre VII. — Nécessité d'une éducation spéciale pour la femme..... 290
§ 1. — Éducation que nul autre ne pourra lui donner, que la femme elle-même..... 290
§ 2. — Éducation qui doit faire mettre la religion en première ligne, et à la tête de tous les devoirs, et de toutes les études..... 299
§ 3. — Éducation qui doit faire contracter de bonne heure, l'habitude du travail..... 311
§ 4. — Éducation qui doit écarter les mauvaises lectures, et tout ce qui peut éveiller l'orgueil, la vanité, et l'amour profane. 312
Conclusion des deux chapitres. 316
Chapitre VIII. — De la tolérance religieuse. 320
§ 1. — L'Eglise consacre la tolérance chrétienne. 320
§ 2. — Sens et vérité de cette maxime : *Hors de l'Église point de salut*. 323

§ 3. — Application de cette maxime : *Hors de l'Église point de salut*. 328
§ 4. — Tolérance qu'admet cette maxime : *Hors de l'Église point de salut*. 331
Conclusion. 334
Chapitre IX. — De la tolérance politique 336
§ 1. — Les gouvernements sont-ils tolérants, et le sont-ils comme l'Église catholique. 336
§ 2. — Les gouvernements doivent-ils être tolérants? . . . 337
§ 3. — Sur quoi doit s'étendre l'intolérance des gouvernements? 338
§ 4. — Quelles sont les limites de l'action gouvernementale, en matière de conscience et de religion. 339
Conclusion générale. 340

DEUXIÈME PARTIE.

Avertissement de l'auteur 351
Introduction 354
Chapitre I. § 1.—Puisqu'il y a un pouvoir spirituel, divinement établi, ce pouvoir, sous le point de vue religieux, est donc indépendant du pouvoir temporel, mais l'un et l'autre étant d'origine divine, médiatement ou immédiatement, il n'est permis de s'insurger, ni contre l'autorité spirituelle, ni contre l'autorité gouvernementale. 357
§ 2. Preuves scripturaires de la distinction des deux puissances. 359
§ 3. — La distinction des deux pouvoirs ressort encore de la différence du but et des moyens qu'ils se proposent. . . 370
§ 4. — Preuves traditionnelles de la distinction des deux pouvoirs. 371
§ 5. — Réfutation des objections dont on a hérissé cette matière 383
§ 6. — Accord de l'Eglise avec tous les États monarchiques, démocratiques, aristocratiques, quelle que soit leur forme constitutionnelle. 393
Chapitre II. — De la science et de l'art, politiques. 396

§ 1. — Définition de l'une et de l'autre..... 396
§ 2. — Politique des déistes au dix-huitième siècle..... 405
§ 3. — Jusqu'où peuvent entraîner des idées fausses en politique..... 409
CHAPITRE III. § 1. — Coup d'œil rapide sur la sphère d'action que la saine politique reconnaît à l'autorité temporelle, et base salutaire, fondamentale, essentielle qu'elle lui assigne. 422
§ 2. — Maux qui ont fait irruption sur la société, sur toutes les classes du peuple, depuis que les gouvernements dépassèrent la ligne infranchissable de leurs attributions, et depuis que Dieu et sa loi sainte ont cessé d'être le point de mire et la base de leurs opérations..... 424
§ 3. — Rapports et points de contact, que la politique sacrée reconnaît et avoue, entre l'Etat et l'Eglise, et empiétements qu'elle condamne..... 430
CHAPITRE IV. — § 1. La politique d'un Etat doit toujours servir à la religion, mais la religion ne doit jamais servir à la politique gouvernementale, dans le sens impie de Machiavel, et de la multitude des matérialistes qui l'ont suivi . . 446
§ 2. — La politique d'un Etat, qui entend ses intérêts, et qui a pour mobile premier le bien général du peuple, doit s'étudier à défendre, à favoriser, à faire fleurir la religion. 449
§ 3. — La politique bien entendue d'un gouvernement quelconque, serait-il protestant, devrait lui faire rechercher le catholicisme, non-seulement à cause de l'utilité publique, sociale, religieuse et matérielle, mais dans l'intérêt aussi de la science et des arts. 455
§ 4. — Rien de plus moralisant et de plus favorable au développement de la civilisation, que la religion catholique. 457
§ 5. — La religion catholique est, de toutes les religions, celle qui favorise, le plus, le développement des sciences et des arts. 458
CHAPITRE V. — § 1. Le prêtre peut-il et doit-il demeurer étranger à la politique ? 465
§ 2. — Des diverses acceptions du mot politique, peut-on conclure que le clergé doit être politique et doit se mêler de politique ? 465
CHAPITRE VI. — § 1. Quelle doit être la mesure d'action du clergé, dans les actes purement politiques ou mixtes ?. . 467

§ 2. — Le prêtre peut-il se prêter à des actes purement civils ? Prendre part aux élections des magistrats, des députés, des maires, des municipaux, au sein des démocraties? ou bien accepter l'emploi de ministre des cultes ? ou des emplois analogues, lorsque deux ou plusieurs cultes sont en jeu ? 469
§ 3. — Y a-t-il des exceptions à admettre, pour le prêtre dans sa participation aux élections politiques?. 476
§ 4. — Puisque le prêtre a nécessairement des points de contact avec l'autorité civile, avec une municipalité, un maire, un conseil de fabrique, une administration de charité, doit-il, en conscience, étudier, connaître, approfondir les attributions des uns et des autres ? 477
§ 6. — Ressource du clergé, lorsque ses attributions politico-religieuses ne sont pas définies par des règlements diocésains. 483
Chapitre VII. § 1.—Quelles choses doit éviter le prêtre, dans ses rapports sociaux et politiques 489
§ 2. — S'il doit s'interdire dans nos temps modernes, et vu les positions délicates et difficiles, les luttes de la presse. 492
Causes du schisme d'Orient. 494
Causes de la perversion de l'Angleterre. 500
Causes de l'apostasie de Genève. 507
Conclusion. 520

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 163, lisez, ligne 23e, *en* 431, au lieu de 431.
Page 200, lisez *du miracle*, au lieu de *de miracle*.
Page 201, lisez *Just.*, au lieu de *Inst.*